3 1761 08309022 5

REVUE
D'HISTOIRE DIPLOMATIQUE

REVUE
D'HISTOIRE DIPLOMATIQUE

PUBLIÉE PAR LES SOINS

DE LA

SOCIÉTÉ D'HISTOIRE DIPLOMATIQUE

DIX-SEPTIÈME ANNÉE

Paris
1893
Réimpression avec accord des éditions A. Pedone
KRAUS REPRINT LIMITED
Nendeln / Liechtenstein
1967

JX
3
R48
1903

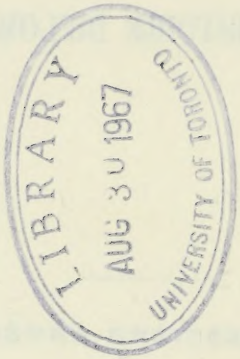

Printed in Germany

Lessing-Druckerei – Wiesbaden

BUREAU DE LA SOCIÉTÉ

Président :	M. le baron DE COURCEL, sénateur, ancien ambassadeur, membre de l'Institut.
Vice-Présidents :	M. le marquis DE VOGÜÉ, de l'Académie française, ancien ambassadeur.
	M. le marquis DE GABRIAC, ancien ambassadeur.
	M. le comte B. D'HARCOURT, ancien ambassadeur.
Secrétaires :	M. le marquis DE BARRAL-MONTFERRAT, ancien secrétaire d'ambassade.
	M. Ed. ROTT, ancien secrétaire de légation.
Trésorier :	M. Octave NOËL, membre du comité des travaux historiques et scientifiques.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le comte d'Antioche.
Le baron d'Avril, ancien ministre plénipotentiaire.
Le comte Baguenault de Puchesse, docteur ès lettres.
Le marquis de Barral-Montferrat, *secrétaire de la Société.*
Le comte de Beaucaire, ministre plénipotentiaire.
Le comte Boulay de la Meurthe.
Le baron de Courcel, *président de la Société.*
Le marquis de Courcy, ancien diplomate.
Philippe Crozier, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de France à Copenhague.
J. Delaville-Le Roux, ancien élève de l'École des chartes.
L. Delavaud, secrétaire d'ambassade, chef de cabinet de M. le Ministre des Affaires étrangères.
Paul Durrieu, membre de la Société nationale des Antiquaires de France.
Gustave Fagniez, membre de l'Institut.
Funck-Brentano, professeur à l'École des Sciences politiques.
Le marquis de Gabriac, *vice-président de la Société.*
Le comte d'Harcourt, ancien ambassadeur, *vice-président de la Société.*
Le comte d'Haussonville, de l'Académie française.
P.-L. de Kermaingant.
Le duc de la Trémoille, membre de l'Institut.
Paul de Laboulaye, ancien ambassadeur.
René Lavollée, ancien consul général.
Levasseur, membre de l'Institut, professeur au Collège de France.
Le comte de Luçay, ancien maître des requêtes au Conseil d'Etat.
Octave Noël, *trésorier de la Société.*
G. Picot, membre de l'Institut.
Plantet, secrétaire d'ambassade honoraire.
Rott, *secrétaire de la Société.*
Le comte de Semallé, secrétaire d'ambassade.
A. Sorel, de l'Académie française.
Le chevalier de Stuers, ministre plénipotentiaire des Pays-Bas à Paris.
Le comte Tornielli, ambassadeur d'Italie en France.
Charles Tranchant, ancien conseiller d'État.
Albert Vandal, de l'Académie française.
Le marquis de Vogüé, de l'Académie française, *vice-président de la Société.*
Le comte de Vorges, ministre plénipotentiaire.
Wallon, secrétaire perpétuel de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, sénateur, ancien ministre de l'Instruction publique.

MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ

O. H. Aagaard, professeur au collège royal de Frederiksborg, membre de l'Académie de Stanislas (Danemark), Hillerød.

La Bibliothèque de la Magyar Tudomanyos Akademia (Hongrie), Budapest.

Léon Adam, avocat à la cour d'appel, 40, rue Bonaparte, Paris.

S. E. M. Akerman, ministre plénipotentiaire de Suède et Norwège, 58, avenue Marceau, Paris.

Le marquis d'Albon (France), 17, rue Vaneau, Paris.

Jean Alexandropoulos, premier secrétaire de la légation royale de Grèce (Grèce), à Bucarest.

Le comte Amelot de Chaillou, ministre plénipotentiaire (France), 24, avenue de la Grande-Armée, Paris.

S. E. le baron d'Anethan, ministre plénipotentiaire de Belgique en France (Belgique), 38, rue du Colisée, Paris.

Le comte d'Ansembourg, député, chargé d'affaires (Grand-duché de Luxembourg), château d'Ansembourg, grand-duché de Luxembourg.

Le comte d'Antioche, *membre du Conseil* (France), 110, rue de l'Université, Paris.

Le comte Alexandre Apponyi (Hongrie), Lengyelen, Tolna-Mégie, Hongrie.

S. E. M. G. Argyropoulos, ministre plénipotentiaire de Grèce en Roumanie (Grèce), à Bucarest.

S. E. Aristarchi-Bey, ministre plénipotentiaire (Turquie), 15, rue Treilhard, Paris.

Asser, conseiller d'État (Pays-Bas). La Haye.

Hippolyte Aubert, archiviste paléographe, directeur de la bibliothèque de Genève (Suisse), Vermont, près Genève.

Le comte Ludovic d'Aubigny, ministre de France à la légation de Munich.

Le duc d'Audiffret-Pasquier, membre de l'Académie française, sénateur (France), 23, rue Fresnel, Paris.

Le comte Balny d'Avricourt (France), envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de Monaco, 11 *ter*, rue de la Faisanderie, Paris.

Le baron d'Avril, *membre du Conseil* (France), 22, rue de la Trémoille, Paris.

Louis d'Avril, deuxième secrétaire d'ambassade à Madrid (France). 22, rue de la Trémoille, Paris.

M. Aubry-Vitet, 9, rue Barbet-de-Jouy, Paris.

S. B. Mgr Azarian, *membre correspondant* (Turquie), Constantinople.

Le comte Baguenault de Puchesse, *membre du Conseil* (France), 18, rue Vignon, Paris.

Le chevalier Bajnotti, consul d'Italie, à Liverpool.

Le baron de BARANTE (France), 22, rue du Général-Foy, Paris.

Le marquis de BARRAL-MONTFERRAT, *secrétaire de la Société* (France), Versailles.

Le vicomte de BARRAL, 37, avenue des Champs-Élysées, Paris.

BARRÉ de LANCY, premier secrétaire interprète du gouvernement pour les langues orientales (France), 32, rue Caumartin, Paris.

Camille BARRÈRE, ambassadeur de la République française (France) près Sa Majesté le roi d'Italie, Rome.

Fernand BARTHOLONI (France), 12, rue de La-Rochefoucauld, Paris.

A.-D. BASILY, attaché de légation (Grèce), 15, rue Lesueur, Paris.

Eug.-Louis BASTIN, consul de Belgique à Paris, 12, rue Galilée, Paris.

Le baron Ernest BAYET, secrétaire du cabinet du roi des Belges, Bruxelles.

Le comte HORRIC de BEAUCAIRE, ministre plénipotentiaire, sous-directeur au ministère des Affaires étrangères (France), *membre du Conseil*, 9, avenue d'Eylau, Paris.

S. E. M. de BEAUFORT, *membre correspondant*, ancien ministre des Affaires étrangères du royaume des Pays-Bas (Pays-Bas), den Treck Leusden, par Amersfort, province d'Utrecht.

Le vicomte Frédéric de BEAUMONT, ancien ministre plénipotentiaire (France), 56, avenue d'Iéna, Paris.

Léon BÉCLARD, secrétaire d'ambassade (France), 41, boulevard Malesherbes, Paris.

Le vicomte BÉGOUEN (France), rue Sidi-Grassas, à Tunis.

SA MAJESTÉ LE ROI DES BELGES, Palais royal, à Bruxelles.

Le comte de BELLISSEN, ancien secrétaire d'ambassade (France), 63, rue de Varenne, Paris.

Ph. BÉRARD, secrétaire d'ambassade (France), 37, avenue Hoche, Paris.

Le baron J.-A. de BERNON, docteur en droit (France), 3, rue des Saints-Pères, Paris.

P. BERTRAND, bibliothécaire du ministère des Affaires étrangères (France), 51, boulevard Arago, Paris.

Le comte V. BETTONI, à Brescia (Italie).

La BIBLIOTHÈQUE ROYALE de BELGIQUE (Belgique), Bruxelles.

La BIBLIOTHÈQUE du ministère des Affaires étrangères (Belgique), 5, rue de Louvain, Bruxelles.

La BIBLIOTHÈQUE ROYALE de LA HAYE (Pays-Bas).

La BIBLIOTHÈQUE ROYALE de DRESDE (Allemagne).

La BIBLIOTHÈQUE ROYALE de STUTTGARD (Wurtemberg).

La BIBLIOTHÈQUE DE LA CHAMBRE DES DÉPUTÉS (France), Palais-Bourbon, Paris.

La BIBLIOTHÈQUE de l'ÉCOLE LIBRE DES SCIENCES POLITIQUES, 27, rue Saint-Guillaume, Paris.

La BIBLIOTHÈQUE des FACULTÉS DE CLERMONT-FERRAND (P.-de-D.).

La BIBLIOTHÈQUE de l'UNIVERSITÉ d'AMSTERDAM (Pays-Bas).

La BIBLIOTHÈQUE de l'UNIVERSITÉ de BUDAPEST (Hongrie), Ferencziektere, 5, sz. a., Budapest.

La BIBLIOTHÈQUE de l'UNIVERSITÉ de BESANÇON (Doubs).

La BIBLIOTHÈQUE de l'UNIVERSITÉ de FRANCE à la Sorbonne, Paris.

La BIBLIOTHÈQUE IMPÉRIALE DE L'UNIVERSITÉ DE STRASBOURG (Alsace-Lorraine), par M. E. d'Oleire, 15, rue des Saints-Pères, Paris.

La BIBLIOTHÈQUE de l'UNIVERSITÉ IMPÉRIALE DE JURJEW, aux soins de Per Lamm, 338, rue Saint-Honoré.

La BIBLIOTHÈQUE de l'UNIVERSITÉ DE LYON, section des lettres (France), quai Claude-Bernard, Lyon.

D. Bikélas, *membre correspondant* (Grèce), 50, rue de Varenne, Paris.

Basile Bilbassof, membre de la Société historique de Russie (Russie), 36, Liteïna, Saint-Pétersbourg.

Bladé, sous-directeur au ministère des Affaires étrangères, professeur à l'Ecole des hautes études commerciales (France), 11, rue de la Pépinière, Paris.

S. E. le Baron Bildt, ministre de Suède et Norwège, à Rome.

S. E. le baron de Blockhausen, ancien ministre d'Etat, député (grand-duché de Luxembourg), château de Birtrange, grand-duché de Luxembourg.

S. A. le prince Roland Bonaparte (France), 10, avenue d'Iéna, Paris.

Le baron Carl Jedward Bonde, ancien grand chambellan, chevalier de l'ordre des Séraphins (Suède), château d'Ericsberg, par Catrineholm, Südermanland, Suède.

Boniecki (Russie), 53, Nowy Swyat, Varsovie.

M. Boppe, secrétaire d'ambassade (France), chargé du consulat général de France à Jérusalem.

Maurice Borel, secrétaire d'ambassade (France), 19, avenue de l'Alma, Paris.

Le comte Boulay de la Meurthe, *membre du Conseil* (France), 23, rue de l'Université, Paris.

Joseph Bourdel (France), 10, rue Garancière, Paris.

Alfred Bourguet, avocat (France), 76, rue Notre-Dame-des-Champs, Paris; Pont-de-l'Arc, près Aix-en-Provence (Bouches-du-Rhône).

Boutiron, ministre plénipotentiaire (France), à l'ambassade de France Saint-Pétersbourg (Russie).

Le vicomte Maurice Boutry (France), 47, rue de l'Université, Paris.

Félix Bouvier (France), 5, place Passy, Paris.

Le marquis de Breteuil (France), 10, avenue du Bois-de-Boulogne, Paris.

Le vicomte de Bresson, ancien ministre plénipotentiaire, 3, avenue Matignon, Paris.

Le comte Jean du Hamel de Breuil (France), 118, rue du Bac, à Paris, et à Vienne (Autriche).

Le comte Pierre de Cossé-Brissac, ancien secrétaire d'ambassade, (France), 39, rue Dumont-d'Urville, Paris.

Le marquis Brivio Sforza, consul du Chili (Italie), casa propria, Milan.

Le duc de Broglie, député, ancien secrétaire d'ambassade (France), 48, rue de la Boëtie, Paris.

G. Brolemann (France), 52, boulevard Malesherbes, Paris.

Son Altesse Royale Mgr le prince de Bulgarie.

Charles de Burenstam, *membre correspondant* (Suède), Snaflunda, Tjelfvesta, province de Nerike (Suède).

Le comte C.-J.-E. van Bylandt, membre de la députation permanente des Etats de la province de la Hollande méridionale (Pays-Bas), La Haye.

Paul Cambon, ambassadeur de France près S. M. Britannique, palais de l'ambassade à Londres.

Le comte de Canclaux, ancien ministre plénipotentiaire (France), 10, rue Crevaux, Paris.

S. E. Carathéodori-Effendi, ancien ministre plénipotentiaire de Turquie (Turquie), avenue Louise à Bruxelles.

Carteron, consul général de France, à Anvers (Belgique).

Casati de Casatis, conseiller honoraire à la Cour d'appel de Paris (France), 16, rue Alfred-de-Vigny, Paris.

Le comte Boni de Castellane, (France), 122, avenue de Malakoff, Paris.

Antonio de Castro y Casaleiz, ministre plénipotentiaire (Espagne),

9, calle de Columela, Madrid.

Sir T. TANKERVILLE-CHAMBERLAYNE (Grande-Bretagne), Londres, 31, Lancaster Gate.

CHARVÉRIAT (France), 29, rue Gasparin, Lyon.

Le marquis de CHAUMONT-QUITRY (France), 13, boulevard des Invalides, Paris.

DE LA CHAUSSÉE, secrétaire d'ambassade, 9, rue Chardin, Paris.

M. Basile CHEREMETEW, conseiller d'État actuel de S. M. l'Empereur de Russie, correspondant des Archives principales du ministère impérial des Affaires étrangères (Russie), 71, rue de la Faisanderie, Paris.

Le baron CHLAPOWSKI, *membre correspondant* (Prusse), Szoldry, Gr. D. de Posen.

CHOTARD, doyen honoraire de la Faculté des lettres de Clermont-Ferrand (France), 61, rue de Vaugirard, Paris.

CHOUMIGORSKI, archiviste de la chancellerie de S. M. l'Empereur de Russie, pour les institutions de l'Impératrice Marie (Russie), 7, rue Kasanskaya, Saint-Pétersbourg.

Le comte Salvatore DE CIUTIIS, camérier secret de Sa Sainteté (Italie), 64, via Santa-Lucia (Naples).

CLAVERY, ancien directeur au ministère des Affaires étrangères (France), 12, rue de Milan, Paris.

Le marquis DE CLAPIERS, 32, rue Pierre-Charron, Paris.

Le duc de CLERMONT-TONNERRE, ancien secrétaire d'ambassade (France), 26 *bis*, avenue Bosquet, Paris.

Jules de CLERCQ, consul général de France à Gênes, Italie.

COBLANCHI, chargé d'affaires d'Italie, à Tokio (Japon).

COGORDAN, ministre plénipotentiaire (France), directeur des affaires politiques au ministère des Affaires étrangères.

M. Henri O'CONNOR-MARTINS, secrétaire de l'ambassade de Portugal près le Saint-Siège (Portugal), Institut Royal de Saint-Antoine des Portugais, à Rome.

P. COQUELLE, à Meulan (Seine-et-Oise).

CORDIER, professeur à l'École des langues orientales (France), 54, rue Nicolo, Paris.

M. CORGIALEGNO (Grèce), George yard, Lombard street, Londres, E. C.

Le vicomte Roger de CORMENIN (France), 25, rue de l'Arcade, Paris.

S. E. J.-A. FERREIRA da COSTA, ministre plénipotentiaire du Brésil près le Saint-Siège, 25, via 20-Settembre, Rome.

Jules COULBAUT, ancien élève de l'École des langues orientales (France), 92, avenue d'Iéna, Paris.

Le baron de COURCEL, membre de l'Institut, ancien ambassadeur, sénateur, *président de la Société* (France), 10, boulevard Montparnasse, Paris.

George de COURCEL (France), ancien officier de marine, 178, boulevard Haussmann, Paris.

Valentin de COURCEL (France), 20, rue de Vaugirard, Paris.

Le marquis de COURCY, *membre du Conseil*, 33, rue Saint-Dominique, Paris.

CRAMPON, ancien consul général de France à la Havane (France), château du Grand-Rozoy, par Oulchy-le-Château, Aisne.

Le chevalier Benoît CROCE (Italie), 23, via Atri (Naples).

Philippe CROZIER, *membre du Conseil*, ministre plénipotentiaire de France en Danemark.

Jean DARCY, inspecteur des finances (France), 192, avenue Victor-Hugo, Paris.

Ernest DAUDET (France), 34, rue Hamelin, Paris.

Albert DECRAIS, ancien ambassadeur, député, 62, avenue du Bois-de-Boulogne, Paris.

Francis De Crue de Stoutz, *membre correspondant*, professeur à l'Université (Suisse), 14, rue de l'Hôtel-de-Ville, Genève.

L'abbé Dedouvres, professeur de littérature latine aux Facultés libres d'Angers (France), 12, rue Cubain, Angers (Maine-et-Loire).

Delafosse, député (France), 11, rue de Courcelles, Paris.

Louis Delavaud, *membre du Conseil*, secrétaire d'ambassade (France), 85, rue de la Boëtie, Paris.

J. Delaville-Le Roux, *membre du Conseil* (France), 52, rue Monceau, Paris.

M. Delcassé, ministre des Affaires étrangères, 11, boulevard de Clichy, Paris.

L. Delisle, membre de l'Institut, administrateur général de la Bibliothèque nationale (France), 8, rue des Petits-Champs, Paris.

N. Delyannis, ancien président du Conseil des ministres, ministre de Grèce (Grèce), 3, rue Anatole-Delaforge, Paris.

Deprez, chez M. Colnaphi et C° (Grande-Bretagne), 13/14, Pall mall, East, London.

Paul Deschanel, député, Paris.

Descos (France), premier secrétaire d'ambassade, 26, rue Boissière, Paris.

Le baron des Michels, ancien ambassadeur (France), 9, rue d'Aguesseau, Paris.

H. Doniol, membre de l'Institut, ancien directeur de l'Imprimerie nationale (France), 66, rue Pierre-Charron, Paris.

Le général Donop (France), membre du conseil supérieur de la guerre, Paris.

Jean Doulcet, secrétaire d'ambassade (France), 17, rue Las Cases.

Carlos du Bocage (le colonel), *membre correspondant* (Portugal), à Lisbonne.

E. Dragoumis, ancien ministre des Affaires étrangères (Grèce), Athènes.

Le vicomte du Dresnay, attaché au ministère des affaires étrangères à Paris.

Driault, professeur agrégé (France) au lycée de Versailles.

Dubois de l'Estang, inspecteur des finances (France), 43, rue de Courcelles, Paris.

Le vicomte Dugon (France), château de Moidière, par la Verpillère (Isère).

Constantin Dumba, ministre d'Autriche-Hongrie à Belgrade (Serbie).

Dupuis, secrétaire de l'Ecole des sciences politiques (France), 27, rue Saint-Guillaume, Paris.

Le comte Paul Durrieu, *membre du Conseil* (France), 11, rue Cortambert, Paris.

La Bibliothèque de l'École des sciences politiques (France), 27, rue Saint-Guillaume, Paris.

Michel Ephrussi (France), 201, boulevard Saint-Germain, Paris.

Le baron Bezuel d'Esneval (France), 29, rue Saint-Guillaume, Paris.

S. A. R. Mgr le comte d'Eu, 7, boulevard de Boulogne, à Boulogne-sur-Seine.

A. Eydin (France), 9, avenue de Picardie, Versailles.

L'honorable H. Fabre (Canada), 10, rue de Rome, Paris.

Fagniez (France), de l'Institut, *membre du Conseil*, 111, rue de Paris, Meudon (Seine-et-Oise).

Féridoun, ministre plénipotentiaire (Turquie), 7, avenue Victor-Hugo, Paris.

Lord Edmond Fitzmaurice (Grande-Bretagne), Leigh house, Bradford on Avon, Witz (Angleterre).

M. Flament, archiviste paléographe, 32, boulevard des Batignolles, Paris.

Le comte de Florian, ministre plé-

nipotentiaire, 8, rue Royale, Paris.

Flury, ancien ministre plénipotentiaire (France), 11, rue Murillo, Paris.

Le colonel Franassowitch, ancien ministre des Affaires étrangères (Serbie), Belgrade.

Le comte Ed. Frémy, 14, rue Cassette, Paris.

Le marquis de Frondeville (France), 13, rue Daru, Paris.

Le comte Krag Juel Vind Fryys, ancien président du Conseil des ministres (Danemark), Bolley, Horsens, Jutland (Danemark).

Funck-Brentano, *membre du Conseil* (France), 5, rue Albouy, Paris.

Frantz Funck-Brentano, archiviste paléographe, attaché à la bibliothèque de l'Arsenal (France), 5, rue des Moulins, à Montfermeil (Seine-et-Oise).

Le marquis de Gabriac, *vice-président de la Société* (France), ancien ambassadeur, 28, rue Barbet-de-Jouy, Paris.

Le prince Paul Galitzine, *membre correspondant* (Russie), directeur général des Archives centrales des affaires étrangères, Moscou.

J. Gennadius, ancien ministre de Grèce (Grèce), 6, Garfield villas Acacia road, London, N. W.

Léon Geoffray, ministre plénipotentiaire (France), 37, rue de la Pompe, Paris.

Ch. Geoffroy de Grandmaison (France), château de Nagel, par Conches (Eure).

Le colonel docteur Vladan Georgévitch, ministre plénipotentiaire (Serbie), légation de Serbie, à Constantinople.

A. de Giers, consul général de Russie, à Jassy (Roumanie).

Michel de Giers, ministre de Russie (Russie), à Pékin.

S. E. Nicolas de Giers, ministre de Russie (Russie), à Bruxelles.

Mgr le Dr Adolfo Giobbio, camérier secret de Sa Sainteté, attaché à la Congrégation des affaires ecclésiastiques extraordinaires, professeur à l'Académie des nobles ecclésiastiques, 3, piazza di Spagna, Rome.

J.-G. Gleichmann, ancien ministre des finances, président de la seconde chambre des États-Généraux (Pays-Bas), La Haye.

Le baron de Golstein, ancien membre du Conseil de régence, ancien ministre des colonies (Pays-Bas), La Haye.

Le comte Théodore de Gontaut-Biron (France), 45, rue de Varenne, Paris.

Le commandeur Giacomo Gorrini, directeur des archives au ministère des Affaires étrangères (Italie), palazzo della Consultà, Rome.

M. le comte Goubaux, 33, rue Cortambert, Paris.

Gr. Gram, *membre correspondant*, ancien ministre (Norvège), Stockholm.

Alfred Grandidier, membre de l'Institut, 6, rond-point des Champs-Élysées, Paris.

Le duc de Gramont (France), 52, rue de Chaillot, Paris.

La Bibliothèque universitaire de Grenoble (France), Grenoble (Isère).

Le comte Greppi, ancien ambassadeur, sénateur (Italie), 12, via S. Antonio, Milan.

Emmanuel Greppi, membre correspondant de la R. deputazione di Storia patria (Italie), 12, via S. Antonio, Milan.

Le vicomte de Grouchy, ministre plénipotentiaire (France), 29, avenue Montaigne, Paris.

Le baron Grouvel, 292, boulevard Saint-Germain, Paris.

Ricardo-Fernandez Guardia, premier secrétaire de légation (Costa-Rica), 53, avenue Montaigne, Paris.

Aless. GUESALAGA, ministre de la République argentine en Bolivie, à Sucre (Bolivie).

Le comte de GUICHEN (France), Cirey-sur-Vésouze (Meurthe-et-Moselle).

S. E. le baron GUILLAUME, ministre de Belgique en Grèce (Belgique), légation de Belgique, à Athènes.

S. E. le comte GYLDENSTOLPE, ministre de Suède et de Norwège en Russie (Suède et Norwège), à Saint-Pétersbourg (Russie).

M. Alexandre HALOT, docteur en droit, secrétaire du Conseil supérieur de l'État indépendant du Congo, consul impérial du Japon, 302, av. Marie-Louise, Bruxelles.

Agathon de HAMMARSKJOLD, attaché aux archives du royaume (Suède), Ricks archivet, Stockholm.

Le comte B. d'HARCOURT, *vice-président de la Société* (France), ancien ambassadeur, 11, rue Vaneau, Paris.

Le comte d'HAUSSONVILLE, *membre du Conseil*, ancien député, de l'Académie française (France), 32, rue Saint-Dominique, Paris.

S. E. M. de HEGERMANN LINDENCRONE (Danemark), ministre plénipotentiaire de Danemark à Berlin.

Le docteur HEIMBURGER, professeur à l'Université de Giessen (grand-duché de Hesse), Allemagne.

Le marquis d'HÉRICOURT, consul général de France, à Leipzig (Allemagne).

S. E. Henry HOWARD, envoyé extraordinaire, ministre plénipotentiaire de S. M. Britannique (Grande-Bretagne), 19, Wedeinde, La Haye.

J.-W.-M. Van IDSANGA, docteur en droit (Pays-Bas), directeur au ministère de l'Intérieur, La Haye.

Eugène JARRY (France), Orléans, 8, place de l'Étape.

JESSÉ-CURELY, attaché au ministère des Affaires étrangères, 20, rue de Provence, à Versailles.

L'honorable Louis-A. JETTÉ, *membre correspondant* (Canada), Montréal.

Gaston JOORIS, secrétaire de légation (Belgique), 91, avenue Louise, Bruxelles.

JOVANOVIZ, Milan-Paul, *membre correspondant* à Vukovar-sur-le-Danube, Slavonie (Autriche-Hongrie).

Le comte R. de KERGORLAY, ancien secrétaire d'ambassade (France), 26, rue de l'Aiguillon, Montpellier.

P.-L. de KERMAINGANT, *membre du Conseil* (France), 102, avenue des Champs-Élysées, Paris.

M. Jean KNIGHT, attaché à l'ambassade de France près le Saint-Siège, Rome.

Aladar de KISS de NEMESKER, ancien secrétaire d'ambassade (France), 3, rue de la Terrasse, Paris.

KOCH, vice-consul (Suisse), à Rotterdam.

Romain KOMIEROWSKI, membre du Reichstag (Allemagne), Neizychowo, Weissenhohe (Prusse).

Le marquis de LA BORDE (France), 25, quai d'Orsay, Paris.

E. de LABOULAYE, *membre du Conseil*, ancien ambassadeur, 129, avenue des Champs-Élysées, Paris.

J. de LA BOULINIÈRE, ministre plénipotentiaire, agent diplomatique de France au Caire (Égypte).

Camille LABOURET, conseiller d'ambassade (France), 22, rue de l'Élysée, Paris.

A. LACAZE, ministre plénipotentiaire (France), 12, rue Paul-Baudry, Paris.

M. Bernard de LACOMBE, anc. élève de l'École des chartes, 5, cité Vaneau, Paris.

René LENEPVEU-BOUSSAROQUE de LAFONT, secrétaire d'ambassade (France), 8, rue Lincoln, Paris.

Pierre de LA GORCE, ancien magistrat (France), Fouquières-lès-Béthune, par Béthune (Pas-de-Calais).

Louis de LAIGUE, consul général (France), Trieste.

Le marquis de LA MAZELIÈRE (France), 40, rue Barbet-de-Jouy, Paris.

Léonidas LAMBRINUDI (Grèce), 16, Clevéland square, Hyde Park, Londres.

Léon de LANZAC de LABORIE (France), 96, rue de l'Université, Paris.

Le comte Aymery de LA ROCHEFOUCAULD (France), 93, rue de l'Université, Paris.

S. E. M. LARDY, ministre de Suisse en France (Suisse), 5 *bis*, rue de Marignan, Paris.

Le marquis DE LASTEYRIE, 225, rue de l'Université, Paris.

Le duc de LA TRÉMOILLE, *membre du Conseil* (France), membre de l'Institut, 4, avenue Gabriel, Paris.

Fernand LAUDET, secrétaire d'ambassade (France), 45, rue de Rome, Paris, et château de Lodève, par Merciac (Gers).

Le comte de LAUGIER-VILLARS, ministre plénipotentiaire (France), 250, boul. Saint-Germain, Paris.

S. E. le marquis de LA VÉGA de ARMIJO, ministre d'État (Espagne), Madrid.

R. LAVOLLÉE, *membre du Conseil* (France), 162, boulevard Haussmann, Paris.

Léon LEFÉBURE, ancien député (France), 36, aven. Marceau, Paris.

M. A. LEFÈVRE-PONTALIS, membre de l'Institut, 24, avenue du Trocadéro, Paris.

André LE MALLIER, avocat (France), au consulat général de France, Palazzo Grimani, Venise.

S. E. M. de LÉON Y CASTILLO, marquis DEL MUNI, ambassadeur d'Espagne en France, ambassade d'Espagne, boulev. de Courcelles, 34, à Paris.

Anatole LEROY-BEAULIEU, membre de l'Institut (France), 69, rue Pigalle, Paris.

Le duc de LESPARRE (France), 62, rue de Ponthieu, Paris.

LEVASSEUR, *membre du Conseil* (France), 26, rue Monsieur-le-Prince, Paris.

La LIBRARY DEPARTMENT OF STATE, États-Unis, aux soins de l'ambassade des États-Unis, 59, rue de Galilée, Paris.

La baron Albert LOMBROSO (Italie), à Frascati (Italie).

De LOMÉNIE, ancien auditeur au Conseil d'État (France), 92, rue de Miromesnil, Paris.

LOREAU, ancien député (France), 243, boulevard Saint-Germain, Paris.

F. de MENÈZES DORIA, baron de LORETO, *membre correspondant*, ancien ministre (Brésil), 28, Draïa da Lapa, Rio-de-Janeiro.

L'abbé LOTH, curé de Saint-Maclou à Rouen (France), presbytère de Saint-Maclou, à Rouen.

Charles DE LOWENSKIOLD, ministre d'Etat de Norwège, château de Velskerve, près Christiania (Norwège).

Le comte de LUÇAY, *membre du Conseil* (France), 90, rue de Varenne, Paris.

S. E. le comte de MACEDO, ministre plénipotentiaire de Portugal en Espagne (Portugal), 113, Attocha, Madrid.

Le docteur Ch. MACRY (Grèce), Tecuci, Roumanie.

Le marquis MAC SWINEY de MASHANAGLASS, camérier secret de S. S. le pape Léon XIII (Grande-Bretagne), palazzo Medici, via Giulia, Rome.

C.-G. MALMSTROM, ancien ministre, ancien chef des archives du royaume (Suède), Ricks archivet, Stockholm.

Le comte Nério MALVEZZI de MEDICI, député au Parlement italien, *membre correspondant* (Italie), Bologne.

S. E. le duc de MANDAS, ambassadeur d'Espagne en Angleterre (Espagne), Londres.

Bernard de MANDROT, ancien élève de l'École des chartes (Suisse), 42, avenue du Trocadéro, Paris.

Le baron Antonio MANNO (Italie), 19, via Ospedale (Turin).

Le comte Andrea MARCELLO, *membre correspondant* (Italie), Venise.

L. DE MARCHE, bibliothécaire, Pavia (Italie).

M. de MARTENS, *membre correspondant* (Russie), 12, Panteleimanskaia, Saint-Pétersbourg.

Alphonse de MARTIN (France), Inverness Place, W., London (Angleterre); Nouvelle Ricardelette, par Narbonne (Aude); 5, avenue Bosquet, Paris.

Frédéric MASSON, ancien bibliothécaire du ministère des Affaires étrangères (France), 122, rue de la Boëtie, Paris.

Lucien MAUROUARD, deuxième secrétaire de légation (France), légation de France, Athènes; 110, boulevard Haussmann, Paris.

Michel MAVRO (Grèce), Odessa.

Le prince N. MAVROCORDATO, ministre de Grèce en Turquie (Grèce), Constantinople.

S. E. le commandeur Edmond MAYOR DES PLANCHES, S. M. le Roi d'Italie à Belgrade (Serbie), Moncalieri, province de Turin (Italie).

Le comte de MÉRODE-WESTERLOO, ancien ministre des Affaires étrangères du royaume de Belgique, 27, rue aux Laines, à Bruxelles.

PAUL MERLIAU, 123, avenue des Champs-Élysées, Paris.

Le comte MEUNIER du HOUSSOY, ancien secrétaire d'ambassade (France), 22, rue de Prony, Paris.

René MILLET, ambassadeur (France), 14, boulevard Flandrin, Paris.

LE MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES DE L'ÉQUATEUR (Équateur), Quito.

Le chef de la division des Archives au MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES DE FRANCE (France), 130, rue de l'Université, Paris.

Le directeur des affaires politiques au MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES de FRANCE (France), quai d'Orsay, Paris.

S. E. le MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES d'ITALIE (Italie), Rome.

S. E. le MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES d'AUTRICHE-HONGRIE (Autriche-Hongrie), Vienne.

S. E. le MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES de FRANCE (France), quai d'Orsay, Paris.

S. E. le MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES de TURQUIE (Turquie), Constantinople.

M. A. MIRON DE L'ESPINAY, docteur ès lettres, à Blois.

S. E. H. MISSAK-EFFENDI, ministre plénipotentiaire de Turquie (Turquie), à La Haye.

S. A. S. Mgr le prince DE MONACO, à Monaco.

Le marquis de RIPERT de MONCLAR, ministre plénipotentiaire (France), 18, rue de l'Arcade, Paris; château d'Allemagne à Allemagne (Basses-Alpes).

Le marquis de MONTEBELLO, ancien ambassadeur (France).

Le lieutenant-colonel MONTEIL, 10, rue d'Aumale, Paris.

Albert de MONTET, secrétaire de la Société d'histoire de la Suisse romande (Suisse), Chardonne-sur-Vevey (Suisse).

Le marquis de MONTMARIN, ministre plénipotentiaire (France), château de Montmarin, par Sargé (Loir-et-Cher), et 47, rue de Verneuil, à Paris.

Le marquis de MOUSTIER, député (France), 15, avenue de l'Alma, Paris.

Le comte de MOUY, ancien ambassadeur de France, 26, rue Nicolo, Paris.

S. E. MUNIR-BEY, ambassadeur de

Turquie (Turquie), 10, rue de Presbourg, Paris.

A. Munir-Bey-Sureya, secrétaire au commissariat impérial de Turquie, à Sofia (Bulgarie).

Le comte Louis Mycielski, député au Reichstag (Prusse), Galowo, par Samter (grand-duché de Posen).

Le comte de La Barre de Nanteuil (France), château de Néchoat, par Morlaix (Finistère).

Le baron Amaury de La Barre de Nanteuil, ancien élève de l'École des sciences politiques (France), château de la Chevalerie, par Alençon (Orne).

Ferdinand Henry de Navenne, ministre plénipotentiaire (France), palais Farnèse, Rome.

Mme Christine Negroponte (Grèce), 13, quai d'Orsay, Paris.

Le baron de Nervo, 17, rue de Marignan, Paris.

Le baron Jean de Neufville, 7, rue Dupont-des-Loges, Paris.

N. Nicolaides, directeur de *l'Orient*, 91, avenue de Malakoff, Paris.

Le comte Albert de Nioac, ancien secrétaire de la légation du Brésil à Rome, 16, rue de la Faisanderie, à Paris.

Nisard, ambassadeur de France près le Saint-Siège, à Rome.

Le Dr François Nitti (Italie), à Rome.

Octave Noel, *trésorier de la Société* (France), 37, rue Galilée, Paris.

M. Notowitch, directeur du journal *la Russie*, à Paris.

C.-T. Odhner, professeur honoraire de l'Université de Lund, chef des Archives royales (Suède), Ricks archivet, Stockholm.

M. Ollanesco, ministre plénipotentiaire, membre de l'Académie roumaine, rue François-Ier, 37, Paris.

Le marquis de Olivart, *membre correspondant* (Espagne), 69, Bruch, Barcelone.

Le comte Xavier Orlowski, attaché à la légation de Russie, à Munich (Bavière).

M. d'Ornellas, pair du royaume, ministre plénipotentiaire de Portugal en Russie, Saint-Pétersbourg.

Ambassade impériale ottomane, 10, rue Presbourg, Paris.

S. E. le prince Ouroussof, ambassadeur de Russie (Russie), au palais de l'ambassade, rue de Grenelle, Paris.

Nedor Pais (Italie), directeur du Musée national, Naples.

Georges Pallain, gouverneur de la Banque de France (France), Paris.

Alexandre Pangiris-Bey, secrétaire interprète de la Banque impériale ottomane (Turquie), Banque impériale, Constantinople.

Le conseiller d'Etat marquis de Paranagua (France), ancien ministre (Brésil), chez M. le marquis de Barral, 64, avenue du Bois-de-Boulogne, Paris.

Th.-G. Paraschos, économe de la Régie des tabacs à Constantinople (Turquie), Régie des tabacs, Constantinople.

Louis Passy, député (France), 81, rue Taitbout, Paris.

Le baron de Penedo, ancien ministre plénipotentiaire (Brésil), 66, avenue d'Iéna, Paris.

Manuel de Peralta, *membre correspondant* (Costa-Rica), 85, Calle de Alcala, Madrid.

Le marquis de Persan (France), consul général à Varsovie, et chez MM. Flury-Hérard, banquiers, Paris.

Maxime Petit, conseiller à la Cour des comptes (France), 10, rue Stanislas, Paris.

Harris Phelps (États-Unis), 7, rue de Presbourg, Paris.

Georges Picot, *membre du Conseil*, secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences morales et politiques (France), 54, rue Pigalle, Paris.

Le comte Artus de Pina de Saint-

Didier, ancien ministre plénipotentiaire (France), 37, rue de Naples, Paris.

Albert Pingaud, attaché au ministère des Affaires étrangères (France), 130, rue de l'Université, Paris.

Léonce Pingaud, membre correspondant de l'Institut de France, professeur à la Faculté des lettres de Besançon (France), Besançon (Doubs).

M. Hector Pétin, 116, rue de la Boëtie, Paris.

Le prince Pio di Savoia, marquis de Castel Rodrigo (Espagne), via Borgo Nuovo, Milan.

Le baron de Plancy (France), ancien ministre plénipotentiaire, 14, rue Lincoln, Paris.

Plantet (France), *membre du Conseil*, 28, rue Hamelin, Paris.

M. Polovstof, secrétaire de l'Empire, vice-président de la Société impériale historique de Russie (Russie), Moïka, Saint-Pétersbourg.

Le marquis de Pomereu (France), 67 et 69, rue de Lille, Paris.

Pradier-Fodéré, *membre correspondant* (France), 65, cours Vitton, Lyon.

Le docteur A.-F. Pribram, membre de l'Académie des sciences (Autriche), 20, Landesgerichtsstrasse, Wien.

Le prince Léon Radziwill, 3, place d'Iéna, Paris.

S. A. S. le prince de Radolin, ambassadeur d'Allemagne en France, 78, rue de Lille, Paris.

Le comte de Rambuteau, conseiller général de Saône-et-Loire, ancien conseiller d'État (France), 32, rue Barbet-de-Jouy, Paris.

Lord Reay, pair du Royaume-Uni, ancien gouverneur de Bombay (Grande-Bretagne), 6, Great Stanhope street, Londres.

Rechid-Safvet-Bey (Turquie), à Constantinople.

S. E. le baron de Reedtz-Thott, ministre des Affaires étrangères (Danemark), Copenhague.

L. Renault, de l'Institut, professeur à la Faculté de droit de Paris (France), 30, rue du Cherche-Midi, Paris.

S. E. le baron Renzis de Montanaro, ambassadeur d'Italie à Londres, Grosvenor square.

Abel Rigault, attaché au ministère des Affaires étrangères, 3, rue Lecourbe, Paris.

Emmanuel Rodocanachi (France), 54, rue de Lisbonne, Paris.

Le duc de Rohan, député, 35, boulevard des Invalides, Paris.

H. de Ronseray (France), 19, rue de Lille, Paris.

Le comte de Rosebery, pair du royaume, ancien ministre des Affaires étrangères (Grande-Bretagne), chez MM. Colnaghi et C°, 13-14, Pall Mall East, Londres.

Le baron Alphonse de Rothschild (France), 2, rue Saint-Florentin, Paris.

Le baron Gustave de Rothschild (France), 23, avenue de Marigny, Paris.

Le baron Edmond de Rothschild (France), 41, faub. Saint-Honoré.

Ed. Rott, *secrétaire de la Société* (Suisse), 50, avenue du Trocadéro, Paris.

L. Ruyssenaers, ministre plénipotentiaire, chef de cabinet du ministre des Affaires étrangères (Pays-Bas), La Haye.

Le comte Sigismond Rzyzczewski (Russie-Pologne), 36, Novo Zielna, Varsovie.

M. Paul Roche, 10, rue Sainte-Anne, Paris.

Le duc de Sabran-Pontevès (France), château de Magnane, par Château-Gonthier (Mayenne).

S. E. Said-Pacha, *membre corres-* (France), 25, rue Marbeuf, Paris.

Saint-Paul, auditeur au Conseil

d'État (France), 8, place des États-Unis, Paris.

Le comte SALA, ministre plénipotentiaire (France), à Buénos-Ayres.

S. E. le marquis de SALISBURY, pair du royaume, (Grande-Bretagne), 20, Arlington Street, Londres.

Georges SALLES, archiviste paléographe auxiliaire de l'Institut (France), 76, rue de la Tour, Paris.

Le comte Henri de SAN-MARTINO et VALPERRA (Italie), 137, rue Nazionale, Rome.

Le marquis de SAPORTA (France), 100, rue de l'Université, Paris.

Le comte Louis de SARTIGES, secrétaire d'ambassade à Munich, 16, Léopoldstrasse (France), 14 *bis*, av. Bosquet, Paris.

SAWAS-PACHA, ancien ministre des Affaires étrangères (Turquie), 76, rue Desbordes, Paris.

Le marquis de SAYVE, ministre plénipotentiaire (France), 18, rue Barbet-de-Jouy, Paris.

Christian SCHEFFER (France), villa Scheffer, rue Scheffer, Paris.

Le docteur SCHLITTER, aux Archives de la Cour (Autriche-Hongrie), Vienne.

Le docteur von SCHLOSSBERGER, *membre correspondant* (Wurtemberg), Konigl. Archiv, Stuttgard.

Emm. SCHLUMBERGER, secrétaire d'ambassade (France), 57, avenue de Villiers, Paris.

Le marquis de SÉGUR, ancien auditeur au Conseil d'État (France), 43, avenue d'Iéna, Paris.

Le vicomte de SÉGUR-D'AGUESSEAU (France), secrétaire de la légation de France à La Haye.

Le vicomte de SÉMALLÉ, *membre du Conseil* (France), secrétaire d'ambassade, 16 *bis*, avenue Bosquet, Paris.

Em. SENART, membre de l'Institut (France), 18, rue François-Ier, Paris.

Jacques SEYDOUX (France), secrétaire d'ambassade à Berlin.

Nikolaki-Effendi SGOURIDEZ (Turquie), directeur des affaires commerciales au ministère des Affaires étrangères, à Constantinople.

Jacques HORA SICCAMA, ancien chef de la division politique au ministère des Affaires étrangères (Pays-Bas), La Haye.

Von SICHERER, *membre correspondant* (Allemagne), recteur de l'Université de Munich.

J.-A. SILLEM, membre de la députation permanente des États provinciaux de la Hollande septentrionale (Pays-Bas), Amsterdam.

Le comte SIMÉON, *membre correspondant* (France), Oberhofen, lac de Thun (Suisse).

Guillaume SINGER, directeur du *Neue Wiener Tagblatt* (Autriche), Vienne.

M. le comte Wladimir SKORZENSKI, à Lubostich, par Labischin, grand-duché de Posen (Prusse).

La SOCIÉTÉ HISTORIQUE DE HOLLANDE (Pays-Pas), Utrecht.

Léon SOMZÉE, membre de la Chambre des représentants (Belgique), 217, rue Royale, Bruxelles.

S. E. le comte Albert DE SONNAZ, ministre d'Italie, à Lisbonne.

Albert SOREL, *membre du Conseil;* de l'Académie française, professeur à l'École des sciences politiques, 70, rue d'Assas, Paris.

SOULANGE-BODIN, ministre plénipotentiaire, sous-directeur au ministère des Affaires étrangères (France), 30, avenue de Messine, Paris.

Henry STANDISH (Grande-Bretagne), 43, avenue d'Iéna, Paris.

R.-F. STEVENS (États-Unis), 4, Trafalgar square, London.

M.-A.-N.-L. de STIEGLITZ (Russie), Angluski Prospect, 30, Saint-Pétersbourg.

Stolojian, député (Roumanie), Bucarest.

Le docteur Stranski, ancien ministre des Affaires étrangères et des cultes (Bulgarie), Sofia.

S. E. le chevalier de Stuers, *membre du Conseil*, ministre plénipotentiaire des Pays-Bas (Pays-Bas), 55, av. Kléber, Paris.

Gabriel Syveton, professeur agrégé d'histoire, député (France), 20 *bis*, avenue de Neuilly, à Neuilly.

S. E. M. Lad. Szogieni Marich de Magyar-Szlogaegyhaza, ambassadeur d'Autriche-Hongrie (Autriche-Hongrie), ambassade d'Autriche-Hongrie, Berlin.

La comtesse de Talleyrand-Périgord, 3, avenue Montaigne, Paris.

Le marquis de Tamisier, ancien ministre plénipotentiaire, 43, rue de Courcelles, Paris.

Edmond Toutain, ministre plénipotentiaire, 24, rue de Marignan, Paris.

Target, ancien député, ancien ministre plénipotentiaire (France), 7, rue Montaigne, Paris.

André Tchéglow, gentilhomme de la chambre de S. M. l'empereur de Russie (Russie), ministre au Monténégro.

Le baron Joseph du Teil (France), 22, rue Pierre-Charron, Paris.

Ternaux-Compans, ancien conseiller d'ambassade (France), rue Jean-Goujon, Paris.

Thouvenel, ancien secrétaire d'ambassade (France), 6, rue Lincoln, Paris.

Thureau-Dangin, membre de l'Académie française (France), 11, rue Garancière, Paris.

G. van Tienhoven, ministre des Affaires étrangères (Pays-Bas), 71, avenue Gracht, à Harlen.

C. Tollu, notaire (France), 9, rue de Grenelle, Paris.

S. E. le comte Tornielli Brusati di Vergano, *membre du Conseil*, ambassadeur d'Italie, 73, rue de Grenelle, Paris.

Torres Campos, professeur à l'Université de Grenade (Espagne), Université, Grenade.

M. de la Tourrasse, professeur au lycée Albert-le-Grand, à Arcueil.

Le comte de Tovar, ministre plénipotentiaire (Portugal).

Charles Tranchant, *membre du Conseil*, anc. conseiller d'État (France), 28, rue Barbet-de-Jouy, Paris.

Raoul Treuille (France), 156, rue de Rivoli, Paris.

Le prince Trivulzio (Italie), palazzo Trivulzio, piazza Alessandro, Milan.

Le comte Albert Vandal, *membre du Conseil*, de l'Académie française (France), 2, rue Marbeuf, Paris.

Vassilaki Bey Sarakioti, ancien colonel-médecin dans l'armée ottomane (Turquie), Constantinople.

Le conseiller Vedel, *membre correspondant* (Danemark), Udenrigsministeriet, Copenhague.

S. E. le général Joachim F. Velez, ministre de Colombie près le Saint-Siège (Colombie), Hotel Royal, via Venti-Settembre, Rome.

M. Charles Vergé, ancien maître des requêtes au Conseil d'État, avenue d'Antin, 3, Paris.

Mil. R. Vesnitch, professeur à la Faculté de droit, membre de l'Institut de droit international, ancien ministre, à Belgrade (Serbie).

Wenceslao de Villa-Urutia, *membre correspondant* (Espagne), ministre plénipotentiaire d'Espagne aux Pays-Bas, La Haye.

Le marquis Visconti-Venosta, sénateur, ancien ministre des Affaires étrangères (Italie), 34, via Monforte, Milan.

Arnold Vissière, consul de France, secrétaire interprète du gouvernement pour la langue chinoise, 10, avenue des Pages, Le Vésinet (Seine-et-Oise).

Le marquis Paolo VITI-MARIANI, camérier secret de Sa Sainteté, 209, corso Vittorio-Emanuele, Rome.

Étienne-A. VLASTO (Grèce), à Ramleh, Alexandrie (Égypte).

Le marquis de VOGÜÉ, *vice-président de la Société* (France) de l'Académie française, ancien ambassadeur, 2, rue Fabert, Paris.

Le vicomte Eugène-Melchior de VOGÜÉ, de l'Académie française (France), 14, rue Las-Cases, Paris.

Le comte A. Gilbert de VOISINS, (France), à la Régie des tabacs, Constantinople.

Le comte de VORGES, *membre du Conseil* (France), ministre plénipotentiaire, 46, rue du Général-Foy, Paris.

Le comte WALISZEWSKI, *membre correspondant* (Russie), 30, rue de Lubeck, Paris.

Donald-Mackensie WALLACE (Grande-Bretagne), 46, Caxton Street, Saint-Ermins Mansions, London.

WALLON, *membre du Conseil* (France), secrétaire perpétuel de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, sénateur, ancien ministre de l'Instruction publique, palais de l'Institut, Paris.

M. le docteur Ottocar WEBER, Kleinserter quai, 1, à Prague (Autriche-Bohême).

Frédéric von WEECH, chambellan de S. A. R., chef des Archives du grand-duché de Bade, *membre correspondant* (Allemagne), Karlsruhe.

M. DE WALDAREN-RENGERS, conseiller à la légation des Pays-Bas, 57, avenue Kléber, Paris.

Le professeur van WERVECKE, *membre correspondant* (grand-duché de Luxembourg).

Serge de WESTMAN, attaché au ministère impérial des Affaires étrangères (Russie), Saint-Pétersbourg.

Th. WESTRIN, premier archiviste aux archives royales (Suède), Ricks archivet, Stockholm.

James-Gustavus WHITELEY (Etats-Unis), 223, West Lanvale Street, Baltimore, Maryland.

THE PRESIDENT OF THE WHITE-LIBRARY, Cornell-University, Ithaca, New-York (Etats-Unis), chez M. Stechert, libraire, rue de Rennes, 76, Paris.

Le baron Jehan de WITTE, rue Jean-Goujon, 14, Paris

M. le comte Louis VOINOVITCH, chargé des fonctions de ministre de la Justice, Cettigne (Monténégro).

S. E. le comte de WOLKENSTEIN-TROSTBURG, ambassadeur de Sa Majesté impériale et royale apostolique en France (Autriche-Hongrie), rue de Varenne, Paris.

Van YPERSEELE de STRIHOU, secrétaire à la légation de Belgique, à Lisbonne (Portugal).

Léonidas ZARIFI, banquier (Grèce), Constantinople.

ZIAD-PACHA, ancien ambassadeur, chez M. Postasi Hassan Agha, Constantinople.

RECUEILS PÉRIODIQUES

AVEC LESQUELS LA *REVUE* ÉCHANGE SES PUBLICATIONS

Société de l'histoire de France, aux Archives nationales.

Revue historique, paraissant tous les deux mois, boulevard Saint-Germain.

Revue des Questions historiques, paraissant tous les trois mois.

Questions diplomatiques et coloniales, revue de politique extérieure, paraissant les 1er et 15 de chaque mois, 16, rue Cassette.

Revue d'histoire, rédigée par l'état-major de l'armée (section historique) au ministère de la Guerre.

Revue d'histoire moderne et contemporaine, paraissant tous les deux mois, 17, rue Cujas.

Polybiblion, revue mensuelle, partie littéraire et partie technique.

Le Carnet historique et littéraire, revue mensuelle, rétrospective et contemporaine, 59, avenue de Breteuil.

Revue des Études historiques, paraissant tous les deux mois, 82, rue Bonaparte.

La Revue (ancienne *Revue des Revues*), 12, avenue de l'Opéra.

Revue de Synthèse historique, 12, rue Sainte-Anne.

Correspondance bi-mensuelle du « Bureau international permanent de la Paix », à Berne.

Revue de Droit international et de Législation comparée, 9, rue d'Egmont, Bruxelles.

Royal historical Society, Londres, 115, St Martin's lane, W. C.

Archivio storico Lombardo, corso Vittorio Emmanuele, Milan.

Boletin de la Real Academia de la historia, Madrid, 21, calle de Leon.

Nuovo archivio Veneto, Venise.

POLITIQUE ET DIPLOMATIE

DE

JACQUES COEUR

(*Suite*[1])

Les grandes luttes qui, au quinzième siècle, bouleversèrent l'Europe et l'Asie n'étaient pas seulement politiques. Les guerres d'instinct masquaient des guerres d'idées; les batailles sanglantes cachaient des conflits d'intérêts financiers : questions religieuses, questions sociales, questions économiques se posaient partout et nul ne savait trop les résoudre. De très sérieuses divergences de vue et de combinaisons existaient entre les pouvoirs secrets, aussi les masses humaines étaient-elles soulevées par des forces mystérieuses, pénétrantes, irrésistibles comme le sont, par des magnétismes puissants, les vagues de la mer, au moment du flux, les jours d'orage.

Sous prétexte de revendiquer, pour chaque fidèle, le droit à la coupe sacramentelle, les farouches Taborites de Jean Ziska mettaient la Bohême à feu et à sang. Les catholiques rois de Pologne, préoccupés surtout de faire prévaloir leur maîtrise sur la Germanie, favorisaient la propagande des doctrines hussites en Prusse. Les chevaliers Teutoniques tentaient vainement de défendre l'Allemagne contre la coalition des hérétiques et des Slaves. Laisser pénétrer entre la Vistule et l'Oder ces deux forces réunies, c'était risquer d'ouvrir la route continentale du

[1] Voir la *Revue* du 1er juillet et du 1er octobre 1902

nord à l'invasion des hordes du Gobi, tandis que l'inertie des princes chrétiens et la faiblesse croissante des empereurs grecs laissaient ouverte la route du sud devant les Turcs Osmanlis.

Vainement les milices franciscaines unissaient leur influence populaire aux aristocratiques efforts des Teutoniques pour entraver le progrès des doctrines hétérodoxes. Dès 1438, tandis que Bernardin de Sienne se proclamait en Italie le vicaire de sainte Colette, les franciscains réformés avaient envoyé une colonie monastique à Oppenheim, ouvrant la route à la thaumaturge de Corbie qui, bientôt appelée par l'électeur palatin, vint fonder une maison de clarisses à Heidelberg. L'heure était solennelle ; les périls imminents : un double courant se manifestait en la chrétienté, courant de réformes idéales et d'entraînement mystique, courant de rénovation matérielle et d'affaires commerciales. A côté des chevaliers des anciens ordres militaires se dressaient les Hanséates des sociétés marchandes ; auprès des apôtres de la stricte observance franciscaine se maintenaient les conventuels refusant d'abandonner entièrement les biens de la terre pour les célestes espérances de la divine pauvreté

Tout était en lutte et en guerre : les rois, les peuples, l'Église de Dieu, les saints même. Papes et anti-papes se disputaient l'Occident, tandis que les royaumes décimés par les épidémies, rongés par les factions, ruinés par les pillages, étaient réduits à la plus extrême détresse. La fédération des patriarches orientaux était brisée par les conquêtes turques ; les populations de l'Asie mineure et des Balkans gémissaient sous le joug de fer des Ottomans victorieux. Qu'allait devenir la chrétienté déchirée par un double schisme ? La défense générale des intérêts ecclésiaux imposait une entente : la catholicité latine et l'orthodoxie grecque ne pouvaient être sauvegardées que par une action commune. Des tentatives d'union avec Rome furent faites, mais la trop longue querelle du concile de Bâle et du pape Eugène IV entravait toute négociation et nulle décision pratique n'était prise.

I

JACQUES CŒUR TENTE DE PACIFIER LA CHRÉTIENTÉ.

Ce fut alors que le grand conseil du roi de France prit l'initiative hardie de transformer les États généraux de Bourges en concile national et de confier à cette assemblée le soin de délibérer et de statuer sur les affaires intérieures de l'Église. Avec sa perspicacité et son intelligence habituelles, Jacques Cœur avait compris la nécessité d'un arrangement amiable et prompt. Aussi travaillait-il activement à en faciliter la réalisation. Ramener l'Église à la paix et à l'unité par le retour aux constitutions apostoliques de son origine, c'était permettre la conclusion d'une alliance officieuse avec les théocrates masqués derrière les Timourides transoxianais qui s'étaient posés comme adversaires des Ottomans. Cette alliance, matériellement garantie par la reprise des traités de commerce conclus précédemment entre la cour des Valois et celle de Samarkande, pouvait dégager les voies de la mer Noire et faire refouler militairement les Osmanlis dans les steppes de la Slavie.

Par suite de son affiliation aux loges rhénanes et de ses relations d'affaires avec les Hanséates allemands, l'Argentier, nous l'avons vu, poursuivait l'accomplissement d'un vaste plan international par lequel les deux pôles du transit mondial, la Scandinavie et l'Égypte se trouvaient reliés. Pour assurer le plein succès de la combinaison politique et financière à laquelle il devait sa fortune personnelle et qui pouvait donner à la France l'hégémonie tant convoitée par les républiques italiennes, Jacques Cœur savait qu'une entente diplomatique avec les musulmans de Transoxiane était indispensable. La France devenant alors réellement l'entrepôt des chefs de commerce de l'Occident, le roi détenteur du sceptre des lys serait l'arbitre de l'Europe et il pourrait « faire bon poids à tous les peuples dans la balance de justice, puisque les anciens pactes seraient

renoués et tous les antiques droits jurés, par là même, remis en vigueur[1].

Que fallait-il pour arriver à ce résultat? Reprendre la politique des siècles chevaleresques et réunir tous les efforts des princes chrétiens vers un même but : la croisade.

Une croisade intelligemment dirigée pouvait débarrasser à la fois l'Europe des routiers intérieurs qui la ravageaient et des routiers extérieurs qui menaçaient de l'envahir. Mettre aux prises en Asie mineure ou dans les Balkans les écorcheurs et les Ottomans, c'était utiliser une force brutale contre une force barbare et tenter de les annihiler l'une par l'autre : c'était une combinaison fort habile. Jacques Cœur était assez initié au mécanisme de la finance pour savoir que toute guerre exige et rapporte de l'argent : il s'était donc assuré des ressources.

La croisade, il le savait, était sérieusement désirée en Angleterre par Henry de Beaufort, cardinal de Winchester, un des hommes les plus riches et les plus puissants de l'époque. Amener l'oncle d'Henri VI à exporter en Orient tous les soldats que la perte, désormais fatale, des conquêtes de France allait rejeter sur le sol britannique n'était pas chose difficile. Le vieux prélat était trop fin politique pour n'avoir pas songé d'avance aux avantages d'un tel exode; aussi la perspective d'une expédition des troupes anglaises dans le Levant l'amena-t-elle à favoriser la conclusion des trêves marchandes avec la cour des Valois et à faire sanctionner ces ouvertures pacifiques par le mariage du jeune roi, son neveu, avec Marguerite d'Anjou.

Le duc de Bourgogne, réconcilié avec Charles VII et s'étant assuré d'avantageux traités de commerce avec la France et les négociants britanniques, rêvait aussi de la guerre sainte, comme en peut rêver un prince dont les fêtes et les tournois sont les occupations favorites. Les papes eussent certes repris fort volontiers le rôle d'Urbain II, mais un nouveau concile de Clermont, au lieu de répondre au vicaire du Christ par le cri :

[1] Voir QUICHERAT.

« Dieu le veut! », n'aurait-il pas dressé un antipape contre le pontife romain? On pouvait se le demander.

Si, d'autre part, l'argent n'eût pas manqué pour une croisade, le grand levier de la « guerre sainte » faisait défaut : l'Occident n'avait plus l'enthousiasme de la foi! Aussi, malgré leur habileté, les financiers échouèrent-ils où avaient réussi jadis les missionnaires; la diplomatie d'un Jacques Cœur ne put galvaniser un monde qu'avait soulevé jadis la vibrante parole d'un Pierre l'Ermite.

Cependant l'Argentier ne travailla point en vain à faire cesser le conflit existant entre la cour de Rome et le concile de Bâle, conflit qui avait repris avec une violence inouïe après quelques essais de pacification. Le grand Conseil de France avait étudié la question. Charles VII, en 1438, transforma donc les États généraux de Bourges en concile national pour statuer officiellement sur les affaires de l'Église. Le pape et le concile avaient envoyé leurs légats. Les décisions prises et promulguées sous la forme de pragmatique sanction avaient un double but : régler la situation et l'attitude du clergé français vis-à-vis de la cour romaine ; faciliter l'accord des Grecs et des Latins en donnant à l'organisation ecclésiastique d'Occident une forme plus concordante à celle des patriarches orientaux.

On ne s'est peut-être pas suffisamment placé à ce dernier point de vue pour juger les actes du synode de Bourges. Considérant presque exclusivement les règlements d'impôts perçus par Rome sur les bénéficiaires ecclésiastiques et ce qu'on a appelé depuis « les libertés gallicanes », on n'a pas fait remarquer les chances d'union que la pragmatique sanction eût apportées à l'Église si les négociations avec les orthodoxes grecs se fussent poursuivies et si l'alliance officielle avec les Timourides transoxianais eût abouti au succès d'une croisade.

En établissant la décennalité des conciles, la supériorité de l'assemblée ecclésiale, la libre élection des évêques par les chapitres et des abbés par les communautés, sauf *veto* du souverain pontife en cas d'indignité ou d'abus, la pragmatique sanction

introduisait, dans l'Église latine, un principe de fédération permettant aux patriarches orthodoxes de se rallier à la catholicité. La république chrétienne reprenait sa norme apostolique sous la présidence de l'évêque de Rome ; les épiscopes d'Orient et d'Occident trouvaient ainsi un terrain d'entente ; sans doute cela obligeait à des réformes, à des concessions mutuellement consenties ; mais au moins écartait-on la grosse question d'un pouvoir central exigeant l'abandon des droits et privilèges des patriarches, ce qui a toujours fait avorter toute tentative de rapprochement entre les Latins et les Grecs.

Avec sa précision de comptable prévoyant, Jacques Cœur avait fait adopter, par le conseil du roi, les mesures financières destinées à prévenir l'exode des monnaies françaises en Italie. A cet effet, on avait réglementé le paiement des impôts perçus sous divers noms par la cour de Rome sur les bénéfices ecclésiastiques, ainsi que les droits d'appel aux tribunaux civils et religieux. La pragmatique sanction avait donc un double caractère politique : caractère d'une loi de finance pour ce qui concernait l'intérieur du royaume, caractère d'une loi d'État pour ce qui avait trait à l'Église universelle. Déjà saint Louis avait provoqué des ordonnances semblables dans l'espoir d'une entente avec les chrétiens du Levant et d'une alliance avec les Tartares.

L'utilisation des forces mongoliques contre les Sarrasins pour le recouvrement de la Palestine et pour la pénétration des missionnaires dans l'Extrême-Orient avait été, pendant tout le moyen âge, un des plans diplomatiques de la papauté. Ce plan avait été connu, approuvé, adopté par les plus clairvoyants rois de France. Louis IX, Charles V, entre autres, s'étaient inspirés, dans leurs actes, de visées de cette nature. Jacques Cœur reprenait avec énergie la politique de ces souverains ; il connaissait trop bien en outre les vœux et désirs des chrétiens du Levant pour ne point tenter d'amener l'Église latine à prendre hardiment l'initiative des réformes indispensables, au lieu de se les laisser arracher.

Les règlements des questions financières et judiciaires par la pragmatique sanction de 1438 montrent l'influence de l'homme d'État qui tenait à sauvegarder les droits du clergé de France. L'esprit démocratique qui avait imposé au roi et aux seigneurs un conseil composé de petites gens, dont les seuls titres étaient leurs réelles capacités, soufflait maintenant sur l'Église. Prudemment dirigé, ce souffle eût balayé bien des abus, évanoui plus d'un péril, rapproché bien des dissidents. La réforme pouvait être pacifiquement opérée par des catholiques intelligents au lieu d'être faite brutalement par des ambitieux et des sectaires, mettant les instincts des masses aveugles au service de princes avides et les appétits de la foule en contradiction avec les intérêts fonciers des vrais pouvoirs.

En réalité, que fallait-il pour que la pragmatique sanction servît de point de départ au grand mouvement dont Jacques Cœur était, à la fois, la raison sociale et l'agent? Deux choses : se garder d'introduire le parlementarisme dans l'Église et faire prévaloir l'intérêt général et supérieur de la chrétienté sur les intérêts particuliers des Italiens. La gloire de l'Argentier est d'avoir conçu et tenté de réaliser cette double espérance. Il fut victime de la coalition des trois grandes républiques : Gênes, Venise et Florence qui, rivales auparavant, se liguèrent avec les Turcs dans l'espoir de maintenir leurs monopoles commerciaux, lesquels étaient irrémédiablement compromis par la création de la Hanse germanique, l'introduction des Anglais dans la Méditerranée et le réveil des aptitudes industrielles et mercantiles parmi les continentaux. Le calcul des Italiotes était aussi faux qu'inhabile. Par la nature même des combinaisons secrètes dont il était l'agent, Jacques Cœur était fatalement un méditerranéen : il voulait réunir le Rhône au Rhin et mettre en communication, par la France, la Scandinavie et la Germanie avec l'Égypte et le Levant. Si Venise, Gênes et Florence n'avaient préféré le rêve de leur hégémonie illusoire au succès des affaires générales de la chrétienté, l'entente de tous les armateurs catholiques se fût faite en vue d'une croisade débarrassant

l'Europe des Turcs, fermant aux Slaves l'accès des marches germaniques et ouvrant largement les voies commerciales de l'Extrême-Orient par la Transoxiane et de l'Afrique par Alexandrie.

Quoique lésé dans l'affirmation de son pouvoir par les décisions du synode de Bourges, le pape Eugène IV ne s'était point mépris sur le vrai but poursuivi par l'Argentier; il savait fort bien que ce but n'était pas de détruire la hiérarchie ecclésiastique et d'exposer la chrétienté à sombrer dans l'anarchie. Il en eut bien la preuve, du reste, en 1439, lorsque les pères du concile de Bâle prirent l'impolitique initiative de faire renaître le schisme d'Occident par la nomination d'un antipape, précisément au moment où un autre concile, réuni à Florence, décrétait la réunion de l'Église grecque et de l'Église latine. Cette fusion désirable ne pouvait du reste s'opérer par un simple décret; sa réalisation nécessitait une diplomatie fort compliquée et dont le soin eût dû être confié à des hommes qui, à l'instar de Jacques Cœur, connaissaient à fond le mécanisme des deux mondes et pouvaient insister sur les réformes indispensables au maintien d'une paix durable.

Les assemblées de Bâle et de Florence prirent fin l'une et l'autre en 1443, sans avoir produit autre chose qu'une agitation stérile, et le schisme continua. L'antipape, nommé par les pères de Bâle, était un trop haut personnage pour abandonner la tiare. Élu sous le nom de Félix V, le duc Amédée de Savoie, qui avait abdiqué en faveur de son fils Louis, était apparenté aux plus illustres familles d'Europe; il avait droit, ce semble, de compter sur leur appui; cependant il n'en fut rien : la France donna l'exemple de l'obéissance à Eugène IV et presque tous les princes chrétiens suivirent l'exemple de Charles VII.

Toutefois la paix ne fut point encore rendue à l'Église. Vainement Jean de Capistran, préoccupé des progrès simultanés des Hussites et des Turcs, alla-t-il à la cour de Pologne pour représenter au roi le danger de soutenir les hérétiques au lieu de combattre les infidèles. Vainement aussi parcourut-il la

Bohême, la Hongrie, l'Allemagne, après s'être mis d'accord avec Colette de Corbie qui, malgré tout ce qu'elle devait à la famille de Savoie, tenta d'amener l'abdication de Félix V, sans pouvoir y parvenir. La pacification définitive ne devait se réaliser qu'en 1447, après la mort d'Eugène IV.

Le conclave réuni lui donna comme successeur Thomas de Sarzane, qui prit le nom de Nicolas V. Sur l'avis de son grand conseil, Charles VII s'empressa de reconnaître le nouveau pontife, et, pour montrer à toute la chrétienté qu'il approuvait hautement ce choix, il résolut d'envoyer à Rome une très solennelle ambassade d'obédience, et il chargea Jacques Cœur de l'organiser de la façon la plus brillante. A l'Argentier étaient adjoints comme délégués officiels de la France : Jean Juvénal des Ursins, archevêque de Reims; Élie de Pompadour, évêque d'Alet; Tanneguy du Chastel, prévost de Paris, accompagnés d'une suite nombreuse et « si bellement esquipée qu'il n'y avait, dit Jean Chartier, homme pour lors vivant qui eust ouy parler de pareille compaignée, ce qui tournait au grand honneur du roi et de son royaume. »

Cette diplomatique délégation avait attendu, pour quitter Bourges, la fin des conférences intervenues entre Charles VII et Louis de Savoie, fils d'Amédée. Le duc avait promis de s'employer auprès de son père pour obtenir qu'il abdiquât la tiare; Félix V était disposé à une transaction pourvu qu'elle fût honorable. Les ambassadeurs étaient donc chargés de négocier avec Nicolas V les conditions de cette transaction; ils réussirent admirablement dans leur mission, si bien que, dès leur retour, Charles VII convoqua à Lyon une assemblée où se rendirent des délégués d'Angleterre, de Sicile, d'Allemagne, beaucoup de prélats et de docteurs. Les propositions du pape d'accorder, en échange de l'abdication, le titre de légat perpétuel à Amédée pour le duché de Savoie et de s'engager à ne nommer aucun titulaire de bénéfice consistorial sans le consentement du duc Louis, furent généralement approuvées.

Une nouvelle ambassade fut formée sous la conduite du comte

de Dunois pour négocier diplomatiquement avec Félix V. Parmi les délégués se trouvait encore Jacques Cœur; le succès fut aussi heureux auprès de l'antipape qu'auprès du pape. Amédée renonça à la tiare, reconnut Nicolas V comme souverain pontife. L'unité de l'Église latine était rétablie; le schisme d'Occident prenait fin; depuis, il n'a jamais recommencé.

II

JACQUES CŒUR OBTIENT DES LETTRES MARCHANDES DES PAPES ET UN FIRMAN DU SOUDAN DE BABYLONE

Si Jacques Cœur s'était mêlé de façon si active aux négociations diplomatiques avec Rome, c'est qu'il lui importait de renouer promptement, de façon officielle et durable, les relations commerciales de la France et de l'Église avec la cour de Samarkande et avec tous les centres musulmans secrètement ralliés aux Timourides en vue de résister à la reconstitution du khalifat par les Turcs osmanlis. Cette reconstitution devait entraîner la mise en vasselage de toutes les fédérations mahométanes. Le triomphe de la politique brutale du militaire Commandeur de la foi sur la politique aristocratique des Chiites établissant fatalement la suprématie de l'impérialat sur la théocratie, il fallait prévoir partout, en Europe comme en Asie, la défaite du parti guelfe et l'orgueilleux réveil du parti gibelin.

Le pape, en cette occurrence, ne pouvait hésiter à prendre le seul parti conforme aux intérêts du Saint-Siège; ce parti était de seconder les vues et plans des chefs de commerce et en particulier du grand kaileber : Jacques Cœur. En effet, l'Église, pas plus que les autres sociétés, ne peut, en tant que pouvoir politique, échapper aux préoccupations financières, négliger les conditions du transit international et s'abstenir d'envisager les questions d'affaires. Toutefois, par la nature idéale de sa constition évangélique, la puissance ecclésiale est obligée le plus souvent de voiler des entreprises financières sous des symboles ou

par des fidéi-commis dont le sens échappe à la foule : elle a donc dû, depuis l'origine de sa mise en œuvre, faire reposer son fonctionnement économique sur une base fiduciaire.

Toute combinaison fiduciaire suppose une foi, une confiance absolue de la collectivité en des signes religieux ou politiques émanant d'une théocratie ou d'un pouvoir d'État. L'autorité souveraine de celui-ci se manifeste par la frappe de l'or, ou s'affirme par le cours forcé d'une monnaie sans valeur intrinsèque, mais garantie par le sceau du représentant légal de la nation. La puissance théocratique n'ayant jamais, depuis l'ère chrétienne, joui en Occident des véritables prérogatives de la souveraineté temporelle, ne put donner cours forcé à aucun signe d'échange et ne s'arrogea point le droit de frapper l'or; elle ne prit à César aucun des privilèges régaliens, elle garda simplement ce qui, de tous temps, appartient à Dieu : l'impôt volontaire des fidèles.

Mais encore fallait-il que cet impôt pût servir pratiquement à sa destinée matérielle et permît à l'Église de vivre, de se défendre, de s'affirmer comme société. Ce fut grâce à l'emploi de tessères ou médailles de change que la primitive Église opéra le formidable virement de capitaux et de biens fonds qui détruisit l'Empire romain en réduisant à moins d'un milliard le numéraire si abondant à l'époque des premiers Césars [1].

Ce fut par des fidéi-commis que, dans les siècles de foi, les papes, les grands évêques et les principaux abbés de monastères conduisirent l'agio international grâce auquel subsistait, à l'insu du peuple, mais au bénéfice du développement de la civilisation chrétienne, une véritable bourse mondiale des métaux précieux.

Ce mécanisme secret de la finance occidentale pendant le moyen âge entraîna toute une diplomatie commerciale dont les actes offrent un très grand intérêt et jettent sur l'histoire un jour très curieux [2]. L'entreprise de Jacques Cœur fut en quelque

[1] Voir l'*Économique des premiers chrétiens*, extrait de la *Nouvelle Revue* du 1er juillet 1900. Paris, Falize, rue d'Antin.

[2] Par un travail sur « la Diplomatie au moyen âge » nous exposerons pro-

sorte le couronnement de cette diplomatie d'affaires et le point de départ d'une diplomatie d'État; à ce double titre les faits et gestes de l'Argentier méritent une attention spéciale, car il ne faut pas se le dissimuler, et les documents le prouvent, Jacques Cœur fut en réalité le fidéi-commissaire du Saint-Siège et, en sa qualité d'agent commercial de l'Église latine en Orient, il reçut du pape Eugène IV, en 1445, un bref pontifical qui constitue une véritable charte marchande. Voici la traduction de cette pièce :

Permission du pape Eugène IV audict Jacques Cœur de trafiquer avec les Infidèles [1].

chainement dans la *Revue d'histoire diplomatique* tous les actes, négociations et traités intervenus entre l'Orient et l'Occident, depuis saint Louis jusqu'aux Valois.

[1] Texte latin, tel qu'on le peut lire au procès criminel, Bibl. nat^le, ms. 3688, f° 77 :

« Eugenius episcopus, servus servorum Dei, dilecto filio nobili viro Jacobo Cordis, domicillio Bituriensis, salutem et apostolicam benedictionem.

« Eximiæ devotionis affectus quem ad nos et Romanam geris ecclesiam non indigne meretur ut petitiones tuas, quantum cum Deo possumus ad exauditionis gratiam admittamus. Huic est quod nos tuis in hâc parte supplicationibus inclinat qui ut asseris carissimi in X^to filii nostri Caroli Francorum regis illustris consiliarius et argentarius existis; ut huic, ad quinquennium a data præsentium computandum tam per te ipsum quam per alium seu alios quem vel quos ad id duxeris pro tempore deputandum seu etiam deputandos ac tam tuo nomine quam ipsius nomini regis quoties tibi pro fidelium commodo et utilitate visum fuerit quæcumque, quotcumque gratias cumque galeas, naves et alia navigia, cum quibuscumque mercantiarum generibus et quantitatibus, non tamen alias a jure prohibitarum generibus et quantitatibus ad quorum cumque infidelium partes atque loca traducendi, necnon mercantias ipsas eisdem infidelibus, tam libere venditionis titulo, quam pro aliis ipsorum rebus et bonis mobilibus ex causa permutationibus et alias concedendi et assignandi. Necnon ab ipsis infidelibus eorum mercantias emendi et etiam ex simili causa recipiendi et ac ratione mercantiarum omnium et singularum prædictarum in partibus et locis infidelium commorandi et cum illis conversandi

« Necnon quisque ex dictis infidelibus ratione mercantiarum duntaxat quas interim cum fidelibus facere voluerint, per galeas, naves et navigia hujusmodi ad quorumcumque fidelium partes, civitates, terras et loca ita quod in illis libera securitate gaudere debeant, nec ullam molestiam suscipiant deferendi, aliaque in præmissis et circa ea necessaria et opportuna faciendi et exequendi, ac etiam quoad præmissa omnia et singula peragenda etiam omnibus et singulis fidelibus, in galeris, navibus et navigiis pro tempore

Eugène, évêque, serviteur des serviteurs de Dieu, à notre très cher fils, l'homme noble Jacques Cœur, en son domicile de Bourges, salut et bénédiction apostolique.

Les sentiments de grand dévouement que vous témoignez à notre personne et à la Sainte Église romaine méritent que nous donnions satisfaction à votre requête autant que nous le pouvons devant Dieu.

Nous sommes d'autant plus porté à vous accorder cette faveur que vous êtes, ainsi que vous le revendiquez, le conseiller et l'argentier de notre cher fils en Dieu, Charles, roi des Francs.

Pour ces motifs, pendant un délai de cinq ans à dater de l'octroi de ces lettres, vous pourrez, tant en personne que par l'office d'un ou plusieurs agents par vous délégués à cet effet et pour ce laps de temps, tant en votre propre nom qu'au nom du roi, aussi souvent qu'il vous paraîtra utile et avantageux aux fidèles, envoyer toutes les galées, navires et autres bateaux aussi nombreux et de quelque nature qu'ils soient, avec toutes les sortes et toutes les quantités de marchandises, sauf celles défendues de droit dans tous les pays et villes des infidèles.

A ces mêmes infidèles vous pourrez céder ou assigner des marchandises, soit sous le titre de vente librement consentie, soit par voie d'échange contre des objets ou biens mobiliers, soit de quelque autre façon. De même vous pourrez acheter en échange, de semblable manière, les marchandises de ces infidèles et, dans le but de faire les ventes et échanges susdits vous aurez la permission de rester dans leur pays et de vous entretenir avec eux. Pareillement ceux des infidèles qui, pour ces mêmes raisons de commerce avec les fidèles, voudraient par galées, nefs et autres navires se rendre dans les pays, cités, terres et lieux habités par les fidèles devront y jouir d'une libre sécurité et n'être exposés à aucune vexation.

Ces infidèles pourront se livrer aux échanges plus haut indiqués, faire et acheter tout ce qui sera nécessaire ou utile à leur commerce et cela avec tous et chacun des fidèles, en se servant de galées, nefs et autres navires actuellement connus.

existentibus plenam et liberam auctoritatem apostolicam tenere præsentium licentiam elargiamur et plenam concedimus facultatem.

« Nulli ergo hominum liceat hanc paginam nostræ elargitionis et concessionis infrangere vel ei temerarie contradicere. Si quis autem attentare præsumpserit indignationem omnipotentis Dei et beatorum Petri et Pauli ap^tlorum ejus noverit incursurum.

« Datum Romæ apud S^tum Petrum, anno inc^ni Domini 1445, 6 kal. sept.; 15mo nostri pontificatus. »

Nous donnons à ces présentes lettres toute l'autorité apostolique et nous entendons accorder une permission entière et une pleine liberté. Qu'aucun homme donc ne se permette témérairement de restreindre les clauses de cette permission sous peine d'encourir la colère de Dieu et de ses serviteurs les apôtres Pierre et Paul.

Donné à Rome, à Saint-Pierre l'an du Seigneur 1445, le 6 des calendes de septembre, de notre pontificat le quinzième.

Muni de cette permission papale qui le mettait à l'abri de toute revendication ecclésiastique, l'Argentier de Charles VII pouvait négocier avec la cour de Samarkande la reprise des traités de commerce intervenus, au commencement du quinzième siècle, entre Charles VI, Timour-Leng et son fils Miranchah. Mais il lui fallait encore s'assurer l'impunité vis-à-vis du pouvoir judiciaire et civil en donnant un caractère officiel à ses efforts diplomatiques et en faisant ratifier, par le roi de France, les négociations engagées. Ce n'était pas chose aussi facile qu'on le peut croire, et l'Argentier dut déployer toutes les ressources de son habileté pour obtenir un semblant d'acquiescement à ses vues et l'octroi verbal d'une autorisation qui lui était indispensable. Il s'agissait pour lui, en effet, d'accréditer un véritable ambassadeur près de la cour de Samarkande : il avait choisi, pour cette mission délicate, son facteur le plus intelligent, le plus dévoué, le plus expérimenté, Jehan Villaige.

Comment amener Charles VII à octroyer à ce conducteur de navire la permission de faire, en son nom, des ouvertures pacifiques et un présent d'armes occidentales au Timouride régnant ?

Jacques Cœur profita, ainsi que le relate George Chastellain, du moment où le roi, désireux de terminer les guerres anglaises par la prise de la Normandie, lui demandait un prêt considérable pour subvenir aux frais de campagne.

Au regard d'avoir envoyé un harnais de guerre au Soudan, raconte l'historiographe du duc de Bourgogne, Jacques Cœur dit qu'il se trouva une fois en un lieu secret où il n'y avait que le roy et luy où ils besognaient de choses plaisantes au roy, auquel lieu ledit Jacques

dit au roy : « Sire, sous ombre de vous je cognais que j'ai de grands biens, profits et honneurs et mesme dans le pays des infidèles, car pour votre honneur le souldan a donné sauf-conduit à mes galères et facteurs de pouvoir aller seurement et retourner en ses pays quérir et lever des marchandises en payant trévage assez compétent, pourquoy j'y trouve grands profits. Sire, ce que j'ay est vostre. » A cette heure le roy luy fit requeste de luy prester argent pour entrer en Normandie, à laquelle requeste il respondit qu'il presterait deux cent mille escus, ce qu'il fit.

Et voyant que le roy luy monstrait grand amour, alors il s'enhardit et luy demanda congé de pouvoir envoyer audit souldan un harnais à la façon des marches de France, ce que le roy lui octroya. Et sur cet octroy il envoya ledit harnais au nom du roy audit souldan par un de ses gens nommé Jean Villaige. Et quand ledit souldan eut receu ledit harnais il en fust fort joyeux et en rescripvit lettres de remerciement au roy, avec quoy il luy envoya plusieurs présents, ains en cette partie ledit Cœur ne croyait pas avoir mespris.

Ces reponses furent rapportées au roy qui, de prime face, aucunement ne les prit bien en gré, disant qu'il n'était pas mémoratif d'avoir donné ledit congé (et aussi à la vérité ce luy eust été charge), et ordonna là dessus de luy faire son procès sur le tout [1].

Qui doit-on croire en cette affaire? Le roi? Il avait évidemment intérêt à nier l'autorisation donnée, s'étant laissé circonvenir par les Florentins, qui osaient publiquement lui donner blâme pour l'envoi d'armes en Orient, prétendant que deux moines d'Albanie, porteurs de lettres à eux délivrées on ne sait trop par qui, étaient passés en Lorraine affirmant partout que plus de trois cent mille chrétiens avaient été occis par les Sarrazins et « que ce procédait par ung des argentiers du roy de France qui, pour la lucrative, leur avait vendu et délivré harnex, armures, lances, arcques, arbalestes, collevrines et autres artilleries pour argent qu'il en avait receu. »

Si Charles VII, effrayé des conséquences de l'autorisation par lui donnée secrètement, déclara qu'il n'était pas mémoratif de l'avoir délivrée, Jacques Cœur a pour preuve de son dire une

[1] Extrait de Georges Chastellain. Temple de Jehan Bocace. « De la ruyne d'aucuns nobles malheureux. »

pièce écrite qui se trouve aux archives; c'est le firman du soudan de Babylone. De ce firman le roi avait eu certainement connaissance, puisque les contemporains en ont su l'existence et la teneur et que Mathieu de Coussy en la citant fait précéder le texte de ces mots : « En cest an 1447, Charles, roy de France, receust lettres du souldan de Babilone, lesquelles furent translatées de sarrazin en françois. »

Pour qui donc eût été faite cette traduction sinon pour le roi et les membres de son Conseil? Et par qui l'a-t-elle été sinon par quelque interprète instruit des deux langues et chargé sans doute, comme l'avait été l'évêque Jean par Timour-Leng, de développer de vive voix le sens et la portée diplomatiques du document?

Étant donné le résultat favorable de l'ambassade de Jehan Villaige, il est indéniable que Charles VII l'a su. Quel intérêt l'Argentier aurait-il eu à cacher ce succès? N'y avait-il pas pour lui nécessité, au contraire, d'en arguer pour assurer aux infidèles en Occident des franchises semblables à celles que ses facteurs avaient sur les marchés d'Orient? Les termes de la lettre étaient du reste très flatteurs pour le souverain des Francs et il y a lieu de remarquer qu'ils confirment, de façon expresse et très claire, l'importance de l'affiliation du grand kaileber, Jacques Cœur, aux loges commerciales de la franc-maçonnerie de Saint-Jean ainsi que la conclusion d'un pacte occulte entre l'Argentier et l'Honassi ou prince-prophète des Hébreux récabites vivant auprès de l'Hindou-Kousch et détenant ainsi une des routes principales menant dans l'Extrême-Orient.

Voici le texte de ce document, si important pour qui veut comprendre la marche de la diplomatie au quinzième siècle :

Cettes lettres soient données au lyon, seigneur du monde, grand comme saint Georges qui tua le dragon, seigneur de terre de France, seigneur aumosnier, roi des rois, à qui toutes gens demandent licence, seigneur de la mer et de la terre, très-bien sailly d'hostel, *très-chrestien en nom de saint Jean qui baptisa Jésus-Christ* et de Nostre-Dame : amy des Mores et seigneur des Mores, nostre seigneur te donne santé et bonne

vie, Charles roy de France, les citées du souldan, grand roy des roys Jamarcq, Maher et Daher seigneur sage, guerroyeur et défendeur de la loy des Mores, grand souldan des Mores et de leur foy qui fait raison à chascun qui a guerre l'un contre l'autre, seigneur des deux mers et de maintes terres, libéral aux esclaves de son pays des deux églises saintes de Lameth et d'Abraham : Dieu croisse le mien et me donne bonne vie et à tout mon peuple à quy je fais prou de biens.

Ceci était la « superscription » et il y faut remarquer trois choses :

1° Le roi de France y est considéré comme seigneur de la terre et de la mer, roi des rois à qui toutes gens demandent licence, c'est-à-dire comme une sorte de basileus occidental; de plus il y est reconnu comme « très chrestien en nom de saint Jean qui baptisa le Christ », ce qui tendrait à faire croire que non seulement l'Argentier, mais Charles VII lui-même, faisait partie des Loges de Jean et connaissait la société des Cormogons, celle du Grand Kaileber, les combinaisons hanséatiques et la grande Maîtrise du Volgi de Transoxiane sur les chefs du commerce mondial.

2° Le descendant des Valois était regardé, en Orient, comme aussi grand que saint Georges, ce qui le mettait, en tant que pouvoir, sur le même rang que le protecteur suprême de l'Angleterre et lui donnait ainsi une sorte de suzeraineté idéale et théocratique sur les Lancastre d'Outre-Manche et sur les mercantis d'Albion.

3° Le grand roy des roys, seigneur sage qui fait raison a chascun qui a guerre et se montre libéral au pays des églises saintes de Lameth et Abraham paraît être le véritable « Volgi » à qui le Timouride régnant servait sans doute de porte-parole et de porte-glaive. Quel était ce mystérieux théocrate présenté comme arbitre de tout l'Orient? Quand on connaît l'existence des deux pouvoirs hébreux se disputant, à travers les siècles, l'enjeu mondial de la grande partie politique engagée, on se demande si ce théocrate n'était point l'Honassi luttant, avec l'aide des fédérations, contre la reconstitution du pouvoir

unitaire du Prince de la Captivité dont la mainmise sur les marchés et les synagogues avait été suspendue depuis la ruine du khalifat.

La teneur des lettres du soudan de Babylone confirme les idées que la « superscription » fait naître. En lisant on s'en convaincra :

Au nom de Dieu soit faict et te donne vie, seigneur lyon, dragon, loup, forticion qui reste seul seigneur chrestien au monde, oncle du seigneur qui porte la bannière jaune, est à sçavoir le roi de Hongrie libéral, sage et piteulx, seigneur et conseiller des aultres seigneurs, seigneur de la terre et de la mer et de tous les chrestiens, puissant envers tous, mainteneur du baptesme et défendeur de la bannière du Christ, Charles de France amy des Mores et de leurs seigneurs, Dieu te maintienne en paix et exauce tes preuves et te laisse bien mourir ! Ceste lettre te mande le grand Souldan que tu sois bien advisé, que nous soyons bons amys et bien d'accord. La tienne lettre s'est joincte à la mienne porte saincte, laquelle avons vue et lue et j'y ay créance pour ce que tu dis que tu me veulx bien et ainsi fais-je à toi !

Ton ambassadeur, homme d'honneur, gentilhomme, lequel tu nommes Jean Villaige est venu à la mienne porte saincte et m'a présenté tes lettres avec le présent que tu m'as mandé et je l'ay reçu et ce que tu m'as escript que tu veulx de moy je l'ay faict ; et si ay faict une paix à tous tes marchands pour tous mes pays et ports de la marine, ainsy que ton ambassadeur m'a su demander. Ledit ambassadeur est venu en grand honneur et sy ay prins son présent en grand amour et plaisir pour l'amour de toy. Sy, ce que tu m'as mandé ay escript et faict ; et sy mande à tous les seigneurs de mes terres et par espécial au seigneur d'Alexandrie qu'il fasse bonne compaignée à tous les marchands de la terre et que tous les aultres aient liberté en mon pays et qu'il leur soit faict honneur et plaisir ; et quand sera venu le conseil (consul) de ton pays il sera à la faveur des autres consaux bien haut et j'ay commandé qu'il soit faict bonne compaignée aux pèlerins de ton pays qui vont à Jérusalem et à Saincte-Catherine ; car le tien ambassadeur m'a du tout prié, et ne sera prins d'eux que selon l'usance que souloyent tenir les souldans du temps et que nul ne soyt si osé, sur ma majesté, d'entreprendre plus, s'ils n'ont robbes dont il convient de payer les droits : et veulx que partout leur soyt faicte bonne compaignée et qu'on ne leur mette sus nulle usance nouvelle. Et tout ce que ledit ambassadeur a su demander pour les susdits pèle-

rins et pour toutes choses, pour la tienne amour je l'ay faict; et ton dit ambassadeur se part de ma saincte porte avec responses; et l'ay vestu d'une telle robe à l'usance pour ton honneur laquelle lui ay donnée; auquel ambassadeur j'ay dit que tu veuilles mander consul en ma terre afin que nous ayons bonne paix. Sy te mande par le dit ambassadeur un présent, c'est à sçavoir du baume fin de nostre saincte vigne, un bel liépart, trois escuelles de porcelaine de Sinan (Chine), un plat de porcelaine de Sinant, deux grands plats couverts de porcelaine, deux tonques vertes de porcelaine, deux bouquets de porcelaine, un lavoir ès-mains et un garde-manger de porcelaine ouvrée, une jatte de noyaulx d'amandes, une jatte de poivre vert, des amandes et cinquantes livres de nostre fin bamonguet, un quintal de sucre fin de trois quittes. Dieu te mène à bon sauvement. Charles roy de France!

La nature des présents, tous tirés de la Chine, montre clairement qu'il s'agit d'une ambassade reçue par un souverain asiatique et non, comme on le dit généralement, par le soudan du Caire. Le texte de la lettre, du reste, en ce qui a trait aux immunités et privilèges accordés aux marchands et aux pèlerins de Terre Sainte, est tout à fait conforme aux traditions d'alliance qui se perpétuèrent, durant tout le moyen âge, avec la cour de France. La date de la missive est l'index de sa provenance et montre qu'elle fut remise à Jehan Villaige par Mehemed Tourgaï, plus connu en Europe sous son surnom d'Oloug-Bey : « le Grand Prince. » C'est ce surnom sans doute que, dans leur version du texte oriental, les traducteurs français rendirent par le titre de « Grand Souldan », ordinairement attribué aux souverains musulmans.

Oloug-Bey était le petit-fils de Miranchah, ce fils aîné de Timour-Leng qui avait adressé à Charles VI, en 1413, une lettre pour confirmer les bonnes intentions de son père, à l'égard des marchands et de la cour de France. En 1446, Oloug-Bey avait succédé à Chah-Roukh, son grand-oncle; il était donc tout naturel que, fidèle aux traditions des Timourides, il s'empressât de faire savoir à Charles VII qu'il accueillait son ambassadeur, Jehan Villaige, avec autant de faveur et

de joie que ses ancêtres avaient reçu ceux de ses prédécesseurs.

Le fédérations musulmanes n'avaient point alors abdiqué leurs prétentions; elles n'avaient point renoncé au rêve de former des États-Unis islamiques sous l'arbitrage de l'Imam de Transoxiane, chef spirituel d'une république emporocratique et militaire. Timour-Leng, du reste, avait fait frapper à son coin les monnaies égyptiennes, ce qui avait incontestablement établi sa suzeraineté sur le Caire et les docks africains. Il n'était donc pas étonnant que Chah-Roukh et Oloug-Beg, ses successeurs, mandassent « à tous les seigneurs de leurs terres et par especial au seigneur d'Alexandrie, qu'ils fissent bonne compaignée à tous les marchands venus de France »; ces souverains avaient la certitude d'être écoutés et obéis, c'est pourquoi le firman de 1447 présente une telle importance.

En 1448, Nicolas V ayant succédé à Eugène IV sur le trône pontifical, Jacques Cœur dut solliciter du nouveau pape la confirmation des droits et privilèges à lui accordés par son prédécesseur. L'Argentier profita sans nul doute de son voyage à Rome en qualité d'ambassadeur du roi pour négocier directement cette affaire; car la lettre du souverain pontife, datée des calendes d'octobre 1448, motive la permission accordée par le fait que « ledict Jacques Cœur ayant été envoyé par Charles, roi des Francs, à la tête d'une ambassade auprès de lui, le pape se souvient d'avoir eu récemment d'excellents rapports avec l'Argentier et conseiller de son très-cher fils en Dieu ».

Le texte original du bref de Nicolas V ne fut pas versé au procès, une copie de cette pièce fut simplement envoyée par Bannès ou Joannes Medicis à la prière des fils et défenseurs de Jacques Cœur; celui-ci ne possédait pas ces documents durant sa détention; car, interrogé par le comte de Dampmartin sur le fait de son trafic avec les infidèles, il demanda un délai pour se justifier, alléguant qu'en prison il lui était impossible de se procurer les preuves de son innocence et en particulier la lettre d'Eugène IV. Quant à la permission donnée par le pape Nicolas audict Cœur à même effet, voici quelle en est la teneur :

Copie des lettres de commerce avec les Infidèles[1] :

A tous ceux et à chacun de ceux qui verront, liront et entendront cette copie des lettres testimoniales ici présentes nous faisons clairement savoir que : Nous Bannes (ou Joannes) Medici, clerc public, notaire par l'autorité apostolique, résidant en la ville de Montpellier du diocèse de Maguelonne avons vu, tenu, touché et lu mot à mot des lettres patentes et ouvertes émanant de notre très saint seigneur le pape Nicolas V, auxquelles lettres sont appendus des sceaux de plomb selon la mode de la chancellerie romaine.

Ces lettres scellées, sans rature ni rupture de cachet nous ont semblé, après examen aussi bien qu'à première vue, authentiques et nettes de tout soupçon de falsification.

Suit la copie de la lettre pontificale datée des calendes d'octobre 1448, elle répète mot à mot la lettre d'Eugène IV, accordant les mêmes droits, mais faisant *concession à vie* de la permission de trafiquer avec les infidèles pour toutes marchandises, sauf celles prohibées de droit, et donnant à Jacques Cœur privilège de conduire à Jérusalem et d'en ramener les fidèles qui s'y rendent dans le but de gagner les indulgences.

Cet octroi fait à l'Argentier du monopole des transports de pèlerins en Palestine était motivé sans doute par la raison qu'il avait fait connaître au pape le firman d'Oloug-Bey en lequel le souverain asiatique dit :

Quand sera venu le consul de ton pays il sera à la faveur des autres consuls bien haut et j'ay commandé qu'il soit faict bonne compaignée

[1] Texte latin, tel qu'on le peut lire à la Bibl. nat. Procès criminel : Ms. fr. 3868, f° 79.

« Copia litterarum mercandi cum Infidelibus. »

« Universis et singulis hoc præsens transsumptum seu vidimus hasque præsentis testimoniales litteras visuris, lecturis et etiam audituris, notum fiat atque manifestum quod ego Bannes (ou Joannes) Medici clericus publicus auctoritate apostolica notarius villæ Montispessulani, Magalonensis diocesis habit vidi, tenui, palpavi ac de verbo ad verbum legi quasdam patentes et apertas litteras a SS^mo^ D^no^ N^ro^ papa Nicolao P. P. V^o^ emanatas et ejus verba bulla plumbea more romanæ curiæ impendent, sigillatas non abrasas, non cancellatas, non abolitas nec in aliquâ earum parte suspectas sed prorsus omnium vitio et suspicione ut prima facie apparebat carentes. »

aux pèlerins de ton pays qui vont à Jérusalem et à Saincte-Catherine, car le tien ambassadeur m'a du tout prié et il ne sera prins d'eux que selon l'usance que souloyent tenir les souldans du temps et que nul ne soyt si osé, sur ma majesté, d'entreprendre plus s'ils n'ont robbes dont il convient de payer les droits et veulx que partout leur soyt faicte bonne compaignée et qu'on ne leur mette sus nulle usance nouvelle. Et tout ce que ledit ambassadeur a sceu demander pour les susdits pèlerins et pour toutes choses pour la tienne amour je l'ay faict et ton dit ambassadeur se part de ma saincte porte avec responses.

Ces réponses secrètes et verbales avaient sans doute trait à l'organisation de la croisade que Nicolas V, lors de son avènement, avait juré au conclave de favoriser de tout son pouvoir. Le rêve sioniste des Récabites n'était pas abandonné ; un grand mouvement judéo-chrétien s'esquissait et le pape, désireux de retrouver le sens vrai des traditions évangéliques, promettait cinq mille ducats à qui lui apporterait l'évangile de saint Mathieu en hébreu. Cette tendance sioniste du quinzième siècle n'a pas été assez remarquée ; elle s'était manifestée par la mission de Jeanne d'Arc, elle s'affirmait par la politique de Jacques Cœur : le Prince de la Captivité et ses fidèles avaient un trop direct intérêt à empêcher la reconstitution d'un royaume de Jérusalem pour ne point employer tous les moyens de faire échouer la Pucelle et de ruiner l'Argentier ; ils y réussirent ; l'Histoire montre le résultat de la conspiration secrète sans en indiquer ni les causes, ni les auteurs ; il n'est pas inutile de soulever le voile jeté sur des procès dont les actes sont loin d'être clairs et dont les débats mériteraient d'être attentivement examinés.

Les juges de Jacques Cœur n'admirent pas sans doute la validité de la copie des lettres de commerce avec les infidèles ; car, en 1452, le pape Nicolas V crut devoir envoyer une bulle spéciale en faveur de Jacques Cœur[1].

[1] Texte latin extrait des archives du monastère de Saint-Victor-lès-Marseille, cahier déposé en 1838 dans les archives de la préfecture de Marseille.
« Nicolaus episcopus, servus servorum Dei, dilecto filio viro Jacobo Cordi,

Voici la traduction de ce document qui confirme et précise le sens des autres lettres précédemment citées :

Nicolas évêque, serviteur des serviteurs de Dieu, à son cher fils et noble homme Jacques Cœur, argentier du roi de France, salut et bénédiction apostolique.

Étant affecté d'une sincère dévotion aussi bien envers nous qu'envers l'Église romaine, tu n'es pas indigne de mériter que nous t'accordions favorablement toutes les choses par lesquelles seront acquittées toutes tes dépenses et indemnités, que cela vaille pour te couvrir de toute revendication faite à ton encontre.

C'est pourquoi, comme il nous a été montré jadis de ta part une

argentario regis Franciæ, salutem et apostolicam benedictionem. Sincere devotionis affectus quem ad nos et Romanum geris Ecclesiam non indigne meretur ut ea tibi favorabiliter concedamus, perque sublatis quibusvis dispendiis tuis, tuorumque, sævis et indemnitatibus, valeat salubriter provideri. Cum itaque sicut exhibita nobis semper pro parte tua petitio continebatur, tu pro non nullis tuis et aliis peragendis negociis cum quatuor galeris seu galeriis per diversarum mundi partium maria navigare et ad portus, civitates, terras, ac loca ad nos et Romanam Ecclesiam pertinentia personaliter accedere, seu aliquos ex infra scriptis, cum rebus bonis et mercantiis, aut pro emendis victualibus et aliis necessariis transmittere intendas, sed id efficere pertinescas, nostra licencia seu fiducia desuper non obtenta; nos, tui et infra scriptorum tuorum securitati providere volens ac tuis in hac parte supplicationibus inclinati, tibi et Guillermo Gimardi, nostri domini sancti Michaelis, ac Joannis du Villaige, Magdalene et Joanne Forest nostre domine sancti Jacobi, necnon Gallardeto de la Fargor nostre domine sancti Dionisii, seu galearum patronis dilectis filiis eorumque scriptoribus, suscriptoribus, comitibus et subcomitibus, marineriis sociis, nautis aliisque, officialibus, galeotis, mercatoribus, et eis servientibus ac quibuscunque in eisdem galeris existantibus, laïcis et ecclesiasticis, omnibusque aliis familiaribus negociorum gestoribus, factoribus et procuratoribus ubilibet commorantibus, presentibus et futuris ac cuilibet ipsorum cujuscumque status, ordinis, nobilitatis et conditionis, ac quotcumque numeri fuerint, ad portus, civitates, terras et loca quecumque ad nostram dictam Ecclesiam pertinentia, accidendi ibidemque permanendi et pro libito recedendi quomodocumque quandocumque et quotiescumque volueris et voluerint, tam in personis quam in rebus et bonis ac mercantiis omnibus, plenæ securitatis, licentiam et validumque salvum-conductum, auctoritate apostolica et certa scientia, tenore presentium concedimus pariter et indulgemus, universas et singulos ad quos presentes litteræ nostræ pervenerint eorum serie paternos affectus requirentes et hortantes in Domino ; subditis vero nostris et galearum aliorumque navigiorum patronis, necnon gentium armigerarum nostrarum capitaneis, officialibusque nostris distincte precipiendo mandantis, quatenus te et patronis ac cetero supradictos et quemlibet ipsorum, cum

demande dans laquelle était contenue une pétition pour toi, quelques-uns des tiens qui se proposaient d'entreprendre des affaires avec quatre galères ou galiotes à travers diverses parties du monde, de naviguer au milieu des mers, d'aborder dans les ports, villes et terres et tous les lieux appartenant à l'Église romaine, toi personnellement ou d'autres qui sont cités plus bas ayant intention de transmettre des valeurs et des marchandises ou d'acheter des vivres ou autres choses nécessaires à transporter, êtes autorisés à continuer de faire ces choses par notre licence ou fidéi-commis (fiducia) non obtenu plus haut. Nous, à toi et à ceux qui sont ci-dessous nommés, nous donnons cet écrit pour qu'il serve de garantie et de sauvegarde à toi et à Guillaume Gimard, montant la galère de notre seigneur saint Michel, à Jehan de Villaige montant la galère Sainte-Madeleine et Saint-Jean,

galeis seu galeariis aliisque navigiis, personis, rebus, bonis et mercantiis quibuscumque eorum per nostra maria, provincias, civitates, terras, loca, portus, flumina, pontes et passus qualibet, in veniendo, stando et recedendo quoties venire, stare seu recedere ad quœcumque loca te et alios supradictos, conjonctius vel separatim, transire, contingerit, pro nostra et dictæ sedis reverentia benigne commendatos habentes, tuam et aliorum supradictorum, vel alicujus ipsorum, personas, mercantias, res et bona quavis occasione vel causa seu ad cujuscumque instantiam arrestare, destinere seu aliq a alia molestia vel offensione afficere per se vel alios, directe vel indirecte quovis quesita colore, occasione vel causa non presumant, sed potius benigne tractant ac tute accedere morari et recedere permittant, ac tibi et illis, necnon cuilibet ipsorum de recepta scorta securo conductu et omni grata tractatione providere ac victualia et alia tibi et aliis prefatis necessaria pro condecenti pretio vendere: prout a te et aliis supradictis eos requirere contingerit; ut ex inde apud nos et sedem ipsam possint merito commenderi presentibus usque ad nostrum et sedis apostolice beneplacitum; ac donec et quousque hujusmodi bene placiti revocatio tibi et cuilibet predictorum intimata fuerit et post intimationem hujusmodi per tres menses valituris, non obstantibus privilegiis apostolicis staturis quoque et consuetudinibus etiam municipalibus civitatum, terrarum et locorum predictorum juramento confirmatione apostolica vel quacumque firmitate alia roboratis. Quibus omnibus et singulis etiam si quis ad illorum derogationem de ipsis eorumque totis tenoribus de verbo ad verbum, presentibus habenda foret mentio quoad premissa expressa, serie expresse derogamus; quodque etiam forsan tu et alii supradicti talia commisses et commississent propter quorum in premissis non expressionem ipse presenter de surreptione seu invalidat aliqua valerent impugnari, ceterisque contrariis quibuscumque. Nulli ergo omnino liceat hanc paginem nostræ concessionis, induti, requisitionis, hortationis, mandati et derogationis infringere vel ei ausu temerario contra ire. Si quis autem hoc attentare presumpserit, indignationem omnipotentis Dei et beatorum Petri et Pauli apostolorum ejus se noverit incursurum.

« Datum Romæ apud Sanctum Petrum anno Incarnationis dominice 1452 tertio nonarum Maii, pontificatus nostri anno sexto.

à Forest montant la galère de notre seigneur Saint-Jacques en outre à Gallardeto de la Fargor montant la galère de notre seigneur Saint-Denis ou aux fils choisis du patron des galères, aux écrivains et sous-écrivains, aux commis et sous-commis, aux mariniers, aux compagnons, aux nautonniers et autres officiers, aux rameurs, aux marchands, à tous ceux qui les servent et à tout le personnel existant dans les mêmes galères, qu'il soit laïque ou ecclésiastique, et à tous les autres familiers chargés de gérer les affaires, aux facteurs et procureurs en quelque lieu qu'ils demeurent, qu'ils soient présents ou à venir et à tous les autres quels que soient leur état, leur grade, leur ordre, leur noblesse et leur condition, quel que soit leur nombre dans les ports, les cités, les terres, les lieux appartenant à notre dite Église. ils peuvent y aborder et y séjourner ; ils pourront à ta volonté et à la leur, quitter librement, de quelque façon, en quelque temps et autant de fois que tu le voudras ou qu'ils le voudront ; aussi bien pour leurs personnes que pour leurs richesses et marchandises nous leur donnons licence, pleine sécurité et un valable sauf-conduit par l'autorité apostolique et de science certaine nous leur faisons cette concession et cette faveur ; à tous et à chacun à qui nos présentes lettres parviendront, à tous ceux qui demandent notre affection paternelle et s'en référeront au Seigneur ; à tous nos sujets et aux patrons de toutes les autres galères et vaisseaux, à tous nos capitaines d'hommes d'armes, à tous nos officiers qui devront reconnaître ce mandement vis-à-vis des patrons et de tous les autres ci-dessus nommés avec les galères et galiotes, à toutes autres personnes naviguant avec leurs biens, leurs marchandises il est permis de circuler dans nos mers, provinces, cités, terres, lieux, ports, fleuves ; ils ont licence d'y naviguer, de s'y arrêter, de les quitter autant de fois qu'il leur conviendra d'y venir, d'y séjourner, de s'en aller en quelque lieu ou territoire sus-indiqués soit ensemble ou séparément ; ils ont le droit de les traverser comme étant sous la protection de la bienveillance recommandée pour toi et tous les autres sus-nommés ou quelque personne en leur nom avec leurs marchandises, leurs biens quelle que soit l'occasion ou la cause qui les aura amenés à s'y arrêter. Si par hasard il leur arrivait de faire quelques sévices ou offenses par eux ou par d'autres, directement ou indirectement, nous recommandons de ne les point molester, de n'avoir contre eux aucune prévention, mais plutôt qu'on les traite favorablement et qu'on les laisse en toute sécurité aborder, séjourner ou se retirer, qu'à toi et aux autres sus-nommés on procure des navires et tout ce qui pourrait vous être nécessaire et cela à bon compte, afin que, hors de ces lieux, ils soient considérés comme chez nous en notre

Siège et qu'ils puissent être recommandés par les présentes jusque dans les endroits où est connu notre Siège apostolique et qu'il en soit ainsi jusqu'à ce qu'il y ait révocation de ce mode de décret avantageux pour toi et quiconque est nommé ci-dessus. Cette ordonnance est valable pour trois mois sans que s'y opposent les privilèges apostoliques, les états, habitudes et droits municipaux des villes, des terres et des lieux précités, tout cela est sanctionné par confirmation apostolique et par tout ce qui donne force et solidité à cette autorisation. Si à toutes ces choses, à chacun des articles ou à leur teneur quelqu'un déroge de parole à parole, nous-même nous dérogerons expressément à tout ce qui a été dit ci-dessus; si par hasard toi ou les autres sus-indiqués tu commettais ou qu'ils commissent quelque écart par rapport aux choses exprimées ou y fissent quelques suppressions, cela ferait invalider tout parce que le reste serait non avenu. Il n'est permis à aucun homme de briser cette page de notre concession, de ce mandat qui contient toutes nos requêtes et déclarations, d'y déroger en quoi que ce soit ou d'aller témérairement à leur encontre. Si quelqu'un se rendait coupable d'un tel attentat il tomberait sous le coup de l'indignation suprême du tout puissant Dieu et des bienheureux apôtres Pierre et Paul du moment qu'on aurait découvert sa faute.

Donné à Rome, dans le domaine de saint Pierre en l'année de l'Incarnation de N. S. 1452, le troisième jour des nones de mai, de notre pontificat la sixième. »

Ce bref indique que précédemment était intervenu ce que, dans le droit romain, on appelait un contrat de fiducie, c'est-à-dire un contrat par lequel les personnes à qui des marchandises ou toute autre chose étaient livrées comme garantie d'une créance devaient rétrocéder ces objets lors du payement de la dette. Si l'on dégage la bulle du pape des amphibologies résultant de la nécessité de voiler le fidéi-commis, tout en permettant au fidéi-commissaire de soustraire à la saisie royale les marchandises constituant les gages matériels des prêts et avances faits par le Saint-Siège, on voit que l'ordonnance de Nicolas V tend à faciliter aux quatre principaux facteurs de Jacques Cœur et à tous leurs employés l'enlèvement, le recouvrement et l'écoulement rapide des objets déposés ou emmagasinés dans tous les ports, villes et docks de la chrétienté. Le pape prend soin, dès le début de sa lettre, d'accorder tous les crédits nécessaires pour

acquitter les dépenses et fournir les indemnités, afin que l'Argentier se trouve couvert de toute revendication faite à son encontre : c'était évidemment lui donner le moyen de dégager, durant les trois mois de validité du décret pontifical, toutes les marchandises qui, sans cela, fussent tombées au pouvoir des officiers royaux comme appartenant à Jacques Cœur. De plus, le souverain pontife, prévoyant que le recouvrement de ces marchandises obligerait sans doute à des violences, recommande, si cela vient à se produire, de ne molester personne ; et, il ne craint pas d'ajouter qu'à son ordonnance, valable pour trois mois, ne sauraient s'opposer ni les privilèges apostoliques, ni les États, ni les droits municipaux des villes. On ne peut plus clairement désigner Jacques Cœur comme le fidéi-commissaire du Saint-Siège, ni le reconnaître comme le grand kaileber ou élu suprême de l'église d'Occident.

III

SIGNES PRÉCURSEURS DE LA CHUTE DE L'ARGENTIER

Ce titre secret fut précisément la cause de la coalition formée contre Jacques Cœur. Venise, Gênes et Florence ne pouvaient voir sans jalousie les succès de l'Argentier : sa fortune croissante leur faisait prévoir la perte prochaine de tous les monopoles acquis par les républiques italiennes. L'hégémonie politique de la France s'accusait : le triomphe des hanséates et des continentaux, dans l'organisation du transit mondial, était proche.

En vue d'empêcher la réalisation du plan diplomatique conçu par le ministre de Charles VII, les Italiotes s'unirent. Le 20 juillet 1451, un traité entre Sforza, devenu duc de Milan, et la république de Florence fut conclu. Dès le 12 juin, les Florentins avaient nommé des décemvirs de guerre et Cosme de Médicis, un peu plus tard, envoyait l'un d'entre eux, Acciajuoli, à la cour de

France. C'était un homme rompu aux affaires politiques, il y était mêlé de façon active depuis plus de trente-cinq ans, c'est-à-dire depuis l'époque qui avait précédé et préparé le traité de Troyes. Il savait donc tous les dessous des négociations et des entreprises qui s'étaient poursuivies pendant la première moitié du quinzième siècle; il était plus à même que quiconque de seconder les intérêts et les vues des pouvoirs hostiles à la politique de Jacques Cœur. Il était aidé dans sa tâche par un autre Florentin, Otto Castellani, qui, en l'année 1446, s'était trouvé en procès avec la reine Marie d'Anjou et avait voué une haine mortelle à l'Argentier.

L'affiliation de celui-ci aux loges rhénanes de Saint-Jean, ses rapports commerciaux avec les hanséates allemands et avec les grands marchands anglais étaient certes connus de ses concurrents, attentifs à tout ce qui menaçait les privilèges acquis depuis les croisades par les armateurs italiens. Lorsqu'ils découvrirent les relations de Jacques Cœur avec les chevaliers de Rhodes et qu'ils connurent le succès des négociations, engagées par le ministre de Charles VII avec les musulmans sur la prière du grand-maître et celle de son neveu le sénéchal Guillaume de Lastic, ils s'émurent du plan conçu par l'Argentier pour faire de la France l'arbitre du monde. C'était en 1441. Le fameux Alnazer al Daher avait armé une flotte composée de dix-huit galères chargées de troupes de débarquement. Il avait investi l'île de Rhodes et mis le siège devant la capitale. Durant quarante jours les infidèles battirent en vain la place et l'indomptable énergie des chevaliers les tint si bien en échec, qu'ils durent se retirer après avoir subi une perte d'effectif considérable. Mais cette retraite n'était évidemment qu'une trêve aux hostilités, il fallait s'attendre à de nouvelles attaques. Ce fut alors que le grand-maître envoya, dans toutes les cours d'Occident, le sénéchal Guillaume de Lastic, pour annoncer cette victoire et demander des secours. Les princes, occupés de leurs querelles, ne se montrèrent point disposés à intervenir militairement en faveur de l'Ordre. Celui-ci, ne se sentant plus en état d'affronter seul

la lutte, autorisa le grand-maître à terminer cette guerre ruineuse par la paix, si quelque ouverture lui était faite en ce sens, le conseil ne voulant pas prendre l'initiative des négociations. Il fallait donc chercher un intermédiaire capable de sauvegarder les intérêts et l'honneur des chevaliers et possédant assez de crédit et de puissance auprès des musulmans pour leur inspirer l'idée de faire des propositions acceptables. Un seul nom fut prononcé, comme étant celui d'un homme dont la réputation inspirait toute confiance, et dont les succès commerciaux et diplomatiques attestaient la haute valeur : c'était Jacques Cœur.

Après s'être assuré l'agrément du roi, l'Argentier se chargea de l'affaire: grâce aux sauf-conduits qu'il avait pour son commerce, un de ses facteurs conduisit à Alexandrie, sur une galère de son maître, un agent de l'Ordre. La paix se fit, mais les clauses du traité ne sont pas connues : l'envoyé des chevaliers ramena avec lui un grand nombre d'esclaves et de prisonniers chrétiens, et l'intervention de Jacques Cœur est attestée par une bulle du grand-maître, en date du 8 février 1446, prescrivant à frère Raimond d'Arpajon, grand prieur de Saint-Gilles, et au receveur de la langue de Provence de satisfaire aux droits qui étaient dus à l'Argentier du roi de France pour son voyage[1].

La prise de Rhodes par les Musulmans, obéissant au soudan d'Égypte, eût trop favorisé les progrès des Turcs, pour que la paix conclue ne contrariât pas les vues des chefs ottomans visant à la reconstitution du khalifat. Rhodes était un point stratégique important ; y faire flotter la bannière de l'Islam, c'était mettre, en la main du Commandeur de la foi, la clef de la mer Égée, le jour où l'unité d'un pouvoir central prévaudrait sur les fédérations mahométanes : c'était la maîtrise sur l'Asie mineure assurée. Aussi les puissances qui travaillaient à créer l'empire turc ne pardonnèrent-elles pas à Jacques Cœur d'avoir contribué à sauver le domaine des chevaliers de Saint-Jean.

Lorsque sur les invites et par les influences des agents de ces

[1] Voir VERTOT, *Histoire de Malte*, et *Jacques Cœur*, par le baron TROUVÉ.

pouvoirs, Venise, Gênes et Florence s'allièrent officiellement ou officieusement avec les Osmanlis et que les Italiens rendirent inutiles le zèle du roi de Portugal et les efforts du pape pour organiser une croisade, on vit successivement tomber, comme fruits mûrs aux jours d'orage, tous les auxiliaires directs ou indirects de Jacques Cœur. Il semblait vraiment que des mains mystérieuses écrivaient alors en tous lieux les *Mané, Thécel, Pharès,* présageant la chute du grand financier qui fut pendant vingt ans le vrai roi de Bourges.

Le savant Oloug-Bey qui, dès 1428, faisait construire un observatoire à Samarkande et s'occupait de faire dresser les tables gourganiennes, ne possédait point, comme souverain, la vigueur de Timour Leng. Il ne sut pas, à l'instar de son ancêtre, déployer l'énergie nécessaire pour résister à la réaction provoquée par la rude noblesse transoxianaise, secrètement gagnée par les Turcs ottomans. Le firman accordé à Jehan Villaige, les concessions faites aux négociants français n'ayant pas donné à ses sujets le résultat tangible qu'ils attendaient, c'est-à-dire le butin qu'eût fourni une expédition en Arménie et dans l'Asie mineure, des murmures s'élevèrent, des intrigues furent nouées; le propre fils d'Oloug-Bey, Abdoul Latif, se révolta contre lui, le fit assassiner en 1449; et Jacques Cœur perdit son principal appui dans le monde musulman.

En février 1450 mourait, en France, d'une dysenterie, Agnès Sorel, dont l'influence sur le roi eût pu contre-balancer les intrigues ourdies pour perdre l'Argentier. Avec la Dame de beauté s'évanouissait pour Jacques Cœur son principal appui à la cour de Charles VII.

En cette même année 1450 mourait, à la suite de blessures reçues au siège de Belgrade, le Hongrois Jean Hunyade, qui avait dressé très haut, comme voïvode de Transylvanie, la bannière jaune devant les Osmanlis, ce dont Oloug-Bey faisait, avec joie, mention au roi de France dans sa lettre marchande de 1447.

Presque en même temps s'instruisait en Angleterre le procès de Suffolk, le négociateur des trêves avec la France et du

mariage d'Henry VI avec Marguerite d'Anjou. Jacques Cœur perdait encore un allié précieux, un des étais de sa puissance.

Mais ce n'était pas tout. Au mois de juillet de cet an 1450, si fertile en surprises, avait lieu, en France, l'arrestation de Jean Barillet, dit Xaincoins, receveur général de toutes les finances du roi, poursuivi en même temps qu'un des personnages les plus marquants de la cour, Bertrand de Beauveau, seigneur de Précigny, et qu'un receveur des tailles en Auvergne, Martin Roux. Jacques Charrier, notaire-secrétaire de Charles VII, et Pierre Godeau, élu des aides de Tours, étaient compromis dans l'affaire, qui se termina par la condamnation de Xaincoins à une restitution de soixante mille écus d'or, à la confiscation de ses biens et à un certain nombre d'années de prison. Les autres inculpés furent amnistiés.

Puis vint, en janvier 1451, l'enquête contre le sire de Culant, accusé d'avoir abusé de sa charge de capitaine pour s'attribuer une partie de la solde des troupes. Comme il avait des amis nombreux et puissants, il en fut quitte pour la perte de ses charges de grand-maître d'hôtel de France, des lettres de rémission lui furent ensuite accordées en mars 1451.

Le procès de Xaincoins, l'affaire de Culant, furent les points de départ de poursuites judiciaires contre des particuliers. Mais, en juillet 1451, on arrive au grand coup de théâtre, à la brusque arrestation de Jacques Cœur et à son lent procès, qui dura trois années.

L'histoire n'a point encore revisé la sentence. Les débats montrent une lutte fort curieuse entre le droit divin de l'Église et la raison d'État du royaume. Ce conflit révèle absolument le double caractère de Jacques Cœur : argentier de Charles VII et fidéi-commissaire du pape. La question n'est pas banale. Nous allons l'examiner en terminant cette étude.

C.-B. Favre.

UNE

AMBASSADE PORTUGAISE A ROME

SOUS JULES II

(1505)

Une antique coutume, dont certains auteurs font remonter l'origine à la fin de la fameuse querelle des Investitures[1], voulait qu'à l'avènement de chaque nouveau pontife, les souverains et les républiques catholiques envoyassent à Rome une ambassade extraordinaire pour le reconnaître solennellement comme vicaire de Jésus-Christ et successeur de saint Pierre. Ces missions, connues dans l'histoire sous le nom d'*ambassades d'obédience*[2], étaient reçues par le pape avec une grande pompe en plein consistoire et fournissaient aux chefs d'États qui les envoyaient l'occasion de déployer un luxe et une splendeur correspondant à leur richesse et à leur puissance. Quelques-unes de ces missions ont fait époque dans les fastes de la diplomatie; la plus célèbre est, sans contredit, celle que dom Emmanuel, roi de Portugal, envoya à Rome, en 1514, pour prêter obédience à Léon X et lui offrir les prémices des « découvertes ».

L'attention des écrivains qui s'occupent de l'histoire du Portugal s'étant reportée jusqu'ici exclusivement sur cette ambassade[1], il ne semblera pas superflu de consacrer une étude spé-

[1] Christianus Gottlieb Buderus. *De Legationibus obedientiæ Romam missis.* Jéna, 1745.

[2] A. Giobbio. *Lezioni di diplomazia ecclesiastica.* Rome, 1899, t. I, p. 344.

[3] De nombreuses monographies ont été consacrées depuis le seizième siècle jusqu'à nos jours à cette fameuse ambassade; la plus récente et aussi

ciale à celle que le même monarque accrédita, neuf ans auparavant, auprès de Jules II dans des circonstances identiques.

*
* *

Après un conclave qui n'avait duré qu'un jour seulement, le 1er novembre 1503, le cardinal Julien della Rovere fut proclamé pape et prit le nom de Jules II.

Les souverains catholiques s'empressèrent de rendre hommage au nouveau pontife et ils le firent d'autant plus volontiers que, délivrés du cauchemar du règne d'Alexandre VI [1], ils reposaient les plus brillantes espérances sur les rares mérites du seul membre du Sacré-Collège dont, au moment d'expirer, le pape Borgia avait demandé l'exclusion de la tiare [2].

Hercule Ier, duc de Ferrare, fut le premier à envoyer une ambassade à Rome; ses « orateurs » y arrivèrent le 7 décembre et procédèrent à la prestation d'obédience dans le consistoire du 15 du même mois; le 9 les ambassadeurs de Lucques firent leur entrée publique dans la ville éternelle. Au cours de l'année 1504, Jules II reçut successivement les représentants de Sienne, de Florence, de Gênes, du roi d'Angleterre, du duc de Montferrat, du roi d'Écosse et du grand-maître de Rhodes [3].

Dans les premiers mois de l'année suivante, les ambassadeurs du roi de Pologne, de l'Électeur de Mayence, du roi de France et de la République de Venise arrivèrent à Rome à leur tour.

Jean de Saldanha, qui remplissait depuis peu les fonctions d'ambassadeur du roi de Portugal près le Saint-Siège, écrivait à son souverain, le 21 octobre 1504, pour l'informer qu'il avait été

la plus complète est due à la plume de notre excellent collègue, le comte S. de Ciutiis. *Une ambassade portugaise à Rome au seizième siècle.* Naples, 1899.

[1] Le pontife qui succéda immédiatement à Alexandre VI, Pie III, ne régna que vingt-six jours.

[2] G. Novaes. *Elementi della storia dei Sommi Pontefici.* Rome, 1822, t. VI, p. 131.

[3] Le 13 mars 1504, une délégation de quatre notables de la ville de Savone — patrie de Jules II — était venue à Rome pour le féliciter au nom de ses concitoyens.

reçu en audience par le pape et l'avait trouvé on ne peut mieux disposé envers Sa Majesté. Il ajoutait, entre autres choses, qu'il jugeait opportun l'envoi d'une ambassade d'obédience le plus tôt possible, le moment étant particulièrement favorable pour ce faire en raison de l'état présent des choses aux Indes et en Guinée, et cela non seulement pour faire plaisir à Sa Sainteté, mais encore pour donner une grande publicité aux événements d'Orient [1].

Jean de Saldanha avait raison. Le moment était bien venu pour le roi de Portugal de faire connaître au monde les résultats surprenants de l'épopée merveilleuse, maritime et guerrière, qui avait ses sujets pour héros et l'immensité des régions jusque-là inconnues pour théâtre.

Vasco de Gama venait de revenir de sa deuxième expédition aux Indes, couvert de gloire et de butin; Pedro Alvarez Cabral avait découvert le Brésil, et la chevalerie portugaise, toujours en éveil, combattait victorieusement le Maure au sein même de son empire africain.

Dom Emmanuel saisit avec empressement l'occasion que lui signalait son représentant à Rome et, dès le commencement de l'année suivante, il envoya pour prêter obédience à Jules II une brillante ambassade ayant à sa tête Diogo de Sousa, évêque de Porto [2]; le docteur Diogo Pacheco, jurisconsulte éminent et ora-

[1] Rebello da Silva. *Corpo diplomatico portuguez.* Lisbonne, 1862, t. I, p. 43.

[2] Novaes et après lui Moroni font erreur lorsqu'ils disent que Diogo de Sousa était évêque de Silves. Les chroniques et autres documents contemporains ne laissent subsister aucun doute sur le fait qu'il était évêque de Porto. Ce personnage était un des prélats les plus distingués du royaume. Fils de Jean Rodrigues de Vasconallos, seigneur de Figuiero et de Pedrogao, il avait fait ses études aux célèbres universités de Salamanque et de Paris. Après un premier séjour à Rome, où il acquit une certaine réputation de lettré, il rentra dans sa patrie et fut nommé doyen de la chapelle royale. En 1485 il fit partie de l'ambassade que Dom Jean II envoya auprès d'Alexandre VI et, dix ans après fut préconisé évêque de Porto, se signalant, par la prudence et le zèle avec lesquels il exerça son ministère.

V. Antonio Lactano de Souza. *Historia genealogica de Casa Real Portugueza.* Lisbonne, 1747, t. XII, liv. XIV, p. 425.

teur doué d'une éloquence peu commune [1] et, enfin, Jean de Saldanha, chevalier de l'ordre de Saint-Jacques de l'Épée et ambassadeur ordinaire près le Saint-Siège, auquel il conféra pour la circonstance le caractère d'envoyé extraordinaire.

La correspondance des membres de la mission portugaise avec leur cour n'étant malheureusement point parvenue jusqu'à nous, nous ne posséderions aucune information précise sur leur arrivée dans la ville éternelle et leur réception par le pape, si Burchard, évêque d'Orte, et Paris de Grassis, les célèbres cérémoniaires pontificaux, ne nous en eussent transmis jusqu'aux moindres détails dans leurs intéressants *diarii* [2].

Les ambassades étrangères qui venaient à Rome arrivaient ordinairement du côté de Monte Mario et, après avoir traversé le Ponte Milvio, s'arrêtaient pendant quelques jours dans une villa située *extra muros* [3], où ils étaient logés et hébergés aux frais du pape en attendant que le jour de leur entrée publique fût venu. C'est là qu'allaient alors les prendre les dignitaires de la cour pontificale désignés pour les accompagner et les troupes chargées de leur servir d'escorte d'honneur; l'entrée avait invariablement lieu par la Porta Flaminia, aujourd'hui appelée Porta del Popolo.

Cette fois, les choses se passèrent différemment : comme les ambassadeurs du roi de Portugal étaient venus en Italie par la voie de mer et étaient débarqués à Cività Vecchia, ils approchèrent de la ville du côté opposé à la Porta Flaminia, et le pape, voulant sans doute leur éviter le désagrément de faire un détour inutile, ordonna, malgré l'avis contraire des formalistes à outrance qui auraient voulu qu'ils fussent soumis à la règle commune, qu'un logement leur fût préparé dans la « vigne [4] »

[1] Hieronymi Osorii. *De rebus Emmanuelis, etc.* Coloniæ, 1574, livr. IV, p. 121.

[2] Archives du Vatican. Diariorum, t. IV, f. 345, v° et suiv., t. V, f. 312 et suiv.

[3] A partir du pontificat de Jules III, la *villa di papa Giulio* que ce pontife fit construire tout près de la porte Flaminia servit constamment à cet usage.

[4] On appelle ainsi à Rome les petites propriétés situées hors des portes, où une villa ou maison champêtre se trouve entourée de vignes.

de l'évêque de Gubbio [1], qui avait appartenu naguère au cardinal Adrien de Corneto, et où d'aucuns prétendaient qu'Alexandre VI avait été empoisonné [2]. Ils y restèrent une vingtaine de jours avec une partie de leurs serviteurs, attendant l'arrivée de leurs bagages qui devaient être transportés jusqu'à Rome par le Tibre, ce qui n'avait pu être fait plus tôt à cause du mauvais temps.

Finalement, tout étant prêt, il fut décidé que les ambassadeurs feraient leur entrée publique dans la ville éternelle par la Porta del Torrione [3], le dimanche 1er juin.

Dans l'après-midi de ce jour, don Francisco de Rojas, ambassadeur d'Espagne, se rendit en personne au-devant des envoyés de dom Emmanuel et entra dans la villa où ils étaient logés, pour leur souhaiter la bienvenue. Cette démarche courtoise que fit le seul ambassadeur espagnol était très naturelle, vu le lien de parenté étroite qui unissait sa cour à celle de Portugal [4].

Les « familles [5] » que quelques cardinaux avaient envoyées à la rencontre de la mission portugaise ne descendirent pas de cheval, se bornant à attendre à la porte de la villa que les ambassadeurs sortissent pour se joindre aux personnes de leur suite.

Les envoyés de dom Emmanuel étaient tous vêtus d'habits de drap noir, l'évêque de Porto ayant sur les épaules une longue

[1] Antonio Ferrero ou Ferrari, majordome du pape, fut créé cardinal du titre de San Vitale, le 1er décembre de cette année.

[2] C'est Paris de Grassis qui, faisant allusion à la villa où furent logés les ambassadeurs du roi de Portugal, rappelle le bruit qui courut au moment de la mort d'Alexandre VI, d'après lequel ce pape et César Borgia, qui avaient soupé dans la « vigne » du cardinal Adrien de Corneto le 5 ou le 6 août 1503, y auraient été victimes d'une tentative d'empoisonnement.

Cette légende a donné lieu à une controverse qui s'est poursuivie jusqu'à ces temps derniers ; elle a été définitivement confutée par le Dr Louis Pastor dans son admirable *Histoire des Papes*. Paris, Plon, 1898, t. VI, pag. 124 et suiv.

[3] Aujourd'hui *Porta Cavalleggeri*, située tout près du Vatican.

[4] Dom Emmanuel était doublement le gendre du roi d'Espagne, ayant épousé successivement sa fille aînée, la princesse D. Isabelle, et la princesse D. Maria.

[5] C'est ainsi que l'on désigne, en curie, l'ensemble des personnages constituant la cour du pape et celle d'un cardinal ou d'un ambassadeur.

mantelette de cette étoffe sans capuchon; ils étaient accompagnés d'une nombreuse et brillante suite, dans laquelle se faisaient particulièrement remarquer un héraut ou roi d'armes et quelques musiciens. Johann Burchard dit que ces derniers étaient au nombre de six ou sept, dont un seul jouait du tambour et les autres de la trompette, tandis que Paris de Grassis dit qu'ils étaient six ou huit qui jouaient de la trompette *novo modo et nobis insolito;* quant au tambour, il n'en souffle pas mot! Heureusement que cette divergence de détail ne tire pas à conséquence...

Il paraît que les ambassadeurs avaient exprimé aux cérémoniaires pontificaux le désir d'être précédés, à leur entrée en ville, par les musiciens jouant de leurs instruments, mais il leur fut répondu qu'il ne serait pas convenable qu'on fît usage des trompettes en présence du pape, d'autant plus qu'aucun d'entre eux n'était prince, duc ou marquis, le privilège de se faire accompagner de la sorte revenant aux seuls personnages revêtus de ces titres. Toutefois, il faut croire que les Portugais soutinrent leur prétention avec une chaleur extraordinaire, car la question fut soumise au jugement du pape qui la trancha en leur faveur.

C'est donc au son des trompettes lusitanes que l'on se mit en route. On ne tarda pas à arriver à la « vigne » du seigneur Coronati de Planca où on rencontra les ambassadeurs de Venise et de Florence, qui étaient venus par un autre chemin au-devant de leurs collègues portugais. A quelque distance de là, le cortège se grossit d'un certain nombre de prélats appartenant aux « familles » cardinalices; plus loin on trouva les ambassadeurs du roi de Pologne et, plus loin encore, ceux du roi de France, au nombre de trois [1] et celui de l'empereur. Enfin, à mi-chemin de la côte et précisément devant le grand mur qui, à gauche de la Porta del Torrione, avait été construit sous le pontificat de Nicolas V,

[1] Les ambassadeurs d'obédience du roi de France étaient arrivés à Rome le 15 avril; ils étaient au nombre de quatre, sans compter l'archevêque de Rennes, ambassadeur ordinaire, qui se trouvait déjà dans la ville éternelle. Paris de Grassis, *loc. cit.*, p. 337 et suiv.

on se trouva en présence des dignitaires de la cour pontificale ayant à leur tête le duc d'Urbin et le préfet de Rome.

Les trompettes de la mission portugaise qui, jusque-là, avaient joué à chaque nouvelle rencontre, — au grand désespoir de Burchard qui, par suite de l'autorisation que leur en avait donnée le pape, était bien obligé de les laisser faire, — se turent respectueusement devant la « famille » de Sa Sainteté. L'évêque d'Orte put enfin respirer!...

Une fois les présentations d'usage achevées et les salutations échangées *more solito,* on procéda à la formation du cortège.

Sans s'attarder à décrire l'ordre dans lequel fut disposée la brillante multitude de prélats, gentilshommes, écuyers, gardes, palefreniers et autres serviteurs du pape, des cardinaux et des ambassadeurs, les maîtres des cérémonies, auxquels nous sommes redevables de ces détails, se bornent à nous apprendre que les fameux musiciens portugais, qui avaient émis tout d'abord la prétention de précéder immédiatement la personne des ambassadeurs, durent se résigner à marcher devant la « famille » de ceux-ci jusqu'à la porte de la ville, après quoi ils furent invités à se joindre à ceux de la garde pontificale avec lesquels ils continuèrent à jouer. Il faut espérer, pour les ouïes des illustres personnages composant le cortège, qu'ils se mirent au diapason de leurs confrères romains, renonçant pour un moment aux harmonies insolites qui avaient si fort étonné de Grassis la première fois qu'il les entendit!...

Quant au héraut ou roi d'armes, il fut placé à la droite du massier de Sa Sainteté, honneur dont avait déjà joui avant lui le héraut des ambassadeurs de France lors de leur entrée publique dans la ville éternelle.

Les trois ambassadeurs de dom Emmanuel prirent, alors, leurs places respectives : l'évêque de Porto, le premier, chevauchant entre le duc d'Urbin, à droite, et l'archevêque de Raguse [1], à gauche; puis Jean de Saldanha ayant à sa droite le préfet de

[1] Julien Maffei, O. S. F., transféré le 25 mars précédent du siège de Bertinoro.

Rome et, à sa gauche, l'archevêque de Zara [1]; enfin, le docteur Diogo Pacheco à la droite duquel se plaça l'évêque d'Erlau [2], et l'évêque d'Acqui, ambassadeur du roi des Romains [3], à gauche.

Burchard critiqua à voix haute et en termes assez vifs cette disposition, car, selon lui, Diogo Pacheco, en sa qualité d'ambassadeur extraordinaire *effectif*, aurait dû passer avant Jean de Saldanha. Mais celui-ci, invoquant le fait que, dans les lettres de créance données à la mission par le roi, son nom se trouvait mentionné le second, soutint que la place qu'il avait prise lui revenait de droit et se refusa obstinément à céder le pas à son collègue, ainsi que l'auraient voulu les cérémoniaires pontificaux.

Monseigneur R. d'Ancezune, archevêque d'Embrun, le premier des trois ambassadeurs du roi de France, se plaça immédiatement après les envoyés portugais, laissant, toutefois, la droite à l'évêque de Zamora [4], qui avait été désigné pour l'accompagner. Cette ordonnance, qui nous semblerait aujourd'hui des moins correctes, était de rigueur à l'époque, l'usage voulant que les ambassadeurs étrangers cédassent la place d'honneur aux prélats de la maison du pape.

Mais voilà que, soudain, une violente querelle éclata entre les deux autres ambassadeurs de France, Robert Guibé, archevêque de Rennes [5] et Michel Ricci [6], d'une part, et l'ambassadeur d'Espagne, de l'autre, au sujet de la préséance qui leur revenait respectivement. Il se produisit un tumulte et un scandale indescriptibles...

Don Francisco de Rojas, — que Burchard, avec sa franchise

[1] Aloisius Cipicus, mort le 18 août de cette même année.

[2] Hippolyte d'Este.

[3] Burchard (*loc. cit.*) appelle l'évêque d'Acqui « *orator Regis Romanorum* », d'après Eubel (*Hierarchia catholica*, etc. Monasterii, MDCCCCI, t. III), qui tient son information des actes consistoriaux. Henri Bruno, évêque d'Acqui, était revêtu de la charge de conseiller et secrétaire du roi des Romains.

[4] Didacus Melendez de Valdès.

[5] Ce prélat était, ainsi que nous l'avons vu plus haut, ambassadeur ordinaire du roi de France près le Saint-Siège.

[6] Michel Ricci était conseiller au parlement de Paris.

aussi crue que coutumière, qualifie d'*importunissimus*, — prétendait chevaucher aussitôt après le premier ambassadeur du roi de France, afin de se trouver, par conséquent, à côté du prélat palatin qui était le second en dignité, ceci afin de sauvegarder le caractère de sa représentation; maître Bernardino Gutterii, le collègue de Paris de Grassis, y consentit sans peine, mais cela ne fit qu'exciter la colère des deux diplomates français qui protestèrent de toutes leurs forces contre ce qu'ils considéraient comme une atteinte portée à leurs privilèges. En un clin d'œil on en vint aux mains; on se frappa à grands coups de... chapeaux!

Burchard prétend qu'il s'efforça, sans toutefois y parvenir, d'apaiser les esprits surchauffés, mais Paris de Grassis, — dont la parole est généralement plus digne de crédit que la sienne, — affirme, au contraire, que l'évêque d'Orte garda malignement le silence, refusant de se prononcer sur l'objet du litige. Toujours est-il qu'on en serait fatalement venu à mettre les épées au clair si le duc d'Urbin et le préfet n'étaient intervenus personnellement pour éviter un scandale plus grave.

Comme l'affaire avait pris une vilaine tournure, et que les maîtres des cérémonies ne pouvaient invoquer pour y mettre fin les dispositions d'aucun traité de Vienne, les deux grands dignitaires de la maison du pape jugèrent plus prudent de dépêcher Paris de Grassis auprès de Sa Sainteté pour lui exposer la situation et demander ses ordres.

Le pontife qui, en ce moment, se trouvait au château Saint-Ange, reçut son cérémoniaire comme un chien dans un jeu de quilles, lui attribuant la responsabilité de ce qui était advenu. Il l'invectiva avec une virulence extrême — *terribiliter contra me clamavit!* dit de Grassis, — et certes, pour quiconque a une idée du caractère emporté de Jules II[1], le quart d'heure que dut passer son infortuné maître des cérémonies n'a rien d'enviable!

[1] « Il jurait comme un lansquenet, le *pontefice terribile*, et jetait même son *bastone* après les gens qui s'enfuyaient devant ses grands éclats de colère. Cela lui était arrivé un jour avec Michel-Ange. ».
V. Julian Klaszko. *Jules II*. Paris, Plon, 1898, liv. XI, p. 173.

Enfin, le pape, se refusant à trancher la question, se limita à observer qu'il avait toujours cru jusque-là que le roi de France avait la préséance sur celui d'Espagne...

Lorsque Paris de Grassis, muni de ce maigre renseignement, et totalement dépourvu d'instructions, rejoignit le cortège qu'il devait organiser, il eut le bonheur de trouver le calme rétabli : après d'interminables discussions, on avait fini par convenir d'un commun accord que le second ambassadeur de France, Robert Guibé, chevaucherait au milieu, entre l'ambassadeur d'Espagne à droite et son collègue Michel Ricci à gauche [1].

Enfin, le cortège ainsi ordonné put se mettre en route et, à huit heures du soir, on pénétra dans la ville.

On suivit la Via Giulia jusqu'au Campo di Fiori, puis on passa successivement devant les palais Massimo, della Valle, Cesarini, puis sous l'arc de Sienne, devant le palais Maffei, et, enfin, par la Via dei Pelliciari on arriva à la Minerve où se trouvait la maison d'un certain Pietro Romano, qui avait été préparée pour recevoir les ambassadeurs de dom Emmanuel.

Nous ne savons rien au sujet de la façon dont les ambassadeurs portugais passèrent leurs premières journées à Rome, ni sur l'impression que leur causèrent les merveilles de la cité des papes; les mémoires du temps, conservés dans les archives romaines, ne comblent malheureusement pas sur ce point la lacune qui existe dans la correspondance de Jean de Saldanha avec la cour de Lisbonne.

C'est le mercredi suivant, 4 juin, que fut tenu au Vatican le consistoire public dans lequel ils prêtèrent obédience à Jules II au nom de leur souverain.

[1] Paris de Grassis nous apprend, à la fin de son récit, que cette disposition rencontra l'approbation générale et celle du pape en particulier. Il ajoute que Jules II ayant voulu savoir pour quel motif on l'avait adoptée s'en enquit auprès de maître Bernardin, qui lui répondit que Burchard lui avait dit que cet usage, actuellement tombé en désuétude, avait été pratiqué autrefois et que, pour cette raison, il avait résolu de le faire revivre en cette circonstance, sans toutefois dire clairement s'il le considérait bon ou mauvais. Plus tard, le cardinal de San Severino dit à de Grassis que Burchard lui avait déclaré que ce procédé n'avait jamais été employé auparavant!

Paris de Grassis, qui fut chargé par le pape de faire procéder à la décoration de la salle royale tout entière, où devait se dérouler cette imposante cérémonie, nous apprend que pareille chose n'avait jamais été faite auparavant pour la réception d'ambassadeurs royaux [1].

A dix heures du matin, le cortège, — dont la description ne nous est point parvenue, — quitta la résidence de la mission portugaise et suivit le même chemin qui avait été parcouru lors de l'entrée publique; ce n'est qu'à onze heures et demie qu'il arriva au palais pontifical. Une heure et demie de la Minerve au Vatican : c'est le record de la lenteur officielle !...

Selon l'usage, le consistoire, auquel assistaient vingt-six cardinaux [2], s'ouvrit par la péroraison des « causes des saints » que firent les trois avocats consistoriaux [3] convoqués en ce jour à cet effet. Lorsque le second d'entre eux fut arrivé au milieu de sa « proposition », on l'interrompit [4] afin de permettre aux ambassadeurs portugais de procéder à la prestation d'obédience.

[1] Paris de Grassis observe cependant que d'aucuns lui ont fait remarquer que déjà, lors de la réception des ambassadeurs du roi de France, on avait décoré toute la salle royale, ce qui d'ordinaire ne se faisait que lorsqu'il y avait « le carré des cardinaux », mais il ajoute qu'il n'en a pas conservé le souvenir.

Quoi qu'il en soit, il est évident que Jules II a voulu donner à la réception des envoyés de dom Emmanuel un caractère de solennité toute particulière.

[2] Burchard seul donne (*loc. cit.*) la liste des cardinaux présents au Consistoire du 4 juin 1505 : « *Interfuerunt 26 cardinales videlicet : Ulixbonensis, Rachanatensis, Sanctæ Praxedis, sancti Georgii, Alexandrinus Sanctæ Crucis, Gurcensis, Agrigensis, Grimanus, Arborensis, Reginensis, Cusentinus, Salernitanus, Cumanus, Bononiensis, Vulterranus, de Flisco, Adrianus, Sancti Petri ad Vincula, Columna, Medicis, Sancti Severini, Cæsarinus, Farnesio, Aragonensis et Elvensis.* »

[3] C'est encore Burchard qui nous apprend les noms de ces trois personnages : « *Fuerunt propositæ tres commendationes : primam D. Angelus de Cesis; 2am D. Jo. Bartholomæus : 3am D. Jacobus Simonettus.* »

[4] Cette interruption n'avait rien d'anormal. Encore de nos jours, dans les consistoires cardinalices, la remise du chapeau a lieu au milieu de la péroraison des « Causes des saints; » sur un signe du pape, le préfet des cérémonies prononce à voix haute la parole « *recedant* », l'avocat consistorial qui est en train de parler se tait; il s'écarte avec ses collègues, et les néo-cardinaux sont amenés devant le pontife par les maîtres des cérémonies.

Les envoyés de dom Emmanuel, ayant chacun un maître des cérémonies pontificales à sa gauche pour l'assister, s'avancèrent alors tous trois sur un seul rang, l'évêque de Porto se tenant au milieu, en sa qualité de *premier* ambassadeur.

Le docteur Diogo Pacheco prit la parole et, en un discours qui suscita non seulement l'approbation mais encore l'admiration générales, parla des découvertes des Portugais, insistant particulièrement sur leur récente arrivée aux Indes où il dit qu'ils avaient trouvé des chrétiens [1]. Son allocution achevée, il offrit au pontife le cadeau que lui envoyait le roi, consistant en une superbe croix d'argent.

Jules II répondit à ce discours d'une façon plus heureuse qu'il ne l'avait fait jusque-là en aucune autre circonstance; Paris de Grassis, qui rapporte ce fait, l'attribue à ce que, cette fois, le pape avait eu le temps de se préparer à l'avance.

Toute la suite des ambassadeurs, sans en excepter les soldats, les laquais et les musiciens, — ces derniers se présentèrent devant le pape leurs trompettes à la main, — fut admise à baiser le pied du Saint-Père.

Après la cérémonie, le cardinal de Lisbonne [2] offrit à ses compatriotes un banquet somptueusement servi pendant lequel des musiciens, jouant toutes sortes d'instruments, se firent entendre.

Une fois les formalités de l'entrée publique et de la prestation d'obédience remplies, les ambassadeurs portugais s'empressèrent d'entamer des négociations avec le Saint-Siège en vue d'obtenir diverses concessions d'ordre spirituel et temporel que leur maître les avaient chargés de solliciter du souverain pontife

[1] Malgré toutes nos recherches, il nous a été impossible de retrouver le texte de ce discours qui établit à Rome la réputation oratoire du docteur Diogo Pacheco, ainsi qu'il apparaît de la mention flatteuse qu'en fit Paris de Grassis neuf ans après, lorsque ce jurisconsulte portugais revint avec Tristan da Cunha comme ambassadeur d'obédience auprès de Léon X.

[2] Le cardinal Georges da Costa fut couramment appelé jusqu'à sa mort le « cardinal de Lisbonne » ou le « cardinal de Portugal », bien que, dès l'année 1501, il eût été transféré du siège de Lisbonne à celui suburbicaire de Frascati.

dans le but de faciliter les expéditions guerrières contre les infidèles et les entreprises maritimes que la nation portugaise poursuivait simultanément pour le plus grand bien de la religion et de la civilisation.

Damiao de Goes, le célèbre chroniqueur du règne de dom Emmanuel, nous apprend que les faveurs que les envoyés de ce monarque devaient s'efforcer d'obtenir consistaient dans : « la confirmation de l'ordre du Christ, dont les rois de Portugal sont administrateurs perpétuels en vertu d'une dispense apostolique, la concession de la « croisade » et un indult destiné à fournir un concours aux dépenses occasionnées par la guerre contre les Maures en Afrique [1]. »

Les bulles qui, à la suite de cette mission, émanèrent de la chancellerie pontificale nous font connaître le succès qui couronna les négociations menées par les ambassadeurs portugais avec la curie romaine, négociations dont les détails nous échappent toujours par suite du manque absolu de documents provenant de leur plume.

Ces bulles sont nombreuses et on ne peut pas plus importantes; nous nous bornerons à en signaler ici les principales. Par la bulle *Sedes Apostolica,* en date du 4 juillet, Jules II, accédant à la prière que lui en avait faite dom Emmanuel, consentait à mitiger la sévérité des dispositions antérieures du Saint-Siège relativement à la faculté, pour les commerçants portugais, de trafiquer avec les infidèles en général, et les Maures en particulier; en outre, il levait les censures que le roi dom Jean II, son prédécesseur, lui-même et d'aucuns entre leurs sujets pouvaient avoir encourues par suite d'infractions aux dispositions susdites [2].

Sans entrer dans l'analyse détaillée de ce curieux document, — très intéressant au point de vue des relations commerciales

[1] Damiaõ de Goes. *Chronica del rei dom Emanuel,* Ire partie, c. xciii, p. 124.

[2] Archives de Torre do Tombo, maço 31 de Bullas n° 12, publiée dans le *Corpo diplomatico portuguez.* Lisbonne, 1862, t. I, p. 59.

du Portugal avec les régions récemment découvertes, — qu'il nous suffise d'observer que les concessions qui en résultaient mettaient un terme à la situation essentiellement fausse dans laquelle se trouvaient les négociants chrétiens à cette époque : en effet, les restrictions imposées par le Saint-Siège au commerce avec les « infidèles » étaient telles que les navigateurs portugais se trouvaient dans la dure alternative, soit de renoncer à peu près à toute rémunération matérielle, de leurs efforts, ou à s'exposer à des censures ecclésiastiques allant même jusqu'à l'excommunication.

Plus importante encore était la bulle *Militans Ecclesia,* datée du 12 du même mois, qui résolvait à l'entière satisfaction du monarque portugais diverses graves questions relatives à l'ordre du Christ[1]. On ne peut apprécier à sa juste valeur la portée de cet acte que si l'on a une notion bien claire du glorieux passé de cet Ordre, — dont le nom est indissolublement associé à toutes les grandes entreprises portugaises depuis l'expulsion des Maures du territoire national, à laquelle ses membres avaient pris une part considérable, — et que si l'on se rend nettement compte des services inappréciables qu'il rendait encore à ce moment, tant à la religion qu'au pays, en participant de la façon la plus active à toutes les entreprises maritimes et guerrières.

Enfin, la bulle *Orthodoxe Fidei*, revêtue de la même date que la précédente, portait la concession de la « croisade » au roi de Portugal pour une période de deux années et se terminait par une exhortation chaleureuse aux chrétiens en général, et aux sujets de dom Emmanuel en particulier, à le seconder dans la grande expédition qu'il préparait contre les infidèles en Afrique, promettant toutes sortes d'indulgences à ceux qui répondraient à cet appel[2].

Cette bulle, où sont vantés en termes enthousiastes les singu-

[1] Archives de Torre do Tombo, maço 1 de Bullas n° 1, publiée dans le *Corpo diplomatico portuguez. Loc. cit.*, p. 75 et suiv.

[2] *Ibid.* maço 30 de Bullas n° 27. *Corpo diplomatico portuguez. Loc. cit.*, p. 61.

liers mérites acquis par les Portugais et leurs souverains envers la Chrétienté tout entière, constitue un monument impérissable érigé par les puissantes mains de Jules II à la gloire de la nation lusitane.

Les ambassadeurs « d'obédience » avaient, on le voit, pleinement réussi dans leur mission [1]; ils avaient obtenu tout ce qu'ils avaient demandé. En outre, ils avaient su, par leur tact et leur délicatesse extrêmes, se faire bien voir du rude pontife, ainsi qu'il résulte du bref, on ne peut plus élogieux à leur égard, que Jules II adressa à dom Emmanuel et où il dit qu'ils « ont parfaitement exercé leurs fonctions tant en public qu'en particulier » et, plus loin, « qu'ils méritent d'être tenus par lui en haute estime et qu'à ses propres yeux ils ont certainement acquis une grande faveur [2] ».

Enfin, le pape, accédant au désir que lui en avait exprimé le roi, éleva le premier d'entre eux, Diogo de Sousa, évêque de Porto, au siège archiépiscopal de Braga [3].

Tout fiers de leur succès et des témoignages de bienveillance dont les avait comblés le souverain pontife, les diplomates portugais quittèrent Rome, à peine leur mission fut-elle terminée, regagnant leur patrie par mer comme ils en étaient venus. Un douloureux événement, qui marqua leur retour à Lisbonne, et que nous rapporte Damiao de Goes dans sa chronique, leur enseigna l'éternelle vérité de l'adage qui veut qu'il n'y ait point ici-bas de bonheur sans mélange.

Après plusieurs semaines de navigation, les caravelles, à bord

[1] On peut également considérer comme une conséquence de cette mission la donation de la rose d'or que Jules II fit l'année suivante à dom Emmanuel. On trouvera un compte rendu détaillé des circonstances dans lesquelles le pape a fait ce présent au monarque portugais dans le premier chapitre d'un ouvrage actuellement en préparation et qui paraîtra sous peu : Le Portugal et le Saint-Siége. III, *Les roses d'or envoyées par les papes aux rois de Portugal au seizième siècle*. Paris, Picard.

[2] Archives du Vatican. Arm. 39, t. XXII, *Brevia Julii II* (inédit).

[3] Damiaõ de Goes: *Op. cit.*, *loc cit.*, p. 124.

Il existe dans les archives du Vatican, arm. 39, t. XXIII, un bref (inédit) en date du 15 juillet, adressé à Diogo de Sousa, où celui-ci est déjà qualifié d'archevêque de Braga.

desquelles ils étaient embarqués, entrèrent finalement, au mois d'octobre, dans le port de Lisbonne où, immédiatement après leur arrivée, la peste éclata avec une violence extraordinaire. Un navire avec lequel les caravelles portugaises avaient pris contact et avaient navigué de conserve avait apporté le terrible fléau.

Le roi et la cour furent obligés de quitter précipitamment la capitale et allèrent chercher un refuge à Almeirim; mais l'épidémie se propagea bientôt d'un bout à l'autre du royaume, sévissant avec une intensité et une virulence dont il n'y avait pas eu d'exemple depuis bien des années en aucune partie de la Péninsule [1].

C'est ainsi que finit tragiquement cette mission commencée sous les plus heureux auspices et dont, au point de vue des relations entre le Portugal et le Saint-Siège, les résultats avaient été si entièrement satisfaisants.

P. Mac Swiney de Mashanaglass.

[1] Damiaõ de Goes. *Loc. cit.*, xciv, p. 128.

LES NÉGOCIATIONS DE 1806

ENTRE LA FRANCE ET L'ANGLETERRE

RESPONSABILITÉ DE LEUR ÉCHEC

d'après des documents inédits [1].

Lorsque au cours d'une longue guerre les belligérants se font réciproquement des propositions de paix, que des négociations se poursuivent et que leur résultat est nul, il est d'usage que chaque parti rejette sur l'autre la responsabilité de l'échec et l'accuse de mauvaise foi. Cela se produisit d'une manière frappante à l'issue des pourparlers, qui eurent lieu entre Napoléon et Georges III, au lendemain d'Austerlitz.

Le roi d'Angleterre, dans sa déclaration du 21 octobre 1806, imputa à son adversaire le mauvais résultat des négociations et Napoléon, en publiant cette déclaration dans le *Moniteur* du 26 novembre, répondit par des observations qui mettaient au compte du cabinet de Saint-James tout l'odieux de la continuation de la guerre.

M. Thiers [2] expose à grands traits ces événements et adopte à peu près ce dernier parti, de même que, dans l'affaire de la rupture de la paix d'Amiens, en 1803, il donne raison au premier consul.

Nous avons dit que la lecture des dépêches du général Andréossy, ambassadeur de France à Londres à cette époque,

[1] Suite de notre étude *Les responsabilités de la rupture de la paix d'Amiens en 1803*. (*Revue* d'avril 1902.)

[2] *Histoire du Consulat et de l'Empire*, t. IV, p. 440 et suiv.

faisait aboutir à une conclusion toute différente [1]. L'examen des documents relatifs aux négociations de 1806 permet-il d'obtenir la lumière complète et d'établir nettement les responsabilités de leur échec ?

Napoléon fit publier dans le *Moniteur* du 26 novembre 1806 une partie de ces documents, mais il en laissa volontairement de côté un certain nombre et non les moins intéressants. *The Corbett's parliamentary débates* [2] donnent la traduction anglaise de plusieurs pièces, et on peut leur adresser le même reproche qu'au *Moniteur*. Il est donc impossible, d'après ces seules publications, de trancher impartialement et à fond cette question et il faut avoir recours aux archives des affaires étrangères.

On sait de quelle manière inattendue s'ouvrirent les pourparlers.

Pitt venait de mourir et avait été remplacé à la tête du ministère britannique par Fox, titulaire du portefeuille des affaires étrangères et partisan de la paix. Pourtant lord Grenville, lord Howich, M. Windham, membres du dernier cabinet, continuaient d'occuper leurs postes dans la nouvelle combinaison.

Le 6 mars 1806, Talleyrand reçut de Fox la lettre suivante, qui lui était adressée par l'entremise de Jacobi Kloest, ministre de Prusse à Londres, et du consul de Prusse à Rotterdam. Les ministres étrangers en Hollande servaient, comme au siècle précédent, d'intermédiaire entre la France et l'Angleterre, lorsque ces deux couronnes étaient en guerre [3].

Downing Street, 20 février 1806.

« Monsieur le Ministre,

« Je crois de mon devoir, en qualité d'honnête homme, de vous faire part le plus tôt possible d'une circonstance assez

[1] Cf. notre étude *Responsabilités de la rupture de la paix d'Amiens* (*Revue d'histoire diplomatique*, avril 1902.)

[2] Papers relative to the negociation with France. Presented to both houses of Parliament; in *Corbett's Parliamentary debates*, vol. VIII, col. 92 et suiv.

[3] Cf. notre ouvrage *l'Alliance franco-hollandaise contre l'Angleterre 1734-1788*, 400 p. in-8°, chez Plon-Nourrit, 1902.

étrange qui est venue à ma connaissance. Le plus court sera de vous narrer tout simplement le fait comme il est arrivé. Il y a quelques jours qu'un quidam m'annonça qu'il venait de débarquer à Gravesend sans passeport, et qu'il me pria de lui en envoyer un parce qu'il venait directement de Paris et qu'il avait des choses à m'apprendre qui *me feraient plaisir*.

Je l'envoyai chercher et il arriva chez moi le lendemain ; je l'entretins tout seul dans mon cabinet, où après quelques discours peu importants, ce scélérat eut l'audace de me dire que pour tranquilliser toutes les couronnes, il fallait faire mourir le chef des Français, et que pour cet objet, on avait loué une maison à Passy, d'où l'on pouvait exécuter à coup sûr et sans risque ce projet détestable. Je n'ai pas bien entendu si ce devait être par le moyen des fusils en usage, ou bien par des armes à feu d'une construction nouvelle. Je n'ai pas honte de vous avouer, à vous, Monsieur le ministre, qui me connaissez, que ma confusion était extrême de me trouver dans le cas de converser avec un assassin déclaré. Par suite de cette confusion, je lui ordonnai de me quitter instamment, donnant en même temps des instructions à l'officier de police qui le gardait de le faire sortir du royaume au plus tôt.

« Après avoir réfléchi plus mûrement, sur ce que je venais de faire, je reconnus la faute que j'avais faite en le laissant partir avant que vous en fussiez informé, et je le fis retenir.

« Il y a apparence que tout ceci n'est rien et que le misérable n'a eu autre chose en vue que de faire le fanfaron en promettant des choses qui, d'après sa façon de penser, *me* feraient plaisir.

« En tout cas, j'ai cru qu'il fallait vous avertir de ce qui s'est passé avant que je le renvoyasse, nos lois ne nous permettant pas de le détenir longtemps, mais il ne partira qu'après que vous ayez eu tout le temps de vous mettre en garde contre ses attentats, supposé qu'il ait encore de mauvais desseins ; et lorsqu'il partira, j'aurai soin qu'il ne débarque que dans quelque port le plus éloigné possible de la France. Il s'est appelé ici Guillet de la Gevrillière, mais je pense que c'est un faux nom. Il n'avait

pas un chiffon de papier à me montrer, et à son premier abord, je lui fis l'honneur de le prendre pour un espion [1].

« J'ai l'honneur, etc.

« Signé : Fox [2]. »

En même temps que cette lettre officielle, Fox envoyait à Talleyrand une lettre particulière, qui est la première de toute une série de correspondances amicales échangées entre les deux ministres à l'occasion de ces négociations. Elle est assez curieuse pour être citée.

« J'ai deux mots à ajouter à ma lettre, Monsieur, pour vous dire que mes collègues sans exception pensent tout comme moi, sur l'affaire en question. Quoiqu'il ait été jugé expédient que je vous écrivisse en mon nom, je puis vous assurer que les sentiments de ma lettre sont entièrement approuvés non seulement par les autres ministres, mais aussi par le roi mon maître. Lorsque je contai à Sa Majesté ce que j'ai eu l'honneur de vous communiquer, elle montra une émotion aussi vive que naturelle et semblait on ne peut pas plus pénétrée de toute l'horreur qu'une pareille relation est faite pour inspirer à un cœur généreux.

« Si je me suis servi des termes chef des Français, je vous prie de croire que ce n'est pas par manque de respect ; mais il ne serait guère séant qu'en écrivant comme secrétaire d'État, j'en eusse agi autrement dans la situation actuelle des deux cours.

Faites-moi la grâce de me rappeler quelquefois à votre souvenir comme particulier, et priez de ma part le maréchal Berthier, de vouloir bien en faire autant.

« Agréez tous mes hommages. « C. T. Fox [3]. »

[1] Cet individu fut arrêté à Paris et mis au Temple à la fin de mai ; Fouché en avisa Talleyrand le 29 seulement ; il osa affirmer que c'est Fox qui lui avait fait la proposition de tuer l'empereur, lorsqu'il le rappela pour la seconde fois du port de Gravesend. *Loc. cit.*, t. 603, f. 78.

[2] On sait que quelques mois après la conclusion de la paix d'Amiens en 1802 Fox vint à Paris ; il y fut reçu comme un ami de la France, et avec de grandes manifestations de sympathie par toutes les classes de la société. Ses deux entrevues avec le premier consul sont bien connues et ont été racontées en détail.

[3] Archives Affaires étrangères de Paris, manuscrits, Angleterre, corresp., t. 603, f. 15.

Cette lettre est aussi bien écrite que bien pensée ; en tout cas on devait voir dans cette démarche du cabinet anglais une invite à des propositions pacifiques. Il fit donc le premier pas. Napoléon ne se formalisa point du titre de chef des Français. « Vous le connaissez trop éclairé et trop vraiment grand, répondit Talleyrand, pour ne pas regarder comme son véritable titre d'honneur celui de chef de la nation française que vous lui donnez. Il s'écria : « Je reconnais là les principes d'honneur et de vertu qui ont toujours animé M. Fox, un des hommes les plus faits pour sentir en toutes choses ce qui est beau, ce qui est vraiment grand. »

En même temps, il avisait Fox que les dispositions de Napoléon étaient pacifiques, mais sans ajouter un mot de plus[1]. Saisissant la balle au bond, le cabinet anglais proposa par retour du courrier, non une trêve incertaine, mais une paix sûre et durable.

Il offrait d'en discuter de suite les conditions, et même d'arranger provisoirement quelques-uns des points principaux, en attendant l'intervention d'un plénipotentiaire russe, car l'Angleterre ne pouvait traiter sans la Russie, étant liée par ses engagements avec cette puissance.

« Vous voyez, Monsieur, conclut Fox, comme on est disposé ici d'aplanir toutes les difficultés qui pourraient retarder la discussion dont il s'agit. Ce n'est pas assurément qu'avec les ressources que nous avons, nous ayons à craindre pour ce qui nous regarde la continuation de la guerre ; la nation anglaise, de toute l'Europe, est celle qui peut-être souffre le moins de sa durée, mais nous n'en plaignons pas moins les maux d'autrui. Faisons donc ce que nous pouvons pour les finir et tâchons, s'il se peut, de concilier les intérêts respectifs et la gloire des deux pays[2]. »

La lettre particulière jointe faisait ressortir encore davantage le désir du roi et du cabinet de faire la paix et demandait la

[1] *Loc. cit.* Angleterre, corresp., t. 603, f. 20. Talleyrand à Fox, 5 mars 1806, et f. 19, lettre particulière.

[2] *Ibid.*, f. 29. Fox à Talleyrand, 26 mars 1806.

mise en liberté de trois nobles anglais détenus à Verdun depuis 1803, en compagnie d'un grand nombre de leurs compatriotes.

Dans sa réponse du 1er avril, Talleyrand, après une dissertation longue et diffuse sur les avantages de la paix, proposa au roi d'Angleterre de nommer un plénipotentiaire pour se rendre à Lille. Des passeports pour lui étaient annexés à la lettre, et aussitôt l'acceptation du roi connue, Napoléon en enverrait un de son côté au même endroit.

« Vous voyez, Monsieur, que nous sommes expéditifs en affaires, ajoutait le ministre dans sa lettre particulière à Fox. Vous ne douterez pas de tout le plaisir que j'ai à vous dire que le ton de vos lettres a tout à fait plu à l'empereur. Cette disposition n'est-elle pas le meilleur de tous les présages? [1] »

Malheureusement pour la paix du monde, Napoléon n'était pas tout à fait sincère; il prétendait bien traiter avec l'Angleterre, mais pas tout de suite; étant donnée la tendance actuelle du ministère britannique, les préliminaires de paix auraient été signés avant un mois [2] si l'empereur l'avait voulu. Or, il était à cette époque tout plein d'idées relatives au rétablissement de l'Empire d'Occident, sous forme de royautés vassales conférées à ses frères, et de la confédération du Rhin pour ce qui concernait les princes allemands. Joseph avait été nommé roi de Naples le 5 janvier précédent, et les Anglais consentaient à le reconnaître, à la condition de dédommagement pour le roi et la reine de Naples réfugiés en Sicile. Mais l'œuvre de Napoléon n'était pas terminée en avril 1806; la confédération du Rhin n'avait pas encore reçu de sanction définitive, Louis ne s'était pas encore assis sur le trône de Hollande. On se souvient que l'occupation indéfinie de ce pays par le premier consul en 1803 fut la véritable cause de la rupture de la paix d'Amiens. Nous l'avons démontré en nous appuyant sur des documents authentiques. Or, les Anglais ne semblaient pas plus disposés en 1806 qu'en

[1] *Loc. cit.* Angleterre, corresp. t. 603, f. 33, Talleyrand à Fox, 1er avril 1806.

[2] Cf. Lumbroso. *Napoleone e l'Inghilterra*, Roma, 1897. L'auteur ne croit pas à la bonne foi de Napoléon dans cette occasion.

1803 à voir la Hollande tomber effectivement aux mains de Napoléon, sous la forme d'une royauté vassale.

L'empereur voulait donc les placer en présence du fait accompli, et pour y arriver, comme leurs offres pacifiques venaient quelques mois trop tôt, il résolut de faire traîner les négociations jusqu'au complet couronnement de son ouvrage.

Fox lui présenta bientôt involontairement un prétexte à temporiser; dans sa dépêche du 8 avril, il constate « qu'un esprit conciliatoire manifesté de part et d'autre est déjà un grand pas vers la paix; puis il demande que l'intégrité de l'empire ottoman [1] soit spécifiée dans le traité, et émet le vœu que la Russie prenne part aux négociations. » Seulement son désir de traiter est si grand qu'il ajoute, afin d'éviter toute perte de temps résultant de la distance : « Dès que vous consentirez à ce que nous traitions *provisoirement*, jusqu'à ce que la Russie puisse intervenir, et *dès lors* conjointement avec elle, nous sommes prêts à commencer sans différer d'*un seul jour* la négociation, en tel lieu et sous telle forme que les parties jugeront le plus propre. »

La Prusse venait d'accepter le Hanovre [2] des mains de Napoléon, qui croyait de cette manière s'attacher indissolublement la cour de Berlin; elle se trouvait dans une posture gênante vis-à-vis des Anglais [3]. Néanmoins, cela ne semblait pas à Fox de nature à empêcher la signature des préliminaires avec la France. « L'insulte que la Prusse nous a faite n'ajoute rien aux difficultés de la négociation, d'autant plus que ce n'est pas de vous que nous nous plaignons. Vous êtes en guerre avec nous, c'est tout simple que vous tâchiez de nous faire du mal. Pour la Prusse,

[1] On craignait déjà en Angleterre que l'empereur et Alexandre ne fissent leur paix en 1806, aux dépens de l'empire ottoman, comme cela arriva un an plus tard à Tilsitt.

[2] Georges III, roi d'Angleterre, était en même temps électeur de Hanovre. Pour s'attacher la Prusse, mais plutôt pour la brouiller à fond avec l'Angleterre, Napoléon, qui ne prévoyait pas ces ouvertures pacifiques, avait renouvelé le 15 février 1806, avec Frédéric-Guillaume, le traité de Schœnbrun, qui lui donnait le Hanovre.

[3] Cf. Manifeste de Georges III contre la Prusse du 20 avril 1806 : *Loc. cit.*, t. 503, f. 58.

c'est bien autre chose, en pleine paix, après les déclarations les plus solennelles; en vérité, cela fait mal au cœur[1]. »

Pour calmer cette peine cuisante et en même temps faire une bonne spéculation commerciale, les Anglais capturèrent trois cents vaisseaux de commerce prussiens.

Napoléon saisit avec avidité le prétexte d'atermoiement que lui offrait l'Angleterre, et fit dire avec huit jours de retard qu'il refusait d'admettre la Russie dans la négociation, pour le motif suivant : « Lorsque la guerre a éclaté en 1803, entre la France et l'Angleterre, la Russie était en paix avec la France, et bien plus, l'empereur Alexandre a déclaré qu'il était dans l'intention de rester étranger aux débats entre les deux nations. » Il nous est impossible de suivre Talleyrand dans la longue exposition des motifs qui empêchent la France d'accepter la co-négociation de la Russie. C'est une discussion stérile, pleine d'arguments contestables et qui dénote le parti pris de gagner du temps[2].

Fox répondit, sans tarder un seul jour : « Nous voulons la paix ; nous sommes alliés à la Russie : si nous traitons sans elle, nous serons exposés au reproche d'avoir manqué à la fidélité et aux engagements. » Partant de ce point de vue, assez juste, il réfute les arguments contenus dans la lettre de Talleyrand du 16, avec un certain succès, et s'en tient à la présence des Russes dans la négociation. Dans sa lettre personnelle, Fox déplore l'échec des pourparlers et annonce le renvoi en France du vaincu de Trafalgar, l'amiral Villeneuve, et de sa suite, en échange des lords anglais élargis par Napoléon[3]. Cette lettre dénote un réel chagrin et il y aurait partialité à ne pas le constater.

Mais, si l'empereur ne voulait pas traiter de suite, il ne prétendait pas rompre, afin de ne pas supporter devant l'opinion publique la responsabilité de la continuation de la guerre. Cette pensée l'occupa constamment dans toutes les négocia-

[1] *Loc. cit.* Angleterre, corresp., t. 603, f. 50. Fox à Talleyrand, 6 avril 1806.
[2] *Ibid.*, f. 53. Talleyrand à Fox, 16 avril 1806.
[3] *Ibid.*, f. 62. Fox à Talleyrand, 21 avril 1806.

tions qu'il entreprit jusqu'en 1814, savoir : s'arranger de manière à rejeter sur l'adversaire l'opprobre dont il était le seul coupable.

Le 16 mai, il envoie ce billet à Talleyrand : « Si vous n'avez pas fait partir la réponse pour M. Fox, je pense qu'il faut attendre encore huit jours[1]. »

Il attend dix-sept jours, et enfin se décide à ne pas maintenir plus longtemps ses prétentions au sujet de l'exclusion de la Russie ; il répond le 2 juin : « Nous proposons une transaction d'après les principes suivants : le premier tiré de la lettre de Fox du 26 mars, savoir : que les deux États auront pour objet que la paix soit honorable pour eux et pour leurs alliés respectifs, en même temps que cette paix sera de nature à assurer autant qu'ils le pourront le repos de l'Europe; le second principe sera une reconnaissance en faveur de l'une et de l'autre puissance de tout droit d'intervention et de garantie pour les affaires continentales et maritimes[2]. » Napoléon proposait encore de négocier dans les mêmes formes préliminaires qui furent adoptées sous le ministère du marquis de Rockingham, en 1782[3].

Le cabinet anglais manifesta de nouveau son désir de traiter en acceptant sur le champ et avec enthousiasme les deux principes posés par la France. Ce mode de négocier plaisait d'autant plus à Fox qu'étant ministre à l'époque des pourparlers de 1782, il l'avait préconisé[4].

Ici entre en scène lord Seymour, comte de Yarmouth. Prisonnier à Verdun, depuis le début de la guerre, ce jeune seigneur avait été mis en liberté par une décision de l'empereur du

[1] *Loc. cit.* France, t. 1777, f. 26 Cette lettre ne figure pas dans la collection imprimée intitulée : *Correspondance de Napoléon* (1863).

[2] *Loc. cit.* Angleterre, corresp. t. 603, p. 82. Talleyrand à Fox, 2 juin 1806.

[3] Il s'agit de la paix de Versailles, conclue entre la France, l'Angleterre, la Hollande et les États-Unis d'Amérique qui mit fin à la guerre d'Amérique. L'Angleterre se trouvait alors seule contre trois, exactement comme nous étions en 1806, isolés contre deux puissances; la situation était retournée.

[4] *Loc. cit.* Angleterre, corresp., t. 603, f. 89. Fox à Talleyrand, 14 juin 1806.

23 mai 1806, en même temps qu'un certain nombre de ses compatriotes[1].

Il vint à Paris, s'empressa de rendre visite à Talleyrand, avec lequel il s'était lié d'amitié, et reçut de ce ministre les assurances les plus formelles des dispositions pacifiques de l'empereur.

Dépositaire des projets du ministre anglais en vue de la pacification, lord Yarmouth ne resta que quelques jours à Paris et alla s'embarquer à Morlaix pour la Grande-Bretagne[2], dans le but de s'entendre avec Fox et de demander des pouvoirs à Georges III.

La cour de Londres ne perd pas un instant, et, dès le 14 juin, Fox annonce par un billet à Talleyrand le retour prochain du négociateur : « Yarmouth a toute ma confiance; tout ce qu'il vous dira, vous pouvez croire que c'est moi-même qui vous le dit. »

Lord Yarmouth revint à Paris muni de pleins pouvoirs[3] et accompagné de sa femme, le 17 juin, à cinq heures du soir, descendit dans un hôtel de la rue Cérutti, rendit immédiatement visite à Talleyrand, et le soir même assista à la représentation de l'Opéra. Pendant les jours qui suivirent, il ne voulut recevoir personne, sauf M. de Montron, mais alla voir ceux auxquels il avait des communications à faire. Puis les conférences commencèrent avec Talleyrand, et dès le début lord Yarmouth augura très bien de leur réussite[4]. Les nouvellistes s'exerçaient sur les bases des propositions anglaises et tout Paris était dans l'attente d'une

[1] Jusqu'à la date du 20 juin 1806, 79 Anglais, 132 femmes et 53 enfants avaient été renvoyés en Angleterre par des décisions successives *Loc. cit.* Angleterre, corresp., t. 603, f. 79; état nominatif. Il y avait à cette époque environ 820 prisonniers anglais à Verdun.

[2] Archives nationales, F 7, 3753. Bulletin de police du 2 juin 1806.

[3] Ces pouvoirs sont rédigés en latin, dans une forme archaïque.

[4] Le récit de ces négociations est exposé en détail par M. Thiers, *loc. cit.*, t. VI, f. 441 et suiv. Les archives des Affaires étrangères n'en contiennent nulle trace. Talleyrand dans ses Mémoires, t. I, p. 305, rapporte simplement ceci : Après deux ou trois conférences avec Yarmouth, Fox, pour être agréable à lord Grenville, chef nominal du cabinet, adjoignit lord Lauderdale à lord Yarmouth.

prompte solution[1]. Les bruits de paix avec l'Angleterre prenaient de plus en plus consistance.

Seulement, si Talleyrand et Yarmouth parlaient beaucoup, ils n'aboutissaient pas à se mettre d'accord sur les conditions de la paix. La Sicile formait le thème ordinaire de leurs entretiens et l'obstacle insurmontable à un arrangement.

En effet, Fox mandait à Yarmouth à plusieurs reprises comme condition *sine qua non* de la paix que cette île, occupée actuellement par les Anglais et gouvernée par l'ex-roi de Naples Ferdinand, devait rester en possession de ce souverain. Napoléon, pour des motifs stratégiques et pour compléter son ouvrage, voulait qu'elle fût réunie au royaume de Naples, sous le sceptre de Joseph Bonaparte[2].

Talleyrand et Yarmouth ne pouvaient donc s'entendre et ce mode de faire traîner les négociations plaisait trop à l'empereur pour qu'il n'en profitât point.

Par son ordre, notre ministre des relations extérieures offrait des compensations pour l'ex-roi de Naples : les villes hanséatiques d'abord, puis l'Albanie, Raguse, la Dalmatie.

Yarmouth menaça de retourner séance tenante à Londres si l'empereur persistait à vouloir chasser Ferdinand de Sicile ; Talleyrand parvint à lui faire prendre patience.

En même temps que le négociateur anglais transmettait à Fox ces propositions d'indemnités, il l'avisait de l'arrivée d'Oubril à Paris, avec mission de négocier la paix directement entre la France et la Russie[3].

Talleyrand annonçait à Napoléon, le 11, que lord Yarmouth s'était montré convaincu de la force et de la justesse des motifs qui poussaient l'empereur à réclamer la Sicile, et qu'il lui avait promis d'écrire à Fox pour exposer tous ses raisonnements en faveur de cette solution. Yarmouth devait même, au dire de

[1] Archives nationales, F7, 3753. Bulletins de police du 18 au 30 juin.

[2] Corbett's. *Parliamentary Debates*, vol. VIII, col. 92 et ss. Fox à Yarmouth, 26 juin et 5 juillet 1806.

[3] Corbett's. *Loc. cit.*, Yarmouth à Fox, 9 juillet 1806.

Talleyrand, lui apporter sa lettre à Fox le lendemain matin avant de l'envoyer en Angleterre[1].

Lord Yarmouth avait peut-être promis au ministre d'agir ainsi, mais il ne le fit point; en effet, il n'écrivit rien à Fox le 12 juillet ni les jours suivants, et ne le fit que le 19, pour annoncer que Clarke avait été nommé plénipotentiaire pour conférer avec lui[2].

A moins d'admettre que la lettre de Yarmouth du 12 juillet ait été dissimulée par le gouvernement anglais lors de la publication des pièces de la négociation, ce qui n'est pas probable, il faut croire que Talleyrand abusait son maître sur ses rapports avec le négociateur anglais.

Mais bien plus que tous les arguments de Talleyrand, une lettre envoyée par d'Oubril à Fox modifia les idées du cabinet britannique sur la Sicile et fit promptement cesser son intransigeance. D'Oubril se croit autorisé à déclarer que le tsar accepterait une indemnité pour l'ex-roi de Naples en échange de la Sicile, et le comte Strogonof, ministre de Russie à Londres, fait des insinuations corcordantes.

La question de la Sicile est ainsi tranchée pour le cabinet anglais; il pourra donner satisfaction à Napoléon sans manquer à ses engagements envers la Russie et la dynastie sicilienne. Le 18 juillet, Fox écrit donc à Yarmouth que l'Angleterre abandonnera la Sicile à Joseph, si l'ex-roi de Naples consent à recevoir une indemnité non pas en Albanie, qui appartient à la Turquie, mais en Dalmatie, avec une partie de l'Istrie et la ville de Venise, si possible. La Russie, dit-il, verrait cela d'un bon œil, car ainsi la Dalmatie échapperait à Napoléon, mais il doute que ce monarque consente jamais à cette solution. Yarmouth sondera Talleyrand sur ce point et se concertera avec d'Oubril pour mener la négociation de concert[3].

Yarmouth n'a rien ignoré des pourparlers entre l'envoyé

[1] Pierre Bertrand. *Lettres de Talleyrand à Napoléon*, p. 241, 11 juillet 1806.

[2] Corbett's. *Loc. cit.*, t. VIII. Yarmouth à Fox, 9 et 19 juillet 1806.

[3] *Ibid.*, Fox à Yarmouth, 18 juillet 1806.

d'Alexandre et Talleyrand. Qu'on en juge. Le Russe est arrivé à Paris, le 5 juillet, il est malade et ne peut quitter l'hôtel de la rue Grange-Batelière dans lequel il était descendu. Aussitôt, Yarmouth va le saluer, il y retourne le lendemain et jusqu'à deux fois dans l'après-midi du 8, et jusqu'au départ d'Oubril ne manque pas un seul jour d'aller le voir, soit « à pied, soit en voiture ». Seulement comme la maîtresse de lord Yarmouth, une dame Saint-Amand, loge dans le même hôtel que d'Oubril, la police ignore, au début, si c'est à elle ou au diplomate russe que lord Yarmouth rend de si nombreuses visites. Il les partageait sans doute entre les deux personnes; affection de cœur d'un côté, liaison politique de l'autre. On sut d'une manière certaine cependant qu'il resta chez d'Oubril le 13 juillet jusqu'à deux heures du matin; et que le 22, jour du départ du Russe, il passa la nuit entière avec lui[1], puis à quatre heures du matin, le mit dans la voiture qui devait l'emmener en Russie.

Vers le milieu de juillet, Napoléon modifie sa conduite vis-à-vis de l'Angleterre; il désire causer plus sérieusement. Maintenant, il peut s'occuper des propositions anglaises; le 5 juin, Louis a été proclamé roi de Hollande, la confédération du Rhin est organisée, et il est bien décidé, en plaçant les Anglais en présence du fait accompli, à les forcer d'accepter ses propositions définitives ou à continuer la guerre pour consolider son ouvrage.

Mais, considération encore plus décisive, Talleyrand vient de signer un traité de paix avec d'Oubril (21 juillet).

La conclusion hâtive de ce traité, surpris à la faiblesse[2] et à l'empressement exagéré du Russe, n'était pas un moyen de favo-

[1] Archives nationales. F7. 3753. Bulletins de police du 19 juin au 22 juillet 1806. La femme de lord Yarmouth se promenait, paraît-il, le soir très tard aux Champs-Élysées avec « un particulier qu'on croit être M. de Montron ». C'est celui qui vivait dans l'intimité du ménage, toujours d'après les rapports de police.

[2] Metternich dans ses *Mémoires*, t. I, f. 32, se flatte d'avoir pu modifier les dispositions d'Oubril. « Si j'étais arrivé à temps à Paris, mon influence aurait en effet empêché le jeune et inexpérimenté négociateur de se compromettre d'une manière aussi mortifiante pour lui. »

riser l'entente avec l'Angleterre, désireuse de ne conclure qu'en commun avec le cabinet de Saint-Pétersbourg.

Yarmouth a essayé de calmer l'impatience d'Oubril; la veille même de la conclusion du traité, il a forcé sa porte et lui a adressé de suprêmes objurgations; tout fut inutile[1].

En effet, ce traité stipulait l'abandon de la Sicile à Joseph, en échange des îles Baléares pour le prince royal de Naples et d'une indemnité pécuniaire pour le roi et la reine détrônés. Napoléon qui, depuis quatre mois, amusait les Anglais afin de terminer son arrangement avec le tsar, supposait que ce monarque s'empresserait de ratifier le pacte conclu par d'Oubril et que les Anglais, mis encore une fois en face du fait accompli, donneraient leur adhésion à la cession de la Sicile. Il le croyait d'autant plus que l'article IX portait que la France acceptait les bons offices de la Russie pour faire sa paix avec l'Angleterre. Cette condescendance marquée envers l'empereur Alexandre, le rôle d'arbitre qu'on lui donnait, devaient flatter ce prince et enlever son consentement au traité.

Mais était-ce bien le moyen d'obtenir l'accord avec l'Angleterre, dont la fierté serait outragée qu'on eût traité sans elle et presque contre elle avec la Russie?

L'événement sembla pourtant confirmer dans une certaine mesure les prévisions de l'empereur. Le cabinet de Londres dissimula son dépit, adressa des représentations pour se plaindre qu'on eût traité à son insu, mais manifesta de nouveau le désir de s'entendre avec nous.

A la vérité, Fox reproche à Yarmouth d'avoir produit trop tôt ses pouvoirs, car il ne devait le faire que lorsqu'il serait d'accord avec Talleyrand sur les bases de la pacification, bases qui n'ont pas encore été fixées le 20 juillet. Quant au traité avec la Russie, il le regrette vivement, mais après tout, puisque le roi d'Angleterre se trouve dégagé de tout contrat avec le tsar, il peut maintenant traiter pour lui seul. Afin de faciliter ce résultat,

[1] CORBETT. *Loc. cit.* vol. VIII. Yarmouth à Fox, 20 juillet 1806.

Yarmouth demande à Talleyrand des passeports pour un négociateur officiel, chargé de conclure la paix à Paris[1].

Ce négociateur est lord Lauderdale.

L'empereur en son for intérieur ne croyait pas au succès des négociations; il écrivait à Joseph, le 15 juillet : « Je crois que les négociations avec l'Angleterre n'iront pas à bien. Elle s'est mis dans la tête de conserver la Sicile à l'ancien roi de Naples. Cette clause ne peut me convenir.[2] » Trois semaines auparavant, il lui avait dit : « Les Anglais vous reconnaîtraient roi de Naples, mais n'ayant pas la Sicile, ils ne peuvent vous reconnaître. La paix avec l'Angleterre serait faite si vous étiez maître de la Sicile[3]. »

Nous avons vu que les Anglais, contre l'attente de Napoléon lui-même, avaient capitulé quelques jours plus tard sur la question de la Sicile.

Ne pouvant ajourner indéfiniment la nomination d'un plénipotentiaire pour discuter avec lord Yarmouth, Napoléon a désigné le général Clarke le lendemain même de la signature du traité avec d'Oubril; feignant ainsi de ne considérer qu'à cette date la négociation comme réellement ouverte avec l'Angleterre[4].

Remarquons en passant que depuis le 1er avril aucune proposition concrète sur les conditions de la paix n'a été faite par l'empereur; tout s'est passé en conversations entre Talleyrand et Yarmouth, et s'est résumé à un échange de lettres assez ternes avec Fox.

La nomination de Clarke va-t-elle imprimer aux pourparlers une direction résolue dans le sens de la conclusion? Un billet de ce plénipotentiaire donne quelques indications sur leur marche « Il paraît que lord Yarmouth ne fera pas de dépêche sans que M. de Talleyrand la voie. Il veut en faire une qui annonce seule-

[1] Corbett's. *Loc. cit.*, vol. VIII. Fox à Yarmouth, 26 juillet 1806.
[2] *Correspondance de Napoléon*, t. XIII, 10499.
[3] *Ibid.*, 10395. 21 juin 1806.
[4] *Loc. cit.*, Angleterre, correspondance, t. 603, f. 103. Lettre nommant Clarke plénipotentiaire.

ment que je suis chargé de la négociation et qui demande des instructions sur le fait des îles Baléares particulièrement. Je crois Surinam gagné, mais la difficulté est Pondichéry. Si M. de Talleyrand veut me voir, il faut qu'il me reçoive à l'instant, car je vais à Saint-Cloud pour des modifications stipulant le nombre des troupes à mettre à Pondichéry, et vraisemblablement je n'obtiendrai rien. Un mot verbalement par Mallet.[1] »

En envoyant lord Lauderdale à Paris, avec la mission bien déterminée de signer la paix, le cabinet anglais manifesta l'intention de donner à la négociation un caractère plus officiel et plus sérieux encore que par le passé. On a écrit que Fox dans la crainte de voir Yarmouth, ami personnel de Talleyrand, succomber à son ascendant et se laisser circonvenir comme d'Oubril, lui envoya Lauderdale comme correctif. Les dépêches échangées entre lord Yarmouth et Fox, depuis deux mois, mettent à néant cette supposition[2]. Ami de Fox, Wigh convaincu et partisan de la paix avec la France, lord Lauderdale apporta dans les pourparlers plus de formes, plus de raideur, que lord Yarmouth, mais rien ne fut changé dans leur marche générale.

Que cette raideur toute britannique nuisît dans une certaine mesure à la facilité des transactions, on peut l'admettre ; mais le comte d'Hauterive n'est-il pas sévère quand il appelle Lauderdale « un vrai pantin, sans jugement, sans esprit » et lui reproche

[1] *Loc. cit.*, Angleterre, corresp., t. 603, f. 105. Clarke à Talleyrand, 24 juillet 1806.

[2] Armand Lefebvre, *Histoire des cabinets de l'Europe de 1800 à 1815*, t. II, f. 337. « En envoyant lord Lauderdale, le cabinet anglais voulait arrêter Yarmouth dans l'impulsion pacifique, et dès ce moment il voulait rallumer la guerre. » Les documents qu'on va lire infirment aussi cette assertion. D'ailleurs, le passé de lord Lauderdale répondait de son zèle pour la paix. D'un séjour en France, en 1792, et de ses liaisons d'amitié avec Brissot, ce personnage rapporta une affection remarquable pour la France et fut dans le Parlement le champion résolu de la paix. Ses luttes contre Pitt de 1803 à 1806 furent empreintes d'une violence excessive, et il leur dut de n'être point réélu comme lord représentatif pour l'Écosse. Il rentra en faveur quand Fox reprit le pouvoir, en janvier 1806. Lord Lauderdale avait une compétence remarquable pour les questions financières et écrivit plusieurs ouvrages sur ce sujet. Sa biographie le représente comme un caractère violent, causeur abondant, excentrique, mais plein de finesse.

d'avoir mené les négociations « sans ordre, sans suite, par une correspondance qui est un vrai chaos[1] »?

Accueilli à Calais par d'unanimes manifestations de sympathie, et arrivé à Paris le 5 août, lord Lauderdale donna immédiatement communication de ses pouvoirs à l'empereur et le lendemain les conférences commencèrent avec Clarke, auquel de Champagny, ministre de l'intérieur, venait d'être adjoint.

Le 7 août, Lauderdale et Yarmouth remirent une note aux plénipotentiaires français; elle débutait ainsi : « Le roi d'Angleterre ayant trouvé que les circonstances (la paix signée avec d'Oubril le 20 juillet) lui permettaient de traiter séparément, c'était avec bien du plaisir qu'il recevait la proposition de traiter généralement sur la base de l'*uti possidetis*, qu'on devait observer scrupuleusement, excepté dans le cas du Hanovre, qu'on se proposait de céder à Sa Majesté en entier..... Le soussigné déclare qu'il ne peut pas consentir à traiter autrement que sur le principe de l'*uti possidetis, comme originairement proposé par la France. L'adoption du principe n'empêchera pas ni d'écouter à une indemnité juste et satisfaisante à Sa Majesté Sicilienne pour la cession de la Sicile.* A la vérité, la paix entre la Russie et la France a été conclue depuis la proposition de cette base par la France; si ce principe paraissait raisonnable et juste auparavant, il ne peut pas manquer à présent d'être encore plus favorable aux intérêts de la France qu'à ceux de l'empire britannique[2]. »

Comme sanction de cette note figurait un projet de traité en vingt articles patents et huit articles secrets, émanant de Yarmouth et qui avait été remis le 31 juillet à l'empereur par Champagny[3].

Ce projet, minuté par le sieur Goddard, secrétaire des plénipotentiaires anglais, figure aux archives des affaires étrangères; il constitue un document du plus haut intérêt, car il énonce les

[1] *Loc. cit.*, Angleterre, supplément, t. 21, f. 119. 29 novembre 1806. Rapport du comte d'Hauterive, chef du 1er bureau des relations extérieures.

[2] *Ibid.*, corresp., t. 603, f. 122.

[3] Archives nationales. AFIV, 1673. Champagny à l'Empereur, 31 juillet 1806.

conditions auxquelles les Anglais étaient résolus à signer la paix en août 1806, et que Napoléon refusa d'accepter sur-le-champ; bien qu'elles donnassent satisfaction à ses désirs; nous verrons plus loin pourquoi.

La pièce figure aux archives des affaires étrangères, la correspondance générale de Napoléon [1] en contient une copie; elle est jointe à une lettre de Napoléon à Talleyrand que nous mentionnerons plus loin; et provient, est-il dit, du Foreign Office.

On ne peut donc douter de son authenticité.

Or, ce projet ne figure ni dans l'exposé de la négociation avec l'Angleterre publié par Napoléon dans le *Moniteur* du 26 novembre 1806, ni dans celui du 15 décembre 1810 relatif à ce même objet.

Il est facile de saisir le motif de cette omission; Napoléon ne voulait pas avouer avoir refusé de signer sur-le-champ un traité si avantageux.

A. Thiers, Armand Lefebvre et Bignon [2], on ne sait pourquoi, ne mentionnent pas cette pièce capitale.

Le cabinet anglais dissimula aussi ce projet de traité, quand il publia le 22 décembre 1806 les documents relatifs à ces négociations [3]. Il ne pouvait, en effet, reconnaître vis-à-vis du Parlement anglais avoir offert inutilement pendant deux mois à la France des conditions si avantageuses, surtout Fox étant mort.

Dans les grands débats à la Chambre des communes des 2 et 5 janvier 1807, sur les négociations avec la France, il ne fut fait aucune allusion à ce projet; mais à l'ouverture de la discussion devant la Chambre des Pairs, lord Grenville déclara que les documents soumis à la Chambre présentaient quelques omissions; et que l'on ne pouvait tout publier sans faire injure à la nation anglaise et à ses alliés; pour un motif de sûreté nationale,

[1] *Correspondance*, vol. XIV, 10604. Napoléon à Talleyrand, 6 août 1806.

[2] *Histoire des cabinets de l'Europe de 1800 à 1815*, t. II, f. 304, et *Histoire du Consulat et de l'Empire*, t. VI, f. 542 et suiv.

[3] *Corbett's Parliamentary debates*, vol. VIII, du 15 décembre 1806 au 1 mars 1807, imprimé en 1807, colonnes 92 et suivantes, 259 et suivantes.

les instructions remises à lord Yarmouth et Landerdale étaient aussi tenues sous silence. Elles sont vraisemblablement conformes aux propositions contenues dans ce projet.

Mais ce qu'il était impossible de publier en 1806 devenait possible soixante ans plus tard; voilà pourquoi la correspondance de Napoléon a donné le projet de traité du 31 juillet 1806 sur la communication du Foreign Office.

Il convient de rappeler ici les clauses de ce projet de traité

Les trois premiers articles ont trait à la cessation des hostilités et à l'échange des prisonniers.

Les articles 4 et 5 sont les plus importants du traité.

Art. IV. Par suite des circonstances, la famille qui régnait à Naples et en Sicile devant obtenir d'autres États, les hautes parties contractantes se réuniront et se concerteront au sujet du nouvel établissement de cette famille.

Art. V. S. M. le roi d'Angleterre *reconnaît le prince Joseph Napoléon de France en qualité de roi des Deux-Siciles*, le prince Louis-Napoléon en qualité de roi de Hollande, les rois d'Étrurie, de Bavière, de Wurtemberg, les grands-ducs de Bade, de Clèves, de Hesse-Darmstadt, le prince de Neufchâtel et les arrangements faits par la France en Italie jusqu'à ce jour, desquels il a été donné connaissance.

(C'était la ratification offerte par l'Angleterre de toutes les conquêtes napoléoniennes, de la confédération du Rhin, de tous les établissements des princes de sa famille.)

Art. VI. Sa Majesté l'Empereur reconnaît S. M. le roi d'Angleterre comme souverain du Hanovre, avec toutes les possessions dont il jouissait avant la présente guerre.

Art. VII. Le présent traité est commun au roi d'Espagne, aux rois des Deux-Siciles, de Hollande, de Suède, d'Étrurie et aux princes indiqués à l'article V.

Art. VIII. Le roi d'Angleterre restitue à l'empereur et au roi de Hollande toutes les possessions qui leur appartenaient, et ce à l'exception du cap de Bonne-Espérance.

Art. IX. L'Empereur, au nom du roi de Hollande, renonce au

cap de Bonne-Espérance, et le roi d'Angleterre s'engage à y former un port franc ouvert aux vaisseaux de toutes les nations.

Art. X. L'intégrité des États de Sa Majesté le roi de Suède est maintenue.

Art. XI. Restitution sera faite aux contractants, des parties de leurs possessions perdues par suite des événements de guerre, au moment de la signature du présent traité ou subséquemment.

Art. XII. Les deux parties contractantes se garantissent réciproquement l'indépendance entière et absolue de l'Empire ottoman.

Art. XIII. L'ordre de Malte sera dissous, et l'Empereur ne s'oppose plus à ce que les îles de Malte, Goze et Camino restent la propriété de l'Angleterre.

Art. XIV. L'Empereur renonce au nom du roi des Deux-Siciles à tous droits de suzeraineté sur Malte, Goze et Camino.

Art. XV. Le roi d'Angleterre déclare que la garnison anglaise à Malte n'excédera pas trois mille hommes; les bâtiments des puissances barbaresques ne pourront être admis dans les îles de Malte, Goze et Camino, lorsqu'ils seront en guerre avec la France ou les Deux-Siciles.

Art. XVI. La garnison française de Pondichéry n'excédera pas trois mille hommes.

Art. XVII. La République des Sept-Iles est reconnue (îles Ioniennes).

Art. XVIII. L'Empereur déclare qu'il ne sera porté aucune atteinte à l'indépendance et à l'intégrité de la Suisse, régie par l'acte de médiation du...

Art. XIX. Les territoires du Roi très fidèle (Portugal) seront maintenus dans leur intégrité, tels qu'ils étaient en vertu du traité existant entre la France et le Portugal.

Art. XX. Les ratifications seront faites dans le mois, etc., etc.

Articles secrets. — L'article premier a seul une réelle importance.

L'Empereur et l'empereur de Russie s'étaient engagés à obtenir

de la cour de Madrid la cession des îles Baléares pour le prince royal, fils du roi Ferdinand IV, pour en jouir, ainsi que ses héritiers et successeurs, avec le titre de roi en dédommagement de Naples et de la Sicile. Le roi d'Angleterre ne s'oppose point à cet arrangement, qu'il promet d'avoir pour bon et agréable ; il demeure convenu, en outre, que le futur roi des îles Baléares ne pourra recevoir dans ces îles, soit en temps de paix, soit en temps de guerre, aucune troupe étrangère, excepté les troupes espagnoles.

L'art. II concède le titre de roi du Hanovre au roi d'Angleterre.

Art. III : L'empereur et le roi d'Angleterre réuniront leurs efforts pour qu'il soit accordé en Allemagne, au roi de Prusse, une indemnité territoriale, comprenant une population de 400,000 âmes, en échange de Clèves, Anspach et Neufchâtel.

Art. IV : Relatif aux pensions à faire par l'Angleterre aux chevaliers de Malte sur les revenus de l'île.

Art. V : Le roi d'Angleterre, en témoignage de ses intentions amicales envers la France, déclare qu'elle a résolu d'interdire aux membres de la famille de Bourbon l'entrée de l'Angleterre proprement dite, et qu'en cas que sa cour se rendrait soit en Irlande, soit en Écosse, il ne permettrait pas que les membres de cette famille approchassent de la cour de plus de quarante milles anglais.

Art. VI : Le roi d'Angleterre déclare qu'il est dans son intention de fixer au Canada et de ne pas souffrir dans ses possessions d'Europe les principaux ex-chouans, qui pourraient lui être désignés par le gouvernement français.

L'article VII contient l'engagement pris par les deux parties de faire cesser dans leurs États les invectives, personnalités et ce qui pourrait vouloir inférer soit dans les feuilles périodiques, soit dans tout autre écrit, leurs états respectifs.

Art. VIII : Les dispositions de l'art..... sont déclarées communes aux habitants des possessions de S. M. Britannique en Allemagne, lorsqu'ils voudraient en sortir dans l'espace de trois ans.

Ce projet, présenté, comme nous l'avons dit, par Yarmouth, dans les derniers jours de juillet, fut renvoyé par l'empereur à Talleyrand le 6 août, avec un billet où il dit que cette rédaction lui paraît encore loin de sa maturité. Il y avait fait ajouter des notes marginales, réclamant la suppression de l'article IV, qui faisait, selon lui, double emploi avec l'article V, et aussi celle de la mention du roi d'Étrurie et du prince de Neufchâtel dans les articles V du traité patent, et des arrangements faits en Italie, sous prétexte qu' « il ne faut pas que les Anglais se mêlent des affaires d'Italie plus que Sa Majesté ne se mêle des affaires de l'Inde[1]. »

On voit que Napoléon voulait discuter sur la forme de quelques articles, mais les acceptait quant au fond. Il n'en pouvait être autrement puisqu'ils portaient la cession de la Sicile à Joseph, la restitution des colonies hollandaises sauf le Cap, en un mot donnaient pleine satisfaction aux ambitions de Napoléon. Il fallait se hâter de signer ce traité, le plus tôt possible, avec lord Lauderdale, qui était arrivé à Paris la veille à midi, 5 août[2], comme on l'a vu plus haut.

La note remise par les deux diplomates anglais, le 7 août, (voir p. 82), leur semblait être le corollaire nécessaire du projet de traité, puisqu'elle faisait ressortir les avantages multiples qu'il concédait à la France et surtout la bonne volonté du cabinet anglais en ce qui concernait les Bourbons, les chouans et les gazetiers.

On est saisi d'étonnement quand on lit la réponse que Napoléon fit le lendemain à la note anglaise, et quand on découvre les motifs mis en avant par lui pour éluder momentanément la conclusion d'un accord si favorable à la France. En termes diffus et filandreux, il nie que la France ait jamais accepté le principe de l'*uti possidetis*, chicane sur les termes du projet de traité et conclut ainsi : « Sa Majesté estime à déshonneur la

[1] *Correspondance de Napoléon*, t. XIV, 10604. Observations à Talleyrand sur le traité de paix avec l'Angleterre. 6 août 1806.

[2] Archives nationales, F⁷, 3753. Bulletin de police du 5 août 1806.

seule idée d'une négociation basée sur l'*uti possidetis* et s'en tiendra aux deux principes exposés dans la lettre du 2 juin de M. de Talleyrand à M. Fox [1]. »

Quel déshonneur y avait-il pour la France à traiter sur la base de la possession effective réalisée par elle en août 1806; quand elle avait conquis la Hollande, l'Italie, Naples; quand elle dominait l'Allemagne par la confédération du Rhin, quand enfin les Anglais lui offraient la Sicile en échange d'un groupe d'îles appartenant... à l'Espagne?

Presque tous les traités conclus l'ont été après des négociations dont l'*uti possidetis* formait la base, et il n'est jamais venu à la pensée de personne de la considérer comme injurieuse.

De plus, Napoléon exprimait le regret, dans sa note du 8, que des notes écrites fussent échangées entre les négociateurs; les conférences exclusivement verbales présentaient en effet plus de facilités pour faire traîner les débats et ne laissaient pas de traces derrière elles [2].

Mais Lauderdale, qui voulait conclure par amour-propre d'abord et parce qu'il craignait que Fox, alors malade d'une fistule, ne mourût avant la fin des négociations; Lauderdale résista au désir de l'empereur et continua le système des notes écrites.

« Pardon, manda-t-il, le lendemain 9, à Clarke, la demande de la base de l'*uti possidetis* est fondée sur les paroles mêmes de M. de Talleyrand à lord Yarmouth. Il lui a dit : nous ne vous demandons rien, et a accompagné cette phrase d'assurances positives que la restitution des possessions allemandes de Sa Majesté (le Hanovre) n'éprouverait aucune résistance. Le même sentiment se trouve également exprimé dans la lettre de M. de Talleyrand à Fox du 1er avril, contenant ces termes : l'Em-

[1] *Loc. cit.*, Angleterre, corresp., t. 603, p. 126. Clarke à Lauderdale, 8 août 1806. Voir plus haut, page 74, la réponse de Talleyrand à Fox du 2 juin.

[2] C'est bien heureux car des conférences verbales il n'est rien resté et sans les notes écrites, conservées aux Affaires étrangères, il serait impossible d'établir les responsabilités.

pereur n'a rien à désirer de ce que possède l'Angleterre. »

Lauderdale ne savait que penser, la mauvaise foi de Napoléon lui semblait évidente, et il termina sa lettre par une demande de passeports, puisqu'on ne voulait pas discuter sur une base de négociations acceptée au début.

Ici l'incident prend des proportions comiques et qu'on jugera peut-être honteuses pour la diplomatie de l'Empereur. Il ne répond pas à la note du 9, le lendemain Lauderdale confirme et réclame un passeport pour son courrier qui doit partir pour Londres. Continuation du silence. Le 11, le diplomate anglais proteste en termes très énergiques contre cette violation du droit international, car il ne peut depuis trois jours correspondre avec son cabinet. C'est justement ce que veut l'Empereur.

En empêchant Lauderdale de communiquer avec Londres, il cherche à gagner du temps, car il a résolu de ne signer le traité présenté par les Anglais que lorsque la ratification de celui du 20 juillet, conclu avec d'Oubril, aura été donnée par le tsar. Or, le courrier de Russie portant cette ratification ne peut arriver à Paris avant le 20 août, au plus tôt.

La comédie doit donc encore durer une dizaine de jours, en admettant que le tsar réponde de suite et que le courrier n'ait pas de retard.

Le 11 au soir, Talleyrand daigne envoyer le passeport pour le courrier de lord Lauderdale et déclare « qu'il ne craindra jamais la responsabilité des lenteurs qui auront pour objet de prolonger de quelques jours l'espoir de pacifier le monde [1]. »

En réalité, les deux diplomates anglais étaient prisonniers, ils le comprirent; mais pour éviter un éclat, qui eût rendu tout arrangement impossible, ils se résignèrent à leur sort.

L'Empereur ne pouvant rejeter plus longtemps la base de l'*uti possidetis*, qu'il avait posée lui-même naguère, parce qu'elle lui était éminemment favorable, fit mander subitement, le 11 août dans la soirée, qu'il l'acceptait, « parce qu'il la trouve conforme

[1] *Loc. cit.*, Angleterre, corresp., t. 603, f. 138.

aux principes de la lettre du 26 mars de Fox et à celle du 2 juin de Talleyrand », et à la condition que les Anglais admettent le système des compensations [1].

C'est justement ce que les Anglais établissaient par leur projet de traité, mais c'est tout le contraire de ce que l'Empereur a écrit à Lauderdale quatre jours auparavant. Il est difficile de se retourner avec plus de désinvolture.

Au reçu de cette lettre, le 11 à onze heures du soir, Lauderdale répondit, séance tenante, qu'il était satisfait de la résolution de l'Empereur, relative à l'*uti possidetis*, et attendait avec impatience la discussion du projet de traité. Le 12 [2], il dîna chez Talleyrand et eut une longue conférence avec lui; il est probable que le ministre français exerça le charme habituel de son esprit et lui fit prendre patience, car le lendemain l'Anglais lui adressa le petit billet suivant : « Après l'entretien loyal, franc et amical que lord Lauderdale a eu hier au soir avec M. de Talleyrand, il ne peut s'empêcher de lui exprimer les regrets de ce que la différence si considérable de sentiments entre les deux cours semble le laisser presque sans espoir de pouvoir jouir aussi longtemps qu'il l'aurait voulu d'une pareille société [3]. » Talleyrand communiqua ce billet à Clarke avec prière de prendre les ordres de l'Empereur.

Le général, après avoir vu Napoléon, répondit à Talleyrand par la petite note typique que voici : « J'ai vu ce matin l'Empereur; il a été content des détails que je lui ai donnés, mais ne trouvant pas que les choses sont assez prononcées, il veut attendre encore et gagner du temps. Je présente mes hommages et mes respects à Son Altesse M. le prince de Bénévent. Clarke [4]. Paris, 13 août 1806, 1 heure après midi. »

[1] *Idem*, t. 603, f. 139. Clarke à Lauderdale.

[2] L'avant-veille s'était passée une scène curieuse chez lord Lauderdale. Un agent des Bourbons s'était glissé jusque dans son cabinet, et lui avait fait des propositions. Il fut prestement éconduit et mis à la porte.

Archives nationales. F[7], 3753. Bulletin de police du 11 août 1806.

[3] *Loc. cit.*, Angleterre, corresp., t. 603, f. 148.

[4] *Ibid.*, corresp., t. 603, f. 147.

Le 14, Lauderdale, inquiet de ne pas recevoir de réponse à sa note remise le 12 au matin, la confirme et, persuadé que le gouvernement français ne veut plus discuter, il demande ses passeports pour la seconde fois.

Les fêtes du 15 août empêchèrent naturellement les communications. Le 17, le négociateur sollicite des passeports pour lord Yarmouth. Dégoûté des lenteurs de Napoléon, ce plénipotentiaire avait demandé à sa cour de le rappeler, et Georges III s'était empressé de lui donner satisfaction. « La lettre de rappel est conçue dans des termes très bienséants pour la France, et le motif est attribué à ses opinions trop prononcées [1]. »

Napoléon accorda sans délai les passeports de lord Yarmouth, la présence d'un seul plénipotentiaire lui suffisait amplement; la réponse de la Russie était attendue d'heure en heure, et si elle était conforme aux vues de l'Empereur, Lauderdale serait encore là pour signer la paix.

Cependant, le courrier n'arrivait pas; cinq jours se passent. Lauderdale, le 22, « en présence du silence du gouvernement français depuis le 11 », réitère sa demande de passeports pour lui personnellement.

Le 25, il s'indigne, il y avait de quoi : « Le silence constamment maintenu par Leurs Excellences les plénipotentiaires français et Son Excellence le Ministre des relations extérieures, après les différentes notes et lettres du soussigné, des 11, 14 et 22 courant, semble indiquer clairement que le gouvernement français a abandonné tout désir de paix sur la base que lui-même avait d'abord proposée et que le soussigné a uniformément déclarée être la seule et unique base sur laquelle il était autorisé à traiter avec ce gouvernement [2]. »

Finalement, il annonce qu'il se rendra le 27 chez Talleyrand, pour chercher personnellement ses passeports.

[1] Archives nationales. AF IV, 1673. Talleyrand à Napoléon, 16 août 1806. Lord Yarmouth quitta Paris le 22, dans la journée.

[2] Allusion à sa note du 7 août et au projet de traité. *Loc. cit.*, Angleterre, corresp., t. 603, f. 172.

Le négociateur britannique se trompait lorsqu'il disait que Napoléon ne voulait plus traiter ; il le voulait encore à la date du 25 août. Sa lettre du 18 à Talleyrand le prouve[1], ainsi que celle du 22 dans laquelle on lit : « Cependant je ne verrais pas d'inconvénient que lundi prochain les ministres répondissent pour demander une conférence et qu'il s'en établît une sur les moyens d'arriver à un résultat[2] ».

En conséquence, on invita Lauderdale à une conférence pour le 26 août ; un dîner la suivrait. Clarke et Champigny devaient accorder Malte et le Cap aux Anglais, ainsi que l'Amérique hollandaise, mais réclamer la restitution de Surinam ; si cette restitution était refusée, ils demanderaient en échange la réunion directe de la Hollande à la France et l'établissement des douanes françaises dans ce pays. En somme, discuter beaucoup et surtout longtemps[3].

Comme il fallait s'y attendre, on causa, mais sans aboutir, et on se sépara en se donnant rendez-vous pour le 29.

Le lendemain 27, Lauderdale dîna chez Talleyrand et eut avec lui une longue conférence, au cours de laquelle il lui avoua qu'il ne comptait point sur la ratification par la Russie du traité signé le 20 juillet par d'Oubril. C'était d'ailleurs l'opinion de Talleyrand, exprimée dans une lettre à Napoléon, en date du 27, et dans laquelle il ajoutait que, selon lui, la paix serait impossible à conclure avec l'Angleterre si la Russie ne ratifiait pas[4].

Napoléon décida de consacrer la conférence annoncée pour le 29 août à la discussion des moyens à employer pour faire restituer le Hanovre par la Prusse à l'Angleterre. Aucun thème ne pouvait être plus agréable à Lauderdale, et ne faciliterait

[1] *Loc. cit.*, France, mémoires et documents, t. 1777, f. 97, et *Correspondance de Napoléon*, t. XIV, 10662.

[2] *Correspondance de Napoléon*, t. XIV, 10683. Lettre à Talleyrand.

[3] *Loc. cit.*, Angleterre, corresp., t. 603, f. 176 ; instruction aux plénipotentiaires français, 26 août 1806.

[4] P. Bertrand, *op. cit.*, p. 247. D'après cette lettre, lord Yarmouth était encore à Paris le 30 août, et continuait à négocier, tandis que les bulletins de police le font partir le 22.

davantage une prolongation de la discussion jusqu'à l'arrivée du courrier de Russie. On rechercherait aussi les compensations à accorder au roi Ferdinand de Naples pour la perte de la Sicile, la cession de cette île à Joseph étant intimement liée à la rétrocession du Hanovre à l'Angleterre. Enfin, on s'égarerait dans les questions incidentes, celles des colonies, par exemple, en choisissant les plus propres à fixer l'attention de Lauderdale[1].

On se conforma strictement aux ordres de l'Empereur, en causant longuement et amicalement.

Toutes ces solutions répondaient si bien aux propositions anglaises contenues dans le projet de traité, que le négociateur britannique, plein de joie à cette nouvelle allure des plénipotentiaires français, se prêta de bonne volonté à ces discussions et, espérant une solution favorable, consentit à une nouvelle entrevue pour le 4 septembre[2].

Quelques jours avant, un pénible incident avait surgi entre les deux gouvernements.

Une escadre anglaise croisait à l'embouchure de la Gironde; un canot du vaisseau *Revenge* fut envoyé pour aider à enlever un convoi. L'équipage de ce canot ayant été capturé par les Français, un des matelots qui le montaient fut envoyé devant le conseil de guerre, condamné à mort et fusillé, sous prétexte qu'il était français. Lauderdale considéra cet incident comme un triste présage et comme un indice des mauvaises dispositions de Napoléon. Il adressa une note conçue dans un style très ferme, et prouva documents en mains que le matelot était anglais. L'affaire n'eut pas de suite et ne pouvait pas en avoir, mais Talleyrand estima que « la réclamation de lord Lauderdale sur son matelot fusillé et l'appareil qu'il met à cette démarche est d'un homme qui, ayant été toute sa vie clubiste et déclamateur de tribune, ne sait pas qu'un événement qui forme une grande scène entre les deux partis, n'est ordinairement

[1] *Loc cit.*, Angleterre, corresp., t. 603, f. 192; instruction aux plénipotentiaires français du 28 août 1806.

[2] CORBETT, *loc. cit.*, vol. VIII. Lauderdale à Fox, 30 août 1806.

qu'un incident que quelques informations plus précises et des explications modérées font évanouir en un instant[1] ».

Il faut dire que la personne de lord Lauderdale était aussi antipathique à Talleyrand que celle de lord Yarmouth lui était agréable.

Le soir de la conférence du 29 août dont nous avons parlé plus haut, Talleyrand adressa à l'empereur une lettre qui doit être relevée : « Les plénipotentiaires, dit le ministre, ont eu une longue conférence avec lord Lauderdale ; le résultat est que cette conférence sera continuée jeudi prochain (4 septembre). Lord Lauderdale, qui est en ce moment chez moi, paraît avoir la faculté de conclure la paix sur les bases qu'il a proposées (le projet de traité remis à Napoléon le 31 juillet), ou sur des stipulations en approchant. Il paraît mettre beaucoup d'importance à l'indemnité du roi Ferdinand ; il paraît moins tenir à Sainte-Lucie et à Gorée qu'aux autres possessions françaises et hollandaises. L'indépendance de la Hollande paraît ne lui être d'aucun prix[2]. »

Ceci permet de constater qu'au commencement de septembre le cabinet anglais maintenait encore son projet de traité, si avantageux pour nous, malgré qu'il sût que l'empereur de Russie ne ratifiait pas le traité signé par d'Oubril. Et Napoléon, auquel la lenteur apportée à la réponse du tsar commençait à inspirer quelques doutes, n'en profita point pour signer la paix avec Lauderdale séance tenante !

Le 3 septembre arrive le courrier de Russie ; le tzar refuse de ratifier la convention conclue par d'Oubril, le 20 juillet.

Cette nouvelle produit sur l'esprit de l'empereur une impression profonde. Sa colère est terrible, elle se traduit par un bouleversement de tous ses plans de paix. La Russie refuse d'accepter le traité, donc elle veut la continuation de la guerre ; Napoléon la lui fera acharnée, et comme il est impossible de traiter avec l'An-

[1] P. Bertrand, *op. cit.*, f. 247.
[2] Archives nationales, A F IV, 1673. Talleyrand à Napoléon, 29 août 1806.

gleterre en restant en hostilités avec la Russie, les pourparlers avec Lauderdale seront rompus.

Ce n'est pas assez de deux ennemis; la Prusse, dont la conduite louche depuis le traité de Schœnbrunn et les armements excitent la défiance de l'empereur, sera châtiée et recevra les premiers coups. Pour lui, la conduite de la Russie est concertée avec la Prusse et l'Angleterre, et cette dernière puissance n'a jamais voulu la paix sérieusement !

Talleyrand réclame des instructions le 3 septembre ; il renchérit encore sur ces suppositions : « Il est à présent de toute évidence, écrit-il à l'empereur, que l'Angleterre ne fera pas la paix. Les décisions de la Russie sont manifestement concertées avec le parti Grenville. Il paraît que jamais les communications n'ont été si importantes, ni si intimes entre l'Angleterre et la Russie qu'elles le sont aujourd'hui[1]. »

Sans réfléchir aux conséquences qu'une telle démarche peut avoir sur la suite des négociations, Napoléon frappe sur le premier ennemi qu'il a sous la main; cet ennemi, c'est lord Lauderdale. Il lui fait envoyer une lettre fulminante[2], dans laquelle il le prend personnellement à partie, l'accuse d'avoir fait prendre à la discussion, jusque-là si calme, une direction inattendue. « Les visites que prescrivaient les égards réciproques n'ont pas été faites par Lauderdale, et cependant ses demandes de passeports se renouvelaient d'heure en heure, les demandes d'explications des ministres de l'empereur restaient vaines. » Puis il relève « l'inconvenance des formes impérieuses et on peut dire sauvages qu'il n'avait pas craint d'adopter. Il est impossible de conclure la paix avec un plénipotentiaire dont toutes les demandes sont des offenses et toutes les démarches des traits

[1] Archives nationales. A F IV, 1674. Talleyrand à Napoléon, 3 septembre 1806.

[2] Cette lettre ne figure pas dans les CORBETT'S *Parliamentary debates*; et Lauderdale n'y fait pas la moindre allusion dans ses lettres à son cabinet; ou s'il en fit mention, le cabinet la supprima dans la publications des pièces de la négociation. Par contre Napoléon n'eut pas honte de publier cette lettre dans le *Moniteur* du 26 novembre 1806; elle fut ainsi connue en Angleterre.

d'hostilité. » En conséquence, Talleyrand a ordre de remettre à lord Lauderdale les passeports qu'il a si persévéramment demandés.

Revenant, pour terminer, sur les procédés de lord Lauderdale, Napoléon parle des formes imposées par lui, du cercle de Popilius dans lequel il voulait enfermer les Français et finalement l'accuse d'avoir fait échouer la négociation[1].

Cette élucubration produite par la colère impériale était aussi fausse dans le fond qu'inepte dans la forme. Toutes les lettres et notes de Lauderdale que nous avons sous les yeux sont conçues dans des formes polies, mesurées et judicieuses. Sa qualité d'ennemi de la France ne doit pas rendre injuste pour lui. Quant à l'empereur, on sait qu'il était parfois impoli avec les diplomates; la lettre à Lauderdale n'étonne donc pas outre mesure.

Malgré l'injustice du procédé, ce diplomate ne releva pas l'affront subi, ne crut pas devoir quitter Paris de suite; c'est bien une preuve qu'il désirait conclure malgré tout. Le cabinet de Londres, en apprenant la non-ratification par la Russie du traité d'Oubril, enjoignit à lord Lauderdale de ne traiter désormais avec la France que pour la Russie et l'Angleterre réunies, car ces puissances se trouvaient remises dans la situation respective qu'elles occupaient avant la signature du traité par d'Oubril[2]. Lauderdale informa donc Talleyrand qu'il communiquerait sous peu aux négociateurs français les conditions auxquelles la Russie serait disposée à traiter avec la France et dans le cas où ses conditions seraient acceptées par l'empereur et l'Angleterre, de les rédiger en forme de traité et d'insérer dans le traité provisionnel entre la Grande-Bretagne et la France un article d'après lequel Sa Majesté Britannique s'engagerait à employer sa médiation pour obtenir l'accession de Sa Majesté l'empereur de Russie. Toutes les négociations subsé-

[1] *Loc. cit.* Angleterre, corresp., t. 603, f. 212. Talleyrand à Lauderdale, 4 septembre 1806.

[2] *Ibid.*, f. 220. Lauderdale à Talleyrand, 13 septembre 1806, et Corbett, *loc. cit.* Windham (suppléant Fox) à Lauderdale, 10 septembre 1806.

quentes devraient être faites par écrit. Cette procédure était indispensable, car Lauderdale n'avait pas de pouvoir pour traiter pour la Russie.

Mais ces propositions qui permettaient à l'empereur de terminer ses guerres, en signant la paix en même temps avec les deux puissances, arrivaient trop tard.

Dès le 3 septembre, au reçu de la dépêche de Saint-Pétersbourg, il avait complètement renoncé à la paix; la preuve en est dans la lettre que par son ordre Talleyrand écrivait à Champagny le 4, pour lui dire de remettre à une date indéterminée la conférence qui devait avoir lieu le même jour avec Lauderdale[1]. Dès ce jour, il affecte de considérer la négociation avec le cabinet anglais comme un objet indifférent et consacre toute son attention à la guerre avec la Prusse. Ses lettres à Joseph des 10, 13 et 17 septembre ne laissent aucun doute à cet égard[2]. Enfin la « note sur l'état actuel de mes affaires » du 10 septembre ne contient que des instructions concernant la guerre de Prusse, la reprise de celle avec la Russie et pas un mot des négociations anglaises[3].

Cependant la rupture des pourparlers avec Lauderdale ne se produisit pas de suite. Ce diplomate tomba malade le 14 septembre, le lendemain du jour où il avait fait à Talleyrand la proposition d'un traité de paix conjoint avec la Russie; mais, événement plus grave, Fox mourut le même jour. Dans le *Moniteur* du 15 décembre 1810, Napoléon, après avoir fait un éloge pompeux de Fox, continuait ainsi : « Tout faisait présager une heureuse issue des négociations, lorsque Fox mourut. Elles ne firent plus que languir, les ministres n'étaient ni assez éclairés, ni assez de sang-froid pour sentir la nécessité de la

[1] *Loc. cit.* Angleterre, corresp., t. 603, f. 211.

[2] *Correspondance*, t. XIV, 10760, 10776, 10807. Dans celle du 13, il annonce que lord Yarmouth à son retour à Londres a été porté en triomphe par le peuple à cause de ses sentiments pacifiques. C'est là une arme que Napoléon donne contre sa propre conduite et un argument en faveur du désir de traiter qu'avaient les Anglais.

[3] *Loc. cit.* Angleterre, corresp., t. 603.

paix. L'Angleterre excita la Prusse... Lauderdale hésita, il crut devoir envoyer un courrier à sa cour, et ce courrier rapporta l'ordre de son rappel. » Cette opinion a été partagée par beaucoup de contemporains et on attribue à l'intransigeance de lord Howich[1], successeur de Fox aux affaires étrangères, l'échec des négociations avec la France.

Nous allons voir ce qu'il y a de vrai dans cette assertion.

D'abord, depuis le 4 septembre, Fox ne dirigeait plus en personne la correspondance avec lord Lauderdale; lord Spencer, sous-secrétaire d'État pour l'intérieur, puis M. Windham l'avaient suppléé.

C'est par ses ordres que le négociateur, malgré les insultes dont Napoléon l'avait abreuvé dans la lettre du 4 septembre, fit des offres le 13 septembre, pour un accommodement commun entre la France, l'Angleterre et la Russie, comme nous l'avons dit précédemment.

Jusqu'au 18 septembre, lord Lauderdale fut hors d'état de recevoir Talleyrand; enfin ce jour-là notre ministre put l'approcher et le trouva faible, mais mieux. « De ce que j'ai tiré de ma conversation, *c'est qu'il ne veut point rompre;* il désire que les négociations reprennent bientôt, il voudrait finir avant la rentrée du Parlement. Si on voulait leur donner Cuba, qui est aux Espagnols, ils rendraient Buenos-Ayres et il ne ferait plus aucune demande sur les colonies hollandaises. *En tout cas il est prêt à négocier.* Il lui faut deux jours pour se remettre tout à fait[2]. »

Cet aveu de Talleyrand daté du 18 septembre est à retenir. En présence du désir si formellement exprimé par les Anglais d'arriver à une entente, l'empereur opposa une fin de non-recevoir astucieusement combinée. Il met en avant la question de forme. « Il continuera de discuter avec l'Angleterre *seule* et le plénipotentiaire anglais pourra faire insérer dans le traité, soit comme article patent, soit comme article secret, tout ce qu'il croira

[1] Il était premier lord de l'Amirauté et ne succéda à Fox aux affaires étrangères que dans le courant d'octobre.

[2] P. Bertrand, *op. cit.* Talleyrand à Napoléon, 18 septembre 1806.

utile pour concilier les différents existant entre la France et la Russie. Il désire la paix et espère que les conditions présentées par lord Lauderdale seront conformes à la dignité et à la puissance des deux empires[1]. »

C'était une feinte; car si réellement l'empereur avait désiré la paix à ce moment-là, pourquoi ne signait-il pas le traité si favorable pour lui dont le projet lui était soumis par les Anglais depuis le 31 juillet précédent.

Talleyrand porta lui-même cette note à Lauderdale, encore au lit, l'accabla de politesses et s'efforça ainsi d'atténuer ce qu'elle avait de désagréable[2]. Toutefois, en la relisant, Lauderdale eut une lueur d'espoir; il avait demandé *verbalement* à Talleyrand, si en signant la paix de suite entre la France et l'Angleterre, la guerre contre la Prusse serait écartée; il lui fut répondu également de vive voix que oui; dans ces conditions on comprend la hâte et le désir extrême qu'il avait de faire cesser toute hostilité. Il écrivit donc en réponse à la note du 18, qu'il consentait à ce que l'empereur proposait, bien que ce ne fût pas absolument conforme à ses instructions[3]. Lauderdale s'attendait donc à une réponse favorable et définitive; cinq jours se passent, et le 25 au matin, il apprend que Napoléon est parti dans la nuit pour Mayence, afin de prendre le commandement des troupes destinées à la guerre de Prusse. Clarke et Talleyrand vont partir également, la vision pacifique de Lauderdale est évanouie, ses plans sont renversés; Napoléon, en se dérobant à la discussion, rend la conclusion de la paix impossible, et il dévoile ses intentions, jusque-là secrètes, d'écraser la Prusse avant de reprendre de nouvelles négociations.

Champagny, resté seul à Paris, a ordre de poursuivre un simu-

[1] *Loc. cit.* Angleterre, corresp., t. 603, f. 227. Talleyrand à Lauderdale, 18 septembre 1806, et CORBETT, *loc. cit.*, t. VIII, Lauderdale à lord Spencer, 19 septembre 1806.

[2] Ceci est prouvé par une lettre de Champagny à Napoléon du 10 décembre 1810 : Archives nationales A F IV, 1674.

[3] *Loc. cit.* Angleterre, corresp., t. 603, f. 229, Lauderdale à Talleyrand, 19 septembre 1806.

lacre de pourparlers jusqu'à ce que Lauderdale s'en aille de lui-même. Pour sauver les apparences, Talleyrand lui a laissé, en date du 25 septembre, une instruction pour discuter sur Tabago, les possessions françaises, le Hanovre, qui sera restitué à l'Angleterre, le Cap, les îles Baléares, enfin Surinam. « L'empereur laisse à l'Angleterre son énorme puissance, son immense richesse à la condition qu'elle rende Gorée et Sainte-Lucie à la France, et qu'elle restitue aux alliés de la France les possessions qui ne sont pas spécifiées dans la longue liste des cessions précédemment mentionnées; enfin la Sicile sera évacuée par les troupes britanniques et occupée par le roi Joseph[1]. » En ce qui concerne la Russie, qui n'a rien perdu dans la guerre, l'empereur lui abandonnera Corfou[2], pour le roi Ferdinand de Naples, et lui confirmera tous les avantages à elle concédés par le traité non ratifié du 20 juillet (traité d'Oubril).

Ces propositions, à l'exception de l'indemnité du roi Ferdinand qui se trouvait transportée des îles Baléares à Corfou, cadraient avec les stipulations du projet anglais du 31 juillet. Champagny devait transmettre à Talleyrand, en Allemagne, le détail de ses entrevues avec Lauderdale et demander de nouvelles instructions, le cas échéant. Ainsi, aux difficultés d'une négociation épineuse entre trois nations et leurs alliés, s'ajoutait celle de la distance.

Le 25 septembre au soir, Champagny eut une conférence avec Lauderdale, et une autre le lendemain. Malheureusement, de nouvelles instructions venaient d'arriver de Londres pour Lauderdale; le cabinet anglais, en présence de la reprise très probable de la guerre, ne s'en tenait plus au projet de traité qu'il avait présenté à l'empereur. Il réclamait maintenant la Dalmatie pour le roi Ferdinand de Naples, les Baléares étant données au roi de Sardaigne[3]. Quant à la Sicile, Lauderdale ne l'offrait

[1] *Loc. cit.* Anglet, corresp., t. 603, f. 242.

[2] Corfou avait été conquise par les Russes, qui l'occupaient encore à cette date.

[3] Ces propositions faites le 26 septembre par Lauderdale ne sont men-

plus aussi formellement que par le passé, mais il laissait entendre qu'on s'arrangerait [1] sur ce point, si la Dalmatie était évacuée par nous. Ainsi, à la fin de septembre 1806, Napoléon pouvait encore faire la paix, un peu moins avantageusement peut-être que quinze jours plus tôt, et c'était par sa faute, mais encore à des conditions magnifiques pour la France. Nous gardions la Hollande, l'Italie, le protectorat de la confédération du Rhin; les Anglais abandonnaient la Sicile, que nous n'aurions peut-être jamais pu conquérir, n'ayant plus de flotte de guerre. Or, la Sicile valait bien la Dalmatie; elle valait même davantage, car elle nous permettait de dominer la Méditerranée et de tenir Malte en échec. Seulement Napoléon voulait tout garder et prendre par-dessus le marché, au moyen d'un traité de paix, la Sicile que ses armes n'avaient pu conquérir. Et puis que deviendrait son projet de faire de l'Adriatique un lac français et de menacer Constantinople, par l'occupation de la Dalmatie? Champagny déclara à Lauderdale, au nom de son maître, que l'idée seule de l'évacuation de la Dalmatie, pour la donner à l'ex-roi de Naples, était un affront pour l'armée qui l'avait conquise; puis il consentit à céder Corfou à l'ex-roi. Pour garder la Dalmatie, province lointaine et inutile à la sécurité de la France, Napoléon perdait la Sicile et la gloire de pacifier le monde en septembre 1806!

En attendant la réponse définitive de l'empereur, les deux négociateurs se revirent, dînèrent l'un chez l'autre, afin de ne pas rompre les relations prématurément, mais n'ayant plus aucun espoir d'aboutir. Le 4 octobre, Lauderdale remit une note qui différait totalement du projet de traité du 31 juillet et même des dernières propositions faites par lui, le 26 septembre, à Champagny.

tionnées ni dans le *Moniteur* du 26 novembre 1806, ni dans CORBETT, *loc. cit.*. Lauderdale à Spencer, 26 septembre; mais la lettre de Champagny à Talleyrand du 26 septembre ne laisse aucun doute à ce sujet. *Loc. cit* Angleterre, corresp., t. 603, f. 254.

[1] Pour sauver la Prusse, l'Angleterre aurait abandonné la Sicile à Joseph Napoléon.

Cette modification profonde s'explique par la certitude que la guerre avec la Prusse qui vient de commencer rendra toute entente impossible et parce que le cabinet anglais tient à fournir au Parlement un document dans lequel le parti de la guerre, qui va reprendre le dessus, ne puisse voir des concessions trop étendues faites à la France [1]. Au reste, la note n'était remise par Lauderdale que pour la forme ; il n'y avait aucune probabilité pour qu'elle fût agréée par Champagny, car elle portait la confirmation de la Sicile au roi Ferdinand de Naples :

« 4 octobre 1806.

« Lord Lauderdale se voit obligé d'annoncer à Son Excellence qu'il a reçu de sa cour les ordres les plus positifs de n'entrer dans aucune discussion sur les autres points de la négociation, jusqu'à ce que les conditions proposées par lord Lauderdale relativement à la cession de la Dalmatie et des bouches du Cattaro, et la confirmation de la possession de la Sicile à son roi légitime aient été consenties par le gouvernement français ; l'une et l'autre de ces possessions devant être occupées par des troupes anglaises ou russes, conformément à la proposition que lord Lauderdale a eu l'honneur de faire à ce sujet à Son Excellence.

« Les dépêches que vient de recevoir lord Lauderdale ont été écrites dans la supposition que par la suite du refus du gouvernement français d'accéder aux conditions ci-dessus énoncées et déjà proposées par lord Lauderdale, les passeports, qu'il avait demandés, lui auraient été déjà accordés. Dans le cas où il ne les aurait pas encore et où il ne serait pas fondé à croire que les conditions préliminaires en question seraient admises, lord Lauderdale a ordre de déclarer formellement que sa mission est terminée et de renouveler avec les plus fortes instances la demande de ses passeports [2]. »

[1] Le ton de la déclaration de Georges III du 21 octobre 1806 confirme cette déclaration.

[2] *Loc. cit.* Angleterre, corresp., t. 603 *bis*, f. 10.

Le 5 octobre arriva la réponse de l'empereur à la proposition anglaise du 26 septembre; comme il fallait s'y attendre, elle ne contenait aucune proposition conciliatrice, et rejetait tout le blâme sur le cabinet de Londres; de plus, Champagny était autorisé à donner ses passeports au négociateur britannique[1].

L'accusé de réception par Lauderdale est conçu dans un style élevé; on y relève ces mots : « Les conditions que le soussigné a eu ordre de proposer entre l'empereur de Russie et le gouvernement français étaient des conditions que commandaient la justice et les convenances. La justice, car assurément rien n'était plus équitable que d'accorder à Sa Majesté sicilienne et au roi de Sardaigne une compensation pour les pertes qu'ils ont essuyées sur le continent; les convenances, parce que pour assurer la durée de la paix, un arrangement de limites de nature à empêcher les disputes sera toujours préférable à celui qui fournit à l'une des parties des moyens et des avantages pour l'attaque. De ce principe s'ensuivait naturellement l'évacuation proposée de la Dalmatie et de l'Albanie par les armes françaises. Si donc le soussigné a eu ordre de demander ses passeports, et de quitter la France, ce n'est assurément pas parce que son souverain veut renoncer à la paix, mais parce qu'il s'y voit forcé, le gouvernement français n'ayant pas consenti toutes les conditions que comportait la proposition faite à l'origine à Sa Majesté britannique[2]. »

Avant de partir pour Londres[3], Lauderdale crut bien faire en donnant à Champagny un souvenir de leurs relations; il lui envoya une épée d'acier très bien ouvragée, contenue dans un écrin, avec le billet suivant : « Lord Lauderdale prie Son Excellence Monsieur de Champagny de vouloir bien accepter de sa part une épée qu'il a fait venir d'Angleterre, pour marquer le degré de perfection auquel est arrivée la manufacture d'armes de

[1] *Loc. cit.* Angleterre, corr., t. 603, f. 259, Talleyrand à Champagny, Mayence, 30 septembre 1806.
[2] *Ibid.*, t. 603 *bis*, f. 21, Lauderdale à Talleyrand, le 6 octobre 1806.
[3] Il quitta Paris le 9 octobre et Boulogne le 11.

ce pays. Il espère que Monsieur de Champagny lui fera l'honneur de la porter. »

Certes l'intention était bonne, mais le cadeau assez mal choisi. Champagny y vit un symbole de guerre interminable, y trouva une inconvenance choquante, et il renvoya l'épée au risque de mécontenter Lauderdale. « Je lui ai écrit une lettre honnête pour adoucir ce qu'il y avait de roide dans mon refus; plus l'épée est bien faite, plus le ministre de l'intérieur devait refuser de s'en parer et de mettre en évidence cet ouvrage des rivaux de notre industrie [1]. »

Décidément, lord Lauderdale était un négociateur malheureux! Talleyrand, qui se piquait de courtoisie, désapprouva le procédé de Champagny; il écrivit à d'Hauterive, le 10 octobre, de Mayence : « Lord Lauderdale doit être parti. Je ne sais pourquoi l'un a donné une épée, et l'autre l'a refusée. D'abord, il ne fallait pas en donner, et puisqu'il y en avait une de donnée, il fallait la recevoir et faire un présent d'une valeur double, en objets que l'on sait faire en France et dont on n'approche pas en Angleterre, comme des bronzes ou autre chose. Mille amitiés. T. [2]. »

P. Coquelle.

[1] *Loc. cit.* Angleterre, corresp., t. 603 *bis*, f. 16-17, Champagny à Talleyrand, le 4 octobre 1806.

[2] *Ibid.*, supplément, t. 32, f. 44.

Selon Talleyrand (*Mémoires*, t. 1, f. 30), la négociation de 1806 n'aboutit qu'à venger l'Angleterre de la Prusse, beaucoup plus que l'Angleterre elle-même ne l'avait voulu. Il était impossible de rendre le Hanovre à l'Angleterre, parce que nous n'avions pas d'équivalent à donner à la Prusse.

RELATIONS DIPLOMATIQUES

DE LA FRANCE ET DE LA RUSSIE

AU COMMENCEMENT DU DIX-NEUVIÈME SIÈCLE

La grande épopée napoléonienne est actuellement connue jusque dans ses menus détails ; les travaux historiques, les correspondances, les mémoires, les archives des ministères, tout a été compulsé, coordonné et publié, tout a concouru à jeter une lumière éclatante sur cette inoubliable période. Le moment est venu d'amasser des matériaux pour l'histoire des régimes politiques qui ont succédé à l'Empire ; ce travail marche à souhait, et l'édifice vient de s'enrichir d'une pierre importante, qui ne saurait passer inaperçue pour la *Revue d'histoire diplomatique.*

Il s'agit d'une publication[1] qui nous arrive sous les auspices de la Société impériale d'histoire de Russie et qui contient les documents diplomatiques concernant les relations entre cet empire et la France, de 1814 à 1830. Aux pièces provenant des archives de la Chancellerie russe — nous dit le compilateur, M. A. Polovtsoff — se sont jointes, grâce à l'obligeante courtoisie du gouvernement français, celles que possède le ministère des Affaires étrangères à Paris. On a pu ainsi classer par ordre de date, sans distinction de provenance, les lettres des souverains, les instructions des ministres, les dépêches officielles, lettres particulières des ambassadeurs, en un mot tout ce qui permet de suivre, dans leurs incidents de chaque jour, les rapports entre

[1] *Correspondance diplomatique des ambassadeurs et ministres de Russie en France et de France en Russie, de 1814 à 1830.* Librairie Louis Conard, 17, boulevard de la Madeleine, Paris.

le Cabinet de Pétersbourg et celui des Tuileries, comme entre l'empereur Alexandre et le roi Louis XVIII.

On comprendra facilement qu'il ne nous est pas possible d'analyser en quelques paragraphes le seul volume qui ait encore paru de la *Correspondance diplomatique*, gros in-octavo de 800 pages environ, et qui cependant ne se réfère qu'aux années 1814 à 1816. Nous nous bornerons donc à quelques appréciations sur le rôle de la diplomatie russe à l'époque de l'avènement au trône de Louis XVIII.

D'ailleurs, il suffit de parcourir cette volumineuse correspondance pour constater que, loin de se concentrer dans les sujets spéciaux aux intérêts russes, elle aborde les questions les plus diverses : politique intérieure de la France, situation du commerce, intrigues de la cour, plans financiers, tout s'y rencontre. C'est un cours complet non seulement de diplomatie, mais encore d'histoire contemporaine; c'est aussi une série de conseils pratiques et réellement utiles donnés soit au gouvernement français, soit aux vaincus de l'Empire, soit même à cette catégorie de gens qui, revenant d'un grand exil, « n'avaient ni rien appris ni rien oublié ».

Cette condescendance pour le roi, cette sollicitude pour l'affermissement de son trône s'expliquent par l'état précaire dans lequel se trouvait la France au mois d'avril 1814, au lendemain du départ de Napoléon pour l'île d'Elbe; elles prennent également leur source dans la nécessité pour les gouvernement alliés de donner à « l'Homme malade » que nous étions à ce moment la santé et la force que nécessitait l'équilibre européen. La disparition de l'empereur ne supprimait ni les difficultés ni les dangers de la situation. Or, ils étaient grands et nombreux! Il en est quelques-uns qui sautent aux yeux les moins clairvoyants, et qu'on nous permettra peut-être de rappeler.

Il faut se souvenir en premier lieu que les troupes françaises étaient répandues sur toute la surface de l'Europe et occupaient des places fortes imposantes, telles que Mayence, Magdebourg, Anvers, Lille, Strasbourg, Flessingue, Hambourg, le Texel,

Palma-Nova, Alexandrie (Italie), Mantoue, Venise, Gênes, Lérida, Tortose, etc. Qu'allaient faire ces armées, habituées à vaincre et ignorantes de capitulation? Accepteraient-elles les Bourbons, c'est-à-dire le désarmement et le licenciement, ou bien s'insurgeraient-elles en faveur du fils de l'homme qui les avait promenées triomphantes à travers le monde?...

Un autre danger pouvait surgir de l'état d'esprit du roi. Le comte de Provence s'apprêtait à rentrer en France et à monter sur le trône. Mais allait-il se réclamer du droit divin comme ses aïeux lui en avaient donné l'exemple? C'était annuler tous les bénéfices de la Révolution. Se disposait-il, mieux inspiré, à accepter la constitution dont le sénat impérial, seule autorité reconnue et acceptée en ce moment-là, avait la garde, et recevrait-il de ces parvenus, de ces anciens révolutionnaires, de ces régicides, l'investiture royale?

Et les finances? Quel était leur état de détresse! Le Trésor était vide à ce point que, dans les derniers temps de son règne, Napoléon lui-même avait dû se charger de son alimentation au moyen des économies réalisées sur sa liste civile. Au dernier moment, il lui restait encore dix millions qu'il avait fait filer sur Orléans, mais qui furent interceptés et ramenés à Paris. Ces dix millions constituaient le seul fond de caisse du ministre des finances, le baron Louis.

Parlerons-nous du commerce? L'on ne pouvait s'empêcher de reconnaître que sa situation était désastreuse. Le blocus continental avait repoussé tous les produits manufacturés; il prohibait également les matières premières apportées par le pavillon britannique. Puis, à la prohibition générale, il avait substitué en 1810 le fameux tarif de 50 pour cent que toutes ces matières avaient payé. Néanmoins, nos manufactures avaient pu supporter cette charge. Mais maintenant que le blocus et la prohibition étaient remplacés par l'entrée en franchise des produits étrangers, maintenant que tous les marchés regorgeaient de matières industrielles apportées du dehors, les commerçants français voyaient s'avilir d'heure en heure le prix de leur marchandise,

dont le prix de fabrication était supérieur au prix de vente des Anglais.

A cette situation si troublée venaient se joindre les souffrances des provinces occupées par l'ennemi, qui se vengeait par son exaction et souvent par ses cruautés des invasions répétées qu'il avait du subir à d'autres époques. Aujourd'hui encore on se souvient de l'invasion prussienne de 1814 plus encore que de celle de 1870. Ces malheureuses provinces de l'Est, poussées à bout, en arrivaient à se rattacher à Napoléon qu'elles considéraient comme l'énergique défenseur du sol de la patrie.

Puis la Vendée, toujours prompte à prendre les armes, s'agitait en deux sens opposés. Les anciens partisans de la royauté refusaient d'acquitter certains impôts et inquiétaient par leurs menaces les acquéreurs de biens nationaux; pendant ce temps, la bourgeoisie des villes, ne se sentant pas protégée contre la chouannerie qui les enveloppait de toutes parts, devenait hostile à la Restauration.

Que dirons-nous encore pour compléter ce tableau? Tous les esprits fermentaient. Les nobles et les émigrés demandaient leur réintégration dans les domaines qui leur avaient été enlevés, et ils ne l'obtenaient pas; ils se rabattaient sur des demandes de charges et de pensions, et le baron Louis ne les écoutait point; la cour contemplait avec mépris la facilité avec laquelle le souverain acceptait la charte constitutionnelle et elle appelait Louis XVIII le roi jacobin. Les révolutionnaires, d'abord charmés de la chute de « l'ogre de Corse », qui les matait depuis le 18 brumaire, se prenaient à craindre que la contre-révolution ne les ramenât au régime de Louis XV; les bonapartistes, un moment atterrés par la défaite et l'abdication de l'empereur, se rattachaient à l'espoir en voyant rentrer les vieilles bandes de Davout, de Gérard, de Soult et du prince Eugène. Le parti constitutionnel, représenté par MM. de Lafayette, Benjamin Constant, Sieyès et Mme de Staël, rêvait d'une monarchie où les Bourbons restaurés auraient appliqué la liberté britannique. Enfin les deux cent mille soldats et les dix mille officiers qui revenaient

de l'étranger remplissaient les garnisons et surtout Paris de leurs plaintes contre le gouvernement, de leurs accents de haine contre les alliés, de leurs cris de trahison contre leurs chefs, de leurs sentiments d'amour pour l'empereur.

Cet état de choses si complexe, ces événements si variés, ces dangers si menaçants se reflètent comme en un miroir dans la correspondance diplomatique qui nous occupe ; celle-ci s'applique non seulement à les exposer, mais encore à indiquer les moyens curatifs ou préventifs qu'il convient d'employer.

On connaît le résultat. Les difficultés s'aplanirent, les dangers avortèrent. Nos armées obéirent à leurs chefs qui, soit par sagesse, soit par lassitude de gloire, leur firent prendre la cocarde blanche et les ramenèrent paisiblement sur le sol de la patrie ; Louis XVIII accepta philosophiquement le rôle de roi constitutionnel ; le baron Louis rétablit peu à peu les finances grâce à son activité, grâce surtout à l'organisation impériale, qui, au dire de Pozzo di Borgo lui-même, avait « merveilleusement su découvrir la matière imposable » ; le commerce passa à profits et pertes d'énormes sommes, et avec une merveilleuse élasticité reprit son essor ; les alliés comprirent la nécessité d'évacuer le sol français, et ramenèrent leurs troupes au delà des frontières. Seuls les partis n'abdiquèrent pas, ce qui expliquera plus tard le retour de l'île d'Elbe et cette boutade de Pozzo di Borgo à Nesselrode : « Je vous envoie *le Journal des Mécontents* ; s'il se soutient avec le même esprit, la mode de l'être passera probablement ».

A l'avènement des Bourbons, la Russie eut comme principal objectif d'établir en France une monarchie constitutionnelle. Cette considération est celle qui est l'objet de la sollicitude constante de l'empereur Alexandre. Cet autocrate plein de finesse et de jugement comprend merveilleusement que la dynastie des Bourbons va s'effondrer dès le lendemain de sa résurrection si le pouvoir personnel et le principe du droit divin, c'est-à-dire l'ancienne monarchie, sont rétablis. Il sait que la liberté des peuples est un bien qu'on peut ne pas donner, mais qu'il est impossible

de retirer une fois qu'il a été octroyé. C'est pourquoi il donne des ordres à Pozzo di Borgo pour qu'il influence le roi et son entourage en faveur du régime constitutionnel.

Pozzo se met immédiatement à l'œuvre. Dès le 30 avril, il fait observer au roi Louis XVIII que « l'objet qui tient le plus au cœur des alliés, c'est de voir le roi accepter la Constitution décrétée par le Sénat. Un pareil acte, ajoute-t-il, mettrait l'autorité royale en pleine activité et donnerait au gouvernement la popularité et la force qui lui sont nécessaires pour mener tous les esprits, fixer toutes les opinions et calmer toutes les inquiétudes; le roi trouverait dans les dispositions des alliés l'appui le plus sincère et le plus efficace dans le cas où il voudrait se prêter à cette mesure; ceux-ci considèrent que le repos intérieur de la France est le premier avantage qu'ils attendent des sacrifices d'hommes et d'argent qu'ils ont faits; or cet effort deviendrait inutile et la paix ne produirait pas d'effet salutaire, si leurs conseils n'étaient pas suivis. »

Pozzo ne s'en tient pas à un simple avis; fréquemment, il revient à la charge et examine tour à tour les multiples avantages et les inconvénients du régime constitutionnel.

Voici par exemple une question : est-il plus utile à l'autorité du roi de se réserver exclusivement l'initiative de toutes les lois ou bien de partager ce droit avec les deux Chambres? Pozzo conclut en faveur du partage, et voici son argumentation : « Le roi aura le droit d'initiative, moyennant un message formel. Il l'aura par les propositions de ses ministres qui siégeront dans les deux Chambres, par les membres de ces mêmes Chambres qui agiront d'accord avec l'administration; enfin par le monopole presque entier des affaires, qui se trouvent de fait entre les mains du gouvernement. Ces avantages tiennent à la nature de son influence constitutionnelle, mais s'il en fait un privilège exclusif de la couronne, alors ce droit deviendra odieux. La couronne perd l'appui de la popularité que donne le consentement du parlement, puisqu'elle se rend l'auteur de toutes les mesures. »

« Il existera toujours dans les deux Chambres une force d'im-

pulsion qui les portera à tenter d'obtenir le droit d'initiative; cette tendance sera populaire et à la longue irrésistible. Si le roi succombe dans cette lutte, cette défaite entraînera probablement d'autres prétentions, dictées par la méfiance, et en conséquence très dangereuses. »

Ainsi parlait Pozzo di Borgo, et l'on ne peut nier que cette doctrine, qui est celle de notre parlementarisme actuel, ne fût singulièrement en avance sur son temps dans la bouche du représentant du plus sévère autocrate de l'Europe. Toutefois, Alexandre tenait tellement à la faire prévaloir qu'il se résolut à voir Louis XVIII et à lui développer lui-même sa pensée.

Cette entrevue des deux souverains eut lieu à Compiègne. Louis XVIII, dont la finesse d'esprit était grande, reçut le tsar avec la plus exquise bonhomie, mais avec l'arrière-pensée de ne rien promettre et de réserver sa liberté d'action. C'était un grand parleur et un brillant causeur. Profitant de ces avantages, il s'empara dès les premiers mots de la conversation et ne laissa guère à son impérial interlocuteur que la peine de l'écouter. Il fit valoir son grand âge pour se permettre de traiter en père son jeune et puissant allié; puis il mit sur l'ascendant de son nom et sur le compte de la Providence dont Alexandre était l'instrument, le retour en France de la famille des Bourbons; il écouta sans interruption et sans controverse les conseils qu'esquissa le tsar, et tout à coup suspendit l'entrevue sous prétexte de recevoir le Corps législatif qui venait à Compiègne pour le complimenter.

En somme, le roi s'abstint scrupuleusement de dire quoi que ce soit de décisif, et évita tellement de se compromettre qu'Alexandre renonça à toute insistance trop vive et s'en revint à son quartier général sans s'être expliqué sur tout ce qu'il avait préparé, et sans avoir avancé la solution de l'affaire qu'il avait tant à cœur.

A la réflexion, on ne peut s'étonner des hésitations du roi. Placé entre le comte d'Artois et les anciens émigrés d'une part, et la nation française d'autre part; encore mal renseigné sur l'état des esprits; mal secondé par des ministres redoutant d'en-

gager leur responsabilité et répugnant à toute initiative; se souvenant encore des malheurs qui avaient fondu sur le trône de son frère, roi constitutionnel, il était tout naturel que Louis XVIII demandât du temps pour réfléchir et pour se déterminer. Les rapports de Pozzo di Borgo expliquent l'état d'esprit, les irrésolutions et probablement même les tourments du roi. Il apparaît d'après les rapports de cet ambassadeur que le nouveau souverain n'a guère à se louer de son conseil des ministres, qui manque de cohésion. Ils expédient les affaires de leurs départements respectifs; mais leur collection n'a pas dans les matières d'État le poids qui serait nécessaire pour délibérer avec plus de sagesse et de connaissance de cause et pour donner aux mesures du gouvernement l'unité dans laquelle consiste une grande partie de sa force et de sa popularité. Le travail particulier que fait le roi avec un ministre sur les affaires intérieures, s'il ne rencontre pas les approbations du public, est immédiatement désavoué par les autres ministres; ainsi le gouvernement se dégage lui-même et expose sa propre considération.

Voilà certes des raisons pour le roi de prendre en main le pouvoir et d'assumer une responsabilité que déclinent ses ministres. Mais par contre, Pozzo nous apprend que la Chambre des pairs et le Corps législatif sont très jaloux de leur autorité, qu'ils sont dans la résolution d'assumer une influence réelle, soit dans la formation des lois, soit dans l'examen des actes du gouvernement.

Alors, comment inaugurer le pouvoir personnel? Comment se mettre en hostilité avec les mandataires de la nation; *Discrimen obscurum*, comme eût dit un Romain!

Ce n'est pas tout encore. Voyez comme le tableau se rembrunit. L'armée, dit Pozzo, est dans un état d'agitation qui exige les plus grands ménagements. Elle est blessée dans sa vanité par les désastres et inquiète de son sort par la conviction de l'impuissance où le gouvernement se trouve de satisfaire à ses besoins ou à ses prétentions. Les maréchaux acceptent tout de la cour, et ensuite manquent de cette délicatesse qui devrait les porter à

s'avouer contents. Ils n'ont pas la générosité de parler aux généraux et aux officiers avec la franchise dont leurs obligations nouvelles contractées envers le roi leur font une loi d'honneur. Courtisans autant que d'autres, ils se gardent d'avouer d'être bien en cour, et affectent même le contraire. Quant aux autres généraux et aux grades inférieurs, ils ne sont inquiets que de leur existence future. Il est difficile de l'assurer à onze mille officiers supérieurs.

Un autre point vient *rinforzando* accroître les inquiétudes du roi : « La nation est encore bien loin d'être rassurée. Les combinaisons que des intérêts et des passions aussi ardentes, des têtes aussi vives et des cœurs aussi corrompus peuvent faire naître, sont incalculables ; il en existe deux qui sont plus caractérisées. Les uns spéculent encore sur le retour de Bonaparte, les autres n'ont pas perdu de vue le duc d'Orléans. Ce dernier est, malgré lui, un sujet de calcul pour les mécontents. Si par malheur, une réaction sérieuse contre le roi venait à éclater, ce serait sur le duc que les vues de cette faction se porteraient pour lui offrir la couronne. Certes, il n'existe encore aucun projet formé à cet égard, mais il ne peut pas en exister d'autre du moment où des personnes marquantes qui viseraient à produire une révolution prendraient la résolution d'en former un. Le roi et la cour connaissent ce courant d'idées, et ne sont pas sans inquiétudes à son égard. »

Pozzo di Borgo, on le voit clairement, ne dissimule pas les difficultés qui s'amoncellent sous les pas de la royauté ; mais il y prend précisément un point d'appui pour rompre de nouvelles lances en faveur du régime constitutionnel.

« Il faut, dit-il, convertir les intérêts majeurs créés par la Révolution en droits réels que l'on soit autorisé à réclamer du monarque légitime. Lorsqu'on a une représentation nationale, n'importe sous quelle forme, et que les ministres sont du moins censés responsables, c'est le ministère qui doit être le conseil constitutionnel et efficace du roi ; la nation a besoin d'être tirée de l'état d'incertitude où on l'a jetée sur tant d'intérêts divers,

moyennant des lois fixes et des mesures clairement et ouvertement annoncées ; il convient d'environner les Chambres de respect et de considération ; de fixer le sort de l'armée de préférence à tout autre objet ; de proportionner le nombre qui doit rester sous les armes à celui qui peut être payé régulièrement, et de renvoyer les autres en retraite, où ils cesseront d'être dangereux dès qu'ils cesseront de faire corps ; de régler les affaires de la Légion d'honneur avec la plus grande délicatesse, de manière à ne pas blesser ceux qui la portent ; et surtout de délibérer et d'arrêter les mesures dans le conseil des ministres et non dans les conciliabules du roi avec tel ou tel de ses favoris. »

Ces derniers mots visaient spécialement le comte de Blacas, dont la faveur était illimitée, et que M. de Boutiaguine, chargé d'affaires de Russie, dépeint ainsi : « N'étant pas doué d'un génie assez vaste pour tout embrasser à la fois, il dévie sans cesse et donne lieu par là à des mécontentements. A cela se joint la fausseté de son caractère, ce qui le fait détester souverainement »

Nous parlions tout à l'heure des préventions du roi à l'égard du régime constitutionnel. Il fallait évidemment qu'elles fussent singulièrement accusées pour qu'Alexandre, par la bouche de son ministre Pozzo di Borgo, s'attachât si énergiquement à les réfuter. Toutefois ces préventions se faisaient jour plutôt en la forme que dans le fond. Ce que voulait Louis XVIII, c'était donner la constitution et ne pas la subir. Il estimait que l'octroi régulier de la nouvelle charte sauvegardait le principe monarchique. En jurant devant Dieu d'observer fidèlement la constitution, il ne signait pas un contrat avec la nation, mais avec la divinité, et alors sa conscience seule restait juge du maintien ou de l'abrogation ultérieure du contrat. C'était une porte de sortie qu'il se ménageait ainsi qu'à ses successeurs.

Et puis, le roi avait trop longtemps vécu en Angleterre pour n'avoir pas apprécié les bienfaits du régime constitutionnel, tel qu'il est appliqué en ce pays. Tout au moins s'y était-il habitué et son esprit ne sursautait pas de mépris ou d'horreur lorsqu'on

en parlait pour la France. Il accorda donc la charte que les esprits libéraux attendaient, que les souverains alliés conseillaient, que le bon sens commandait, mais il s'attacha à bien faire constater qu'elle émanait de son initiative et de sa pleine et entière puissance royale.

*
* *

On a vu par les fréquentes citations que nous nous sommes permises que le protagoniste russe de *la Correspondance diplomatique* était Pozzo di Borgo. Ce remarquable diplomate était Corse comme Napoléon, mais il lui avait voué une haine... corse. Aussi dut-il s'expatrier pendant tout le temps du régime impérial. Tour à tour agent diplomatique secret de l'Angleterre, de la Prusse, de l'Autriche et de la Russie, il se fixa définitivement au service de cette dernière puissance. En 1813, l'empereur Alexandre Ier l'avait appelé auprès de lui en qualité d'aide de camp, et après le rétablissement des Bourbons l'avait nommé son ambassadeur à Paris. Nous n'avons pas à insister sur les services que, dans cette haute situation, il rendit simultanément à la France, son pays natal, et à la Russie, son pays d'adoption. Deux fois Louis XVIII lui avait offert une place dans son conseil, et toujours Pozzo avait refusé, estimant qu'il rendait plus de services à la France en restant l'agent d'Alexandre qu'en reprenant sa première nationalité.

Le personnage est d'ailleurs trop connu pour que nous ayons besoin de nous appesantir longuement sur son compte. Comme Turenne il eut deux pages de sa vie bien distinctes : on voudrait, pour le grand capitaine comme pour le remarquable diplomate, pouvoir arracher et déchirer l'une de ces pages, sauf à placer l'autre dans un rayon de gloire.

La France était représentée en Russie par le comte Juste de Noailles, qui ne paraît pas avoir été en odeur de sainteté à Pétersbourg. Alexandre eût désiré que ce poste fut attribué au duc de Vicence, et une dépêche de Nesselrode à Pozzo di Borgo ne dissimule pas combien l'Empereur fut blessé en constatant qu'on fermait l'oreille à ses insinuations

De son côté, Pozzo di Borgo annonçant à Nesselrode la nomination au poste d'ambassadeur de M. de Noailles s'exprime ainsi : « Cette nomination a excité ici beaucoup de critiques... L'individu (individu est dur) n'ayant jamais servi dans aucune carrière, on ne saurait encore juger de ses talents ; son caractère personnel est généralement estimé. » Évidemment, M. de Noailles n'était pas *persona grata* auprès du cabinet russe ; il apparaît d'ailleurs par le caractère superficiel de ses dépêches que l'empereur le laissait dans l'ombre et passait volontiers par-dessus sa tête pour communiquer avec le gouvernement français. M. de Noailles avait des prétentions qui ne laissent pas que de paraître étranges. Il écrit à son supérieur, le ministre des affaires étrangères, Talleyrand, pour savoir qui doit avoir la préséance de rang entre l'ambassadeur d'Angleterre et celui de France. Il reconnaît que si on applique la règle : *à égalité de caractère diplomatique, la priorité de résidence donne le pas*, lord Cathcart aurait l'avantage sur lui ; mais, s'il accepte cette solution pour la représentation d'autres pays, il ne peut l'admettre pour celui de l'Angleterre, parce que « il y a six cents ans nos rois recevaient déjà l'hommage de ceux d'Angleterre ». Il est, croyons-nous, inutile d'insister sur la bizarre conception de cet argument !

A côté de Pozzo di Borgo se place une individualité assez intéressante, quoique sa notoriété n'ait duré qu'un laps de temps fort court. C'est celle de M. de Boutiaguine, accrédité auprès de la cour des Tuileries en qualité de chargé d'affaires de Russie. Ce personnage géra l'ambassade pendant que Pozzo assistait au congrès de Vienne. Ses rapports ont moins de profondeur que ceux de son prédécesseur ; mais il se tient merveilleusement au courant de l'état des esprits, juge sainement les questions, cultive agréablement l'anecdote, et annonce avec sagacité les événements qui se préparent. Honnête fonctionnaire, si on en juge par quelques mots d'une dépêche, il ne fait pas partie de cette catégorie d'agents russes que le comte de Noailles, notre ambassadeur à Pétersbourg, stigmatisait de la façon suivante dans un rapport à Talleyrand :

« Un grand nombre d'employés du gouvernement sont payés comme ils l'étaient du temps de l'impératrice Élisabeth, à une époque où le rouble valait quatre francs au lieu de valoir un franc comme aujourd'hui. Il leur est donc impossible de vivre avec un semblable traitement. Comment exister ? Le vol devient une ressource assurée. Ce que certains voyageurs disent de l'universalité de ce crime en Russie est de toute vérité ; on y convient sans pudeur des profits les plus illicites. Il est facile de juger quelle doit être l'influence d'une pareille corruption sur la morale publique. On proposa à l'impératrice Catherine II d'apporter remède au mal en augmentant le traitement des divers employés de l'administration ; mais elle s'y refusa en disant : *Je les paierais plus, mais ils ne voleraient pas moins.* »

Pour revenir à M. de Boutiaguine, il nous paraît intéressant de résumer les impressions qu'il ressent au jour le jour depuis le départ de l'île d'Elbe jusqu'à l'entrée de Napoléon à Paris. Ce récit présente une certaine analogie avec le livre de bord d'un navire battu par la tempête. Le capitaine reçoit le choc des éléments, le consigne sur son journal, mais est incapable de deviner où le conduira la bourrasque.

Ainsi était Paris pendant cette période. Les nouvelles n'arrivaient qu'avec de sérieux retards ; comme elles n'étaient généralement pas favorables au gouvernement, celui-ci ne s'empressait pas de les publier, de sorte que les gens qui avaient le devoir d'être bien informés — tel Boutiaguine — étaient bien embarrassés de deviner les événements.

C'est le 6 mars que Boutiaguine annonce à Nesselrode la première nouvelle du retour de l'Empereur.

Ce jour-là le bruit se répandit dans Paris que Bonaparte avait débarqué à Fréjus avec onze cents hommes et qu'aussitôt six mille hommes de troupes étaient venus se donner à lui. Incontinent les rentes baissèrent de 5 pour cent ; une sourde fermentation agita Paris ; M. le comte d'Artois partit, dès le matin, pour Lyon avec dix-huit généraux, les maréchaux Suchet et Gouvion Saint-Cyr à leur tête.

Le gouvernement affecta dès le début une confiance et une sécurité qui ne devaient pas être au fond de son cœur. Le 7 mars il adressait une circulaire aux agents diplomatiques dans laquelle il annonçait la grande nouvelle, déclarait Napoléon ennemi, traître et rebelle, qualifiait son entreprise d'insensée et de criminelle, et prétendait que sur tous les points du territoire qu'il traversait la nation entière, les citoyens et les soldats, l'avaient rejeté pour jamais. Puis avec un optimisme que les événements ne devaient pas tarder à détruire, on affirmait que le roi, heureux de l'amour de son peuple, avait convoqué les deux Chambres, qu'il était secondé par tous les vœux, par toutes les volontés et par la confiance universelle.

Ce même jour, le roi recevait le corps diplomatique. Sa Majesté parut tranquille. Elle dit : « Je vous prie, messieurs, d'annoncer à vos cours que je me porte bien, à un peu de goutte près, et que je ne suis nullement inquiet sur cet événement. J'espère qu'il ne troublera pas le repos de l'Europe, ni le mien. » Néanmoins les fonds avaient baissé de 8 pour 100 en deux jours; les esprits étaient agités.

Dès le 7 mars, Boutiaguine constate un revirement d'opinion en faveur de l'empereur. « Ce qu'il y a d'incroyable, dit-il, c'est que le peuple désire de revoir Bonaparte. On a entendu ce vœu insensé dans la bouche de conscrits échappés aux boucheries de Bonaparte, de pères qui ont perdu leurs fils à la guerre ou qui se sont ruinés pour les tirer de la conscription. Le peuple aime toujours les tyrans, quand il les a perdus. »

8 mars. « La fermentation augmente dans Paris; on parle de s'assurer de plusieurs personnages marquants, mais le conseil des ministres hésite, car dans cette voie on ne sait où l'on s'arrêtera. Les arrestations porteraient sur Savary, Fouché, Maret, Sébastiani, Davoust, maréchal Brune, Flahault, Lavalette, Exelmans, Tarayre, Pontécoulant, Champagny, Perregaux, Caulaincourt, Lefebvre-Desnouettes, Bourrienne, comte de Ségur, le préfet de Dijon et le commissaire de police du faubourg Saint-Marceau. Dans ce faubourg et dans celui de Saint-Antoine, on

découvre des affiliations d'environ cinq mille individus, prêts à renverser l'ordre de choses établi. Des officiers sont arrêtés placardant des proclamations au nom de Bonaparte. »

9 mars. « Le bruit court de l'arrestation du duc de Rovigo, du duc de Bassano, et du général Sébastiani. Un combat doit avoir eu lieu où Bonaparte a été fait prisonnier. On est alarmé du chemin qu'il a fait — soixante lieues, — et dans un pays qu'il connaît parfaitement. On dit publiquement que Bonaparte est secouru de troupes et d'argent par quelque puissance étrangère; mais laquelle?... »

Le 11 mars, le roi est investi par les deux Chambres du pouvoir absolu pour le temps de la calamité publique. Le comte de Blacas avoue au corps diplomatique que la France est divisée, que le peuple est pour le roi, et l'armée pour Bonaparte, et que les gardes nationales, toujours fidèles, vont être concentrées sous Melun pour livrer bataille à l'envahisseur. Mais, en dépit de ces précautions, la confiance du public diminue de jour en jour; Paris est calme, mais c'est le calme qui précède la tempête, et déjà on agite la question de savoir où le roi se retirera; on parle de quelque forteresse voisine de la frontière belge. On signale l'arrivée du général Lallemand aux environs de Compiègne avec l'avant-garde de Napoléon. Cette nouvelle affole la cour, d'autant plus que l'on apprend en même temps qu'à Grenoble le colonel Labédoyère a passé à l'ennemi, qu'à La Fère deux régiments ont pris la cocarde tricolore, que de tous côtés des défections de troupes se produisent. Immédiatement réuni, le conseil des ministres délibère de destituer Soult du ministère de la guerre et de le remplacer par Marmont, de procéder à des arrestations.

12 mars. « La nuit se passe dans les alarmes. On place quatre pièces d'artillerie dans la cour des Tuileries; dix mille hommes de la garde nationale entourent le château toute la nuit. Au matin, les esprits se rassérènent un peu; on apprend en effet que le général Lefebvre-Desnouettes, dévoué à Bonaparte, a voulu tenter un coup de main sur Paris, mais qu'à Senlis il a reconnu

son erreur ; trois de ses officiers l'ont trahi ; il n'a dû son salut qu'à la fuite. Autre bonne nouvelle : le maréchal duc de Trévise a fait arrêter le général Drouet, qui se portait sur Paris à la tête de plusieurs escadrons de cavalerie ; il va passer en jugement. Le maréchal Oudinot répond de la fidélité de la ci-devant garde impériale cantonnée à Metz. Toutes les troupes sous les ordres de Macdonald, de Ney et de Suchet se concentrent entre Paris et Lyon pour envelopper Bonaparte. Le maréchal Soult, accusé de haute trahison, est destitué et remplacé au ministère de la guerre par le duc de Feltre. Il demande pour se justifier d'être nommé aide de camp de Monsieur et de mourir pour le roi en combattant. »

13 mars. « Les heureuses dispositions d'esprit de la veille se sont effacées, et la fièvre avec son cortège d'idées noires, de peurs et d'alarmes reparaît. On croit savoir que Napoléon est à Mâcon ; la plus grande défiance règne au château ; tout le monde est contre M. de Blacas ; le duc de Feltre est l'âme du conseil ; la cour est très circonspecte vis-à-vis du corps diplomatique. » Boutiaguine envisage la possibilité de quitter Paris, à brève échéance, avec tous ses collègues des ambassades. Ce même jour, Monsieur est revenu à Paris ; Macdonald lui aussi est rentré ; ses troupes l'ont abandonné pour passer à Bonaparte.

14 mars. « Le roi reçoit du général Dupont, qui commande à Tours, et du maréchal Ney, qui marche contre Bonaparte, des assurances de fidélité. Ils répondent l'un et l'autre de celle de leurs troupes. Le maréchal promet une récompense de deux millions à celui qui lui apportera la tête de Bonaparte. Malgré ces assurances, Paris est inquiet ; la trahison y est générale ; le télégraphe même a été acheté. D'ailleurs le peuple commence à s'habituer à un changement de régime, et il semble qu'il regarde avec indifférence les mesures prises trop tard par le gouvernement. Le retour de Monsieur a consterné tout le monde ; le château est dans l'abattement, et il semble qu'on se prépare à quitter Paris. Le corps diplomatique ne reçoit aucune communication ; toutefois le comte de Jaucourt lui a fait remettre les passeports néces-

saires. » Boutiaguine commencera demain ses préparatifs de voyage.

15 mars. « C'est aujourd'hui que Ney doit attaquer Bonaparte entre Mâcon et Lyon. Tout est sauvé, si le maréchal a le succès. La formation d'un camp à Melun marche avec rapidité. On y concentre Mortier et son corps, Oudinot et la vieille garde impériale, ce qui est bien hardi, et des milliers de volontaires et de gardes nationales. Le camp sera fort de vingt-cinq mille hommes. On dit que les Vendéens marchent sur Paris pour sauver le roi ; cette nouvelle fait mauvaise impression. On est en général de l'avis que le prix qu'on a mis sur la tête de Bonaparte produira le résultat désiré. Six millions sont destinés à cet effet. Cependant on n'a pas encore le courrier du maréchal Ney, et l'impatience grandit d'heure en heure. On sait que Bonaparte ne néglige aucun moyen de séduction. Il s'attache à gagner le bas peuple et a déclaré n'être venu que pour assurer la souveraineté du peuple et pour réprimer l'orgueil des prêtres et de la noblesse. Mâcon a arboré le drapeau tricolore. Tandis que l'État est menacé d'un bouleversement, à la cour et au conseil on se déchire pour les places de ministres. Le roi est accablé d'avis et de projets. »

16 mars. « On n'a pas de nouvelles de Ney, à moins que le gouvernement ne les cache. La consternation est difficile à décrire, à la cour surtout. Le roi a recours maintenant aux derniers moyens, en proposant les places les plus importantes de l'État à des hommes de la Révolution, comme à Fouché et tant d'autres. On prétend même qu'il avait été question de Cambacérès. Cette conduite du roi prouve le peu de confiance qu'il a dans les personnes de son entourage. Fouché est resté toute la soirée d'hier au château. Il a refusé la place de ministre de la police, disant qu'il était déjà trop tard pour sauver les Bourbons, à moins qu'on ne veuille la plus affreuse guerre civile. Il a été sur le point d'être arrêté ce matin dans la rue de Cerutti, mais il s'est réfugié dans l'hôtel de Rovigo. Napoléon s'avance vers Paris, les torches révolutionnaires à la main ; la lie du peuple ainsi que l'armée sont pour lui. Ses avant-postes vont déjà jusqu'à Auxerre. »

17 mars. « On suppose que Ney ne compte pas trop sur sa troupe, puisqu'il n'a pas voulu attaquer Bonaparte. A vingt lieues de Paris, on a fait prisonnier le général Ameil, qui allait en éclaireur jusqu'à Fontainebleau. On sait par lui que les troupes envahissantes sont accablées de fatigue. Néanmoins Bonaparte a fixé le 20 de ce mois, anniversaire de la naissance de son fils, pour son entrée à Fontainebleau. »

18 mars. « Il paraît que la nation entière méconnait la voix de son légitime souverain, car Bonaparte se trouve déjà presque aux portes de Paris, sans que le gouvernement ait pu parvenir à faire brûler une amorce. Dans sa marche rapide, Bonaparte, comme par enchantement, entraîne après lui et les militaires et le peuple. Par contre, l'enthousiasme de Paris pour le roi est mort, et si le populaire se réunit dans la cour du château, ce n'est plus pour crier : « Vive le Roi ! », mais pour guetter son départ. Le gouvernement ne distribue plus d'argent aux ouvriers ; des bandes affamées commencent à faire du désordre. »

La cour fait mystère de ce qu'elle va entreprendre; néanmoins on sait que le roi a déjà fait partir pour l'Angleterre de fortes sommes en or et toute l'argenterie. Tout ce qui entoure le roi a envoyé femmes et bagages au même endroit. La duchesse d'Orléans se trouve déjà à Londres avec ses enfants. Le nombre des partants est très considérable ; on croit que si l'affaire de Melun échoue, le roi se rendra à Lille.

« Avec les proclamations du roi, on distribue aussi celles de Bonaparte imprimées ici. Plus l'orage s'approche, et plus le nombre des ses partisans s'accroît. Toutes les administrations en sont remplies. Bonaparte a pour lui l'amour-propre humilié des militaires, la conspiration de plusieurs mois, son activité et son audace, la connaissance parfaite de la nation et le talent de faire tout mouvoir. Le gouvernement légitime, au contraire, a ses préjugés, qui ne sont plus à la portée de la nation et qui ne cadrent pas avec la constitution ; il joint la méfiance et un manque total d'énergie. » C'est ainsi que s'explique la marche rapide de Bonaparte, qui, sans doute, étonna toute l'Europe.

« Depuis hier, dit Boutiaguine à Nesselrode, le courage nous a abandonnés ; il est possible que ce soit le dernier courrier que je vous envoie. » C'est effectivement ce qui arriva. Cette dépêche n'eut pas de lendemain ; M. de Boutiaguine disparut, emporté lui aussi dans le reflux des événements.

Nous pourrions multiplier les extraits du livre dont on vient de voir le puissant intérêt. La diplomatie contemporaine de la chute de l'Empire et de la restauration des Bourbons composa un drame « à cent actes divers » ; et il n'en est pas un seul qui soit vide d'émotion. Il faut cependant se borner. Nous nous estimerons heureux, et nous aurons accompli notre tâche, si la lecture de ces quelques fragments inspire aux lecteurs de la *Revue* le désir d'étudier plus à fond le remarquable livre publié par M. A. Polovtsoff.

Édouard Troplong.

LE DERNIER HIVER D'UN RÈGNE

PARIS, 1824

IMPRESSIONS D'UN TÉMOIN

Le comte Raczynski[1] fit, en 1824, un assez long séjour à Paris Dans une publication précédente nous avons déjà donné une biographie de sa vie. Nous nous bornerons ici à rappeler qu'il appartenait à une des grandes maisons de la Pologne, et qu'il voua sa vie aux arts et à la politique.

Après trois quarts de siècle écoulés, on ne lira pas sans intérêt les pages où se fixèrent ses impressions, durant le dernier hiver du règne de Louis XVIII, comme dans une série de petites esquisses : personnages illustres ou marquants, arts, théâtre, politique, mouvement des salons, c'est une époque entière évoquée. Les hommes et les choses y sont observés par un penseur fin, élevé, pénétrant, curieux, un peu méfiant, mais très sympathique à notre pays, avec le souci de la sincérité et de la vérité, auxquelles il demeura attaché avec une invariable passion.

Il était attiré vers nous par les goûts naturels autant que par la raison généreuse de son âme slave.

A la suite des convulsions profondes qui avaient bouleversé la France, l'observation de l'Europe demeurait concentrée sur elle. Avec tous les esprits élevés, le comte Raczynski se deman-

[1] Athanase, comte Raczynski, né à Posen, le 2 mai 1788, mort à Berlin en 1874, membre héréditaire de la Chambre des seigneurs de Prusse, conseiller intime actuel, etc. Il est l'auteur de deux ouvrages considérables : *Les Arts en Allemagne* et *les Arts en Portugal*. Il fut successivement ministre de Prusse à Copenhague, à Lisbonne et à Madrid, quitta volontairement le service diplomatique, en 1851, et refusa à plusieurs reprises les plus hautes charges et dignités.

dait vers quelles destinées s'orienterait le régime, comment il élargirait ses bases, quelles forces, quelle autorité, quelle confiance il saurait acquérir, comment il dirigerait l'expansion des idées, quelle adaptation il saurait donner aux besoins nouveaux, comment se continuerait la chaîne des temps qu'il fallait forger à neuf ?

Tous les symptômes possibles à saisir, il venait les étudier avec la conviction profonde que la direction des événements en France influerait d'une manière décisive sur l'avenir des États en Europe : la puissance française demeurait à ses yeux un facteur déterminant : le rôle qu'elle pourrait jouer était une de ses préoccupations constantes ; nous en retrouverons les reflets au travers de ses notes écrites au jour le jour, dans la netteté des impressions reçues.

28 novembre 1823. (Hôtel de Castellane, rue de Grenelle.) — Quels changements depuis l'automne 1813, lorsque j'étais à la veille de quitter Paris et mon poste de conseiller à la légation de Saxe ! Je revois encore dans ma pensée ma dernière visite à la Malmaison, chez l'impératrice Joséphine, avec mon ministre, le baron de Just.

L'impératrice était mise à ravir. On lui aurait donné, tout au plus, trente ans. Elle avait sur la tête un bonnet de dentelles surmonté de roses fraîches, qui fermait sous le menton. Sa robe était blanche, garnie de dentelles : trois cordons de perles de la plus grande beauté, terminés par des pierres d'une grosseur monstrueuse, pendaient jusqu'à sa ceinture. Un schall superbe cachait à demi sa taille et sa gorge. Elle était vraiment belle. Elle dit à chacun quelque chose d'agréable et on passa aussitôt dans la salle à manger. Le dîner et surtout le dessert étaient exquis.

Les convives étaient M. de Montesquiou, sa charmante belle-fille Mme Anatole de Montesquiou[1], l'ambassadeur d'Espagne, sa nièce Mme de Souza, M. Crawford[2], le bailli de Ferrette, mon chef, le baron de Just, Mme Camporazi, cantatrice, son mari et les personnes de la

[1] La comtesse Anatole de Montesquiou, née Montesquiou, mariée au général comte de Montesquiou-Fezensac, né en 1778, mort en 1875.

[2] M. Crawford, sujet anglais, retenu en France sur l'ordre de l'empereur. Il habitait l'hôtel Monaco, rue de Varennes, dont Napoléon le dépossédait pour le donner au prince de Talleyrand, qui reçut plus tard en échange l'hôtel de l'Infantado, rue Saint-Florentin.

maison. Après le dîner, l'impératrice fit une partie de billard, elle me parla avec bonté, ses yeux me disaient beaucoup de choses..... Sans une observation de M. ***, je n'aurais jamais osé me l'avouer à moi-même. On fit de la musique. Pendant que le concert allait son train, l'impératrice joua sa partie. A dix heures et demie, on prit le thé, puis on se sépara.

L'Empire a fini dans le fracas, tout ce que j'ai vu alors a disparu. Louis XVIII règne, la France est rendue à la paix. La scène est transformée !

2 décembre 1823. — J'ai vu arriver le duc d'Angoulême[1]. J'aime bien de tout mon cœur ces princes. Ils ont tant souffert, ils sont si nobles et si nécessaires au repos du monde ! Deux fois j'ai senti mes yeux se remplir de larmes ; si je ne m'étais contenu, j'aurais sangloté !

En arrivant à la place Louis-XV, je vis la foule se porter vers l'Étoile et je ne pus me défendre de songer à tout le sang que la Révolution a répandu sur cette place ! Quand les forts et les dames de la Halle défilèrent, je me dis : A quoi tient votre opinion ? Aujourd'hui vous les encensez, demain vous seriez prêts à les égorger ! — Il est deux heures, le canon tonne. Paris a salué de ses hommages le prince victorieux et pacificateur : huit mois se sont écoulés depuis son départ ; il rentre après avoir conduit ses troupes de victoire en victoire jusqu'aux dernières limites de l'Ibérie, rendu à ses lois une nation asservie par les factions armées au nom de la liberté.

Les rues, les quais, les Tuileries, l'espace immense des Champs-Élysées, la magnifique avenue de Neuilly, jusqu'à la porte de Boulogne, étaient encombrés de spectateurs enthousiastes.

15 décembre 1823. — J'ai vu hier aux Français *l'École des Vieillards*. Talma[2], à mon avis, est souvent mauvais dans la comédie. Souvent il débite son rôle, au lieu de le rendre. Trop souvent on voit l'acteur au lieu du personnage qu'il représente. Ses habitudes tragiques percent dans ses gestes et ses intonations. Mlle Mars[3] n'a pas un seul instant cessé d'être charmante.

La pièce a de beaux détails, mais elle a plus de succès que de mérite.

[1] Le duc d'Angoulême, fils aîné de Monsieur, comte d'Artois, et de Marie-Thérèse de Savoie, né à Versailles en 1775, mort à Goritz en 1844.

[2] Talma, grand tragédien, né à Paris en 1763, mort en 1826.

[3] Mlle Mars, fille de l'acteur Monvel et d'une actrice du nom de Jars, née en 1779, morte en 1847.

On ne sait ce que l'auteur a voulu prouver. L'intrigue n'offre ni nouveauté, ni piquant.

17 décembre 1823. — J'ai assisté hier au spectacle de la Cour. J'ai bien vu toute la famille royale, excepté le Roi, qui ne se levant plus de son fauteuil, était caché pour moi par la balustrade de sa loge.

J'ai vu pour la première fois M. de Villèle[1], qui a la mine la plus chétive ; M. de Chateaubriand[2], dont la physionomie agréable annonce la plus grande vivacité d'esprit ; M. de Damas[3], ministre de la guerre, qui paraît avoir de trente-six à quarante ans.

A côté de M. de Villèle, était placé le maréchal Soult[4]. Il avait l'air soucieux et méchant, il n'a pas dit un mot à son voisin. Puis venaient le maréchal Moncey[5], bien vieux, bien cassé ; le maréchal Oudinot[6], le maréchal Suchet[7] et, en arrière, les maréchaux de Lauriston[8] et Mortier[9].

M. le duc d'Angoulême et Madame[10] paraissaient de l'humeur la plus aimable. Cette infortunée princesse connaît enfin des jours heureux, et lui, qu'on savait si peu apprécié jusqu'ici, a su par sa modestie, ses vertus, sa clémence et son courage réunir les suffrages de tous les partis et forcer même au silence les clameurs les plus envenimées.

22 décembre 1823. — J'ai été hier chez M. de Chateaubriand. Le baron de Malzahn, chargé d'affaires de Prusse, m'accompagnait. Il est

[1] Joseph, comte de Villèle, né en 1775, mort en 1854, député de la Haute-Garonne en 1815, appelé au ministère en 1820, à la chute du ministère Decazes, ministre des finances en 1821, président du conseil en 1822 jusqu'au ministère Martignac en 1827.

[2] François-René, vicomte de Chateaubriand, né en 1768, mort en 1848, l'un des plus grands écrivains du siècle.

[3] Le général baron de Damas, né en 1785, mort en 1862.

[4] Soult, duc de Dalmatie, maréchal de France, né en 1769, mort en 1852.

[5] Moncey, duc de Conegliano, maréchal de France, né en 1754, mort en 1842.

[6] Oudinot, duc de Reggio, maréchal de France, né en 1767, mort en 1847.

[7] Suchet, duc d'Albufera, maréchal de France, né en 1772, mort en 1826.

[8] Alexandre-Bernard Law, marquis de Lauriston, maréchal de France, né en 1768, mort en 1828.

[9] Mortier, duc de Trévise, maréchal de France, né en 1768, président du conseil en 1834, tué par l'explosion de la machine infernale de Fieschi en 1835.

[10] Madame, fille de Louis XVI et de Marie-Antoinette, née en 1778, mariée à son cousin germain, le duc d'Angoulême, morte en 1851.

le fils du comte de Pless et paraît avoir vingt-sept à vingt-huit ans. Il semble d'un caractère fort estimable. Il est impossible d'avoir plus de simplicité et de mesure.

M. de Chateaubriand est un petit homme maigre, à physionomie spirituelle : cheveux noirs, sourcils noirs, nez assez grand, mais maigre et pointu. Il n'a fait que me saluer sans me dire un mot. J'y ai rencontré beaucoup de personnages intéressants : le prince de Carignan[1], grand et bien fait; le prince de Hohenlohe[2], qui a commandé un corps d'armée en Espagne, tête poudrée, âgé, grand, maigre, physionomie insignifiante; le général Bordesoulle, taille moyenne, à peu près cinquante ans, très brun de teint, cheveux noirs, grisonnant un peu, un air dur; le maréchal Marmont[3]; le maréchal Moncey; le comte Dernat, qui se rend en Espagne comme ministre de Danemark; M. Georges de Caraman[4], ministre de France à Stuttgart, qui attend ici que le roi de Wurtemberg[5] se fâche moins contre ses collègues de Pétersbourg, Vienne et Paris. On dit de ce souverain que c'est un géant dans un entresol : toutes les fois qu'il se redresse, sa tête frappe le plafond. Le ministre de Wurtemberg s'y trouvait également : il avait l'air rêveur.

22 decembre 1823. — Il est fâcheux que la conduite du Roi donne lieu à des propos.... Il est cul-de-jatte, son embonpoint est monstrueux, il a soixante-dix ans, et il n'a pas renoncé aux plaisirs de la jeunesse !

Heureusement, Monsieur[6], Madame, le duc d'Angoulême et la duchesse de Berry[7] ont-ils une conduite différente. Leurs mœurs sont pures, leur religion est sincère et le public reçoit d'eux l'exemple de toutes les vertus domestiques.

31 décembre 1823. — Avant-hier j'ai été pour la première fois au

[1] Charles-Albert, prince de Carignan, né en 1798, mort en 1849, roi de Sardaigne en 1831. Depuis le mouvement de 1821 en Piémont, il était tenu en disgrâce. Il avait fait la campagne d'Espagne en 1823 dans les rangs de l'armée française, à l'état-major du duc de Guiche.

[2] Le prince de Hohenlohe était lieutenant-général au service de la France.

[3] Le maréchal Marmont, duc de Raguse, né en 1774, mort en 1852.

[4] Georges, comte de Caraman, né en 1790, mort en 1860.

[5] Guillaume, roi de Wurtemberg, 1816-1864.

[6] Monsieur, comte d'Artois, frère du roi, né en 1767, mort en 1836, régna de 1824 à 1830 sous le nom de Charles X; quatrième fils du Dauphin, fils de Louis XV et de la princesse Marie-Josephe de Saxe.

[7] Marie-Caroline de Bourbon, duchesse de Berry, fille de Ferdinand Ier, roi de Naples.

cours de M. Villemain[1]. Ce jeune rhéteur, célèbre par son savoir et plus encore par la verve et la facilité de son improvisation, traite de l'histoire de la littérature. Il parlait du siècle de Léon X, de ce siècle plus fécond en artistes qu'en auteurs. L'Arioste, Montaigne, Rabelais, Luther et Calvin ont été tour a tour l'objet de ses éloges ou de ses critiques. Il a retracé le pédantisme des scolastiques avec des couleurs vives et gaies. Les souverains de ce siècle n'ont pas été oubliés. Il a parlé des artistes en termes dignes de l'élévation à laquelle l'art fut porté dans cette période.

M. Villemain est sublime, surtout lorsqu'entraîné par son talent, il s'oublie lui-même. Quand il s'écoute, quand il s'applaudit, sa diction même perd de son charme.

28 décembre 1823. — J'ai acheté aujourd'hui deux tableaux provenant de la galerie de Lucien Bonaparte[2]. M. La Neuville fait la vente pour lui. L'un des tableaux est de Jean Bellino. Il représente *la Sainte Famille.* Son charme m'enchante. L'autre est de Sofonesba Angussola, de l'année 1560, avec le nom de l'auteur. C'est le portrait de ses trois sœurs et de sa tante.

31 décembre 1823. — Une année de plus vient de s'écouler. Les arts, la conversation, le théâtre et M. Villemain ont répandu des charmes sur les derniers jours de l'année 1823. L'ambition satisfaite, — et peut-elle l'être jamais? — n'aurait certainement pas su déterminer de pareils effets.

1er janvier 1824. — Quand on n'approche pas soi-même les princes, il est malaisé de se former une juste idée de leur caractère, de leur plan de conduite et même de leurs mœurs.

Il paraît sûr que la duchesse de Berry a provoqué le renvoi du ministère. Elle s'est jetée aux pieds du Roi et a obtenu le renvoi de M. Decazes[3]. On est parvenu à lui persuader qu'il a fait assassiner le

[1] Villemain, écrivain, né en 1790, mort en 1870, appartint d'abord à l'Université, titulaire en 1824 de la chaire d'éloquence française à la Sorbonne, plus tard député et l'un des 221, pair de France en 1832, ministre de l'instruction publique en 1839, membre de l'Académie française.

[2] Lucien Bonaparte, prince de Canino, né en 1775, mort en 1840, frère de Napoléon Ier.

[3] Élie, duc Decazes, né en 1780, mort en 1860, ministre de la police en 1815, succéda en 1818, comme ministre de l'intérieur au duc de Richelieu, président du conseil en 1819, ambassadeur à Londres en 1820, grand référendaire de la Chambre des pairs en 1834.

du duc de Berry. On accusait M. Decazes d'avoir fait beaucoup d'argent; il se trouve maintenant qu'il est dans un état voisin de la gêne.

Lorsqu'on se presse trop d'accuser les ministres de concussion, on accrédite des bruits qui font tort à la royauté.

Les esprits en France ne sont rien moins que calmes. Quand j'examine la force des deux partis, l'avantage des chiffres est évidemment du côté des libéraux. Cependant, quand je cherche les vices du gouvernement, je ne les vois nulle part. Je vois des amours-propres en souffrance, des ambitions déçues; mais le peuple, de quoi peut-il se plaindre?

Je ne vois nulle part pour lui de sujets graves de mécontentement.

Que la foule est niaise! Elle embrasse follement la cause des postulants au pouvoir! Les déclamateurs se prêtent à servir de marchepied à ceux qui veulent quitter le pavé pour monter en carrosse, mais ils ne font pas leurs propres affaires. Il en est même d'assez fous pour descendre de leur carrosse dans l'intérêt des intrigants. On s'évertue pour un Manuel [1], on s'évertue pour un Donadieu [2]! Que ne les abandonne-t-on à eux-mêmes?

Je dirai que le peuple est sage, que la stabilité est garantie, le jour où le public ne s'émouvra que lorsqu'il verra ses intérêts attaqués.

La prévoyance n'est pas du ressort du public. Il n'a le droit de se plaindre que lorsqu'on lui fait du mal.

Il y a une faveur d'opinion attachée au rôle de frondeur. Cette faveur rapporte beaucoup. Ceux qui exploitent cette mine vont même jusqu'à prétendre transformer en lettres de change sur le pouvoir les traits aiguisés dont ils se plaisent à harceler le gouvernement.

Aussi dirai-je volontiers avec Rousseau :

« Je ris de ces peuples avilis qui se laissent ameuter par des ligueurs, osent parler de liberté sans même en avoir l'idée, et, le cœur plein des vices des esclaves, s'imaginent que, pour être libres, il suffit d'être mutins. »

2 janvier 1824. — La nouvelle école de peinture en France compte des artistes célèbres dont les ouvrages se paient fort cher. Les noms

[1] Manuel, orateur et député de l'opposition, né en 1775, mort en 1827.
[2] Donadieu, auteur d'un soulèvement populaire en Dauphiné.

de David[1], Gérard[2], Guérin[3], Girodet[4], Gros[5], Prudhon[6], Fragonard[7], se trouvent placés par l'opinion publique en tête de cette école.

J'ai vu aujourd'hui, dans la galerie de M. de Sommariva, *l'Amour et Psyché*, de David. Ce tableau a bien des défauts. Il faut en chercher la source dans l'âme de cet artiste. Le tableau est ignoble et d'un effet désagréable.

On trouve dans *l'Aurore* de Guérin la grâce des danseuses d'opéra. Un coiffeur à la mode aura tressé les cheveux de la fille du Palais-Royal qui a servi de modèle. C'est frais comme une nouvelle décoration à la lueur de mille lampes, de ces décorations aux guirlandes de roses, aux nuages de gaze, aux voiles transparents.

Il existe pour moi d'autres beautés : la force ou la grandeur, la naïveté ou la pureté, la grâce et la simplicité, le calme de la force, le sourire de la pudeur. J'aime mieux ce genre de beauté.

Les artistes français puisent pour la plupart leurs inspirations au grand Opéra. J'aime *le Zéphyr* de Prudhon, mais je déteste *la Galathée* de Girodet. Ce qui manque essentiellement à cette école, c'est le naturel.

J'ai visité l'atelier d'Horace Vernet[8]. La facilité de cet artiste est inconcevable. Il a trente-quatre ans. Il vient de terminer en deux jours un tableau représentant un chasseur qui va tirer un canard. Ce tableau lui sera payé cent louis. Il est certain que, dans son genre, Vernet n'a point de rival. Tout annonce dans cet homme une prodigieuse vivacité de caractère. En général, les peintres de genre, comme Vernet et Granet[9], réussissent mieux de nos jours en France que les peintres d'histoire, quoique ces derniers ne manquent pas d'une certaine habileté.

L'École française ne se borne pas seulement aux zéphyrs, aux

[1] David, célèbre peintre français, né en 1748, mort en exil à Bruxelles en 1825. Il était parent du peintre Boucher.

[2] Gérard (le baron), né à Rome en 1775, mort en 1857. Il avait été élève de Pajou et de David.

[3] Paulin Guérin, né en 1783, mort en 1855.

[4] Giraudet, né en 1767, mort en 1824. Élève de David.

[5] Gros (le baron), peintre d'histoire, né en 1771, mort en 1835. Il eut pour premier maître son père, peintre miniaturiste, puis fut élève de David.

[6] Prudhon (P.-P.), né à Cluny en 1760, mort en 1825, membre de l'Institut. Il fut surnommé le *Corrège français*.

[7] Fragonard (Alexandre-Évariste), né en 1785, mort en 1850. Il eut pour premier maître son père J. Honoré Fragonard, élève de Boucher.

[8] Horace Vernet, né en 1789, mort en 1865, fils de Vernet dit Carle, et petit-fils de Claude-Joseph Vernet, tous deux peintres célèbres.

[9] Granet, peintre de genre, né en 1775, mort en 1849.

amours, à la partie fade ou obscène de l'histoire des dieux; nous voyons encore *les Pestiférés de Jaffa, Attala,* de Girodet, — *la Bataille d'Eylau, l'Entrée de Henri IV,* de Gérard, — *Marcus Sextus,* de Guérin, — *la Résurrection de Lazare,* de Vicat, — *le Déluge* et *Hippolyte,* de Guérin, — *le Bélisaire,* de Gérard, — et puis *Léonidas, le Serment des Horaces, l'Enlèvement des Sabines, Brutus,* de David.

Tous ces tableaux ne sont pas fades, mais ils sont exagérés. Les peintres d'histoire en France ne font que singer l'antique ou Talma.

5 janvier 1824. — J'ai été hier chez les Caraman. J'ai été désappointé de ce que Mme de Sourches[1] ne m'a point reconnu et de ce que Mme de Vaudreuil[2] m'a traité à peine comme une connaissance. Victor de Caraman a été mieux. De là j'ai été chez Mme d'Hautefort[3], qui a été polie; mais j'y ai trouvé tant de monde, que je ne m'y suis pas amusé. On y a fait pourtant de la belle musique.

8 janvier 1824. — L'amour des tableaux me poursuit ici; mais c'est un goût qu'il est plus difficile de satisfaire à Paris qu'en Allemagne ou ailleurs. Ils sont d'une cherté incroyable et il y en a peu de bons. Cependant j'en ai acheté deux de la galerie de Lucien Bonaparte, qui me font plaisir.

13 janvier 1824. — J'ai reçu le billet suivant :

« Le maréchal duc de Dalmatie a l'honneur de répondre à la demande de M. le comte Raczynski, en lui indiquant les prix des tableaux de la collection dont il a pris note :

Morillo[4] (*sic*). — *Saint Pierre aux liens délivré par un ange.* — *Jésus guérissant les malades.*	Le prix en est très élevé, pourtant on ne peut le faire connaître en ce moment, attendu que le maréchal a reçu des propositions au sujet de ces deux tableaux.

[1] La vicomtesse de Sourches, née Caraman, dont le mari appartenait à la maison de Sourches de Tourzel.

[2] Joséphine-Victoire de Rigoud de Vaudreuil, née en 1776, morte en 1851, mariée en 1795 à son oncle Joseph-Hyacinthe de Rigoud, comte de Vaudreuil, né en 1749, mort en 1827, grand fauconnier de France, lieutenant général, gouverneur du Louvre, membre de l'Institut. Le comte de Vaudreuil avait fait partie de la société intime de la reine Marie-Antoinette.

[3] La marquise de Damas d'Hautefort, née Maillé. Elle était sœur du marquis de Maillé.

[4] Murillo, célèbre peintre espagnol, né en 1618, mort en 1682, eut les leçons de Moya, élève de Van Dyck et de Velasquez.

MORILLO. — *Un voleur arrêtant un moine.* — *La Peste.*	Ensemble : 125,000 francs.
MORALES [1]. — *La descente de Croix.*	50,000
ALONZO CANO [2]. — *Sainte Agnès.* *Le portrait del* MUDO [3], *par lui-même.* Une esquisse de MURILLO, *Un Moine à genoux adorant l'Enfant Jésus dans ses bras.*	Ensemble : 35,000
Ensemble.	310,000 francs.

Ce 13 janvier 1824.

17 janvier 1824. — J'ai été présenté hier au Palais-Royal. J'ai trouvé un air peu sympathique au duc d'Orléans. Cela n'a pas la tenue d'une cour.

J'arrivais auprès de Mme la duchesse d'Orléans [4] à qui j'ai été présenté. Mlle d'Orléans [5] et le prince sont en même temps venus, de deux côtés opposés à la table ronde, pour m'entendre nommer à eux. Je tournais le dos à l'un en saluant l'autre. Un monsieur en frac vint me dire de prendre place autour de la grande table ronde. Mlle de Monjoi, sœur de Mme de Dolomieu, vint se placer près de moi pour me parler de la manière la plus aimable.

18 janvier 1824. — On croit à la chute du ministère après les élections, et on craint que le Roi ne meure avant la convocation des Chambres.

Il y a une telle diversité d'opinions dans le public qu'on ne peut pas fixer ses idées sur le présent ou sur l'avenir.

Les libéraux forgent des imputations absurdes et mensongères. Les mécontents de droite ne sont pas exempts de ce reproche. Les ministériels nient l'évidence. Les royalistes sont accusés de songer à l'abolition des institutions qui régissent la France.

[1] Moralès, célèbre peintre espagnol, né en en 1509, mort en 1586, surnommé le Divin.

[2] Alonzo Cano, célèbre peintre, architecte et sculpteur, né en 1601, mort en 1667.

[3] Navaretta el Mudo (le muet) vivait du temps de Philippe II, fut élève de Titien.

[4] Louis-Philippe, duc d'Orléans, fils aîné de Louis-Philippe-Joseph, duc d'Orléans (dit Philippe-Égalité), né en 1775, roi des Français en 1830, mort à Claremont en 1850, marié à la princesse Marie-Amélie des Deux-Siciles, née en 1782, morte en 1866.

[5] Madame Adélaïde, Mademoiselle d'Orléans, sœur du roi Louis-Philippe, morte en 1847.

Pour former des espérances ou des craintes fondées, il faudrait débrouiller ce chaos. Je n'en suis pas là.

19 janvier 1824. — J'ai été aujourd'hui, à midi, présenté par le baron de Malzahn au Roi qui ne m'a rien dit, à Madame qui ne m'en a pas dit davantage, à Monsieur qui m'a dit quelques mots et à M. le duc d'Angoulême qui m'en a dit un peu plus.

Le Roi avait l'air abattu. Il ne marche pas du tout. Il est toujours assis dans une bergère à roulettes qu'on fait mouvoir à volonté. Le corps diplomatique formait devant lui un cercle que fermaient sa bergère et les officiers de sa maison. Il a adressé quelques mots à chacun des ambassadeurs et des ministres. A la plupart il demandait seulement : « Le Roi se porte-t-il bien ? »

20 janvier 1824. — J'ai été hier au concert chez Mme de Duras [1]. J'y ai vu M. de Chateaubriand, M. de Talleyrand [2], le prince de Carignan, Rothschild [3], M. Pozzo di Borgo [4], Mme Pasta, Paer, Lafont le violoniste : illustration martyre, illustration révolutionnaire, illustration par le canal de l'or, illustration d'adresse et d'intrigue, illustration du gosier, illustration de mélodies, illustration musicale.

22 janvier 1824. — A Paris, comme ailleurs, l'élégance est futile jusqu'à la niaiserie. Elle est tyrannique, absurde et inconsidérée. J'ai vu

[1] La duchesse de Duras était Anglaise. Elle n'eut qu'une fille, mariée à M. de Chastellux, duc de Ranzau, laquelle fut l'auteur du roman intitulé *Ourika*.

[2] Charles-Maurice de Talleyrand-Périgord, né en 1754, mort en 1838, prince de Bénévent, prince-duc de Talleyrand, évêque d'Autun en 1779, député aux États Généraux, émigra en Amérique ; ministre des relations extérieures sous le Directoire en 1796, puis sous le consulat; grand chambellan à l'établissement de l'empire, quitta les affaires étrangères en 1807, créé alors vice-grand électeur, membre du gouvernement provisoire en 1814, ministre des affaires étrangères de Louis XVIII et plénipotentiaire au congrès de Vienne, resta dans l'opposition sous la seconde Restauration, ambassadeur à Londres en 1831; il était membre de l'académie des sciences morales.

[3] Le baron James de Rothschild, célèbre banquier.

[4] Pozzo di Borgo (le comte Ch.-André), né en Corse en 1764, mort en 1842. Secrétaire de Paoli, député à l'Assemblée législative, passa au service de Russie; envoyé par l'empereur Alexandre auprès de Louis XVIII en 1814, puis ambassadeur de Russie en France, ambassadeur à Londres en 1835 jusqu'en 1839. Il fut créé duc par le roi de Naples après la restauration du royaume des Deux-Siciles, en même temps que ce prince décernait le titre de duc de Dino au prince de Talleyrand et celui de duc de Portella au prince de Metternich.

peu de grandes réunions, mais ce que j'en ai vu n'annonce pas que la conversation ait fait des progrès en France. J'ai entendu des colloques dans lesquels, en vérité, les interlocuteurs avaient l'air de jouer la comédie. C'étaient des rôles appris.

— Où allez-vous ce soir?

— Le raout de lady N... a été bien brillant.

— A force de multiplier les relations, on n'en a plus du tout.

— C'est tout à fait genre anglais.

— Le salon de Mme de Duras est un bureau d'esprit.

— L'appartement de Mme d'Osmond est trop riche de jour.

Et vous entendez répéter les mêmes choses à tout le monde. Les figures se succèdent, se disent quelques mots, s'écoutent avec distraction et partent pour courir ailleurs.

Il n'y a pas de maison qui jouisse d'une vogue plus grande que celle de la duchesse de Duras. On y voit des savants, des étrangers de distinction, des grands seigneurs français et la foule. La duchesse reçoit tous les jours, tantôt bien, tantôt mal, son calme est fat. Elle est journalière, elle est auteur, elle a quarante ans. Elle a un sang-froid imperturbable. Elle sait, dit-on, converser quand elle veut. Elle a de l'influence et elle en use. Je n'y ai été encore qu'une fois; mais j'aimerai à y revenir si on me traite bien.

Il y a ici une quantité de Russes et d'Anglais. En fait de Russes, la princesse Zénaïde Wolkonska occupe le plus le public élégant. Elle fait comme ailleurs, elle joue la comédie, elle chante, elle fait mille autres choses, le tout sans aucune prétention. Croyez-vous que ce soit sans prétention? Non, je ne le crois pas. Un prince Koztowski étonne la société par la bizarrerie de ses propos. Un comte Orloff fait le rustre et le savant avec quelque succès. Leur genre est d'être libéraux.

On regrette la princesse Jablonowska. Certains disent qu'il n'y a pas dans Paris une seule maison qui vaille la sienne.

En général, on s'occupe maintenant un peu moins de politique. On prétend que les Jésuites ont ici beaucoup d'influence, mais je ne le vois pas. Le gouvernement est fort. Il y a des provinces qui sont très dévouées au Roi et très monarchiques, mais Paris, l'Alsace et d'autres se montrent mutines.

Paris est singulier. J'y fais peu de chose et pourtant je n'ai le temps d'y rien faire. Je ne sais comment les personnes qui sont plus répandues peuvent y suffire. Mais le genre qu'on a pris répond à cette question. On court sans avoir le temps de se reconnaître.

Il n'y a qu'une voix sur M. le duc d'Angoulême. Tous les partis

s'accordent à trouver sa conduite admirable. J'ai rencontré ici plusieurs anciennes connaissances, qui n'ont point changé pour moi. Dans quelques jours il y aura bal chez la comtesse Sidonie Potocka. Ils y vont grand train. Je plains son mari le comte François, il manque de caractère, mais il est impossible d'avoir moins de fiel.

24 janvier 1824. — Hier, chez Mme de Dolomieu, il était question de l'empire que la mode exerce sur le jargon de la bonne compagnie. En effet, rien de plus bizarre que toutes ces règles que la société se laisse imposer par la mode.

Il ne faut pas dire : ma voiture est à la porte, mais : mes chevaux sont à la porte.

Il ne faut pas dire : on m'a fait un beau cadeau, mais : on m'a fait un beau présent.

Il ne faut pas dire : un chandelier, mais un flambeau.

L'homme du peuple dira : mon épouse; chez le bourgeois huppé, on annoncera : madame une telle et ses demoiselles; il ne dira pas mon épouse, mais demandera des nouvelles de madame votre épouse. Il dira à tout moment : oui monsieur, oui madame, non monsieur, non madame. Le monsieur et madame revient continuellement à titre de politesse et de savoir-vivre.

Le bourgeois dira aussi : j'ai l'avantage, j'ai le plaisir; mais il craindra de dire : j'ai l'honneur, de peur de s'abaisser. Il n'oserait jamais dire : je donnais le bras à une femme; mais à une dame. L'homme du high-life dira : je donnais le bras à une femme; il y avait dans ce salon plus d'hommes que de femmes; il ne demande pas des nouvelles de madame votre épouse, mais de madame avec son nom, et, si on se connaît intimement, votre femme. On se dit entre hommes : j'ai eu l'honneur de vous rencontrer, j'ai eu l'honneur de vous dire telle chose.

Autrefois, dans ce genre, la mode était bien plus bizarre encore. Il y avait un temps où on ne disait jamais les lumières, mais les chandelles, parce que Louis XIV disait ainsi.

Les locutions les plus antigrammaticales, les plus antiraisonnables étaient consacrées par l'usage. Par exemple, un petit maître aurait dit à son valet de chambre *es'-t-un coquin,* pour dire : tu es un coquin.

Aujourd'hui, on ne se permet pas de dire un piqueur, mais un *piqueu.*

25 janvier 1824. — J'ai vu hier M. et Mme Ellis[1]. Il m'a parlé de la

[1] M. et Mme Ellis, anglais de distinction établis à Paris, dont une fille épousa le général comte Alfred de Chabannes La Palice.

politique de son pays d'une manière si claire et si précise qu'il ne m'est resté aucun doute.

Les puissances, en interdisant l'entrée des marchandises anglaises dans leur pays, ont en quelque sorte renoncé au seul moyen qu'elles avaient d'influer sur la politique anglaise. L'Angleterre n'a maintenant aucun intérêt à ménager les puissances continentales de l'Europe, car le seul mal qu'elles pouvaient lui faire est fait maintenant.

Cependant l'Amérique leur offre un débouché immense pour leurs fabriques. Les Anglais ne peuvent fabriquer autant que les Américains consomment; le rapport des colonies à leurs métropoles contrarierait tôt ou tard cette liberté de commerce. Donc les Anglais sont intéressés à ce que les États d'Amérique maintiennent leur indépendance; et, en Europe, personne n'est en état de forcer les Anglais à accepter les principes de la Sainte-Alliance. C'est fâcheux à dire, mais c'est de la plus stricte vérité. Cette politique est utile, mais vraiment infâme.

26 janvier 1824. — M. Villemain a été aujourd'hui plus éloquent que jamais. Quand on l'a entendu plusieurs fois on ne peut se défendre de se dire : quel stérile talent que celui de la rhétorique! M. Villemain a de la facilité, souvent même de la verve; mais quel déluge de mots sonores n'est-on pas condamné à subir avant de rencontrer une idée sensée et utile! Les phrases et les mots se succèdent avec rapidité, il élève la voix, ses yeux brillent, il s'agite, il s'enflamme, et ce talent de s'émouvoir, de se passionner, qui souvent aussi émeut les autres, fait paraître sublimes les idées souvent les plus ordinaires. Il a parlé de Tasse. J'ai aujourd'hui ressenti la satiété et même la fatigue.

La raison et le bon sens me plaisent trop, pour que je sache apprécier le talent des mots.

28 janvier 1824. — Mme Pasta, dans *Tancrède*, a été sublime. J'ai assisté à une séance de la cour royale en robes rouges. Le jeune Séguier, à peu près âgé de dix-sept ans, a prêté serment comme avocat; son père, premier président, étant présent.

Hier soir, j'ai été chez l'ambassadeur d'Angleterre, aujourd'hui chez la duchesse de Duras, et au bal chez le maréchal Soult.

Le prince Fufakin a eu l'idée de donner un bal auquel il a invité en hommes tout ce qu'il y a de plus élégant, en femmes les danseuses de l'Opéra, des chanteuses, des actrices et même des figurantes. Les premiers sujets des théâtres de Paris, tels que Mlles Mars, Bogottini,

Bourgoin, etc., ont refusé de s'y rendre. Beaucoup d'hommes y ont été et disent pour s'excuser qu'ils s'y sont amusés. Les gazettes font justice de cette espèce d'orgie et il est à craindre que le prince russe ne retire d'autre profit de cette folle dépense qu'un ridicule de plus.

5 février 1824. — Avant-hier j'ai vu réunis les lieutenants-généraux Maison[1], Gérard[2], Morain, Dantouars, tous distingués dans les différentes armes auxquelles ils appartenaient sous Napoléon.

Hier, à un concert chez M. le duc d'Orléans, j'ai vu la chose la plus merveilleuse et la plus extraordinaire. Un petit Hongrois de onze ans et demi, nommé Lizst, a d'abord exécuté avec une admirable précision une sonate; vers la fin de la séance, on lui a donné un thème qu'il s'est mis à varier avec tant de feu, de charme et de talent que cela tenait du prodige.

C'est une merveille que ce petit polisson. Je ne trouve pas de terme pour rendre ma surprise. Il faut l'avoir vu, entendu, touché, pour s'en faire une idée, pour se convaincre qu'il n'y avait pas là quelque sorcellerie. Mais cet enfant, si éminemment intéressant, a quelque chose d'égaré dans les yeux : je crains qu'il ne devienne fou, qu'il ne le soit déjà.

J'avais près de moi Mme D.... Elle soupire et sourit. C'est le fonds de sa conversation. Sa subtile sensibilité est toute dans sa tête.

6 février 1824. — J'ai passé hier la soirée chez le duc de Fitz-James[3], où j'ai trouvé l'accueil le plus aimable. C'est la société la plus distinguée de Paris. M. de Fitz-James a les manières loyales, franches et dignes. La duchesse paraît d'un caractère aimable, bienveillant, et elle ne semble avoir aucune prétention. C'est bien autre chose que la famille Duras.

Un peu plus loin Mme L... avait peine à soutenir son élégance

[1] Le marquis Maison, maréchal de France, né en 1771, mort en 1840, reçut le bâton après la campagne de Morée en 1829, fut sous Louis-Philippe, ministre des affaires étrangères, de la guerre, ambassadeur à Vienne et à Saint-Pétersbourg.

[2] Gérard (comte), né en 1773, mort en 1852, ministre de la guerre en 1830, créé maréchal de France par Louis-Philippe, grand chancelier de la Légion d'honneur.

[3] Le duc Fitz-James, l'un des orateurs les plus influents et les plus écoutés de la Chambre des pairs. La duchesse était sœur du général Bertrand, l'un des compagnons de captivité de Napoléon à Sainte-Hélène.

sur ses larges épaules. Tout en elle est lourd, hormis sa conduite passée.

12 février 1824. — Il me semble que la hausse des fonds en France doit être plutôt attribuée à la fureur du jeu qu'à la confiance.

Hier, après une visite à la galerie du Luxembourg, j'ai été chez Mme de Dolomieu, puis, dans la soirée, chez Mme de Sainte-Aulaire. J'y ai vu réunis les libéraux de toutes les nuances, M. de Ste-Aulaire [1], le général Foy [2], le duc de Broglie [3]. Ils désespèrent de faire faire les élections dans leur sens. Ils me font l'effet de conspirateurs. J'ai terminé la soirée par le bal de Mme de Bassano, qui m'a fait l'accueil le plus aimable.

19 février 1824. — Hier soir, j'ai été chez le baron de Montmorency [4] où on m'a reçu avec toute la cordialité possible. En 1811, mon frère l'avait accueilli chez lui, à Rogalin [5], et il s'est cru obligé de me témoigner de l'amitié. Les deux grand'mères, la mère et la femme [6] ont été très aimables pour moi. J'ai fini ma soirée chez Mme de Ste-Aulaire. J'y ai rencontré le duc de Broglie, que j'ai connu précédemment à Varsovie.

Ce soir, je compte aller avec Mme de Dolomieu, dans la loge du duc d'Orléans, aux Italiens, et je finirai ma soirée chez le duc de Fitz-James.

19 février 1824. — J'ai vu hier chez M. Durand une collection de vieux émaux, de vieilles poteries françaises, de vases romains, étrusques, d'antiquités romaines, grecques, égyptiennes, qui m'ont rempli d'étonnement et d'admiration. Des milliers d'objets curieux se trou-

[1] Louis-Clair de Beaupoil, comte de Sainte-Aulaire, né en 1778, mort en 1854, préfet sous l'Empire, député sous la Restauration, pair en 1829, puis ambassadeur à Rome, à Londres et à Vienne, de l'Académie française.

[2] Le général Foy, né en 1775, mort en 1825, quitta une carrière militaire très brillante pour entrer en 1819 à la Chambre des députés. Il fut un des chefs des libéraux et acquit promptement un grand renom d'orateur.

[3] Achille-Victor, duc de Broglie, né en 1785, mort en 1870, marié à Mlle de Staël, plusieurs fois ministre sous Louis-Philippe, de l'Académie française et de l'Académie des sciences morales.

[4] Anne-Louis-Victor-Raoul baron, puis duc de Montmorency, né en 1790.

[5] Rogalin, terre appartenant au comte Roger Raczynski, frère du comte Athanase, située dans le grand-duché de Posen.

[6] La baronne de Montmorency, née Harchies. La duchesse de Montmorency, mère du baron, était Matignon; sa grand'mère Matignon était Breteuil, et sa grand'mère paternelle était elle-même Montmorency.

vent réunis dans plusieurs pièces, classés et rangés avec ordre.

J'y ai rencontré M. Champollion [1], qui prétend lire les hiéroglyphes comme du français. Il classe les hyéroglyphes en trois parties : l'écriture des prêtres, celle des grands et l'écriture vulgaire. Il va publier sur ce sujet un grand ouvrage qu'il présentera demain au Roi.

29 février 1824. — Hier j'ai été au cours de Gall [2]. Il me fait l'effet d'un charlatan. C'est un cynique ennemi de la religion et de la morale.

2 mars 1824. — Hier, chez le général Maison, j'ai vu M. Alexandre de Lameth [3], collègue de Barnave [4], un des noms tristement célèbres du commencement de la Révolution. Il a été préfet de la Roër [5] sous Bonaparte. L'année passée il était député et siégeait à l'opposition.

18 mars 1824. — On aurait de la peine à reconnaître Paris de 1810 dans celui de 1824. Ceux qui brillaient alors au premier rang se glissent maintenant comme des ombres au milieu d'une vie et d'un éclat tout différents. Une duchesse de Duras reçoit et ne fait jamais de visites. Elle roule entre ses doigts de petits morceaux de papier. Son calme fat vous accorde aujourd'hui un sourire, demain une question et après-demain vous refuse l'un et l'autre. Elle est l'organe de M. de Chateaubriand, quelques-uns disent même qu'elle en est le soutien. On rencontre chez elle les Humboldt [6], Villemain, Cuvier [7]; à côté d'un savant se place un premier gentilhomme de la chambre, une duchesse française à côté d'une grande dame étrangère, le tout

[1] Champollion, savant égyptologue, né à Figeac (Lot) en 1790, mort en 1832, membre de l'Académie des inscriptions. Ses travaux avaient été très favorisés par le duc de Blacas, qui créa le musée égyptien du Louvre.

[2] Gall, né en 1758 dans le grand duché de Bade, mort en 1828, fondateur de la cranioscopie ou phrénologie.

[3] Alexandre de Lameth, le plus jeune de trois frères Lameth, célèbres pendant la Révolution, né en 1760, mort en 1829, député aux États généraux et l'un des plus ardents défenseurs des idées constitutionnelles, préfet sous l'Empire et la Restauration, député en 1819 et 1826.

[4] Barnave, né en 1761, mort en 1793 sur l'échafaud révolutionnaire. Avocat à Grenoble, il fut un des membres les plus influents et les plus éloquents des États généraux.

[5] Roër, département français dans la province rhénane ; son chef-lieu était Aix-la-Chapelle.

[6] Humboldt (Alexandre, baron de), né à Berlin en 1769, mort en 1859. Explorateur et savant.

[7] Cuvier, né en 1769, mort en 1832, célèbre naturaliste.

relevé de jeunes gens qui ont rapporté des croix d'Espagne. Au milieu de tous, se tient sur une paire de jambes grêles un ministre qui a une taille de bossu, une grosse tête et une figure animée. C'est M. de Chateaubriand : il rêve aux moyens de se maintenir en place.

La palme du luxe et de la richesse se trouve entre les mains de Rothschild, de M. d'Osmond, de M. Greffulhe. Celle de l'influence libérale entre les mains de MM. Foy, de Ste-Aulaire, Ternaux [1] et Laffitte [2].

La duchesse de Guiche [3] est la plus élégante des jeunes femmes. MM. de Rivière [4], de Blacas [5], de Duras, de Guiche, sont la fleur de l'aristocratie et de la cour.

Les mœurs sont plus pures que sous Napoléon; mais l'avidité d'argent et la fureur de parvenir au pouvoir ont fait des progrès considérables.

Si on jouit du repos, de l'ordre et de la stabilité, c'est que le gouvernement a escamoté tout cela aux libéraux. M. de Villèle est fort habile. C'est ce dont tout le monde convient. Est-il honnête homme? C'est sur quoi l'opinion publique est partagée. Les Jésuites sont l'objet des attaques les plus fortes, non seulement des libéraux, mais encore des gens modérés. Ces derniers sont-ils guidés par une conviction éclairée, sont-ils entraînés par les autres, ont-ils raison ou ont-ils tort? C'est ce que je ne puis démêler au milieu des mensonges et des préoccupations qui circulent si abondamment dans Paris.

20 mars 1824. — L'autre jour, j'avais pour cocher de cabriolet un

[1] Ternaux, né en 1769, mort en 1833, célèbre industriel, député de Paris.

[2] Laffitte, né en 1767, mort en 1844, banquier, gouverneur de la Banque de France pendant les Cent jours, député de l'opposition sous la Restauration, joua un rôle prépondérant dans la révolution de 1830. Fut pendant quelques mois président du conseil (5 novembre 1830-3 mars 1831), puis rentra dans l'opposition.

[3] La duchesse de Guiche, née en 1802, morte en 1882, fille du général comte d'Orsay, d'une grâce et d'une beauté célèbres, mariée en 1818 à Agénor, duc de Guiche, ensuite duc de Gramont, lieutenant-général, menin du dauphin, né en 1789, mort en 1855.

[4] Rivière (marquis, puis duc de Rivière), né en 1763, mort en 1828, condamné à mort avec Pichegru en 1804, gracié par l'intervention de Josephine et de Murat, maréchal de camp en 1814, lieutenant général et pair en 1815, duc héréditaire en 1825, gouverneur du duc de Bordeaux en 1826.

[5] Casimir, duc de Blacas, né à Aulps (Var) en 1770, mort en 1839, secrétaire d'État et ministre de la maison du roi en 1814, ambassadeur à Naples et à Rome.

ancien officier du 21e chasseurs à cheval. Il avait fait la campagne d'Iéna et le siège de Dantzig en 1807. J'ai eu du plaisir à parler des affaires les plus mémorables de ce siège, auquel je me suis aussi trouvé. Je me rappelle encore la belle tenue de ce régiment et les physionomies martiales que j'y avais remarquées.

Il a parlé de ses affaires domestiques. Sa retraite lui vaut 500 francs, sa Légion d'honneur 250 francs, il estime ses gains journaliers à 5 francs, de sorte que son revenu se monte à 2,600 environ. Il est tenu de remettre tous les jours à son maître 12 francs, et il gagne ordinairement de 20 à 25 francs par jour; cependant, quand il fait bien sec, il lui arrive de ne gagner que 3 francs pour lui, quelquefois rien du tout, mais c'est rare.

24 mars 1824. — Avant-hier soir, j'ai été chez Mme de Duras entendre des contes en vers de M. Brifaut[1]. Il y avait du genre Boucher[2] et Watteau[3] dans ses tableaux, mais les vers sont faciles et souvent gracieux.

Hier nous avons assisté à la séance royale. C'est une cérémonie très imposante et très auguste. Le costume des pairs est beau. Le Chancelier et le Garde des Sceaux portent des robes amples. Les hérauts d'armes sont en costume moyen âge. Le Roi au milieu de tout cet éclat faisait peine à voir. Il succombait sous la fatigue, il lisait mal son discours et s'endormait. Sa caducité et ses infirmités sont touchantes et respectables.

28 mars 1824. — J'ai dîné chez le duc de Fitz-James avec plusieurs savants du parti de la cour, et j'ai achevé ma soirée chez la duchesse de Bassano[4] où j'ai rencontré le maréchal Molitor[5], le jeune

[1] Briffaut, né en 1781, mort en 1857, membre de l'Académie française, auteur de plusieurs tragédies et poèmes.

[2] Boucher, peintre et graveur, né en 1703, mort en 1770, élève de Lemoine.

[3] Watteau, célèbre peintre, né en 1684, mort en 1721, élève de Claude Gillot.

[4] La duchesse de Bassano, femme de Hugues Maret, duc de Bassano, né en 1763, mort en 1838. D'abord rédacteur du *Moniteur* pour le bulletin de l'Assemblée nationale, après le 10 août envoyé extraordinaire en Angleterre, ambassadeur à Naples en 1793, secrétaire de Bonaparte avant le 18 brumaire, fut sous l'Empire secrétaire d'État, chef de cabinet, ministre des affaires étrangères, membre de l'Institut.

[5] Molitor (le comte), né en 1770, mort en 1849, créé pair et maréchal de France par Louis XVIII au retour de la campagne d'Espagne, en 1823, après les plus glorieux services de guerre, termina sa vie dans les fonctions de gouverneur des Invalides et de grand chancelier de la Légion d'honneur.

Las Cases[1], qui a donné des coups de cravache à sir Hudson Lowe[2], et le général de Montholon[3].

Hier j'ai assisté à une séance de la Chambre des députés qui était des plus intéressantes. Il s'agissait de résoudre la question de savoir si M. Benjamin-Constant[4] est français ou non. M. Dudon s'exprimait avec facilité, M. de Martignac[5] de même. Le général Foy était faible, Benjamin-Constant véhément et en cela il ne le cédait pas à M. Dudon. Benjamin-Constant a tout l'air d'un mauvais et méchant homme. M. de la Bourdonnaye a fait décider le renvoi de la question à l'examen d'une commission nommée par les bureaux. On dit que Benjamin-Constant se fera Suisse, si on le met à la porte.

3 avril 1824. — Hier nous avons été au Théâtre-Français entendre *Jeanne Shore* pour le bénéfice de Talma. La pièce est de Lemercier[6], imitée de Rowe et de Shakespeare. Mlle Duchesnois[7] semble n'avoir pas de dents, son jeu n'est pas naturel. Tout était mauvais excepté la décoration. La pièce est tombée à plat et ne mérite pas un meilleur sort.

Au second Théâtre-Français, on a donné une autre *Jeanne Shore*, de M. Liadières[8], pour le bénéfice de Mlle Georges. Le sujet est le même,

[1] Las Cases (Emmanuel, comte et marquis de), né en 1800, mort en 1864, fils du compagnon de la captivité de Napoléon Ier à Sainte-Hélène, insulta gravement sir Hudson Lowe à Londres en 1822, fut l'objet d'une tentative d'assassinat en 1825 à Passy, sénateur sous le second Empire. Il fut l'auteur du *Mémorial de Sainte-Hélène*.

[2] Sir Hudson Lowe, gouverneur de l'île de Sainte-Hélène pendant la captivité de Napoléon Ier, célèbre par la brutalité et les vexations dont il entoura l'empereur. Lord Rosebery, dans un livre récent, a flétri ses procédés et sa conduite.

[3] Montholon (comte, puis marquis de), né en 1782, mort en 1853, général et l'un des compagnons de Napoléon Ier pendant sa captivité à Sainte-Hélène.

[4] Benjamin-Constant, publiciste français, né en 1767, mort en 1830. Libéral ardent, il se rallia à l'Empire aux Cent-Jours, député de l'opposition sous la Restauration, fut nommé en 1830, peu avant sa mort, président du conseil d'État.

[5] Gaye, vicomte de Martignac, né en 1776, mort en 1832, d'abord avocat à Bordeaux, puis avocat général à Limoges en 1815, député en 1821, président du conseil en 1828 à la chute du ministère Villèle.

[6] Népomucène Lemercier, né en 1772, mort en 1840, poète, littérateur et auteur dramatique, membre de l'Académie française en 1820.

[7] Mlle Duchesnois, tragédienne, née en 1776, morte en 1835. Sociétaire du Théâtre-Français de 1804 à 1833.

[8] Liadières, né en 1792, mort en 1858, littérateur et homme politique

mais la pièce mieux construite, la versification belle et la pièce a été écoutée avec intérêt. Il y avait cependant quelqu'un qui ne méritait pas cette attention, c'était Mlle Georges elle-même. Elle m'avait paru exagérée il y a dix ans, mais aujourd'hui on ne peut pas se figurer le degré où elle pousse la grimace, la contorsion et les cris. C'est pour moi un supplice de l'entendre et de la voir. Quand je compare la tragédie française à celles de l'Allemagne et de l'Angleterre, tout l'avantage est à celles-ci.

3 avril 1824. — J'ai assisté aux séances des Chambres, à la séance royale, aux cours de Villemain et de Gall; j'ai entendu l'improvisateur Serini aux grands mots et aux petites idées. Le petit Liszt, enfant de onze ans, improvise au piano comme si tout le chœur des anges lui soufflait des cieux sa divine mélodie. J'ai revu Talma qui soutient seul la renommée de la tragédie française. Mme Pasta a vaincu tous les temps passés et à venir. Le Gymnase prouve tous les jours qu'un petit spectacle peut en valoir quatre grands.

J'ai vu les salons, les rues et, au bout du compte, je ne suis nulle part mieux qu'au coin de mon feu, avec ma femme [1] et mes enfants.

Mais pour que le délassement donne sa pleine jouissance, pour que les plaisirs ne deviennent pas une fatigue, pour que le bonheur domestique puisse suffire, il faut que la plus grande partie de notre temps soit consacré à des occupations sérieuses, à des devoirs même pénibles et fatigants, à une activité utile. Être apte au travail et avoir beaucoup à faire est une condition nécessaire au bonheur.

13 mars 1824. — Le dîner était splendide chez le duc d'Orléans à Neuilly. J'y ai vu le nonce; sir William Stuart, ambassadeur d'Angleterre, et sa mère; le maréchal Macdonald [2]; Mme Lanzckoronska et son fils; Mlle Knight; la duchesse de Montmorency [3], son fils le baron et sa belle-fille; M. de Tschanne, chargé d'affaires de Suisse; et, en fait de personnes de la mission : M. Anatole de Montesquiou, M. de Rumigny [4], frère de l'envoyé; M. Athalin [5], tous trois aides de camp; Mme de

[1] Anne, princesse Radziwill, dont le comte Raczynski eut trois enfants : Charles, comte Raczynski, et deux filles, la comtesse Erdödy et la comtesse Festéticz.

[2] Macdonald, duc de Tarente, maréchal de France, né en 1765, mort en 1840.

[3] La duchesse de Montmorency, née Matignon.

[4] Le général comte de Rumigny, né en 1789, mort en 1860.

[5] Le général baron Athalin, né en 1784, mort en 1856.

Monjoi, Mme de Dolomieu. Le temps était épouvantable et l'on n'est pas sorti. Les appartements sont d'une magnificence extrême et du meilleur goût.

16 mai 1824. — Avant-hier j'ai passé la soirée chez Mme de la Roche-Aymon, chez Mme de Montmorency, et enfin au bal du comte Stanislas Potocki, qui était superbe.

26 mai 1824. — Le 21 et le 22, j'ai assisté aux deux séances de la Chambre où se discutait l'admission de Benjamin Constant. Il l'a emporté à une majorité de quarante-cinq voix. On s'attendait à un scandale, mais il n'y en a pas eu. Les débats à la Chambre des pairs ont maintenant pour objet la réduction des rentes. Si le ministère l'emporte, ce ne sera qu'à une très faible majorité.

Hier, nous avons entendu *Zénaïde*, de Rossini[1]. Musique charmante.

Aujourd'hui nous sommes allés voir les poulets qu'on fait éclore dans un four. L'homme qui est à la tête de cette entreprise a obtenu des résultats merveilleux. Il en fait naître des centaines par jour. Une fois au monde, il n'en périt presque pas. On les voit éclore. Il y en a des milliers de tout âge.

Nous avons aussi visité l'emplacement du nouveau quartier, appelé la ville de François Ier. Le colonel F*** y fait bâtir une maison avec les débris d'une habitation de ce prince, qu'il a fait transporter pièce à pièce des environs de Fontainebleau.

Nous avons ensuite mangé des petits pâtés rue de la Paix et, de là, nous sommes allés voir le tableau de David, *Mars et Vénus*, qu'on vient d'apporter de Bruxelles. La tête de Mars est belle; tout le reste du tableau est souverainement déplaisant : l'ordonnance en est vicieuse, toutes les figures penchent d'un côté comme par l'effet d'un coup de vent.

Nous avons été au jardin Beaujon voir les montagnes russes. D'abord nous avons reculé, puis nous nous sommes lancés. On croirait qu'on va se casser le cou. Deux Anglais enhardis par notre exemple nous ont suivis, mais ils sont arrivés bien pâles.

7 juin 1824. — Nous avons été, jeudi 3 de ce mois, à Enghien, Montmorency et Saint-Luc. La société se composait de Mme de La Roche-Aymon, lady Caroline Forbes, ma femme, le baron de Maltzahn, M. de Liebermann, le comte Dönhoff, les deux Arnim, Lottum, Lubienski et moi. La partie a été gaie.

[1] Rossini, compositeur italien, né en 1792, mort en 1868.

Ce même jour, la réduction des rentes a été rejetée à la Chambre des pairs, au grand étonnement de tout le monde. M. de Villèle n'en a pas été déconcerté. Il leur dit : « Ce que vous m'avez refusé aujourd'hui, vous me le demanderez dans un an. » Le Roi le reçut très bien et lui dit : « Nous ne nous quitterons pas pour cela. »

Depuis une huitaine de jours, on disait que M. de Chateaubriand donnerait sa démission. Il était contraire à la loi. Celle-ci étant rejetée, on a pensé que M. de Chateaubriand pourrait bien rester et que ce serait plutôt le crédit de M. de Villèle qui en serait ébranlé. Pas du tout, c'est M. de Villèle qui reste et l'autre qui s'en va.

La manière dont M. de Chateaubriand a été renvoyé fâche beaucoup de monde, à commencer par le *Journal des Débats*, qui, pour ce motif, prend une attitude hostile.

Dimanche matin, M. de Chateaubriand, ne sachant rien, vint au château. Il s'aperçut aux physionomies qu'il y avait quelque chose. Il s'approche alors de M. de Rivière et lui demande si son étoile avait changé. « Mais n'auriez-vous pas reçu la lettre qui vous a été envoyée ? » lui dit M. de Rivière.

M. de Chateaubriand, se doutant que son affaire était faite, revint chez lui et trouva la lettre de M. de Villèle, qui lui annonçait l'ordonnance du Roi.

La réponse qu'il fit a été aussi laconique que le billet qu'il reçut.

« C'est par ordre du Roi que je vous transmets l'ordonnance ci-jointe, » écrivait M. de Villèle.

« Je quitte le ministère, le département est à vos ordres, » riposta M. de Chateaubriand.

Le public s'apitoye sur le sort de M. de Chateaubriand, il trouve qu'il a été renvoyé avec brutalité. Le Roi est fort en colère contre la Chambre des pairs. On croit que MM. de Blacas et de Duras ont voté contre, et qu'ils pourraient bien perdre leurs places de gentilhommes de la chambre. Les Duras sont furieux.

18 juin 1824. — La mort de lord Byron[1], afflige justement le monde. Que sont ses écarts en comparaison de son génie ! On se voit même forcé de lui savoir gré des écarts de son imagination, car son talent était inséparable du dérèglement de son esprit et de ses mœurs.

Le comte Raczynski quitta Paris sans que les symptômes qu'il

[1] Lord Byron, né en 1788, mort en 1824, poète anglais, petit-fils du commodore Byron, célèbre explorateur et philhellène.

était venu étudier lui eussent révélé des conclusions précises. Il avait vu des groupes, il n'avait pas senti le courant ferme et constant dans lequel réside la force d'une nation.

Peu d'années plus tard, le roi Frédéric-Guillaume III l'envoya comme ministre de Prusse à Copenhague, où il demeura accrédité de 1830 à 1834. Ami personnel du roi Frédéric-Guillaume IV, il fut son ministre à Lisbonne en 1842, et, en dernier lieu, à Madrid en 1848.

Lorsqu'il quitta le service diplomatique, en 1851, il ne cessa pas de porter un intérêt actif aux affaires et d'occuper en Allemagne une situation considérable. Il voyait l'Europe engagée dans des mouvements pleins d'incertitudes, il en redoutait les mécomptes, il souhaitait que les transformations fussent utiles au bien général, respectueuses du droit et des nécessités sociales, également indispensables à la vie des individus comme à celle des peuples.

Il avait assisté aux événements qui suivirent la Révolution française ; durant l'Empire, il avait pris part à plusieurs campagnes dans les rangs de l'armée prussienne.

Il vit Iéna. Plus tard, à la fin de son existence, il fut témoin de la guerre de 1870 et de la prodigieuse ascension de la Prusse. Il fut surpris, mais non ébloui. Il craignait que tant de réussites inouïes n'eussent des lendemains téméraires, que la victoire n'engendrât pas la sagesse, et que la fortune, lasse de prodiguer des faveurs presque sans égales, ne devînt inconstante. Il avait quelque chose de la tristesse de Mentor en face des succès immenses. Il plaignait la France trop durement frappée : ses malheurs lui demeuraient une peine; les sympathies de son âme n'avaient pas cessé de se tourner vers elle et les prévisions de son esprit ne lui laissaient pas de doutes sur la noblesse et la puissance du rôle auquel elle demeurait appelée.

Comte D'ANTIOCHE.

DOCUMENTS ORIGINAUX

LETTRES INÉDITES DE LA REINE ÉLISABETH TIRÉES DU *Record office*

Les trois lettres suivantes sont écrites par la reine Élisabeth en français, dans ce style maniéré, prétentieux, légèrement ironique, — on pourrait presque dire hypocrite, — qu'elle affectionnait.

Elle s'adresse d'abord à Henri III, pour lui reprocher de ne point faire arrêter et livrer à ses ambassadeurs ceux qui répandaient des libelles injurieux contre sa personne.

A Sa Majesté le Roi de France

10 mars 1585.

Mon très-cher frère, les penultimes lettres que mes ambassadeurs me mandèrent me rendent du tout confirmée en la continuation de mon affection très addonée à vous honorer et aimer, aultant que se peut imaginer, entendant du grand soing que semblastes avoir de ma vie, en donnant ordre pour appréhension de celluy qui l'a souvent assailly par plusieurs endroits, estant le plus grand traistre qu'onques vesquit en royaulme de Prince. Mais ceste liesse ressemble le feu de paille, qui luit pour le temps plus de flame que de demeure. Car voyez un paquet qui me fist enrager; voire à grande peine pouvois-je imaginer qu'eusse esté esveillée pour ouyr non seulement qu'il ne fust livré en mes mains, ains que prinstes conseil et deliberation qu'il se deust fayre et qu'outre ne permettre que ces ciphres et escripts fussent veus par mes ambassadeurs ; mais, qui pis est,

[1] *Public Record office*, France, vol. 82. *A coppie of Her Majesty letter unto the Franch King, 10 march 1584-1585.*

permettre que mes plus grands ennemys le doivent visiter, pour par eux accorder sur ses responses, et par là cacher les accomplices de sy énorme trahison. Mon Dieu, quel nigromancier vous a forcené l'esprit si avant, pour vous aveugler les yeux à ne voir comme en un miroir votre hazard propre, à qui Dieu n'a concedé tous si sincères subjects ni si adonnés à vous adorer, que ne pourriez tenir les balances en branle de leur trop grande fidélité, entre les quels je ne jurerai que ne trouverez un aussy bien disposé? Outre que une telle iniquité, si ce fust entre les barbares, se puniroit en façon exemplaire devant tout le monde, et m'asseure qu'on l'attendroit d'un Roy très-chrestien, et vous jure que, s'il me sera nyé, je concluray de n'avoir besoing d'avoir ligue avec le Roy, mais avec un Legat, ou un gouverneur de seminaires, et aurois grande honte de me mettre en si mauvaise compagnie, et ne penseroy onques que tel acte sortit de naturel si honorable et royal que le vostre. Monsieur mon bon frère, vous excuserez ceste rondeur et privolté, qui y suis commise pour l'amour que je dois à vostre renommée en tous autres pays et l'importance de ce que je tiens si cher, que ne desire avoir juste cause de amoindrir quelque peu de l'affection que sincèrement vous ay voué, qui n'a sorty de leures fraudulenses, des quelles Dieu vous garde, qui sous ombre de piété ne tiennent trop cher vostre grandeur. Je vous mande presentement ce gentilhomme, pour vous representer mon cœur et pensée, à qui je vous supplye donner firme crédit et ouïr favorablement ce qu'il vous dira de ma part.

Pardonné-moy, si ce dernier faict me rend oblieuse vous rendre graces pour l'honneur qu'avez faict aux miens.

Votre bonne sœur et cousine,

ELISABETH, R.

Le même jour elle écrit à Catherine de Médicis pour se plaindre de ce que Henri III ne veut point rechercher et lui livrer ceux qui, réfugiés en France, conspirent contre elle [1].

A la Reine mère du Roi

Madame ma bonne sœur, cest adage vous excusera en ma conscience : « *Chi fa quel que puo, non è tenuto a fare più.* » Car autrement, je me plaindrois trop d'une princesse que j'ay tant aymée, qu'elle deust permettre au pis aller, sans l'impugner, que le Roy se fust tant oublyé de son office de ne tenir compte de la vie non seulement de la réputation d'ung Roy comme luy, mais non seulement non livrer le traistre, ains, qui pis est, ne permettre la recherche de ses papiers, lettres et ciphres, comme s'il feit plus compte d'ung vilain que d'ung prince. Le temps viendra peult-estre, comme les vieilles prophétizent souvent, que les empescheurs de si juste acte luy donneront plus de peyne, voire quant il aura très-agréable une amitié telle que la mienne. Il me souviens que tous les religieux de son pays n'ont eu tousjours l'œil sus luy seul, sans adorer quelques autres. Si le Roy ne me respectera mieulx, vous verrez choses admirables premier que mourir, nonobstant le Légat et sa belle suitte. Madame, si mon ambassadeur ne le m'eust escript, ce ne fut possible que de l'eusse sçu, combien que je m'asseurois qu'il y auroit de si grands qui y avoient leur part, qu'il y auroit grands empescheurs ; mais je ne pouvois imaginer que on y deut escouter, ains que nul eust esté tant creu et respecté que le Roy les preferast devant son honneur, et attendois du Roy de vouloir boucher tels babillards, se souvenant de ce qu'il doibt, non de ce qui leur plait. Posez le cas (comme facilement je le croy) qu'en ses papiers, quelques autres de mesme volunté y sont caché ; pensez alors ne se rend coupable de tel faict, et si tel acte en suivist, imaginez si je suis si peu honoré des miens, qu'entre si grand nombre ne se trouvasse un pour l'en advertir.

(1) *Public Record office*, France, vol. 82. *Coppie of Her Majesty letter to the queen mother, 10 march, 1585.*

Vous estes sage et pourtant ne diriez plus si non que, si les morts fussent vivants, il plaindroit ou ne permettroit telle chose. Je vous promets que c'est arrivé en mauvais temps ; car jamais estois-je plus voué à Prince que au Roy, et de coeur et de volunté, comme mes faits propres en eussent bien faict preuve en peu de temps, comme Dieu sçoit : à qui je prie vous donner bonne vie et longue, après m'estre recommandé mille fois à vos bonnes graces.

Vostre très-affectionnée bonne seur et cousine,

ELIZABETH, R.

1588, 15 mars. — La reine Élisabeth écrit à Catherine de Médicis à l'occasion du retour en France de la femme de l'ambassadeur, Claude de l'Aubespine, seigneur de Châteauneuf [1].

A la Reine mère du Roi

Madame ma bonne sœur, l'occasion se presentant si commode par le partement d'icy de Madame de Chasteauneuf [2], n'avons voulu la laisser eschapper, sans vous saluer par nos lettres, et vous asseurer quant et quant de la continuation de nostre mutuelle correspondance en toute sorte d'amytié, à celle qu'il vous a tousjours pleu monstrer, la quelle nous nous faisons fort que vous contynuerez aussy de vostre costé. Et pour le regard de madame de Chasteauneuf, elle nous a donnée si grand contentement de sa vertueuse conversation par deça, que nous ne la laissons qu'à regret, et fault que nous confessions qu'elle a bien monstrée la nourriture qu'elle a prinse de vous, dont elle laisse icy une réputation qui la rend honorée mesmes en son absence. Ce nonobstant, et que l'amitié que nous luy portons nous commande de luy pourchasser tout bien et plaisir, si faut-il que nous luy jouyons ung petit tour de trahison d'amye (non

[1] *Public Record office*. Minute. France, vol. 90.

[2] Marie de la Châtre, fille de Claude de la Châtre, baron de la Maisonfort et d'Anne Robertel.

toutes fois sans son sceu, ny, comme font les traistres malins), c'est qu'en ses requestes vous luy en laissiez quelques unes non accordées, affin qu'il puisse rester moyen de la faire revenir encores par deça. Au reste, Madame, nous prions Dieu incessamment, et à mains jointes, vouloir tellement assister le Roy, vostre fils, qu'il puisse redresser ce qui est de mal en ordre en son Royaulme, à l'honneur de Dieu et du sien, et au bien universel de tout son peuple ; à quoy ne faisons doubte que n'y teniez la main, comme le but auquel seul vous visez. Et sur ce, Madame ma bonne soeur, nous prions Dieu vous avoir tousjours en sa très-saincte garde.

1577. — Henri III, roi de France, annonce qu'il vient de signer la paix avec ses sujets protestants.

A Monsieur de Walsingham, conseiller et secrétaire d'Estat de la Royne d'Angleterre, Madame ma bonne sœur et cousine[1].

Monsieur de Walsingham, depeschant le s^r De l'Aubespine, secrétaire de mes finances et greffier en mon conseil privé par de là, tant pour le faict de la pacification des troubles de mon Royaume que des déprédations, j'ay bien voullu avecq ceste occasion vous faire ce mot de lettre pour vous prier de vous monstrer tousjours bien affectionné à l'endroit de la Royne vostre Maistresse pour la conservation de nostre mutuelle amityé et bonne intelligence, avec asseurance que vous ne vous employerez jamais pour Prince qui vous en saiche plus de gré que moy, qui me remets à ce que vous en dira plus amplement de ma part le dist De l'Aubespine, dont je vous prye le croire comme moy même. Priant Dieu, Monsieur de Walsingham, vous avoir en sa saincte et digne garde.

Escript à Champigny, le vij^e jour d'octobre 1577.

Signé : HENRY.

Et plus bas :

PINART.

[1] *Public Record office*, France, 1577, vol. 64. Original.

COMPTES RENDUS

Philibert de Chalon, prince d'Orange, vice-roi de Naples (1502-1530), par M. Ulysse Robert. Paris, 1902, in-8°. Librairie Plon. Un vol. de texte et un vol. de lettres.

Il n'y a pas de gouvernement qui n'ait fait de grosses fautes, et il est rare que les fautes ne se paient point. François Ier, qui par quelques côtés fut un grand roi, était un mauvais diplomate et un très pauvre politique. Charles-Quint l'emporta sur lui plus encore par l'habileté que par la force des armes. On a déjà démontré — tout en n'excusant pas la trahison du connétable de Bourbon — que Louise de Savoie, régente, et toute-puissante sur l'esprit de son fils, avait poussé à bout, par sa rapacité et ses chicanes injustes, la patience d'un puissant sujet qu'il y avait tout intérêt à ménager.

M. Ulysse Robert vient de donner un autre frappant exemple de la maladresse du roi-chevalier, en retraçant l'histoire peu connue de Philibert de Chalon, dernier héritier d'une vieille maison franc-comtoise, orphelin de père et de mère presque dès sa naissance, et que François Ier voulut dépouiller de sa principauté d'Orange.

Le savant inspecteur général des bibliothèques et des archives de France devait présenter le modèle d'une monographie très fouillée et pleine de documents : il n'y a pas manqué, et ses deux volumes sont un véritable monument. Nous comprenons que l'Académie royale d'histoire de Madrid ait tenu à se charger de la publication des lettres inédites, soit du jeune prince, soit de l'empereur Charles-Quint, que l'auteur a recueillies tant à Vienne, à Bruxelles, à Lille, à Besançon, à Limoges qu'à Paris. Ces pièces, du reste, indiquent que Philibert de Chalon, malgré son manque d'éducation première et son peu d'expérience, fut un diplomate très avisé, en même temps qu'un brave soldat, et qu'il mena à bien les négociations qui lui furent confiées pour la pacification de l'Italie.

Sa carrière fut aussi courte que brillante : abandonnant son suzerain, qui l'avait dépouillé, il passe au service de Charles-Quint et concourt avec son beau-frère, Henri de Nassau, à la prise de Tournai et à celle de Fontarabie. Il fait partie en 1524 de l'expédition du connétable de Bourbon contre la Provence, est fait prisonnier à Villefranche, et se voit infliger par Louise de Savoie la plus rigoureuse captivité. Rendu à la liberté par le traité de Madrid, il est capitaine général de la cavalerie impériale lors du siège de Rome ; s'il a peine à maintenir ses soldats vainqueurs, il sauve du moins les archives et les trésors artistiques du Vatican : ce qui devait recommander sa mémoire à la sympathie de M. Ulysse Robert. Autour de Naples, il lutte avec succès contre Lautrec, réconcilie ensuite Clément VII avec l'empereur, et commande cette difficile expédition de Florence, où il eut à lutter contre un simple citoyen, Perrucci, qui avait organisé la résistance avec un intelligent patriotisme. La campagne se termina le 3 août 1530 par une bataille acharnée sous les murs de Gavinana, où les deux chefs furent tués.

On transporta le corps de Philibert de Chalon-Orange, mort à vingt-huit ans, dans sa ville natale de Lons-le-Saulnier, où on lui fit des funérailles quasi-royales. François Ier n'eut même pas le bénéfice de cette mort; car il fut obligé de céder l'héritage de la principauté d'Orange au neveu de Philibert, René de Nassau, par lequel elle arriva à Guillaume le Taciturne et à la famille royale de Hollande.

On peut supposer ce que ces gros volumes contiennent de révélations sur les guerres d'Italie et sur les nombreuses actions militaires auxquelles les lieutenants de François Ier furent mêlés. L'auteur a ajouté au texte de curieux portraits du temps, et une vue de Florence et du camp du prince d'Orange, dont la reproduction est très artistique. Peut-être une table générale des lieux et des personnages aurait-elle complété heureusement cette publication; mais il faut ajouter que les notes et les indications de sources données par M. Ulysse Robert sont aussi nombreuses que possible.

G. Baguenault de Puchesse.

Les infortunes d'une petite-fille de Henri IV. Marguerite d'Orléans, grande-duchesse de Toscane (1645-1721). par M. E. Rodocanachi. Paris, E. Flammarion, 1902, in-8°.

L'ouvrage de M. E. Rodocanachi pourrait s'intituler « la fin des Médicis à Florence ». Marguerite d'Orléans, mal élevée, déséquilibrée, mobile dans ses impressions, mais tenace dans ses passions ou ses fantaisies, avec beaucoup de vices et quelques vertus, une certaine sincérité et quelque finesse, quasi insouciante dans ses désordres, très rude dans ses propos, avec plus de style que d'orthographe, était bien la digne femme de ce médiocre Cosme III de Médicis, qui n'avait rien de viril ni de grand, dans ses résolutions et dans ses actes. De leur union peu heureuse sortit un rejeton faible et excessif, fantasque surtout, ayant vécu cinquante-cinq ans dans une contrainte d'adolescent, ne profitant de son pouvoir tardif que pour se procurer des distractions et des jouissances étranges, s'entourant de baladins et de bouffons, passant sa vie au lit, n'envisageant l'avenir qu'au point de vue de son successeur et nullement à celui de ses sujets, et dissipant son bien gaiement au milieu de la misère générale, en justifiant l'atavisme de Gaston d'Orléans dont il portait le nom très peu italien.

Sa mère, qui fait le sujet de cette monographie fort complète, était la fille d'un second mariage du frère de Louis XIII, la demi-sœur de la grande Mademoiselle, qui la regarda toujours comme une intruse, le roi ayant à peine reconnu l'union de Gaston d'Orléans avec Marguerite de Lorraine. Quand elle vint en âge d'être mariée, Marguerite-Louise, qui avait trois autres sœurs, fut peu consultée. Elevée sans surveillance dans la petite cour assez désordonnée de Blois, elle ne voyait pas « Monsieur » et « Madame » un quart d'heure par jour, et ses parents ne lui adressèrent jamais d'autres paroles que : « Tenez-vous droite; levez la tête! » C'est Mazarin qui, avec le résident de Toscane, un de ces Bonsi depuis un siècle comblés de faveurs par la France, arrangea l'affaire, donnant à Florence sur la jeune fille des renseignements, peu conformes, il est vrai, à la réalité, mais excitant l'impatience du grand duc, et le faisant passer même sur la situation embarrassée de la fortune du duc d'Orléans, qui venait d'être révélée à sa mort.

Au reste, Louis XIV intervint pour assurer la dot; et le contrat, signé à

Paris le 24 janvier, le fut à Florence le 3 février 1661. Les fiancés, bien entendu, ne se connaissaient que par des portraits, et Bonsi avait célébré le mariage par procuration dans la chapelle du roi. La jeune fille n'était nullement pressée de rejoindre son époux. Prenant sa route par Fontainebleau, avec une suite considérable, elle s'y arrêta quatre jours, pour avoir sa large part à toutes les dissipations de la cour. Partie le 11 mai, elle était encore le 8 juin à Marseille, où l'attendait une galère capitane qui devait la conduire à Livourne.

Le prince qu'elle allait épouser était froid, morose, économe; il ne fallut pas longtemps pour que chacun s'aperçut que le ménage était fort mal assorti. Entourée de dames qu'elle avait amenées de France, Marguerite ne songeait qu'à s'amuser et à faire de folles dépenses Quinze ans se passèrent en brouilleries et en raccommodements. Puis, en 1675, la grande-duchesse obtint de quitter Florence et de revenir à Paris. Elle voulait s'enfermer dans un couvent et l'on discuta longtemps sur le monastère qui serait choisi. C'était bien inutile. Pendant près de cinquante ans qui lui restaient à vivre, Marguerite ne cessa de quitter sa retraite pour se mêler à tous les divertissements de la cour et de la ville; et c'est dans les dernières années seulement que, frappée de paralysie, elle s'adonna entièrement à la dévotion. Le grand-duc ne la perdait pas de vue, et, tant qu'il vécut, il s'informa jour par jour de ses actions. C'était à cela particulièrement que servaient ses ambassadeurs à la cour de France.

M. Rodocanachi a retrouvé, avec leurs dépêches, la plupart des détails qu'il raconte dans une suite de chapitres un peu coupés qui ressemblent à des tableaux, ou plutôt à une histoire en images. Quelques-uns sont très voilés, et la réserve de l'auteur est obligée d'être plus grande que celle des correspondants florentins. Si les intrigues de la grande-duchesse furent nombreuses, ce n'est pas par le choix qu'elles brillèrent : le dévergondage y tenait plus de part que la passion. Ce qui étonne, c'est la tolérance de Louis XIV; il recevait sa cousine à la cour et s'amusait de ses désordres, comme de son esprit, sans presque la blâmer, en lui laissant en tous cas toute liberté de recommencer. Ses enfants ne s'occupèrent d'elle que pour recueillir sa succession : ce à quoi le régent, qui était son filleul, ne mit guère d'obstacles.

On voit que de Mazarin au cardinal Dubois, la petite-fille de Gaston d'Orléans fut mêlée à de grands personnages, sinon à de grands événements. Ce qui se passa en Europe pendant cette longue période fut pour elle bien inaperçu. Aussi l'auteur a-t-il pu faire avec sa vie un recueil agréable de peinture de mœurs qui ne donne qu'une faible contribution à l'histoire générale. Il est vrai que Florence était loin alors de l'époque des grands Médicis.

Louis XVIII et les Cent-Jours à Gand, recueil de documents inédits publiés pour la Société d'histoire contemporaine, par MM. Edouard Romberg et Albert Malet. Paris, A. Picard, 1898-1902, 2 vol. in-8°.

Ce très intéressant recueil de documents a toute une histoire. Commencé sous la direction de M. Romberg-Nisard, qui a mis en tête du premier volume une magistrale introduction, il est achevé par M. Malet, après la mort de son principal collaborateur, et avec le concours de M. Paul Lacombe son collègue à la *Société d'histoire contemporaine*.

Des papiers inédits provenant des archives de M. le duc de Blacas ont été utilisés surtout pour le premier volume. Quant au second, il se compose de la correspondance de l'ambassadeur d'Angleterre, sir Charles Stuart, qui s'était fait le serviteur dévoué de Louis XVIII, — correspondance donnée en anglais et suivie de la traduction — et de lettres du général von der Goltz, représentant la cour de Berlin à Gand, qui sont écrites dans le meilleur français.

Les auteurs n'avaient pu obtenir communication des dépêches de Pozzo di Borgo : mais la *Société impériale d'histoire de Russie* vient de publier cette importante collection, dont nous analysons plus haut la première partie. Et à défaut de la correspondance du prince de Metternich avec le général de Vincent, que les archives de Vienne disent ne point posséder, on a du moins les *Mémoires* du grand ministre autrichien, de telle sorte qu'il ne reste rien à apprendre sur cette courte et émouvante période, qui comprend la tentative sanglante de Napoléon pour reprendre le pouvoir, suivie de ce qu'on a nommé la seconde Restauration. Il s'agit uniquement de l'histoire diplomatique de cet épisode ; car, d'une part, tous les représentants de l'Europe avaient suivi le roi à Gand, et, le congrès de Vienne n'étant pas achevé, la même unité d'action se continua contre l'Empire momentanément rétabli, que personne ne songea jamais à reconnaître ; et d'autre part, l'intervention de Napoléon fut toute militaire, la partie constitutionnelle de son entreprise n'ayant pas été envisagée sérieusement.

Au reste, tout ce qui concerne l'action de celui qu'on appelait « Bonaparte » était connu ; les grands travaux de M. Thiers, et récemment de M. Henry Houssaye, les nombreuses descriptions de la bataille de Waterloo et les abondantes révélations des Mémoires concernant le premier Empire, ne laissaient plus rien à glaner.

Il n'en était pas de même du rôle de Louis XVIII et de la famille royale, des diverses modifications de leur conduite, de l'attitude vis-à-vis d'eux des représentants de la coalition et de la Sainte-Alliance, de la vie de tout ce monde à Gand, dans l'attente des événements qui allaient, en dehors d'eux, décider de leur sort. C'est cette histoire qu'il est curieux de refaire jour par jour ; et la préface de M. Romberg indique tout le parti qu'on peut tirer des pièces inédites que le lecteur attentif trouvera merveilleusement classées dans le recueil qu'on lui offre. Lettres des souverains, le tsar, le roi des Pays-Bas, le roi de Prusse, l'empereur d'Autriche : ordonnances et instructions du roi ; commissaires royaux aux armées et action personnelle de M. de Blacas : lettre du comité d'action à Louis XVIII ; négociation en Espagne et lettres du duc d'Angoulême ; lettres et notes de M. Laisné ; lettres du baron de Vincent : telles sont les grandes divisions sous lesquelles sont rangés des documents qu'on ne peut qu'indiquer et qui demanderaient une analyse détaillée.

Les recherches étant du reste facilitées par des tables analytiques et alphabétiques très complètes, toute cette publication fait le plus grand honneur à la *Société d'histoire contemporaine* et à ceux de ses membres qu'elle en a chargés.

G.-B. DE P.

Histoire des relations de la Chine avec les puissances occidentales, 1860-1902, par H. Cordier, t. II et III. Paris, Alcan, 1902.

M. Cordier a conduit à son terme l'œuvre de patiente et précieuse érudition dont nous annoncions naguère le premier volume. Nous l'avons loué comme il le méritait; mais ceux que l'auteur vient d'y ajouter le surpassent fort en intérêt. La première période, en effet, celle qui va de 1860 à 1875, voit les relations s'établir successivement entre la Chine et les principales puissances étrangères. Cette histoire se compose d'une multitude de menus faits que M. Cordier nous a rendu le service d'enregistrer exactement. La matière, comme émiettée en parcelles, ne laisse pas d'être quelque peu sèche.

Il en va tout autrement des circonstances qui prennent rang dans le dernier quart du dix-neuvième siècle. L'affaire du Tonkin, la guerre sino-japonaise, l'expédition de 1900 sont des événements fameux et mémorables entre tous. On n'en conçoit pas de plus propres à tenter la plume d'un historien, ni de plus nécessaires à l'information du lecteur. Car, ce que nous savons le plus mal, c'est la chronique de notre temps. Nous la lisons au jour le jour et l'oublions à mesure. Voilà donc des chapitres considérables de nos plus récentes annales sur lesquels nous avons désormais, grâce à M. Cordier, de quoi suppléer copieusement à l'insuffisance de notre mémoire.

Toutefois, je l'avouerai, le sentiment même de l'éminent secours qu'il nous prête est de nature à nous donner de l'exigence. Imaginez, à propos du Tonkin par exemple, un curieux qui, n'en sachant rien encore que de vague et de partiel, veuille, à la suite de ce savant guide, parcourir, point par point, le dédale tout entier. N'éprouvera-t-il pas un peu de mécompte? M. Cordier dispose en bon ordre ses pièces diplomatiques; mais les pièces ne contiennent pas tout. M. Cordier les relie, il est vrai, par un bref récit, mais qui n'est pas toujours complet. D'ailleurs, l'affaire a des faces multiples. Il nous faut considérer la conduite respective des Français, des Annamites, des Chinois, examiner comment les actes des uns retentissent sur ceux des autres, reconstituer la chaîne, qui n'est pas toujours visible, des causes et ses effets. Or, des documents juxtaposés et trop sobrement commentés n'y suffisent pas. L'ordre chronologique a les préférences de M. Cordier (encore ne s'y tient-il pas toujours), mais l'ordre logique est bien autrement révélateur. C'est l'affaire de l'historien de le dégager. Bien des obscurités y nuisent, j'en conviens; mais qui donc devait être mieux en état de les dissiper qu'un écrivain si rompu aux langues, aux mœurs et aux pratiques de l'Extrême-Orient? Nous attendions de lui qu'il nous éclairât davantage, qu'avec un scrupule plus constant de méthode et de composition, il s'attachât à nous restituer d'autant mieux la complication de son sujet, qu'il en eût banni la confusion.

Nous n'avons pas cru devoir atténuer l'expression de ce regret sincère. Le travail que M. Cordier a entrepris est trop important, trop méritoire par son objet, il présente un trop vif intérêt par la nature et la masse de renseignements fournis, il demeure malgré tout trop nécessaire et trop instructif, pour que nous ne déplorions pas franchement ce qu'il nous laisse à regretter.

Léon Béclard.

L'Avènement de Bonaparte, par M. Albert VANDAL, de l'Académie française. Paris, librairie Plon, 1902, 1 vol. in-8°.

M. Albert Vandal fait trêve quelque peu à ses belles études diplomatiques pour entreprendre une grande « histoire politique », ou plutôt, après avoir écrit l'attachant récit des vicissitudes de « l'alliance russe sous le premier Empire », il a voulu rechercher la genèse de l'étonnante élévation de Napoléon Ier, qui de soldat de fortune arriva à ce faîte de la puissance qui lui permit de traiter en égal, presque en maître, avec le plus puissant des souverains héréditaires de la vieille Europe, ce tsar Alexandre Ier, dont l'intelligence, moins extraordinaire à coup sûr, avait aussi pourtant quelque chose du génie. Mais l'autocrate de Russie était né, comme on dit, sur son trône; Bonaparte eut à conquérir le pouvoir suprême dans un pays qui était encore en pleine révolution sociale et, pour dire le mot, en pleine anarchie et qui, fatigué du désordre et de l'insécurité où le tenait un gouvernement méprisé, tenait cependant plus encore à ses récentes conquêtes démocratiques qu'à sa tranquillité et à son honneur.

Ces passions révolutionnaires, Bonaparte les avait partagées, flattées même, servies avec zèle, comme leur devant sa fortune. Comment allait-il les dompter et en faire litière, pour reconstituer à son profit un régime absolu dont ses partisans et lui-même n'osaient pas seulement prononcer le nom abhorré?

Ce revirement soudain et imprévu méritait d'être étudié dans ses péripéties diverses. Il fallait, pour l'expliquer, faire l'histoire des idées et de leurs transformations, avant que de tracer le tableau complet des événements. Une année, — la première du siècle qui vient de se terminer, — y suffit, là où un gros livre arrive à peine à en donner le récit. Le talent consciencieux de M. Vandal consiste à montrer, à l'aide d'une puissante observation, que chaque jour a contribué à cette marche rétrograde des esprits, et que parmi ceux dont l'opinion publique a changé l'orientation première se trouve Bonaparte lui-même, qui certes ne songeait guère à l'empire à la veille ou au lendemain du 18 Brumaire.

Assurément, il n'était point parlementaire, ni persuadé de l'inviolabilité de la constitution de l'an III; mais il comptait dans le Directoire beaucoup d'amis et n'avait nul souci de contrecarrer les volontés du suffrage populaire. Si d'autres n'avaient point eu la pensée du coup d'État, il ne l'aurait pas imaginé lui-même. Il lui fallut la complicité de beaucoup d'hommes au pouvoir pour se décider à agir; il lui fallut le concours à peine déguisé de la moitié du gouvernement. Et le premier il se servit de ce principe, qui est devenu un adage politique, que pour renverser un gouvernement, il faut en être. Le merveilleux exposé de la chute du Directoire à Saint-Cloud est la démonstration vivante des risques que présente une semblable opération et de la part de hasard qu'elle comporte. Une fois le premier pas accompli, quelques habiletés de main achèvent d'ouvrir une voie qui était tout d'abord bien incertaine.

Encore faut-il ajouter que Bonaparte commença par procéder avec une singulière timidité, ne s'avançant que prudemment avec des hésitations et des retours en arrière. Son merveilleux talent d'organisation l'aida puissamment. Mais lui, l'homme des victoires, il devait compter avec le pays tout entier, qui ne le soutenait qu'à la condition qu'il assurerait la paix. Son épée n'était pour la masse qu'une garantie de respect et de tranquillité

à l'intérieur. Mais s'il avait eu la pensée de la tirer du fourreau pendant les premiers mois de son pouvoir très partagé et très précaire, l'opinion publique aurait refusé de le suivre. Après avoir rêvé en Egypte l'empire d'Alexandre, il devait pendant un an ignorer qu'il y eût une Europe; et l'état des relations diplomatiques de la France avec l'étranger était la chose qui avait à le préoccuper le moins.

Ce furent les puissances coalisées, adversaires déclarées du nouveau gouvernement révolutionnaire, dont elles ne voyaient pas bien la différence d'avec ceux qui avaient précédé, qui attaquant une fois de plus la République au nom des principes monarchiques, forcèrent le général à se défendre, selon sa méthode ordinaire, en se portant avec vigueur sur un point donné. Marengo fut la victoire démocratique et nationale qui rétablit la monarchie — impériale, il est vrai, — que les alliés avaient rêvé de restaurer sur la base et avec les hommes de l'ancien régime.

Beaucoup de révolutionnaires pourvus restèrent en place, en changeant seulement de nom et quelque peu d'opinion, comme Bonaparte lui-même. Les plus compromis disparurent et s'étaient, d'ailleurs, écartés et décimés les uns les autres ; mais la masse consolida ses conquêtes et sut gré à Napoléon de lui avoir donné la sécurité de ses biens usurpés et de sa situation encore mal assise. Ce ne fut pas le règne de la justice; ce fut tout au plus le bénéfice discret de la prescription légale, un concordat civil, qui suffisait à tant de parvenus n'ayant qu'une foi bien médiocre dans leurs droits. Les années 1799-1800 sont sous ce rapport très curieuses à suivre jour par jour, quand surtout on trouve un guide aussi sûr, aussi documenté, aussi soucieux de rechercher la moindre manifestation de l'opinion du temps, que l'a fait M. Vandal dans ce volume analogue à ceux de M. Taine sur « l'Ancien régime et la Révolution », mais moins hérissé de notes et dans lequel les sources sont très utilement reléguées à la fin. L'auteur est moins philosophe peut-être, mais plus moraliste et plus historien. Les conclusions ne diffèrent guère, tout en ressortant mieux. Le mot est dur quelquefois et plein de relief; les faits, par leur enchaînement fatal, donnent tout de suite leurs enseignements. Il nous tarde de voir l'auteur reprendre avec la même méthode le récit des événements et nous exposer les premiers succès diplomatiques de Napoléon. Hommes et situations seront encore une fois singulièrement changés !

G. Baguenault de Puchesse.

Les Colonies françaises, encyclopédie coloniale publiée sous la direction de M. Maxime Petit, t. II. Paris, librairie Larousse, in-8° de 840 p., avec 213 gravures et 25 cartes.

Les mérites et les qualités du premier volume de cette encyclopédie coloniale que nous avions signalées lors de sa publication (*Revue* de 1902, p. 473), se retrouvent dans le second, consacré au Congo français, à Madagascar et ses satellites, la Réunion, la côte française des Somalis, à nos possessions d'Asie (Cheik-Saïd, établissements dans l'Inde, Indo-Chine), d'Amérique (Saint-Pierre et Miquelon, Antilles, Guyane) et d'Océanie (Nouvelle-Calédonie et dépendances, Iles du Vent et le Sous-Vent, Marquises, Tuamotou, Gambier, Toubouaï, etc.). Nous ne reviendrons pas sur le plan de cet ouvrage, complet en deux volumes, ni sur les belles pages de géographie histo-

rique et commerciale qu'il contient notamment. Il se termine par des appendices (tableau récapitulatif des principales productions de nos colonies, le mouvement colonial en France, les carrières coloniales, l'hygiène coloniale), enfin par une bibliographie, qui peut rendre de grands services et achève de donner à l'œuvre inspirée et dirigée par M. Maxime Petit un caractère véritablement scientifique.

M. B.

Un diplomate franc-comtois, François de Lisola (1613-1674), par M. Émile Longin, ancien magistrat. Dôle, 1902, in-8°.

Avant sa réunion à la France, la « Comté », comme on disait alors, fournissait à l'Espagne, ou plutôt à l'Empire, de nombreux hommes d'État. Granvelle et son frère sont parmi les plus connus. Mais il y en eut d'autres. Et c'est un de ces diplomates, et non des moins influents, dont M. Longin a voulu faire revivre la mémoire un peu oubliée.

Successivement conseiller aulique, baron de l'Empire, conseiller secret, François de Lisola passa sa vie au service de trois empereurs et fut un des adversaires les plus acharnés de Louis XIV, ayant joué son rôle dans l'organisation des diverses coalitions de l'Europe contre la France C'était en outre un écrivain très distingué, pamphlétaire virulent, et qui avait gardé de ses origines italiennes une finesse et une ardeur peu communes. Son père avait tenu à Besançon quelques emplois de bazoche ; et c'est dans cette ville que débuta le jeune docteur, en prononçant l'oraison funèbre de l'infante d'Espagne, Isabelle-Claire-Eugénie, souveraine des Pays-Bas et de la Bourgogne, morte en 1633, celle même dont les États de la Ligue auraient voulu un instant faire une reine de France. En 1638, Lisola était envoyé par Ferdinand III comme résidant à Londres ; il passa de là à Constantinople et à Varsovie. Puis, après diverses missions en Pologne, il fut dans les Pays-Bas un des soutiens du prince d'Orange et un des artisans de l'alliance de l'Empire avec les États-Généraux. Quand il mourut en 1674, il était un des conseillers les plus écoutés de Léopold Ier, et sa carrière si mouvementée était loin d'être achevée, ses écrits, dont le plus connu est le *Bouclier d'Estat et de Justice*, lui ayant valu une véritable réputation

M. Longin a accompagné son intéressante biographie de recherches nombreuses, que révèlent les notes érudites qui se rencontrent à chaque page. L'auteur connaît à merveille l'histoire de la Franche-Comté, sur laquelle il a publié déjà nombre de travaux, presque tous se rapportant au dix-septième siècle, à cette époque de transformation où le pays, resté d'aspect et de mœurs si espagnol, eut tant de peine à devenir français. L'étude sur François de Lisola comptera parmi une des meilleures : elle mérite de ne point passer inaperçue.

Le gérant : J. BOURDEL.

LES MÉSAVENTURES

D'UN

AMBASSADEUR VÉNITIEN

A LA FIN DU SEIZIÈME SIÈCLE[1]

Le vendredi 26 avril 1591, Venise s'éveillait en émoi : la Piazzetta se couvrait de promeneurs qui, par groupes, se communiquaient la mystérieuse nouvelle, et les boutiques neuves du Rialto, rendez-vous habituel de la noblesse et de la bourgeoisie, s'emplissaient de rumeurs inquiètes. Dans la nuit précédente, une des galères de la Seigneurie, qui, depuis deux jours, avait quitté le Grand Canal pour aller s'amarrer à la bouche de la lagune, sous le couvert des forts qui en défendaient l'entrée, avait levé l'ancre et appareillé sans bruit, disparaissant au matin à l'horizon bleu de l'Adriatique. Précipitamment, en cachette, escorté seulement de sept ou huit personnes, dans un équipement sommaire, s'était embarqué à son bord un des personnages les plus considérables de la République, l'ancien ambassadeur à Constantinople, Lorenzo Bernardo. Pourquoi ce départ imprévu et secret, entouré de précautions infinies, aux allures de mystère? La *Calva* — c'était le nom de la galère — cinglait à coup sûr vers le Bosphore; mais qu'avait besoin la Seigneurie d'en-

[1] Cet épisode de l'histoire de Venise a pu être reconstitué à l'aide des dépêches de l'ambassadeur d'Espagne don Francisco de Vera, adressées à Philippe II et à son secrétaire d'État Francisco de Idiaquez, du mois d'avril au mois d'octobre 1591; elles sont conservées dans le carton K 1675 des Archives nationales.

voyer à cette heure un messager extraordinaire auprès du Grand Turc, alors qu'à l'ambassade de Venise, dans les vignes de Péra, résidait déjà le représentant en titre de la République Girolamo Lippomano? Il ne pouvait s'agir de lui donner un remplaçant : un an à peine était écoulé depuis que ce diplomate avait été appelé à succéder à Giovanni Moro dans le *bailaggio* de Constantinople, et il était d'usage que le séjour des bailes vénitiens sur les rives du Bosphore se prolongeât au moins deux années. Lippomano, de sang patricien, était au premier rang des diplomates de son pays. Après l'avoir représenté, non sans éclat, aux cours de France et d'Espagne, après avoir appris toutes les finesses du métier à fréquenter les mondes compliqués du Louvre et de l'Escorial, ayant su voir clair dans les ténébreuses intrigues d'une Catherine de Médicis, comprendre et faire son profit des projets grandioses d'un Philippe II, il achevait la plus honorable carrière dans ce poste du Levant, qui, pour un diplomate vénitien, était le poste d'honneur, le poste suprême, et où s'étaient succédé les plus grands noms du patriciat, les Morosini, les Dandolo, les Mocenigo, les Contarini.

On comprend que l'envoi soudain de Lorenzo Bernardo à Constantinople fût pour piquer la curiosité des badauds de la place Saint-Marc, et, dans une ville où régnait le despotique pouvoir du Conseil des Dix, exciter les inquiétudes, autoriser toutes les suppositions. Et les esprits avisés ne manquaient pas de faire un sinistre rapprochement entre un événement si extraordinaire et les trois très longues séances qui, trois jours durant, venaient de se tenir au palais des Doges, dans la salle des Pregadis; de ces délibérations rien de sûr n'avait transpiré au dehors, et les espions les plus subtils du roi d'Espagne avaient été impuissants à en surprendre le secret sur les lèvres subitement muettes du sénateur le plus vénal. « Chimères que tout cela ! » affirmaient les optimistes : « Venise n'a-t-elle pas toujours été en coquetterie avec le Grand Turc? Bernardo emporte avec lui de l'argent, des tissus d'or et des brocarts de soie : simple démarche courtoise, avances habiles à faire au Grand Seigneur,

pachas intéressés à corrompre, sultanes désœuvrées à séduire! » Et l'explication n'était pas invraisemblable : le bruit courait que le sultan Mourad, en paix avec la Pologne, la Hongrie et la Perse, armait cependant une flotte redoutable; de ses jardins de Péra, l'ambassadeur vénitien pouvait entendre les bruits de l'arsenal ottoman, révélant une activité fiévreuse, des préparatifs hâtivement poussés. Quel objectif aurait donc la flotte turque? Candie peut-être, le plus précieux débris d'un empire colonial naguère si florissant, l'île merveilleuse, orgueil de la métropole, à laquelle Venise, suivant le mot d'un espion espagnol, tenait plus qu'à la prunelle de ses yeux; les Candiotes étaient mécontents de leurs maîtres; que les tartanes turques apparussent sur leurs côtes, la révolte était certaine, et le Croissant, une fois de plus, comme vingt ans plus tôt à Chypre, ferait reculer le lion de Saint-Marc. Par tous les moyens, — et la corruption n'est-elle pas toujours le meilleur? — il fallait parer à un tel désastre. D'ailleurs Lippomano était homme d'honneur, intègre, au-dessus de tout soupçon; de moitié avec son collègue Bernardo, il travaillerait à sauvegarder l'un des plus précieux intérêts de la République. — « Lippomano intègre! » s'écriaient les envieux; « ne savez-vous donc pas qu'il vient de se conduire comme un simple mercanti? Soucieux de la disette qui ne pouvait manquer de s'abattre sur la Vénétie à la suite de la mauvaise récolte de l'an passé, le Sénat a chargé notre ambassadeur à Constantinople d'acheter dans les ports du Levant de grands approvisionnements de blé, et Lippomano, majorant les prix, a partagé le bénéfice avec ce Florentin fripon, Zanobi Giovannini. On a découvert la supercherie : de là sa disgrâce, de là son rappel. » — « La faute serait vénielle, affirmait un mieux informé ; jamais on n'a pendu un homme à Venise pour concussion; marchands nous avons été, marchands nous sommes; Lippomano aurait fait un peu de commerce, la belle affaire! On ne le rappellerait pas pour si peu! Il y va d'intérêts plus graves; depuis trois cents ans, à Venise, crime pareil ne s'est commis! Mal en saura à l'ambassadeur, il a joué sa fortune et sa tête; les Dix ne plai-

santent point quand leur politique est en jeu; avec Lorenzo Bernardo s'est embarqué un officier des Inquisiteurs, chargé d'assurer la justice expéditive du Conseil suprême. » Et le personnage important qui laissait tomber ces paroles s'éloignait en disant : « Cela va mal pour le pauvre Lippomano! »

Le bruit courait de bouche en bouche, recueilli et grossi par le populaire; l'on évoquait les sombres drames si nombreux déjà dans les annales de Venise : et le doge rebelle Marino Falieri, dont, trois siècles plus tôt, la tête avait roulé sur les degrés du palais ducal; et l'ambassadeur Malipiero pendu haut et court pour félonie; et le doge Foscari, déposé et tombant victime de sa querelle avec les Lorédans. On prononçait tout bas le mot de trahison, et les regards, instinctivement, se tournaient vers le palais San Giacomo dall'Orio, bâti au centre de la ville, sur l'un des mille rios aboutissant au Canal Grande, et qui servait de demeure à l'ambassadeur du très puissant roi d'Espagne.

Qui eût pu, franchissant le seuil de ce palais, interroger le représentant de Philippe II sur la culpabilité douteuse ou certaine de Girolamo Lippomano aurait cruellement embarrassé le digne diplomate. Depuis près de deux ans, don Francisco de Vera occupait, dans la ville des doges, la charge difficile et enviée d'ambassadeur du roi de toutes les Espagnes. Ce qu'était pour le baile vénitien Constantinople, poste de choix, où l'esprit d'intrigue se pouvait le plus aisément donner carrière, Venise l'était pour l'ambassadeur d'Espagne. Si déchue qu'elle fût déjà de son antique puissance, la reine de l'Adriatique demeurait la porte ouverte sur l'Orient : c'est par Venise qu'arrivaient toutes les correspondances, toutes les nouvelles de l'Europe orientale et de l'Asie; c'est par elle que Paris, que Madrid, que Rome, que Londres apprenaient ce qui se passait à Constantinople, les projets du Turc à chaque instant bouleversés par les révolutions de sérail, les volte-faces subites de sa changeante politique, aujourd'hui favorable, demain hostile aux grands desseins de telle ou telle puissance occidentale; c'est à Venise que venaient toujours s'embarquer pour le Bosphore les ambassadeurs et les

chargés d'affaires des princes d'Occident; c'est parmi la foule cosmopolite grouillant sur le quai des Esclavons que leurs émissaires secrets soudoyaient et recrutaient les hardis patrons de barques qui les menaient à Zara ou à Raguse, pour de là gagner le territoire ottoman. L'ambassadeur d'Espagne avait fort à faire à surveiller ces perpétuelles allées et venues, à surprendre le secret des lettres que, périodiquement, la frégate de Cataro apportait de Constantinople, à deviner l'accueil fait aux envoyés de puissances rivales reçus en audience par le Sénat vénitien. Fidèle aux traditions reçues de ses prédécesseurs, Francisco de Vera s'acquittait dignement de son rôle; il avait à sa solde tout un monde d'agents secrets, une véritable armée d'espions, une police supérieurement organisée, habile à dépister la contre-police depuis peu mise sur pied par les Inquisiteurs vénitiens; dans la noblesse comme dans le peuple, l'or espagnol, distribué d'une main habile, avait suscité des dévouements à l'épreuve ; sous l'enseigne royale de Sa Majesté Catholique, le palais San Giacomo était une véritable officine de révélations : avec ses tenants et aboutissants, ses grandes portes accueillantes sur le *Campo*, ses ouvertures plus discrètes sur les canaux silencieux, ses sorties dissimulées sur les ruelles vénitiennes, par où l'espion glissait inaperçu, la haute maison apparaissait, aux yeux des Vénitiens, comme la forteresse redoutable de la délation et de l'intrigue.

Au poids déjà lourd pesant sur ses seules épaules, don Francisco, par surcroît, ajoutait celui d'un non moins important souci : son maître n'étant point officiellement représenté auprès du chef de l'Islam, — le roi très Catholique se pouvait-il commettre avec le Commandeur des croyants? — c'était à l'ambassadeur espagnol à Venise qu'incombait la charge de diriger la politique de son pays à Constantinople; il y entretenait quelques espions à gages, avec mission de surprendre le secret des négociations qui, à cette heure, se poursuivaient activement entre le grand vizir et les chargés d'affaires de France et d'Angleterre : besogne ardue, où n'aurait pu se risquer un débutant. Un simple

coup d'œil sur la carte politique de l'Europe en cette fin du seizième siècle est nécessaire pour permettre de s'en rendre compte; l'hégémonie espagnole, jusqu'alors incontestée, commençait à être sérieusement compromise et le colossal empire de Charles-Quint tremblait sur sa base. Retiré au fond de son Escorial dans une retraite plus austère peut-être que celle jadis de son père au monastère de Yuste, Philippe II, inquiet, voyait, en dépit des efforts de la Sainte-Ligue, la couronne de France lui échapper. Le roi de Navarre, — celui que les dépêches espagnoles s'obstinaient à n'appeler avec mépris que le principicule de Béarn, — volait de victoire en victoire, et son panache, triomphant dans les plaines normandes, venait d'apparaître soudain sous les murs de la capitale; en tombant sous le poignard du fanatique Clément, Henri III avait donné à son jeune cousin l'investiture. Les lauriers de Saint-Laurent et de Saint-Quentin s'effaçaient devant ceux de Coutras, d'Arques et d'Ivry, tandis que le désastre de l'Invincible Armada, accueilli à Madrid avec une feinte indifférence, portait néanmoins un terrible coup à l'orgueil castillan. Le renom du prince de Navarre, franchissant les frontières et les mers, était venu jusqu'à Venise et jusqu'à Constantinople; l'habile Gascon y envoyait sans relâche des messagers experts, à la langue déliée, à l'étourdissante faconde, réclame vivante à sa jeune gloire; à Venise, l'on pouvait voir maints gentilshommes de France, à la mine hardie, au feutre conquérant, se promener, au grand scandale du digne don Francisco — qui les faisait suivre, — sur la place Saint-Marc, où sénateurs et belles dames leur faisaient courtois accueil; la sérénisme République inclinait vers le jeune chef protestant, et l'ambassadeur de France, Hurault de Maisse, grand connaisseur d'hommes, allié à l'Hospital et, par tradition de famille, sympathique au parti des « politiques », était tout acquis au futur Henri IV; à Constantinople, où, — depuis que François Ier avait signé avec Suleïman les célèbres Capitulations, — l'influence française, malgré d'impardonnables fautes, demeurait prépondérante, l'ambassadeur en titre, Savary de Lancosme, ancien mi-

gnon d'Henri III improvisé diplomate — mais quel piètre diplomate ! — détesté au divan pour ses allures hautaines et cassantes, tout à la dévotion d'ailleurs du duc de Mayenne et de la Ligue, ne comptait plus ; le rôle de représentant de la France était accaparé par son jeune parent et conseiller d'ambassade Savary de Brèves, dont l'expérience précoce servait grandement auprès de la Sublime Porte la cause du roi de Navarre ; liant partie avec le résident anglais Barton, il travaillait sans relâche et comptait bien entraîner le sultan et son grand vizir Sinan pacha à mettre à la mer cette flotte dont les préparatifs préoccupaient si fort Francisco de Vera et à l'envoyer sur les côtes de France bombarder Toulon acquis à la Ligue, prendre l'Espagne à revers et y rallumer les passions religieuses encore chaudes cent ans après le siège de Grenade : l'Islam ne se devait-il point de chercher au désastre de Lépante une éclatante revanche ?

La partie était rude à mener pour le roi Catholique, et l'inquiétude commençait à percer dans les dépêches que de Venise lui envoyait son ambassadeur, quand le départ mystérieux de Lorenzo Bernardo pour Constantinople vint aviver les alarmes de Francisco de Vera. Nul mieux que lui ne savait à quoi s'en tenir sur la portée d'un tel événement : l'indiscret qui eût pu fouiller les tiroirs de l'ambassadeur de Philippe II eût fait de belles découvertes ; il y aurait, entre autres, trouvé des copies de lettres récemment écrites par le Grand Turc à la reine d'Angleterre et au roi de Navarre. Comment de si importantes pièces avaient-elles pu venir là ? Un billet d'un espion espagnol à Constantinople, Juan Segui, va nous l'apprendre : « Ci-joint, écrivait le 19 janvier 1591 cet habile homme à don Francisco, ci-joint des lettres au prince de Béarn et à la reine d'Angleterre, que Girolamo Lippomano, à prix d'argent, a pu tirer du fond de la mer (ces mots indiquent, au figuré, la difficulté de l'opération), et qu'il m'a passées pour que je les transmette à Sa Majesté. » Plus de doute : Lippomano, sensible aux doublons castillans, servait à Constantinople les intérêts du roi d'Espagne ; par là, il trahissait indirectement sa patrie, le Conseil des Dix avait eu

vent de la chose, et les badauds vénitiens avaient raison qui, lorgnant du coin de l'œil le palais San Giacomo, se disaient : « Voilà d'où vient le départ mystérieux de Bernardo », et s'en allaient répétant la parole du praticien bien informé : « Décidément, cela va mal pour le pauvre Lippomano ! »

Francisco de Vera voit venir l'orage et s'apprête de son mieux à lui faire tête. D'une part, il tente l'impossible pour se tenir au courant des moindres bruits, arriver à savoir comment le Conseil des Dix a pu découvrir la connivence du baile avec l'Espagne, deviner ses intentions sur les suites de l'affaire; d'autre part, il fait en public bonne figure, feint l'indifférence, proteste qu'il n'est pour rien dans le complot, au besoin montre les dents, en sa qualité de représentant du plus puissant monarque d'Europe, si l'on se permet quelque insinuation désobligeante pour l'honneur de son maître. Déjà, la veille de Quasimodo, reçu en audience aux Pregadis, il a obtenu du Sénat l'assurance qu'il n'est personne au monde qui soit plus respectée à Venise que celle du roi Catholique, lequel aurait tort de tenir compte ou de se formaliser des propos malveillants qui courent dans la foule à son sujet; le Vénitien se pique d'être homme libre et a coutume de parler des plus grands princes de la terre avec une véritable irrévérence; c'est son caractère, il ne faut point lui en vouloir. Au demeurant, le Conseil des Dix n'aurait aucun intérêt à se brouiller avec le roi d'Espagne, seul capable de prendre la défense de Venise, si d'aventure la flotte turque venait à menacer Candie. Sur ces belles paroles, Vera rentre avec dignité dans son palais, d'où il ne sortira plus guère, tenant presque jour par jour son maître au courant de ce qu'il apprend par ses indicateurs secrets.

Le 11 mai, quinze jours après le départ de Lorenzo Bernardo, un bruit circule : le grand vizir bavard aurait confié à l'oreille d'un secrétaire de Lippomano, nommé Carlo Scaramela, que le baile joue à Constantinople le rôle d'espion de Philippe II; Scaramela, en mauvais termes avec son maître, le dénonce au Conseil des Dix et signale que Lippomano, par l'intermédiaire

d'un de ses frères, prieur de la Trinité et chevalier de Saint-Jean-de-Jérusalem, en résidence à Venise, a fait passer à Francisco de Vera deux lettres destinées au roi d'Espagne et contenant des dépêches de la Seigneurie vénitienne au Grand Turc; don Francisco reconnaît d'ailleurs qu'il a reçu ces deux lettres et les a transmises les 8 et 23 février à Philippe II. Le 15 mai, l'ambassadeur espagnol apprend que le Conseil des Dix a saisi une lettre du 4 avril, écrite par Lippomano à son frère le prieur; dans cette lettre se trouvait un paquet sans suscription, portant seulement sur l'enveloppe un A majuscule, tout comme les deux précédentes lettres transmises à l'ambassade d'Espagne; les Dix, soupçonnant que cette suscription est de l'écriture du baile, ont ouvert le paquet. L'on discute à perte de vue sur son contenu; les amis de Lippomano affirment qu'il ne renfermait qu'une lettre d'un juif qui, pour la faire tenir plus sûrement à Philippe II, aurait prié le baile de lui servir d'intermédiaire. Quoi qu'il en soit, Vera n'a pas reçu le paquet et s'indigne fort de l'indélicatesse du Conseil des Dix qui, non seulement ouvre les lettres au cabinet noir, mais, une fois ouvertes, ne les fait pas parvenir au destinataire; il se demande si sa dignité n'exige pas qu'il réclame une réparation : « C'est une honte, écrit-il à Philippe II, et je n'attends que les ordres de Votre Majesté pour faire mes paquets et partir d'ici. » Qu'on se rassure : Vera ne partira point; il a trop d'intérêt à attendre sur place la fin de cette déconcertante aventure.

Et l'on continue à jaser ferme sur le but du voyage de Lorenzo Bernardo; les optimistes tiennent toujours que Lippomano n'est pas en jeu, mais qu'il s'agit de pousser les Turcs, par l'offre de riches présents, à agir en faveur du roi de Navarre, à mettre leur flotte en route pour Toulon, tout en la détournant de Candie : « Mais comment supposer, s'écrie fort judicieusement don Francisco, que des gens aient perdu l'esprit à ce point de dépenser leur argent pour allumer un feu qui ne peut manquer de consumer leur propre maison? » A quoi l'on riposte que les Vénitiens sont furieux, parce qu'on a arrêté en Piémont un de leurs

courriers diplomatiques, qu'on lui a pris ses lettres, et que, sans autre forme de procès, on l'a ensuite précipité du haut d'une tour du château de Moncalver. Un tel attentat n'appelle-t-il pas des représailles contre l'Espagne? Mais Vera n'admet point la vraisemblance d'un pareil bruit.

En attendant, autre son de cloche : Girolamo Lippomano, sentant venir la bourrasque, aurait quitté Constantinople, en route pour l'Allemagne ; c'est, du moins, la nouvelle qu'apporte le courrier de Raguse. Ce qu'il y a de certain, c'est que quelques jours avant le départ de Lorenzo Bernardo, le frère du baile, le prieur de la Trinité, soupçonné d'avoir trempé dans la trahison, a subitement quitté Venise; on le dit à Ancône. Bien lui en a pris : un agent du baile, resté à Venise, vient d'être arrêté et mis au secret par ordre du Conseil des Dix. Décidément cela va mal pour le pauvre Lippomano, et don Francisco montre ici le bout de l'oreille, lorsqu'il écrit le 15 mai au roi son maître : « Si les choses tournent mal, Votre Majesté daignera, j'espère, se montrer favorable à ce pauvre gentilhomme, en ordonnant de faire pour lui la démonstration à laquelle l'oblige sa dignité, de crainte que, autrement, ne se découragent les gens bien intentionnés pour le service de Votre Majesté. »

Nulle part, — on le comprend, — l'émotion n'est plus grande qu'au palais Lippomano. L'ambassadeur menacé, le prieur de la Trinité en fuite, le désarroi y est au comble, lorsque, le 24 mai, escorté d'un sbire, vient frapper à la porte un secrétaire du terrible Conseil; il est reçu par un troisième frère, Paul Lippomano, malade au point de garder le lit depuis plusieurs mois : ordre lui est donné, sous peine grave, de faire comparaître, dans les huit jours, au pied du tribunal le prieur en fuite, pour avoir à rendre compte de sa conduite comme complice des forfaits du baile; l'infortuné valétudinaire a beau protester qu'il n'en peut mais, que ses souffrances le retiennent au lit; copie lui est néanmoins laissée de l'ordre suprême. Le lendemain, il quitte péniblement la chambre, réunit ses parents et ses amis et rédige une pétition demandant qu'on lui accorde un sursis de quinze jours ;

à grand'peine il l'obtient. Et pendant ce temps le prieur court la poste; il n'est plus à Ancône, on le dit à Raguse, d'où sûrement il va passer à Constantinople pour mettre en garde son frère menacé. « Ah! le brave homme! l'excellent frère! je n'attendais pas moins d'un chevalier de Saint-Jean-de-Jérusalem! » s'écrie don Francisco de Vera qui, dans sa joie, se découvre de plus en plus en confessant qu'il tient le renseignement d'un parent de l'infortunée famille.

Voici qu'apparaît une lueur nouvelle d'espérance : dans les derniers jours de mai débarque à Venise le majordome de l'ambassade de Constantinople, vieux serviteur, dont la fidélité et la loyauté sont à toute épreuve; il apporte le chargement de blé demandé par la Seigneurie, qu'à grand'peine Lippomano a pu rassembler dans les îles de l'Archipel, les blés de la mer Noire promis par le sultan ayant fait défaut. Avant qu'il ne mette pied à terre au môle de la Piazzetta, on informe ce majordome du péril suspendu sur la tête de son maître et on lui conseille fortement de se rembarquer ou de se cacher. Il refuse avec indignation : se cacher? à quoi bon? puisque l'innocence du baile est manifeste! Il se charge d'en fournir des preuves éclatantes, il demandera à être entendu par le Conseil des Dix. L'histoire de la lettre saisie? Eh quoi! ne sait-on pas que, de tout temps, il a été d'usage à Constantinople de confier au courrier de l'ambassade vénitienne les lettres des représentants des puissances étrangères dans cette ville, et aussi des lettres de particuliers? Moyen pratique de les faire parvenir plus sûrement à leur adresse, rien de plus. Voilà ce que le majordome va exposer au soupçonneux tribunal et qui ne peut manquer de servir la cause de Lippomano.

N'importe, Francisco de Vera est toujours inquiet; les bruits alarmants continuent à courir; le moment approche où le baile, arrêté par Lorenzo Bernardo, débarquera à Venise, et tout fait craindre que, dès son arrivée, il ne soit plongé dans quelque prison secrète, dans un de ces *pozzi* du palais ducal d'où jamais l'on ne revient. Il n'est que temps que le roi d'Espagne fasse en

sa faveur une manifestation éclatante; à plusieurs reprises, Vera en supplie son maître : laissera-t-on sans défense une famille qui s'est ainsi compromise pour le service de la cause catholique, qui, du jour au lendemain, se voit, pour ainsi parler, au bord de l'abîme?

Lippomano, dit-on, serait victime d'une vengeance particulière; c'est son successeur à Madrid, Thomas Contarini, qui, jaloux des bons souvenirs que l'infortuné Girolamo a laissés à la cour de Philippe II, l'aurait desservi auprès du Conseil des Dix et faussement accusé d'être au service de l'Espagne. Ces haines de famille à famille sont terribles et l'Italie en fut toujours la terre classique; à Venise, comme à Vérone, un Montaigu trouva toujours son Capulet. Joignez à cela les dénonciations perfides du secrétaire Scaramela : c'en est assez pour que la tête de Lippomano soit livrée à l'exécuteur. Voilà ce qu'écrit, découragé, le 8 juin, Francisco de Vera encore sous le coup d'une scène poignante : la veille au soir, sous un déguisement, la sœur du malheureux baile, folle d'angoisse, est venue en grand secret au palais San Giacomo confier ses peines à la femme de Francisco de Vera, doña Ana; elle a apporté quelques nouvelles : le prieur en fuite ne serait pas à Constantinople, mais à Rome, chez son frère l'abbé; ses frères d'ailleurs se défient d'elle et n'osent tout lui dire : elle ignore notamment si Girolamo a pu être prévenu avant l'arrivée de Bernardo. « Cette pauvre femme, écrit don Francisco, faisait mal à voir et j'ai fait de mon mieux pour la consoler. »

Le 15 juin, Vera reçoit de Constantinople une lettre de l'ambassadeur impérial dans cette ville : voici enfin les premières informations certaines qui parviennent des rives du Bosphore! Ce diplomate, bien entendu, est au mieux avec son collègue espagnol de Venise, les intérêts de l'Empire étant identiques à ceux de l'Espagne dans le Levant. La veille, il a été rendre visite à Lippomano et l'a trouvé fort mal en point; le baile ne peut s'expliquer l'accusation portée contre lui. Mais le représentant de l'Empereur, qui sait à quoi s'en tenir sur le bien fondé

de cette accusation, ajoute : « Ce pauvre Lippomano est victime de sa trop grande complaisance ; il a voulu servir tout le monde, la France comme l'Espagne, l'Angleterre aussi bien que sa patrie, et à cette heure il médite amèrement sur l'exactitude du proverbe : Qui veut être agréable à tout le monde ne l'est à personne ». Et l'ambassadeur rouvre sa lettre pour y ajouter ce laconique et terrible post-scriptum : « A l'instant même m'arrive de Pera la nouvelle que Lorenzo Bernardo débarque, escorté seulement d'un secrétaire et d'un autre ministre ». Que peut-être ce « ministre », sinon l'officier de justice signalé au départ de Venise dans la suite de l'envoyé extraordinaire de la sérénissime République?

Deux jours après, les détails abondent sur ce qui s'est passé à Constantinople à l'arrivée de Lorenzo Bernardo. Sur le quai, il a trouvé pour le recevoir tout le personnel de l'ambassade ; au seuil de sa demeure, Lippomano, pâle, relevant à peine de maladie et tremblant la fièvre, s'est péniblement avancé, appuyé sur un bâton et, s'adressant à l'envoyé de la Seigneurie : « Depuis plusieurs jours je suis informé de votre venue et des ordres dont vous êtes porteur, et j'ai tenu à vous attendre ; je ne suis point coupable, et ne demande autre chose que d'être conduit à Venise pour y faire la preuve de mon innocence et confondre mes calomniateurs. » A quoi Bernardo a simplement répondu : « J'ai ordre de vous arrêter ; de ce moment vous êtes le prisonnier de la Seigneurie. »

Pareille arrestation était sans exemple en territoire ottoman ; il fallait maintenant y faire consentir le souverain ; la chose ne serait peut-être pas aisée ; on savait le grand vizir Sinan pacha en très bons termes avec Lippomano. Mais Bernardo tenait en réserve des arguments auxquels on ne résiste pas ; le lendemain, dans son entrevue avec Sinan, il fit si bien tinter les 150,000 sequins dont ses poches étaient remplies que le vieux pacha, étouffant ses scrupules, signa l'*exeat* de Lippomano. Quarante-huit heures après, sous la surveillance de l'officier de justice vénitien, — Bernardo restant à Constantinople pour gérer l'am-

bassade, — le baile, malade, s'embarquait à bord de la barque *la Grita*, en route pour Venise. Quelques jours auparavant, son secrétaire Scaramela, l'un des auteurs supposés de tout le mal, avait quitté Constantinople et gagné Raguse, où il s'était embarqué pour venir toucher dans sa patrie le prix du sang.

A la décharge du grand vizir, il faut reconnaître que, dès le jour où l'on avait su à Constantinople l'accusation portée contre le baile, il avait tout fait pour le sauver; le rude Albanais qu'était Sinan pacha n'était point dépourvu de sensibilité. En personne, sur l'ordre d'ailleurs du sultan Mourad, il était venu trouver Lippomano, lui offrant soit un asile sûr à Constantinople même, soit de le faire conduire en Sicile ou à Malte; le baile avait refusé. Le capitan-pacha Hassan avait à son tour, de la part de son maître, fait de nouvelles instances : elles étaient restées tout aussi vaines. Pour coupable que fût Lippomano, on ne peut s'empêcher de rendre hommage à la grandeur très digne à la fois et très simple de son attitude; espérait-il donc de parvenir à se justifier ou à donner le change? Si naïve assurance ne laisse point que de déconcerter chez un vieux diplomate, à moins qu'il ne faille plutôt voir dans cette conduite l'effet d'un fatalisme assez naturel chez ce demi-Oriental qu'était alors un Vénitien.

Ironie cruelle! Tandis que tout ce petit drame se déroulait à Constantinople, Francisco de Vera, se raccrochant aux plus faibles branches de salut, enregistrait avec satisfaction un nouveau bruit, cette fois parti de Florence : les Strozzi, gros banquiers de cette ville, venaient d'écrire à leur succursale de Venise que, d'après un courrier de Vienne, Girolamo Lippomano avait quitté le 3 juin Constantinople, accompagné par deux janissaires, et que, par la Valachie, la Moldavie et la Transylvanie, il gagnait la Pologne et l'Allemagne.

Sûr désormais de l'arrestation du baile félon, le Conseil des Dix allait multiplier les mesures de rigueur; ordre, on le sait, avait été signifié au palais Lippomano de faire comparaître dans les quinze jours devant le tribunal suprême le prieur de la Trinité en fuite. Le délai était sur le point d'expirer : le fugitif qui,

d'Ancône, avait gagné Rome et s'y était quelque temps abrité sous le toit de son frère l'abbé, y apprit l'ordre du Conseil des Dix; après de longues hésitations, il résolut de s'y conformer, rentra subrepticement à Venise, où il resta quelques jours caché chez des amis, et, sur l'avis de ses avocats, allait se présenter au palais ducal, lorsque, le jeudi matin 27 juin, fut proclamé sur le Rialto, suivant l'usage, un arrêt du Conseil des Dix : aux termes de cet arrêt, le prieur était banni du territoire de la République et, s'il y rentrait, condamné à la prison perpétuelle ; une prime de 1,500 ducats, à prélever sur ses biens saisis, était offerte à qui dénoncerait sa présence et contribuerait ainsi à son arrestation. Cet arrêt était d'ailleurs rendu en violation d'un *motu proprio* qu'en hâte le Saint-Père venait d'envoyer au gouvernement vénitien, et par lequel il lui retirait le droit de justice, concédé par de précédents pontifes, sur toutes personnes revêtues de l'habit ecclésiastique ou d'un caractère religieux : mais, bulle ou *motu proprio*, rien n'y pouvait faire. Sceptique à bon droit sur les effets de l'intervention papale, le prieur, sans perdre une minute, repassa de nouveau la frontière d'une si inclémente patrie.

En même temps que ces mesures de rigueur étaient prises contre celui qu'on considérait en haut lieu comme le principal complice du traître, le palais San Giacomo était mis à l'index ; les correspondances arrivaient plus rares à Francisco de Vera, soumises qu'elles étaient à la sévère censure du Conseil des Dix ; et l'orgueilleux Castillan dut subir cet humiliant affront : chacune des lettres à lui adressées lui était remise par un serviteur du doge, en présence duquel il était tenu de l'ouvrir et d'en prendre connaissance, afin qu'on se rendît bien compte que tous rapports épistolaires avaient cessé entre l'ambassade d'Espagne et le baile de Constantinople. Francisco de Vera rongeait son frein : mais à quels accès de colère ne dut-il pas se livrer en ce palais où il se trouvait quasiment prisonnier ! Et quelle honte pour lui d'apprendre que, tandis qu'il ne pouvait mettre le pied dans sa gondole sans se voir immédiatement filé par un policier maudit, le Sénat

recevait en audience solennelle et en lui permettant de garder son épée, — faveur dont jouissaient seulement les ambassadeurs en titre, — je ne sais quel freluquet béarnais, porteur de messages de deux notoires adversaires de l'Espagne, de Lesdiguières et du prince de Navarre!

A mesure que les jours s'écoulaient, avec une lenteur dont l'excellent don Francisco pâtissait plus que personne, l'impatience grandissait partout dans Venise où l'affaire Lippomano défrayait toutes les conversations. Le 7 août, on apprenait que la galère portant le baile prisonnier avait franchi le détroit de Gallipoli et serait dans trois ou quatre jours à Candie. Puis, plus rien pendant trois semaines. Le 29 enfin, aux premières lueurs du jour, la *Grita* était signalée à dix milles de Venise: le drame touchait au dénouement.

L'arrivée par mer à Venise offre toujours, même aux plus blasés, un saisissant spectacle : quelles émotions puissantes ne dut-il pas soulever chez le Vénitien, depuis un an éloigné de sa patrie qu'il avait quittée honoré et envié de tous, où il rentrait misérable, honni et par avance condamné! Mais souffrances, tourments, inquiétudes, tout disparaît, rien ne compte plus devant le décor féerique que n'ont pu lui faire oublier ni le charme enchanteur des paysages de Thérapia et de Buyukdéré, ni l'imposant panorama de Stamboul, assise au bord du Bosphore, dans la lumière du ciel d'Orient. A l'aurore, il est précipitamment monté sur le pont de la galère, sans même prendre le temps de s'habiller, en simple robe de chambre (ce sont les propres expressions de Francisco de Vera) et dans ses pantoufles, « *con una ropa de levantar y sus pianelas* ». Son regard fouille l'horizon, cherchant à distinguer dans la brume du matin le dôme familier de San Giorgio Maggiore, la pointe de la Salute et, par derrière, l'ange élancé du Campanile, les coupoles écrasées de Saint-Marc, la façade majestueuse du palais des Doges, toute rose sous les premiers rayons d'un soleil d'août, la ville entière, portant ses splendides demeures, soulevée comme à demi hors de l'eau. Et il songe à la joie de revoir tout ce qu'il aime, le palais de famille

où l'attendent sa sœur et ses quatre frères, les hautes salles du palais ducal où, gravissant la Scala d'Oro, il va reprendre parmi ses pairs sa place au Conseil, sous les peintures de Titien et de Véronèse, les conversations renouées, après le quotidien labeur, dans l'atelier du Tintoret, les longues flâneries délicieuses sur le Grand Canal. Et les phrases rassurantes que, quelques semaines plus tôt, il écrivait à un de ses frères remontent à sa mémoire : « N'ayez aucune crainte sur mon compte, voici ma carrière qui s'achève, je n'aspire plus qu'à rentrer chez moi ; une fois terminée cette ambassade, je n'en accepterai point d'autre, et finirai mes jours heureux et tranquille au milieu de vous. » Toutes ces accusations qui pèsent sur lui, un mauvais rêve! S'il eût été menacé, lui aurait-on fait fête, lui aurait-on offert des banquets, comme on a fait durant tout ce voyage de retour, à Candie, à Zante, à Céphalonie, à Corfou?

Et pour mieux saluer la patrie, qui ne peut lui être ingrate, il quitte le pont, s'aventure sur la petite échelle d'avant qui sert à l'abordage quand la galère vient ranger le quai. Soudain, — vertige, coup imprévu de roulis, on ne sait, — l'échelon lui manque, son pied glisse, Lippomano tombe à la mer. Il crie au secours ; mais le temps pour cinq ou six solides nageurs de se jeter à l'eau et le bateau rapide a déjà gagné plusieurs brasses ; quand on recueille enfin l'infortuné ambassadeur, il est déjà inanimé ; on le porte au Lido, un médecin est mandé qui n'arrive que pour recevoir son dernier souffle ; les secours de la religion ne peuvent lui être donnés à temps.

Telle est la version officielle que le gouvernement vénitien fait aussitôt répandre dans toute la ville : Lippomano a péri victime d'un funeste accident. Nul ne le déplore davantage que les membres du Conseil des Dix et, pour donner plus de poids à cette version, voici qu'avec un empressement singulier on recherche les responsabilités : et l'on arrête le policier chargé à bord de la surveillance du baile, et l'on jette en prison le capitaine de la galère, et l'on fait subir un interrogatoire aux passagers, à l'équipage, jusqu'aux rameurs de la chiourme.

Mais cette comédie judiciaire trouve des incrédules; d'aucuns disent : Lippomano, désespéré, se voyant condamné d'avance, s'est volontairement jeté à la mer. Francisco de Vera, lui, va plus loin, et c'est certainement lui qui a raison. Renseigné aux bonnes sources, ayant plus que personne intérêt à l'être, il ne croit ni à l'une ni à l'autre des deux versions. La première est absurde : comment admettre qu'un homme aussi habitué que Lippomano à naviguer ait pu se laisser choir d'une échelle? et quel besoin de monter sur cette échelle pour voir Venise, quand, de la poupe plus élevée de la galère, il en pouvait mieux embrasser le panorama? D'autre part, pourquoi le baile aurait-il spontanément cherché la mort, alors que de Constantinople à Venise, à chaque escale, ce n'avait été qu'une fête renouvelée, que partout il avait été traité non en criminel, mais en représentant honoré d'une grande République?

Non, la vérité est différente, et l'épilogue du drame a été d'un réalisme autrement terrible que celui que lui prête la version officielle. Depuis quinze jours, — Vera l'a su, — une frégate, en observation à l'entrée de la lagune, guettait l'arrivée de la galère de Constantinople; sept ou huit jours avant l'annonce du pseudo-accident, Lippomano avait été débarqué sans bruit dans le plus grand secret; immédiatement conduit dans une des geôles souterraines du palais des Doges, il avait vu son procès sommairement instruit, — *por la posta*, dit avec indignation Vera (la poste symbolisant encore à cette époque — heureuse époque! — une exceptionnelle rapidité), à la vapeur, dirions-nous plutôt aujourd'hui, — et avait comparu devant les Dix. A ses protestations d'innocence on avait simplement répondu en lui présentant la fameuse lettre saisie, adressée au roi d'Espagne et écrite, — au dire d'experts, — de sa main; il avait pâli, se jugeant perdu. Le 28 août, il était condamné à mort et, la nuit suivante, étranglé au fond de son cachot.

Alors avait eu lieu la mise en scène macabre imaginée par les Dix, comédiens consommés : le vendredi 29, avant l'aube, une gondole dérapait furtivement du môle de la Piazzetta, rejoignait

la galère de Constantinople, restée mouillée au large de la lagune, et hissait à son bord un cadavre. Certes, il était exact que Lippomano, du haut de l'échelle d'abordage, fût tombé à la mer; mais c'était Lippomano mort, et non Lippomano vivant. Tout le reste, le sauvetage, le médecin appelé en hâte, le prêtre arrivant trop tard, pure mystification!

Le 30, le corps était déposé en l'église du monastère de Saint-Nicolas du Lido, avec défense expresse de l'inhumer; aux curieux intrépides qui, le lendemain matin, s'aventurèrent à aller aux nouvelles, les moines de Saint-Nicolas dirent bien que, par ordre des Dix, la dépouille avait été rendue à la famille; mais le soir même, Francisco de Vera enregistrait, non sans épouvante, le bruit courant que le lendemain, pendu par les pieds, le corps de son infortuné complice se balancerait entre deux colonnes, à l'un des balcons du palais ducal.

*
* *

Francisco de Vera se devait de rester fidèle à la mémoire de l'ami si tragiquement disparu. Il faut lui rendre cette justice qu'il ne faillit point à ce devoir. En travaillant d'ailleurs à réhabiliter cette mémoire, c'était son propre intérêt, l'intérêt de l'Espagne qu'il pensait servir. Les jours qui suivirent la mort de Girolamo Lippomano ne furent point gais pour le pauvre ambassadeur. « Les quelques amis que nous comptons ici, écrit-il à Philippe II, n'osent plus lever les yeux, ni adresser la parole à qui que ce soit de ma maison; s'ils me rencontrent dans une rue, immédiatement ils se dérobent par une autre. » Il faut absolument que le roi Catholique fasse quelque chose pour la famille du défunt, sans quoi nul n'osera désormais entrer à son service, le métier d'espion devenant par trop dangereux, et le nom espagnol sera à ce point abhorré qu'on fuira ses représentants comme la peste. En termes attendris, Francisco de Vera expose alors la situation des Lippomani : l'ambassadeur laisse quatre frères : deux demeurés à Venise, mais qui n'ont jamais joué de rôle, le prieur, qui est en fuite, et l'abbé, qui vit à Rome. C'est sur la tête

de ce dernier que pourrait se faire une éclatante manifestation : déjà, sous Sixte-Quint, il a été question pour lui du chapeau cardinalice, et sa candidature a été écartée faute de titres suffisants. Ce serait le moment de renouveler une tentative : on objecte que l'abbé n'a pas la capacité voulue, qu'il est d'un caractère trop jovial pour faire un prince de l'Église ; « mais quoi ! » s'écrie Francisco de Vera avec une liberté d'accent bien irrespectueuse pour le Sacré-Collège, « on ne peut rien dire contre ses mœurs, et il n'est pas après tout plus simple d'esprit que beaucoup de cardinaux actuels ! » L'ambassadeur va plus loin : plus l'abbé Lippomano sera reconnu inférieur à la dignité demandée, et plus la démonstration faite sur sa personne aura de signification et d'éclat.

Naïf don Francisco ! A plaider avec tant de chaleur la cause de ses protégés, comme il s'illusionnait sur la somme de gratitude dont pouvait être capable un monarque tel que Philippe II ! Le 31 octobre, son roi lui écrit pour calmer une ardeur si intempestive, modérer un attendrissement toujours fâcheux chez un diplomate : au brave gentilhomme qui oublie trop que savoir bien mentir et nier fût-ce contre l'évidence est la première règle du métier, le roi donne une forte leçon; sa lettre est un pur chef-d'œuvre : Louis XI, ce maître en simulation, y eût apposé sa griffe approbatrice, Machiavel l'eût contresignée. Le roi d'Espagne devoir quelque reconnaissance à Lippomano? Et pourquoi donc? N'est-il pas notoire pour tous les honnêtes gens que cette prétendue correspondance du baile avec l'Escorial n'a jamais existé? que ce n'étaient là que sornettes et racontars? que personne au monde n'est plus loyalement dévoué aux intérêts de la République vénitienne que Sa Majesté Catholique? « Rassurez », termine le plus sérieusement du monde ce souverain pince-sans-rire, « rassurez la famille Lippomano ; dites-lui bien que je n'ai jamais tenu pour coupable le baile défunt, et qu'elle peut à l'occasion compter sur moi. » Ah ! le bon billet qu'avaient là les pauvres gens !

Ce fut toute l'oraison funèbre de Girolamo Lippomano; Fran-

cisco de Vera se le tint pour dit : plus jamais, dans sa correspondance avec son maître, ne revint sous sa plume le nom du malheureux ambassadeur.

Henri Courteault.

POLITIQUE EXTÉRIEURE

DE

PIERRE LE GRAND[1]

(1699-1721)

A la fin du dix-septième siècle, la Russie est un État purement continental; elle ne touche qu'à la mer Caspienne et à la mer Blanche, c'est-à-dire à des mers fermées, et son objectif constant va être de se faire une trouée maritime, d'acquérir des ports sur la Baltique et sur la mer Noire, en un mot d' « ouvrir une fenêtre » sur l'Europe. Ce n'est d'ailleurs pas là une politique nouvelle qui apparaît brusquement : elle est dans les destinées logiques de l'empire moscovite. Ces vastes plaines, qui s'étendent entre les Carpathes et l'Oural, entre le Caucase et le massif de Finlande, ne sont séparées entre elles par aucune barrière et sont solidaires au point de vue économique; or, ce grand pays a besoin de débouchés, et il les trouvera surtout du côté de l'Occident : dès lors, il faut qu'il soit en communication avec le reste de l'Europe et que les navires étrangers puissent facilement venir s'approvisionner dans ses ports de commerce.

[1] INDEX BIBLIOGRAPHIQUE : SHUYLER. *Peter the Greate :* RAMBAUD, *Histoire de la Russie : Recueil des instructions données aux ambassadeurs de France en Russie* (1er volume); MARTENS, *Recueil des traités de la Russie :* LEROY-BEAULIEU, *l'Empire des Tsars* (1er volume); VANDAL. *Louis XV et Elisabeth de Russie ;* CHOPIN, *Russie* (1er volume, tiré de la collection de l'*Univers pittoresque*) ; SAINT-SIMON, *Mémoires* (année 1717) : VOLTAIRE, *Histoire de Charles XII, Histoire de la Russie sous Pierre le Grand :* SCHEFER. *Louis XIV et Charles XII* (*Annales de l'École libre des Sciences politiques*, avril 1890).

Au moment où nous nous plaçons, en 1682, un homme va surgir pour mettre à exécution ce dessein, pour réaliser cette politique naturelle de la Russie. Est-ce à dire qu'avant cette époque le projet n'existait qu'en principe et à l'état purement théorique? Non, certes : l'histoire ne procède jamais par bonds, et nous allons voir que les antécédents historiques n'ont pas manqué à l'œuvre de Pierre le Grand.

Depuis Ivan III, les souverains russes s'efforçaient de percer, au nord, à travers les Suédois, les chevaliers de l'Ordre teutonique et les Lithuaniens, au sud, à travers les Turcs, les Tatars et les Polonais, pour atteindre l'Europe et la mer. La plupart des tsars avaient en outre appelé les étrangers et cherché à introduire dans leurs États les arts et les sciences d'Occident : sous la dynastie des Ivan, apparaissent des artisans, des ouvriers, et se place l'introduction de l'imprimerie; Michel Romanof s'intéresse aux marchands, aux industriels, et conclut les premiers traités de commerce; enfin, Alexis développe les arts mécaniques et les arts de luxe. C'est ainsi que les tsars préparaient leur empire de longue date; aussi Pierre, en arrivant au trône, ne change-t-il pas la direction donnée à la Russie, il ne fait que précipiter sa marche dans une voie où elle entrait d'elle-même. Il n'est pas inutile d'insister sur ce point, car on est tenté parfois de rapporter le succès de l'entreprise de Pierre le Grand à ce fait qu'elle a été conçue par le génie le plus résolu et conduite par le pouvoir le plus formidable : mais si l'œuvre du grand civilisateur n'est pas morte avec lui, c'est qu'elle était dans l'ordre naturel des destinées de son peuple, c'est que, selon le mot de Montesquieu, « Pierre Ier donnait les mœurs et les manières de l'Europe à une nation d'Europe »

Maintenant pourquoi Pierre a-t-il réussi là où plusieurs de ses prédécesseurs avaient échoué ou obtenu un faible succès? C'est ce que cette étude nous apprendra. Mais avant de parcourir son règne et d'insister surtout sur sa politique extérieure, nous devons dire quelques mots de sa personne et de son caractère; avant d'examiner l'œuvre, il faut étudier l'homme.

L'on sait qu'à la mort de Fédor II, l'aîné des fils d'Alexis, en 1682, la régence fut attribuée à sa sœur Sophie, et le titre de tsar partagé entre ses deux frères, Ivan et Pierre ; celui-ci, à l'âge de dix-sept ans, réussit à enfermer dans un couvent cette princesse ambitieuse et à décider son frère infirme à se démettre du pouvoir. Il montre déjà le trait dominant de son caractère, c'est-à-dire son énergie, qui se transformera bientôt en despotisme ; bien que son enfance et sa jeunesse se passent au milieu de dissipations et de plaisirs grossiers, dont se joue d'ailleurs la vigueur de son tempérament, il n'en poursuit pas moins ses grandes idées de réforme, il se livre à cet instinct qui le pousse à la régénération de tout un peuple.

Jusqu'alors, en effet, c'était l'Asie qui avait surtout occupé la politique des princes russes : dorénavant, c'est de l'Occident que viennent les ennemis : ces derniers étaient sans doute moins nombreux que les hordes barbares, mais ils étaient plus redoutables, car ils l'emportaient sur les Russes par la science de l'administration, l'art de la guerre, en un mot par la civilisation. C'était cette civilisation qu'il s'agissait de conquérir, afin de pouvoir lutter contre eux à armes égales. Pour atteindre son but, Pierre devra triompher de l'ignorance, de la superstition et de l'opiniâtreté de son peuple ; mais son énergie tire sa force des obstacles même qu'elle rencontre. En outre, les événements le secondent, car il surgit à une époque où la Russie, tranquille du côté de l'Orient, est forcée de réagir contre l'Europe et fait céder sous son poids ses limites occidentales. Enfin, la nature l'a doué d'un corps robuste, d'un ardent désir d'apprendre et de s'instruire, d'une activité de corps et d'esprit qui suffit à l'immensité de sa tâche. Il avait sans doute des défauts, poussant la violence jusqu'à la cruauté, et ne parvenant pas à dompter sa colère : mais ce qu'on ne peut méconnaître en lui, c'est sa persévérance héroïque, c'est l'indomptable énergie de sa volonté : quand on mesure le pas immense qu'il a fait faire à son peuple, on oublie involontairement le mal, et l'admiration qu'inspire l'œuvre se reporte entièrement sur le fondateur.

Son père Alexis avait bien tenté les mêmes réformes, il avait eu l'instinct de tout ce que Pierre a exécuté; cependant ses essais étaient demeurés infructueux et avaient échoué devant le mauvais vouloir des Russes. Au contraire, les circonstances, la politique assignée à la Russie, le caractère même du nouveau tsar, tout va lui permettre d'agir plus efficacement que ses prédécesseurs. Dompter et discipliner des hordes féroces, en former une nation puissante, créer une armée, une marine, une administration, des finances, emprunter à la civilisation européenne les deux grandes forces des temps modernes, l'art et la science, combattre les préjugés les plus tenaces, corriger les mœurs les plus farouches, substituer au chaos de la barbarie l'ordre, la discipline et l'organisation : tels étaient les projets grandioses de Pierre Premier, et telle fut l'œuvre de sa vie.

Pour nous, notre tâche se limite à l'étude de sa politique extérieure et nous allons entreprendre l'histoire des rapports entre la Russie et les autres puissances sous son règne. Dans cette grande lutte qui va s'engager entre l'Orient et l'Occident, entre la barbarie et la civilisation, les premiers ennemis que rencontre Pierre le Grand sont la Suède, la Pologne et la Turquie, et forment ce qu'on appelle la « Barrière de l'Est »; dans ses efforts pour disloquer cette barrière, la Russie entre en conflit surtout avec les Suédois et les Turcs, et l'on peut distinguer trois phases dans ce long duel. La première commence en 1699 et dure dix ans : c'est la guerre contre les Suédois, marquée par leur défaite à Pultawa; — la seconde période (1709-1714) comprend la lutte contre la Turquie et les traités qui en furent la conséquence; — puis une nouvelle guerre suédoise occupe les années 1714 à 1721 et se termine au traité de Nystadt; — enfin, après avoir parlé, dans une quatrième partie, du voyage du tsar en Europe et des dernières années de son règne, il ne nous restera plus qu'à résumer les faits accomplis et les résultats obtenus pour avoir un tableau complet et exact de la politique extérieure de Pierre le Grand.

I

Bien que la lutte contre Charles XII soit le fait capital de cette période et la remplisse presque en entier, ce n'est cependant pas aux Suédois que le jeune tsar, désireux d'user de son pouvoir et de sa liberté d'action, s'en prend tout d'abord.

En effet, tout le poussait plutôt contre les Turcs : en premier lieu, les traités conclus avec la Pologne et l'Autriche; puis, le désir de ne se montrer aux peuples étrangers dans son prochain voyage que couvert du prestige d'une grande victoire; enfin, la religion, qui fait de Constantinople l'éternelle attraction de la Russie orthodoxe. Pierre entreprit d'attaquer les Barbares par le Don : il arriva jusque devant *Azof*, échoua dans une première attaque en 1695, et, dans une seconde, en 1696, emporta la place.

Ce siège, assez peu glorieux d'ailleurs, mais intéressant par sa préparation, n'avait pas apporté un concours très utile à la Sainte-Ligue, formée entre l'Empereur, Venise et la Pologne, et à laquelle Sophie avait accédé en 1686; cependant, au traité de Carlowitz, la Russie se montra très orgueilleuse de sa part de butin, et il faut reconnaître que cette conquête produisit à Moscou et dans toute l'Europe un effet considérable : Pierre le Grand venait de se révéler à son peuple, et à Varsovie, on cria : « Vive le tsar ! » C'est alors qu'il fit un premier voyage, ne visitant point cette fois la France, car Louis XIV, suivant Saint-Simon, « l'en fit honnêtement détourner »; à la même époque, il réprima par d'affreux supplices la révolte des strélitz, puis reprit froidement l'exécution de son plan de réformes dans les mœurs et les usages de ses sujets.

Après ce premier épisode du règne de Pierre le Grand, quels étaient au juste les progrès accomplis par la Russie dans son œuvre de dislocation de la « Barrière de l'Est ? » En Suède, elle avait échoué avec Alexis dans une entreprise contre les pro-

vinces baltiques ; en Turquie, elle avait réussi, en contribuant à son démembrement et en lui enlevant le port d'Azof ; enfin, en Pologne, elle avait réussi également en faisant triompher son candidat, Auguste de Saxe. Par suite, elle allait renouveler ses tentatives contre la Suède, car c'était seulement en prenant position sur la Baltique qu'elle cesserait d'être un État oriental pour entrer dans le système européen.

Or la Suède, à l'avènement de Charles XII (1697), est une puissance de premier ordre au point de vue militaire et occupe une situation prépondérante en Europe. Ses possessions comprennent la Finlande, l'Ingrie et la Carélie, l'Esthonie, la Livonie, la Poméranie et font de la Baltique une véritable mer suédoise. Malgré cette chaîne redoutable de possessions, difficile à rompre, semblait-il, Pierre ne changea néanmoins pas de résolution, trouvant en Suède des circonstances favorables à son entreprise.

La lutte continuait, à l'intérieur de ce pays, entre la royauté et l'aristocratie, ruinée par l'édit de réduction de Charles XI. Le mécontentement se manifesta surtout en Livonie et se traduisit par l'envoi en Suède d'une députation ayant à sa tête le gentilhomme Jean Reinhold Patkul ; sa hardiesse et la témérité de ses discours irritèrent fort le roi, qui fit condamner à mort tous ses collègues : Patkul, plus heureux, réussit à s'échapper et reporta sa haine sur le jeune Charles XII. Il proposa au roi de Pologne, Auguste de Saxe, un plan consistant en une attaque d'ensemble de la Suède par tous ses ennemis : la Pologne agirait en Esthonie et en Livonie, la Russie chercherait à reprendre l'Ingrie et la Carélie, enfin le Danemark envahirait le Holstein. Patkul partit ensuite pour Moscou.

Or, une ambassade suédoise y avait été envoyée en 1699 pour confirmer le traité de paix de Cardis ; mais Pierre, sollicité des deux côtés à la fois, était décidé à s'allier à la Pologne et au Danemark, à la condition de ne pas rompre ouvertement avec la Suède jusqu'à la conclusion de la paix avec les Turcs ; il avait d'ailleurs déjà conclu un traité général d'alliance et d'aide

mutuelle avec le Danemark. Le tsar renvoya les ambassadeurs suédois, munis d'une lettre confirmant les traités antérieurs, ce qui ne l'avait pas empêché de signer quelques jours auparavant un pacte d'alliance avec Carlovitz, l'envoyé du roi de Pologne. C'est alors que Patkul se présenta au tsar et n'eut pas de peine à lui faire accepter son plan; Pierre se prépara avec ardeur à la guerre, mais il fallut la nouvelle de l'envahissement du Holstein par le Danemark et la conclusion de la paix avec les Turcs pour le décider à entrer en campagne (août 1699).

On put croire d'abord qu'il allait naître une contre-ligue : pendant que Pierre passait le Sund, les flottes anglo-hollandaises se joignaient à la Suède pour battre les Danois et leur imposer le traité de Traventhal; au même moment, le roi de Pologne dut lever le siège de Riga, et peu après l'armée russe fut battue par Charles XII à *Narva;* à la fin de 1700, la coalition avait donc essuyé partout des défaites.

Cependant Pierre reprit courage, la plus grande partie de son armée lui revenant intacte; après avoir vainement demandé des médiations en Autriche et en Hollande, il conclut un nouveau traité avec Auguste, recommença la lutte contre les lieutenants laissés par Charles XII, et conquit assez rapidement l'Ingrie, la Carélie, la Livonie, l'Esthonie; en 1703, malgré des obstacles de tout genre et au prix d'énormes sacrifices, il posa sur la Néva la première pierre de sa future capitale, Saint-Pétersbourg; il acquérait ainsi un troisième port maritime, ayant déjà Arkhangel et Azof.

Pendant que Pierre aguerrissait ses soldats et leur apprenait à vaincre, son adversaire, enivré de ses premiers succès, s'attardait en Pologne et se laissait courtiser par les princes allemands. En 1708, il s'engagea imprudemment dans les déserts de l'Ukraine : Pierre le laissa s'enfoncer et errer de longs mois dans les steppes : quand il vit les Suédois décimés par le froid, la faim et la fatigue, il attaqua l'armée de Charles XII, et, malgré la défection de Mazeppa, l'hetman des Cosaques, qui avait passé à l'ennemi, l'abattit d'un seul coup par la célèbre victoire de *Pul-*

tawa (1709) : le malheureux roi de Suède dut s'enfuir avec trois cents hommes chez les Turcs.

Tels sont, rapidement résumés, les événements militaires de cette première campagne contre la Suède; il faut revenir avec plus de détails sur la partie diplomatique, sur les négociations qui suivirent la bataille de Narva.

Tout d'abord, il est intéressant d'étudier les rapports entre la France et la Russie : en effet, celle-ci, qui, jusqu'en 1654, avait été insignifiante pour nous, devient de plus en plus gênante en s'attaquant à nos confédérés de l'est; les premiers actes de Pierre le Grand, c'est-à-dire la conquête d'Azof et le triomphe de la candidature d'Auguste de Saxe en Pologne, firent à Paris l'effet d'une insolence envers le roi : c'est pourquoi le tsar ne put s'y rendre lors de son premier voyage d'Europe. Mais la bataille de Narva et surtout les victoires qui la suivirent révélèrent aux Français la puissance du nouvel empire moscovite; Louis XIV essuyait alors les premiers désastres de la succession d'Espagne, et résolut d'employer cette force naissante à son profit. Il voulait tout d'abord secourir notre alliée, la Suède, puis réconcilier le tsar avec Charles XII, afin de les faire entrer tous deux dans une alliance formidable contre l'Empereur, qui serait attaqué à la fois en Pologne, en Transylvanie et en Italie; en outre le Grand Roi espérait, — ce qui paraît étrange, mais ce qui s'explique par l'ignorance qu'on avait alors de l'étendue et de la richesse des pays d'Orient en général, — obtenir de Pierre un prêt d'argent.

Tel fut le double objet de la mission de Baluze, envoyé à Moscou en 1702; il devait aussi reconnaître ce qu'il y avait de vrai dans les prétendues dispositions bienveillantes du tsar à notre égard, et renseigner son gouvernement sur « le caractère du grand-duc de Moscovie » et sur la « véritable étendue de ses États et de leurs frontières vers l'Orient ». L'on ne comprenait pas alors en France les motifs qui poussaient Pierre dans cette guerre du Nord : il n'y cherchait ni la gloire, ni de nombreuses conquêtes, mais simplement un port sur la mer; ce n'est que

plus tard que ses succès inespérés, les revers puis la mort de son ennemi, le rendirent plus ambitieux et lui firent désirer toutes les provinces baltiques. On conçoit donc facilement que la mission de Baluze ne pouvait avoir aucun succès : il était tout au moins étrange de proposer au tsar de renoncer à cette conquête de la mer, déjà tentée par ses ancêtres et objet constant de sa politique, pour entrer dans l'inconnu en allant courir les aventures en Europe, comme un petit prince allemand à la solde du roi de France! La guerre continua donc au nord et à l'occident, et elle fut désastreuse pour la Suède autant que pour la France. Le mal que nous fit le refus de Pierre avait d'ailleurs une autre cause : c'est l'obstination de Charles XII à s'enfoncer dans les intrigues de Pologne.

Le vainqueur de Narva avait en effet poursuivi en Saxe les débris de l'armée du roi de Pologne et établi son camp sous les murs de Leipzig, après avoir violé le territoire autrichien en traversant la Silésie. A ce moment, il fait trembler toute l'Europe, et les puissances se demandent avec anxiété de quel côté va se tourner l'orgueilleux monarque, qui ne laisse rien deviner de ses projets. Marlborough, après une entrevue avec lui, partit rassuré, ayant compris que sa haine visait surtout la Russie. Tous ceux qui redoutaient Charles XII se plièrent aux conditions qu'il lui plut de leur imposer : c'est ainsi qu'Auguste, remplacé sur le trône de Pologne par Stanislas Leczinski et réfugié dans son électorat, accepta le traité humiliant d'Altranstadt, garanti par l'Angleterre et la Hollande, et lui livra Patkul, qui fut mis à mort au mépris de sa qualité d'ambassadeur; — l'Empereur fit des concessions aux protestants et livra de nombreux réfugiés moscovites ; — enfin l'électeur de Brandebourg signa un traité de paix perpétuelle. Charles XII quitta alors Leipzig, débarrassé de tous ses ennemis, sauf un, la Russie.

Pour donner un tableau complet des négociations qui remplirent toute cette année 1717, ajoutons que Pierre chercha alors à traiter avec Charles XII de divers côtés à la fois; il fit porter par le colonel Morel de Carrière, officier français à son

service, des propositions de paix à M. de Besenval, notre ambassadeur à Stockholm ; des pourparlers analogues furent engagés entre des Alleurs et Rakoczy. Mais le roi de Suède repoussa formellement toutes ces offres et se déclara prêt à sacrifier ses soldats jusqu'au dernier homme plutôt que de céder une parcelle de territoire. Pierre se tourna du côté de l'Angleterre et envoya Matvéief à Londres; mais celui-ci attendit assez longtemps une réponse de la reine Anne, et finalement dut se contenter de rapporter à son souverain de simples promesses de Marlborough, qui prétendait devoir consulter la Hollande avant de se décider définitivement.

Toutes ces lenteurs équivalaient à une fin de non-recevoir : aucune médiation n'était possible tant que Pierre refusait de rendre Saint-Pétersbourg, et, de son côté, Charles ne voulait conclure la paix qu'à cette condition. La guerre était donc inévitable. En ce moment, Pierre proposait aux Polonais mécontents de déposer Stanislas et d'élire le prince Eugène de Savoie : sur le refus de celui-ci, on proposa Rakoczy, qui ne réussit pas non plus. C'est alors que les Suédois se remirent en marche : nous avons vu comment cette campagne leur fut fatale et se termina par l'anéantissement de l'armée de Charles XII; il faut dire quelques mots de cette victoire de Pultawa, qui marque une étape dans le règne de Pierre le Grand et dans la marche ascendante de la Russie.

L'infatigable constance de Pierre venait de recueillir ses fruits. Le héros du nord est obligé de battre en retraite devant les armées du jeune tsar, et celui-ci, rempli d'un légitime orgueil, peut écrire à Apraxine : « Grâce à Dieu, voilà la pierre fondamentale de Pétersbourg solidement établie : je crois que nous en resterons maîtres, ainsi que de son territoire. »

Pour récompense de sa conduite, le tsar fut promu au grade de général-major et de contre-amiral, persévérant ainsi dans son système hiérarchique : cette règle, jugée nécessaire dans les premiers temps, paraissait alors superflue : le résultat parlait assez haut en faveur de sa politique pour que le tsar pût se montrer

partout au premier rang : mais il connaît la puissance de l'exemple et ne veut pas changer sa marche pour redevenir un souverain ordinaire, précisément au moment où il reçoit la récompense de ses travaux.

D'ailleurs son œuvre n'est pas achevée : pour un caractère tel que le sien, la gloire acquise n'est qu'un encouragement à la gloire à venir. Il est vrai que les circonstances ont favorisé Pierre, et que la perte de la bataille de Pultawa eût pu le renverser du trône : mais quel est l'homme dont on peut dire qu'il n'a jamais été servi par la Providence ou le hasard ? Ce qui fait sa grandeur, c'est qu'il a tout tenté pour arracher ce succès à la fortune, c'est que ce triomphe n'est pas seulement une date glorieuse dans les fastes militaires, mais encore le trait d'union entre le passé et l'avenir dans cette œuvre civilisatrice qui est le but de sa vie entière.

La bataille de Pultawa fixa les regards de toute l'Europe sur le tsar, dont le roi de Suède avait élevé le piédestal. Les ministres des cours étrangères vinrent le complimenter sur sa victoire, et celui de la reine Anne le salua du nom de « très haut et très puissant Empereur ». Pierre le Grand connut à son tour la gloire qu'avait éprouvée Charles XII au début de la guerre; Narva n'était cependant pas comparable à Pultawa : la première n'avait été qu'une victoire, la seconde marque une ère nouvelle dans l'histoire générale.

La Suède qui, depuis Gustave-Adolphe, occupait une position prépondérante et jouait un rôle considérable en Europe, se vit soudainement retranchée du nombre des grandes puissances et perdit peu à peu son prestige. La place laissée vide par elle dans le nord fut prise par la Russie, nation entreprenante, douée de nombreuses ressources et d'une grande force d'expansion; possesseur de la Baltique, l'empire moscovite, vaincu jadis par de petits États ou des hordes barbares, allait devenir une grande puissance européenne, redoutable même pour la France, l'Angleterre et l'Autriche.

En outre, la victoire de Pultawa marque la première étape de

la Russie dans la voie de la civilisation, et justifie les réformes accomplies par le tsar, tout en lui permettant d'en accomplir de nouvelles; enfin, elle donne une capitale à l'empire. Saint-Pétersbourg ne sera pas seulement la « fenêtre ouverte » sur l'Occident, mais encore le centre où doit s'accomplir la régénération du peuple russe : il est plus facile d'y détruire les anciens préjugés et d'y faire pénétrer les influences étrangères qu'à Moscou, tout imprégnée encore des traditions et des souvenirs du passé.

Malgré quelques revers au début, cette première période du règne de Pierre le Grand est donc marquée par des succès au dedans et au dehors. Si la Russie n'est pas encore en relations diplomatiques suivies avec les États de l'Europe, elle a du moins manifesté l'intention d'entrer en rapport avec eux; de plus, ses victoires, en la plaçant au premier rang, obligent les autres puissances à compter désormais avec elle.

II

L'infortuné roi de Suède, qui avait perdu cinq ans en Pologne après la bataille de Narva, allait en perdre cinq autres à Bender à la suite de la défaite de Pultawa. Pendant ce temps, au contraire, son heureux rival agissait avec énergie : il achevait la conquête de l'Esthonie et de la Livonie, acquérait Riga et d'autres ports sur la Baltique; vers la même époque, il mariait une de ses nièces, fille d'Ivan, au duc de Courlande et forçait Leczinski à céder la place à Auguste sur le trône de Pologne. Il préparait de plus vastes projets encore, quand les affaires de Turquie vinrent l'interrompre et l'obligèrent à tourner son attention de ce côté.

Au moment de l'arrivée de Charles XII à Bender, les relations entre la Russie et la Turquie étaient très tendues; en outre, les agents diplomatiques de Suède, de Pologne et de France poussaient le Divan à la guerre. Telles étaient les deux principales

causes qui allaient faire éclater l'orage; aussi faut-il en parler un peu plus en détail et les étudier successivement.

Les négociations entre la Russie et la Porte n'avaient abouti que dans l'été de 1700 au traité de Constantinople, d'une exécution fort difficile. Galitzine fut envoyé en Turquie en 1701 pour le ratifier; il demanda en même temps la liberté de navigation pour la flotte russe : mais le sultan lui fit répondre qu'il ouvrirait plus volontiers son harem que la mer Noire, et que d'ailleurs les commerçants russes n'avaient qu'à se servir des navires turcs. A la fin de cette même année, Tolstoï, impliqué autrefois dans la révolte des strélitz, puis rallié à la cause de Pierre, fut envoyé auprès de Mustapha II : ses instructions lui enjoignaient de renseigner son gouvernement sur la politique extérieure et intérieure de la Turquie, sur ses forces militaires et navales, et sur son intention de fortifier le détroit de Kertch dans la mer d'Azof. Son arrivée fut un véritable événement, car c'était la première fois que l'empire moscovite envoyait un ambassadeur permanent en Turquie ; les agents des autres nations s'occupaient surtout d'intérêts commerciaux, et comme le commerce de la Russie n'existait pour ainsi dire pas encore, les Turcs pensèrent que cet envoi cachait une mission d'un autre genre : ils regardèrent d'un mauvais œil cet ambassadeur, qu'ils croyaient chargé d'exciter contre eux les Grecs, coreligionnaires des Russes.

Les différents vizirs qui se succédaient se montrèrent plus ou moins bien disposés à l'égard de Tolstoï, dont la position était peu enviable, au milieu des haines et des soupçons dont il était entouré. Cette situation sembla s'améliorer en 1703, quand Mustapha II fut détrôné et remplacé par son frère Ahmed III.

Tolstoï fut traité avec un peu plus d'égards, mais ne parvint pas à exécuter le plan de Golovine, qui consistait à allumer la guerre entre les Turcs et les Autrichiens, pendant que la Russie, ayant les mains libres, agirait en Pologne. D'ailleurs, Ahmed III venait de nommer un nouveau vizir, très mal disposé envers Tolstoï, et celui-ci se plaint amèrement dans ses lettres de la

situation qui lui est faite et qui est pire que jamais : il dit qu'il a été plusieurs jours sans nourriture et que ce n'est qu'à force de dons et de présents qu'il a pu obtenir la permission de sortir pour acheter des vivres. Ce qui avait occasionné cette aggravation dans le traitement de Tolstoï, c'était une réponse évasive et dilatoire donnée par le tsar à un envoyé du sultan, chargé de lui notifier l'avènement d'Ahmed III et surtout de réclamer, en alléguant des infractions au traité de Constantinople, la destruction de Taganrog et de la flotte de Voronèje. Puis un nouveau revirement se produisit, et les dépêches de l'ambassadeur russe devinrent plus rassurantes. Cependant, toute manifestation hostile était alors dangereuse et Tolstoï comprit qu'il fallait renoncer à engager la Porte dans une guerre contre l'Autriche; il voulut s'entendre à ce propos avec l'ambassadeur français, mais il s'aperçut que ce dernier, au contraire, excitait les Turcs non seulement contre l'Autriche, mais encore contre la Russie. Nous sommes ainsi amené, après avoir montré les relations entre les deux pays, à parler de l'action des agents étrangers dans l'empire ottoman.

Il était tout naturel que les agents suédois s'efforçassent d'encourager les dispositions belliqueuses de la Turquie : Charles XII, dont le crédit et le prestige avaient été fort ébranlés, cherchait en effet à s'allier avec le sultan contre le tsar. Il envoya dans ce but Poniatowski à Constantinople, pour demander, sinon une alliance effective, du moins une escorte de cinquante mille hommes pour lui permettre de traverser la Pologne et de regagner ses États; le roi de Suède était alors à Bender, manquant surtout d'argent; cependant il parvint à réunir une certaine somme en s'adressant tour à tour au successeur de Mazeppa, aux Turcs, au Holstein et à une compagnie anglaise, de façon à permettre à Poniatowski de combattre à armes égales avec Tolstoï dans la lutte diplomatique engagée. Les Russes eurent d'abord le dessus et conclurent avec le grand vizir Ali-pacha un arrangement par lequel Charles XII devait être conduit sain et

sauf par une escorte russe jusqu'à la frontière suédoise, afin de l'empêcher de nouer de nouvelles relations avec le parti de Stanislas en Pologne. Charles accusa de trahison Ali-pacha, qui fut renversé : son successeur lui promit un secours en argent et lui indiqua une route plus sûre à travers l'Autriche.

L'œuvre de Poniatowski portait donc ses fruits et des bruits de guerre commençaient à se répandre à Constantinople. Ajoutons enfin que les ambassadeurs français, M. de Ferréol et le comte des Alleurs, agissaient dans le même sens : cette tactique de la diplomatie française est moins facile à comprendre que celle des Suédois, mais on peut l'expliquer en disant que nous avions intérêt à susciter au tsar des obstacles dans ses propres États, pour l'empêcher de prendre une part active dans le parti opposé au nôtre au sujet de la succession d'Espagne. Quoi qu'il en soit, le sultan se décida à rompre la trêve signée par son prédécesseur : non qu'il se souciât fort de relever la fortune de Charles XII ; mais on lui avait fait entrevoir que Pierre, n'ayant plus rien à craindre de la Suède, tournerait ses efforts contre la Crimée, et que les flottes qu'il faisait construire ne pouvaient avoir d'autre destination que la conquête des provinces ottomanes.

En octobre 1710, le tsar demanda une réponse catégorique au sujet de l'expulsion de Charles, mais son courrier fut arrêté à la frontière ; le 1er décembre, le Divan se déclara formellement pour la guerre ; Tolstoï et sa suite furent enfermés au château des Sept-Tours, et l'on décida d'entrer en campagne au printemps.

Ce fut la première guerre où la Russie se servit de son influence religieuse pour appeler aux armes les Slaves et réveiller leurs sentiments nationaux ; c'est qu'en effet Pierre reprend la marche des anciens princes russes sur la « Ville-Souveraine » ; il veut affranchir les chrétiens d'Orient et dépasser la gloire d'Ivan le Terrible en détruisant les vieux ennemis de la race slave ; il apparaît comme un libérateur aux hospodars de Mol-

davie et de Valachie, aux Serbes, aux Monténégrins, aux Grecs. Malheureusement, il commit la faute de trop compter sur les secours douteux promis par ces différents peuples et de ne pas attendre trente mille hommes que devait lui fournir Auguste; peu s'en fallut que cette aventure, presque aussi folle que celle de Charles XII, ne se terminât également par la défaite et la captivité.

Le 8 mars 1711, la guerre « contre les ennemis du Christ » fut solennellement proclamée dans la grande cathédrale de Moscou, en présence de l'armée montrant sur ses bannières une croix entourée de la vieille devise de Constantin : *In hoc signo vinces*. Pierre, qui venait d'élever au rang de tsarine Catherine, jeune Livonienne faite prisonnière à Marienbourg et épousée secrètement par lui en 1707, partit le jour même de la déclaration officielle de son mariage. La campagne fut d'abord marquée par un succès de Galitzine sur les Tatars; mais c'est alors que les secours promis au tsar lui firent défaut : le prince Kantémir de Moldavie se borna à proclamer un manifeste contre le sultan; quant à Brancovan, le hospodar de Valachie, il n'osa pas agir le premier, et les vivres destinés aux Russes approvisionnèrent l'armée turque. Le vizir Baltadji-Méhémet avait déjà passé le Danube et menaçait d'écraser Shérémétief, trop faible pour résister longtemps; Pierre, accompagné de Catherine, s'empressa de marcher à son secours, mais, malgré toute sa diligence, il ne put arriver à temps pour empêcher Méhémet de passer le Pruth. Les armées se trouvèrent bientôt en présence, et pendant deux jours cette poignée de trente-huit mille hommes résista avec héroïsme contre deux cent mille Turcs ou Tatars. Cependant la situation des Russes était des plus critiques : Pierre, découragé, voyait lui échapper le fruit de ses efforts et de ses précédentes victoires, lorsque Catherine vint fort à propos le sauver en le persuadant de recourir à la négociation. Elle rassemble ses bijoux, ses fourrures, tout l'or qu'elle peut trouver, en fait présent au grand vizir et lui envoie des négociateurs prêts à tous les sacrifices, sauf celui de se rendre à

discrétion. Le vizir demanda la restitution d'Azof, la destruction des forteresses élevées sur le territoire turc, l'engagement de ne plus intervenir dans les affaires de Pologne et des Cosaques, et la promesse de ne pas inquiéter Charles XII à son retour. Les Russes furent trop heureux de s'en tirer à si bon compte, et le 23 juillet 1711 l'on signa ce fameux *traité du Pruth*.

Charles XII, à cette nouvelle, se hâta d'accourir de Bender, mais trop tard; il dut s'incliner devant le fait accompli et tourna sa colère contre Baltadji, qui fut bientôt disgracié et remplacé par Youssouf; cette disgrâce fut aussi motivée par le retard apporté par les Russes à la démolition des forteresses. Anticipant un peu sur les événements, nous ajouterons que les intrigues des agents de Charles à Constantinople échouèrent; le roi de Suède voulut résister à l'ordre d'évacuer la Turquie et soutint dans sa maison un siège contre une armée entière; enfin, en 1714, il s'échappa, déguisé en courrier, de l'asile que lui avait offert la générosité des Turcs, pour aller recommencer sa carrière aventureuse.

Le traité du Pruth avait mis fin à la première campagne russo-turque, et, s'il avait été accueilli avec joie par l'armée russe, il n'en était pas moins assez humiliant pour Pierre : au lieu de délivrer le monde chrétien d'Orient, le tsar était forcé de capituler, de livrer Azof et d'assister à l'anéantissement de sa flotte sur la mer Noire.

La lutte cependant n'était pas terminée et l'on devait voir en cette courte période trois déclarations de guerre suivies de trois traités différents. La première campagne avait eu pour épilogue le traité du Pruth, dont nous avons vu les dures conditions. Le tsar en informa Apraxine, le chargeant de l'exécution des clauses stipulées, puis l'armée russe commença à se retirer, laissant Shafirof et Shérémetief comme otages dans le camp des Turcs. C'était toujours Charles XII qui formait le principal obstacle à l'accomplissement du traité : le tsar refusait de procéder à la destruction des forteresses et suspendait les ordres donnés à Apraxine tant que le roi de Suède n'aurait pas quitté la Tur-

quie. C'est alors que, sous l'influence des intrigues suédoises et françaises à Constantinople, Baltadji fut remplacé, comme nous l'avons vu, par Youssouf. Prenant pour prétexte l'inexécution du traité de paix, le Divan déclara la guerre à la Russie, et Shafirof et ses compagnons rejoignirent Tolstoï au château des Sept-Tours ; cependant, avant d'en venir aux mains, les Russes se décidèrent à détruire les forteresses en question, et en avril 1712, un nouveau *traité de paix* devant durer vingt-cinq ans fut signé à *Constantinople*, à peu près semblable au premier. Il n'avait été obtenu que grâce à la médiation des ambassadeurs anglais et hollandais, auxquels le grand vizir avait offert pour vingt-deux mille roubles de présents; quant aux Français, ils combattaient autant que possible tout arrangement entre les deux adversaires : ils effrayaient la Turquie en lui montrant le nombre considérable de troupes russes établies en Pologne et en Poméranie. Ce fut même cette question qui ralluma la guerre.

En effet, les Turcs demandèrent aux Russes le retrait de ces troupes, qui constituaient, disaient-ils, un danger permanent; Shafirof refusa, se vit de nouveau enfermé avec Tolstoï et Shérémétief, et le 10 décembre le sultan déclara la guerre pour la troisième fois en l'espace de deux ans; c'était lui seul d'ailleurs qui la voulait : son peuple y était opposé et ses ministres lui conseillaient de s'en tenir au *statu quo*. Aussi, un revirement se produisit-il peu à peu dans son esprit : après avoir cru, sur la foi des agents français et suédois, que le tsar, occupé en Poméranie, ne pourrait se défendre au sud et accepterait toutes les conditions qu'on lui imposerait, il commença à douter de ces affirmations, et, ne voyant venir aucune offre de la part de la Russie, pensa que Pierre le Grand était plus fort qu'on ne le lui laissait supposer ; il calcula les dangers qui pourraient résulter d'une invasion de la Russie et de la Pologne, et c'est alors qu'il chercha à persuader Charles XII de regagner le plus vite possible ses États : nous avons vu comment le roi de Suède résista à ces injonctions, puis fut obligé de s'enfuir.

Shafirof profita de cette circonstance pour écrire à Andrinople que son gouvernement était prêt à traiter, et trois mois après, les négociations recommencèrent; après quelques difficultés, elles aboutirent au *traité d'Andrinople*, ratifié par la Porte le 18 octobre 1713; ce ne fut qu'un an plus tard que les ambassadeurs russes purent regagner leur pays. Shérémétief mourut à Kief pendant le voyage. Quant à Azof, qui ne devait être repris qu'en 1792 par Catherine II, sa cession avait eu lieu quelque temps auparavant dans de bonnes conditions pour les Russes; grâce à un arrangement conclu par Apraxine, les Turcs achetèrent toutes les munitions et armes qui se trouvaient à Taganrog ainsi que quatre grands navires, pour un prix bien supérieur à leur valeur réelle.

Ainsi fut achevée cette campagne russo-turque : si elle n'avait pas été très glorieuse pour l'empire moscovite, elle se terminait cependant honorablement à son égard : le traité d'Andrinople rachetait dans une certaine mesure le traité du Pruth, et la Russie, désormais tranquille du côté de la Porte, allait pouvoir se retourner vers le nord pour achever ses conquêtes et anéantir complètement les Suédois. Au point de vue diplomatique, nous avons constaté que ce furent les ambassadeurs anglais et hollandais qui s'entremirent le plus efficacement pour la conclusion de la paix avec le sultan. Les relations avec la France, au contraire, n'avaient guère progressé : c'est que chacune des deux puissances allait suivre, l'une dans sa guerre de la succession d'Espagne, l'autre dans sa guerre du nord, des destinées divergentes comme leurs intérêts à cette époque. Ces causes, plus profondes, l'emportèrent sur l'habileté des diplomates échangés entre les deux pays ou les préférences de leurs souverains : aussi, la France de Louis XIV et la Russie de Pierre le Grand, bien que cherchant un terrain d'alliance, restèrent, sinon hostiles, du moins étrangères l'une à l'autre.

III

Cette période va nous montrer pour la première fois le tsar aux prises avec l'Europe entière : jusqu'alors la guerre du nord s'était localisée dans la Baltique, mais, en présence de la marche envahissante des Moscovites, les puissances européennes commencent à craindre pour leur propre sécurité, et nous allons les voir intervenir.

Des essais de médiation avaient d'ailleurs déjà été tentés : dès le mois de mars 1710, l'Angleterre, la Hollande et l'Empereur avaient conclu un *traité à la Haye* pour garantir la neutralité des possessions suédoises du continent, mais Charles XII avait refusé de le signer. Puis la bataille du Pruth vint diminuer le prestige des Russes, qui ne semblèrent plus aussi redoutables; mais en 1713 eut lieu une seconde tentative de médiation : les trois mêmes puissances convoquèrent un *congrès à Brunswick*, qui n'aboutit à rien, la Suède et la Russie ne s'y étant pas fait représenter. Les affaires continentales avaient pris une face nouvelle pendant les cinq années que le roi de Suède avait passées hors de ses États, et il n'est pas inutile d'en esquisser un rapide tableau.

L'Angleterre était en paix avec la France; — Louis XIV pouvait dire à l'Europe : « Il n'y a plus de Pyrénées » ; — Charles VI et la Hollande consentaient à une paix nécessaire; — l'électeur de Hanovre, devenu roi d'Angleterre, convoitait la province de Brême et de Werden, qu'il acheta depuis au roi de Danemark; — ce dernier avait des prétentions sur la Scanie et le roi de Prusse sur la Poméranie; — la maison de Holstein, menacée dans ses possessions par le roi de Danemark et le duc de Mecklembourg, cherchait un appui dans le tsar; — enfin, le roi de Pologne demandait la réintégration de la Courlande. Ainsi, la Suède était sur le point de perdre toutes les conquêtes de Gustave-Adolphe, et l'ambition de ses ennemis ne respectait pas même ses anciennes limites; ni le courage de Charles, ni l'habileté

du baron de Goertz ne réussirent à triompher de ces obstacles.

Les années 1712, 1713 et 1714 sont marquées par de nombreuses victoires des Russes; aidés de leurs alliés danois et saxons, ils chassent les Suédois de la Poméranie; la prise par leurs flottes des places de Helsingfors, Abo et Nyslott leur assure la conquête de la Finlande; enfin ils occupent les îles d'Aland et menacent Stockholm. C'est sur ces entrefaites que Charles XII, traversant à cheval l'Allemagne entière sous un déguisement, accourt de Bender, pour chercher, mais en vain, à sauver Stralsund et Wismar, deux places importantes où les Suédois tiennent encore ; malgré une résistance héroïque, le roi de Suède est obligé de capituler; il voit en outre ses dernières forteresses en Poméranie succomber sous les armées prussiennes et sa possession de Werden enlevée par le roi d'Angleterre.

La guerre devenait donc générale et compromettait l'équilibre européen, car les résultats des traités de Westphalie se trouvaient en péril; ils étaient en partie détruits par les défaites de la Suède et la perte de ses possessions dans l'empire allemand, ils étaient en outre menacés par l'envahissement des troupes russes dans le nord de cet empire et par les projets de mariages imaginés par le tsar. En effet, celui-ci, après avoir marié une de ses nièces au duc de Courlande, faisait épouser l'autre, Catherine Ivanovna, au duc de Mecklembourg et aidait ce dernier à soumettre sa noblesse à l'obéissance. On pouvait croire alors que la Germanie septentrionale allait passer sous le joug moscovite, comme autrefois sous le joug suédois; les alliés même du tsar commencèrent à redouter son ambition. Les nobles mecklembourgeois lui suscitaient de toutes parts des ennemis, et c'est ainsi qu'ils parvinrent à détacher de son alliance l'électeur de Hanovre et le roi de Danemark. Pierre se rendit compte de la nécessité de chercher appui ailleurs; puisque la question était devenue générale et intéressait le continent, c'est aux puissances continentales qu'il fallait s'adresser. Des négociations

furent entamées notamment avec la France; mais, pour la clarté du récit, il est préférable d'achever d'abord l'exposé des faits de la guerre avec la Suède et d'étudier le traité de paix qui la termina, pour revenir ensuite de quelques années en arrière et parler du second voyage de Pierre en Europe.

Goertz, un des hommes les plus intrigants de son temps, que nous venons de voir entrer en scène, avait conçu le projet de réconcilier la Suède et la Russie pour en faire les maîtresses absolues du monde. Il était l'âme de bien d'autres intrigues encore : il voulait remettre Stanislas sur le trône de Pologne, ôter à Georges Ier non seulement Brême et Werden, mais encore le trône d'Angleterre, qu'on aurait rendu au prétendant. Le cardinal Albéroni, non moins remuant et disposant de grandes ressources, cherchait de son côté un point d'appui pour bouleverser la France et l'Espagne, méditant de faire enlever la régence au duc d'Orléans pour en investir Philippe VI. La restauration de la maison des Stuarts se liait à ce projet; et déjà l'influence des Jacobites, répandus dans toute l'Europe, préparait en Grande-Bretagne les moyens d'en assurer la réussite. Pendant que le tsar était à Spa, Goertz, qui se trouvait à la Haye, lui envoya Poniatowski pour sonder le terrain; puis il eut lui-même une entrevue avec les plénipotentiaires russes et l'on décida d'ouvrir une conférence pour la paix dans l'île d'Aland, située entre le golfe de Finlande et le golfe de Bothnie.

C'est le 23 mai 1718 qu'eut lieu la première séance de ce *congrès d'Aland*, qui fut assez mystérieux et donna lieu à toutes sortes de suppositions. Les plénipotentiaires russes étaient Bruce et Ostermann, et leurs instructions portaient d'exiger les conditions suivantes : 1° Cession par la Suède de l'Ingrie, la Livonie, l'Esthonie et la Carélie y compris Revel et Viborg; — 2° restitution de la Finlande; 3° liberté de commerce sur les côtes de Finlande et entre les deux pays; 4° reconnaissance d'Auguste II et paix avec la Pologne; 5° cession de Stettin au roi de Prusse; 6° admission au traité du roi de Danemark à con-

dition qu'il rendît les territoires suédois conquis, et du roi d'Angleterre s'il s'engageait à conclure une paix honorable dans le délai de six mois. Quant à Goertz, il se gardait bien de montrer les instructions dont il était porteur, car elles auraient amené la dissolution immédiate du congrès : le roi exigeait en effet que la Russie lui rendît toutes les provinces conquises, ainsi que les hommes, l'argent et les vivres qui s'y trouvaient, et qu'elle lui payât en outre une indemnité pour avoir commencé injustement la guerre.

Dès le début, des discussions s'élevèrent au sujet des pays litigieux et surtout des ports tels que Revel et Viborg. Muni de nouvelles instructions, Goertz, dans une entrevue privée avec Ostermann, lui montra les avantages d'une alliance offensive et défensive entre les deux puissances du nord; le roi de Suède consentait à la paix si le tsar l'aidait contre le Danemark, projet que les plénipotentiaires russes refusèrent péremptoirement. Sur ces entrefaites, Goertz, qui avait fait plusieurs voyages entre le camp du roi et Aland, repartit pour consulter son souverain, et promit d'être de retour dans un mois; le temps s'écoula sans qu'on le vît reparaître, lorsque de graves nouvelles furent apportées en janvier 1719. Charles XII, après avoir envahi la Norvège et attaqué le Danemark, avait péri le 11 décembre au siège de Frédrikshall; sa sœur Ulrique-Éléonore allait lui succéder sur le trône; les partisans du duc de Holstein, ainsi que Goertz, avaient été arrêtés.

Telle fut la fin du roi de Suède, qui aurait pu jouer le rôle d'arbitre et de pacificateur de l'Europe, et qui n'avait été en somme qu'un aventurier héroïque, laissant après lui un peuple épuisé et un pays en ruine. Quant à Goertz, il fut condamné et décapité au mois de mars, le jour des funérailles du roi. La Suède ne demandait alors qu'à traiter le plus vite possible avec la Russie, mais les événements ne marchèrent pas aussi rapidement qu'elle l'espérait, car les adversaires de Goertz détruisirent son œuvre et estimèrent qu'il fallait d'abord conclure la paix avec les autres États. Le congrès d'Aland fut dissous et l'on entama de nouvelles négociations.

Sans entrer dans leur étude détaillée, signalons-en seulement les résultats, afin de montrer combien cette paix générale fut désastreuse pour la Suède. Par le traité de Frédericsborg, elle assura au Danemark la possession du Sleswig; par celui de Stockholm, elle céda à la Prusse Stettin et les bouches de l'Oder et dut consentir l'abandon de Brême et Werden à l'électeur de Hanovre; enfin, elle reconnut pour roi de Pologne Auguste II, qui laissa le titre et les honneurs royaux à Stanislas; elle ne gardait donc qu'une faible partie de la Poméranie, qu'elle devait échanger avec avantage un siècle plus tard contre la Norvège.

Il fallait encore traiter avec la Russie, et nous abordons ici la dernière phase de ces longues négociations. Ulrique-Éléonore avait fait transférer à son mari, Frédéric de Hesse-Cassel, la couronne que les États lui avaient donnée, et le nouveau roi, mal soutenu par ses alliés, désirait soulager ses sujets du poids d'une guerre si longue et si ruineuse; Pierre, de son côté, ne refusait pas d'entrer en négociations, sûr d'obtenir des conditions favorables. Grâce à l'intervention de l'ambassadeur de France en Russie, M. de Campredon, la réunion d'un congrès fut décidée à Nystadt, et les conférences commencèrent le 9 mai 1721 : Bruce et Ostermann représentaient encore la Russie; les délégués suédois étaient Lilienstedt, le successeur de Goertz, et Strœmfeld. La nouvelle du débarquement en Suède de troupes anglaises coupa court aux dernières hésitations des plénipotentiaires suédois devant les exigences des Russes : ils consentirent à abandonner la Livonie, à la condition que le tsar n'interviendrait pas dans l'affaire du duc de Holstein.

Le 10 septembre 1721 fut signé le traité de Nystadt, dont voici les principales clauses : la Suède cédait à la Russie tous les pays baignés par les golfes de Riga et de Finlande, depuis la Duna jusqu'au Kymmene, c'est-à-dire la Livonie, l'Esthonie, l'Ingrie, une partie de la Carélie, du pays de Viborg et de la Fin-

lande orientale; ces provinces étaient concédées « à perpétuité » à la Russie, afin de paralyser les prétentions de la Pologne sur la Livonie. La Russie payait par contre une indemnité de deux millions de thalers à la Suède. Le respect des droits et la liberté des cultes étaient assurés aux habitants des provinces conquises; tous les prisonniers de guerre devaient être relâchés sans rançon, à moins qu'ils ne préférassent rester de leur plein gré. Le roi de Pologne, ainsi que les autres alliés du tsar, étaient compris dans la paix; et la Suède s'engageait à traiter séparément avec eux sur les mêmes bases, sous la médiation du tsar. Enfin, le roi d'Angleterre promettait d'arranger à l'amiable et le plus rapidement possible les différends personnels qui s'étaient élevés entre lui et Pierre le Grand.

Ainsi se termina cette longue lutte, à la suite de laquelle le rôle de puissance prépondérante dans le nord passa définitivement de la Suède à la Russie. Cela n'avait pas été seulement le duel de deux hommes et de deux peuples; comme le dit M. Vandal : « ... Charles, héros du moyen âge égaré dans un autre siècle, personnifiait brillamment le passé; Pierre, génie organisateur et pratique, représentait l'avenir : tôt ou tard, la victoire devait lui rester. » Il est presque inutile d'ajouter qu'un traité aussi avantageux fut accueilli avec grande joie dans tout l'empire moscovite et que de nombreuses fêtes et réjouissances furent célébrées dans la nouvelle capitale. Pierre fut salué par le clergé et le sénat du nom de « Grand » et de « Père de la patrie »; c'est aussi à dater de cette époque que le titre d'« empereur », qui lui avait déjà été décerné par la Hollande et l'Angleterre après la bataille de Pultawa, fut confirmé successivement par les autres puissances.

Mais avant d'arriver aux dernières années du règne du tsar, il faut revenir un peu en arrière pour parler, comme nous l'avons fait pressentir, de son second voyage en Europe et pour en étudier les résultats.

IV

Nous avons vu que, la Russie une fois engagée dans la politique générale du continent et non plus seulement dans les affaires du nord, Pierre sentait le besoin d'une grande alliance européenne. Mais de quel côté se tourner? La Prusse et les petits États d'Allemagne ne semblaient pas à la hauteur du rôle; l'Autriche avait des intérêts opposés; l'Angleterre lui était peu sympathique, l'Espagne presque inconnue : il ne lui restait plus qu'à s'adresser à la France.

Jusqu'à cette époque, les relations entre les deux pays avaient été intermittentes : les deux cours n'entretenaient pas l'une chez l'autre d'agent diplomatique permanent. En 1711, le tsar avait envoyé à Louis XIV Grégori Volkof pour lui demander sa médiation; mais le Grand Roi se trouvait trop engagé dans l'alliance suédoise, dont Charles XII remplissait cependant si mal les obligations. Une fois Louis XIV mort, et après s'être assuré des bonnes dispositions du Régent par l'entremise de Zotof, son agent à Paris, Pierre, ne voulant d'autre négociateur que lui-même, résolut de se rendre auprès de la cour de France : il espérait conclure une alliance efficace avec nous et peut-être marier sa fille Élisabeth au jeune Louis XV. Il accomplissait ce second voyage en Europe dans de bien autres conditions que le premier : ce n'était plus le souverain à demi barbare d'un État presque inconnu, sans grandes victoires à son actif; c'était le vainqueur de la Suède, l'arbitre de la Pologne, le dominateur de l'Allemagne du nord, le réformateur de la Russie, le fondateur de Saint-Pétersbourg, en un mot, le créateur d'un grand peuple et d'un grand empire.

Dès son arrivée à la Haye, il répondit évasivement aux propositions de Goertz, qui, nous le savons, cherchait à réconcilier la Suède et la Russie, et entra au contraire en relations avec les plénipotentiaires français chargés des négociations pour la Triple-Alliance : l'abbé Dubois et M. de Châteauneuf. Les ins-

tructions données à ce dernier, notre ministre en Hollande, lui prescrivaient une grande réserve relativement à la politique générale. Il semble évident que le cabinet de Versailles ne désirait rien conclure avec la Russie, sinon un traité de commerce, et que celle-ci avait surtout en vue de procurer à la Suède, par la médiation de la France, la paix la moins désastreuse possible. L'alliance entre la France, la Grande-Bretagne et les Provinces-Unies n'avait rien d'incompatible en principe avec celle que nous proposait Pierre le Grand ; il est vrai que le tsar et le roi d'Angleterre étaient brouillés pour des motifs politiques et personnels, mais il n'y avait pas là un empêchement absolu.

Les négociations commencèrent donc; fatigué de les voir traîner en longueur, et après diverses propositions qui furent repoussées, Pierre partit brusquement pour Paris, où il arriva à l'improviste le 7 mai 1717. Les détails de son séjour sont bien connus : ils ont été notés par les chroniqueurs du temps; la plupart des cours d'Europe, inquiètes au sujet de ce voyage, expédièrent des agents chargés d'espionner le tsar et de contrôler tous ses faits et gestes ; Saint-Simon disait, au sujet de l'affaire principale qui l'amenait dans la capitale :

« Le tsar avait une passion extrême de s'unir à la France. Rien ne convenait mieux à notre commerce, à notre considération dans le nord, en Allemagne et par toute l'Europe. Ce prince tenait l'Angleterre en brassière par le commerce, et le roi Georges en crainte pour ses États d'Allemagne. Il tenait la Hollande en grand respect et l'Empereur en grande mesure. On ne peut nier qu'il ne fît une grande figure en Europe et en Asie, et que la France n'eût infiniment profité d'une alliance étroite avec lui... On a eu lieu depuis d'un long repentir des funestes charmes de l'Angleterre et du fol mépris que nous avons fait de la Russie. »

Après avoir salué le roi Louis XV, entrevue qui fit mûrir dans l'esprit du tsar le projet de mariage pour sa fille Élisabeth, Pierre le Grand renouvela formellement les ouvertures faites à la Haye. Ainsi mis en demeure le Régent n'osa plus se dérober

et il désigna le maréchal de Tessé pour s'aboucher avec les ministres russes Shafirof, Tolstoï et Dolgorouki. Ceux-ci remirent au maréchal un mémoire où le tsar s'offrait à la France aux lieu et place de la Suède, moyennant un subside annuel de trois cent mille écus, et lui promettait en outre l'alliance de la Prusse et de la Pologne. Malgré l'inclination du Régent à accepter, et sous l'influence de Dubois, qui fit tous ses efforts pour entraver cette négociation, l'on dicta au maréchal de Tessé des réponses vagues où domine surtout la peur de l'Angleterre, et on lui recommanda d'insister sur les questions commerciales, afin d'éluder les discussions politiques. Dans toute cette affaire, la France n'agit pas précisément avec droiture, et l'on put reprocher plus tard au maréchal son manque de foi, car il avait dévoilé aux Anglais cette négociation, qu'il jurait de tenir secrète.

En résumé, rien ne se conclut pendant le voyage du tsar, mais après son départ, la négociation se transporta en Hollande et se poursuivit avec activité : elle aboutit au *traité d'Amsterdam*, signé le 15 août 1717 entre la France, la Russie et la Prusse. Les puissances déclaraient s'unir pour la garantie des traités d'Utrecht et de la paix « éventuelle » du nord ; elles convenaient en outre de s'entendre ultérieurement pour arrêter les articles de deux traités, l'un de commerce, l'autre d'alliance politique. Cette convention ne laissait pas que d'être avantageuse à la France, bien qu'elle fût due plutôt à la sagacité et à l'activité de Pierre le Grand qu'aux démarches du gouvernement français. Ce n'était d'ailleurs qu'un acheminement à une union plus étroite, mais un certain temps allait s'écouler encore avant la réalisation de ces promesses, grâce à deux obstacles dont nous avons déjà parlé : d'une part, la perturbation causée en Europe par les intrigues de Goertz et d'Albéroni, d'autre part, la reprise des hostilités entre l'empire moscovite et la Suède, notre alliée traditionnelle.

Malgré ce refroidissement, c'est à dater de cette époque que des relations régulières furent établies entre la France et la

Russie. Kourakine, puis Dolgorouki, furent nommés ambassadeurs à Paris; Campredon représenta la France à Saint-Pétersbourg. Des négociations devaient être ébauchées plus tard pour le mariage d'Élisabeth, et nous allions à notre tour rendre quelques bons offices au tsar lors de la paix générale.

Les dernières années du règne de Pierre le Grand sont surtout marquées par des réformes intérieures, qui ne rentrent pas dans le cadre de notre étude. Il suffit de rappeler en quelques mots que l'armée russe fut organisée à l'européenne; les nobles ou boyards durent servir comme soldats avant d'être officiers et payer leur part de l'impôt; toute l'administration fut soumise à la hiérarchie militaire et à la même discipline; quant aux patriarches, qui avaient souvent combattu l'autorité du tsar, ils furent supprimés et celui-ci devint en réalité le chef de la religion. Il réforma jusqu'aux usages et aux costumes de la nation; il encouragea le commerce, — notamment avec la Chine et l'Inde, — l'industrie, l'agriculture, l'exploitation des mines et le développement des canaux. C'est aussi à cette époque que se place un triste épisode, qui met en lumière les traits caractéristiques de son génie âpre et inflexible. Rappelé par les intrigues du vieux parti russe, à la tête duquel se trouvait son fils Alexis, et craignant que ce prince ne détruisît un jour son œuvre, Pierre le fit mettre à mort en 1718. Le tsar n'hésitait donc pas à recourir à des moyens indignes d'un souverain et d'un père et à répandre son propre sang dans le seul but d'assurer l'avenir de cette civilisation naissante, de cet empire régénéré au prix de tant de sacrifices et de tant d'efforts !

Ces répressions cruelles et ces réformes administratives ne remplissent pas toute la fin de son règne : il fallait à ce génie actif une nouvelle campagne. Maître de la Baltique, il sentait le besoin d'établissements maritimes dans la Caspienne, et portait en même temps ses vues ambitieuses sur la mer Noire, persuadé qu'il fallait un débouché aux riches produits de la Russie méridionale. Or, la paix avec le nord lui permettait de porter

vers l'Orient toutes ses forces; la Perse était alors livrée à des dissensions intestines qui faisaient de ses provinces une proie attrayante et facile.

Après s'être assuré de la neutralité de la Turquie, Pierre entra en campagne et s'empara de la ville de Derbent (1722); la Perse était partagée entre Hussein et Mahmoud, et ce dernier tenta d'armer la Porte contre le tsar, lui montrant que la Russie, une fois maîtresse du Caucase, le serait bientôt de la mer Noire et de la Caspienne. Les cabinets de Vienne et de Paris prévinrent une rupture par des déclarations appuyées de menaces; en outre le tsar parvint à persuader le sultan qu'il était de son intérêt de partager avec lui les dépouilles de la Perse, plutôt que de se jeter dans une guerre onéreuse; M. de Bonac, notre ambassadeur à Constantinople, et M. de Campredon réussirent à conclure un accommodement entre la Russie et la Turquie à ce sujet.

Pendant ces négociations, les généraux russes poursuivaient leurs avantages. Sans entrer dans plus de détails, disons seulement qu'en vertu du *traité d'Ismaïl-Beg*, le tsar réunit à ses États les villes de Bakhu et de Derbent, ainsi que les trois provinces du Daghestan, du Ghilan et du Mazandéran avec Recht et Astérabad; de son côté, la Porte gagna Tauris, Erivan et quelques autres places. Il est juste d'ailleurs d'ajouter que jamais la Perse ne voulut ratifier ces conditions de paix, et que plus tard, en 1732, l'impératrice Anne lui restitua, par le traité de Recht, toutes les provinces conquises, en échange d'avantages commerciaux.

Un des derniers événements du grand règne fut le mariage du duc de Holstein : Pierre destinait sa fille Anne à ce neveu de Charles XII, prisonnier des Russes depuis Pultawa. La transmission de la couronne de Suède à Frédéric de Hesse-Cassel dépouillait le protégé du tsar de ses droits à la succession : Pierre obtint qu'à défaut d'héritier direct la couronne reviendrait à ce jeune prince.

Retardé par différentes intrigues de palais, le mariage ne s'accomplit qu'au mois de décembre 1724; mais ces négociations avaient rapproché les deux anciennes rivales : grâce à l'action de Bestuzhef et malgré l'opposition des Anglais et des Danois, un traité d'alliance défensive avait été signé le 22 février entre la Suède et la Russie. Par des articles secrets, les parties contractantes décidaient d'employer leurs efforts à la restitution du Sleswig au duc de Holstein, et s'engageaient à empêcher toute intervention étrangère en Pologne, où les anciens droits et privilèges devaient être respectés.

Le tsar couronna solennellement lui-même Catherine et sembla par cet acte lui donner implicitement le droit de lui succéder et l'assurer en même temps à ses filles, à l'exclusion du fils d'Alexis, qui vivait encore. La maladie qui rongeait Pierre le Grand depuis plusieurs années avait empiré par suite des excès et des fatigues de toute sorte qu'il endurait sans cesse; mais, grâce à sa vigueur, il put aller visiter une dernière fois ses établissements de Finlande, s'occuper encore de réformes et de projets, donner à Behring des instructions pour ses futurs voyages dans l'extrême nord de l'Amérique. On dirait qu'à défaut d'héritiers de son sang, il tient à se perpétuer dans son œuvre; soucieux des intérêts de son peuple, il veut, avant de le quitter, établir en quelque sorte un compte de tous les avantages acquis, et tracer à côté de chacun d'eux la route à suivre pour les féconder à l'infini dans l'avenir. Enfin, après de longues souffrances, il expira le 8 février 1725, à l'âge de cinquante-deux ans et après en avoir régné quarante-trois.

Qu'allait devenir l'empire moscovite à la mort de son fondateur? il suffit de le dire en deux mots. Le tsar ne laissait pas d'héritiers : il n'en eut pas moins des continuateurs. Jamais entreprise ne parut autant liée à la vie d'un homme, et contre tous calculs elle lui survécut. Ses réformes sociales se continuent au milieu des troubles et des intrigues. Ses successeurs, c'est-à-dire Catherine Ire, Pierre II, Anne, Élisabeth et surtout Catherine II, restent fidèles à sa politique d'intervention dans les

affaires de l'Europe; mais la Russie va chercher un autre système d'alliances. Nous avons vu que les offres du tsar à la France n'avaient abouti en somme qu'à un traité de commerce; de nouvelles tentatives auprès de Campredon restèrent sans résultats, de même que les projets de mariage entre Élisabeth et le duc de Chartres ou le comte de Charolais : Dubois insistait pour faire reculer cette union jusqu'à ce que le duc de Chartres pût être fait roi de Pologne, lorsqu'on apprit soudain le mariage du duc avec une princesse allemande, puis la mort du cardinal. Sur ces entrefaites, Louis XV épouse Marie Leczinska, ce qui détruit les plans projetés et rompt les relations entre la France et la Russie. Celle-ci se rapproche alors de l'Autriche et de la Prusse, et va signer avec la première, le 6 août 1726, à Vienne, un traité d'alliance offensive et défensive d'une grande importance.

Pendant tout le dix-huitième siècle, la Russie sera toujours du côté de l'Autriche; elle sera contre nous dans les deux grandes guerres de succession de Pologne et d'Autriche; elle ne redeviendra notre alliée indirecte qu'en 1756, lorsque nous nous serons précisément rapprochés du cabinet de Vienne. Au moment où nous nous arrêtons, l'Europe est donc partagée en deux camps : d'un côté, l'Autriche, l'Espagne et la Russie; de l'autre, la France, l'Angleterre et la Hollande : la ligue de Vienne contre la ligue de Hanovre.

L'idée générale qui domine le règne de Pierre le Grand, l'objectif constant de sa politique extérieure, c'est, avons-nous dit, la trouée vers la mer, et par suite l'entrée de la Russie dans le système européen et son intervention dans les affaires continentales.

Après avoir créé une armée et une flotte, il les conduit à la conquête des provinces maritimes et emploie toutes ses ressources à l'acquisition de nouveaux ports; un premier succès sur la mer Noire ne lui suffit pas : il se tourne vers le nord, engage une lutte acharnée contre la Suède, qui lui cède son

rang de puissance prépondérante, et s'empare de la Baltique, sur les bords de laquelle il jette les fondements de sa nouvelle capitale; enfin, il acquiert quelques places sur la Caspienne. La Russie a donc « ouvert une fenêtre sur l'Europe » : le projet du tsar est, en grande partie du moins, réalisé. Désormais, l'empire moscovite n'est plus un État barbare dont on connaît à peine le nom et l'étendue : c'est une puissance forte, presque complètement civilisée, qui va peser d'un grand poids dans la balance de l'équilibre européen. En outre, des rapports diplomatiques réguliers s'établissent, des traités sont conclus, des relations commerciales et industrielles prennent naissance entre la Russie et les autres États.

Cette idée de la nécessité de s'étendre sur la Baltique et sur la mer Noire se retrouve dans le fameux « testament politique » attribué à Pierre le Grand. Il est inutile de s'arrêter longuement à cette pièce apocryphe rédigée en 1811, mais il est curieux de constater que, si ce plan n'a pas été tracé par le tsar à ses successeurs, il correspondait du moins assez exactement à sa politique, et qu'il a été certainement suivi par eux. En effet, une partie de ce projet, c'est-à dire l'abaissement de la Suède, la ruine de la Pologne, l'intervention dans les affaires d'Allemagne et la domination de la Baltique et de la mer Noire, paraissait accomplie au temps du tsar Nicolas; quant à l'autre partie, c'est-à-dire la conquête de Constantinople et des Indes, elle sera peut-être résolue pacifiquement un jour ou l'autre par des traités de commerce, des chemins de fer, des canaux et par le retour de l'Asie centrale à la vie civilisée, que la Russie y porte en ce moment.

Il est donc avéré que Pierre le Grand fit faire un pas immense à son empire; on lui reproche d'avoir violenté les hommes, les choses, la nature et le temps : mais étant données les circonstances dans lesquelles ce travail gigantesque s'accomplit, il est bien probable qu'un despotisme inflexible, en arrachant ce pays à l'ignorance et à la barbarie, a abouti à de meilleurs résultats que n'eût pu le faire un long règne de patience et de mansué-

tude. D'ailleurs, nous l'avons dit, Pierre ne fit que suivre les destinées naturelles de la Russie : il ne modifia pas la direction que lui avaient imprimée ses prédécesseurs, il ne fit que précipiter sa marche dans la voie où elle devait logiquement entrer. Ce fut avant tout un homme taillé pour la lutte, au moral comme au physique. Sa vie entière fut un combat contre les forces du passé : contre la noblesse ignorante, contre le clergé fanatique, contre le peuple grossier qui se complaisait dans sa barbarie et son isolement national, contre l'ancienne armée et les antiques superstitions. Cette lutte, dont la Russie et le monde furent ébranlés, il la retrouva même au sein de sa famille : elle commença avec sa sœur Sophie, continua par sa femme Eudoxie et son fils Alexis. Dans cette existence si remplie par une fièvre perpétuelle d'activité, avec une volonté aussi puissante et un tempérament aussi énergique, il n'est pas étonnant que le tsar n'ait point ménagé ce qui se trouvait sur son chemin, et qu'il ait réalisé le progrès à coups de despotisme.

Les historiens pourront longtemps encore porter des jugements contradictoires sur cet homme extraordinaire, « moitié héros, moitié tigre », comme l'appelle Voltaire : assemblage étonnant de vertus et de vices, mais grand par son but jusque dans ses écarts. Ce qui est indéniable, c'est que l'empire moscovite actuel est l'œuvre de ses travaux et de son génie, et que, suivant l'expression de M. de Ségur, « la Russie vit encore de la vie de Pierre le Grand ».

Enfin, au point de vue de la politique extérieure, objet spécial de ce travail, il faut reconnaître que Pierre le Grand a le premier conquis pour la Russie une place parmi les puissances européennes; il a assuré son avenir en inaugurant entre elle et les autres États des rapports commerciaux et politiques. En un mot, il lui a ouvert la voie qu'elle a suivie depuis lors, et il l'a poussée vers ses destinées d'une main si puissante, qu'elle lui devra encore tout ce qu'elle peut devenir.

Roger Roux.

L'AMBASSADE

DU

PRINCE LOUIS DE ROHAN A VIENNE

(1772-1774 [1])

La période qui s'étend depuis la disgrâce de Choiseul jusqu'à la fin du trop long règne de Louis XV fut, à tous égards, malheureuse pour la France : une politique extérieure sans énergie et sans but, une administration intérieure aussi indifférente qu'incapable préparaient le « déluge » prédit par le monarque lui-même. Plus que jamais, les places s'obtenaient à la faveur, par l'intrigue, et, plus que jamais, les favorisés, les intrigants, presque tous sans talents personnels, voulaient pour eux une parcelle quelconque du pouvoir. Aussi M. Albert Sorel, qui est, avec le duc de Broglie, le grand historien de cette triste époque, a-t-il pu dire fort justement : « La France, en ce temps-là, avait plus d'agents que d'idées et plus de représentants que de crédit. »

[1] Archives du ministère des Affaires étrangères (*Correspondance de Vienne*, t. 318-324). — *Correspondance secrète entre Marie-Thérèse et le comte de Mercy-Argenteau, avec les lettres de Marie-Thérèse et de Marie-Antoinette*, publiée par MM. d'Arneth et Geffroy. — *Correspondance secrète du comte de Mercy-Argenteau avec l'empereur Joseph II et le prince de Kaunitz*, publiée par MM. d'Arneth et Flammermont. — *Notes écrites par un gentilhomme, officier supérieur attaché au prince Louis de Rohan, ambassadeur du Roi*, publiées par son arrière-petit-fils, le baron Zorn de Bulach. — E. Boutaric. *Correspondance secrète de Louis XV*. — Duc de Broglie. *Le secret du Roi*. — Albert Sorel, *La question d'Orient au XVIIIe siècle*. — Frantz Funck-Brentano. *L'Affaire du collier*. — *Mémoires de l'abbé Georgel, de madame Campan*, etc...

L'un de ces agents, très pauvre d'idées, assez dépourvu de crédit, n'ayant d'autres mérites qu'un grand nom et une élégance parfaite des manières, fut le prince Louis de Rohan, coadjuteur de l'évêque de Strasbourg, ambassadeur à Vienne de 1772 à 1774, c'est-à-dire pendant les années où s'accomplissaient précisément des modifications importantes dans la politique européenne, alors qu'il eût été nécessaire d'avoir auprès de la cour d'Autriche un habile diplomate de carrière, soutenu par un ministre aussi prudent qu'avisé. Le duc d'Aiguillon ne devait se rendre utile qu'au département de la guerre, mais sa politique restait toute d'expectative : à des qualités aussi négatives correspondaient les dispositions du prince Louis de Rohan qui ne pouvait et d'ailleurs ne devait rien faire.

Choiseul avait été le meilleur soutien de l'alliance avec la maison d'Autriche jusqu'alors considérée par tradition comme l'ennemie naturelle ; il avait fortifié par un mariage cette alliance, jusqu'alors profitable seulement à la cour de Vienne, et ses combinaisons auraient sans doute obtenu d'heureux résultats s'il lui avait été permis d'en poursuivre la réalisation. Disgracié par le caprice omnipotent d'une favorite, il put voir, de Chanteloup, sa politique négligée, sinon abandonnée. Désormais le ministère ne devait pas regarder plus loin que Versailles ni s'inquiéter d'autres événements que des fantaisies de madame du Barry. Le duc d'Aiguillon subissait l'alliance autrichienne qui lui était antipathique par cela même qu'elle était l'œuvre d'un prédécesseur détesté ; il ne fit rien pour en tirer parti, se résignant à demeurer spectateur impassible d'événements prévus, laissant tomber le prestige de la France et trouvant, jusqu'à un certain point, sa justification dans l'indifférence d'un vieillard sensuel plus désireux de rester un homme que soucieux de remplir ses devoirs de roi.

Le marquis de Durfort avait été remplacé à Vienne, en juillet 1770, par M. Durand, garde des archives depuis 1762, en attendant que le baron de Breteuil, désigné comme nouveau titulaire, pût quitter son poste de Hollande. Le changement de ministère provoqua d'autres dispositions. Sans doute, le duc

d'Aiguillon tenait en médiocre estime le prince Louis de Rohan ; toutefois ce dernier était le neveu de Mme de Marsan, gouvernante des Enfants de France, et du maréchal de Soubise : il appartenait au parti qui venait d'abattre Choiseul et, par cela même, devenait préferable, sinon supérieur à l'ami du ministre exilé : à défaut de titres, ces conditions étaient suffisantes pour lui valoir l'ambassade de Vienne.

Louis-René-Édouard, prince de Rohan-Guémenée, plus connu d'abord sous le nom de « prince Louis », appelé souvent ensuite « la belle Éminence » et enfin, non sans quelque mépris, le « Cardinal Collier », était né à Paris le 25 septembre 1734. Il devenait, à vingt-deux ans, coadjuteur de son oncle l'évêque de Strasbourg et, presque en même temps, le 18 mai 1760, évêque in partibus de Canope, afin de pouvoir porter avec plus d'éclat l'habit ecclésiastique. L'Académie française, elle-même, lui fut bienveillante et l'accueillit dès l'année 1761, sans trop s'inquiéter de sa valeur littéraire.

Tant d'honneurs prématurés, tant de dignités injustifiées n'abusèrent cependant pas ses contemporains. Le baron de Besenval rapporte, dans ses mémoires, qu'il « joignait à beaucoup d'élégance extérieure beaucoup de grâce dans l'esprit et même des connaissances, mais sans frein dans sa passion et sa conduite, libre dans ses mœurs, faisant une dépense outrée, plein d'inconsidération et de légèreté ». Au dire du duc de Lévis, « on ne pouvait lui refuser de l'esprit, mais, pour du jugement, il en était totalement dépourvu. » Madame de Genlis ne se montre guère plus indulgente en écrivant : « Le prince Louis avait une figure très agréable, des manières trop lestes pour son état, une conversation frivole, animée, spirituelle ; il n'était rien de ce qu'il devait être, mais il était aimable autant qu'on le peut être, hors de sa place et de son caractère. » Madame d'Oberkirch, lorsqu'elle fut reçue par lui, en 1780, à Strasbourg, se trouva éblouie devant ce « beau prélat, fort peu dévot, fort adonné aux femmes, plein d'esprit et d'amabilité, mais d'une faiblesse, d'une crédulité qu'il a expiées bien cher... il menait un train de

maison ruineux et invraisemblable à raconter ». Enfin madame Campan était particulièrement excusable de ne témoigner aucune indulgence pour ce personnage « aussi léger et aussi immoral »; elle estimait, en outre, qu'il « n'avait que de faibles teintures en tous genres, et ignorait tout ce qui peut servir à la diplomatie ».

Lorsqu'avant même de prendre officiellement possession des Affaires étrangères le duc d'Aiguillon le désigna à la place du baron de Breteuil, le comte de Mercy-Argenteau ne craignit pas de le dépeindre en ces termes au premier ministre autrichien, Kaunitz, dans une lettre datée du 22 juin 1771 : « Le choix du coadjuteur de Strasbourg pour l'ambassade de Vienne paraît ici des plus étranges, parce que ce jeune prélat ne s'était fait connaître jusqu'à présent que dans les ruelles et par ses aventures galantes ; il est d'ailleurs assez aimable en société, fort gai et encore plus léger ; je sais qu'il se prépare à endosser le manteau de l'hypocrisie, mais je doute que sa pétulance naturelle lui permette de contenir un rôle si composé » ; et l'ambassadeur de Marie-Thérèse, le conseiller et confident de la future reine de France, ajoutait à propos de l'éloignement de Breteuil : « J'en ai un regret proportionné à ma très mince opinion de son successeur. » Enfin, Marie-Antoinette elle-même, dans une de ses lettres parfois si pleines de sens, toujours si modérées, si touchantes avec une nuance de résignation et de tristesse à l'époque même où elle paraissait si frivole, se hasardait à l'appréciation suivante : « L'on dit que c'est le coadjuteur de Strasbourg qui doit aller à Vienne. Il est de très grande maison, mais la vie qu'il a toujours tenue ressemble plus à celle d'un soldat que d'un coadjuteur. »

Ces jugements peu flatteurs étaient d'autant mieux acceptés par la cour de Vienne qu'elle avait déjà une médiocre opinion sur les affaires de France ; elle la manifestait d'ailleurs adroitement, comme pour justifier d'avance la trahison qu'elle se préparait à commettre envers son alliée trop insouciante, il est vrai, mais toujours fidèle. C'est ainsi que, dans les réponses adressées par le prince de Kaunitz à Mercy dans le cours du printemps

de 1771, on relève les phrases suivantes : « Il est certain qu'il est affreux de voir un État gouverné comme l'est la France aujourd'hui. En bons amis et alliés, nous sommes honteux de l'ineptie et des causes misérables et scandaleuses de tout ce qui se passe là où vous êtes. Je suis outré, entre autres, des iniquités qu'éprouve M. de Breteuil. »

Quant à l'opinion de Marie-Thérèse sur le prince Louis, ces quelques lignes d'une lettre qu'elle adressait de Schönbrunn, le 8 juillet 1771, à Mercy permettent de la connaître exactement : « J'ai tout lieu d'être mécontente du choix que la France a fait d'un aussi mauvais sujet que l'est le coadjuteur de Strasbourg pour l'ambassade ici. Je l'aurais peut-être refusé si je n'avais pas été retenue par la considération des désagréments qui auraient pu en rejaillir sur ma fille, mais vous ne laisserez pas de faire sentir à la cour de France qu'on fera bien de recommander à cet ambassadeur une conduite sage, conforme à son état et au poste qu'il va occuper, et que d'ailleurs je ne serais pas d'humeur de conniver aux écarts et scandales auxquels il voudrait peut-être s'abandonner. Je vous avoue, je crains nos femmes ici. »

Le prince Louis se présentait donc comme l'ambassadeur fort peu estimé d'une nation presque discréditée. Avec cela, il arrivait à un moment où il aurait fallu montrer beaucoup de décision, d'énergie, une habileté diplomatique consommée pour s'associer honorablement à des combinaisons politiques qui s'annonçaient, s'imposaient, ou même pour être simplement à la hauteur de circonstances singulièrement délicates. A tous égards, l'élégant coadjuteur était incapable de remplir cette lourde tâche, mais on peut ajouter aussi qu'il ne lui était pas prescrit de la mener à bonne fin : comme le disait Mercy, la France se trouvait alors « sans exercice de justice, sans ministère et sans argent ». Le peu d'avantages qu'on pensait d'une part retirer de la mission du prince Louis, le peu d'attention qu'on y prêtait d'autre part, facilitaient, après tout, cette singulière ambassade.

Et, comme s'il se rendait compte que son rôle devait être purement représentatif, son attitude essentiellement décorative, il passa de longs mois à s'organiser une suite nombreuse et brillante, à préparer un fastueux train de maison, si occupé d'acquérir la supériorité du luxe et de l'élégance sur ses futurs collègues qu'il ne songeait guère à se rendre dans les bureaux pour s'initier, auprès de Favier, à des fonctions auxquelles il ne se trouvait nullement préparé. Il lui suffisait d'éblouir : il s'y adonnait avec acharnement.

Ces préparatifs interminables produisirent une fâcheuse impression. Le duc d'Aiguillon, qui avait tout d'abord paru très favorablement disposé, qui l'avait engagé si fortement à accepter la place qu'il lui destinait, faisant miroiter à ses yeux de brillants avantages, se plaignit de ces retards excessifs, de ces dépenses exagérées. Il lui fit observer que la première moitié des préparatifs coûtait déjà plus de cent mille livres, que l'état des finances ne permettait pas de pareilles prodigalités, et il profita de l'occasion pour ajouter qu'il ne pouvait plus lui promettre le secours du trésor royal dans une aussi large mesure qu'il le lui avait laissé espérer au début. Mais le prince Louis, dont l'existence était toute pour l'extérieur, qui avait l'amour de la représentation, la folie du luxe, ne parut pas s'émouvoir de remarques aussi judicieuses ni comprendre qu'il fournissait déjà des armes contre lui, qu'il justifiait déjà le ralentissement d'une bienveillance plus apparente que réelle et sans doute fort intéressée.

Ce fut le 28 décembre 1771 seulement qu'il se décida à quitter Strasbourg pour prendre la route de Vienne, croyant avoir rempli une des parties les plus importantes de sa tâche en s'entourant d'une suite nombreuse, en se faisant suivre d'un brillant cortège, s'étant donné d'ailleurs un mal infini pour y parvenir et n'oubliant qu'un détail, celui de demander à son ministre des instructions précises et complètes.

Son premier secrétaire, l'abbé Georgel, qui lui fut sincèrement attaché et s'efforça toujours, en rédigeant ses mémoires,

d'excuser ou d'atténuer ses faiblesses et ses fautes, détaille ainsi le fameux cortège qui devait en imposer à la cour de Vienne et qui, pour commencer, indisposait fortement la cour de Versailles : « Les deux voitures de parade avaient coûté quarante mille livres ; la richesse y était prodiguée par la main du goût ; une écurie de cinquante chevaux, un premier écuyer et deux piqueurs ; sept pages tirés de la noblesse de Bretagne et d'Alsace, richement habillés, avec un gouverneur et un précepteur ; deux gentilshommes pour les honneurs de la chambre, dont le premier était bailli de Malte et l'autre capitaine de cavalerie ; six valets de chambre, un maître d'hôtel, un chef d'office avec des uniformes écarlates à larges galons d'or, deux heiduques, quatre coureurs, dont chacun des habits, chamarrés de broderies d'or et d'argent à paillettes, avait coûté quatre mille livres ; douze valets de pied, deux suisses, l'un pour les appartements et l'autre pour la porte, dont les habits de grande livrée étaient faits pour attirer les regards ; dix musiciens habillés d'écarlate avec des galons d'or à la boutonnière ; un intendant de maison, un trésorier, quatre gentilshommes d'ambassade nommés et brevetés par la cour, sans le secrétaire d'ambassade et quatre secrétaires. » C'est par modestie sans doute que l'abbé Georgel indique à la fin de son énumération le personnel de l'ambassade même où il occupait le premier rang ; il ne met évidemment aucune malice dans l'ordre qu'il suit, mais il est certain que le jeune ambassadeur avait apporté autant de soin dans l'achat de ses voitures et de ses chevaux que dans le choix de ses secrétaires ; son cortège était tout un symbole.

La première étape fut courte et se termina sur la limite de la juridiction de l'évêché de Strasbourg, à l'abbaye de Schwartzach : toutes les cloches sonnaient et cent quatre-vingts paysans se trouvaient sous les armes pour recevoir le prince Louis qui promit son portrait, comme un grand personnage qu'il était. La route se continua par Rastadt, Karlsruhe, Stuttgart, à travers les montagnes de Wurtemberg où les beaux carrosses dorés laissèrent quelques essieux. En arrivant sur les bords du Danube, le

1er janvier 1772, une députation de la ville d'Ulm vint recevoir l'ambassadeur, qui manifesta le désir de garder l'incognito. Il prit le nom d'une de ses terres aux environs de Meaux, mais le « comte de Coupvray » ne passa cependant pas inaperçu à Augsbourg et à Munich, où il s'arrêta deux jours, à Muhldorf, Braunau, Ried, Linz. Puis, après d'autres haltes encore, dépouillant son nom d'emprunt pour reprendre sa dignité d'ambassadeur, il fit son entrée dans Vienne le 10 janvier, à cinq heures du soir. Pour plaire à la populace, il avait eu soin de faire mettre à toutes ses mules des fers d'argent très légèrement cloués avant de franchir les portes, de sorte que ces fers se détachèrent à travers les rues de la ville ; en mettant pied à terre devant le palais de l'ambassade, il s'était ainsi attiré déjà de chaudes ovations et acheté quelques sympathies.

Dans les visites et les réceptions d'apparat qui occupèrent les premières journées, le représentant de Louis XV parut tout à son avantage : son élégance naturelle, son exquise politesse, son goût pour l'observation stricte du cérémonial produisirent une impression favorable dans toute la société et lui valurent le bon accueil même des politiques les plus prévenus contre sa valeur personnelle. Le lendemain de son arrivée, à la première heure, il fit demander audience chez le prince Kaunitz et chez le prince de Colloredo, ministre de l'empereur Joseph II, qui l'accordèrent immédiatement ; il les reçut à son tour, en présence de tout le personnel de l'ambassade et sans négliger aucun détail d'étiquette. Le surlendemain, il fut reçu par Joseph II, mais le 19 seulement par Marie-Thérèse qui prétexta un rhume violent pour se permettre moins d'empressement. Ce même jour, il fit sa cour aux archiducs et archiduchesses. Le 20, il fit annoncer son arrivée aux ambassadeurs étrangers ; il la notifia également à la noblesse de la ville et fit distribuer des billets annonçant qu'il recevrait le 23, le 24 et le 25, de midi à deux heures.

Le 22, il avait rendu les visites des ambassadeurs en commençant par le nonce, par lord Stormund, ambassadeur

d'Angleterre, le comte Gradenigo, ambassadeur de Venise, et le comte de Mahoni, ambassadeur d'Espagne.

Son grand écuyer, le baron Zorn de Bulach, qui a laissé quelques notes sur l'existence mondaine et les déplacements de l'ambassadeur, sans toutefois, par discrétion ou indifférence, jamais écrire un mot relatif à la politique ni une appréciation quelconque, signale avec sa sécheresse coutumière la solennité des réceptions : « Le 23, 24, 25, écrit-il, toute la première noblesse de robe et militaire, à laquelle l'arrivée avait été annoncée, est venue faire visite. Le maître de cérémonie se tient à l'entrée de la chambre de réception, et, à mesure qu'il vient quelqu'un, il lui est annoncé par le fourrier de la chambre. Si c'est un dignitaire, le prince sort jusqu'au delà de l'antichambre, accompagné de son gentilhomme de cérémonies, et le conduit dans la salle de réception. Si c'est un chambellan ou de robe, il le reçoit sous la porte de la salle de réception. Lorsque quelqu'un sort, il le reconduit de la même façon avec son gentilhomme de cérémonies. Autrefois l'ambassadeur reconduisait les gens titrés jusqu'au bas de l'escalier. Toute la maison, pages, etc., sont en gala ces jours-là et se tiennent en haie, les gentilhommes dans la salle de réception pêle-mêle avec tout le monde, les pages dans la chambre de devant, les valets de chambre et maîtres d'hôtel dans celle d'après, les heiduques, valets de pied et coureurs dans l'antichambre en haie. L'ambassadeur rend le lendemain les visites à tout le monde, mais il n'est pas reçu ; presque nulle part il lâche des billets. »

Les égards qui lui furent prodigués à la cour, l'empressement que lui témoigna la noblesse, comblèrent de joie le prince Louis. Très fier de l'accueil qu'il venait de recevoir, il se complut à le faire connaître, à souligner les procédés des ministres Kaunitz et Colloredo allant aussitôt lui faire visite, « quoiqu'il ne soit pas dans l'usage de la rendre le jour même ». Dans sa première lettre à Louis XV, le 21 janvier, il lui rapporte l'attitude particulièrement bienveillante, presque familière de Joseph II, et il termine ainsi le compte rendu de cette audience : « Il [l'empe-

reur] m'a dit qu'il espérait que Votre Majesté était contente de madame la Dauphine et, changeant assez promptement de conversation, il l'a portée sur des sujets moraux et en a choisi un qui m'a étonné : *le malheur d'être né pour commander les hommes*. La discussion a été assez longue ; l'Empereur soutenait son avis avec chaleur ; cependant j'ose dire que j'ai terminé avec avantage en lui faisant le portrait d'un roi chéri par ses peuples et dont le cœur est si connu de ses sujets que rien ne peut altérer l'amour dont ils sont pénétrés, de sorte que, si des circonstances inévitables amenaient des moments un peu fatigants pour eux, ce même amour les ferait supporter sans murmure. Qu'il est doux, Sire, de présenter sous ces traits le portrait de son maître !... » Plus tard, lorsqu'arrivèrent les « moments un peu fatigants », le prince Louis devait-il se souvenir de cette conversation soutenue par lui avec son aisance et sa légèreté habituelles, de la transition presque prophétique de Joseph II qui cessait de parler de sa sœur Marie-Antoinette pour discourir sur le malheur d'être souverain?

Mais ce qui charme par-dessus tout le naïf ambassadeur, c'est l'accueil souriant que lui réserve l'austère Marie-Thérèse. Il n'a pas deviné les sentiments peu sympathiques qu'elle nourrit à son égard ; il n'a pas compris qu'un rhume violent pouvait n'être qu'un prétexte pour retarder l'audience nécessaire, inévitable ; il n'a pas senti, lui, le gentilhomme esclave des conventions mondaines, que le sourire pouvait dissimuler le mépris ou, tout au moins, l'indifférence. Il est ému lorsque l'Impératrice l'engage à ne pas s'inquiéter de la froideur naturelle de Kaunitz, qui mérite pourtant une entière confiance. Alors il se souvient précisément d'une phrase de ce ministre qui n'était pas seulement un grand politique, mais un profond philosophe aussi, qui savait capter la confiance de chacun en flattant ses faiblesses, en approuvant ses tendances, qui, en un mot, était un parfait diplomate. La recommandation de Marie-Thérèse lui paraît superflue, car, avec une ingénuité vraiment touchante, il répète à Louis XV une déclaration de Kaunitz lui apprenant que son extérieur

lui confirmant le bien qu'on lui en avait dit, il sentait naître une sympathie dont il lui faisait l'aveu avec confiance. Enfin, il termine sa lettre à Louis XV par une phrase qui lui permet, sinon de prouver son crédit soudain auprès de l'Impératrice, tout au moins de flatter le Roi dans ce qui lui tenait le plus à cœur; il ajoute donc: « Elle m'a parlé ensuite avec détail de madame la Dauphine et du désir qu'elle a qu'elle satisfasse Votre Majesté sous tous les rapports et surtout en témoignant égard aux personnes que Votre Majesté distingue et honore de ses bontés. » S'il n'oublie pas Marie-Antoinette, c'est afin de pouvoir faire allusion à Mme du Barry. Il néglige toutefois de rapporter que, lorsqu'il sollicita la bonté et l'indulgence de Marie-Thérèse, celle-ci lui répondit très finement que tous ses prédécesseurs avaient été contents d'elle, notamment « Choiseul qu'elle n'oublierait jamais », que, déconcerté, il répéta machinalement cette phrase pour répondre quelque chose et couper un long silence.

Il ne suffisait pas de montrer les talents de gentilhomme et de courtisan, il fallait commencer le lourd et délicat métier de diplomate. Le prince de Rohan l'entreprit avec une évidente bonne volonté, avec une grande assurance aussi, qu'enhardissaient ses succès mondains. Et puis le ministre n'avait-il pas fait taire ses premières et courtes hésitations en lui assurant qu'il trouverait à Vienne un véritable diplomate de carrière qui occupait par intérim le poste depuis deux ans, obligé par sa situation personnelle et son nom modeste à rester au second plan alors que ses capacités le rendaient digne d'une ambassade? Bien plus, M. Durand était invité à prolonger un peu son séjour en Autriche afin de l'initier aux affaires et guider ses débuts. Mais ce fut surtout l'abbé Georgel qui se trouva en rapports fréquents avec le chargé d'affaires, et l'abbé Georgel n'était pas capable de remplacer aussitôt cet utile conseiller. Le prince Louis eut le tort de croire que les questions politiques pourraient se traiter dans la coulisse et qu'il lui suffirait de parader sur la scène : il se montra tel qu'on l'avait jugé d'avance, un figurant

tout au plus, et la comédie se joua sans même qu'il s'en aperçût, comme s'il se trouvait absent du théâtre, à la grande satisfaction de la cour de Vienne.

Il faut ajouter cependant, pour sa défense, que jamais agent ne fut plus mal dirigé, plus faiblement secondé dans des circonsrances aussi difficiles. Le partage de la Pologne était chose prévue, sinon décidée, et le ministère français, loin de faire valoir ses droits et d'accomplir ses devoirs, ne songeait même pas à une retraite honorable : il se résignait à la déroute. « Avec quelque soin qu'on ait étudié dans ces derniers temps la conduite du nouveau ministre de Louis XV à la veille du partage de la Pologne, observe le duc de Broglie dans *le Secret du Roi*, il a été impossible de deviner quel but il se proposa, quel plan il suivit, dans quelle voie il marcha pendant les quatre mois qui s'écoulèrent depuis son avènement jusqu'au 5 août 1772, jour qui vit consommer l'attentat. » — « Entre le péril d'être victime de Frédéric et celui d'être dupe de Marie-Thérèse, dit encore le duc de Broglie, la France avait à naviguer dans une passe semée d'écueils où les meilleurs pilotes ne pouvaient avancer que la sonde à la main. » Le duc d'Aiguillon avait donc pris le gouvernail sans souci du naufrage ; à aucun moment, il ne chercha à s'orienter. En définitive, son agent de Vienne se trouvait donc excusable de n'avoir lui-même aucune ligne politique, d'attendre les événements au lieu de les prévoir et de rester un acteur sans emploi.

Et puis, dans le jeu des combinaisons, eût-il été de taille à se mesurer avec le puissant partenaire qu'était le prince de Kaunitz, dont le baron de Gleichen peint les qualités personnelles remarquables et les singularités dans un curieux portrait, dont Frédéric II lui-même ne put avoir raison tout en écrivant qu'avec « un sens droit il avait l'esprit rempli de travers » ? Kaunitz connaissait à merveille la politique, les ressorts intimes des diverses cours et, en particulier, de la cour de Versailles, auprès de laquelle il avait été accrédité : il savait aussi, par l'expérience même de la guerre de Sept ans, qu'on pouvait abuser de

Louis XV en exploitant auprès de lui les sentiments de loyauté, d'honneur, de désintéressement. Les sympathies naturelles de Marie-Thérèse pour la France et le penchant mal dissimulé de Joseph II pour la Prusse rendaient souvent sa situation délicate, mais cette situation demeurait prépondérante en Autriche et il la maintenait, écrit le duc de Broglie, « calculant, pesant et soupesant avec l'expérience d'un vieux routier les chances bonnes ou mauvaises des deux partis contraires ».

L'historique du démembrement de la Pologne n'est plus à faire ; ce triste événement, qui démontra l'impuissance ou plutôt l'incapacité du gouvernement de Louis XV, a été étudié par le duc de Broglie, puis magistralement traité par M. Albert Sorel, tandis que, de son côté, M. Albert Vandal a minutieusement décrit l'action de la Russie pendant cette même période. D'ailleurs, tout était décidé lorsque le prince Louis parvint en Autriche; il ne fut pas mêlé aux négociations échangées entre les cours de Berlin, Pétersbourg et Vienne; il ne les connut même que très tardivement. Ses appréciations sur le grand fait politique qui reçut sa consécration officielle pendant son ambassade ne méritent donc d'être signalées qu'à titre documentaire et parce qu'elles permettent de juger leur auteur.

On sait que Kaunitz avait à choisir entre la guerre, une véritable abdication ou le partage; qu'après avoir lui-même hésité longtemps, il finit par triompher des justes scrupules de Marie-Thérèse et faire accepter de la cour de Versailles un acte qui constituait à son égard une véritable trahison. « Il établit, dit M. Albert Sorel, que, tout en se réservant de proposer dans l'avenir des combinaisons différentes, il convenait de prendre acte du partage de la Pologne, de se nantir dans ce pays et d'établir formellement les droits de l'Autriche à un démembrement. L'équivoque qui subsistait dans cette proposition, le prestige décevant qu'exerçaient sur l'esprit de Marie-Thérèse les belles paroles d'équilibre et d'égalité, triomphèrent de ses scrupules. » Le 19 février 1772, c'est-à-dire peu de jours après l'arrivée du prince Louis, elle apposa sa signature au bas d'un projet de

déclaration qui consacrait l'accession définitive de l'Autriche aux visées de la Prusse et de la Russie.

Dès ses premières dépêches, Rohan montre qu'il cherche vainement à connaître la politique autrichienne : il sent que des choses graves s'agitent, que des conventions se discutent, mais il ne parvient pas à les pénétrer. Il n'a même pas connaissance des entrevues déjà anciennes de Neustadt et de Neiss entre Joseph II, Kaunitz et Frédéric II. Il assiste, le 30 janvier, au « Kammerfest » ou bal de la cour; il a une conversation de près d'une heure dans le coin d'une salle avec l'Empereur, qui lui avoue son intention de faire prochainement campagne, puis semble contrarié d'avoir prononcé cette phrase et la corrige en ajoutant, « mais je suis toujours aux ordres de S. M. l'Impératrice », pour montrer qu'il vient d'exprimer un désir tout personnel et non pas de dévoiler une résolution prise dans le conseil. D'autre part, le duc d'Aiguillon ne l'exhorte nullement à percer le mystère. Dans une longue dépêche en date du 6 février, qui doit lui tenir lieu d'instructions générales, il insiste sur le rôle passif de la France : « Le Roi, lui dit-il, n'a contracté qu'une seule obligation formelle, et il se bornera à la remplir, c'est celle de secourir la maison d'Autriche si elle est attaquée dans ses possessions. Le traité du 1er mai 1756 détermine les cas de l'alliance ainsi que la portée des secours. » Il le prévient qu'il ne faut sous aucun prétexte s'immiscer dans les querelles particulières et il conclut : « Tel est le cercle étroit des vues dans lequel le système actuel du Roi nous circonscrit. » Dans une nouvelle dépêche, cinq jours après, il lui recommande de ne pas interroger la cour de Vienne et d'attendre ses ouvertures. Cette recommandation de garder un rôle passif a d'autant plus de poids que Louis XV sait parfaitement à quoi s'en tenir; chose curieuse, c'est Frédéric II lui-même qui a jugé habile de lui dénoncer les projets autrichiens. Le billet suivant écrit par Louis XV le 12 janvier 1772, au comte de Broglie, chef de la correspondance secrète, en témoigne : « c'est pour marquer toute notre confiance en la cour de Vienne que M. d'Aiguillon a communiqué les lettres

de Prusse à M. de Mercy et pour juger si elle ne voudrait pas *avoir sa part au gâteau sur la Pologne*, comme il y a tout lieu de le croire... »

Désormais, le prince Louis pouvait décliner toute responsabilité et conserver, quoi qu'il advînt, sa belle assurance : son ministre lui prescrivait la plus simple des lignes de conduite, qui consiste à attendre et laisser faire.

Plus qu'aux affaires de Pologne, il s'intéresse alors à de prétendues découvertes, à des procédés nouveaux qui devaient réaser d'immenses bénéfices. Il suit les expériences d'un Français, François Solignac, qui essaie une machine pour faire le pain et le biscuit de mer par grandes quantités. Il se passionne pour un procédé de l'abbé de Bruges relatif à « la conversion des sels de mer, des montagnes, des fontaines, etc., en salpêtre aiguillé »; après avoir probablement fourni de l'argent, il rédige de longs mémoires sur cette question, il assure que le Roi gagnerait deux cent mille louis sur les trois à quatre cent mille quintaux de sels employés à faire du salpêtre et huit cent mille louis sur l'achat du salpêtre ; il entre dans les plus grands détails. En s'attachant à des expériences incapables d'obtenir un résultat pratique, il révèle ses goûts pour la nouveauté, pour les entreprises industrielles ou financières qui doivent donner de fantastiques bénéfices, et il ne faut plus s'étonner de l'incompréhensible admiration, de la confiance sans bornes qu'il devait témoigner plus tard à Cagliostro.

Pendant ce temps, l'abbé Georgel travaille avec acharnement dans les bureaux de l'ambassade, car M. Durand, nommé en Russie, doit partir à la fin de mars, recevant alors de Kaunitz, en souvenir d'estime, une boîte d'or émaillée, garnie de brillants, avec une bague de diamants. L'abbé Georgel se plaint de ce que les dépêches sont mal chiffrées, de ce qu'il lui faut de longues heures pour les lire. Il reçoit cette note, accompagnée de conseils techniques : « Le bureau de M. Gérard prie M. l'abbé Georgel de vouloir bien joindre à l'attention que demande le déchiffrement du dictionnaire la patience qu'exige cette opération », et

M. Gérard lui fait observer qu'il s'est trompé à diverses reprises, notamment dans une dépêche contenant quelques appréciations peu bienveillantes à l'égard de Kaunitz, laissant entendre que cette dépêche avait été certainement lue en cours de route. Ce simple incident permettait aux bureaux du ministère de suivre l'exemple de d'Aiguillon et de n'avoir qu'une médiocre confiance dans les capacités du poste de Vienne.

Mais on venait d'apprendre la prise du château de Cracovie, occupé par les Russes, emporté d'assaut le 3 février par M. de Choisy, brigadier des armées du Roi, qui commandait sous les ordres du baron de Vioménil, représentant de Louis XV en Pologne. Si la France voulait intervenir, le moment en était venu, et il lui fallait tout d'abord envoyer des secours à la poignée de braves qui luttaient pour la défense de la Pologne. Le prince Louis sortit aussitôt de son inaction et réclama l'appui de l'Autriche; il entendit, sur la conduite des officiers français, d'intarissables éloges formulés tour à tour par Marie-Thérèse, Joseph II, Kaunitz, par le maréchal de Laczy, ministre de la guerre, enfin de belles phrases sans aucune promesse effective. Ce fut alors que, dans un accès d'indignation qui ne saurait lui être reproché, il joignit à une de ses dépêches officielles cette lettre souvent citée qu'il adressait à d'Aiguillon personnellement : « J'ai effectivement vu pleurer Marie-Thérèse sur les malheurs de la Pologne opprimée; mais cette princesse, exercée dans l'art de ne point se laisser pénétrer, me paraît avoir les larmes à commandement : d'une main elle a le mouchoir pour essuyer ses pleurs, et de l'autre elle saisit le glaive de la négociation pour être la troisième puissance copartageante. »

La fameuse lettre, au lieu d'être simplement communiquée à Louis XV, fut confiée par d'Aiguillon à Mme du Barry. Cet acte tout au moins incorrect d'un ministre trop courtisan est d'autant plus croyable que la lettre ne se rétrouve précisément pas dans la correspondance classée au ministère des Affaires étrangères. D'après des témoignages dignes de foi, Mme du Barry en aurait donné lecture pendant un soupér, et tout le monde aurait

cru qu'elle était adressée directement à la favorite, que le prince Louis correspondait régulièrement avec elle. Cette appréciation, sans doute assez brutale et quelque peu méprisante, aggravée par les circonstances qui la révélèrent, par les interprétations inexactes auxquelles elle donna prise, ne tarda pas à être connue de Marie-Antoinette. De France elle se répandit en Autriche; elle eut des suites funestes pour son auteur.

Marie-Thérèse, qui s'était d'abord laissé presque séduire par le charme des manières du nouvel ambassadeur, ne tardait d'ailleurs pas à revenir sur cette première et fugitive impression. Au bout de quelques jours, la méfiance était revenue, s'aggravant d'hostilité et ensuite de mépris. Sauf lorsqu'elle lui raconte la première entrevue, toutes ses lettres à Mercy contiennent des phrases de plus en plus sévères lorsqu'elle parle du prince Louis : « Je ne saurais accorder mon approbation à l'ambassadeur Rohan; c'est un gros volume farci de bien mauvais propos, peu conformes à son état d'ecclésiastique et de ministre, et qu'il débite avec impudence en toute rencontre; sans connaissance d'affaires et sans talents suffisants, avec un fonds de légèreté, présomption et inconséquences. On ne saurait faire compte ni sur ses explications, ni sur ses rapports. La cohue de sa suite est de même un mélange de gens sans mérite et mœurs. Je ne vous le dis pas dans la vue de faire demander son rappel, mais, si la cour prenait elle-même ce parti, j'en serais très contente. » (Lettre du 1er mars 1772.) — « Le prince de Rohan me déplaît de plus en plus; c'est un bien mauvais sujet, sans talents, sans prudence, sans mœurs; il soutient fort mal le caractère de ministre et d'ecclésiastique. L'Empereur aime à la vérité s'entretenir avec lui, mais c'est pour lui faire dire des inepties, bavardises et turlupinades. Kaunitz paraît assez content de lui parce qu'il ne l'incommode pas et lui montre toute sorte de soumission. Je ne veux pas, du moins en ce moment, demander son rappel, mais je vous répète que je le verrais avec plaisir dénicher d'ici. » (Lettre du 18 mars.) — « Rohan est toujours le même, mais presque toutes nos femmes, jeunes et vieilles, belles et laides, ne

sont pas moins ensorcelées de ce bien mauvais original d'extravagances et étourderies. »(Lettre du 1er septembre.) — « Le prince de Rohan est toujours le même, sans mœurs, sans caractère, sans talent, sans génie; c'est un vrai panier percé. Cependant, il fait radoter toutes les femmes ici. Ses extravagances augmentent tous les jours et me le rendent presque insupportable. Je serais bien aise d'en être délivrée d'ici au printemps prochain pour ne pas être obligée de faire à la fin des démarches pour obtenir son rappel. » (Lettre du 2 octobre). Et chaque fois que Marie-Thérèse écrit son nom, c'est pour articuler les mêmes plaintes, souhaiter son départ, « radotant » même à son tour, mais de tout autre façon que les grandes dames de Vienne.

Il était impossible de témoigner une plus grande antipathie. C'est que d'autres griefs, à la vérité assez graves, venaient se joindre à la mauvaise impression provoquée par la lettre lue à une des galantes réunions de Mme du Barry.

Les soupers étaient alors fort en vogue à Versailles. Le prince Louis eut l'idée aussi maladroite que déplacée d'introduire cette mode à Vienne. Il institua, chaque semaine, des soupers de cent à cent cinquante personnes où « la jeunesse jouissait d'une honnête liberté », rapporte l'abbé Georgel. Ces soupers avaient lieu assez tard dans la nuit, par petites tables organisées au gré des convives. Ils ne tardèrent pas à être très recherchés. « Cette nouveauté plut généralement à Vienne, mais généralement aux dames, avoue l'abbé Georgel. Avant l'arrivée du prince ambassadeur, les soupers étaient inconnus. Jusqu'alors les repas de cérémonie se donnaient au dîner. Cette interversion de l'ordre déplut extrêmement à Marie-Thérèse : la régularité de ses mœurs, son goût pour les plaisirs paisibles, lui faisaient désapprouver ces assemblées nocturnes comme dangereuses et propres à faire naître un commerce de galanterie trop souvent nuisible à l'union des ménages. » Ce fut en vain que l'Impératrice manifesta son mécontentement, en vain qu'elle chargea le prince de Saxe-Hilburghausen de demander la suppression de fêtes qu'elle jugeait scandaleuses : le prince Louis, qui n'affichait aucune

liaison et ne se compromettait personnellement par aucun scandale, eut le nouveau tort de ne pas comprendre les observations indirectes, d'opposer même un refus formel à la démarche du prince de Saxe-Hilburghausen, répondant cavalièrement qu'il avait l'habitude de souper et de se délasser ainsi des occupations du jour, qu'il ne pouvait contremander des invitations faites pour une longue durée, laissant parfaitement entendre qu'il n'admettait aucune ingérence dans des affaires qu'il considérait comme personnelles et privées.

Ce fut ainsi que, sans davantage s'émouvoir, il continua de donner des soupers par petites tables, à la satisfaction de la société viennoise et à son détriment. Son ambassade fut une longue série presque ininterrompue de fêtes joyeuses, éclatantes. Lorsqu'il séjourna aux eaux de Baden, à six lieues de Vienne, en juin 1772, il organisa une grande fête champêtre avec théâtre, jeux divers, et les inévitables soupers par tables « agréablement assorties ». Peu de temps après, il prit part à de nombreuses chasses en battue : le 22 septembre, chez le prince d'Auersperg, il tira 868 coups de fusil et le lendemain 1328, toutes ces chasses suivies naturellement de danses et de soupers. Des battues de faisans, puis de sangliers, succédèrent aux battues de perdreaux et de lièvres, et toutes ces réunions, qui n'étaient pas exclusivement cynégétiques, n'allaient pas sans quelques aventures. Il acceptait avec empressement les invitations des grands seigneurs autrichiens ; lorsqu'il s'y rendait, en brillant équipage toujours, généralement vêtu d'un habit brun qui faisait sensation ou d'un juste-au-corps vert à brandebourgs d'or avec une aigrette en plumes de faucon au chapeau, il ne comprenait pas que Marie-Thérèse favorisait indirectement l'éloignement d'un ambassadeur trop turbulent pour elle et d'un témoin parfois gênant pour Kaunitz. Pour ce motif et non par une attention délicate, elle avait même mis à sa disposition un château situé sur les bords du Danube, où il pouvait plus librement encore recevoir à sa table et organiser de nombreuses parties de chasse.

A l'incident des soupers, qui indisposa d'autant plus grave-

ment Marie-Thérèse qu'elle n'eut pas le dernier mot, vint s'en joindre un autre qui valut en outre au prince Louis les malédictions de tous les représentants étrangers. D'après un usage établi, les divers bagages d'un ambassadeur et de sa suite n'étaient pas soumis aux droits de douane établis en Autriche. Des fraudeurs profitèrent du nombreux cortège, encombré des colis les plus variés, qui s'ébranla lentement de Strasbourg le 28 décembre 1771, pour s'entendre avec quelques valets et faire passer ainsi une importante quantité de marchandises. Les nombreuses ventes secrètes qui eurent lieu autour de l'ambassade attirèrent l'attention. Le prince Louis fut prévenu; il demanda lui-même la visite de ses appartements, mais les agents de la douane perquisitionnèrent vainement, les coupables ayant eu le temps de tout transporter en lieu sûr. Quelques jours après, il annonça qu'il venait de punir sévèrement plusieurs valets, et la cour de Vienne, s'en rapportant à ses déclarations, parut satisfaite.

Naturellement, il se montra très sobre d'explications sur cette aventure dans ses dépêches à Versailles. D'Aiguillon, qui s'était plaint jadis de l'importance exagérée de son cortège, aurait eu beau jeu de lui rappeler cette critique. Dans une entrevue avec l'Impératrice sur cette délicate affaire, il fit valoir que les chefs de la douane et de la police lui avaient souvent affirmé « qu'il n'y avait pas de maison d'ambassadeur où il y eût autant d'ordre et d'exactitude pour les règlements. » Marie-Thérèse ne put qu'être de son avis et profita, paraît-il, de l'occasion « pour dire les choses les plus flatteuses ». C'est ainsi qu'il rapporte, dans une dépêche du 9 novembre 1772, la première conclusion d'une affaire que son manque de jugement estimait insignifiante et que son persistant optimisme regardait comme incapable de nuire à sa réputation.

Le peu d'empressement qu'il manifesta pour tirer les choses au clair, son indifférence manifeste, servirent d'encouragement aux auteurs de cette ingénieuse combinaison : ils continuèrent leur commerce, utilisant les courriers, qui, n'étant pas visités à la

frontière, apportaient d'autres marchandises. Une surveillance étant établie, les nouvelles fraudes furent promptement découvertes. Afin d'éviter un affront personnel au représentant de la puissance alliée, le gouvernement autrichien prit une mesure radicale et supprima, en décembre 1772, les franchises des ambassadeurs. Ceux-ci furent extrêmement mécontents d'avoir à supporter les conséquences d'une faute isolée; personne ne fut dupe à Vienne des motifs d'une semblable décision, et le crédit du prince Louis, qui ne se maintenait plus que par ses prodigalités, se trouva très sérieusement atteint. On parla longtemps de ces fraudes dans les diverses cours, ce qui permit à Mme Campan d'ajouter en note à ses mémoires : « J'ai souvent entendu raconter à la Reine qu'il s'était vendu en un an, dans le secrétariat du prince de Rohan, à Vienne, plus de bas de soie qu'à Lyon et à Paris. »

D'autres incidents vinrent encore plus tard attirer maladroitement l'attention sur l'ambassade. Marie-Thérèse rapporte et commente ainsi elle-même l'un de ces incidents dans une de ses lettres de juillet 1773 à Mercy : « Il ne faut plus compter sur le changement de la conduite du prince de Rohan. C'est un homme tout à fait incorrigible, et ses domestiques, très mauvais sujets, ressemblent parfaitement à leur vilain maître; ils gâtent mon peuple, de même que leur maître la noblesse. Leur insolence va jusqu'au dernier excès et révolte mes sujets qui reprennent déjà les anciennes animosités contre la nation française et pourraient bien se porter à la fin à des voies de fait. A un feu d'artifice au Prater, ayant fait aller grand train entre le peuple qui s'y trouvait, ils ont pris des pierres et jeté sur la suite; on a eu toutes les peines à les réprimer. Voilà un rapport sur les excès de ses gens. Rohan a fait remettre aux arrêts ses domestiques qui ont maltraité le secrétaire Gapp, mais leurs confrères devaient leur faire des visites pour les amuser dans leur prison. De plus, un des arrêtés étant tombé malade, Rohan a demandé de le reprendre chez lui, en le faisant remplacer par deux autres qui devaient rester aux arrêts au lieu du coupable. Tout cela est

accompagné de persiflage, d'ironie, d'impertinences intolérables. Tout le monde se moque d'une conduite aussi extravagante ; il importe même à la cour de France de rappeler un ambassadeur qui la déshonore, et, pour ne pas compromettre d'Aiguillon, je pense, si vous le trouviez à propos, écrire moi-même à ma fille de chercher quelque bonne occasion de parler au Roi sur le rappel de Rohan. Il m'est indifférent quel serait son successeur, pourvu que ce soit un homme bien intentionné, raisonnable et capable de contenir ses gens à l'exemple de Choiseul, Durfort, etc. En même temps, je voudrais être débarrassée de l'abbé Georgel et de toute la suite de Rohan, et ne pas garder un homme de cette vilaine honteuse ambassade. »

Tandis qu'il commettait tant d'inconséquences et de fautes dans son existence privée, tandis qu'il manifestait en toute occasion son manque de jugement et de dignité, le prince Louis ne se montrait guère plus heureux dans ses fonctions diplomatiques Sans doute, lorsqu'il apprit le beau fait d'armes des officiers français, il fit un louable effort pour que leur courage ne demeurât pas inutile; il mit tout en œuvre pour y parvenir, il s'inquiéta, s'indigna de l'inertie manifeste de la cour de Vienne, s'appliqua de son mieux à en pénétrer les motifs. On ne peut plus s'étonner de son impuissance lorsqu'on sait le peu de cas fait à Vienne de sa personne. Bien plus, d'Aiguillon l'abandonnait à son tour, sans prendre même le soin de sauvegarder les apparences, s'attirant cette judicieuse question de Mercy : « Pourquoi ne le rappelez-vous pas, si vous êtes mécontent de lui? » Il apparaît alors avec plus d'une évidence que le ministre commit une faute lourde en ayant à Vienne un ambassadeur sans capacité et sans considération : dans son esprit, la question de Pologne devait se résoudre pour le plus grand détriment du royaume, mais ne se rendait-il pas compte qu'il perdait volontairement tous les bénéfices de l'alliance, et l'histoire de cette ambassade ne comporte-t-elle pas sa propre condamnation ?

Pour une fois, son ignorance et son insouciance rendent service au prince Louis en l'empêchant de comprendre à quel point

il se trouvait paralysé, condamné à rester inutile. A ses questions parfois pressantes, Kaunitz daigne répondre que la puissance prussienne est éphémère, qu'il ne peut résulter aucun mal en temporisant; il se montre lui-même d'autant plus crédule qu'il connaît la démarche personnelle de Louis XV pour obtenir des éclaircissements et se croit l'intermédiaire obligatoire de la réponse. Il insiste toujours, car les Français, enfermés maintenant dans Cracovie et serrés de près par les Russes, finiront par succomber s'ils ne sont pas immédiatement secourus. Il entend alors Kaunitz traiter ces héroïques défenseurs de « mauvais ramassis », se contenter tout au plus de les plaindre, les engager à s'en remettre à la discrétion des Russes. Devant ces appréciations qui bouleversent toutes ses prétendues connaissances, il découvre enfin la vérité, mais elle lui apparait tellement brutale qu'il ne peut encore l'accepter. Dans une dépêche du 8 avril, en post-scriptum seulement et comme il s'agissait d'un simple bruit sans consistance, il confie à d'Aiguillon : « S'il faut en croire plusieurs ministres étrangers qui résident ici et avec qui je suis lié, les cours de Vienne, de Pétersbourg et de Berlin se sont concertées et sont convenues de leurs faits pour le démembrement de la Pologne. Telle est l'opinion presque générale dans le corps diplomatique. Je ne peux y ajouter foi. » Cinq jours après, il reconnaît qu'il devient difficile de « suspendre son jugement sur un événement si étrange »; mais, comme il lui est pénible d'admettre qu'il s'est trop longtemps abusé et qu'il a véritablement été joué, il invoque cette explication : « On a mieux aimé partager les injustices de ses voisins que de lutter contre eux, sacrifiant ainsi la considération du ministère autrichien à la crainte excessive du roi de Prusse et à l'éloignement bien décidé de l'Impératrice et de M. de Kaunitz pour la guerre. »

Mieux informé et plus résigné, d'Aiguillon lui répond qu'il est désormais impossible de s'occuper avec honneur des affaires de Pologne, qu'il faut faire rentrer tous les officiers français et qu'il n'a pas d'autre instruction à lui transmettre.

Avant de recevoir cette dépêche qui acceptait si allègrement

la débâcle, le prince Louis s'était rendu dans la soirée du 15 avril chez Kaunitz qui, sans vouloir entrer dans les détails, avait cependant fini par lui avouer l'entente complète des trois Puissances. Le 20, Marie-Thérèse l'avisait qu'elle allait écrire à Louis XV pour l'instruire de « la position des choses », tandis que, de son côté, Kaunitz le prévenait de l'envoi d'un courrier à d'Aiguillon pour lui « donner connaissance de tout ce qu'il était possible de communiquer dans le moment présent ». Rohan développe alors de nouveau l'idée qu'il avait exposée déjà précédemment : il répète à d'Aiguillon que, si des ouvertures ont été faites inopinément à l'Autriche, le plan n'a pas dû être formé par elle, cela pour atténuer son échec personnel. Kaunitz lui dit, une fois de plus, qu'il ne sait rien, se borne à lui signaler la douleur de Marie-Thérèse en ajoutant cette phrase dont il scande chaque mot : « Quelquefois une nuance pareille peut être utile à l'ensemble des choses. »

Le 5 mai, d'Aiguillon adresse une longue dépêche à son agent pour lui résumer l'entretien avec Mercy, chargé de remettre les lettres de Marie-Thérèse et de Kaunitz. Sa tactique consiste à chercher la justification des procédés de la cour de Vienne, à s'abuser lui-même pour cacher sa propre impéritie : il feint de reconnaître que, ne pouvant soutenir une guerre contre les forces coalisées de la Prusse et de la Russie, ni assister avec indifférence à leurs agrandissements, il ne restait plus à l'Autriche qu'une troisième solution, utilisée sans doute faute de mieux et très à regret, c'est-à-dire la ressource de se concerter avec ces deux puissances pour s'assurer également une part et maintenir ainsi l'équilibre. Il ajoute même : « Je témoignai que, la cour de Vienne gémissant elle-même sur la triste nécessité où elle se voyait réduite de donner les mains à un semblable arrangement, le Roi ne pourrait sans doute que gémir avec elle. »

Quel triste langage dans la bouche du successeur de Choiseul ! La cour de Vienne dut être satisfaite, éprouver même intérieurement un peu de pitié ; elle s'attendait pour le moins à quelques reproches, elle recevait une approbation complète

déguisée sous des condoléances. D'Aiguillon ne parut même pas froissé d'être traité avec désinvolture, d'avoir si tardivement connaissance d'une convention qui modifiait profondément et d'une façon si arbitraire la carte d'Europe, qui supprimait une puissance auprès de laquelle la France s'était érigée en protectrice, qui comportait enfin un grave manquement aux clauses du traité de 1756. Dans ces conditions, le prince Louis pouvait-il se montrer plus susceptible que son ministre, s'étonner d'avoir été dédaigneusement tenu à l'écart, se plaindre de la double offense faite à sa personne et à ses prérogatives ?

Pendant ce temps, la capitulation prévue de Cracovie devenait un fait accompli. Après avoir pendant plus de deux mois subi des assauts acharnés, après avoir tenté de nombreuses sorties très meurtrières pour les Russes, la petite garnison, décimée, manquant de tout, était contrainte de se rendre le 26 avril, et les officiers français, traités comme prisonniers de guerre, internés à Smolensk en attendant leur transfert en Sibérie. Le prince Louis fit tous ses efforts pour adoucir leur situation et obtenir leur liberté. Grâce à son insistance, Marie-Thérèse intervint auprès de Catherine II qui les relâcha vers la fin de l'année. En s'arrêtant à Vienne avant de rentrer en France, ils furent reçus par l'ambassadeur qui leur donna tout ce dont ils avaient besoin et, toujours généreux, mit sa bourse à leur disposition. Ce fut son seul succès diplomatique, et puis l'Autriche devait bien cette tardive intervention en faveur de ceux qu'elle avait véritablement trahis.

Malgré la réserve qui lui est prescrite, le prince Louis cherche à connaître les détails de la convention de partage, mais, comme il se heurte toujours au même mutisme, il se lasse et interprète ainsi son découragement : « J'ai cru qu'il était de la dignité du Roi de ne plus provoquer la confiance du ministère autrichien ; le dénouement de ses secrets ne paraît pas assez honorable pour que nous puissions être jaloux d'en partager le système. » Sur ces entrefaites, il tombe malade dans les derniers jours de mai ; cette indisposition, dont il exagère la gravité, lui sert de prétexte

pour se rendre aux eaux de Baden, du 19 juin au 2 juillet, laissant le soin des affaires courantes à l'abbé Georgel, et ce fut alors qu'il donna la grande fête champêtre, témoignage certain de sa complète guérison.

De retour à Vienne, il fait de nouvelles tentatives pour être tenu au courant ; ses dépêches, qui développent toujours les mêmes idées, deviennent du verbiage et prouvent un insuccès persistant qu'il finit par avouer. Il écrit, le 9 août : « Mon rôle doit toujours être digne et j'ai à travailler avec une cour qui semble s'être fait la loi de nous dérober la connaissance de ses projets, qui voile avec soin ses liaisons nouvelles, qui s'imagine que beaucoup de morgue et de hauteur est le moyen d'en imposer et de se faire respecter, qui, sentant qu'elle a manqué d'égards pour un allié qui pourrait se faire craindre, espère apaiser ses justes murmures en lui faisant de tardives et d'inutiles confidences ; et telle est sa conduite présente qu'on dirait qu'elle croit s'acquitter assez envers nous en continuant à nous regarder comme un allié. »

En effet, Kaunitz ne jugea pas à propos d'annoncer que le premier traité relatif au partage de la Pologne avait été signé à Saint-Pétersbourg, le 25 juillet. Par ce traité, l'Autriche s'accroissait de deux millions six cent mille habitants ; elle revendiquait simplement d'anciens territoires, ne se permettait aucune annexion pure et simple, mais, en vertu de cet ingénieux euphémisme, elle étendait sa domination sur le Zips, sur presque toute la Russie rouge avec Lemberg, sur une partie de la Podolie et de la Volhynie avec aussi la partie méridionale de la petite Pologne sur la rive droite de la Vistule supérieure. De son côté, la Russie s'appropriait tout le pays situé entre la Dwina, le Dnieper et le Drusch, tandis que la Prusse acquérait l'évêché de Warmie, les palatinats de Pomérellie, Culm, Marienbourg, les districts septentrionaux de la grande Pologne et de la Cujavie avec Bromberg. Marie-Thérèse était à la fois honteuse et ravie. Cette lettre, qu'elle adressa le 23 août au vieux maréchal de Laczy, dépeint à merveille son état d'esprit : « Le courrier de

Pétersbourg a rapporté signé le malheureux partage. Je vous dois encore à vous ce grand avantage, si c'en est un. Mais, ce qui est certain, c'est que vous avez fait le plan et avez su demander tant et par là procurer à l'État ce bien, sans avoir trempé dans la question si cela était juste ou non. »

On était alors en plein été ; selon l'usage, la cour se dispersait et les affaires se trouvaient interrompues ; excellent prétexte pour retarder davantage les explications détaillées dues à Versailles.

Tout le mois de septembre fut occupé par de lointains déplacements. Le prince Louis s'arrêta d'abord, du 5 au 8, à Austerlitz, chez le prince de Kaunitz « qui ne cherche qu'à amuser ses hôtes et présider aux embellissements de sa terre », c'est-à-dire qu'à éviter soigneusement tout entretien politique ; puis il se rendit en Bohême, à Schmirschitz, chez le prince de Paar, où il séjourna du 9 au 19 ; ce fut là qu'eurent lieu de grandes chasses pendant lesquelles plus de cinq mille pièces de gibier furent abattues, avec un seul jour de repos « parce que plusieurs personnes étaient blessées à la joue et à l'épaule à force de tirer ». De là, il se rendit à Zleb, chez le prince d'Auersperg, où il chassa pendant quatre jours : trois mille cinq cent soixante pièces furent tuées en une seule battue. Puis, il alla chasser encore sur une autre terre du prince de Paar, à Steckowitz, d'où il partit le 27 pour aller visiter Prague et y assister à un grand dîner donné en son honneur par l'archevêque Brichofsky. Enfin, il reprit la route de Vienne.

Les grandes chasses terminées et les premiers froids ne justifiant plus les villégiatures, il fallut bien reprendre la suite des affaires. Eût-il été plus habile et plus zélé, le prince Louis ne pouvait que faire semblant de travailler. Après lui avoir témoigné de l'intérêt, puis de l'indifférence, d'Aiguillon lui manifestait nettement de l'hostilité, et, si la cour de Vienne ne jugeait pas utile de lui prêter la moindre attention, c'était autant la faute de son ministre que la conséquence de ses légèretés personnelles. En réalité, on ne songeait qu'à le rendre responsable de

fautes diplomatiques qu'il n'avait pas commises, puisqu'il avait été tenu en dehors de toutes les combinaisons, de toutes les discussions, avec l'assentiment de sa cour. Lui-même ne possédait pas assez de caractère pour faire face aux événements et remettre les choses au point. Les affaires de Pologne primaient toutes les autres, seules elles devaient constituer la matière de la correspondance. Réduit au rôle de simple spectateur, le prince Louis reprit donc la signature à l'abbé Georgel, pour continuer lui-même, assez consciencieusement, mais sans conviction, le récit des tableaux qui se déroulaient sous ses yeux et qu'il ne pouvait toujours comprendre, les épisodes principaux se passant sur une scène où il n'avait pas accès.

Dans ces conditions, les maladresses deviennent faciles à commettre ; il les entasse. Il prévient Kaunitz, par avance, des éclaircissements qu'il compte lui demander afin, dit-il, « qu'avant le temps de penser à la matière de notre entretien, ses réponses soient plus intéressantes et plus décisives, lui ôtant par là la réserve qu'inspire souvent l'embarras du premier moment ». Inutile d'ajouter qu'avec de semblables précautions et un aussi habile partenaire le résultat est absolument contraire à ses espérances. Le 10 décembre, il obtient une entrevue de Joseph II ; il s'enhardit en entendant l'Empereur lui dire qu'il faut se méfier du « caractère dangereux » de Frédéric ; il en profite pour insinuer que les puissances auront peine à laisser détruire la Pologne ; il s'entend répondre que les puissances ont leurs occupations particulières ; alors il ne sait plus reculer, il balbutie... et fait observer à son auguste interlocuteur qu'on a déjà ouvert la porte deux fois et que la cour, rassemblée dans l'appartement voisin, attend depuis une heure ! Il fait preuve de beaucoup de sincérité, mais d'une égale naïveté et d'une certaine inconscience, en rapportant lui-même la conclusion piteuse de l'entrevue, en ajoutant aussi que Joseph II le quitta avec regret.

Enfin, ce fut à cette époque qu'éclata le nouveau scandale des fraudes de l'ambassade. L'année 1772 ne se terminait pas heureusement pour le prince Louis.

L'année 1773 ne débuta pas sous des auspices plus favorables. D'Aiguillon lui écrit, le 15 janvier, pour lui apprendre que le chiffre a été découvert et que cette infidélité doit être malheureusement cherchée parmi ses gens. L'ambassadeur riposte que, pour lui annoncer ce contre-temps, il eût été préférable de ne pas se servir du chiffre découvert. La modification du langage conventionnel demande un certain délai et gêne la correspondance.

Mais le ministre s'irrite de plus en plus contre son agent. Il se plaint de l'insuffisance de ses renseignements, alors que, l'année précédente, il les jugeait superflus ; il lui fait observer que tous les représentants du Roi accomplissent leur tâche et qu'il espère lui voir bientôt remplir la sienne, que, si des réticences sont admises, « il est indispensable, dans tous les cas, de présenter à Sa Majesté des motifs de crédibilité suffisants pour déterminer son jugement ou du moins pour appuyer ses conjectures ».

Naturellement hautain, irritable, et, dans la circonstance, assez justement froissé, le prince Louis n'accepte pas la leçon : « Un avis répété plusieurs fois tient du reproche, répond-il, un reproche suppose une faute ; si elle existe il faut se corriger, si elle n'existe pas il faut se justifier. C'est pourquoi je vous demande, monsieur, de mettre cette réponse sous les yeux du Roi. » Et il cherche à établir que ses « conjectures » — il insiste et revient sur le mot — se sont réalisées ; puis, sa démonstration terminée, hardiment il conclut : « Quand une série de *conjectures*, appuyées sur des faits, sont devenues des faits elles-mêmes, on est autorisé à croire qu'on a bien fait de la présenter. Ainsi, monsieur, je continuerai cette marche à moins que le Roi me l'interdise. » Il devait avoir une singulière confiance en lui-même et en ses appuis de famille pour ne pas craindre un rappel immédiat, alors qu'il tenait tant au poste de Vienne, et pour se permettre une réponse aussi cassante et aussi dédaigneuse. En effet, il ne fut pas rappelé, mais d'Aiguillon lui écrivit, le 6 mars, que sa dépêche du 19 février ayant été lue au Roi, Sa Majesté chargeait le maréchal de Soubise de lui « faire connaître

le jugement qu'Elle en a porté ». Il répondit dans la même forme à son ministre, par un simple billet, qu'il attendait cette lettre pour diriger en conséquence sa conduite et ses démarches ; toutefois il ne jugea pas à propos de laisser la réprimande de l'oncle au neveu dans les papiers de l'ambassade.

S'il dut momentanément courber la tête, il chercha pourtant à se venger de son ancien protecteur devenu son ennemi. Ce fut évidemment peu de temps après qu'il écrivit à Louis XV une lettre particulière, non datée, qui fut certainement transmise à d'Aiguillon, puisqu'elle se trouve conservée parmi les dépêches reçues au ministère. Cette lettre mérite d'être reproduite intégralement, parce qu'elle révèle l'état d'esprit de son auteur et surtout parce qu'elle fournit, abstraction faite des tendances personnelles, un résumé assez exact des combinaisons, des incidents relatifs au partage de la Pologne. Elle est ainsi conçue :

« Sire, je ne me plains pas de M. d'Aiguillon, mais, quand même Votre Majesté pourrait soupçonner quelque partialité de ma part, Elle me jugera, et je franchirai ce risque pour m'acquitter de mon devoir en révélant à Votre Majesté ce que je ne puis taire plus longtemps. C'est, Sire, l'opinion désavantageuse que l'Impératrice, l'Empereur et le prince de Kaunitz ont de M. d'Aiguillon. L'Empereur et le prince de Kaunitz m'ont dit qu'ils ne pouvaient avoir de confiance en lui, puisque c'était par son indiscrétion, en instruisant l'envoyé du roi de Prusse près de Votre Majesté et de la position critique de leur cour et du peu de secours que la France lui porterait, que la maison d'Autriche s'est trouvée dans la nécessité de changer de ton, d'être dans une sorte de dépendance du roi de Prusse, surtout depuis qu'il est si étroitement lié avec la Russie, liaison qui ne se serait pas formée si la maison d'Autriche avait été à portée de secourir la czarine. C'est d'après et par cette indiscrétion que la cour de Vienne s'est vue dans l'impossibilité de prévenir et de détourner les malheurs qui ont accablé le Nord. Le roi de Prusse a révélé lui-même à la maison d'Autriche tout ce que M. d'Aiguillon avait dit, ensuite il a fait voir à cette cour que sa situa-

tion et les secours qu'elle pouvait recevoir étaient connus et ne pouvaient la rendre redoutable, que la Russie, instruite par lui, ne comptait plus sur cette alliance, et a ajouté que, les choses étant ainsi, la cour de Vienne eût à se décider promptement. Telle est, Sire, l'origine, telle est la cause du secret qu'on a gardé si longtemps à Votre Majesté, et telle est la source de tous les malheurs qui ont ravagé la Pologne.

« Je ne puis douter de la vérité de ce que je révèle à Votre Majesté, puisque c'est l'Empereur lui-même et le prince de Kaunitz qui me l'ont dit, mais il m'était impossible de le deviner. Je proteste à Votre Majesté que j'ai fait tout ce qui était en moi pour détruire cette prévention défavorable, et, voyant que je ne puis y parvenir, je vous en instruis, Sire. J'aurais à me reprocher si, en gardant un tel secret, mon silence était la cause de nouveaux malheurs, car je regarde comme un très grand qu'on ait manqué une occasion aussi flatteuse et qui rendait le Roi arbitre de l'univers sans le moindre risque de guerre. L'Empereur m'a assuré que la seule chose que la cour de Vienne demandait à la France n'était pas un secours réel, mais la démonstration de lui en accorder, avec promesse secrète de ne point l'exiger si cette démonstration ne suffisait pas. Le prince de Kaunitz m'a parlé sur le même ton et dans les mêmes termes, mais la Russie alors n'était pas encore livrée au joug du roi de Prusse et cherchait, avant d'oser s'y soustraire, de l'appui dans la maison d'Autriche qui, de son côté, augmentait ses troupes et levait une armée considérable pour en imposer. La France devenait donc la protectrice de l'Europe. Cette ligue du Nord ne se formait pas, et la révolution de Suède se faisait sans risque.

« Je rends ce compte succinct à Votre Majesté ; il demanderait plus de détails, mais, en m'acquittant de mon devoir, je ne dois pas m'exposer à l'ennuyer en devenant trop long. »

Un semblable mémoire, malgré de judicieuses réflexions qui n'allaient pas aussi sans d'évidentes erreurs, était maladroit à tous égards ; de plus, il ne pouvait avoir aucune influence sur Louis XV et devait accroître l'animosité de d'Aiguillon.

Toutefois, après avoir été violemment tendus, les rapports semblent devenir meilleurs entre le ministre et l'ambassadeur. Chacun garde ses sentiments, tait ses rancunes et observe désormais l'un à l'égard de l'autre une correction banale. En réalité, le prince Louis triomphe ou croit triompher, puisqu'il est toujours en place. Il ne se doute pas encore que son rappel est décidé en principe depuis plusieurs mois, qu'il est à la merci d'une combinaison de cour lui suscitant un successeur, que son maintien est uniquement le résultat d'un hasard dont il profite.

Enfin d'Aiguillon lui-même ne se trouve guère en meilleure posture. Son ministère déplorable, guidé par des ambitions personnelles et de mesquines jalousies, n'enregistre que des échecs. Sa succession est, pour ainsi dire, ouverte et on discute partout sa retraite prochaine, inévitable. Il se soutient péniblement, grâce à madame du Barry, mais il se trouve à Versailles dans une situation comparable à celle de Rohan à Vienne. On sait quelles furent pour la France les suites immédiates et les conséquences plus lointaines de cette véritable anarchie.

Entre Versailles et Vienne, la correspondance continue, parfaitement insignifiante. Il n'est question que de la Pologne, toujours pour échanger des banalités ; c'est à peine si quelques allusions sont faites à la révolution de Suède, aux hostilités entre les Turcs et les Russes, bien que la France ait adressé presque ostensiblement ses encouragements à Constantinople. Dans une lettre confidentielle du 1er mai, le prince Louis écrit à d'Aiguillon pour lui rapporter un bruit répandu dans Vienne, « et qui est même accrédité par plusieurs ministres étrangers. On dit que la France préparait à Toulon une escadre d'évolutions, que l'Angleterre l'ayant trouvée trop nombreuse a exigé qu'elle fût réduite à moitié et qu'aujourd'hui même la cour de Londres s'opposait à l'envoi des frégates qui devaient se rendre dans l'archipel pour y protéger notre commerce. Les personnes occupées à diminuer notre considération ajoutent assez hautement que notre marine militaire sera désormais subordonnée au bon plaisir des Anglais et que nous aurons besoin d'avoir leur

agrément pour avoir des escadres en mer. » Bien vite, le ministre répond que l'ordre d'armer une escadre avait été donné lorsqu'on craignait une agression de la Russie contre la Suède, mais que l'annonce de dispositions pacifiques rendait cet ordre inutile : ce qui revenait à avouer les faits en donnant une variante dans les explications, ce qui inspirait, d'autre part, les réflexions suivantes de Mercy écrivant à Kaunitz : « Dans les conjectures actuelles et si critiques, M. d'Aiguillon me paraît très embarrasssé de sa place, mais surtout fort humilié de l'obstacle que met l'Angleterre à l'armement de l'escadre de Toulon. Les contrariétés que le ministre français éprouve de toute part et les griefs qu'il a contre les cours de Londres, de Pétersbourg et de Berlin le rendront sûrement plus attentif et plus conciliant avec la nôtre, et j'ai lieu de m'en apercevoir depuis quelque temps. »

Une phrase de Marie-Thérèse, disant au prince Louis que « si on avait bien voulu, la ligue avec Berlin et Saint-Pétersbourg n'aurait pas eu lieu », provoque un certain émoi à Versailles. D'Aiguillon devait comprendre la justesse de cette pensée, mais, s'il la reconnaissait ouvertement, il condamnait sa propre politique. Il répond donc qu'il n'a jamais eu connaissance d'une semblable démarche, que des recherches minutieuses faites dans les bureaux n'en ont découvert aucune trace, comme si de telles dispositions ne découlaient pas naturellement du traité d'alliance, et il engage Rohan à profiter d'une occasion pour, dans les meilleurs termes, « fixer la façon de penser et les notions de cette princesse d'une manière conforme à la vérité des faits ». Tardive et inutile comédie !

L'été de 1773 s'écoule sans aucun incident. L'Empereur a quitté Vienne le 6 mai pour faire un voyage de trois mois en Hongrie et en Styrie. Le prince Louis, qui a obtenu une gratification de vingt-cinq mille livres pour lui-même et une de deux mille livres pour l'abbé Georgel, songe à ses villégiatures. Il s'absente de Vienne, du 25 juillet au 15 août, pour aller prendre les eaux de Teplitz, où, naturellement, il organise des fêtes.

Dans le courant de septembre, il recommence les battues de petit gibier et dirige plusieurs chasses au cerf; au commencement d'octobre il va passer quelques jours à Austerlitz.

Dans une des premières dépêches qu'il rédige à son retour, il paraît s'étonner de l'attitude de Joseph II, « qui exalte d'une façon exagérée les mérites et les talents du roi de Prusse », mais il se plaît à reconnaître qu'il y a moins encore d'entente entre la mère et le fils. Pour appuyer son jugement, il relate les confidences d'une personne qui a trouvé Marie-Thérèse en larmes : « C'est de cette façon que je passe et mes jours et mes nuits, aurait avoué l'Impératrice. Les inquiétudes journalières que me cause le caractère de l'Empereur donnent des atteintes mortelles à ma santé. C'est en vain que j'ai tout employé pour empêcher ce voyage en Pologne; je ne suis plus écoutée, on voit mieux que moi ce qui devient nécessaire pour le bonheur de mes sujets et la gloire de la monarchie. J'aurais pu m'y opposer, mais c'eût été un éclat, et une pareille scission ne pourrait qu'entraîner des suites fâcheuses. Plût à Dieu que mon fils ne vît jamais la Pologne et que même il ne l'eût jamais vue sur les cartes ! » Cette citation justifiait une fois de plus l'appréciation cavalière de Rohan et la phrase mordante de Frédéric II disant que Marie-Thérèse « pleurait, mais prenait toujours ».

Plusieurs mois s'écoulent. L'Autriche laisse deviner les craintes que lui inspire la puissance toujours croissante de la Prusse; elle tend instinctivement à resserrer avec la France des liens qui ont failli se rompre par sa faute, et l'Impératrice continue à manifester, à exagérer en les dramatisant ses regrets sur le morcellement de la Pologne. De son côté, tout en voulant persuader qu'il peut prétendre à la succession du duc d'Aiguillon, le prince Louis sent sa situation compromise chaque jour davantage. Il fait tous ses efforts pour résister au courant qui l'entraîne et cherche un point d'appui solide. Alors, lui, l'ennemi par principe de l'alliance autrichienne, il songe à tirer parti des circonstances, à consolider précisément cette alliance qu'il réprouvait par tradition de famille et sans trop savoir pour-

quoi. Il sent qu'un trait d'union nouveau serait utile entre les cours de Versailles et de Vienne, et il prétend à ce rôle auquel, moins qu'à tout autre, il était préparé.

Dans une longue dépêche, du 10 janvier 1774, il détaille ses entretiens avec Marie-Thérèse et Joseph II, les discours qu'il leur a tenus. Sentant l'Impératrice inquiète, ou feignant de l'être, au sujet de l'alliance, il lui fait cette déclaration : « Je suis sûr que si le Roi avait le moindre soupçon fondé que Votre Majesté voulût rompre les liens qui l'unissent à lui, ce serait à vous-même qu'il s'adresserait; il vous peindrait sa peine et son regret, il rappellerait combien cette alliance a souffert de difficultés, la sensation qu'elle a faite dans l'Europe, l'intrigue des cours pour l'empêcher... » puis, montrant que la position géographique et la situation politique de la France ne lui faisaient désirer aucun agrandissement, il ajoute : « Et comment, dans une position pareille, pourrait-on avoir quelque doute sur l'attachement du Roi pour une alliance très utile sans pourtant être nécessaire ? Comment pourrait-on soupçonner qu'un Roi qui n'a jamais trompé, qui n'a jamais désiré la guerre, qui a fait des sacrifices pour la paix, qui, dans la dernière guerre, a donné tant de secours, qui a désiré resserrer encore par un mariage l'union des deux maisons, pensât à rompre tant de chaînes ? Je le répéterai encore : il faudrait que la maison d'Autriche l'y forçât, et je suis sûr que, dans cette circonstance, la sensibilité du cœur du Roi en porterait ses plaintes à celui de Votre Majesté. »

Auprès de l'Empereur, il manifeste les mêmes sentiments, sinon avec conviction, du moins avec la même emphase et la même obséquiosité ; il finit par renverser les rôles, comme si tous les torts venaient de la France, comme si Louis XV sollicitait humblement le maintien de l'union, et il se montre ravi de la réponse, cependant dépourvue d'enthousiasme, assez laconique de Joseph II, lui confirmant que l'alliance lui paraissait « géométriquement bonne et géographiquement déterminée par des limites naturelles ».

Le nouveau champion de l'alliance n'obtint pas un résultat conforme à ses désirs : ses déclarations, qui dénotaient beaucoup de platitude avec une persistante ignorance de la diplomatie, ne produisirent aucun effet sur la cour de Vienne ; par contre, elles furent sévèrement jugées à Versailles où l'on voulait bien d'un ambassadeur ignorant et inutile, mais non d'un ambassadeur entreprenant et compromettant.

Son rappel était depuis longtemps discuté : Marie-Thérèse ne cessait de le réclamer ; la Dauphine le sollicitait discrètement ; Mercy profitait de chaque entrevue pour en démontrer l'urgence. Sans doute d'Aiguillon eût été personnellement heureux de répondre à des sollicitations aussi autorisées, mais il se sentait compromis, craignait de s'aliéner Mme de Marsan et le maréchal de Soubise : il hésitait, cherchait des prétextes. Enfin, le maréchal de Soubise se rendit de lui-même à l'évidence ; il comprit que le maintien de son neveu à Vienne lui ferait le plus grand tort : il accepta donc de servir une fois de plus d'intermédiaire pour persuader au prince Louis qu'un congé paraissait actuellement utile, cette proposition n'étant qu'un ordre déguisé.

Comme s'il en avait régulièrement reçu une demande, d'Aiguillon écrivit le 24 mars au prince Louis : « J'ai rendu compte au Roi du désir que vous avez de faire un voyage en France. Sa Majesté a bien voulu vous en accorder la permission. Je ne perds pas un moment pour avoir l'honneur de vous l'annoncer. Vous serez le maître d'en profiter quand vous le jugerez à propos. Le Roi se repose entièrement sur votre zèle du soin de prendre les mesures nécessaires pour que ses affaires ne souffrent pas de votre absence et qu'elles n'interrompent point la correspondance. Sa Majesté vous laisse le soin des personnes que vous en chargerez. » Il était impossible de prendre davantage de ménagements, de témoigner plus d'égards. Le prince Louis en profita pour ne pas répondre, ce qui lui valut, le 24 avril, cette dépêche toujours conçue dans les termes les plus discrets et les plus modérés : « Le Roi, en vous laissant le maître de déterminer vous-même le moment d'user du congé

que Sa Majesté vous a accordé, était bien persuadé que vous consulteriez le bien de son service, et que votre zèle dirigerait votre résolution d'après la connaissance des circonstances. »

Devant une invitation renouvelée avec tant de déférence, le prince Louis pouvait en prendre à son aise et tarder encore d'y répondre. D'ailleurs, un événement imprévu, le plus important à coup sûr de toute son ambassade, lui permettait de ne pas s'en tenir seulement à des lenteurs calculées et d'ajourner cet obligatoire congé à une date presque indéterminée. Pour une fois sa présence devenait utile à Vienne, ce qui explique aussi les ménagements du ministre.

A diverses reprises, il avait constaté des indiscrétions dans le service des dépêches et découvert de véritables « fuites » l'obligeant à demander de nouveaux chiffres. Ses tendances naturelles le portaient d'autre part à l'emploi de moyens détournés, lui donnaient quelque goût pour l'espionnage. Pendant son séjour à Teplitz, il était parvenu à faire intercepter des lettres de Joseph II au maréchal de Laczy, lettres qu'il n'avait pu toutefois déchiffrer très exactement. Quelques mois après, il s'était procuré les plans d'un nouveau canon destiné au service de la cavalerie légère. La découverte fortuite qu'il fit, dans les derniers jours d'octobre 1773, eut une importance considérable. Il ne jugea pas à propos d'en détailler les origines : en transmettant ponctuellement les résultats à mesure qu'il les obtenait, il négligea toujours d'expliquer par quels moyens précis et dans quelles conditions exactes il se les procurait. Les historiens qui furent amenés à parler de cette découverte, le duc de Broglie dans le *Secret du Roi* et, tout d'abord, M. Boutaric en publiant la *Correspondance secrète de Louis XV*, durent s'en rapporter aux mémoires de l'abbé Georgel. Cet incident capital étant fort connu, il suffit de le rappeler brièvement en le complétant dans la mesure du possible.

L'abbé Georgel reçut un billet anonyme lui fixant un rendez-vous assez mystérieux et lui annonçant d'utiles révélations. Il s'y rendit, après s'être prudemment fait escorter à distance,

trouva un homme masqué qui lui donna divers papiers dont la lecture lui parut suffisamment édifiante pour convenir de la remise continue d'autres documents, moyennant une généreuse indemnité dont il n'indique même pas le chiffre approximatif, disant seulement que la première fut de mille ducats. Il ne fournit aucun détail dans ses mémoires sur ses relations avec l'agent secret; il se contente d'exposer l'importance extrême de ces révélations : « Je vis, dit-il, que nous avions le pouvoir de nous procurer deux fois la semaine toutes les découvertes du cabinet secret de Vienne, le mieux servi de l'Europe. » Le prince Louis, qui paraît donc avoir bénéficié là d'un simple hasard, eut ainsi la joie de tenir entre ses mains presque tous les fils de l'écheveau passablement embrouillé que constituait alors la diplomatie européenne. A défaut de plus grands avantages, il eut certainement celui de conserver son poste pendant quelques mois encore.

Les révélations qu'il obtint par l'intermédiaire de l'homme masqué, puis de l'abbé Georgel, étaient de deux sortes : elles contenaient, d'une part, la preuve matérielle que la cour de Vienne connaissait le chiffre, cependant modifié, de la cour de Versailles, avec le chiffre de plusieurs autres cours; d'autre part, la certitude non moins absolue que la fameuse correspondance secrète de Louis XV était interceptée et dévoilée tout aussi bien que les dépêches de son ministère. Par des courriers spéciaux, le prince Louis annonça à d'Aiguillon la découverte qui le concernait directement, et au Roi, par l'intermédiaire de Soubise, la connaissance qu'avait l'Autriche de sa politique personnelle, de sa diplomatie privée.

La copie des pièces qui furent ainsi interceptées, de même que la correspondance de Rohan, relative à cette affaire, ne paraît pas avoir été conservée. Au lieu de deux par semaine, l'inconnu ne fit qu'une dizaine de livraisons, les plus importantes aux dates des 22 mars et 30 avril 1774. Dans ses dépêches ordinaires, et il en manque plusieurs, l'ambassadeur ne fit que rarement et discrètement allusion à son utile découverte. En

l'apprenant et en recevant les premiers résultats, d'Aiguillon lui avait transmis, le 15 novembre 1773, « les éloges que Sa Majesté a donnés au zèle, à l'activité et à la dextérité que vous avez employés pour vous ouvrir des canaux secrets », puis il ajoutait : « Les pièces que vous avez envoyées et les notions dont vous rendez compte prouvent bien leur utilité et leur fidélité. Elle [Sa Majesté] m'a chargé de vous en témoigner sa satisfaction, et j'exécute ses ordres avec d'autant plus de plaisir que personne ne prend plus de part que moi à vos succès et n'y applaudit plus sincèrement. Les découvertes auxquelles les mesures que vous avez prises vous ont déjà conduit sont de la plus grande importance et le Roi se repose entièrement sur les soins que vous prendrez pour tirer tout le parti possible de la bonne volonté de vos confidents pour les différents objets importants que vous vous imposez d'éclaircir et de vérifier... Les indiscrétions mêmes que vous nous avez procurées prouvent qu'aucune voie secrète n'a été ouverte jusqu'ici à la cour de Vienne dans notre intérieur... »

La mauvaise chance poursuivait le prince Louis, car il est des services qui se retournent contre leur auteur. Son zèle et son dévouement eurent pour principal résultat d'attrister les derniers jours de Louis XV, de lui procurer la plus grande déception peut-être de tout son règne, de lui démontrer que cette correspondance secrète, organisée avec tant de peines à l'insu de ses ministres pour lui donner une autorité, une initiative dont il ne possédait que les apparences, échouait piteusement comme la plus vulgaire des intrigues, sombrait dans le ridicule. Lorsqu'il mourut, le 10 mai 1774, son ambassadeur à Vienne venait de lui enlever ses dernières illusions, de lui prouver que, même en employant la dissimulation, il avait été incapable durant tout son règne de tirer personnellement un parti quelconque du pouvoir absolu qu'il personnifiait.

Cette fin presque soudaine occupa pendant plusieurs semaines toutes les chancelleries. Les notifications officielles, les visites, la prise du deuil absorbèrent le prince Louis ; mais, lorsqu'il

remit, le 24 mai, les nouvelles lettres de créance qu'il venait de recevoir de Louis XVI, il savait qu'elles ne l'accréditaient pas pour une longue durée. Il connaissait l'hostilité du nouveau roi, de Marie-Antoinette surtout à son égard; il comprenait que son rôle fortuit dans la correspondance secrète ne constituait plus un argument pour le maintenir à son poste. Il se garda de parler de son congé toujours retardé, et attendit les événements.

Le duc d'Aiguillon s'était brusquement effondré des hauteurs de son pouvoir, en même temps que s'écroulait la domination de Mme Du Barry. Avant que le comte de Vergennes prît possession du secrétariat des Affaires étrangères, l'intérim fut confié à Bertin, qui écrit le 9 juin à Rohan pour lui confirmer au nom de Louis XVI la permission que le jeune roi lui avait donnée « de faire un voyage en France ».

Alors le prince Louis tente un dernier effort. Pour laisser deviner que sa présence est utile à Vienne, il risque une allusion à la correspondance secrète et demande d'être mis au courant des intentions de son nouveau maître : « M. le duc d'Aiguillon n'avait sans doute différé à m'en instruire, dit sa dépêche du 18 juin, que parce que je devais me rendre incessamment à la cour et y donner au Roi des détails très intéressants sur la position actuelle des choses que je me suis trouvé à portée d'observer et de connaître. » Il veut ainsi donner le change, expliquer son congé par l'impossibilité de confier à aucun chiffre ni à aucun courrier les détails si importants dont il se trouve le discret dépositaire. Louis XVI méprisant la correspondance secrète et ne voulant même pas en entendre parler, il n'obtient pas de réponse; il lui faut s'incliner. Le 22 juin, il annonce son prochain départ; le 25, il écrit qu'il va tout disposer pour profiter le plus promptement possible de sa « permission » et qu'il laissera l'abbé Georgel, auquel il vient d'obtenir une nouvelle gratification de deux mille livres, chargé de le remplacer, le jugeant très capable, fort au courant des affaires et considéré de Kaunitz qui lui « témoigne une amitié personnelle ». Enfin, dans une dernière dépêche du 29, il annonce qu'il prendra congé le lende-

main de Leurs Majestés Impériales, Joseph II partant le 1er juillet pour aller assister à des exercices d'artillerie dans un camp de Bohême, et il s'éloigne de Vienne en petit équipage, sans avoir fait de visites, comme s'il s'agissait d'une courte absence.

Il se produisit alors à la cour d'Autriche un revirement assez inattendu en sa faveur. Marie-Thérèse qui, si souvent, dans ses lettres à Mercy, demandait son rappel, qui l'avait chargé d'intervenir successivement auprès du maréchal de Soubise, de Mme de Marsan, du duc d'Aiguillon et de Louis XV, qui rapportait elle-même les scandales incessants de l'ambassade française, Marie-Thérèse s'inquiéta dès qu'elle connut la réalisation de son constant désir. Elle avait déjà laissé deviner ses craintes en écrivant à Mercy le 1er décembre 1773 : « Comme ses parents en France sont nombreux et puissants, il y en a qui craignent qu'ils ne se vengent sur ma fille des torts qu'ils prétendent lui avoir été faits par mes démarches. Ils le craignent d'autant plus parce qu'ils supposent que ma fille ne garde pas toutes les réserves sur les lettres que je lui écris et qui concernent encore la personne des Rohan. » Marie-Thérèse ne se doutait pas de quel prix la discrète et douce messagère, « l'Autrichienne », devait payer ses innocentes complaisances. Dans la circonstance, cette sollicitude maternelle, que l'avenir ne devait que trop justifier, fut ainsi la cause de toutes les amabilités, de toutes les prévenances dont le prince Louis se trouva l'objet au moment de quitter Vienne : il n'était pas assez perspicace pour démêler la vérité, et il put, non sans quelque apparence, se tromper sur les auteurs de sa disgrâce, la rejeter tout entière sur Marie-Antoinette; d'autre part, son caractère extraordinairement vaniteux ne lui permit pas de comprendre que ses fautes et son incapacité justifiaient amplement son rappel.

Les lettres écrites par l'Impératrice en mai 1774 racontent donc que le prince Louis ne donne aucun sujet de mécontentement, que « Kaunitz et même l'Empereur ne paraissent pas éloignés d'entrer dans ses vues », puis qu'il « s'est beaucoup changé en bien », plus tard qu'il a « bon cœur » et mériterait des témoi-

gnages de la bonté du Roi. Il fallait que la famille de Rohan fût bien puissante et bien redoutée pour inspirer à Marie-Thérèse autant d'hésitation et de craintes qu'à d'Aiguillon. Pourtant, le 30 juin, elle ne peut dissimuler un mouvement de franchise ni taire sa satisfaction en écrivant à Mercy : « Rohan va tout de bon se disposer à son départ, au regret de l'Empereur et de Kaunitz, le premier ayant été diverti par ses légèretés et l'autre converti par ses politesses rampantes. Grâce à Dieu, il prend congé, j'espère pour toujours, aujourd'hui. »

Le prince Louis dut perdre ses dernières illusions en arrivant à la cour de Versailles que l'avènement de Louis XVI modifiait profondément. Après avoir été reçu une première fois avec quelque bonté par la Reine qui obéissait ainsi aux instances de sa mère, il ne reçut plus auprès d'elle qu'un accueil glacial ; le Roi se détourna de lui, et, parce que le maréchal de Soubise, Mme de Marsan se trouvaient moins en crédit, naturellement toute la cour s'empressa de suivre l'exemple du monarque. Comme pour souligner cette défaveur, plusieurs créanciers se présentèrent... Le prince Louis se retira dans sa famille, à la campagne, où il reçut de Vergennes la lettre suivante, datée de Compiègne, le 18 août : « Le Roi, ayant égard, monseigneur, aux raisons qui doivent vous faire désirer de ne plus retourner à Vienne, vos affaires particulières pouvant demander votre présence ici, m'ordonne d'avoir l'honneur de vous informer qu'Il veut bien vous dispenser de la continuation de cette ambassade. Sa Majesté me charge de vous assurer en même temps du gré qu'Elle vous sait du sacrifice que vous étiez disposé à lui faire de vos intérêts personnels, et de vous témoigner toute la satisfaction qu'Elle a du zèle, de l'intelligence et de l'application que vous avez marqués pendant le cours de votre ambassade, avec tant de succès pour son service. »

En même temps qu'il lui envoyait copie de cette lettre, Vergennes écrivait à l'abbé Georgel : « M. le prince Louis de Rohan ayant désiré pour des considérations personnelles de ne plus retourner à Vienne, le Roi a bien voulu agréer qu'il se

démît des fonctions de cette ambassade, et Sa Majesté a nommé pour le remplacer M. le baron de Breteuil. »

Si la mission du prince Louis de Rohan fut à tous égards regrettable et malheureuse, elle eut de l'importance cependant par la connaissance plus précise et plus exacte qu'elle donne du ministère de d'Aiguillon, par les événements auxquels elle se trouva mêlée, par les incidents qu'elle provoqua, par les malheurs dont elle devint la cause indirecte et lointaine.

Elle démontre, une fois de plus, l'incapacité coupable du duc d'Aiguillon qui choisissait un agent pour le poste le plus important avec le seul but de se ménager des appuis à la cour, le maintenait ensuite malgré les plaintes les plus justifiées, n'obéissant toujours qu'à des vues étroites d'ambition personnelle, sans se soucier d'une alliance récente, toute de raison, nécessitant la présence d'un ambassadeur expérimenté et prudent, capable de la maintenir, de la fortifier et d'en tirer judicieusement parti. Ce ministre connaissait d'avance les inévitables résultats de sa mesquine politique : il se résignait à l'abandon des traditions fières et généreuses du pays en sachant que cet abandon serait aussi funeste à la puissance de la France qu'à son crédit moral; il s'ingéniait ensuite à faire retomber la responsabilité de ses retentissants échecs diplomatiques sur l'ancien protégé qu'il eût mieux fait, dans leur double intérêt, de laisser à l'évêché de Strasbourg.

D'autre part, le prince Louis, qui possédait fort peu des qualités de la noblesse de l'ancien régime, mais qui en personnifiait tous les travers en les exagérant, fut la cause inconsciente qui précipita la chute de cette royauté dont il se voyait l'un des plus fermes soutiens. Jusqu'à nos jours, l'histoire s'est montrée particulièrement sévère à son égard : pour mieux comprendre son rôle, pour l'excuser ou le blâmer selon les circonstances, il faut donc bien saisir son caractère, pénétrer ses intentions, l'étudier enfin dans toute son existence et notamment pendant la période où il occupa de hautes fonctions politiques, c'est-à-dire pendant son ambassade à Vienne. Les inconséquences du

« prince Louis » laissent prévoir et expliquent les fautes du « cardinal Collier ».

Dans un récent et remarquable ouvrage sur *l'Affaire du Collier* où il a repris tous les éléments de ce triste procès, les suivant pièces en mains et très minutieusement, les complétant de documents jadis inutilisés par le Parlement lui-même et restés ignorés des historiens qui commentèrent presque tous un arrêt équitable en le blâmant, M. Frantz Funck-Brentano aboutit à des conclusions précises et définitives. Il déclare le prince Louis coupable d'un manque de jugement absolu, d'une légèreté et d'une naïveté incroyables; il ne le rend pas responsable d'un crime sciemment prémédité, froidement exécuté, dont il ne fut que le complice inconscient, cette démonstration n'étant pas appuyée sur des présomptions morales seules, mais encore sur des preuves matérielles. M. Fr. Funck-Brentano le réhabilite donc du crime qui flétrissait sa mémoire en démontrant que sa conduite personnelle ne correspondait pas à des apparences évidemment très frivoles, qu'à aucun moment on ne pût lui trouver de maîtresse attitrée, qu'il se montra toujours aussi généreux que prodigue, c'est-à-dire parfaitement désintéressé, qu'il n'avait pas besoin d'un vol pour rétablir ses affaires, et qu'enfin ses rapports platoniques avec Mme de la Motte avaient uniquement pour but de recouvrer la faveur royale, son manque de discernement ne lui permettant pas d'apprécier l'indignité ou l'invraisemblance des moyens.

Lorsqu'on voit le prince Louis de Rohan à Vienne, aussi dépourvu de bon sens malgré son esprit naturel, et de tenue malgré son éducation raffinée, toujours disposé aux petits moyens, aux entreprises aventureuses, s'enthousiasmant pour des expériences où il entrait plus d'imagination que de science, on comprend mieux qu'il ait été ébloui par un Cagliostro, capté par une Mme de La Motte. Lorsqu'on le voit employer les procédés les plus mesquins pour s'attirer des sympathies ou bien effacer des rancunes, adulant Kaunitz, plaisantant avec Joseph II, tartuffiant auprès de Marie-Thérèse, se donnant de l'importance auprès de d'Ai-

guillon et de Louis XV lui-même, on s'explique plus aisément qu'il se soit associé à une combinaison artificiellement échafaudée sur un caprice féminin passager, pour obtenir son retour en grâce auprès de la reine justement blessée de ses nombreuses et presque inconscientes médisances, qu'il se soit imaginé qu'une audience de la souveraine pouvait se passer mystérieusement, comme un rendez-vous avec un « indicateur » d'ambassade. Il faut ajouter encore que sa haute situation même à la cour, qui faisait trembler des ministres, hésiter des monarques, qui lui valait malgré tout le chapeau de cardinal, la grande aumônerie et d'autres honneurs encore au lieu de disgrâces justifiées, ne lui permettant pas de se rendre compte de ses faiblesses ou de ses erreurs, devait accroître sa vanité et sa suffisance.

Le cardinal de Rohan resta donc ce qu'était le prince Louis, constamment sa propre dupe. Après avoir servi de jouet à d'habiles diplomates, il devint l'instrument d'une audacieuse aventurière. Il contribua largement à la perte de celle dont il mendiait un sourire, car ses erreurs, comme les fautes de tant d'autres, devaient être payées par la reine de France, la touchante victime Marie-Antoinette.

Maurice Boutry.

UN

ATTACHÉ MILITAIRE FRANÇAIS

A L'ARMÉE RUSSE

(1759-1760)

LE MARQUIS DE MONTALEMBERT [1]

I

Frédéric II dut résister, pendant la guerre de Sept ans, à la plus formidable coalition. L'impératrice Marie-Thérèse voulait reconquérir la Silésie, et ruiner son ambitieux voisin. Elle joignait aux forces autrichiennes l'armée des cercles de l'Empire, diminuée, il est vrai, des contingents du Hanovre, du Brunswick, de la Hesse, qui suivaient la fortune de la Prusse et de l'Angleterre. Utilisant habilement les rancunes et les caprices de la tsarine Élisabeth, Marie-Thérèse avait su entraîner la Russie et gagner le redoutable appoint de ses rudes soldats, façonnés à la victoire par Pierre le Grand. Changeant les partenaires des vieux *quadrilles* de l'Europe, l'Impératrice était devenue l'alliée la plus intime de la France, dont le concours parcimonieusement mesuré dans les premiers traités allait bientôt considérablement s'étendre et absorber presque toutes les forces de la monarchie. La France amenait aussi avec elle son alliée classique,

[1] Marie-René, marquis de Montalembert, né à Angoulême le 16 juillet 1714, mort à Paris le 29 mars 1800. Entré au service en 1732, maréchal de camp en 1761 : fait général de division par Carnot en 1792 : posa sa candidature à l'Institut de France, puis la retira. Il avait pour compétiteur le général Bonaparte.

la Suède, sans doute appauvrie et déchue, mais dont la fidélité, entretenue du reste par d'abondants subsides, était comme un souvenir des traités de Westphalie, des glorieuses campagnes de Turenne, de la diplomatie triomphante de Richelieu et de Mazarin. Ainsi, sur l'Oder, sur le Rhin, sur l'Elbe, de la Baltique aux monts de Bohême, partout, Frédéric voyait se lever devant lui des nuées d'ennemis qu'avaient rassemblés l'envie et la crainte. On sait ce qu'il advint; il sortit victorieux de l'épreuve ; l'Angleterre, son alliée, conquit l'empire des mers.

L'histoire intérieure d'une coalition n'est souvent que l'histoire pénible du constant effort qu'il faut faire pour l'empêcher de se dissoudre. Si bien qu'elle ait été cimentée, dès qu'elle dure quelque temps, les événements y apportent des éléments imprévus, et chacun des coalisés paraît redouter moins l'échec de l'entreprise collective que le succès trop complet de l'un des associés. Aux armées, chaque général veut ménager ses troupes ; et chaque ministre, dans son cabinet, entend réserver à son pays quelque avantage, et craint toujours de se laisser devancer ; ce sont récriminations bruyantes de militaires, ou soupçonneuses observations de diplomates, qui font parfois perdre de vue le but à atteindre, qui, presque toujours, apportent de nuisibles retards et de périlleux tiraillements. Dans la lutte contre Frédéric II, il fallait faire marcher au même pas, Vienne et Paris, Stockholm, Pétersbourg et Dresde. A Vienne, l'âme vaillante de Marie-Thérèse animait le courage du prudent Daun et le dévouement de l'habile Kaunitz ; d'ailleurs, si l'enthousiasme de 1741 était certainement atténué, son peuple avait fait trop pour elle pour ne pas lui demeurer profondément attaché. Mais à Paris, l'opinion était prussienne; à la cour même, l'alliance autrichienne avait d'irréconciliables ennemis ; d'autre part, un grand ministre, le duc de Choiseul prêtait enfin l'oreille à l'écroulement de la puissance française outre mer. Il entreprenait, trop tard il est vrai, sa défense, bandait tous les ressorts de la lutte contre l'Angleterre, réorganisait la marine, entraînait l'Espagne dans la lutte, et, par le Pacte de Famille, unissant toutes les branches de la maison de Bourbon,

présentait un nouveau front aux vieux ennemis de la France. C'est un sujet toujours actuel, que de débattre si la France peut à la fois poursuivre une politique coloniale, et garder sa frontière de l'Est à la place que la nature a marquée, et qu'ont souvent atteinte ses victoires et son génie. Avec Choiseul, mais trop tard, il faut le répéter, la guerre autrichienne cessait d'être l'unique préoccupation et l'emploi exclusif des ressources de la France.

A Pétersbourg, la tsarine était assurément fort animée contre le roi de Prusse ; mais le cabinet russe avait ses vues particulières sur certaines provinces de la monarchie prussienne, et surveillait la Pologne. Surtout, l'héritier du trône était le grand-duc Pierre. Pierre avait pour femme Catherine d'Anhalt Zerbst, la fille du réorganisateur de l'infanterie prussienne. C'était Frédéric II qui l'avait mariée. Pour mal assorti que parût le ménage, encore que les caprices de la jeune grande-duchesse eussent déjà occupé les diplomates eux-mêmes, on était édifié sur l'admiration de Pierre pour Frédéric II, et on pensait bien que Catherine d'Anhalt ne le jetterait pas dans les bras de l'Autriche. A Dresde, on tremblait aux marches du roi; on était sous ses prises. Mais si la cour saxo-polonaise cherchait un refuge à Varsovie, c'était pour trouver une autre inquiétude, les intrigues russes. A Stockholm, le parti français, le parti des Chapeaux (Hattarne), dirigé par le sage Hœpken, « le Tacite de la Suède », continuait à l'intérieur du pays la lutte contre le parti des Bonnets, le parti russe, et comprenait mal une politique extérieure qui tendait à le faire coopérer avec l'ennemi héréditaire. La reine Ulrique était la propre sœur de Frédéric II, et pour ce tenue en suspicion par le parti au pouvoir.

Cette même Suède, divisée, dépeuplée, appauvrie, en deuil de ses gloires, âpre à réclamer les subsides de la France, jouait un très grand rôle dans les combinaisons du duc de Choiseul. Il y établissait les bases d'une action diplomatique et militaire très importante. Il voulait y préparer une diversion contre l'Angleterre et le débarquement sur les rivages britanniques d'une

armée suédoise ; il voulait souder l'armée russe aux troupes suédoises opérant dans l'Uckermark, jeter cette masse sur Berlin, et décider ainsi la partie, qu'il voyait se perpétuer en monotones et pareils carnages, sans aboutir. En 1717, Pierre le Grand était venu en France offrir au régent l'alliance russe à la place de l'alliance suédoise. En 1759, le duc de Choiseul voulait les concilier toutes deux à la France, et par une forte poussée au nord-est, sur la Prusse cernée, dégager la France de la guerre continentale, pour parer, autant que faire se pourrait, aux désastres que présageaient les événements de la guerre maritime. Alliée très sûre, un peu vassale, et qu'il croyait tenir à discrétion, la Suède lui paraissait devoir être le foyer de l'influence française au nord, et présenter un bon terrain de recrutement de troupes auxiliaires.

L'ambassade de France à Stockholm était gérée, à cette époque, par un lieutenant général des armées du roi, le marquis d'Havrincourt[1]. D'une famille illustre, d'un dévouement éprouvé sur les champs de bataille de Flandre et d'Italie, M. d'Havrincourt apportait dans ses délicates fonctions le savoir, la perspicacité, la prudence et le tact, privilège et apanage de la carrière. Ses lettres témoignent de sa fidélité absolue, de son obéissance sans réserves, encore qu'il ne dissimulât jamais ses patriotiques inquiétudes et ses douloureuses prévisions. Initié au « Secret du roi », il ne quitta Stockholm, après un séjour de quatorze années, que pour l'ambassade de la Haye, où il fut mêlé à toutes les grandes affaires qui se traitaient dans la capitale des Provinces-Unies. Il devait avoir pour successeurs à Stockholm le baron de Breteuil et le marquis de Vergennes. Quels noms apportent plus d'honneur à cette diplomatie française du dix-huitième siècle, encore émue de l'héroïque aventure du comte de Plelo !

[1] Louis de Cardevac, marquis d'Havrincourt, comte de Gergy, né le 20 juin 1707 à Havrincourt, mort le 15 février 1767. Ambassadeur de France à Stockholm le 27 mai 1749, à la Haye en 1763. Il fut baptisé par Fénelon, et eut pour parrains le duc et la duchesse de Bourgogne.

C'était le temps où à la diplomatie officielle s'ajoutaient « les secrets »; le temps où toute une nuée d'agents, porteurs de mandats plus ou moins authentiques, parcouraient l'Europe et tentaient de s'introduire dans la confiance des princes et des ministres. Faut-il rappeler que Voltaire lui-même, cédant à la tentation, s'improvisa négociateur? Le duc de Choiseul, et très utilement, voulut avoir ses agents à lui, qui servissent de lien entre chacune des armées coopérantes d'une part, l'ambassade de France et Versailles d'autre part; il demandait à ces agents, soigneusement choisis, de le renseigner exactement sur les opérations militaires, sur l'esprit des troupes et des états-majors, dont ils devaient surprendre les visées ou les intrigues, et auprès desquels ils restaient les gardiens présents et clairvoyants de la foi des traités. Tous ne sont pas connus de l'histoire, qui a relevé cependant les noms de trois d'entre eux, le marquis de Montazet, le marquis de Caulaincourt, le marquis de Montalembert.

Le marquis de Montalembert, brigadier des armées du roi, avait été envoyé, en 1757, par le duc de Choiseul à M. d'Havrincourt, à Stockholm, pour être accrédité auprès des généraux de l'armée suédoise, et suivre l'armée suédoise pendant la campagne en Poméranie. Étroitement lié avec l'ambassadeur, guidé par ses conseils, M. de Montalembert réussit si parfaitement auprès des chefs suédois, que M. de Hœpken proposa de lui confier, à titre d'ambassadeur, les intérêts suédois à Pétersbourg. Mais le duc de Choiseul, discernant les mérites de son agent, le réservait pour une autre mission qui le maintînt au service de France. Il l'appela à Versailles et lui ordonna de se rendre à l'armée russe avec les mêmes fonctions qu'il avait occupées à l'armée suédoise.

M. de Montalembert reçut le 17 mai 1759 deux instructions, l'une du duc de Choiseul, l'autre du maréchal de Belle-Ile, marquant son double rôle diplomatique et militaire. Son séjour à l'armée russe ou à Pétersbourg devait durer plus de deux ans. Brave et fort savant, élégant et spirituel, dévoué, ne ménageant

ni son temps ni sa peine, d'une bonne humeur qui résistait aux pires épreuves physiques et morales, aux bivouacs où il fallait disputer sa place, comme à l'humeur souvent difficile de certains généraux russes ; conciliant, très tenace, et ne perdant jamais de vue son but, animé du plus pur et du plus jaloux patriotisme, M. de Montalembert assista aux deux campagnes de 1759 et de 1760. Il entra à Berlin avec les troupes russes le 9 octobre 1760. Ses lettres, officielles et privées, ses rapports, encore que trop concis, abondent en détails pleins d'intérêt, et donnent l'exacte physionomie des chefs de l'armée russe, comme aussi le tableau, parfois cruel, des difficultés toujours renouvelées, des tiraillements, des hésitations, des méfiances même, des chefs des armées coalisées. On y trouve, presque au jour le jour, l'état des esprits à l'armée russe, avec les préoccupations étrangères au devoir militaire, les retards, les prétextes, les résistances. Ce sont les années où Frédéric II paraît perdu ; son ferme esprit a comme la vision du suicide, ses armées sont battues, sa capitale occupée, son pays effroyablement ravagé ; il court du nord au sud, et péniblement, avec des recrues, sans vivres, sans trésor, manœuvre entre les masses des coalisés qui resserrent leur étreinte. On pense, quelles que soient les différences, à une campagne de 1814 prolongée durant deux mortelles années. Mais l'occupation de Berlin n'eut pas le résultat de l'occupation de Paris : mais les alliés de 1760 étaient divisés et mal d'accord. Les Russes regardaient trop vers le successeur d'Élisabeth et vers les turbulentes assemblées de Pologne : ils étaient trop jaloux de l'Autriche pour donner le choc décisif qui eût forcé Frédéric à se rendre, ce choc qu'ils ont donné dans les plaines hongroises en 1849. Les lettres du marquis de Montalembert fournissent sur ce point une utile contribution à l'histoire de la guerre de Sept ans. Elles sont un témoignage des causes profondes qui amenèrent le triomphe final de Frédéric II. Elles montrent aussi que le duc de Choiseul cherchait, au moyen de ses agents, soigneusement choisis et avertis, à créer un lien solide entre les coalisés, à atténuer les méfiances et les lenteurs,

à amener par un vigoureux élan la fin de la guerre, à entraîner les Russes, à frapper par leurs bras le coup mortel, à grouper tous les efforts, à en finir, et à saisir ce but que l'admirable génie du roi dérobait toujours à ses ennemis. Enfin, par le détail des opérations militaires, les lettres [1] de M. de Montalembert constituent un document presque unique, à coup sûr le premier carnet de campagne que nous avons, d'un officier général français attaché à une armée russe opérant contre la Prusse.

II

L'instruction [2] remise par le duc de Choiseul au marquis de Montalembert, à la date du 17 mai 1759, porte :

« Les preuves que le sieur marquis de Montalembert a données de son intelligence et de son zèle pendant le séjour qu'il a fait l'année dernière en Poméranie, avec l'armée suédoise, ont déterminé le roi à lui donner la même commission à exécuter pendant cette campagne auprès de l'armée russe, et Sa Majesté ne doute point qu'il ne justifie parfaitement la nouvelle marque de confiance dont elle veut bien l'honorer. »

Le ministre informe son envoyé qu'il devra entrer en rapport immédiat avec l'ambassadeur de France à Pétersbourg, le marquis de l'Hôpital, « afin d'y prendre les connaissances dont il pourrait avoir besoin pour la direction de sa conduite ». L'ambassadeur procurera à Montalembert une audience de Sa Majesté

[1] Ces lettres, éditées à Londres en 1777, sont adressées au duc de Choiseul, au comte de Choiseul, ambassadeur de France à Vienne, au marquis d'Havrincourt, embassadeur de France en Suède Plusieurs de celles-ci ont un caractère charmant d'intimité et de confidences. J'aurais voulu citer telles ou telles qui n'ont assurément point trait à l'histoire diplomatique, mais qui sont écrites avec toutes les grâces du plus joli style de ce gracieux dix-huitième siècle Et quand on vient à penser où et quand elles étaient écrites ! dans les boues de l'Oder, dans les bivouacs des villages incendiés !

Ces lettres m'ont été communiquées par M. le marquis d'Havrincourt, que je prie de vouloir bien agréer l'expression de ma reconnaissance

[2] « Mémoire pour servir d'instruction au sieur marquis de Montalembert, brigadier des armées du roi, allant, par ordre de Sa Majesté, faire la campagne à l'armée russe. » Tel est le titre exact de l'instruction

Impériale, à qui il remettra une lettre du roi et « renouvellera, au nom du roi, et dans les termes les plus expressifs, les assurances des sentiments d'amitié et de confiance de Sa Majesté pour cette princesse ; du désir qu'a le roi de cimenter de plus en plus, et de perpétuer l'alliance qui subsiste si heureusement entre les deux cours, pour le bien général de l'Europe, et pour leur gloire et leurs avantages réciproques. »

« Le sieur marquis de Montalembert, qui sera sans doute admis à faire sa cour au grand-duc et à la grande-duchesse, leur dira que le roi lui a expressément ordonné de les assurer de son amitié, de son estime et de sa disposition constante à contribuer, autant qu'il pourra dépendre de lui, à leur satisfaction. »

Ces devoirs de cour rendus, M. de Montalembert s'attachera à l'objet principal de sa mission.

« La mission du marquis de Montalembert étant particulièrement relative à l'administration militaire des Russes, il se procurera, pendant le séjour qu'il fera à Saint-Pétersbourg, les notions les plus étendues et les plus exactes qu'il sera possible sur cette partie essentielle. Elles lui faciliteront les connaissances plus détaillées à acquérir à cet égard lorsqu'il sera rendu à l'armée russe, et les moyens les plus opérants pour se faire accréditer et obtenir l'estime et l'amitié du général russe, le comte de Fermor.

« L'objet principal des soins et du travail du marquis de Montalembert doit être une observation éclairée et prudente des forces de l'armée russe, du caractère, du talent, des affections et des vues du comte de Fermor et des principaux officiers qui servent sous ses ordres. Il examinera surtout, avec l'attention la plus scrupuleuse et la plus suivie, quelle est la constitution du militaire russe, quels en sont les avantages et les inconvénients, et ce qu'on peut en attendre pour le présent et pour l'avenir ; quel est le projet de campagne du général, et si son activité ou son inactivité sont l'effet, ou des ordres qu'il a de sa cour, ou de sa façon personnelle de penser. »

Enfin, M. de Montalembert examinera « si on peut espérer

que les Russes se joignent aux Suédois », les avantages et les inconvénients de cette jonction ; il étudiera les projets de diverses opérations, notamment du siège de Stettin, « aussi susceptible d'inconvénients que de succès ».

Il était encore remis à l'envoyé un chiffre pour correspondre avec le duc de Choiseul, et un autre pour ses lettres aux ambassadeurs avec qui il était mis en relations — le comte de Choiseul, ambassadeur à Vienne; le marquis de l'Hôpital, ambassadeur à Saint-Pétersbourg; le marquis d'Havrincourt, ambassadeur à Stockholm; le sieur Durand, ambassadeur à Varsovie — et aussi pour sa correspondance avec ses deux collègues, le marquis de Montazet, attaché à l'armée de l'impératrice et accrédité auprès du maréchal Daun, et le marquis de Caulaincourt, attaché à l'armée suédoise.

M. de Montalembert partit immédiatement; dès le 6 juin, il arrivait à Vienne, était reçu le même jour par le comte Kaunitz, le chancelier de l'Autriche, et obtenait pour le 8 juin une audience de l'Empereur et de l'Impératrice.

Vienne était le foyer de la guerre, et l'Impératrice Marie-Thérèse y mettait toute l'énergie de son vaillant et viril esprit, en même temps qu'elle cherchait à s'en assurer la direction. Elle accueillit fort bien M. de Montalembert, et l'interrogea longuement sur les ressources que la Suède pouvait mettre au service de la coalition. Le marquis exposa tout un plan d'opérations au nord, sur le bas Oder, basé sur l'action commune des armées russes et suédoises. Il conseillait le siège de Stettin, et par là l'acquisition d'une base solide, facile à ravitailler, et qui enlevât aux Russes le prétexte d'une retraite annuelle en quartiers d'hiver sur la Vistule, loin du vrai théâtre de la guerre. Quelques jours après, Kaunitz fit de nouveau appeler le marquis, lui fit connaître le plan de l'armée combinée austro-russe pour la campagne qui allait s'ouvrir, et le pressa de se rendre à l'armée russe : il préférait même que Montalembert s'y rendît sans passer par Pétersbourg ; puis, en prenant congé :

« Il m'a dit qu'il jugeait nécessaire que je l'informasse *directe-*

ment des opérations auxquelles je croirais que l'armée russe pourrait être employée le plus utilement, et même que je l'informasse aussi de mes remarques sur le personnel des généraux, afin qu'il puisse se régler sur mes observations, et seconder à la cour de Russie toutes mes vues. »

M. de Montalembert trouva que c'était beaucoup demander, et que cette correspondance directe empiétait sur ce qu'il devait exclusivement à son ministre, quelque intimité qui parût régner entre Vienne et Versailles. Il atermoya vis-à-vis de M. de Kaunitz, et demanda les ordres du duc de Choiseul, à qui il fit savoir en même temps qu'il n'enverrait au chancelier autrichien que des lettres d'ordre général dont il adresserait en même temps une copie à Versailles.

Poursuivant son voyage, M. de Montalembert arriva le 18 juin à Varsovie, « avec bien des peines et de la fatigue : ma petite berline qui avait été mise à la petite voie d'Allemagne s'est encore trouvée d'un demi-pied trop large pour la Pologne. » A Varsovie, il vit le premier ministre, le comte de Brulh, et eut une audience du roi, auquel il remit une lettre de sa fille, la fine et spirituelle Dauphine, dont on sait l'influence sur Louis XV, la mère des trois derniers rois Bourbons. Dès le 22, il repart : le 4 juillet enfin, il arrive à Pétersbourg.

« C'est, à ce que m'ont dit les gens du pays, la plus grande diligence que l'on puisse faire : d'autant plus que m'étant trouvé à Bialistock, chez le comte Branicki, grand général de la couronne, le 23 (juin) au soir, je n'ai pu me dispenser d'y séjourner le 24, jour de la Saint-Jean, qui est sa fête. J'y ai vu une très bonne compagnie et j'ai assisté à de très grands repas qui m'ont donné une idée de tout ce qu'on rend à un grand seigneur de Pologne. *Il m'a paru qu'on était plus français dans ce pays-là que dans aucun de ceux que j'ai parcourus.* »

Mais dès son arrivée à Pétersbourg, le marquis trouva le terrain malaisé. L'envoyé suédois, le comte de Liéven, venait de repartir. Sa négociation, tendant à une coopération sérieuse des forces suédoises et russes, n'avait point réussi. La cour de

Pétersbourg s'était dérobée. « Quand on veut de bonne foi les effets, écrivait M. d'Havrincourt, il faut vouloir de même les causes et les moyens, et je crains que la bonne volonté qu'il trouvera quant au premier point ne soit pas tout à fait égale quant au second. » M. de Montalembert reprit vivement la partie, soutenu par l'ambassadeur de France, le marquis de l'Hôpital. Aussitôt, l'ambassadeur d'Autriche, le comte Esterhazy, s'alarma et fit des représentations : il craignait que de nouveaux projets fissent obstacle « aux mouvements que la cour de Vienne se flatte qui seront exécutés par l'armée russe en Silésie ». La Silésie, l'objet de la guerre pour Marie-Thérèse ! Le grand chancelier russe, pour s'édifier, invita M. de Montalembert à dresser un mémoire. Celui-ci présenta tout un plan de campagne. — Une armée austro-russe, sous le maréchal Daun, opère en Silésie ; une armée russo-suédoise opère au nord, prend Francfort-sur-l'Oder et assiège Stettin. L'idée essentielle, c'est qu'il faut empêcher que sous prétexte de quartiers d'hiver, chaque année, à l'automne, les Russes ne se retirent derrière la Vistule, et les Suédois ne se réfugient derrière les murs de Stralsund. Il faut qu'ils hivernent en pays ennemi pour rester à portée de frapper un coup décisif, si l'occasion se présente ; en tout cas, ce coup, on le portera dès le printemps en marchant tous ensemble à Berlin. Puis, après ces vues d'ensemble, M. de Montalembert, dans ce long travail, aborde les détails. — Le spécialiste qu'il est se complaît à l'étude du siège de Stettin : il en montre la facilité relative ; il chiffre le contingent en artillerie et en munitions que la Russie doit fournir, car les arsenaux suédois sont bien vides !

Cependant le temps s'écoulait. Montalembert était impatient de se rendre à l'armée ; il avait sollicité une audience de la Tsarine ; il attendait son bon plaisir. La Tsarine devenait invisible. Elle ne parut point « dans les deux jours de cour tenus pour la Saint-Pierre et pour la fête du duc de Courlande ». L'actif envoyé occupait son temps à se renseigner ; un Suédois, le baron de Posen, qu'il avait connu à Stockholm, le secondait. A Vienne déjà, Montalembert avait appris que le comte de Fermor ne

commandait plus l'armée russe et qu'il était remplacé par le comte de Soltikoff. Quelle était la cause et la portée de ce changement? Montalembert écrit au comte de Choiseul (15 juillet) :

« Il me paraît qu'on est ici aussi bien disposé que nous pouvons le désirer, et si les choses ne tournent pas plus avantageusement, c'est manque de pouvoir et non de bonne volonté. Le changement dans le général n'étant point la cause d'aucune intrigue du *parti contraire*, ne saurait être désavantageux, à moins que celui ci ne soit plus malheureux que l'autre, car ils sont sans expérience tous les deux, à ce que l'on assure. »

M. de Montalembert demandait en même temps à être admis au conseil de guerre de l'armée russe, pour pouvoir y soutenir, y faire prévaloir peut-être, ses plans. Il était appuyé par les deux ambassadeurs de France et d'Autriche, et le duc de Choiseul en parlait à Versailles à l'ambassadeur autrichien, le comte de Starembérg.

Enfin, le 22 juillet, il obtint une audience de la Tsarine. Il s'acquitta de sa mission et fit à l'Impératrice les communications de courtoisie dont il était chargé. L'Impératrice lui fit répondre par le grand chancelier « pour assurer le Roi de France de son amitié. » « J'ai été très bien reçu et très bien traité de l'Impératrice et de la grande-duchesse. Cette dernière m'a paru avoir de l'esprit et doit être aimable lorsqu'elle veut plaire. Le grand-duc n'est pas tout à fait de même. Vous êtes sans doute informé de la différence que l'on doit en faire. » (Lettre du 26 juillet 1759 au duc de Choiseul, à Versailles.)

M. de Montalembert partit immédiatement pour le quartier général russe, alors fixé à Liberhausen, sur l'Oder, en Saxe. Il y arriva le 20 août 1759.

Il y a lieu d'indiquer en quelques mots quelle était à ce moment la situation de Frédéric II et l'*état* des affaires de la coalition. A l'ouest, les Français, sous les ordres du maréchal de Contades avaient été battus à Minden (29 juillet) par le prince Ferdinand de Brunswick. Mais leurs troupes ralliées par M. de Saint-Germain et le maréchal de Broglie restaient sur la Lahn (Hesse).

Au nord, les Suédois opéraient en Poméranie et en Mecklembourg, observés plutôt que contenus par un petit corps d'armée prussien, commandé par le général de Manteufel. Au sud, le maréchal de Daun, venant de Bohême, était entré en Lusace avec une belle armée, marchant lentement, suivant sa coutume. Le roi s'était porté au-devant de lui à Landshut, puis à Schmuckfeissen en Silésie, où il occupait une forte position avec la plus grande partie de ses forces. Mais à l'est, les Russes, commandés par le général Soltikoff, après une lente concentration à travers la Pologne, s'étaient rassemblés à Posen, et, le 14 juillet, se portèrent en avant : le 23, ils battaient à Zullichau l'armée prussienne commandée par M. de Wedel, occupaient Crossen, sur l'Oder, et menaçaient Francfort et Custrin. Berlin même se trouvait exposé.

Le roi, confiant le gros de l'armée de Silésie au prince Henri, partit avec un détachement et rejoignit le maréchal de Wedel, sans pouvoir empêcher la jonction des Russes et de deux corps autrichiens aux ordres du général Haddick et de M. de Laudon. Talonné par les nouvelles de Saxe et de Silésie, le roi marcha à l'armée russe et l'attaqua le 11 août à Kunnersdoff, près de Francfort. Les Russes perdirent près de vingt mille hommes, mais ils remportèrent une victoire complète : l'armée du roi fut presque anéantie ; le soir, il ne ralliait pas plus de dix mille hommes. Frédéric II a écrit lui-même dans ses mémoires à cette date : « Si les Russes avaient su profiter de leurs succès, s'ils avaient poursuivi ces troupes découragées, c'en était fait des Prussiens. » Ce fut l'impression générale ; dès le 16 août, le comte de Choiseul écrit de Vienne à M. de Montalembert :

« Vous sentez, Monsieur, de quelle importance il est que les Russes profitent de leurs avantages pour achever d'accabler le roi de Prusse dans le cours de cette campagne. Ce prince est dans la situation la plus dangereuse où il ait été depuis le commencement de la guerre. Ses ressources sont épuisées ; ses armées, deux fois battues, doivent être découragées et considérablement diminuées. Nous touchons peut-être au dénouement

de cette sanglante tragédie, si les *ennemis de ce prince s'entendent* et agissent de concert avec toutes leurs forces et leur supériorité. Aussi, Monsieur, vous devez employer votre éloquence et tout votre crédit dans l'armée russe pour l'engager à passer l'Oder, à poursuivre le roi de Prusse sans le perdre un instant de vue, pour achever de le détruire sans lui donner le temps de se reconnaître et de se réparer. Il faut montrer à cette armée la perspective du pillage de Berlin et de toute la marche de Brandebourg et les piquer d'honneur en leur faisant entendre qu'ils ne doivent pas laisser recueillir à d'autres le fruit de leurs travaux. »

Mais l'écho du camp russe ne repond guère à tant d'espérances et à ce cri de triomphe. Montalembert, arrivé le 20 août au quartier général du maréchal de Soltikoff, à Liberhausen, voit éclater des symptômes funestes au succès, dont ses lettres vont montrer le développement et les fatales conséquences.

Il écrit au comte de Choiseul, à la date du 31 août 1759 :

« J'ai trouvé en arrivant les généraux russes accablés du poids de cette guerre. Le comte de Soltikoff m'a répété (ce que je me suis aperçu qu'il disait à tout le monde) que l'armée russe en avait assez : que si M. le maréchal de Daun n'avait pas envie de les sacrifier totalement, il ne devait faire aucune difficulté pour suivre le roi de Prusse ; que c'était à lui, avec des troupes fraîches, à achever une besogne si bien commencée... que lui (Soltikoff) était résolu à donner du repos à son armée et à conserver le reste de ces braves gens qui avaient si bien combattu à Palzig (Zullichau) et à Francfort (Kunnersdorff)... Je me suis aperçu à Pétersbourg, mais bien plus distinctement à cette armée, que tout ce qui est russe est intimement convaincu que la cour de Vienne se soucie fort peu de les ménager, et que son intention est de leur faire supporter tout le poids de cette guerre. Ils sont devenus fort avantageux depuis leur victoire, et parlent des Autrichiens en termes peu convenables. Pour les Suédois, ils les regardent avec mépris, ils ne veulent seulement pas souffrir qu'on leur en parle, et M. de Soltikoff m'a dit tout net qu'il serait très fâché de les avoir dans son armée. »

Et deux jours après, dans une lettre adressée le 2 septembre au marquis d'Havrincourt :

« Vous n'aurez pas été peu étonné de l'inaction qui a suivi ces deux victoires. C'est le grand inconvénient des armées combinées. Chacun a ses vues, ses idées, dont il désire l'exécution préférablement à toute autre, et le temps se passe en discussions. Le roi de Prusse devra à ses ennemis la gloire de leur avoir résisté si longtemps, car je crains fort que cette campagne ne finisse pas plus avantageusement que les précédentes. Si la paix ne se fait pas cet hiver, il faut s'attendre à le trouver aussi fort à la campagne prochaine ; ainsi, ce sera à recommencer. Nous nous sommes flattés pendant quelques jours de la délivrance de la Saxe, mais nous avons tout lieu de craindre que la tentative des armées de l'empire ne serve qu'à faire brûler les faubourgs de Dresde et à ruiner un peu plus le pays. M. le maréchal de Daun observe toujours le prince Henri, qui se tient en Silésie sur le Bober, et nous avons le roi de Prusse à deux mille pas de nous. »

L'armée russe, deux fois victorieuse, comptait encore, malgré ses pertes, plus de soixante mille combattants dans le rang. Elle était campée sur la rive droite de l'Oder, à Lossof et à Liberhausen, à un mille de Francfort, à portée à la fois de marcher sur Berlin ou en Silésie. Elle était flanquée de deux corps autrichiens de quinze mille hommes chacun. Celui de M. de Laudon, dont la manœuvre hardie avait décidé la victoire de Kunnersdorff, et celui du général Haddick destiné à se porter en Saxe si le roi s'y dirigeait. Le maréchal Daun, commandant en chef l'armée autrichienne, était venu avec trente mille hommes jusqu'à Tribet ; il dirigeait sur Dresde l'armée des Cercles ; il maintenait sur le Bober le gros de ses forces pour contenir le prince Henri et l'empêcher de rejoindre son frère. Le roi, en face de ces masses écrasantes, qui paraissaient n'avoir qu'à marcher en avant pour le détruire, s'était replié jusqu'à Furstenwald, sur la Sprée, pour couvrir Berlin. On ne pensait pas qu'il eût trente mille hommes avec lui !

M. de Montalembert mit tout en œuvre pour amener l'entente et l'effort décisif. Il voudrait servir d'intermédiaire entre les deux maréchaux. Il essaye de régler les difficultés relatives soit aux subsistances, que les Autriciens devaient céder aux Russes, soit aux renforts que les Russes exigent des Autrichiens pour marcher en avant. Il est aidé dans son travail par son collègue à l'armée de Daun, M. de Montazet, et il est très particulier de voir ces deux Français, isolés, perdus, au fond de l'Allemagne, dans deux armées étrangères, tenter de se faire le lien de ces armées, les inspirateurs de résolutions énergiques, les vrais représentants de l'idée mère de la coalition. Montalembert encore s'abouche avec son autre collègue à l'armée suédoise, M. de Caulaincourt. Il lui écrit, il le presse de décider un mouvement en avant qui porterait l'armée suédoise sur la Havel. Effectivement, le comte de Fersen, qui commandait l'armée suédoise, s'avança jusqu'à Prentzlow (ce point où, en 1806, capitula la dernière armée de la Prusse). Mais le roi, dit Frédéric II dans ses mémoires (t. IV, p. 46), détacha M. de Manteufel « avec des convalescents de la bataille de Kunnersdorff, sortis des hôpitaux de Stettin ; il y joignit les volontaires de Hordt, les dragons du Meinicke et les houzards de Belling, et ce corps formidable changea d'abord la face des affaires. » L'armée suédoise repassa la Peene et prit ses quartiers d'hiver en Poméranie suédoise.

Toujours au quartier général russe, M. de Montalembert va essayer davantage. Il pénètre les calculs secrets peut-être, les inquiétudes, si l'on veut, du comte de Soltikoff. Il craint que son intention soit de se tenir sur la réserve, au double point de vue diplomatique et militaire, et de prendre les difficultés inhérentes à une coopération militaire pour prétexte à l'immobilité de sa propre armée. Le temps presse, l'automne approche, et les Russes ont coutume de regagner de bonne heure leurs quartiers d'hiver, où, séparés par d'énormes distances du théâtre de la guerre et des armées autrichiennes, ils se renforcent à loisir et attendent les événements. Montalembert, fidèle à ses instructions, saisissant toute l'importance du moment que l'on va peut-

être laisser échapper, met tout en œuvre, d'abord pour amener avant l'automne une action décisive, ensuite pour retarder cette retraite des Russes, empêcher que les quartiers d'hiver des Russes soient fixés trop loin, maintenir le contact entre les deux armées russe et autrichienne. Il pense déjà à la campagne prochaine; il en voudrait préparer le succès. Tandis que les chancelleries échangent, aux intervalles classiques, et en termes atténués, leurs plaintes ou leurs désirs, lui, véritable ambassadeur près le général russe, est tous les jours, à toute heure, attentif et dispos, prêt à saisir un élan, une résolution ferme de cet esprit peu accessible, ombrageux, dissimulé. Vrai souverain dans son camp, au milieu de ses troupes victorieuses, le comte de Soltikoff déclare bien haut qu'il obéit aux ordres de sa Cour, avec les modalités que les circonstances imposent. D'ailleurs, il est trop loin pour que les ordres lui parviennent urgents, positifs, immédiats; et enfin, qui les lui donnerait ces ordres? à Pétersbourg, qui oserait les lui donner? Il est le maître : c'est auprès de ce maître peu facile que Montalembert va déployer son inlassable et adroit dévouement.

Les récompenses à l'armée victorieuse étaient éclatantes et la générosité de la tsarine s'étendait même aux troupes alliées.

« Un courrier de Pétersbourg vient d'arriver, écrit Montalembert, le 14 septembre 1759, qui apporte des grâces pour toute l'armée. Soltikoff est fait feld-maréchal; le prince Galitzine, général en chef ; tous les lieutenants généraux reçoivent l'ordre de Saint-Alexandre ; tous les soldats reçoivent six mois de solde en gratification, et, de plus, ils seront exempts de tout service durant leur vie, lorsqu'ils seront retournés chez eux... Le général de Laudon aura une épée d'or garnie de diamants, et chaque régiment autrichien cinq mille roubles de gratification. » Montalembert veut profiter de l'animation joyeuse de tout l'état-major ; il propose au maréchal Soltikoff de quitter enfin les rives de l'Oder dont il n'a pas voulu s'éloigner, et d'aller assiéger Glogau, de concert avec le maréchal Daun ; il envoie une estafette à son collègue, M. de Montazet, pour lui faire connaître que le maré-

chal russe est bien disposé, et qu'il importe de faciliter les voies. Mais le même jour, 13 septembre, on apprend au camp russe que Daun a changé soudain de projets et qu'il marche sur Budissin (Haute-Lusace). Cette marche augmentait la distance entre l'armée russe et l'armée autrichienne : elle était le résultat des manœuvres habiles du prince Henri qui, trop faible pour hasarder une bataille, harcelait l'armée autrichienne, lui coupait ses communications et détruisait ses magasins. Le maréchal Daun rentra en Saxe où l'occupation de Dresde par les troupes des Cercles lui donnait une base nouvelle de ravitaillement.

Mais ce brusque départ produisit au quartier général russe la plus fâcheuse impression.

« Le comte Soltikoff voulait absolument partir ce matin pour s'en aller de son côté sur l'Oder, renonçant à tout concert avec le maréchal Daun. Il m'a paru très piqué de ce que le maréchal avait changé la direction de ses marches sans l'en avoir prévenu. Enfin toute la journée d'hier a été employée à remettre le calme et à rétablir les choses à peu près sur le même pied. Après avoir mis plusieurs généraux dans mon parti, la marche d'aujourd'hui n'a point eu lieu ; elle ne se fera que demain. »

Les deux généraux russes que Montalembert avait mis dans ses intérêts étaient le comte Romantzov et le comte Panine, vaillants soldats, sans autre politique que l'amour de la gloire. Il indique les attentions auxquelles ces généraux seraient sensibles :

« Il ne faudrait point d'argent, ce serait même un très mauvais moyen, mais la protection de l'impératrice pour obtenir le cordon bleu de Pologne, ou le grade de général-major, seront également auprès d'eux des chaînes avec lesquelles on peut espérer de les lier à nos intérêts. Ces deux généraux sont également nécessaires à avoir pour soi, et je crois pouvoir assurer qu'en employant avec discernement et à propos de semblables moyens, on fera de cette armée ce qu'il serait si intéressant pour la cause commune qu'elle pût faire. Du moins il est certain que si on ne suit pas cette voie, on n'en obtiendra que ce que la nécessité les forcera de faire. »

L'armée russe, manquant de vivres et de fourrages, se mouvait pesamment et lentement, remontant l'Oder et semblant menacer la Silésie. Le 20 septembre, le quartier général était à Sommerfeld, en Lusace, le 21 à Friestadt; Soltikoff se disait sans nouvelles de Daun et laissait circuler « des suppositions fâcheuses ». Le roi, qui avait refait une armée, manœuvrait hardiment et rapidement entre les coalisés, cotoyait l'armée russe, qu'il n'osait pas plus aborder que les Russes n'étaient pressés de le combattre. Il marcha sur Glogau, par Cotbus, Tribet, Sorau et Sagan, prévenant les Russes à toutes les positions importantes et ne laissant pas prise à une attaque. Montalembert recevait de Vienne des avis qui concordaient mal avec l'état des esprits. M. de Choiseul le pressait de retenir les Russes le plus longtemps possible, de les décider à hiverner en Silésie, sinon en Poméranie, à Colbert. Quant aux Suédois, le comte de Kaunitz ne voulait pas qu'on les attirât trop sur l'Elbe. Montalembert trouvait les choses moins faciles à arranger : il écrivait le 23 septembre :

« Il serait à désirer que le comte de Soltikoff pensât de même; le concert dans les opérations serait établi sur un pied plus solide, et l'on ne serait pas tous les jours à la veille de voir rompre entièrement la bonne intelligence entre les deux généraux. Mais la méfiance est portée bien loin de ce côté, si toutefois, elle ne sert pas de *prétexte à des ordres secrets*, ce que je suis cependant fort éloigné de croire. »

Grave soupçon, et il est facile de comprendre le trouble que de pareils doutes jetaient dans les esprits. C'est qu'en effet, les Russes devenaient de plus en plus malaisés à convaincre. Aux difficultés des opérations combinées se joignaient les débats personnels les plus pénibles. Le maréchal Soltikoff, cédant aux sollicitations, décide de faire encore un pas en avant et de marcher sur Christianstadt (Silésie), mais déclare en même temps que M. de Laudon, qui commandait le corps auxiliaire autrichien, devra lui faire trouver dans cette ville ce qu'il lui a promis, soit pour quinze jours de farine, que sinon il ne pourra aller plus loin et retournera sur l'Oder « pour rejoindre son pain »; que

M. de Fermor, l'un de ses généraux, voulait déjà repasser l'Oder à Crossen ; que d'ailleurs, le maréchal Daun avait commis la faute de laisser passer le roi de Prusse, etc. M. de Montalembert court prévenir M. de Laudon, et là, il essuie de nouvelles récriminations.

« J'ai trouvé le général de Laudon, malade, dans son lit, tout aussi mécontent que le comte de Soltikoff pouvait l'être, et peut-être avec plus de sujet. Il avait donné ordre au lieutenant général Campitelli d'aller trouver le maréchal à Christianstadt, de le faire expliquer d'une façon précise sur ce qu'il voulait faire, et qu'au cas où il n'eût point en vue quelques opérations utiles, de lui déclarer qu'il ne pouvait aller plus loin avec l'armée russe, et qu'il partirait le même jour pour rejoindre le maréchal Daun. »

M. de Montalembert s'interpose vivement, prévient l'orageuse explication qui menaçait, et fait remarquer à M. de Laudon la nécessité, pour l'intérêt de la cause commune, non moins que pour la sûreté du corps autrichien, d'hiverner avec les Russes, et de rester uni à eux. Mais en même temps il écrit que ce sera difficile, que le désaccord le plus pénible règne dans les états-majors.

« Si la cour de Vienne n'a pas donné des ordres au maréchal de Daun pour l'autoriser à laisser le corps de M. de Laudon avec les Russes, je crains fort qu'il ne lui en arrive d'un jour à l'autre pour s'en séparer, car le général de Laudon et tous les généraux sous ses ordres paraissent excessivement dégoûtés, et ils ont beaucoup de reproches à faire et une infinité de sujets de critique. Toutes les formes sont ici *presque insoutenables ;* il faut connaître et ménager des esprits qui, le plus souvent, sont en contradiction avec eux-mêmes. J'avais prévenu à Christianstadt une explication entre M. de Soltikoff et M. de Campitelli, qui aurait tourné mal, et j'espérais qu'à l'avenir on tiendrait avec le maréchal une conduite dont on s'était bien trouvé, mais le général de Laudon s'est attiré bien des réponses assez dures et tout à fait déplacées pour avoir voulu exiger qu'on lui en dît plus qu'on n'en savait, je crois. »

Et dans d'autres lettres qu'il multiplie, prévenant, avertissant presque chaque jour le comte de Choiseul, l'ambassadeur français à Vienne, M. de Montalembert annonce que Soltikoff s'est couvert en repassant l'Oder à Beuthen (1er octobre) contre le roi, qui le suit audacieusement avec une armée de moitié inférieure en nombre, et le devance, nous l'avons dit, à chaque poste. Sur la nouvelle que le roi est arrivé à Glogau, Soltikoff annonce sa retraite. Il partira pour Posen le 15 octobre et mettra son armée en quartier d'hiver. Montalembert intervient et insiste pour le retenir : tout ce qu'il gagne, c'est que le maréchal russe consent à ne partir que le 15 octobre, *nouveau style!* (lettre du 7 octobre.)

Ici se place un incident singulier. Les deux généraux russes favorables à une action plus énergique, viennent proposer à Montalembert d'informer M. de Laudon de certains symptômes favorables chez le maréchal, de façon à tenter encore de le décider à une attaque, « à ne pas finir ainsi une campagne si brillamment commencée ». On pourrait peut-être l'obtenir si M. de Montalembert et M. de Laudon voulaient tous deux faire des propositions ou « des représentations » au maréchal. Mais il faudrait les faire « par écrit et en français, parce que les discours ne feraient aucune impression, et que le maréchal entendant mal l'allemand, il ne manquerait pas d'en faire faire la traduction, ce qu'il fallait éviter, vu l'infidélité dont on soupçonnait les traducteurs. »

Montalembert s'empresse de faire part à Laudon de cette ouverture. Laudon se prêtera volontiers à faire une démarche, mais il demande à Montalembert de se charger d'écrire la lettre. Notre envoyé raconte avec quelque complaisance qu'il consentit, et rédigea la lettre avec l'art d'un académicien et aussi d'un courtisan, que la manœuvre eut plein succès et que Soltikoff ne parla de rien moins que de marcher sur l'heure au roi de Prusse. Laudon lui envoie d'urgence son chef d'état-major, le colonel du régiment de Wadelck, pour régler les dernières dispositions. L'Autrichien, formaliste et précis, — il avait ses raisons — demanda

un ordre de marche positif. Hélas ! le maréchal entre en fureur, et congédie le colonel en lui annonçant son départ pour Posen. Laudon court au quartier général et demande à Soltikoff ce qu'il va faire, dans cette hypothèse, du corps autrichien qu'il commande. Le maréchal lui répond tout sec « qu'il peut faire tout ce qu'il voudra ». Montalembert désolé écrit (de Gross Ostein, 12 octobre) :

« Vous avez vu, par mes précédentes lettres, une partie des différends qui s'élèvent entre les Autrichiens et les Russes. M. de Laudon a presque toujours raison, excepté quand il veut l'avoir vis-à-vis du général russe... C'est un excellent homme de guerre, mais il n'est pas assez politique. Il devrait sentir qu'il faut, à quelque prix que ce soit, vivre en bonne intelligence jusqu'à la fin de la campagne, afin de laisser à sa Cour la liberté de prendre les partis qui lui conviendront le mieux, soit pendant cet hiver, soit pendant la campagne prochaine... Les Russes seront inutiles pendant la campagne prochaine s'ils restent seuls cet hiver. Je ne sais même si le général russe ne cherche pas à dégoûter les Autrichiens dans la vue de s'en séparer pour être plus libre. Ils ont des desseins sur Dantzig, qui pourraient bien traverser à l'avenir toutes autres entreprises. On est bien moins politique à l'armée qu'à Pétersbourg, et l'on aperçoit ici ce qui peut rester caché dans les ténèbres, à la Cour de Russie. Cette nation est devenue très confiante dans ses forces ; elle pense n'avoir plus besoin de personne, et paraît, en conséquence, ne vouloir plus rien ménager. On ne saurait trop tôt s'expliquer avec elle sur les opérations de la campagne prochaine. » Il faudrait proposer, par exemple, un grand siège ; « si les Russes refusent, il sera clair qu'ils ne veulent plus s'occuper que de leurs intérêts. » Le doute, comme on le voit, grandissait dans l'esprit de Montalembert, qui en venait à se demander si, en prenant tant de peine, il concourt vraiment aux projets de sa Cour. De Vienne, l'ambassadeur de France répondait que Kaunitz se refusait absolument à laisser Laudon et son corps d'armée hiverner avec les Russes et maintenait la même consigne : retenir le plus longtemps

possible les Russes sur l'Oder, à portée de la Silésie, dans le but d'empêcher le roi de porter ses forces réunies contre les Autrichiens. De fait, l'armée russe manœuvra en face du roi, entre l'Oder et la Barthse, livra quelques escarmouches sans résultat et incendia quelques villes ouvertes qui faisaient mine de se défendre (Herrnstadt, 24 octobre.) Les ordres de Pétersbourg, apportés par un courrier arrivé le 25 au quartier général, encore que Soltikoff ne les publiât pas, n'autorisaient certainement pas un retour trop prompt. « Je n'ai jamais vu d'indécision pareille », écrivait Montalembert en parlant des mouvements de l'armée russe. C'était le reflet plutôt de l'esprit de son général. Mais, peu après M. de Soltikoff reçut avis d'un de ses officiers, le général major Springuer, « résident de la part de la Russie à l'armée du maréchal Daun », qu'il avait eu un entretien avec le commandant en chef de l'armée autrichienne « qui lui avait déclaré que, ne voyant aucune utilité à attaquer le prince Henri, il ne songeait plus qu'à prendre ses quartiers d'hiver ». Soltikoff, à cette nouvelle, saisissant le prétexte décisif attendu, s'écria que durant cette campagne, les Autrichiens n'avaient eu d'autre objet que de le tromper et ordonna immédiatement « la marche en Pologne ». « Le premier mouvement chez ce général, dit tristement Montalembert (lettre du 26 octobre, datée du camp de Punitz, Pologne) ne permet aucune représentation ; il faut se taire ou renoncer pour toujours à être écouté. » L'armée se replia sur la Wartha ; le 1er novembre, les corps commençaient à se disséminer dans les cantonnements, et le pays étant hors d'état de fournir les vivres et les fourrages suffisants, étendit ses cantonnements jusque sur la Vistule. La campagne de 1759, au point de vue militaire, était finie. Frédéric II pouvait de nouveau reprendre haleine.

Mais avant de partir, le maréchal de Soltikoff, dans le désir évident de ménager la France et de se concilier son représentant, voulut avoir un entretien, « une conférence » avec Montalembert.

« Ce général, le moins communicatif qu'il y ait au monde, et

qui se refuse le plus aux audiences particulières, même vis-à-vis de ses premiers généraux, m'a fait entrer seul dans son cabinet et m'a honoré de sa confiance entière. » Ce fut d'abord une longue apologie de sa conduite durant la campagne. Mais Montalembert n'était pas homme à ne pas chercher le secret de son interlocuteur. Il insinua quelques phrases sur la prochaine campagne. Soltikoff, après s'être fait beaucoup prier, finit par s'ouvrir un peu. « Il ne voudrait point avoir d'Autrichiens avec lui ; il dit qu'on lui a envoyé plusieurs fois des bavards impitoyables qui l'ont ennuyé ; que des gens qui sont toujours à lui demander ce qu'il veut ou ce qu'il ne veut pas faire le gênent ; qu'il ne veut point une si grande armée avec des troupes aussi excellentes que les Russes ; trente mille hommes d'infanterie, vingt mille de cavalerie lui suffisent. Il a mandé à l'impératrice qu'il ne voulait point de recrues cet hiver. Il prétend avoir tout ce qu'il lui faut, tant en Prusse qu'à l'armée. Il veut opérer par le bord de la mer (Baltique). Enfin, il veut commencer par prendre Dantzig. Cette dernière opération est, je crois, le véritable objet de la part des Russes. »

Montalembert écoutait sans rien objecter, quand Soltikoff, dans un élan qui était peut-être bien une preuve d'inquiétude, lui apprit « qu'il a écrit au chambellan Schouvaloff, dont le crédit aujourd'hui ne paraît pas douteux, qu'il croyait avoir si peu à se reprocher qu'il consentait à s'en rapporter au compte que je pourrais rendre. J'avoue que cet aveu, quoique on ne peut plus flatteur en lui-même, m'aurait donné la fièvre d'inquiétude, si je n'avais eu lieu d'espérer que je ne serais jamais dans le cas de me prononcer sur une pareille matière. »

Il ajoute sur la situation particulière du maréchal à Pétersbourg :

« Quoique ces dispositions du maréchal ne soient pas immuables, et que le ministère russe puisse adopter un autre système, elles ne méritent pas moins une grande attention, puisque ce général, deux fois victorieux, passe à Pétersbourg pour le plus grand militaire qu'ait eu depuis longtemps la Russie, et qu'un

conseil de guerre dont tous les membres n'ont jamais vu tirer un coup de fusil, tel que celui qu'on peut assembler à Pétersbourg, soit bien pardonnable de prendre pour oracle celui devant qui le roi de Prusse n'a paru qu'un écolier. »

Il serait donc inutile de chercher à faire donner à un autre le commandement de l'armée dans la prochaine campagne.

M. de Montalembert se rendit à Varsovie, laissant au quartier général russe un jeune capitaine français, le chevalier de Ménager, qui l'avait accompagné. Une dernière négociation l'occupa : c'était encore de savoir si on ne maintiendrait pas le contact entre les deux armées pendant l'hiver pour qu'elles fussent plus tôt prêtes à opérer. Leur lente concentration était la plaie des armées russes, qui n'entraient pas en action avant la fin de juin. Vienne, après avoir tout refusé, offrait de laisser le corps de M. de Laudon avec les Russes si les quartiers d'hiver étaient fixés sur la Wartha, mais non s'ils étaient reculés jusqu'à la Vistule. Puis, changeant encore d'avis, la Cour de Vienne, d'accord avec Versailles, proposa à Pétersbourg de confier à Laudon un corps russe qui hivernerait avec les Autrichiens en Silésie ou en Bohême. Les Russes, au dernier moment, offrirent de laisser dix régiments à Laudon, qui resterait avec eux sur la Wartha. Les longs retards des communications, la mauvaise humeur des généraux firent tout échouer. Quand la réponse de Pétersbourg arriva, Laudon, laissé seul sur la Barthse, s'y trouvant trop en l'air, était rentré sur le territoire autrichien.

Découragé, Montalembert demandait à rentrer en France. Le duc de Choiseul lui prescrivit, au contraire, de se rendre à Pétersbourg et d'y passer l'hiver « pour veiller aux projets militaires que l'on pourra y former pour la campagne prochaine ». En même temps, le duc se chargeait d'offrir au maréchal de Soltikoff, de la part du roi de France, « comme marque de son estime et de sa bienveillance », une berline de voyage et une diligence que le maréchal avait fait faire à Paris et que le roi voulait payer. Montalembert obéit : dans ses dernières lettres, datées de Varsovie, il se plaint du triste résultat de la campagne et de son

propre sort ; il parle de sa santé ébranlée, des privations matérielles endurées, de ses affaires, de sa famille qui le réclamait ; du rôle sacrifié, « nul » qu'il joue sans dédommagement, sans avancement, « à peine de bonnes paroles » ; mais la bonne humeur du vaillant officier reparaît :

« Je pars, j'obéis ; et par devoir, et par inclination. Aller à Pétersbourg ! Ce n'est rien apparemment ! Il fait cependant bien froid : enfin, je vais me mettre dans le poil jusqu'aux yeux[1] et m'en remettre, du reste, à la Providence ! »

III

La correspondance du marquis de Montalembert est peu active durant son séjour à Pétersbourg. Il passa l'hiver à préparer un long mémoire très étudié sur le siège de Stettin et tout un plan d'opérations basé sur la coopération des armées russes et suédoises. C'était son idée de chevet. D'ailleurs, il y a lieu de penser qu'il n'était pas satisfait de ce qu'il voyait et entendait à la cour. Il écrit à M. d'Havrincourt que « le commerce des Russes est difficile ;... qu'ils sont méprisants, présomptueux, enflés de leurs succès ». L'entente paraît toujours très étroite entre Vienne et Pétersbourg ; les funestes dissentiments des états-majors ne semblent pas atteindre les rapports des ministres dirigeants. La France est peut-être un peu moins bien traitée. A la date du 1er avril 1760, M. de Montalembert mande au comte de Choiseul que la cour de Vienne a envoyé à Pétersbourg un plan de campagne, dont l'objet serait le siège de Breslau ou de Glogau (Silésie); un conseil de guerre a été tenu entre le grand chancelier, le grand chambellan (le comte Schouvaloff) et l'ambassadeur d'Autriche, le comte Esterhazy ; mais « on s'est borné à en faire part *verbalement* au marquis de l'Hôpital, ambassadeur de France ». L'impératrice Élisabeth s'est fait remettre le projet qu'elle veut étudier et que le comte Ester-

[1] « Fourrures et résignation », disait un siècle plus tard un autre diplomate français !

hazy trouve parfait. Mais en dehors de cette très haute sphère, quoique tout près d'elle, se font jour les incertitudes et les défiances, présages assurés d'insuccès. L'impression est si fâcheuse que Montalembert écrit, à la même date : « Je ne saurais vous dire à quel point je suis affecté de la crainte de voir faire une quatrième campagne infructueuse. » Le 6 mai, à une réception à la cour, le maréchal de Soltikoff lui dit, « en grande confidence, qu'il voyait avec peine que cette campagne ne serait pas plus décisive que les précédentes : elle passera à s'étaler de tous côtés sans rien entreprendre. On parle d'un grand siège ! Il faut bien des affaires pour faire un siège. » Et M. de Montalembert remarque que, d'après le plan arrêté pour ce siège de Breslau ou de Glogau, par les armées combinées, l'artillerie, fournie par l'Autriche, devra venir de la Bohême, et l'infanterie (les contingents russes) viendra de la Vistule ! Source abondante de difficultés ! Toujours au sujet du même plan de campagne, Montalembert fait connaître que les Suédois, qui en ont reçu communication, protestent et ne l'acceptent point, jugeant que le projet les fait opérer sur l'Elbe (Havelberg), trop loin de leurs communications. C'est encore Montalembert qui tâche de mettre d'accord les deux états-majors ; il proposa, lui, d'attirer seulement les Suédois par l'Uckermark jusqu'à Oranienbourg, « qui n'est qu'à quatre milles de Berlin ». Ils inquiéteront l'ennemi pour sa capitale, « sans danger pour eux, dit Montalembert ; le pays est très coupé et facile à défendre, je le connais bien, je m'y suis assez promené en 1758 ».

Mais le marquis d'Havrincourt, avec son patriotisme attristé, lui répond de Stockholm :

« La première chose à exiger pour le succès, c'est une volonté décisive et sincère de la part des deux puissances qui doivent concourir à cette opération, de l'entreprendre et de s'y livrer de bonne foi. Or je suis *plus confirmé que jamais* dans l'opinion que cette volonté n'existera plus que d'un côté. La cour de Vienne demandera que l'on agisse en Silésie. Les Russes viendront sur l'Oder, où le prince Henri les arrêtera avec vingt-cinq mille

hommes. Enfin cette campagne ne sera pas plus décisive que les précédentes. C'est avec *douleur* que je fais cette prédiction. »

Cependant la campagne s'ouvrait sous les plus défavorables auspices pour Frédéric II. Son armée, diminuée en nombre, n'était plus recrutée que par « un ramas d'hommes, moitié paysans saxons et moitié déserteurs, conduits par des officiers qu'on avait engagés par nécessité, et faute d'en trouver d'autres ». Encore ces officiers étaient-ils en nombre très insuffisant. Durant l'hiver, le roi avait fait des ouvertures pacifiques qui avaient été rejetées. Ses ennemis se « resserraient ». Les Autrichiens avaient formé une armée en Silésie, forte de quatre mille hommes, commandée par M. de Laudon, qui devait opérer avec les Russes. Ceux-ci occupaient le royaume de Prusse, qui était déjà considéré comme la part de la Tsarine dans les dépouilles du vaincu. Une autre armée autrichienne, la plus considérable en nombre, sous le maréchal Daun, devait se rassembler en Saxe. Le prince des Deux-Ponts, à la tête des troupes des cercles de l'Empire, devait opérer autour de Dresde. Les Français, sous le maréchal de Broglie, progressaient vers Fulde, sur le bas Rhin, et l'Eider, marchant vers la Hesse et prétendant de là atteindre le Hanovre. Ils avaient devant eux l'armée du prince Ferdinand de Brunswick ; le roi avait pris le commandement de l'armée de Saxe ; le prince Henri, son frère, faisait face aux Russes ; le prince de Wurtemberg aux Suédois. Les opérations s'engagèrent très vivement sur l'Elbe, dès le mois de mai, entre le roi et les Autrichiens.

Le maréchal de Soltikoff était parti de Pétersbourg le 31 mai ; il opéra la concentration de son armée, et, vers la mi-juillet, il avait réuni à Posen soixante-dix mille hommes d'excellentes troupes. Ce fut à Posen que Montalembert le rejoignit. Le maréchal affectait un grand embarras. Il avait l'ordre de marcher sur Breslau ; mais ses magasins étaient à Posen. Sa ligne de communications serait trop étendue, difficile à garder, et son ravitaillement serait très exposé et très lent. M. de Montalembert lui conseilla d'évacuer Posen et de transporter tous ses magasins à

Kalish, où il établirait une base plus pratique pour ses opérations en Silésie et sur l'Oder. Soltikoff s'y décida; mais l'opération qui consistait à déplacer de grandes quantités de denrées, qui comportait la réunion d'un nombre considérable de charrois, entraînait des retards et des difficultés. Le 28 juillet, Posen n'était pas encore évacué, « les chevaux manquaient et le pain n'était pas cuit ». Qu'on juge par ces simples dates de la lenteur des mouvements de l'armée russe; encore l'ennemi était loin et ne gênait nullement ses dispositions.

Le maréchal Daun envoya au quartier général du maréchal Soltikoff un de ses officiers, le lieutenant-général de Blonquet, pour presser cette marche si lente, et hâter l'arrivée des Russes sur l'Oder, devant Breslau. La présence de M. de Blonquet ne servit qu'à irriter le général russe. Les difficultés de l'année précédente se reproduisirent.

« Monsieur le maréchal, écrit Montalembert, est dans la plus grande méfiance de tout ce qui lui est proposé de la part de Vienne... Il prétend toujours, ainsi que tous les Russes, qu'il n'a pas tenu au maréchal de Daun qu'ils ne fussent écrasés l'année passée. Ils se plaignent que ce maréchal leur ait fait porter plusieurs paroles par différents officiers qui ont toutes été sans effet... Je justifierai encore moins leurs différentes accusations; je les trouve aussi condamnables que déplacées, mais il en résulte le même inconvénient, puisqu'on ne peut prendre ici aucune confiance dans tout ce qui vient de cette part. Les officiers autrichiens sont à peine écoutés; plus on en enverrait, plus M. de Soltikoff craindrait quelque dessein caché de lui faire faire plus qu'il ne doit. Voici ce qu'il m'a dit : « Pour cette « campagne, quelque belles que soient les apparences, je ne sais « ce qu'il en sera. Je ne saurais douter que le roi de Prusse « ne cherche bientôt à s'unir à son frère, ou dans le Brande- « bourg, ou dans la basse Silésie, de façon à avoir ensemble « quatre-vingt à quatre-vingt-dix mille hommes. Alors, M. le « maréchal de Daun, qui ne se trouve jamais trop fort, attirera « à lui M. de Laudon, et comme il ne se meut point, à beaucoup

« près, aussi vite que le roi de Prusse, et que peut-être il ne sera « pas fâché de s'en tenir éloigné, il le laissera passer pour venir « en Silésie me tomber sur le corps. Je suis obligé d'obéir aux « ordres de ma Souveraine, mais je croirais abuser de sa con- « fiance si je les exécutais sans précaution. Il ne serait pas juste « que nous supportassions tout le poids de cette guerre. » M. de Montalembert s'efforce de ramener le maréchal; il a un moment l'illusion de réussir : « Il me semble que mes argu- « ments dissipent de plus en plus les nuages. Le maréchal me « fait la grâce de m'entretenir souvent, et je mets le temps à « profit... *Je suis Français; il se pique de nous aimer;* je ne suis « point d'ailleurs chargé d'aucune commission qui puisse lui « être suspecte. » (28 juillet 1760.)

Les premiers jours d'août, l'armée russe, enfin en marche, s'approche de l'Oder, et son avant-garde, aux ordres du comte Czernicheff, passe ce fleuve à Auras, ayant pour objectif Breslau. Le prince Henri occupait la ville depuis quelques jours avec trente-huit mille hommes. Le roi accourait de la Saxe, à marches forcées, manœuvrant entre les corps autrichiens de M. de Lascy, du maréchal Daun et de M. de Laudon. Le 15 avril, celui-ci fut attaqué et subit un grave échec à Plaffendorf. Le maréchal Daun se replia. Le roi rétablit ses communications avec le prince Henri. L'entreprise des coalisés sur Breslau était manquée. « M. de Czernicheff, trompé par une ruse de guerre, dit Frédéric II dans ses *Mémoires*, se hâta de repasser l'Oder et de brûler ses ponts. »

Le maréchal de Soltikoff reporta aussitôt son armée en arrière (sur Hernstadt en Pologne), et eut beau jeu à se récrier. M. de Montalembert eut à essuyer ses récriminations. « Ses prévisions s'étaient réalisées; on ne l'avait attiré aussi loin que pour le sacrifier, et quel fonds faire sur la coopération de Daun? On avait vu ce maréchal laisser battre, tout près de lui, un de ses lieutenants, un corps de sa propre armée, ses soldats autrichiens, sans même tenter de les secourir. Ferait-il plus d'efforts pour soutenir des troupes n'appartenant pas à sa Souveraine? »

Aucun plan n'est plus possible, avoue Montalembert. Pis encore. M. de Soltikoff tomba malade. Il avait la fièvre; de violents accès, coupés de mieux, suivis de rechutes. Il parlait de quitter l'armée et d'en remettre le commandement à M. de Fermor. De Pétersbourg, on annonçait l'arrivée d'un autre général, c'était le comte Schouvaloff, le favori; ou bien le général Bouterline. En attendant, il n'y avait en réalité plus de chef. « On ne fait rien, écrit Montalembert, que ne pas risquer de se mesurer avec le prince Henri. » C'est alors que l'attaché français insiste auprès des généraux Czernicheff et Panine, et remet sur le tapis le projet d'une diversion sur le bas Oder et d'une pointe sur Berlin, dégarni de troupes. Il fournit à l'état-major russe un projet où il étudie les cantonnements et les subsistances, question essentielle dans ce pays ravagé, tellement « mangé » que l'armée russe traînait avec elle des vivres pour près d'un mois, dit-il. Les Autrichiens, au contraire, revenaient à leur projet de faire un siège important et d'arracher au Roi une de ses places fortes. Ils voulaient amener l'armée russe sur Glogau. « Rien ne serait moins sûr, écrit Montalembert. M. de Soltikoff ne persistera pas assez longtemps pour un siège; il est capable de se retirer en laissant là toute l'artillerie autrichienne. » Montalembert apprit de M. de Blonquet, l'attaché militaire autrichien, que l'artillerie envoyée de Vienne pour ce grand siège était arrêtée à Olmutz; que par suite des nouvelles manœuvres du Roi et de la position qu'il avait prise en se portant sur Schweidnitz, on ne pouvait, avec quelque sûreté, passer ce matériel en Silésie ; qu'il fallait donc, pour le présent, renoncer à l'opération. Il fallut aussi user d'adresse pour avertir le maréchal de Soltikoff, sans trop surexciter ses préventions et sa mauvaise humeur, aigrie encore par la maladie. Montalembert trouva un utile concours chez le comte Czernicheff, en qui le maréchal avait quelque confiance. Depuis les dernières opérations, l'armée russe et l'armée autrichienne, séparées par le roi et le prince Henri, ne pouvaient correspondre que par la Pologne : il fallait quatorze jours aux officiers envoyés en courriers pour arriver d'un quartier général

à l'autre. Le moyen de prendre une détermination utile, de l'exécuter rapidement avec de pareils délais !...

C'est durant ces longs retards dans les bivouacs de l'Oder qu'un parti de cosaques enleva un courrier du roi qui portait, avec d'autres papiers, une lettre adressée par le roi au marquis d'Argens. Cette lettre contenait contre la France, et le duc de Choiseul en particulier, les attaques les plus amères. Le maréchal de Soltikoff se la fit lire tout haut, dans son cabinet rempli de ses lieutenants, et, s'il envoya l'original à sa cour, il permit d'en prendre des copies. Montalembert protesta vainement, extrêmement choqué de tant de désinvolture vis-à-vis d'un allié. Nous citerons cette lettre, qui est du reste connue, d'après la copie faite chez M. de Soltikoff par Montalembert (8 septembre).

Frédéric au marquis d'Argens.

27 août 1760.

« ... Jamais de ma vie je n'ai été dans une situation plus scabreuse que dans cette campagne ; croyez qu'il faut encore du miraculeux pour nous faire supporter toutes les difficultés que je prévois. Je ferai sûrement mon devoir dans l'occasion ; mais souvenez-vous toujours, mon cher marquis, que je ne dispose pas de la fortune et que je suis forcé d'admettre trop de casuel dans mes projets, faute d'avoir les moyens d'en former de plus solides. Ce sont les travaux d'Hercule que je dois finir dans un âge où les forces m'abandonnent.., et ne rien dire, quand l'espérance, seule consolatrice des malheureux, commence à me manquer. Vous n'êtes pas assez au fait des choses pour vous faire une idée nette de tous les dangers qui menacent l'État. Je les sais, *je les cache, je garde toutes les appréhensions pour moi ; et je ne communique au public que les espérances et le peu de bonnes nouvelles que je peux lui apprendre.* Si le coup que je médite réussit, alors, mon cher marquis, il sera temps d'épancher sa joie.

« Eh bien, mon cher marquis, que devient la paix de la France? Vous voyez que cette nation est plus aveuglée que vous

ne l'avez cru. Ces *fous perdront le Canada et Pondichéry pour faire plaisir à la reine de Hongrie et à la tsarine.* Veuille le ciel que le prince Ferdinand paye bien leur zèle! Ce seront des officiers innocents de ces maux, et de pauvres soldats qui en seront les victimes, et les illustres coupables n'en souffriront pas. Je sais un trait du duc de Choiseul que je vous conterai lorsque je vous verrai. Jamais procédé plus fol, ni plus inconséquent n'a flétri un ministre de France depuis que cette monarchie en a. Mais voici des affaires qui me surviennent... »

Le roi jouait à ce moment une véritable partie d'échecs contre le maréchal Daun, manœuvrant, resserrant son adversaire dans les montagnes de la Silésie. Le roi n'arrachait pas à la prudence de Daun des avantages bien marqués, mais l'Autrichien, quoique très supérieur en nombre, redoutait quelque surprise, et se voyait pressé, en danger de perdre ses magasins et ses communications. Les Russes ne faisant point mine d'attaquer le roi pour le dégager, le maréchal prêta les mains à la pointe sur Berlin. Il en attendait une diversion qui éloignerait le roi, lequel ne pouvait manquer de se porter au secours de sa capitale.

Il consentit donc à détacher un corps, celui de M. de Lascy, pour coopérer à cette expédition. D'autre part, un courrier de Pétersbourg, arrivé au quartier général de Soltikoff, le 11 septembre, apportait les instructions de la tsarine. « Sa Majesté Impériale désire beaûcoup que ces torts soient réparés avant la fin de la campagne, autant qu'il sera possible, et l'on pense que la diversion sur le bas Oder est le moyen le plus efficace que l'on puisse employer dans ces circonstances, de façon qu'on approuve entièrement ce projet. » Ces « torts », c'était le piètre résultat de la campagne : les ordres étaient peu positifs, mais sur les vives instances de Montalembert, qui tenait heureusement à son projet, l'état-major russe se décida. Le 25 septembre 1760, du quartier général de Carolath, sur l'Oder, M. de Montalembert annonce au comte de Choiseul, à Vienne, que la marche sur Berlin va s'exécuter. Il donne les dispositions de

l'armée russe : l'expédition est confiée au corps de Tottleben, comprenant les cosaques, toutes les troupes légères, deux régiments de dragons et deux mille grenadiers. Il se portera sur Berlin par Gouben et Beskow. Le comte de Czernicheff le soutiendra avec toute l'avant-garde (10 bataillons, 15 escadrons de cuirassiers et de dragons, 7 ou ou 8 escadrons de cosaques) et se portera par la route de Beskow, sur Furstenwald, sur la Sprée. Le gros de l'armée, aux ordres du comte de Fermor, prendra position à Gouben, sur l'Oder, et le corps du comte de Romantzov, passant sur la rive droite de l'Oder, occupera Trossen, et assurera les communications et la marche des convois. Dans un journal, trop abrégé, que tint quelque temps M. de Montalembert, on trouve la copie du tableau de marche, tel qu'il fut donné à l'armée russe. Le voici :

MARCHE DES CORPS DE L'ARMÉE RUSSE

1760 Septembre	4e DIVISION COMTE DE TOTTLEBEN — Gîtes d'étapes	DISTANCE en MILLES	Avant-Garde 1re DIVISION COMTE DE CZERNICHEFF — Gîtes d'étapes	DISTANCE en MILLES	1re et 3e DIVISIONS COMTE DE FERMOR — Gîtes d'étapes	DISTANCE en MILLES	2e DIVISION COMTE DE ROMANTZOW — Gîtes d'étapes	DISTANCE en MILLES
26	Sorau	6 1/2	Friestadt	2	Carolath		Carolath	
27	Pfordten	4 1/2	Christianstadt	4	Carolath		Carolath	
28	Gouben	2	Sommerfeld	3	Wartemberg	2	Carolath	
29	Beskow	5 1/2	Gouben	2 1/2	Gruneberg	2	Kontop	2 1/2
30	Winterh	6	Beskow	7 1/2	Boberberg	4	Zullichau	3
Octobre								
1	Berlin	3	Furstenwald	3	Gouben	2 1/2	Crossen	5

Le 27 septembre l'armée est en plein mouvement ; Montalembert marche avec le corps de Czernicheff « pour ne plus le quitter, écrit-il, que l'expédition de Berlin ne soit terminée. Son succès dépend absolument de cette avant-garde. Un seul faux mouvement serait sans remède, ou du moins voudrait-on le regarder comme tel, et servirait-il de prétexte *aux malintentionnés*. D'ailleurs, la timidité de tous les généraux est si grande, *soit qu'ils craignent pour leur personne ou pour leur fortune*, qu'il faut, autant qu'on peut, ne pas les quitter d'un instant pour que les manœuvres convenues soient exécutées. »

La marche subit quelques retards, et le 6 octobre seulement Tottleben arriva sur Berlin. La ville n'avait pour défense que de faibles ouvrages de campagne, derrière lesquels, dit le roi dans ses Mémoires, on avait posté des invalides et des malades, commandés par des généraux blessés qui se trouvaient dans la ville Le prince de Wurtemberg, qui opérait contre les Suédois, était venu au bruit de la marche des Russes, se jeter dans la ville avec quelque cavalerie. Les généraux de Hulsen et de Kleist avaient amené de Coswig leur infanterie. Tottleben attaqua sans précautions suffisantes, croyant la ville absolument dégarnie de troupes ; il fut repoussé par le prince de Wurtemberg à Kœpenick, s'arrêta et demanda des renforts. Mais, par une de ces fautes de disposition qu'on retrouve dans toutes les armées, il ne devait s'adresser qu'à son chef hiérarchique, M. de Fermor, qui était fort loin. Le comte de Czernicheff et M. de Montalembert s'employèrent activement à réparer cette erreur et à amener des renforts. Le comte Panine les rejoignit avec neuf bataillons, cinq escadrons et une forte artillerie. L'Autrichien de Lascy arrivait de son côté par Potsdam et Charlottembourg; le 7 et le 8 octobre, une série d'engagements eut lieu autour de Berlin. Le 8 au soir, Czernicheff réunit en conseil de guerre, autour de lui, Tottleben, Panine, le baron d'Elm, quartier-maître de l'armée et Montalembert. La résistance inattendue de Berlin inquiétait le général russe ; on allait manquer de vivres, et enfin on savait que le roi marchait sur Berlin. M. de

Czernicheff inclinait à se replier sur le gros de l'armée. Ce fut M. de Montalembert qui ranima les courages ; il fit décider une attaque générale des Russes, combinée avec une attaque des Autrichiens de M. de Lascy, qui s'était avancé jusqu'à Mariendorf, à un mille de Berlin. Il fit valoir la supériorité du nombre et la valeur des troupes. « *Quant au pain, dit-il enfin, nous en trouverons à Berlin.* » L'attaque fut convenue pour le lendemain matin, à la pointe du jour. Mais, pendant la nuit, le général Hulsen déroba ses troupes, traversa Berlin et se replia sur Spandau. Il laissait dans la ville douze à quinze cents hommes, qui mirent bas les armes ; la cavalerie légère russe fit mine de poursuivre les Prussiens ; elle atteignit leurs bagages et leurs traînards ; elle leur tua ou prit encore quinze cents hommes. Le reste se mit en sûreté ; les troupes alliées occupèrent Berlin. C'était le 9 octobre. Octobre est le mauvais mois des Hohenzollern.

« Je ne sais ce que nous allons faire, écrit M. de Montalembert, le 10 octobre ; *je crains que ce ne soit rien ;* mais je ne laisserai cependant pas de pousser à la roue et de profiter de toutes les occasions favorables ». Ce ne fut *rien*, en effet, comme on le verra, mais Berlin subit la plus cruelle épreuve. « Le pillage a été grand, écrit Montalembert, les journées des 9, 10, 11 et 12 octobre ont été employées à vider les magasins et les arsenaux de Berlin qui se sont trouvés remplis d'une très grande quantité de drap, etc. On estime qu'il y avait de quoi armer et équiper trente mille hommes. La ville a payé un million cinq cent mille écus d'Allemagne de contributions, dont cinq cent mille écus comptant ; le reste en lettres de change payables dans deux mois, plus deux cent mille écus de gratification aux troupes. » Encore, le roi explique dans ses Mémoires que l'ambassadeur de Hollande, M. Verelst, par ses énergiques représentations, sauva la ville de « quelque catastrophe ». Au reste, « on a fait sauter deux forges à fondre les canons de fer, bombes et boulets ; on a détruit la belle fonderie de canons de fonte, la belle manufacture d'armes de Potsdam, six moulins à poudre, entre Berlin et Spandau. On a enlevé tous les bœufs, vaches, chevaux et mou-

tons du Brandebourg; tous les bourgs, villes, villages et châteaux ont été pillés, en sorte qu'on ne saurait évaluer la perte que le roi et le pays ont souffert dans cette expédition. » Frédéric II ne devait jamais oublier cette cruelle atteinte. Ses Mémoires gardent la trace de sa douleur et de sa colère. Bien plus tard, devant les plaies encore ouvertes de sa capitale dévastée, de cette région où il ne restait plus « un seul habitant, plus un cheval, plus une tête de bétail », il songeait à cette invasion barbare, à ces destructions atroces, pires que les défaites que lui avait fait subir cette même armée russe. Mais il était alors l'allié de la Tsarine Catherine II, l'allié de l'Impératrice Marie-Thérèse; il partageait avec elles la Pologne et étendait à l'est cette frontière où il avait subi de si douloureux mécomptes.

Cette expédition de Berlin, à laquelle M. de Montalembert avait attaché tant de prix, ne lui valut pas le succès qu'il en attendait. L'ambassadeur de France à Vienne, le comte de Choiseul, répond assez froidement à la lettre triomphante par laquelle Montalembert lui annonçait les événements : « Cette conquête momentanée de Berlin n'aura été bonne que pour le trésor de l'impératrice de Russie, et pour l'opinion désavantageuse qu'elle va répandre en Europe sur l'état des affaires de Sa Majesté prussienne... Je crois la campagne de M. de Fermor finie. »

En effet, cette brillante aventure n'eut pas d'autre résultat, ni militaire, ni politique. L'état-major russe apprit que le roi avait quitté son camp de Dittmansdorff, en Silésie, dans la nuit du 6 au 7 octobre, et s'avançait à marches forcées par Jauer, Sagan et Guben dans le dessein de couper les corps russes qui s'étaient portés sur Berlin. A l'annonce de ce mouvement, les Russes battirent en retraite « à tire d'aile » par Francfort (Oder), couverts par leur cavalerie légère qui continuait en Brandebourg et dans l'Uckermark ses horribles dévastations. Ils passèrent l'Oder à Francfort et Schwedt, et marchèrent sur Landsberg. L'armée ne cherchait qu'à éviter la bataille. Elle cheminait par la vallée de la Wartha, ayant hâte d'atteindre la Vistule (Thorn), sous des pluies torrentielles, au prix de fatigues écrasantes dans

un pays qui n'était plus qu'un désert. » Les lettres de M. Montalembert dépeignent le désarroi de cette armée victorieuse. Pas de général, M. de Soltikoff avait encore repris la fièvre « véritable rechute ou maladie politique »; M. de Fermor n'avait guère d'autorité ; le successeur désigné de M. de Soltikoff, le maréchal de Bouterline, parti tout récemment de Pétersbourg, arrivait seulement sur la Vistule. Pas de ressources militaires : « les équipages de l'armée ne peuvent plus aller bien loin, écrit M. de Montalembert le 20 octobre 1760, et il est impossible de les suppléer par des charrois tirés du pays même. Les chariots de Pologne sont tous ruinés sur cette frontière. » Quant à l'état moral de l'armée, « le désordre qu'une marche subite d'un corps prussien mettrait dans cette armée serait si grand qu'on pourrait craindre qu'il influât sur toute la *campagne prochaine*. » Or, le roi ne poursuivait pas les Russes. Il était dans l'impossibilité de le faire. A la nouvelle de leur retraite, il s'était arrêté à Gross Mœrau le 15 octobre, et faisant volte-face, était retourné en Lusace. Enfin, au point de vue de l'ordre matériel, « il ne m'est plus possible de rester à l'armée russe, par défaut de pouvoir obtenir logement et fourrage. Le *désordre est si grand, que c'est la force qui décide*. Or, comme je ne suis pas le plus fort, et que ma présence ici est de plus en plus inutile, je prendrai bientôt le parti de me retirer. »

Dans d'autres lettres encore, M. de Montalembert indique d'autres difficultés, ayant leur source dans les rapports toujours tendus des états-majors : « l'attaché militaire autrichien, M. de Blonquet, est rappelé ; il m'a paru que des mécontentements personnels avaient influé sur son jugement. » Sans doute, M. de Blonquet n'avait pas la robuste patience, l'inaltérable courage et la belle humeur de M. de Montalembert. Mais voici que cette vaillance même subit à la fin de ces longues épreuves comme une dépression. M. de Montalembert se demande si, avec tant de démarches et de peines, il suit bien les intentions de sa cour. Il craint que Versailles n'ait « un autre système ». Il sait « par Montazet, que le duc de Choiseul a envoyé à Vienne des ordres

différents de ceux qu'il a reçus ». C'est une allusion sans doute aux négociations entamées par le duc de Choiseul pour mettre un terme à la guerre d'Allemagne. Enfin, et personnellement, M. de Montalembert, en demandant à être autorisé à rentrer en France, ne peut retenir quelques plaintes ; le maréchal de Belle-Ile lui avait promis le grade de maréchal de camp ; il l'a espéré à l'occasion de la prise de Berlin. Mais son attente reste vaine, car il n'a personne à Versailles pour lui (il devait recevoir ce grade l'année suivante). Il s'est endetté au service du roi ; il est au bout de son crédit, et il ne reçoit aucun subside. Bien plus tard, rentré en France, chargé d'autres missions où il apportera le même dévouement patriotique, il se voyait obligé d'adresser au conseil du roi requêtes sur requêtes pour arriver très péniblement au règlement de ses comptes restés en souffrance, des dépenses qu'il avait faites de ses propres deniers en suivant l'armée russe sur l'Oder ou la Wartha.

Toutefois, pour faire son devoir jusqu'au bout, il se rencontra à Arenswald (Pologne), le 8 novembre 1760, avec le maréchal de Bouterline qui arrivait pour prendre le commandement en chef de l'armée russe. Montalembert n'espérait plus réaliser le projet dont l'expédition de Berlin n'était qu'un épisode, à savoir, l'hivernage à Berlin ou en Brandebourg de l'armée alliée. Le maréchal ne lui laissa aucune illusion. Il ne pouvait se dispenser de ramener l'armée russe derrière la Vistule. Tout au plus laisserait-il un petit corps en Poméranie. D'ailleurs, l'armée autrichienne venait de subir un grave échec à Torgau (3 novembre) ; il ne pouvait être question que de se réorganiser.

Le 29 novembre, à Varsovie, M. de Montalembert, autorisé à rentrer en France, adressait au duc de Choiseul son dernier rapport. « L'armée russe continue sa marche vers la Vistule. On ne peut plus s'en occuper que relativement aux opérations de la campagne prochaine, sur laquelle il est bien à désirer qu'on s'accorde bientôt, en travaillant sur un tout autre plan, sans quoi nous ne devons pas raisonnablement compter sur de plus grands succès »

Cette campagne suivante s'acheva encore sans amener la perte totale du roi. On sait ce qui suivit. La mort d'Élisabeth (1762) et l'avènement de Pierre III, mirent à la disposition de Frédéric II cette armée russe, dont la lente mais irrésistible poussée aurait aidé la ténacité autrichienne à abattre les faibles restes de la puissance prussienne. L'admirable génie du roi, s'il ne pouvait lui faire deviner cet heureux retour, lui avait permis de l'attendre. Pierre III, il est vrai, fut bientôt renversé. Sa femme, Catherine d'Anhalt, monta sur le trône pour y paraître comme la véritable héritière de Pierre le Grand. Ce n'est point ici le lieu d'exposer les motifs de sa politique à l'égard de la Prusse. Sa neutralité sauva Frédéric. La paix de 1763 fut pour le roi le plus inespéré des triomphes.

Il méritait d'être mis en lumière, l'effort énergique et prolongé de ce gentilhomme français, à cette armée presque barbare où il dispute son logement, à cet état-major où, aux prises avec l'orgueil des victorieux et les réserves des habiles, il sait acquérir l'influence la plus flatteuse, sinon la plus féconde, et gagner les amitiés glorieuses de ceux qui se battent sans compter. « Je suis Français, ils se piquent de nous aimer. » On l'aime, on l'écoute un peu ; on l'estime entièrement. On sait qu'il ne recèle pas les calculs de rivalité, les appétits de copartageants, les tromperies de trop adroits associés. Généraux autrichiens soupçonneux et impérieux ; généraux russes défiants, enflés de leurs succès, et les yeux cependant tournés vers les intrigues de Pétersbourg plus encore que vers la victoire, tous accueillent M. de Montalembert, et s'il n'a pas sur les opérations militaires l'influence directrice et décisive qu'il espérait, il contribue certainement à éviter les chocs, à maintenir active l'alliance. Surtout, il fait passer le souvenir de la Patrie sur ses nouveaux alliés, trop disposés, après Rosbach, à méconnaître la France. Désintéressé, dévoué, capable, cet ambassadeur de la France près les soldats russes fait utile, noble et vaillante figure. Les soldats russes se « piquaient de l'aimer » pour ces qualités qui sont toujours françaises.

FLEURY DE SAINT-CHARLES.

DOCUMENTS ORIGINAUX

LETTRES INÉDITES, TIRÉES DU *Record Office*, CONCERNANT LES RELATIONS DIPLOMATIQUES DE LA FRANCE ET DE L'ANGLETERRE, ET PARTICULIÈREMENT LE PROJET DE MARIAGE DU DUC D'ANJOU AVEC LA REINE ÉLISABETH

(1577-1581)

1577. — Montmorency-Thoré à lord Burghley[1].

A Monsieur Burley, grand trésorier d'Angleterre.

Monsieur, le Roy de Navarre depesche le Sr de Ségur vers la Majesté de la Royne vostre Maistresse, pour luy faire entendre comme toutes choses se sont passées en la négociation de la paix, ensemble pour la remercier le plus humblement qu'il luy est possible de tant de singulière amytié et obligation que luy et tout le party luy a, en ayant reçu tant de faveur et des biens faits, comme luy et nous tous en avons senty. Le dit Sr de Ségur est gentilhomme qui est si près de la personne et tant bien advisé, que il luy sçaura et à vous bien rendre compte comme toutes choses y ont esté conduites. Luy craignant de faire tort à sa très bonne suffisance, cela m'empeschera de vous faire plus longue lettre, et en cest endroit je la finiray par mes bien humbles et affectionnées recomandations à vos bonnes graces, et prye Dieu vous donner,

Monsieur, en parfaicte santé très-bonne et longue vye.

De Agen, ce xviij^e octobre 1577.

Votre humble et très-affectionné amy à vous obéir.

Charles de MONTMORENCY.

[1] Original. France, 1577, vol. 64.

1578. — M. de Mauvissière, ambassadeur de Henri III près de la reine Elisabeth, écrit au ministre anglais pour solliciter sa bienveillance à l'égard de Marie Stuart.

A Monsieur de Walsingham[1].

Monsieur, le Sr de Melvil m'a pryé de vous envoyer un paquet de M^r Du Verger et une lettre qu'il escript à la Royne d'Escosse. Je luy en fay aussy une bien longue pour response de tout ce qu'elle m'a dernièrement mandé : vous la verrez s'il vous plaist et toutes celles que je luy escripts, come vous ne me sauriez faire plus grand plaisir que de voir toutes celles qu'Elle m'escripra. A la fin, si vous ne vous rendez coadjuteur en ses affaires avec moy pour ce qui concerne ses demandes et requestes envers la Royne sa bonne sœur vostre bonne maistresse, j'acqueray en son endroit la réputation d'un très-mauvais solliciteur; car il fault que je confesse que, si vous n'y mettez la main, je trouve toujours froide response de touts costés. Faites doncques que vous vous réchauffiez un peu avec la bonne grace et beauté de cette belle Royne, et vous rendez médiateur pour la mettre ung peu mieulx en la bonne grace de Sa Majesté qu'elle n'y est pour le présent, et vous souvenez aussi des propos que nous eusmes en ma gallerie, pour faire quelque chose de bon sur l'affaire dont nous parlasmes ; où vous me trouverez franc et ouvert, et prest à faire les meilleurs offices dont je me pourray adviser. N'ayant pas failly de bien amplement escripre au Roy Monseigneur sur les plaintes que vous me fistes de ceulx de Saint-Malo, comme pour toutes autres choses qui pourroyent concerner les affaires des Anglais et ung bon et seur commerce et trafficq entre ces deux Royaulmes et une amitié irrefragable entre nos Princes, je prie Dieu, Monsieur, qu'il vous donne en très-parfaicte santé heureuse et longue vye.

De Londres, ce xxiiij^e jour de janvier 1578.

Votre bien humble et très-affectionné à vous obéir et faire service.

CASTELNAU.

[1] Original. France, vol. 65.

1578. — Le duc d'Alençon écrit à sir Amyas Paulet, ambassadeur d'Élisabeth en France, pour lui dire qu'il est tout prêt à conclure la paix aux Pays-Bas.

Monsieur l'Ambassadeur, j'ay reçu vos lettres du xij[e] de ce mois, par lesquelles j'ay cogneu la continuation de votre bienveillance en mon endroit, de la quelle m'avez tousjours rendu si bonne et suffisante preuve, que je vous en suis tenu obligé, espérant, avec l'aide de Dieu, vous faire cognoistre vos peines et travaux n'avoir esté vains et inutiles, et combien ils auront proffité pour l'entretenement et conservation d'une parfaite amitié entre la Royne vostre maistresse et moy. Suivant l'advis que m'a donné, j'escript présentement à mes deputés qui sont aux Païs-Bas pour traicter et conférer avec ceux que la dide Dame y envoye, et seray très aise que par leur conference ils puissent trouver quelque bon et salutaire expédient pour du tout assoupir et esteindre les troubles et divisions qui sont au did païs et le mettre en repos et tranquillité : chose que je desire autant que nul autre. Vous adviserez si de vostre part debvez escrire aux ambassadeurs de la Royne vostre maistresse par la voye de ce porteur que j'envois exprès. Au reste, j'auray toujours à plaisir les nouvelles que me vouldrez departir, vous priant, Monsieur l'Ambassadeur, croire et tenir pour asseuré que vous ne vous emploierez jamais pour prince ou seigneur qui le sache mieux recognoistre que je feray ès occasions qui s'offriront pour vostre particulier, ainsi que l'effect vous rendra plus ample tesmoignage, qui me gardera de vous en faire autre persuasion. Et en cest endroit, prieray Dieu, Monsieur l'Ambassadeur, vous avoir en sa très saincte et digne garde.

Escript à Allençon, ce xixe jour de juing 1578.

Votre bien bon amy,

François.

[1] Original. France, vol. 65.

1578. — Walsingham écrit à Simier, le représentant du duc d'Anjou, au sujet du projet de mariage avec la reine d'Angleterre [1].

Monsieur de Symyer, tant par la lettre que m'avez escript du iiie jour de ce mois, comme par aultres que m'en envoya Monsieur de Mauvissière, j'ay veu ce qu'escriviez de l'intention de Monseigneur le Duc de vous envoyer et deleguer devers Sa Majesté ma souveraine, mais que prealablement desirez response sur quelques points. Sur ce je n'ay failly d'incontinant communiquer le contenu à Sa Majesté, la quelle voyant icelles varyer du trayn que jusques icy a esté tenu en ceste dernière négotiation du mariage, impugnant aulcunement l'entrevue et pressant devant icelle une conclusion absolue, Sa Majesté ne sçait quoy juger de telle estrange manière de faire. Mesmes, ramentevant quelques procédures passées en ce faict, dont la playe n'est que nouvellement redoublée, et aussy n'estant ignorante des propos semés d'autres offres, Elle en pourroit estre dégoustée pour du tout s'en departir. Ce nonobstant, Sa Majesté, concepvant honorablement de la personne de Son Altesse, ayant par letres et messagiers donné telle aseurance de sa bonne dévotion et affection envers elle, et ne voullant volontiers jester l'erreur du Ministre sur le Maistre, m'a donné charge de vous signifyer : qu'estant le but pour le quel Son Altesse vous envoye et dlègue par deça, pour traicter et concluer et passer articles, et que n'ayez commandement de faire voyage pour aultre effect, comme escrivez ; sy par cella vous entendez que telle absolue conclusion soit pour prendre lieu, encores qu'il ne s'ensuyveroit satisfaction par l'entreveue, que Dieu ne veuille, en tel cas, Sa Majesté trouve plus tost convenir que vous ne deussiez point venir, et trouve estrange que s'estant Sa Majesté rondement esclaircye, tant à Monsieur de Bacqueville, comme par ses lettres mesmes escriptes à S. Alt^e, luy donnant à entendre qu'elle ne vouldroit oncques prendre party sans premièrement le veoir, et non la voullist maintenant presser de venir à conclusion devant l'entrevue ;

[1] Copie, France, vol. 65.

mais si vous entendez, comme estant à ce instruict, de traicter des articles par cy-devant proposés par les ministres du Roy son frère ; et estant aulcuns d'iceux articles obscurs, les rendre plus faciles et claires, reservant les articles contenant les points de la religion, pour entre eulx mesmes estre décidés et résolus au temps de l'entrevue, en tel cas, Sa Majesté se peult bien contenter de vostre venue en ce Royaulme et vers Elle. Ce qu'advenant, pour le respect de la bonne affection que je porte à la cause en général et à S. Alt^es en particulier, je vous prye, Monsieur, ne trouver maulvais si je vous advise de vous comporter en ceste charge avecq grande circumspection, sçachant bien que ceulx qui ont affaire avec unq Prince clair et de loing veoyant, et que la jalousie fondée sur l'erreur des portements précédens n'est si parfaictement assopy, que aysément il ne se ralume, si le progrès en cest affaire ne soit rond, sincère et vuyde de tout fondement de soupçon; et comme je vous cognois pour prudent et sage, je me persuade que vous cueillerez proffit de cest avis, et vous gouvernerez en ce négoce en sorte que Sa Majesté puisse recevoir du bien et vous mesme de l'honneur.

De Richmond; ce xviij^e novembre 1578.

WALSINGHAM.

1579. — Déclaration de Simier relativement aux conditions et délais stipulés par le mariage (1).

Je Jehan de Simyer, ambassadeur pour Monsr duc d'Anjou, fils de France et frère unique du Roy, envoyé vers la Serenissime Royne d'Angleterre, pour traicter et conclure le faict et pourparler de mariage d'entre Sa Majesté et mon dict Sieur d'Anjou mon Maistre, certifie à tout qu'il appartiendra, que venant à la conclusion des articles du dict mariage qui sont signés du 24me de ce moys, tant par les sieurs conseiliers, commissaires, deputés à cest effect par Sa dicte Majesté que par moy: Sa dicte Majesté

(1) Copie, France, vol. 66.

de mon consentement a reservé que non obstant la dicte conclusion et signature d'articles, l'effect d'yceulx articles sera mutuellement remis, et suspendu jusques au temps et terme de deux moys à compter d'huy, date de ces presentes, dans lequel temps Sa Majesté espère avoir disposé ses peuples à consentir et avoir aggréable son dict mariage, et promect faire une depesche de sa propre main au Roy très-chrestien, et à mon Seigneur son frère, et en declarer aultant à l'ambassadeur de Sa Majesté très-chrestienne residant en sa court, si sa volonté est que les commissaires qui doibvent cy après estres deputés pour la confirmation et accomplissement du dict mariage, tant de la part du Roy très-chrestien, que de mon dict Sieur d'Anjou son frère, s'acheminent en ce Royaume pour l'exécution de leur commission. Et où dans le dict temps, de deux moys, Sa dicte Majesté n'auroit envoyé au dict Roy très-chrestien, et à Monsr son frère la susdicte depesche, et faict à l'ambassadeur residant près sa personne la declaration de sa volonté, ces susdits articles de mariage ensemble ma présente ratification, promesse et consentement demeureront sans aulcun effect, force et vigueur, et comme non faicts et non advenus. Comme aussy, si la Royne par ses lettres ou ambassadeurs (comme dessus est dict) faict entendre dans le temps de deux moys prochain estre contente, que les dicts ambassadeurs et commissaires viennent en Angleterre, en tel cas le dict Roy très-chrestien et le dict Sieur Duc envoyeront leurs ambassadeurs comme est contenu ès articles dans deux moys après celle declaration faicte ou advenue, à faulte de ce faire pour les dicts Roy très-chrestien et mon dict Sieur Duc son frère les dicts articles sont de nulle vigueur.

Faict à Grenewich, le 21me de novembre, anno 1579

1579. — Lettre du duc d'Anjou à Cobham, ambassadeur d'Élisabeth, pour l'assurer de son dévouement à la reine [1].

A Monsieur l'ambassadeur d'Angleterre.

Monsieur l'ambassadeur, estant le sieur de Hallot de Montmorrency de retour d'Angleterre, où je l'avoys envoyé en le depeschant devers le Roy Monseigneur et frère, je luy ay donné charge de vous aller visiter de nostre part et vous faire entendre la disposition et bonne santé en quoy il a laissé la Royne d'Angleterre, Madame ma bonne sœur, devers laquelle je l'avoys envoyé, et sçavoir de vous s'il se présente occasion pour son service où je me puisse employer, comme vous pouvez asseurer que je seray en tout ce qu'il vous touchera et me vouldrez requerir. Mais ce sera d'aussi bon cœur que, en me remettant sur le dict sir de Hallot, je priera Dieu, qu'il vous ayt, Monsieur l'Ambassadeur, en sa saincte et digne garde.

De Verneuil, le iiiie jour d'octobre 1579.

Vostre bon Amy,

FRANÇOYS.

1579. — Déclaration de Henri III à Élisabeth. — *L'Exposition sur le quinzième article du Traicté de Mariage.* 1579. Novembre 16 [2].

Nous avons dict et declaré, disons et declarons par ces présentes, que nostre intention a toujours esté et est : d'asseurer nostre dicte bonne sœur et cousine, et luy promettre de bonne foy, comme nous luy promettons, tant en nostre nom que de nostre dict frère, suyvant le traicté du mariage et iceluy ratifiant mesmes, en l'article quinzièsme d'iceluy, qu'elle et ses subjects ne seront pour raison du dict mariage tirés en guerre contre aulcun Prince ny Estats voisins, et qu'elle et ses subjects demeureront deschargés et exempts de contribuer à la despense d'aucunes guerres que nostre dict frère pourroit avoir entreprinses

[1] Original, France, vol. 66.
[2] France, vol. 66.

de son chef, ou estre en icelles impliqué pour la défense de ses droits, tiltres, dominations, honneurs et prétentions : et que, succédant l'effect et consommation du dict mariage, nous persevérerons de plus en plus en bonne amitié, union, bienveillance et intelligence avec nostre dict frère; maintiendrons et défendrons en ses dicts droits et prétentions, tellement que, par défault de moyens, il ne sera point contrainct de laisser ou abandonner les dicts droits et pretentions, espérant qu'il persevérera de mesmes envers nous à nous demeurer très bon frère. Et aussy promettons que nous ny nostre dict frère ne ferons aucune traicté sur les differents de ses dicts droits et pretensions, sans en advertir nostre bonne sœur et cousine, et sans avoir pourveu qu'elle, ses Estats et ses subjects n'en demeurent aucunement interessés.

1581. — L'ambassadeur d'Angleterre explique les retards apportés par la reine à sa décision. — *Note de Cobham[1] au duc d'Anjou* [1].

Monseigneur, sur les propos qu'il plust au Roy nous tenir dernierement qu'il desiroit entrer en plus grande amitié avec la royne ma souveraine, vu les difficultés qu'elle faisoit de son mariage et qu'il deputeroit des personnages pour conferer avec nous, nous esperions d'y procéder, quand après plusieurs conférences sur des propos qu'a tenus M. de Vray, vostre ministre, cela fut rompus, disant qu'il avoit charge de la part de votre altesse de ne traiter de ligue sur le mariage. Sa Majesté a donc retardé cette procedure, jusqu'au reçu des lettres de votre altesse. Il nous a semblé bon qu'un de nous allast vers vous, et le choix tombé sur M. Simier, il s'y en va, et aussi pour communiquer à votre altesse quelques autres bruits entendus par deçà

De Paris, le xiiie aoust, 1581.

[1] Copie, vol. 70.

13 août 1581. — Lettre de Castelnau à Walsingham, où, tout en le remerciant de ce qu'il a fait pour le mariage, il lui rappelle les bons propos que le roi lui avait tenus sur lui et ajoute :

A Monsieur de Walsingham.

Il faut toujours un peu licencier en affaires amoureuses et ayder aux amans autant que l'on peut, et, pour vous en parler en un mot, nous pensons, Mr de Marchaumont et moy, que le tout ne va pas bien et que les choses sont froides en matière d'amour et d'affection et à l'heure que nous y voyons plus d'ardeur et de bonne volonté, de sorte que après le désespoir il renait une esperance de quelque nouvelle source qui donne courage d'espérer le mariage, que j'ay laissé pour ma part, il y a longtemps, en la main de Dieu pour en ordonner ce qu'il luy plera ; bien que vous puissiez dire encore que vous coynoissez mieux vostre maistresse que moy, si elle trouve quelqu'un qui parle froidement de ce mariage, elle ne l'estime pas de ses amis ; voyant de plus en plus Sa Majesté redoubler d'affection envers son Altesse, si vous dirai-je davantage que Sa Majesté m'a asseuré et juré qu'elle aimeroit mieux mourir et faire tout ce qu'il plaira à Son Altesse, que de le rendre mal content en aucune chose, ayant, comme m'a dit Sa Majesté, songé ces jours cy de plusieurs moyens pour le faire passer en ce royaume, pour le rendre content, et donner la charge de ses armées à un lieutenant si vaillant, ne voulant Sa Majesté, s'il était possible, que Son Altesse fust en personne au secours de Cambray, où je vois plusieurs seigneurs d'icy très désireux de luy aller faire service et des plus grands, s'ils pouvaient avoir permission.

1581. — Le duc d'Anjou écrit à l'ambasseur pour lui temoigner son aveugle obéissance aux volontés de la reine sa maîtresse.

A Monsieur Cobham[1].

Monsieur de Cobham, je suis tellement resolu de me conformer et servir la royne ma bonne maistresse, en toutes ses volontés et

[1] Autogr., vol. 70.

intentions qu'il m'est imposible de la dedire d'aucune chose que penseray lui estre agréable, fors une de laquelle je ne me departiray jamais, quelque commandement que Sa Majesté me fit, qui est d'espérer plus de part en ses bonnes graces que prince qui la pust servir, ne voulant quitter cette place à qui que ce soit. Ainsi je veux tout ce qui lui plaist, pourveu que ce ne soit avec tant de malchance et préjudice que le bon succès de nostre mariage ne puisse estre ébranlé par ce moyen, ainsi que vous dira Monsieur de Simier present porteur, lequel je vous prie croire sur ce point et autres particularités qu'il vous dira de ma part comme moi-mesme, qui prie Dieu, monsieur de Cobham, qu'il vous ayt en sa très sainte et digne garde. Au camp de Mondecourt, ce XVII aoust 1581.

Vostre bon amy,

FRANÇOIS.

1581. — Le duc d'Anjou écrit dans le même sens au premier ministre d'Elisabeth.

A Monsieur de Walsingham[1].

Monsieur de Walsingham, puisque c'est par Mr de Simier que je vous fay cette lettre, je penserois faillir, si ne commettais toutes choses à sa suffisance, qui par son bon jugement vous les saura mieux representer à bouche que par escript, et vous diray seulement qu'il n'y a rien si difficile que je pense estre des volontés de la reyne ma maistresse que ne veuille et desire et dont je n'essaye la rendre contente, y allast-il de ma vie, encore qu'en fait dont est question, que ce soit un délaiment pour nostre mariage, qui est ce que je veux le moins prolonger et comme la chose que j'ay le plus à plaisir, heur et contentement et dont je ne me puis departir pour occasion qui s'en présente, d'autant qu'elle ne naistra jamais par mon moyen ni par ma faulte, trouvant très bien tout ce que vous ferez, pourvu que nostre mariage demeure en son entier, sans pouvoir estre altéré, ainsi que vous

[1] Autogr., vol. 70.

entendrez du Sr Simier, que en croirez, s'il vous plaist, comme moi mesme, qui prie Dieu qu'il vous aist, Monsieur de Walsingham, en sa très sainte et digne garde. Au camp de Mondecourt, ce xviie aoust 1581. Votre affectionné amy,

FRANCOYS.

1581. — Nouvelle lettre du duc d'Anjou pour remercier le ministre de la bienveillance qu'il a eue pour lui.

A Monsieur de Walsingham [1].

Monsieur de Walsingham, ce n'est pas chose nouvelle que je recognoisse les effects de vos bonnes volontés, dont je feit tant de preuve cy devant; mais ce que vous avez voulu ajouter de plus à ce qui s'est maintenant passé redouble les obligations que je vous ay, et non la bonne volonté que je vous porte, à la quelle il ne se peult rien ajouter. Croyez que je n'ay mon esprit bandé qu'à ce qui est du servisse de la Royne, estimant ma condition de beaucoup amoindrye quand elle penseroit autrement de moy, consistant tout mon bonheur et contentement en la part qui lui plaist me donner de ses bonnes grasses, que j'espère mériter par quelque signalé servisse et pour votre particulier, soyez asseuré que vous n'aurez jamais un meilleur amy que moy, qui prie Dieu, Monsieur de Walsingham, qu'il vous conserve.

A Gand, ce xxii d'aoust.

Vostre bien bon amy,

FRANCOYS.

Cobham écrit au duc d'Anjou, pour lui dire que la reine Élisabeth lui a envoyé des deniers pour son expédition aux Pays-Bas.

A Monsieur le duc d'Anjou [1].

Monseigneur, j'ay veu par les dernieres qu'il pleust à vostre Altesse m'escrire, combien Icelle print en bonne part et contentement, le moyen dont il a pleust à la Royne ma souveraine vous secourir à cette heure en ce besoing, comme par mes dernieres je vous en donnoy advis. Osant bien vous asseurer,

[1] Aut., vol., 70, 1581. August, 22.
[2] Minute, France, 1581, vol. 70.

Monseigneur, que S. M. l'a faict de très bonne et prompte volonté, sur les advertissemens qu'elle receut de vostre estat et heureux commencement. J'espère que la moitié est à ceste heure entre vos mains, ayant esté baillée à ceste fin à mylord Henry Seymur, qui est allé pour vous trouver de la part de Sa Majesté. Et pour le reste qu'on tient tout prest, l'on avoit advisé de le faire par banque en ceste ville, pour n'estre les chemins de la frontière trop assurés. Toutes fois, pour éviter la longueur, pour ne le manifester aussy au monde, comme pour la perte qu'il y conviendra faire, il vous plaira, Monseigneur, adviser qu'il seroit bien à propos de le faire passer et porter jusques à Abbeville ou Amiens par divers courriers Anglois, qui viendront en ça, sans faire semblant de rien, et qu'il s'y puisse trouver quelque confident des vostres, habitant de la ville ou autrement, pour, de temps à autre, le recepvoir et vous faire tenir à mesure qu'on l'apportera à l'ung des dicts lieux. Sur la résolution qu'il plaira à vostre Altesse d'y en prendre, et du lieu, l'endroit et nom du personage pour l'addresse des courriers ou autrement, et de ce qu'il vous plaira de m'en commander, je ne fauldray d'incontinent le faire entendre à S. M. pour y tenir correspondre à vostre consentement. Et afin que S. M. veoys vostre bonne acceptation de ceste faveur, comme aussy que vostre Altesse n'a en rien causé la surséance de l'acheminement à la ligue si bien advancé, je luy ay envoyé vostre lettre, la quelle à mon advis luy sera très agréable. Ce pendant, attendant les responses de delà, nous sommes icy du tout inutiles et oysifs, si non à nous traicter de la bonne chere qu'il plaist au Roy nous faire. En cest endroit je ne veux oublier de congratuler avec vostre Altesse de ses très-heureux succès en vos actions, veoyant que le tout va à votre souhait et comme vos très-affectionnés desirent pour vostre splendeur et avancement de vos affaires et intentions. Priant à tant, après vous avoir recommandé mes très-humbles services, à Dieu qu'il ayt, Monseigneur, vostre personne en sa très-saincte protection.

De Paris, le IIIe septembre 1581.

COMPTES RENDUS

Les origines de la neutralité de la Belgique et le système de la Barrière (1609-1830), par M. René Dollot, 1902, in-8°.

Les élèves de l'École libre des Sciences politiques ont déjà produit nombre de remarquables travaux, et ce n'est pas en ce siècle un exemple négligeable que celui des résultats obtenus par une institution émanée de l'initiative privée, dans laquelle l'État ne joue aucun rôle et dont il a tous les jours besoin. Nous ne nous étonnons donc point qu'un maître estimé de cette école, historien lui-même, recommande au public l'œuvre importante et soigneusement étudiée d'un ses élèves, M. René Dollot, qui a su profiter des méthodes que lui ont été enseignées pour traiter avec compétence et nouveauté un sujet politique et diplomatique plein de délicatesse et de difficulté.

Quand, naguère, M. le duc de Broglie exposait, comme « un dernier bienfait de la monarchie », l'histoire restée malheureusement inachevée de la « neutralité de la Belgique », et quand il couronnait par cette dernière et magistrale étude toute une vie de recherches, rehaussées par les vues les plus profondes et les plus élevées, il ne lui semblait pas nécessaire de remonter aux origines de la question et il la prenait au point même où l'avait trouvée en 1830 la jeune monarchie de Juillet. M. René Dollot a eu un tout autre but; c'est la longue préparation de cette combinaison, relativement facile et assurément durable, puisqu'elle a résisté à de dangereuses épreuves, que l'auteur a voulu retracer, et il l'a fait à l'aide de tous les documents diplomatiques français et étrangers, que de longues investigations dans les archives pouvaient seuls lui procurer. S'il a trouvé près des Conservateurs de ces dépôts des appuis et des conseils que les travailleurs sérieux rencontrent toujours, il a dû s'adresser surtout à ces collaborateurs muets qui sont au service de tout le monde, je veux dire les documents imprimés, les ouvrages anciens et modernes, dont il nous donne, avant de commencer son récit, la compendieuse et un peu effrayante nomenclature.

C'est naturellement la politique française qui intéressait particulièrement l'auteur. Il a été pour elle indulgent: car ni Richelieu, ni Mazarin, ni Louis XIV, ni la Révolution française n'ont fait preuve en trois siècles de vues bien arrêtées et bien persévérantes à l'égard de cette partie de territoire si mal définie qui s'appelle la frontière du nord. Avec l'antipathie de race qui a toujours existé entre la Belgique et la Hollande, entre la Flandre et les Pays-Bas, il eut été bien juste de s'attacher définitivement ce pays si semblable au nôtre. Les Valois, au moment des guerres de religion, ont manqué deux ou trois fois l'occasion, et Henri III eût pu presque être un grand roi, s'il avait seulement soutenu son frère le duc d'Anjou et toute la noblesse

française qui s'étaient emparés de la contrée en dépit du duc de Parme et des Espagnols.

La première idée de la neutralité des provinces septentrionnales fut mise en avant par Richelieu et ensuite par Mazarin : mais c'est Louis XIV, vieilli et épuisé par de nombreuses défaites, qui accepta après Malplaquet, le 29 octobre 1709, le traité dit de la Barrière qui stipulait que les Pays-Bas espagnols serviraient de sorte d'Etat-tampon entre les Provinces-Unies et la France, à laquelle on demandait la démolition de ses forteresses et la suppression véritable du port de Dunkerque. Comment, après les guerres de la République et de l'Empire, après un siècle de projets d'arrangements basés sur l'indépendance des provinces autrichiennes, les traités de 1815 imposèrent-ils à la Belgique sa réunion définitive à la Hollande ? C'est là une conception qui fait peu d'honneur à la politique de M. de Metternich et à la haine des Anglais contre la France. Elle aboutit à la révolution de 1830, qui força à l'adoption de la solution que la diplomatie et la raison avaient si longuement préparée. Le talent de M. René Dollot a été de mettre en œuvre un ensemble de documents et de négociations, dont les éléments étaient épars, et qu'il a fallu autant de sagacité que de travail pour réunir d'une façon aussi claire et aussi complète.

G. Baguenault de Puchesse.

De La Vallière à Montespan, par Jean Lemoine et André Lichtenberger. Paris, Calmann Lévy, 1 vol. in-8°.

L'histoire des maîtresses de roi a toujours piqué la curiosité du public. Il semble, en effet, qu'en lisant ces aventures galantes et mirifiques on entend le récit des contes de fées auxquels le bon La Fontaine avouait « prendre un plaisir extrême ». L'analogie est frappante : la jeune princesse « belle comme le jour » se transforme dans la vie réelle en quelque fille d'honneur de la reine ; le prince amoureux n'est autre que le jeune souverain, roi puissant et généreux ; la bonne fée est représentée par l'omnipotence royale qui gouverne à son gré les événements ; les mauvaises fées, ce sont, à n'en pas douter, les rivales de la belle adorée qui viennent traverser par leur jalousie les plaisirs de deux tendres amants.

Or, voici que précisément MM. Jean Lemoine et André Lichtenberger nous donnent une réédition des amours de Louis XIV avec Mlle de La Vallière et avec la marquise de Montespan. Les auteurs, estimant à juste titre que le récit en a été fait maintes fois depuis Saint-Simon, Quatremère de Roisy, etc. jusqu'au beau livre, récemment paru, de M. Lair, abrègent les détails sur ce point et se jettent bientôt dans un chemin de traverse qui ne manque pas de pittoresque. Ils nous font l'histoire du marquis de La Vallière, frère de la favorite, et nous retracent la vie de M. de Montespan, mari de la célèbre marquise ; et ce n'est pas un mince régal pour le psychologue que d'apprendre comment un seigneur du grand siècle s'y prenait pour tirer bon parti du déshonneur d'une épouse ou d'une sœur.

M. de La Vallière avait d'insatiables appétits. Il commence par se faire nommer lieutenant du roi au gouvernement d'Amboise, puis, sous le titre de cornette, il obtient le commandement effectif de la compagnie des chevau-légers du dauphin, dont le roi était capitaine. A la même époque, le roi lui

remet le brevet d'une pension viagère de quatre mille livres de rentes. Mais, malgré cette pluie de faveurs, d'honneurs et d'argent, La Vallière trouve que « les eaux sont extrêmement basses » et il sollicite de nouvelles prébendes. Alors, on lui accorde le produit de la confiscation des biens de plusieurs individus frappés de condamnations, ou d'étrangers morts en France, sans être naturalisés, et dont, par ce dernier fait, la succession revenait à l'État. Est-ce tout? Que nenni! A la fin de 1664, Louis XIV accorde à La Vallière, pour une durée de vingt ans, le revenu de tous les terrains vagues du royaume qui appartiennent à l'État, c'est-à-dire un revenu variant entre quarante et cinquante mille francs. Bientôt après, créé capitaine-lieutenant de la compagnie des chevau-légers du dauphin, il est autorisé à faire son bénéfice sur l'achat des approvisionnements de ce corps, sans préjudice d'importantes sommes d'argent qu'il parvient à soutirer de Louvois. Enfin, lorsque la faveur de Mlle de La Vallière est à son déclin, le roi estime qu'il doit une compensation à « son beau-frère », et il le nomme gouverneur et lieutenant général du Bourbonnais, avec un traitement de vingt-cinq mille francs. La Vallière conserva ce poste jusqu'à sa mort, survenue dans la trente-cinquième année de son existence. Les esprits dégagés de tout préjugé ne pourront qu'admirer l'entente pratique de la vie qui caractérisait ce courtisan. Il sut, comme on le voit, largement monnayer le titre de frère d'une grande favorite.

Passons au marquis de Montespan, dont le caractère n'offre que des rapports très éloignés avec celui de M. de La Vallière. Ce dernier était un courtisan vicieux, mais de belle humeur ; l'autre est resté un personnage énigmatique, sur le sens moral duquel il est difficile de se prononcer. Ses contemporains ont beaucoup daubé sur lui et l'ont appelé malhonnête homme, et, par contre, les écrivains modernes en ont fait une sorte d'Alceste incapable de transiger avec l'honneur. Nous sommes tentés de prendre le juste milieu entre ces deux extrémités et de dire avec MM. Lemoine et Lichtenberger que Montespan fut un mari fantasque et incommode, mi-irrité, mi-goguenard, toujours gascon, capable des lubies les plus inattendues et, par un louable caprice de la justice immanente des choses, Sganarelle si particulier, qu'il fut le plus fâcheux trouble-fête aux plaisirs de sa femme et du roi, et aux yeux de tous faillit les mettre en plus déplaisante posture que lui-même.

Il est avéré que M. de Montespan jugea à propos de s'éloigner de Paris au moment où commençait à se dessiner l'intrigue du roi et de sa femme. Or, à coup sûr, il en était informé : Saint-Simon et Mme de Caylus l'affirment et le prouvent. Puis, lorsque la liaison est nouée, il revient à la cour, est témoin de tout ce qui s'y passe, et, malgré l'évidence du scandale, gravite comme un humble satellite autour de la nouvelle étoile. Mais il ne cherche nullement à la disputer à son royal amant; bien mieux, il lui laisse le champ libre, et pendant que la cour, Mme de Montespan en tête, part pour la Flandre, où l'on guerroye, il accepte une place de capitaine dans l'armée du Roussillon où Français et Espagnols escarmouchent obscurément les uns contre les autres. Jusque là, on ne peut voir en M. de Montespan qu'un mari fort accommodant, accommodant à ce point, que lorsqu'il revint à Paris, Molière lui fit la surprise de le jouer dans *Amphitryon*, peut-être même dans *Georges Dandin*, et qu'il affecta de ne pas se reconnaître.

Telle est la première attitude du marquis. Mais voilà que subitement cette

manière d'être se modifie étrangement. Montespan devient hargneux et atrabilaire; il se plaint du roi, il se plaint de sa femme, il épie leurs discours et leurs actions. A quelle cause faut-il attribuer ce revirement? MM. Lemoine et Lichtenberger prétendent que le désappointement fut la raison principale qui remit en mémoire à Montespan son honneur conjugal. Cette appréciation est corroborée par celle de Mme de Caylus, qui dit : « M. de Montespan ne songea qu'à profiter de l'occasion pour son intérêt et sa fortune, et ce qu'il fit ensuite ne fut que par dépit de ce qu'on ne lui accordait pas ce qu'il voulait. » « M. de Montespan, affirme par ailleurs la princesse Palatine, ne faisait rien que jouer ; il était fort intéressé; je crois que si le roi avait voulu donner beaucoup, il se serait appaisé. » L'ambassadeur d'Angleterre allègue un fait grave : « M. de Montespan avait été bien remis avec sa femme; il y aurait donc eu un pacte plus ou moins explicite conclu avec le roi ».

Les choses allèrent à ce point, que le marquis écrivait au roi et lui citait des passages de la Sainte Ecriture pour l'obliger à lui rendre sa femme et à craindre le jugement de Dieu. Enfin, eut lieu la fameuse scène chez Mme de Montausier, où Montespan se précipita sur sa femme, l'agonit d'injures, et se mit en devoir, malgré la présence de la duchesse, d'exercer le plus intime des droits conjugaux. Un tel scandale ne pouvait être étouffé et effectivement il transpira de tous côtés. Il était nécessaire de sévir. M. de Montespan fut enfermé au For-l'Évêque, et quelques jours après relégué en Guyenne, dans les terres du marquis d'Antin, son père. Il ne revint jamais plus à la cour, ne revit jamais plus sa femme, mais il reprit du service dans l'armée de Roussillon, fit des dettes, entretint des ribaudes, molesta les manants, en un mot, se signala par mille extravagances, et mourut obscurément.

Donc il paraît avéré que le marquis de Montespan n'a pas profité des aventures galantes de sa femme pour arrondir sa fortune ou obtenir des honneurs et des emplois. Mais on est en droit de se demander si ce désintéressement fut volontaire de sa part, ou plutôt s'il ne fut pas imposé par le roi; auquel cas, le jugement à porter sur l'époux de la célèbre marquise serait médiocrement favorable. Il est certain que si les présomptions dans ce dernier sens sont nombreuses et concordantes, il n'y a pas une preuve directe et absolue. On peut donc, après avoir lu l'intéressante étude, qui n'est qu'une sorte d'introduction à un travail plus étendu, absoudre M. de Montespan, faute de preuves. Il y a tant d'ignominies dans l'histoire, qu'il semble inutile d'en grossir inconsidérément la liste.

Edouard Troplong.

L'héritage de Pierre le Grand. — La dernière des Romanov, par le comte K. Waliszewski. Paris, Plon, 1900 et 1902, 2 vol. in-8 de xii-388 et xiv-552 p.

« Polonais écrivant en français des sujets d'histoire russe », comme il se dépeint lui-même, le comte Waliszewski est l'auteur d'une œuvre considérable, très documentée, très sérieuse, fort discutée aussi ; car la politique paraît avoir suscité une bonne partie des critiques qui lui furent adressées. Dans ses ouvrages sur la Russie au dix-huitième siècle, il n'a pas suivi, comme on le sait, l'ordre chronologique; mais ce détail importe peu. Après avoir fait l'histoire de Catherine II, puis de Pierre le Grand, il a entrepris la

tâche de décrire la période intermédiaire, particulièrement confuse, de 1725 à 1762. Cette tâche, il l'a répartie en deux volumes. Le premier qui s'étend de 1725 à 1741, a pour titre : *L'héritage de Pierre le Grand* et pour sous-titre : *Règne des femmes, Gouvernement des favoris*. « En échappant au despotisme du créateur de la grandeur nationale, explique M. Waliszewski, l'esprit anarchique et l'esprit d'aventures, qui constituent le fond de toute société en voie de formation, ont réclamé leurs droits sous diverses formes. La gynécocratie en a été une, et le gouvernement des favoris en a été une autre. » De nombreuses anecdotes, les scandales les plus divers composent le fond même de l'ouvrage et il devait en être ainsi pour l'étude de ce peuple jeune, de ce gouvernement instable. « Voici un garçon pâtissier qui devient régent d'un puissant empire et arrive à fiancer sa fille avec l'empereur; voici une impératrice qui a été blanchisseuse ou cantinière ; en voici une autre qui s'empare du pouvoir en pénétrant de nuit dans un palais, accompagnée de quelques grenadiers qui la portent dans leurs bras; une autre encore qui partage les joies et les soucis du rang suprême avec une douzaine de favoris... Ce sont assurément des anecdotes... Telles quelles, elles ont constitué une partie essentielle de la vie d'un grand peuple, à une époque de son histoire qu'on ne saurait négliger, sous peine de ne rien comprendre au reste ».

Le second volume a pour objet le règne d'Élisabeth Ire, de 1741 à 1762, et renferme nombre de détails inédits, plus même que dans le précédent, puisés dans les archives du quai d'Orsay, les archives secrètes de Berlin et de Vienne. L'auteur en explique d'abord le titre, car il essaie d'évoquer, dit-il, la vision d'une fin de régime et d'une fin de race : « S'il m'était prouvé qu'il y a à cette heure des Romanov dans le pays de Pierre le Grand, je serais le premier à m'en réjouir. Historien, j'ai dû constater qu'à un autre moment, dans la seconde moitié du dix-huitième siècle, il n'y en avait plus, l'événement entraînant des conséquences dont la portée ne saurait être exagérée. » L'importance du règne d'Élisabeth, pendant lequel la Russie fit des progrès considérables et sollicita pour ainsi dire l'influence française à défaut d'une alliance, suffit à faire comprendre l'intérêt du livre qui l'étudie, intérêt surtout pour l'histoire diplomatique..., en dehors même du roman du marquis de la Chétardie.

M. B.

L'Affaire du collier, par Frantz Funck-Brentano. — *Cinquième édition, revue et augmentée*. Paris, Hachette, 1903, in-16 de xxiv-380 p., avec 13 planches hors texte.

Les éditions multiples sont plutôt le privilège du roman que celui de l'histoire. Les ouvrages de M. Frantz Funck-Brentano jouissent pourtant aussi de ce succès de librairie, sans rien perdre de leur valeur scientifique, sans donner la moindre place à l'imagination, comme le prouvent des notes nombreuses, précises, ne laissant subsister aucun doute sur l'authenticité rigoureuse du moindre fait ou du plus léger détail.

M. Fr. Funck-Brentano a profité de la cinquième édition de *l'Affaire du collier* (sommairement analysée dans la *Revue d'histoire diplomatique*, 1901, p. 635-6) pour remanier son bel ouvrage, pour lui apporter surtout des additions très importantes et du plus vif intérêt.

Les principaux documents qui enrichissent cette nouvelle édition proviennent des archives des Affaires étrangères. Ce département eut à s'occuper, en effet, de l'arrestatian, puis de l'extradition des complices de la comtesse de La Motte; d'autre part, Vergennes fut chargé de l'interrogatoire du cardinal de Rohan, à la place de Breteuil, récusé pour inimitié personnelle par l'imprudent prélat : ce fut ainsi que diverses pièces purement judiciaires se trouvèrent classées dans les archives diplomatiques, comme les rapports de l'inspecteur de police Surbois, relatives à l'arrestation de Mme de La Motte à Bar-sur-Aube, et d'abord à l'existence qu'elle menait dans cette ville avec son mari après le vol du collier.

Les documents concernant les arrestations et extraditions de la baronne d'Oliva à Bruxelles, de Retaux de Villette à Genève, avec les aveux importants de celui-ci communiqués à Vergennes par le diplomate genévois Tronchin, les confidences faites à Londres par le comte de la Motte au chanoine Mac Dermott, qui était vraisemblablement un « indicateur d'ambassade », avec incidemment les curieuses tentatives de la police pour enlever le comte de La Motte, puisque l'ambassadeur d'Adhémar n'espérait pas obtenir son extradition : ces documents contiennent nombre de faits jusqu'alors ignorés qui suffiraient à établir une fois de plus la culpabilité de Mme de La Motte, à démontrer aussi l'innocence du cardinal : car ces faits donnent la preuve positive de sa bonne foi et montrent qu'on doit lui reprocher seulement une extraordinaire naïveté, une légèreté évidemment très blamable.

Enfin, les archives des Affaires étrangères ont encore permis à M. Fr. Funck-Brentano d'éclairer une critique, en principe assez confuse, greffée sur l'escroquerie du collier, combinée par Mme de la Motte afin d'attirer toutes les apparences de culpabilité sur le cardinal par un projet de mariage, aux détails compliqués, entre un baron de Fages et une comtesse de Courville, deux adversaires encore. Cette intrigue, qui constitue un « invraisemblable mais véritable récit », achève de mettre en lumière le caractère de son auteur, l'inépuisable imagination, le génie malfaisant de la triste descendante des Valois.

Est-il nécessaire d'ajouter que les chapitres nouveaux de *l'Affaire du collier* confirment pleinement et d'une façon éclatante les premières conclusions de M. Frantz Funck-Brentano ?

Maurice Boutry.

La Belgique commerciale sous l'empereur Charles VI : la compagnie d'Ostende. Étude historique de politique commerciale et coloniale, par M. Michel Huisman. Bruxelles, Henri Lamertin ; Paris, A. Picard et fils, 1902, in-8.

« L'objet essentiel de ce travail, — écrit l'auteur dans sa préface, — est de montrer les origines et les caractères de la Compagnie d'Ostende ou des Indes, érigée au Pays-Bas, sous le règne de l'empereur Charles VI, d'indiquer le rôle économique et la sphère d'activité de cette association, de déterminer comment elle devint l'un des « pivots » de la politique européenne et, victime de son essor, la source de conflits diplomatiques qui amenèrent son anéantissement. En un mot, nous avons essayé d'embrasser dans leur ensemble, les phénomènes qui éclairent son histoire interne et externe. »

Pour arriver à ce résultat, l'auteur, avec une sagacité et une persévérance que rien n'a pu arrêter, a fouillé toutes les archives et remonté à toutes les

sources de documents susceptibles d'intéresser son sujet En Belgique, il compulse les archives mêmes de la compagnie des Indes, conservées à l'hôtel de ville d'Anvers, dans le dépôt communal : registres et liasses, journaux de voyage, livres de bord et de ventes, recueils de correspondance des employés, rien n'échappe à ses investigations. A Bruxelles, il consulte les archives du royaume, le fonds de la secrétairerie d'État et de guerre. A Paris, la Haye, Berlin et Vienne, les archives des ministères des Affaires étrangères lui sont ouvertes, et il y puise les documents certains qui donnent à son œuvre un caractère d'intérêt international et historique vraiment hors de pair.

Chaque événement, chaque acte, chaque personnalité, à quelque pays qu'elle appartienne, tout est scrupuleusement noté et discuté à fond. Il faudrait trop citer pour donner même une simple analyse du travail de M. Michel Huisman. Indiquons-en seulement les grandes lignes.

L'introduction contient un « aperçu sur la situation commerciale des Pays-Bas de 1648 à 1713 », avec l'étude des dispositions et des conséquences des traités de Munster et d'Utrecht. Ce point de départ acquis, l'auteur présente en des développements scrupuleusement vérifiés et justifiés « l'origine de l'expansion maritime dans les Pays-Bas autrichiens »; les premières factoreries belges en Orient et l'antagonisme des Provinces-Unies. Puis, il arrive aux causes de la fondation de la Compagnie d'Ostende, à la constitution de la Compagnie des Indes, à ses premières expéditions, à l'établissement des ligues de Vienne et de Hanovre; c'est l'âge d'or de la Compagnie d'Ostende.

Mais voici les ennemis qui multiplient leurs efforts. Après les controverses, vient la suspension de la compagnie, enfin sa chute. Un dernier chapitre expose la situation commerciale des Pays-Bas à la fin du règne de l'empereur Charles VI et termine cette œuvre d'ensemble, vraiment remarquable, où les plus difficiles ne trouveront pas une lacune.

Dans le temps de colonisation nécessaire où nous vivons plus que jamais, aucune lecture ne peut être plus profitable que l'ouvrage de M. Huisman. Questions techniques pour ce qui concerne les moyens matériels de colonisation et d'échange des produits, questions accessoires — souvent les principales, car elles portent sur la perpétuelle jalousie et les efforts des voisins ou des concurrents, — états ou compagnies, comptoirs ou sociétés de toutes sortes, nous pouvons chercher utilement dans ce livre des exemples et des renseignements précieux.

Les succès du présent sont souvent le prix de l'expérience et même des défaites du passé; mais c'est à la condition que ce passé soit attentivement et généreusement étudié, c'est le seul moyen pour éviter des chutes aussi douloureuses que celles de la célèbre compagnie, à laquelle avait manqué l'énergie du chef d'État. Après la mort de Charles VI, tout fut fini, en effet. « A des promesses dépourvues de sanction, à des parchemins illusoires » — dit l'auteur, — il avait sacrifié « ses droits de souverain et les intérêts de ses sujets... L'histoire n'avait qu'à enregistrer le bel élan et les énergies d'un peuple vaincu par la force et sacrifié à l'étranger. »

Léon Adam.

Le gérant : J. BOURDEL.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

DE LA SOCIÉTÉ

La Société d'Histoire Diplomatique a tenu son assemblée générale annuelle le 12 juin 1903, à 9 heures du soir, dans l'une des salles de la Société des Agriculteurs de France, sous la présidence de M. le baron DE COURCEL, membre de l'Institut.

Le compte rendu financier de M. Octave NOEL, trésorier, a été présenté, mis aux voix et approuvé.

Puis, on a entendu successivement le rapport de l'un des secrétaires, M. le marquis DE BARRAL, et deux communications, l'une de E. MISSAK EFFENDI, ministre plénipotentiaire de Turquie à la Haye, sur *le P. Ottoman* (1643-1676), l'autre sur *Un ambassadeur au douzième siècle, Mathieu de Goulaine*, par M. Louis HÉBERT.

Il a été procédé au renouvellement des membres sortants du Conseil d'administration. Ont été élus : MM. le baron D'AVRIL, le marquis DE BARRAL-MONTFERRAT, P. CROZIER, DELAVILLE-LE-ROULX, G. FAGNIEZ, le comte DE LUÇAY, E. ROTT, le comte DE SEMALLÉ, le comte HORRIC DE BEAUCAIRE, COGORDAN, G. PALLAIN, DELUNS-MONTAUT.

La séance s'est terminée par une allocution de M. le baron DE COURCEL, président.

COMPTE RENDU DE M. LE TRÉSORIER

Mesdames, Messieurs,

La situation financière de notre Société, au cours de l'exercice 1902, diffère peu de celle que nous avons exposée ici l'an dernier. Le nombre des sociétaires et des abonnés de la *Revue* s'est peu modifié; les radiations survenues par suite de décès ou de démissions ont été, à peu de chose près, compensées par des admissions nouvelles; et les recettes et les dépenses se balancent à quelques centaines de francs, laissant cependant un léger excédent des premières sur les secondes.

En voici d'ailleurs le relevé :

Les recettes de toute nature pendant l'année 1902 se sont élevées à.	7,703f 40
Dans cette somme sont comprises les ventes de numéros détachés de la *Revue* et de volumes publiés par la Société dans la proportion de 298 fr. 70.	
En y ajoutant le solde de l'exercice 1901, reporté à 1902 en vertu de votre décision, soit	604 76
nous obtenons pour l'ensemble des ressources de l'exercice une somme de	8,308 16
Les dépenses totales, qui comprennent l'impression et la distribution de la *Revue*, ainsi que la rémunération accordée à ses rédacteurs (rémunération qui n'est pas moindre de 2,000 fr.), et, en outre, les frais d'encaissement des quittances et de secrétariat, ceux de l'assemblée générale et l'indemnité payée à l'imprimeur de la *Revue* pour le magasinage et l'entretien de vos publications, ont été de	6,997 55
laissant ainsi un excédent de recettes de.	1,310f 61

Nous ferons remarquer que les chiffres ci-dessus, tant aux recettes qu'aux dépenses, sont un peu inférieurs à ceux de l'année précédente. La cause en est due, pour ce qui concerne les recettes, au retard apporté dans les rentrées des cotisations qui, bien que plus généralement régulières que par le passé, n'étaient pas toutes effectuées au 31 décembre. Depuis cette date, une partie d'entre elles a été encaissée et figure dans l'exercice courant.

Quant aux dépenses, elles sont moindres qu'en 1901 par ce fait que le règlement du deuxième volume des dépêches de Fourquevaux, qui vous a été distribué, a été inscrit dans les comptes de 1901, et que pareille somme n'apparaît pas dans le bilan de l'année dernière.

Telle est la situation financière que nous avons à vous présenter. Si vous voulez bien vous ranger à l'avis de notre Conseil, nous vous prions d'accepter les comptes de 1902 tels qu'ils ressortent des écritures que nous venons de résumer, et de décider que l'excédent de 1,310 fr. 61, qui ressort de la balance des recettes et des dépenses, sera reporté à l'exercice 1903.

Octave Noel.

RAPPORT DE MM. LES SECRÉTAIRES
DE LA SOCIÉTÉ

Mesdames, Messieurs,

Votre Société a traversé cette dix-septième année de son existence de la façon la plus paisible, sans encombre et sans difficulté d'aucune sorte. Elle a vaqué normalement à ses travaux ordinaires, publiant, comme de coutume, tous les trois mois, un nouveau fascicule de votre Revue, préparant la publication du volume

à distribuer, et s'occupant d'avance de celui qui sera imprimé l'an prochain. Ce dernier sera le sixième des Documents sur le Concordat, complément de l'œuvre magistrale de notre collègue M. Boulay de la Meurthe. Quant au volume qui va vous être distribué, ce sera le dernier de la correspondance de Fourquevaux, par Mgr Douais. Il comprendra une table analytique et une préface. Une préface à la fin de l'ouvrage ! Cela rappelle un peu un mot de certaine opérette, où je ne sais quel personnage venait annoncer l'arrivée du seigneur Mourzouk, précédé de sa suite... Mais de même que dans les défilés de gala il est assez fréquent de voir la suite des souverains précéder ses augustes maîtres, de même il est d'un usage assez constant, pour les publications importantes de documents, de n'en réunir la synthèse, en une soi-disant préface, qu'à la fin de l'ouvrage. Veuillez donc ne point vous étonner et ne pas nous accuser d'avoir perdu la tête, en mettant ainsi la charrue devant les bœufs. Rien n'eût justifié un pareil affolement, si c'en avait été un, en une si paisible année ; car jamais le directeur de vos publications n'a eu plus de facilité à trouver de bons collaborateurs et des articles intéressants, jamais il n'a eu par conséquent moins de soucis.

Par contre, la tâche de votre sage et prudent trésorier continue à ne pas être une sinécure. Les cotisations rentrent difficilement et il faut tout le dévouement de M. Octave Noël pour en poursuivre le recouvrement compliqué aux quatre coins du monde. Ce sont là inconvénients inhérents à l'internationalisme de notre Société ; mais comme ces inconvénients sont compensés d'autre part par de nombreux et précieux avantages, il ne faut pas trop nous en plaindre. Nos finances, d'ailleurs, sans être magnifiques, sont, comme vous avez pu le constater à l'instant, assez prospères pour que nous puissions faire face à tous nos besoins. Espérons que lorsque notre Société aura obtenu la personnalité civile, quelqu'un de vous aura la généreuse pensée de la doter d'un patrimoine suffisant pour qu'elle n'ait plus à se préoccuper des fluctuations inévitables du nombre de ses adhérents. L'obtention de la déclaration d'utilité publique entraînera pour nous en effet la

faculté et le droit de posséder. Aussi poursuivons-nous depuis plus de deux ans les démarches nécessaires à cet effet. Ces démarches se font avec la lenteur accoutumée de toutes choses administratives ; à chaque remise de pièces ou de renseignements correspond la demande de quelque nouvelle pièce ou de quelque nouveau document ; mais tout porte à croire que nous touchons au but, grâce au zèle déployé en cette circonstance par ceux de nos collègues qui s'occupent de la confection du dossier et des démarches à faire auprès des autorités compétentes.

Pour tout le reste, je le répète, la Société d'Histoire Diplomatique a fait normalement et paisiblement son bonhomme de chemin pendant l'exercice qui vient de s'écouler. Notre recrutement a été régulier et même sensiblement supérieur à celui de l'an dernier. Le nombre de décès survenu a été par contre un peu inférieur à la triste moyenne ordinaire. Les travaux publiés ont été d'une qualité suffisante : les lectures que vous allez entendre ne dépareront pas la collection de leurs devancières. Bref la machine sociale, bien huilée, bien graissée et supérieurement dirigée par notre excellent président, a marché sans heurt, sans secousse et, pour nous servir de l'expression à la mode, sans « panne » d'aucune sorte.

Les vides qui s'étaient produits dans votre Conseil ont été comblés par les nominations de MM. Pallain, gouverneur de la Banque de France ; Cogordan et Deluns-Montaut, chefs de la division politique et de celle des archives du département des Affaires Étrangères. Déjà l'année dernière, après l'Assemblée Générale, nous avions appelé à siéger au Conseil l'un des lecteurs qui vous avaient tenu sous le charme de leur parole à cette assemblée, M. le comte Horric de Beaucaire. Vous serez appelés tout à l'heure à ratifier ces choix, si vous les trouvez, comme je n'en doute pas, judicieux et propres à assurer le bon fonctionnement de notre association. Votre Conseil se trouvera ainsi au complet, ce qui ne lui était pas arrivé depuis longtemps.

Il en a profité pour compléter également son bureau, en appe-

lant à l'une des vice-présidences, vacante depuis la mort de M. de Maulde, un de ses membres étrangers. Il a tenu à affirmer ainsi, une fois de plus, ce caractère international de notre œuvre, dont je vous parlais tout à l'heure. Une fois admis le principe de la nomination d'un étranger, le choix à faire n'était plus difficile : le Conseil possédait, en effet, dans son sein, un membre que désignaient à tous les suffrages et sa haute situation diplomatique et l'inlassable ardeur avec laquelle il s'associe à nos travaux. Élire M. le comte Tornielli vice-président, c'était tout à la fois rendre hommage à sa bienveillance personnelle envers notre Société et reconnaître les services, que rendent constamment au bon fonctionnement de notre association tous les chefs de mission accrédités à Paris.

Je suis persuadé que c'est beaucoup à notre nouveau vice-président que nous devons notamment l'accueil cordial et flatteur, qui fut fait, il y a quelques semaines, au délégué que nous avons cru devoir envoyer au congrès historique de Rome. Jamais, jusqu'ici, nous n'avions voulu prendre part à aucun congrès; mais celui qui s'organisait à Rome inaugurait une nouveauté, qui était un éclatant hommage à l'utilité de notre Société : la création d'une section spéciale d'histoire diplomatique. C'était proclamer que les fondateurs de notre œuvre avaient eu raison de spécialiser cette branche de l'histoire, que la Société d'Histoire Diplomatique répondait à un besoin, qu'elle a su justifier sa fondation par les services rendus à la science historique. Le congrès de Rome le proclama plus hautement encore en appelant notre délégué, M. Rott, à la vice-présidence de cette section spéciale. Les trois quarts de ceux qui prirent part aux travaux de la section appartenaient d'ailleurs à notre Société, de quelque nationalité qu'ils fussent. Beaucoup de ceux, qui n'en étaient pas encore, s'en sont fait recevoir depuis, et M. Rott est revenu du congrès avec une vraie moisson d'adhésions nouvelles.

Nous en avions du reste un peu besoin ; car si notre recrutement n'a jamais rien laissé à désirer en France, par contre il s'était ralenti depuis quelques années à l'étranger. Les vides que

faisait la mort parmi nos associés non français ne se comblaient pas toujours ; et, en Italie, notamment, le nombre de nos pertes dépassait celui de nos gains d'une façon regrettable. J'ai encore cette année deux morts à vous signaler parmi nos adhérents d'au delà des Alpes : celles du prince Jacques Trivulzio et du baron de Renzis de Montanaro.

Franceso de Renzis de Montanaro a eu une existence particulièrement remplie : né à Capoue en 1833, il entra à l'âge de neuf ans à l'école militaire de Naples et en sortit en 1851, à dix-huit ans à peine, avec le grade de sous-lieutenant du génie dans l'armée napolitaine. Le royaume des Deux-Siciles entrait alors dans la phase troublée qui a amené la chute des Bourbons et permis de commencer l'unification italienne. Francesco de Renzis, plus enthousiasmé pour l'idée de la grande patrie qu'attaché à la petite dont il faisait partie, ne tarda pas à donner sa démission pour coopérer à l'œuvre si passionnante de la réunion de toute l'Italie en une monarchie unique. Mais l'accomplissement de ce desideratum n'allait pas sans quelque danger pour ceux qui s'y vouaient. Francesco de Renzis dut s'enfuir de Naples et alla offrir son épée à Cavour, qui gérait alors le ministère de la Guerre en même temps que celui des Affaires étrangères. Cavour le fit nommer lieutenant dans l'armée sarde et ce fut en cette qualité que Francesco de Renzis prit part au siège de Gaète. Il s'y distingua, et y fut décoré pour action d'éclat. Nommé plus tard officier d'ordonnance de Victor-Emmanuel, il suivit ce prince pendant toute la campagne de 1866 ; mais, en 1870, il donna sa démission, alla s'établir à Rome, y devint l'un des fondateurs et des principaux collaborateurs du *Fanfulla* et partagea désormais son temps entre les lettres et la politique. Comme littérateur, il s'acquit rapidement une légitime renommée et restera surtout connu par la publication d'une série de proverbes en prose et en vers, imités de Musset, qui sont dignes du modèle. Sa ville natale l'envoya comme député au parlement où il eut une part constante aux travaux législatifs de son pays jusqu'en 1888, époque où il fut appelé à représenter son souverain, comme ministre plénipo-

tentiaire, à Bruxelles. Il y prit part à la conférence anti-esclavagiste de 1890, puis fut nommé délégué de son gouvernement à la conférence monétaire de Paris en 1893. Il obtint, pendant cette dernière, le retour aux coffres de sa patrie de toutes les pièces d'argent italiennes, qui se trouvaient disséminées par toute l'Europe, et contribua ainsi d'une façon sensible au relèvement financier de l'Italie. Nommé enfin ambassadeur, d'abord à Madrid, puis à Londres, il contracta dans cette dernière résidence les germes de la maladie qui l'a conduit au tombeau.

Hommes politiques et diplomates à la fois furent aussi deux collègues, que nous avons perdus aux Pays-Bas, MM. le comte de Bylandt et le baron de Goltstein.

Ce fut par la carrière diplomatique que débuta M. le comte de Bylandt. Il en parcourut successivement toute la filière et finit par diriger, avec le grade de ministre plénipotentiaire, la division des archives du département des Affaires Étrangères à la Haye. Mais parvenu aux sommets de la hiérarchie diplomatique, M. le comte de Bylandt abandonna la carrière pour se jeter dans la politique. Il devint d'abord membre de la députation permanente des États de la Hollande méridionale, puis député à la deuxième chambre des États-Généraux. A ces titres, il joignit enfin celui de curateur de l'Université de Leyde. M. de Bylandt fut toute sa vie un studieux et un grand amateur de travaux historiques. Il avait donc à bien des titres sa place parmi nous, et nous perdons en lui un collègue éminent sous tous les rapports.

Le baron de Goltstein était né à Hambourg le 3 mai 1831. Sa famille, originaire du duché de Juliers, avait produit plusieurs rameaux, dont l'un était venu se fixer aux Pays-Bas au seizième siècle ; un autre s'est éteint tout récemment en Allemagne, et un troisième a encore des représentants en France. C'était une famille de soldats, qu'avait attirée en Hollande Charles d'Egmont, duc de Gueldre, et qui a fourni à l'histoire des Pays-Bas plus d'une illustration. Le baron de Goltstein, notre regretté collègue, après avoir fait ses études, partie à l'Université de Bonn, partie à Utrecht, embrassa la carrière diplomatique, qu'avait déjà

suivie son père, et fut attaché en 1855 au cabinet du ministre des Affaires étrangères, M. van Hall. Il obtint cette même année la haute distinction d'être nommé gentilhomme de la chambre du roi. Peu après, M. van Hall ayant été remplacé au ministère des Affaires étrangères par le propre oncle de notre attaché, celui-ci devint secrétaire particulier du ministre et conserva ce poste sous le successeur de M. de Goltstein, qui fut le comte van Zuylen. Mais la carrière politique tentait le baron plus que le service diplomatique. Il ne tarda pas à briguer une place dans la deuxième chambre des États-Généraux, à être nommé député et à prendre une part importante aux travaux parlementaires. Appelé deux fois au ministère des Colonies, il fut pendant la plus grande partie de son existence un homme politique. Il finit cependant par où il avait commencé, et mourut ministre de Hollande à Londres pendant l'été de 1901. Son décès ne nous ayant pas été communiqué à temps pour que nous ayons pu vous en parler à l'Assemblée Générale de l'an dernier, c'est aujourd'hui seulement qu'il nous est donné de vous dire quel collègue illustre vous avez perdu en lui. Car M. de Goltstein ne fut pas seulement un diplomate et un parlementaire : il fut aussi un homme d'étude et un écrivain. Dans une brochure que M. de Beaufort, notre correspondant dans les Pays-Bas, a consacrée à sa mémoire, se trouve l'énumération de ses écrits. Elle frappe par la variété des sujets traités et, par conséquent, des connaissances qu'ils révèlent : travaux sur la constitution des Pays-Bas, considérations sur les colonies néerlandaises et sur la politique coloniale comparée des diverses puissances européennes, surtout de l'Angleterre et de l'Allemagne, études historiques sur M. de Reenen, sur le Mahdi et son règne, enfin sur William Pitt, le grand ministre britannique, tout cela fut abordé et magistralement traité par notre défunt collègue.

Parmi nos autres sociétaires décédés cette année, nous avons aussi à vous signaler, pour la Belgique, M. Léon de Somzée. Ce n'était, lui, ni un diplomate, ni un historien; mais sa grande intelligence et l'incroyable activité de son esprit l'intéressaient à

toutes les branches des connaissances humaines. Aussi suivait-il attentivement nos études. Ingénieur du plus haut mérite, M. de Somzée a commencé à se faire connaître par des travaux techniques, justement appréciés, et par des découvertes industrielles qui l'ont conduit à la fortune en même temps qu'à la renommée. Le début de ses succès financiers fut dû à l'invention d'un joint employé pour le gaz. Ce joint a été adopté dans le monde entier. Ses affaires ayant follement prospéré grâce à cette invention, M. Léon de Somzée délaissa sa profession initiale pour devenir un des premiers financiers de son pays et s'intéressa surtout aux entreprises concernant la fabrication ou l'emploi du gaz. En 1884 il se lança dans la politique et occupa depuis lors pendant plusieurs années une place honorable à la Chambre des députés. Il y siégea parmi les conservateurs indépendants. En 1888, il fut l'initiateur et l'heureux organisateur de la première grande Exposition internationale de Bruxelles. Il organisa de même celle de 1897, et fut commissaire belge à celle de Paris en 1900. Mais tout en vouant sa vie au travail, à un travail incessant, M. Léon de Somzée trouva moyen de s'occuper aussi d'art et de devenir un des auteurs et des collectionneurs les plus connus de la Belgique. Qui ne se souvient des magnifiques tapisseries qu'il prêta à la commission belge pour décorer le pavillon de sa patrie à notre dernière grande Exposition? Qui a visité Bruxelles sans aller admirer les merveilles artistiques, qu'il a accumulées dans son somptueux palais? Qui a vécu quelque temps en Belgique sans profiter de sa large et gracieuse hospitalité, sans assister aux belles fêtes qu'il se plaisait à donner avec tout le faste du financier heureux, mais aussi avec tout le goût d'un parfait homme du monde, doublé du plus fin dilettante. Les dernières années de la vie de M. Léon de Somzée furent malheureusement attristées par quelques revers, qui diminuèrent sa fortune et restreignirent son luxe, mais qui n'abattirent pas son courage et n'amoindrirent pas son énergie de travail. Aussi mourut-il en pleine lutte, en plein labeur, en pleine vitalité intellectuelle et morale. Sa perte est doublement regrettable.

De tous les collègues décédés dont j'ai la triste mission de vous entretenir aujourd'hui, M. Léon de Somzée fut le seul *outsider* n'ayant appartenu ni à la carrière diplomatique ni à celle de l'histoire. Avec M. Koch, M. d'Ornellas, M. Chlapowski, M. Stevens, nous revenons soit à l'une, soit à l'une et l'autre, des professions ordinaires de nos adhérents.

M. Koch fut consul général de Suisse à Rotterdam et se borna à être un homme de la carrière, consciencieux, méritant et apprécié; mais M. d'Ornellas aima à faire de la littérature en même temps que de la diplomatie.

Agostinho d'Ornellas de Vasconcellos appartenait à une des plus vieilles et des plus nobles familles du Portugal, établie depuis des siècles dans l'île de Madère. Né à Funchal le 14 mars 1836, il fit ses études à l'université de Coïmbre et y obtint le diplôme de licencié en droit. A peine sorti des bancs de l'école, il entra dans la diplomatie et fut attaché de légation à Washington. Depuis cette époque, c'est-à-dire depuis le 17 novembre 1857 jusqu'à sa mort, M. d'Ornellas resta un diplomate, parcourant tous les grades de la carrière et séjournant tour à tour à Berlin, à Londres, à Madrid et à Saint-Pétersbourg. Entre deux postes, il fut également chargé du plus important des services du ministère des Affaires étrangères à Lisbonne même, et y remplit pendant plusieurs années les fonctions de directeur politique. La mort le surprit à Saint-Pétersbourg comme ministre plénipotentiaire et envoyé extraordinaire de son souverain. Il occupait déjà cette situation quand il fut envoyé par son gouvernement à la conférence de la paix provoquée par la généreuse initiative de Nicolas II, et il était resté l'un des membres de la cour d'arbitrage instituée à la suite de ce mémorable congrès. Mais comme je l'ai déjà dit, M. d'Ornellas ne borna pas son activité aux travaux de sa profession. Il aimait à s'en distraire par la littérature et s'y est distingué surtout par de remarquables traductions. Celle qu'il fit du *Faust* de Gœthe a été déclarée par la critique allemande la plus parfaite de toutes celles qui en ont été entreprises, même dans des idiomes se rapprochant plus que le portu-

gais de la langue, dans laquelle fut écrit ce poème. Ses travaux lui valurent d'être nommé membre du *Freie Deutsches Hochstift* établi dans la maison même de Gœthe. Membre également de l'Académie royale des sciences de Lisbonne, M. d'Ornellas prit, en cette qualité, une large part à la célébration du centenaire de Christophe Colomb, organisée par cette compagnie, et écrivit à cette occasion une remarquable étude sur le séjour de Colomb à Madère. M. d'Ornellas était un des membres héréditaires de la Chambre des pairs du royaume de Portugal; mais ne prit jamais une part très active aux travaux de cette assemblée. Il y combattit cependant la réforme constitutionnelle, qui aboutit, il y a quelques années, à la suppression par extinction de l'hérédité de la pairie, et contribua ainsi à obtenir que les héritiers, alors existants, des pairs en fonctions pussent conserver encore, pour la durée de leur vie, des droits effectivement acquis. Son fils a pu profiter de cette atténuation de la réforme votée et lui a succédé comme pair du royaume.

En Allemagne, c'est notre correspondant pour la Prusse que nous avons perdu en la personne de M. le baron Stanislas Chlapowski, décédé le 30 septembre dernier en ses vastes domaines de Szoldry, à l'âge de quatre-vingts ans. Stanislas Chlapowski appartenait à une vieille et aristocratique famille de Pologne, que les hasards du morcellement de ce royaume ont faite prussienne. Le père de notre correspondant, André Chlapowski, avait été l'un de ceux qui avaient caressé l'illusion que Napoléon Ier allait refaire la Pologne, et qui s'étaient, à cause de cela, attachés à sa fortune. André Chlapowski avait en conséquence pris du service dans les armées impériales et était même devenu un des aides de camp de l'Empereur. Ce fut ce souverain qui lui conféra le titre de baron, que portait hier encore notre regretté collègue et qui en faisait pour nous presque un compatriote. Il se targuait volontiers de ce lien avec notre pays et voulait le proclamer hautement, en publiant les mémoires de son père, publication à laquelle il avait consacré les loisirs de sa laborieuse retraite dans les dernières années de sa vie. Avant que l'âge

l'eût contrait à se confiner dans ce paisible travail et dans l'administration de ses domaines, Stanislas Chlapowski avait été un militant s'il en fut. Les journaux de Berlin et de Posen avaient eu maintes et maintes fois à publier ses articles de polémique, et le Reichstag, comme la diète de Posnanie, avaient été pour lui le théâtre des luttes le plus ardemment poursuivies. Polonais d'origine et resté ultra-polonais de cœur, le baron Chlapowski appartenait en effet à la catégorie des hommes qui ne s'inclinent pas devant les faits accomplis et ne renoncent jamais à une espérance, quelque irréalisable qu'elle puisse paraître. Mais il n'était pas de ceux qui se bornent à gémir, laissant à la Providence le soin de redresser les torts et de réparer les injustices. Le baron Chlapowski trouvait qu'il fallait aider un peu le ciel pour qu'il vous aidât à son tour : aussi s'était-il jeté avec ardeur dans les luttes politiques, cherchant, puisqu'il ne pouvait reconstituer son ancienne patrie, à obtenir du moins pour les provinces polonaises incorporées à la Prusse le plus d'autonomie et le moins de germanisation possibles.

En le choisissant pour son correspondant, la Société d'Histoire Diplomatique avait tenu à honorer en lui des qualités personnelles auxquelles même ses adversaires politiques se plaisaient à rendre hommage; mais qu'on me permette de l'avouer ici, autant il eût été naturel que nous l'eussions pris pour l'un de nos correspondants en Prusse, autant ce fut une faute de l'avoir choisi pour notre unique représentant dans un royaume, dont il n'était que le sujet accidentel, non le citoyen de cœur. Il nous fallait en Prusse un correspondant vraiment autochtone, et, malgré les éminentes qualités de M. le baron Chlapowski, je crois qu'il faut attribuer à ce que ce correspondant n'était ni un Allemand d'origine, ni une *persona grata* dans les sphères gouvernementales, le peu de rayonnement que notre Société a eu jusqu'à présent en Prusse et le nombre anormalement limité de sociétaires que nous avons dans ce pays.

Votre Société ne compte presque pas d'adhérents non plus aux États-Unis; mais, ici, cela tient à une tout autre cause : les

États-Unis s'étaient complu, jusqu'en ces derniers temps, en un orgueilleux isolement international. *Noli me tangere!* était leur devise; mais, en revanche, ils ne se mêlaient point à la vie politique des autres peuples. Aussi, les études diplomatiques et l'histoire des relations internationales y étaient peu en honneur. Peut-être l'évolution qui se fait en ce moment dans les esprits par delà l'Océan et l'impérialisme américain qui vient de naître au monde vont-ils modifier les choses dans un sens plus favorable au rayonnement et à la pénétration de la Société d'Histoire Diplomatique aux États-Unis. Quoi qu'il en soit de l'avenir, la perte d'un sociétaire américain est, dans l'état actuel des choses, doublement une perte pour nous, et à cause de la valeur personnelle du collègue décédé, et à cause du vide terrible que fait sa disparition sur la liste des adhérents de sa nationalité. Aussi devons-nous pleurer deux fois la mort de M. Benjamin Franklin Stevens, décédé en Angleterre il y a quelques mois à l'âge de soixante-neuf ans. Il était né à Barnet, dans le comté de Caledonia, le 19 février 1833, et était le dixième des onze enfants de ses parents. Son père avait été le fondateur et le premier président de la Société des Antiquaires de Vermont, « The Vermont Antiquarian », et il sut donner ses goûts à la plupart de ses fils. L'un d'eux, plus âgé que notre collègue, était venu s'établir en Angleterre et y avait fondé un commerce de librairie où il put se livrer jusqu'à sa mort à la passion des livres et acquérir une universelle renommée de bibliographe. Benjamin Franklin commença par s'associer à lui; mais ne tarda pas à fonder pour son propre compte une agence littéraire « The American Library and Litterary Agency », à laquelle il consacra sa vie. Cette décision le fixa définitivement en Angleterre; mais son américanisme y resta intact, au point de le faire surnommer le père des Américains de Londres. Avant de venir dans le vieux continent, le jeune Benjamin avait fait ses études à l'université de Vermont et avait rempli dans sa ville natale diverses charges publiques; mais le goût familial des livres devait l'emporter bientôt chez lui sur toute aspiration de carrière administrative ou politique.

Bouquiner, compulser des éditions rares, cataloguer des ouvrages, réunir des documents, était devenu son passe-temps favori. Il s'y adonna bientôt complètement, orientant de plus en plus ses recherches et ses classifications du côté des travaux historiques. Et ce fut ainsi que, peu à peu, il devint historien lui-même à force d'avoir classé, catalogué, analysé ou édité les travaux des autres. Le nombre de ses publications de documents et de ses monographies pour servir à l'histoire de l'Amérique est incroyable; les notes, les préfaces, les éclaircissements ajoutés par lui à ses éditions de manuscrits constituent, à elles seules, une œuvre considérable, et l'ensemble de cette œuvre restera un des monuments les plus importants d'érudition et de science historique de notre époque. Qu'on en juge par un seul exemple: la collection des reproductions photo-lithographiques des dépêches trouvées par lui dans les diverses archives d'Europe concernant l'indépendance des États-Unis a pris dix ans de la vie de M. Stevens et comprend deux cents groupes formant vingt-cinq gros volumes in-folio.

Tel était le travailleur infatigable auquel le gouvernement américain avait voulu donner sans doute une subvention déguisée en créant pour lui le poste de *United States Dispatch Agent :* poste assez difficile à définir et qui consistait à servir de courroie de transmission pour la correspondance officielle de l'Union avec ses agents diplomatiques consulaires et maritimes dans toute l'Europe; tel fut le collègue remarquable, que nous avons perdu en M. Benjamin Franklin Stevens.

Il serait invraisemblable que cette triste nécrologie pût être close sans qu'il y figurât le nom d'un seul Français. Nous sommes forcés d'y ajouter ceux de M. le marquis de Beaucourt et de M. Antonin Lefèvre-Pontalis. M. le marquis de Beaucourt faisait partie de notre Conseil. C'est, par conséquent, à notre président qu'il appartiendra de vous en entretenir tout à l'heure, conformément à la tradition établie par M. le duc de Broglie; mais il incombe à votre secrétaire de vous parler de M. Lefèvre-Pontalis.

Né à Paris le 19 août 1830, Antonin Lefèvre-Pontalis appartenait à une de ces vieilles familles de la bourgeoisie parisienne, qui tient une si belle place dans les annales de notre histoire par ses traditions libérales, son honorabilité, son amour du travail et son talent. Bon chien chasse de race; et, à peine sorti de l'école, le jeune Antonin se jeta dans les études politiques et sociales, qui devaient occuper toute sa vie. Il était licencié ès lettres et docteur en droit. Sa thèse de doctorat dépassa même les étroites limites de l'école et commença à le faire connaître comme écrivain et comme penseur, le désignant ainsi d'avance pour les sérieuses fonctions d'auditeur au Conseil d'État, auxquelles il allait être bientôt appelé. Cette thèse traitait de la condition de la femme mariée dans notre législation. Mais Lefèvre-Pontalis ne devait pas borner son activité intellectuelle aux seuls travaux de sa charge, et pendant les onze années qu'il demeura au Conseil d'État il se mit à publier dans la *Revue des Deux Mondes* et le *Journal des Débats* nombre d'articles politiques, qui le classèrent dès lors dans les rangs du parti libéral et lui valurent une éclatante notoriété.

En 1863, il quitta le Conseil d'État pour se présenter à la députation dans le département de Seine-et-Oise. Il échoua une première fois contre le candidat, que lui opposa le gouvernement; mais aux élections suivantes il réussit et alla siéger au Corps Législatif dans les rangs de ce qu'on appelait alors le tiers-parti : opposition non intransigeante et qui se bornait à réclamer pour les libéraux une part dans le gouvernement du pays, sans prétendre renverser l'Empire. Il signa en conséquence, en 1860, la fameuse interpellation des Cent-Seize, qui devait être le prélude d'un éphémère essai d'Empire libéral. Les événements de 1870 et la chute du régime impérial vinrent interrompre cet essai. Peut-être si on avait plus écouté M. Lefèvre-Pontalis, la France eût-elle pu faire l'économie de quelques révolutions et éviter les désastres de l'année terrible ; car il fut, avec Thiers, l'un des trente-trois députés qui votèrent contre la guerre.

Élu en 1871 représentant du département de Seine-et-Oise à

l'Assemblée Nationale, il y appuya d'abord la politique de Thiers et siégea au centre gauche, puis se rapprocha de la droite et devint un des partisans du gouvernement du Maréchal. Son évolution l'empêcha d'être réélu en 1876 et il resta éloigné du Parlement jusqu'en 1885. Depuis cette époque jusqu'en 1889, date de sa sortie définitive du Parlement, il continua de prendre une part active aux discussions de la Chambre, et même depuis sa retraite il persistait à s'occuper des questions les plus vitales de notre organisation constitutionnelle. Le dernier livre publié par lui en 1902, peu de mois avant sa mort, atteste qu'il n'entendait pas encore prendre sa retraite. Ce livre est intitulé : *Les Élections en Europe à la fin du dix-neuvième siècle*. C'est une étude comparée du système électoral des divers pays, destiné, dans l'esprit de son auteur, à montrer les vices du suffrage universel, tel qu'il est pratiqué actuellement en France.

Ce serait sortir des limites restreintes de cette nécrologie, que d'analyser ici l'œuvre politique et l'œuvre littéraire de Lefèvre-Pontalis. Bornons-nous à rappeler que comme homme politique il intervint dans la discussion de toutes nos grandes lois organiques, notamment dans celles concernant l'organisation des conseils municipaux, des conseils généraux et du Conseil d'État. Il fut même rapporteur de la loi sur l'organisation du Sénat. Comme écrivain, il publia, outre ses nombreux articles de journaux et de revues, plusieurs volumes d'histoire ou de discussion sociale, *la Hollande au dix-septième siècle, les Lois et les Mœurs en France et en Angleterre*, et enfin *Jean de Witt, grand pensionnaire de Hollande, ou Vingt ans de régime parlementaire au dix-septième siècle*. Ce dernier ouvrage eut l'honneur d'être couronné par l'Académie française et ouvrit à son auteur les portes de l'Institut. M. Antonin Lefèvre-Pontalis est mort le 20 avril de cette année. Il appartenait à notre Société depuis sa fondation.

2 2 *

BARRAL-MONTFERRAT.

ALLOCUTION DE M. LE PRÉSIDENT

Mesdames, Messieurs,

Ne vous est-il pas arrivé quelque jour, en vous promenant dans un de nos vieux parcs de France, de vous arrêter curieux au fond de la charmille ombreuse, ou au détour du labyrinthe taillé dans un bosquet d'ifs séculaires, devant l'image étrange d'une divinité païenne attardée parmi nous, emprisonnée dans sa gaine rigide de marbre ou de pierre moussue, mais semblant poursuivre encore, des regards sévères de son double visage, les ébats des faunes et des dryades? Comme Janus, le génie légendaire et mystérieux, la Société d'Histoire Diplomatique a deux faces, l'une tournée vers le passé, dont elle scrute les archives et sollicite les leçons; l'autre vers l'avenir, dont le secret l'inquiète et dont elle s'efforce d'éclairer les voies. Nos rangs s'ouvrent avec une égale hospitalité aux historiens et aux diplomates. Nous sommes doublement satisfaits quand nous trouvons les deux qualités confondues dans la même personne, par un heureux accord dont le duc de Broglie nous a laissé l'admirable modèle, et dont vous pouvez voir dans cette salle même, ou dans nos listes, maints brillants exemples.

C'est l'histoire, il est vrai, qui fait le plus ordinaire objet de nos travaux. Le passé, son domaine, fournit à nos recherches, à nos méditations, un terrain solide; tandis que le présent et l'avenir, livrés aux rivalités des diplomates ou aux spéculations des publicistes, ne nous offrent qu'un sol mouvant, aux horizons trop souvent nuageux. Ce n'est pas à dire que nous désertions cette autre partie de notre programme. Sans vouloir compromettre notre sereine impartialité dans les controverses de la diplomatie contemporaine, nous n'oublions pas que nos

collègues de la carrière active, dans la ruche industrieuse où ils ont à démêler tant d'intérêts entrecroisés, tant de prétentions contradictoires, nous préparent le miel qui sera demain la substance même de l'histoire, l'aliment préféré de nos études. Le présent, qui semble les absorber, devient derrière eux, et pour ainsi dire sous leurs pas, du passé. Aussi guettons-nous avec une attention soutenue les résultats de leur labeur quotidien, comparant leurs actes à ceux de leurs devanciers; nous efforçant, à travers la différence des temps et des lieux, d'expliquer ce qui fut par ce qui est, autrefois par aujourd'hui, et aussi, tâche plus difficile, d'être équitables pour aujourd'hui en considération d'autrefois. De cette façon, quoique immobiles sur le rivage, nous nous associons en quelque mesure à la confraternité professionnelle, aux travaux, aux émotions du délicat et passionnant métier diplomatique.

Nous demandons davantage encore à nos collègues diplomates. Nous n'attendons pas seulement qu'ils projettent pour nous des lumières sur le passé, mais qu'ils nous ouvrent des vues sur l'avenir. A vrai dire, leur tâche n'est-elle pas de défricher et d'ensemencer le champ où poussera la moisson de demain, de creuser le canal par où coulera, sagement endigué grâce à leur prévoyance, ou peut-être torrentueux et emporté malgré tout par le tourbillon des événements, le fleuve diapré de la destinée des nations? Notre impatience, quelquefois hâtive, n'est pas faite uniquement de curiosité. Elle obéit à des impulsions plus nobles, l'amour du progrès, l'espérance de voir s'établir des relations plus faciles et plus fraternelles entre les peuples, une paix plus durable parmi les hommes de bonne volonté. Ne croyez pas que ces rêves généreux soient aujourd'hui l'apanage exclusif des théoriciens et des savants. Les hommes pratiques s'y laissent gagner à leur tour. Observez bien ce qui se passe autour de nous. N'apercevez-vous pas en effet que la vieille et vénérable diplomatie subit une transformation, qu'elle est atteinte, en quelque sorte, d'un esprit nouveau? Je ne parle pas de ses procédés; il est naturel qu'ils varient suivant les circonstances, et

sa souplesse traditionnelle s'est toujours prêtée à l'emploi des moyens d'influence et d'action les plus diversement propres à faire réussir ses desseins. Mais le but même et la direction de ses efforts paraissent se modifier. Elles les bornait jadis à la défense des intérêts particuliers des seigneurs et des princes, ou des républiques, souvent plus ambitieuses et plus âpres que les rois. Si parfois elle s'élevait à des vues plus générales et invoquait des considérations humanitaires, par exemple le bien commun des peuples civilisés, cette phraséologie n'entraînait guère les convictions, car elle tenait moins de la sensibilité véritable que d'une sorte de décorum.

Les progrès qu'a réalisés l'idée de l'arbitrage international prouvent qu'il en est autrement de nos jours. Mais n'est-ce pas, demanderez-vous, une sorte de suicide, de la part de la diplomatie, que de travailler à l'établissement d'une procédure dont le but est de soumettre à la régularité d'une décision en quelque façon automatique la plupart des litiges où triomphait jadis le savoir-faire des hommes d'État? Nous répondrons qu'il ne faut pas moins d'habileté ni de science pour bien amener et bien poser devant la juridiction arbitrale une question épineuse, complexe, et discutable à des points de vue très divers, comme le sont le plus souvent les difficultés qui surgissent entre peuples, que pour suivre une négociation diplomatique de longue haleine. Et combien de fois n'arrive-t-il pas que celle-ci, envenimée par les amours-propres, est condamnée à demeurer d'une manière indéfinie en suspens, faute d'une issue acceptable pour l'une ou pour l'autre partie? L'arbitrage a cet avantage pratique d'aboutir à des solutions nettes, sinon sans sacrifice, du moins sans offense à la dignité d'aucune des parties litigantes, et d'éteindre par un accord volontaire des contestations qu'il y aurait inconvénient grave à laisser subsister.

Les ménages les mieux assortis ont, à ce que prétendent les mauvaises langues, leurs contrariétés intérieures. Ce grand médisant de La Rochefoucauld assure qu'il ne s'en trouve point de délicieux; mais n'est-il pas un calomniateur du cœur humain?

Ce qui est trop avéré, c'est que les petites contrariétés, quand elles s'aigrissent et se multiplient, mettent en péril le bonheur des familles, et à la longue, sous les dehors de la félicité, dans les conditions matérielles les plus propres en apparence à le garantir, créent des existences misérables, plus à plaindre souvent que les victimes de catastrophes retentissantes. Il n'en va pas autrement dans le ménage diplomatique.

Ce sont les froissements, je dirai, si vous voulez, les incertitudes du contact international, les malentendus, les commencements de querelle nés d'incidents futiles ou de prétentions douteuses encore, mais si rapidement dangereuses quand on leur permet de prendre racine dans l'âme des peuples ; ce sont ces causes multiples et chaque jour renaissantes de malaise d'abord, bientôt de trouble, peut-être enfin de brouille entre les gouvernements que l'arbitrage doit se proposer pour objet et peut avoir pour heureux résultat de conjurer ou d'apaiser. Définir ainsi son rôle et limiter l'ambition de ses partisans, c'est assurer son succès dans le monde ; c'est en même temps répondre aux préoccupations et aux critiques de ses adversaires.

Peut-on croire en effet qu'une nation souveraine et fière consente jamais à confier à l'appréciation d'autrui le soin de trancher des questions qui toucheraient à ses intérêts vitaux ou à son honneur? Il n'y a pas de papiers ni de signatures qui tiennent : les amis de la procédure arbitrale se heurteraient ici à des résistances insurmontables. Quand la dignité d'un grand peuple est engagée, ou quand il s'agit d'un conflit d'où son existence même dépend, qui pourrait l'empêcher de recourir à tous les moyens en son pouvoir pour défendre son droit ou pour préserver d'insulte son drapeau? Mais l'arbitrage entre nations a précisément pour but de prévenir, d'écarter, de faire disparaître ces occasions de susceptibilité ou de mortelle sollicitude, et de retenir dans la sphère tranquille des discussions d'affaires tout débat irritant.

Sa tâche est assez belle ainsi, et assez bienfaisante.

N'est-ce pas une erreur encore que d'unir la cause de l'arbi-

trage à celle du désarmement? Les nations militaires, c'est-à-dire celles qui comptent sur leurs propres forces pour défendre leur vie et leur honneur, ne désarmeront pas, parce que désarmer, pour elles, serait abdiquer leur rôle de puissances souveraines, serait accepter une véritable médiatisation. Il est possible, et quelques-uns peuvent, avec de bonnes raisons, désirer que, dans un avenir encore caché à nos regards, des puissances qui comptent aujourd'hui parmi les plus formidables guerrières du monde se résignent à une médiatisation semblable, au profit d'une confédération d'États où elles entreraient volontairement. On parle de temps en temps, vous le savez, des futurs États-Unis d'Europe.

Sans discuter cette hypothèse encore lointaine, aux contours indistincts, je me bornerai à vous faire observer que, dût-elle se réaliser un jour, elle ne ferait que reculer, c'est-à-dire déplacer le problème, sans le supprimer. Le périmètre des armements serait plus vaste et les forces mises en mouvement plus terribles. Mais tant qu'il y aura des formations politiques indépendantes, et légitimement attachées à leur indépendance, il y aura des armées; et attendu qu'il n'y a guère en ce monde de charges sans compensation, ces armées demeureront, non seulement comme les redoutables instruments de la justice ou des vengeances humaines, aux jours de plus en plus éloignés, je l'espère avec vous, où la tempête dévastatrice et meurtrière sera déchaînée sur les champs de bataille, mais aussi comme des écoles permanentes et salutaires de discipline, de dévouement, d'abnégation morale, destinées à préserver les peuples de l'amollissement et de l'oubli d'eux-mêmes. Il en sera encore ainsi quand même nous verrions le jour où la surface de notre planète serait partagée entre trois ou quatre empires, confédérations, ou républiques immenses, à qui serait exclusivement dévolue la mission de gouverner les grandes fractions de l'humanité.

Mais les guerres, je l'ai dit, peuvent devenir de plus en plus rares, les cataclysmes inévitables s'espacer davantage dans les annales du globe terrestre. Si je ne m'abuse, le perfectionne-

ment même de l'armement contribue à ce résultat, grâce à l'épouvante instinctive qui nous saisit quand nous envisageons les progrès réalisés par les savants de nos jours dans l'art de détruire les humains. Sur ce domaine, tout au moins, on ne reprochera pas à la science d'avoir fait banqueroute. J'en appelle au sentiment de toutes les mères.

On recule, et chaque année plus on reculera devant ces effroyables chocs où des forces adverses, invisibles et présentes à la fois sur tous les points de champs de carnage vastes comme des provinces, abattent en peu d'instants les fruits accumulés du travail et de l'épargne des générations, les fruits plus précieux et plus chers de leur tendresse paternelle, passionnée en vain, et en vain persévérante.

Par des moyens plus doux, mais non moins efficaces, la procédure de l'arbitrage international tend au même résultat. Aussi applaudissons-nous de tout cœur aux efforts des hommes dévoués qui travaillent pour en étendre et en faire prévaloir l'application. Parmi eux, au premier rang, nous saluons le vénérable M. Frédéric Passy, ce patriarche de l'arbitrage, cet ardent prédicateur de la concorde et de la fraternité humaine, à qui était décerné récemment le prix Nobel, la plus haute récompense qui pût couronner dignement toute une vie de généreux apostolat. Les idées pour lesquelles il a combattu ont reçu une consécration éclatante par la réunion du mémorable congrès de la Haye; puis par la création de la cour permanente, instituée dans la capitale et sous les bienveillants auspices d'une reine de grâce, qui a voulu être aussi une reine de paix.

Mais pour que cette fondation ne demeurât pas confinée dans le domaine de la théorie, pour qu'elle triomphât du scepticisme et de l'inertie qui trop souvent rendent stériles les institutions les plus méritoires, il fallait que le régime décrété par la convention de la Haye fût mis en état de fonctionnement, fût vivifié par l'application pratique.

L'année qui vient de s'écouler a donné aux amis de l'arbitrage cette satisfaction notable. Le 15 septembre 1902 s'est réuni à la

Haye le premier tribunal d'arbitrage constitué conformément aux statuts de la cour permanente. Les États-Unis d'Amérique et le Mexique se partagent l'honneur de cette inauguration, dont l'humanité conservera le souvenir. Il s'agissait, vous le savez, d'un litige né entre les deux républiques du nouveau monde au sujet de l'emploi de certaines fondations pieuses affectées aux missions de Californie. Dans une séance particulièrement intéressante de l'Académie des sciences morales et politiques, M. le chevalier Descamps, secrétaire général de l'Institut de droit international, a rendu compte de la procédure suivie en cette occasion et de la sentence des arbitres. Son exposé a été suivi d'observations présentées par notre collègue M. Louis Renault, lumineuses et sagaces comme toutes les productions de cet esprit si net. Je ne puis que recommander à mes studieux auditeurs la lecture du compte rendu de cette séance de l'Académie, qui a eu lieu le 22 novembre 1902.

D'autres faits encore sont venus témoigner, depuis notre dernière Assemblée annuelle, des progrès de l'idée d'arbitrage entre les peuples.

Les gouvernements des Pays-Bas, de la Suède et de la Norvège ont saisi les puissances signataires de la convention de la Haye de propositions fermes visant à la conclusion de conventions individuelles et pratiques d'arbitrage.

Une proposition, émanée de l'iniative privée de M. Barclay, et qui a rallié déjà de puissantes adhésions, tend à provoquer la négociation d'un traité général d'arbitrage entre la France et l'Angleterre. Ce projet donne lieu, en ce moment même, dans la presse des deux pays, à un échange de vues et d'études que je souhaite de voir devenir aussi fécond qu'il est vif.

Le 28 août dernier, la France, l'Angleterre et l'Allemagne, agissant de concert, ont signé avec le Japon, à Tokio, un protocole pour régler par arbitrage les difficultés d'application de la clause de leurs nouveaux traités de commerce qui ouvre aux étrangers le territoire japonais. Deux arbitres ont été nommés : l'un par les trois puissances occidentales, ne formant qu'une

partie dans le litige, l'autre par le Japon; et ces deux arbitres ont eux-mêmes choisi un sur-arbitre. L'affaire sera jugée à la Haye dans le cours de 1904.

Vous rappellerai-je enfin que les grandes puissances intéressées au règlement des affaires du Venezuela sont convenues, après quelques hésitations, de s'en remettre à l'arbitrage de trancher, conformément aux stipulations de la Haye, une des questions les plus délicates que la discussion de ces affaires a soulevées?

Si nous enregistrons, Messieurs, avec joie et reconnaissance ces succès, ou ces pronostics de succès, d'une idée généreuse, l'année, d'autre part, nous a apporté des deuils qui en ternissent pour nous la mémoire. L'un des plus douloureux est la perte que nous avons faite d'un membre éminent du Conseil de notre Société.

Gaston-Louis-Emmanuel du Fresne, marquis de Beaucourt, nous a été enlevé le 12 août 1902. Il était né le 7 juin 1833. Son âge et sa force nous autorisaient à attendre encore de lui une longue et utile collaboration.

Parisien de naissance, de bonne heure orphelin, élevé par les soins d'un précepteur excellent dans des habitudes de travail et de piété dont il ne s'est départi à aucun moment de sa vie, M. de Beaucourt suivit d'abord comme auditeur libre les cours de l'École des chartes. C'est là que s'éveilla en lui la vocation de l'érudition historique, à laquelle il n'hésita pas à vouer son existence. Ce qui l'y conduisit, ce ne furent pas seulement l'amour de la science pure, la curiosité des recherches, le goût des confraternités savantes. Homme de foi, il avait soif du vrai. A son besoin de croire il joignait le mépris de la crédulité, la haine du mensonge et des apparences fallacieuses. Dès la première heure il fut choqué de voir que l'histoire nationale, chez les Français, était encombrée d'illusions et de préventions, trop souvent dictées par l'esprit de parti, quelques-unes importées de l'étranger. L'indignation le fit historien à son tour. Il rêva de remettre les choses dans leur jour authentique et de rétablir la vérité dans ses droits.

Son début fut impétueux. Il avait vingt-trois ans à peine quand il prit à partie Henri Martin, l'inventeur des Druides, alors célèbre. Dans un écrit intitulé : « Le règne de Charles VII, d'après M. Henri Martin et d'après les sources contemporaines », il démasqua les erreurs d'information et les jugements téméraires de l'auteur qui lui avait échauffé la bile. C'était en 1856. L'année suivante il revint à la charge avec une nouvelle brochure : « Un dernier mot à M. Henri Martin. » Cette polémique s'attachait à une époque spéciale, et M. de Beaucourt y avait creusé son sillon. Désormais le champ de son labeur de prédilection est choisi. Il sera l'historien de Charles VII; mais il s'y préparera tout un quart de siècle avant de livrer au public le fruit de ses travaux.

Cette grande et consciencieuse histoire de Charles VII, à laquelle le nom du marquis de Beaucourt restera attaché dans la mémoire des hommes, a occupé, je ne dis pas rempli, son existence. Elle lui valut, avec l'estime du monde savant, les plus honorables récompenses. Les six volumes dont elle se compose ont paru de 1881 à 1891. Dès 1886 le prix Gobert fut décerné aux trois premiers par l'Académie des inscriptions et belles-lettres. Une seconde fois en 1882, après l'achèvement de l'ouvrage, M. de Beaucourt reçut la même distinction.

Il l'avait méritée par la persévérance et par le minutieux scrupule de son travail. Près de s'aventurer dans une carrière où il avait si sévèrement critiqué les autres, il avait tenu à s'entourer, au préalable, de toutes les garanties possibles de la certitude historique.

Son désir de se rapprocher de ceux qu'animait la même passion le fit entrer en 1856 à la Société de l'Histoire de France, et c'est pour elle qu'il publia en 1863 et 1864 les trois volumes de la chronique de Mathieu d'Escouchy.

Plus tard, son constant souci de connaître et d'envisager sous toutes ses faces la réalité des choses historiques le conduisit vers nous.

La Société d'Histoire contemporaine l'attira dès sa fondation.

Il a publié pour elle, en 1892, deux volumes sur la captivité et les derniers moments de Louis XVI, récits originaux et documents officiels; en 1895 et 1896, avec le concours de M. de la Rocheterie, deux autres volumes de Lettres de Marie-Antoinette.

Il avait appartenu à la Société d'Histoire de Normandie depuis l'origine.

Mais ces associations diverses ne satisfaisaient pas complètement son humeur militante. Dès l'école, il s'était croisé pour la défense du vrai. Il semblait qu'il criât à pleins poumons *Dieu le veut !* quand il pourchassait l'erreur et le parti pris dans l'histoire, s'acharnant à les débusquer de toutes leurs retraites. Sous cette inspiration fut fondée en 1866 la *Revue des questions historiques*. Une élite d'hommes d'érudition et de bonne foi, groupés autour de lui, a fait de cette publication périodique une des colonnes les plus fermes de la science contemporaine.

La même pensée de guerre à l'erreur et de secours à la sincérité de la science provoqua la formation de la Société bibliographique, que le marquis de Beaucourt réussit à constituer en 1868. Elle fut, vous le savez, l'objet de sa prédilection et une de ses œuvres maîtresses. Elle répondait à sa double préoccupation de savant et de chrétien, car elle avait pour programme de propager la science par la foi et la foi par la science. Son organe fut le *Polybiblion*, revue précieuse aux savants par les multiples informations dont elle est l'intermédiaire.

Le marquis de Beaucourt, tel que la plupart d'entre nous l'ont pu connaître dans la dernière période de sa vie, entouré du cortège chaque jour plus imposant de ses ouvrages solides et de ses bonnes actions, apparaissait revêtu d'une sorte d'autorité magistrale, à la fois grave et bienveillante. Pontife austère de la vérité, il joignait au prestige d'une loyauté parfaite le charme d'une courtoisie impeccable. Sur son front pur se lisaient à première vue la noblesse de son caractère, la fermeté de l'homme qui, devant ses semblables et devant Dieu, n'avait qu'une parole et qu'une foi.

MEMBRES

REÇUS DANS LA SOCIÉTÉ D'HISTOIRE DIPLOMATIQUE
DEPUIS LE 1er JANVIER 1903.

Le Conseil de la Société, conformément à l'article 5 de ses statuts, a admis, sur la présentation de deux membres, les nouveaux sociétaires dont les noms suivent :

MM. le baron Joseph du Teil, 18, rue Pierre-Charron, à Paris.
Deluns-Montaut, chef de la division des Archives au ministère des Affaires étrangères.
Maurice Dutreil, député, 56, avenue Montaigne, à Paris.
Le secrétariat général de la questure du Sénat.
MM. d'Hébrard de Saint-Sulpice, 14, avenue Bosquet, à Paris.
Louis Hébert, 5, rue d'Alençon, à Paris.
le comte Charles d'Ursel, ministre plénipotentiaire, gouverneur de la Flandre occidentale (Belgique), à Bruges.
le prince Dominique Radziwill, 15, rue Nitot, à Paris.
le duc Decazes, 19, rue de Constantine, à Paris.
le Docteur Giuseppe Gallavresi, 13, via Manin, à Milan.
Sir Hubert Jerningham, ancien secrétaire d'ambassade, 14, Bruton str. Londres. W.
MM. le Docteur Giovanni Ognibene, directeur des Archives, à Modène.
Ferdinand de Bojani, 122, via Ozietto, à Rome.
le comte d'Aspremont, conseiller d'ambassade, à Nice.
le comte d'Espeuilles-Vicence, 10, place du Palais-Bourbon, à Paris.
le duc de Bassano, 9, rue Dumont-d'Urville, à Paris.
Sylvino G. de Amaral, secrétaire de la Légation du Brésil, à Buenos-Ayres.
La bibliothèque de l'Institut.

MM. le comte de Reventlow, ministre de Danemark, à Paris.
le comte de Vauvineux, ministre plénipotentiaire, 38, rue d'Artois, à Paris.
de Miquel, secrétaire de l'ambassade d'Allemagne, 78, rue de Lille, à Paris.

MM. le prince Auguste d'Arenberg, membre de l'Institut, 20, rue de la Ville-l'Évêque, à Paris.
Le Myre de Villers, ambassadeur de France, 3, rue Cambacérès, à Paris
le comte de Montaigu, député, 18, rue Martignac, à Paris.
le prince Mehemet-Ali, au Caire.
le baron Oscar de Mitis, aux archives impériales, à Vienne (Autriche).
A. Aldassy, agrégé à l'Université de Pesth.
le professeur de Stockmayer, 8, Neue-Karlstrasse, à Stuttgart.
B. Heldring, président de la Société du commerce, à Amsterdam.
le baron de Lynden, ministre des Affaires étrangères, à la Haye.
L. Hannema, secrétaire général des Affaires étrangères, à la Haye.
Carlos Magalhaeus d'Azevedo, premier secrétaire de la Légation du Brésil, à Rome.
le marquis de Champagne, 25, rue de la Ville-l'Évêque, à Paris.
le chevalier Descamps, professeur à l'Université de Louvain (Belgique).

LE PÈRE OTTOMAN

(1644-1676)

Le 5 novembre 1644, Jean de La Haye [1], seigneur de Vantelet et de la Bousselle, conseiller au Parlement de Paris et pour lors ambassadeur du Roi à Constantinople, adressait à M. de Brienne les lignes suivantes :

« Il y a quinze jours qu'il court ici un bruit que les galères de Malte ont pris proche de Rhode un gros gallion parti de ce port il y a deux mois et qui s'en alloit en Alexandrie d'Egipte. Ce gallion estoit fort riche et portoit pour plus de deux cent mille écus de marchandise ; s'il n'y avoit que cela ce neseroit pas pour nous mettre en peine, mais il y avoit dessus un quesleragasi [2],

[1] La famille de La Haye est originaire de Charly-sur-Marne :

Jean de La Haye, seigneur de Vantelet et de la Bousselle, conseiller au Parlement de Paris, fut nommé ambassadeur à Constantinople en 1639, où il avait succédé à de Harlay.

Voir pour sa correspondance officielle les archives des Affaires étrangères ainsi que quelques lettres adressées au marquis de Cœuvres, ambassadeur à Rome (Bibl. nationale, fonds français, t. 4070, et fonds Clairambault). Lettres de Richelieu, t. VI.

Son voyage fut écrit par Du Loir (voyage 1654, in-4°).

Son fils Denis de La Haye-Vantelet lui succéda à Constantinople en 1661. Le récit de son voyage fut écrit par le P. Robert de Dreux (Voyage de Paris à Constantinople, Bibl. nationale, manuscrit, nouv. acquis, franç. n° 4962). Denis resta cinq ans à Constantinople. A son retour, il remit au Roi un mémoire intitulé : « Lettre d'un ambassadeur de la France à Constantinople au Roi Louis XIV contenant une relation de son ambassade » (reproduite dans Desmolets : *Continuation des mémoires de littérature et d'histoire*, t. IV, page 240 et suiv. Bib. nationale, inventaire Z 20642.

Le château de la Bousselle, aujourd'hui maison bourgeoise reconstruite, appartient à M. Dalibon, ancien maire de Charly.

[2] Kislar aghaci, littéralement l'*agha des filles*, autrement dit le Grand eunuque, préposé à la garde du gynécée impérial, personnage de haute importance qui porte le titre d'Altesse et vient, dans le cérémonial, immédiatement après le grand vizir et le cheikh-ul-Islam. « Il est le seul officier du palais (dit d'Ohson) auquel il soit permis d'y avoir à son service des filles esclaves. »

c'est à dire l'Eunuque noir qui gouverne toutes les femmes du Grand Seigneur et est la première personne et plus considérable du sérail, la nouvelle de cette prise n'est pas encore bien asseurée; mais sur le seul bruit qui en a couru le Gr. Seigneur s'est mis en telle colère qu'il délibéra de faire arrêter tous les ambassadeurs des Princes chrétiens et de les obliger à faire rendre ce galion ou du moins le quesleragasi duquel il est plus piqué que de tout le reste. Quelques mauvais esprits ont tasché d'animer le Gr. Seigneur contre les Ambassadeurs, et [1] *iay sceu que ceux d'Angleterre et de Venise pour se descharger* ont fait entendre à des grands de la Porte qu'il n'y avoit que le Roy de France qui eust assez de crédit pour faire donner liberté à cet Eunuque, qu'il ne falloit s'adresser pour cela qu'à son ambassadeur et que Malte n'estoit rempli que de Français. *Nostre petit hogia* [2] *m'a assuré qu'ilz m'ont presté cette charité et m'a dict que s'estant trouvé par deux fois devant le Gr. Seigneur* comme on parloit de cette affaire il s'estoit trouvé des grands qui conseilloient à Sa Hautesse de ne faire arrester que moy, et qu'il avoit parlé en ma faveur et avoit fait voir que s'étoit chose sans raison comme sans exemple de rendre un Ambassadeur de France responsable de ce qui estoit fait par les Maltois, tant y a que jusques icy nous n'avons eu que de la peur, mais si le fait est véritable ie crains qu'il n'en arrive enfin du mal *et qu'il ne tumbe plustost sur moy que sur aucun autre.* Quelques-uns disent que le Gr. Seigneur ne pense plus à attaquer les Ambassadeurs, mais qu'il est résolu d'aller attaquer Malte à ce printemps, *dont i'ay faict donner advis à M. le Grand Maistre* [3]. »

De leur côté le baile de Venise et le représentant de Hollande mandaient à leurs gouvernements respectifs la même nouvelle, non sans exprimer les mêmes appréhensions que M. de la Haye.

Que s'était-il donc passé? Quel était ce nouvel exploit des

[1] Les lignes soulignées sont *chiffrées* dans le texte.

[2] Le petit hogia dont il est question ici, et que M. de La Haye mentionne encore plus loin, était apparemment un homme à la solde de l'ambassadeur qui lui rapportait des nouvelles plus ou moins vraies.

[3] Affaires étrangères. Turquie. Corresp. Supplément. vol. 2, fol. 160.

chevaliers de Malte qui, sous le couvert de la religion, faisaient un peu de piraterie entre deux guerres? Voici les faits tels qu'ils sont relatés par les historiens du temps et les rapports des ambassadeurs :

Au mois de septembre 1644 un grand galion suivi de quelques autres bâtiments turcs avait quitté le port de Constantinople pour se rendre à Alexandrie. Il y avait à bord de ce galion un personnage très important, l'ex-grand eunuque Sumbul agha, qui, après avoir servi sous trois sultans, venait de prendre sa retraite et s'en allait au Caire où ses prédécesseurs, en général, avaient coutume de se retirer sur leurs vieux jours. Sumbul agha partit donc de Constantinople avec tout son avoir qui, paraît-il, était considérable, et toute sa maison composée de serviteurs, hommes et femmes. Ces dernières étaient au nombre de trente et il y avait parmi elles la nommée Zafira, esclave du dit Kislar agha qui avait été la nourrice du fils aîné du sultan Ibrahim.

D'après sir Paul Ricaut [1], l'historien anglais du dix-septième siècle dont les œuvres ont servi de source à toutes les publications ultérieures, cette nourrice du prince Mouhammed avait été achetée par le grand eunuque au prix de 450 écus pour son harem [2].

Grands furent l'émoi de ce haut personnage et le scandale qui s'en suivit lorsque cette jeune esclave donna, six mois après, le jour à un petit garçon qui s'appela Osman. Sumbul agha, fort dépité, relégua la fille-mère et l'enfant chez son intendant. Mais lorsqu'il s'agit de donner une nourrice au prince héritier qui

[1] Sir Paul Ricaut, *the Turkish History*, 3 vol. in-fol. Londres, 1700. Traduit en français. Le premier volume est de Knolles et porte le titre de : *History of the Turks*.

[2] Il ne faut pas s'étonner de voir qu'un grand eunuque eût un harem. Le harem ici doit être pris dans son *acception familiale*. D'après Hammer, qui prend à témoins les traditions turques, persanes et arabes, cet usage d'avoir une *famille*, un intérieur, remonterait à la plus haute antiquité, et Putiphar, grand maître du trésor des pharaons, aurait été eunuque. circonstance (dit ce grand historien) qui expliquerait l'amour brûlant de son épouse pour le bon Joseph.

venait de naître, Sumbul, oubliant son courroux, chargea Zafira de ce soin, et c'est ainsi que cette esclave et son fils furent admis au palais. Le sultan Ibrahim se prit d'une grande affection pour la nourrice de son fils et surtout pour le petit Osman qui, paraît-il, était fort joli. Ces préférences de plus en plus marquées excitèrent la jalousie de la mère du prince héritier. Une violente scène faite par celle-ci au Padichah ayant donné à réfléchir au Kislar agha sur la fragilité des têtes au dix-septième siècle, l'astucieux eunuque estima l'heure venue de se reposer et obtint licence de se retirer au Caire avec tous les siens. De là ce voyage qui finit d'une manière si tragique et qui coûta la vie à ce grand agha mort vaillamment les armes à la main, en combattant contre les Maltais qui avaient assailli son bord. La mêlée fut effroyable. Plusieurs centaines de musulmans et de chrétiens y périrent ou furent blessés. La rencontre avait eu lieu dans les eaux de l'île de Rhodes le 28 septembre 1644. Le chevalier de Jant, auteur d'une histoire du père Ottoman publiée à Paris en 1670, donne les noms des chevaliers morts et blessés.

MM. le général de Bois-Bodrant, le commandeur de Piancourt, le chevalier Scotty, le chevalier de Monbas, le chevalier de Moran, La Mare, le commandeur et le chevalier de Bouflers, le chevalier d'Aligre, le chevalier Severin Ricard, etc., et environ 116 hommes de cap et de chiourme, étaient morts.

On compte parmi les blessés le commandeur de Neufchèse, capitaine de la capitane ; le commandeur Cherchy, revisiteur ; les chevaliers de Chuppe, de Revilij, de Menneville, Perraga, de Saint-Laurens, de Boismorant, patron de *la Victoire ;* les chevaliers de Scalamonte, La Blache, Emmanuel Balzana et environ 251 hommes de cap et de chiourme.

Le combat fini par la reddition des Ottomans, les Maltais furent fort surpris de trouver à bord de ce grand galion toutes ces femmes dont une, en particulier, semblait qualifiée. C'était la nourrice du prince Mohammed qui, avec le petit Osman, son fils, avait été cause de cet exode.

Les Maltais firent à cette occasion un riche butin. Le grand

galion, fortement endommagé, fut remorqué jusqu'au petit port de Calismène en Crète où l'on fit de l'eau avant d'entreprendre le retour à Malte avec les prisonniers au nombre desquels on comptait un grand juge qui se rendait au Caire, l'agha Mouhammed, la nourrice Zafira, son jeune fils Osman et les femmes de sa suite.

Cette prise et la halte dans les eaux de la Crète qui appartenait à cette époque aux Vénitiens donnèrent lieu à Constantinople à un incident diplomatique fort curieux.

Voici ce qu'écrit à ce sujet M. de La Haye à la date du 17 décembre 1644 :

« Le 17 du passé mon premier drogman et celuy d'Angleterre estant dans la sale du Visir ce Seigneur les appela et leur dit que Sa Hautesse avoit nouvelles asseurées que les Maltois avoient pris le gallion où estoit son eunuque et qu'Elle vouloit que les ambassadeurs eussent à luy payer le prix dudit galion. Mon drogman prit la parole et dit que la France n'avoit rien de commun avec Malte, que cette isle estoit commandée par un Prince souverain indépendant du Roy de France, et que depuis six vingt ans que nous estions alliez de la Porte les Maltois avoient souvent fait de telles prises sans que jamais ont ayt prétendu que les Ambassadeurs de France en fussent responsables. Le drogman d'Angleterre se servit des mesmes raisons et adiouta seulement que l'Angleterre ne pouvoit avoir de communication avec Malte tant ces deux isles estoient éloignées l'une de l'autre. Le Visir sur cela congédia les drogmans sans témoigner beaucoup d'émotion et sans mesme leur donner charge de rien raporter à leurs maistres. . . . . .

. . . I'ay pensé qu'il falloit rechercher protection ailleurs et me suis adressé au grand hogiat[1] *qui est aujourd'hui le favory et qui gouverne le Grand Seigneur autant qu'un Prince peu sage et*

[1] Hodja, littéralement, docteur, professeur. Les grands hodjas étaient les ci-devant précepteurs des sultans. Celui dont il s'agit ici, nommé *Djindji hodja*, avait été le précepteur du sultan Ibrahim qui l'avait élevé au rang de kazi-el-asker (grand juge) d'Anatolie.

presque furieux se peut gouverner. I'ay eu d'autant plus de suiet de m'adresser à ce hogiat qu'il a témoigné désirer estre visité des Ambassadeurs, l'Intendant de sa maison en a adverti tous les Drogmans et ie seavois que l'Ambassadeur d'Angleterre et le Baille[1] de Venise l'avoient desia visité avec force présents, et estoit à craindre que cet homme si j'eusse manqué seul entre les Ambassadeurs de luy rendre mes devoirs n'eust cherché les occasions de me nuire prez du Gr. Seigneur comme il en a le pouvoir, et n'eust favorisé *les ambassadeurs d'Angleterre et de Venize* dans le dessein qu'ils ont de faire tomber sur les François l'auanie du galion. J'alloy donc visiter ce hogiat le 27 du passé ou après les premiers compliments il fit un long discours de la colère où estoit le Gr. Seigneur pour le Galion pris par les Maltois et me dit que ce qui faschoit le plus Sa Hautesse estoit qu'elle avoit sceu que les Corsaires entrant dans le Galion avoient demandé où estoit l'Eunuque ce qui faisoit voir qu'il y avoit à la porte des chrestiens qui avoient donné avis du partement du Galion et de l'Eunuque, que Sa Hautesse vouloit scavoir qui estoient ces espions et que pour cela elle avoit résolu de faire assembler les quatre Ambassadeurs et les faire interroger par le Grand Cadilesquier[2] de Romélie pour scavoir d'eux la vérité, et qui estoient ceux qui avoient pu donner tel advis aux Corsaires ; il adiouta qu'il avoit vu parler le Gr. Seigneur trois ou quatre fois de cette affaire et que Sa Hautesse en parlant estoit entrée en telle colère qu'elle avoit dit que si les Ambassadeurs ne luy donnoient contentement il les feroit mourir et mettroit leurs corps en quartiers, et romproit la Paix avec leurs Maistres et là dessus cet homme commença à protester qu'il me disoit la vérité et en jura par les quatre livres les nommant

[1] On sait que l'ambassadeur de Venise à Constantinople portait le titre de baile (*bailio* en italien).

[2] Les cadi-el-asker de Roumélie (Turquie d'Europe) et d'Anatolie (Turquie d'Asie) étaient les deux grands juges ayant juridiction sur les deux grandes divisions territoriales de l'empire. Le cadi-el-asker (aujourd'hui on prononce et on écrit : kazasker) de Roumélie avait le pas sur celui d'Anatolie.

tous quatre Coram Azim, Ingil, Zabour, et Teurat, c'est à dire le grand Alcoran, l'Evangile, le Psautier, et les livres de Moïse.

« Je fis répondre que j'étois prest de me trouver partout où il plairait à Sa Hautesse soit seul, soit avec les autres Ambassadeurs en me conservant la préseance[1] qui m'appartenoit comme Ambassadeur du premier Roy de la chrétienté, mais que ie pouvois bien l'asseurer dez à présent que je ne scavois qui pourroit avoir donné tels advis aux Corsaires, que j'estois envoyé par l'Empereur de France mon Maistre pour conserver la Paix et alliance entre les deux Empires, que je n'avois autre pensée et que si je me croyois si malheureux que le Gr. Seigneur peust s'imaginer que ie fusse un espion et que ie donnasse des avis aux Maltois, je le suplierois de me donner congé et ne voudrois pas demeurer davantage en un lieu où l'on auroit si mauvoise opinion de ma conduite. Quant aux menaces que faisoit le Gr. Seigneur contre les Ambassadeurs que Sa Hautesse estoit un Prince trop juste pour faire des choses si hors de raison et de justice, principalement ayant prez de soy des sages Ministres comme Luy hogiat qui scavoit bien juger de l'importance d'une telle action et les inconvénients qui en pourroient arriver. Il me répliqua que je disois vray, qu'il avoit aussi parlé au Gr. Seigneur en faveur des Ambassadeurs et continueroit dans les occasions, mais que Sa Hautesse estoit un jeune Prence plein de feu qui ne se laissoit pas aisément gouverner. Sur cela il fit venir du sorbet dont je beus et luy ne beut point à cause qu'il estoit Ramasan c'est à dire le caresme des Turcs, et après luy avoir fait présent de dix vestes me retiray[2]. »

M. de La Haye fait connaître aussi à son ministre le résumé d'un autre entretien qu'il eut le lendemain avec le grand vézir au sujet de cette affaire du galion et relate les considérations

[1] Cette question de préséance a été pendant longtemps une source de discussion et de tiraillement avec les ambassadeurs d'Angleterre, jusqu'au jour où l'on adopta à Constantinople la règle suivie par les cours d'Occident de donner la préséance au plus ancien des ambassadeurs. L'exception en faveur du nonce du Pape n'existe que dans les pays catholiques.

[2] Affaires étrangères. Correspondance Turquie, supplément 2, fol. 167.

qu'il a fait valoir auprès de ce personnage, pour détruire les soupçons inspirés et conçus à l'égard de la coopération des Français à la prise de ce navire et il ajoute :

« Il est bien fascheux d'avoir en ce rencontre la déposition des autres Ambassadeurs contre nous *mais ce qui est plus fascheux est la force de la vérité estant chose constante qu'il y a fort peu d'autres nations dans Malte à comparaison des François et qu'il n'y a que nos Chevalliers qui fassent le Cours* [1], et le mal est que *les Turcs ne l'ignorent pas* car tous ceux qui sont faits esclaves par les Maltois et *qu'on rachette quand ilz retournent icy et qu'on leur demande par qui ilz ont esté pris ilz crient tous France. Je ne voudrois pas pour cela empescher nos chevalliers d'aller en cours et voudrois encore moins suivre l'advis du baisle de Venize* qui m'a dit qu'il alloit écrire à la République pour lui conseiller de courir suz aux galères de Malte et de les brusler ou mettre à fonds s'ils se pouvoit comme estant entièrement inutiles au bien de la chrétienté ; c'est ainsi qu'il en parle, et ne s'employant qu'à faire de petits pillages qui n'affoiblissent en rien la puissance du Turc et ne servent qu'à l'animer à faire des avanies tant aux Ambassadeurs des Princes chrétiens qu'aux Consuls et marchands qui sont dans toutes les échelles. Et certainement on peut dire que le cours des Maltois est une vraye semence d'avanies, *toutefois je ne serois pas d'advis de traiter si mal leurs galères comme veut ce Baisle* mais ie voudrois empescher nos chevaliers de faire des armements aux costes de France, car quand on nous reproche que les François *fournissent Malte de Corsaires nous pourrions dire* que ce sont libertins et volontaires que le Roy ne peut retenir *mais quand on nous reproche qu'ilz font leurs armements aux ports de France*, qu'ilz y sont reçus *et qu'ilz partent de là pour aller en cours je ne scay quelle excuse donner* et vous supplie très humblement de me dire *quelque bonne parole pour respondre à cette objection* [2]. »

Ces quelques lignes de M. de La Haye prouvent en effet que

[1] On sait qu'en ce temps-là, on disait « faire le court » ou « aller en cours » au lieu de *la course*.

[2] Affaires étrangères. Turquie. Supplément 2, fol. 177.

es entreprises des chevaliers de Malte étaient fort nuisibles aux États chrétiens de l'époque. La République de Venise en était la principale victime et elle ne se faisait pas faute de s'en plaindre à Paris. Les dépêches des ambassadeurs vénitiens dont les copies sont conservées à la Bibliothèque nationale contiennent plus d'un entretien à ce sujet avec les hommes d'État français et même avec le Roi.

En tout cas, les ambassadeurs à Constantinople étaient fort indignés de ce projet de les faire comparaître par-devant les grands juges d'Anatolie et de Roumélie, projet inspiré au maître par ce fameux hodja, à l'encontre des conseils de sagesse et de modération qui venaient du grand vézir Méhémet pacha, homme avisé mais point écouté en haut lieu. Les dépêches de l'ambassadeur Soranzo[1], plus encore que celles de M. de La Haye, nous dépeignent ce grand vézir comme un homme droit et loyal qui rougissait des excentricités de son maître et poussait secrètement les ambassadeurs à résister aux inconvenantes pratiques que ce néfaste hodja voulait introduire dans les relations avec les représentants étrangers. Pendant plusieurs semaines des pourparlers à la Porte n'amenèrent aucune modification à la décision prise. Il fallut se soumettre. On décida, toutefois, que reçus séparément ou tous ensemble, les chefs de mission tiendraient un langage identique. Au jour indiqué les ambassadeurs de France, de Venise, et l'agent hollandais se rendirent chez le dit Djindji hodja où se trouvait aussi le grand juge de Roumélie. L'ambassadeur d'Angleterre, convoqué également, avait obtenu d'être reçu séparément afin de n'avoir pas, selon l'usage établi, à céder le pas à son collègue de France[2]. On n'a pu donc savoir si le diplomate anglais a tenu le même langage que les trois autres qui déclinèrent toute responsabilité dans la prise du grand galion. La discussion fut animée. Les récriminations repoussées. Le perfide hodja ménageait toutefois aux diplomates une dernière surprise. Il fit introduire un greffier afin de dresser

[1] Archives de Venise. Dispacci Constantinopoli. filza 126.
[2] Voyez la note n° 1. page 356.

procès-verbal des dépositions des ambassadeurs. C'en était trop. Ils se récrièrent contre ce procédé vexatoire et y échappèrent en promettant d'envoyer chacun pour son compte une réponse par écrit aux questions posées. Ainsi prit fin cet extraordinaire incident de la comparution du corps diplomatique devant des juges pour répondre d'un acte de piraterie.

Mais la discussion ne s'arrêta pas là. Le baile de Venise eut à se défendre longtemps encore contre les reproches que lui faisait la Porte d'avoir manqué aux devoirs de la neutralité en accueillant dans un port de la Crète les navires des Maltais après la prise. Soranzo s'ingéniait à apaiser *par tous les moyens* la colère du souverain et de ses conseillers. Ses dépêches sont aussi intéressantes par l'habileté du négociateur que navrantes à raison des tourments qu'éprouvait ce malheureux ambassadeur, entre son désir de pouvoir annoncer le maintien de la paix et la crainte de la voir rompue au détriment de Venise.

Lorsque les Turcs décidèrent secrètement d'aller plutôt à Candie qu'à Malte, leur attitude vis-à-vis de Soranzo se modifia soudain. Aux remontrances de jadis succédèrent des prévenances qui paraissaient suspectes à l'ambassadeur. Il ne manqua pas de s'en méfier et d'avertir son pays. C'est donc une erreur de croire que Venise fut prise au dépourvu lorsque, en 1645, la flotte et les armées ottomanes mirent le siège devant Candie.

En quittant la Crète, les galères de la religion avaient tout d'abord voulu amener à Malte le grand galion pris aux Turcs. Mais ce navire fortement endommagé ne tarda pas à sombrer et c'est sans lui, sans ce trophée glorieux, que les chevaliers firent leur entrée triomphale à Malte le 3 novembre 1644 avec les malheureux captifs. Le père Bulgarini [1], principal historien des

[1] « Vita del Padre maestro F. Domenico di S. Tomaso dell'ordine de Predicatori, detto prima Sultan Osman Ottomano, figlio d'Ibraim Imperator de Turchi. Disposta in dieci libri del Padre Baccellier B. Ottaviano Bulgarini della Congregazione di S. Maria della Sanita de Napoli, etc. In Napoli, presso Giuseppe Bovelli. 1689. »

Nous avons trouvé un exemplaire de ce livre à Rome à la Bibliothèque Casanatense. Z. IV. 8. Indice = page 869, tome II lettre B.

aventures du père Ottoman, raconte la solennité avec laquelle ils furent reçus par le grand maître Lascaris, entouré de sa cour, au son des trompettes, au bruit du canon, au milieu des acclamations d'un peuple en délire.

On conduisit le grand juge du Caire, l'agha Mouhammed, Zafira, mère du petit Osman, et ses suivantes dans les hôtelleries destinées aux prisonniers de distinction ; les autres captifs furent dirigés sur le bagne commun.

Les Maltais, au dire de Bulgarini, se montraient fort désireux d'être fixés sur la personnalité de la sultane (c'est sous cette appellation qu'on nous la désignera désormais) et du jeune Osman, qu'ils croyaient être un prince de la famille impériale. Aux instances des chevaliers et même du grand maître Lascaris la mère d'Osman et ses servantes avaient opposé un mutisme absolu. La curiosité devenait donc plus intense lorsque l'agha Mouhammed, en mourant peu après, demanda à voir une dernière fois « le fils de son bien aimé souverain ». Ces paroles significatives qui parurent probantes, rapportées au grand maître, déterminèrent ce dernier à donner à son impérial prisonnier une demeure plus digne de lui et la mère et l'enfant furent, dès ce moment, logés dans un palais, *un nobile palazzo*, comme dit Bulgarini. Ignazio di Ribera fut chargé de surveiller ces illustres captifs. Une compagnie de soldats montait la garde à la porte de leur demeure et nul ne pouvait y pénétrer sans une permission expresse signée de deux grands-croix.

Lascaris, convaincu de plus en plus d'avoir entre les mains un otage inestimable et inespéré, redoublait de zèle pour la surveillance de ses prisonniers et, en prévision de la guerre que devait lui faire le Turc, il jugea plus prudent de faire transférer Zafira et Osman dans une tour de son propre palais. Des chevaliers connaissant la langue turque furent chargés de procurer des divertissements à ces pauvres captifs que rien ne pouvait consoler. La santé de Zafira déclinait de jour en jour et, trois mois après son arrivée à Malte, cette prétendue sultane, lasse d'attendre sa libération, mourut de chagrin. Les chevaliers profi-

tèrent de cette circonstance pour faire parler les esclaves et vérifier enfin la naissance d'Osman. Mais celles-ci, à l'exemple de la défunte, se renfermaient dans leur mutisme habituel. On décida alors d'user d'un stratagème : un pseudo-marchand d'esclaves fut admis à voir le petit Osman et un prix d'achat fut débattu et accepté en présence de ces femmes affolées de douleur de voir l'enfant ravi à leur tendresse. Trompées par cette comédie, elles jurèrent toutes qu'elles se feraient plutôt tuer que de livrer à des infidèles le fils de leur souverain. C'en était assez pour que la conviction des chevaliers fût établie. La preuve semblait faite pour eux et c'est ainsi qu'ils annoncèrent à toute l'Europe qu'ils avaient en leur pouvoir le fils aîné du sultan Ibrahim.

Mais pourquoi, objectera-t-on, pourquoi toutes ces femmes prétendaient-elles que le petit Osman était le fils du sultan, s'il ne l'était pas? A cette objection que nous nous sommes posée à nous-mêmes, il ne peut y avoir qu'une réponse : elles voulaient évidemment épargner à ce pauvre petit le sort d'être vendu comme un vulgaire esclave et se donner à elles-mêmes la gloire de servir un prince. Le snobisme qui, à cette époque, s'appelait sans doute vanité, perd-il jamais ses droits?

Des années se passèrent. Le Turc ne vint pas et ne réclama point ce prétendu prince que les chevaliers espéraient troquer contre l'île de Rhodes précédemment enlevée à leur domination.

Dans la correspondance diplomatique des ambassadeurs français, vénitien et hollandais de l'époque qu'il nous a été gracieusement permis de compulser, il n'y a pas trace d'une négociation relative à cet enfant. Son nom n'a jamais été mentionné et si le sultan, au début de l'affaire, a réclamé son galion et son grand eunuque dont il ignorait la mort, il n'a jamais parlé de l'enfant ni de la nourrice.

A son avènement au trône de ses ancêtres en 1640, Ibrahim n'avait pas d'enfant et était l'unique héritier de sa maison. Deux années s'écoulèrent même avant que naquit le prince Mohammed. Cet événement fut annoncé par de grandes réjouissances publiques dont nous trouvons mention dans les pièces diplomatiques

et dans l'histoire de ce temps[1]. Comment supposer dès lors que si Ibrahim avait un autre fils avant celui-ci, il l'eût d'abord caché, puis envoyé à la Mecque à un âge aussi tendre? *Pour accomplir un vœu*, disent Bulgarini et les autres historiens du « père Ottoman ». Cette thèse ne saurait se soutenir. Jamais les sultans n'ont envoyé leurs enfants à la Mecque. Et ce n'est certes pas à une époque où la navigation était très périlleuse sous tous les rapports que le sultan aurait consenti à faire voyager par mer son héritier. Reste le soupçon que cet enfant pût être le fils illégitime du grand seigneur. Cette thèse n'est pas plus sérieuse : car si Osman avait été réellement l'enfant d'Ibrahim, jamais celui-ci n'aurait laissé partir ni la mère ni l'enfant, malgré les protestations et les scènes de jalousie de l'autre esclave qui avait donné le jour au prince Mohammed.

Des captifs déjà énumérés, Zafira et l'agha Mouhammed étaient morts; le grand juge du Caire s'était racheté. Il restait dix-sept femmes esclaves sur celles qui avaient été prises. Cinq de celles-ci, ayant embrassé le christianisme, avaient été expédiées à la reine d'Espagne en raison de leur habileté en l'art de la broderie. Les douze autres furent rachetées par les soins d'un certain Carabatan Moustafa bey, corsaire et prisonnier lui-même des Maltais, qui, au dire de Bulgarini, aurait fait de vaines tentatives pour racheter aussi le jeune Osman.

L'enfant avait douze ans lorsque, resté seul, il fut enfermé dans un couvent à Malte. Bulgarini nous dit qu'il se montra tout d'abord fort récalcitrant à sa conversion; mais cette opposition ne dura pas longtemps et nous lisons dans le livre de cet écrivain le récit détaillé de la cérémonie de son baptême, qui eut lieu en grande pompe, le 23 février 1656. Osman avait alors un peu plus de quatorze ans. Le grand maître Lascaris fut son parrain. Son nom désormais est Dominique de Saint-Thomas.

Le 20 octobre 1658, Dominique entre dans les ordres. Il se

[1] Voyez la dépêche n° 73 du baile Gierolamo Trevisan en date de Péra le 3 janvier 1642. Archives de Venise. Dispacci Constantinopoli, filza 122, la dépêche de l'agent hollandais Henricus Coops, datée du 11 janvier 1642 (archives de l'État à la Haye.)

fait dominicain. Bulgarini publie la lettre que le grand maître Lascaris adressait à cette occasion au commandeur de Budes, ambassadeur de l'ordre de Saint-Jean à Rome, afin d'obtenir d'Alexandre VII l'autorisation pontificale pour l'admission de Dominique de Saint-Thomas dans le dit ordre. Cette lettre est curieuse en ce sens qu'on y voit déjà percer un certain doute à l'endroit de la prétendue naissance impériale du futur « Padre Ottomano ». Voici, en effet, comment elle débute : « Dans la prise du grand galion que les galères de la religion firent il y a quelques années se trouvait parmi les captifs un petit garçon de deux ans qui, *pour certaines raisons et des informations reçues à cette époque, a été cru fils du Grand Turc.* »

« A été cru ! » N'est-ce pas dire qu'on ne le croyait plus? Entre temps le grand maître Lascaris est mort. Padre Ottomano perd en lui son protecteur et parrain. L'ordre propose au Saint-Siège d'envoyer Dominique au couvent de Saint-Étienne à Salamanque afin d'y terminer ses études théologiques. Le pape s'y oppose et ordonne son transfert au couvent de Sainte-Marie, près de Naples, dont le climat serait plus favorable à la santé délicate du novice. Il reste sept mois seulement au couvent de Sainte-Marie, sous la direction du père Thomaso Lozio, prêtre de grand savoir, chargé de son instruction religieuse. Le climat de Naples ne lui convient pas. Il y tombe malade et l'on décide son transfert à Rome, où il arrive en 1660. Alexandre VII le reçoit avec bienveillance et il est décidé qu'il fera ses études philosophiques à la Minerva. Le cardinal Antoine Barberini, protecteur de l'ordre de Saint-Dominique, s'intéresse à lui et veut l'envoyer à Paris pour le présenter à Louis XIV

Dominique de Saint-Thomas demeura à Rome près de quatre ans. Ses études philosophiques terminées, le général de l'ordre décida de l'envoyer en France afin de donner satisfaction au désir exprimé par le cardinal Antoine. Bulgarini ajoute que Barberini ayant entretenu le cardinal Mazarin de l'existence de ce prince ottoman devenu religieux, le ministre de Louis XIV avait eu la pensée de proposer au roi d'employer ce prince dans la

guerre que Sa Majesté allait faire au Grand Seigneur. D'après cet auteur, Louis XIV nourrissait le projet de se rendre maître des îles de l'Archipel et de fermer ainsi la mer aux escadres de Turquie. La mort du grand ministre empêcha la mise à exécution de ce projet, qui aurait du coup sauvé la Crète et épargné tant de sang aux deux pays.

En effet, les hostilités en Crète avaient repris toute leur acuité. Après la prise de la Canée par les Ottomans, des escadres du pape, de Naples, de Sicile, de Malte, etc. étaient accourues au secours des Vénitiens décimés par la guerre et la peste. C'est à ce moment que le départ pour Paris du père Ottoman fut décidé et qu'il se mit en route, accompagné du père Tommaso Ignozzi.

Le 30 août 1664, le père Ottoman quitte Rome pour se rendre à Florence où il est reçu avec beaucoup d'honneurs par le grand-duc et les hauts personnages de sa cour. A Bologne, il va se prosterner devant la tombe de saint Dominique, son patron. A Modène, il est reçu par toute la noblesse. Celle-ci lui fait cortège pour le conduire auprès de la duchesse qui, en l'absence du duc, l'accueille avec beaucoup de courtoisie et exige que son illustre hôte traverse ses États entouré d'une royale splendeur. A Parme, à Plaisance et à Milan et dans les autres villes jusqu'à Turin le père Ottoman est comblé de prévenances, entend le canon, voit sur son passage les milices et leurs drapeaux.

A Turin, où il reste quelques jours, il s'empresse d'aller adorer le Saint Suaire.

Les archives du quai d'Orsay contiennent à ce sujet trois pièces intéressantes adressées à Paris par le représentant de la France à Turin [1]. Voici ces pièces :

Première pièce :

Servien au ministre :

« Turin, le 25 octobre 1664 [2].

« I y a en ceste vile deux religieux à qui M. le duc de Sauoye

[1] Affaires étrangères. Savoie, corresp. tome 58, fol. 130.

[2] Ennemond Servien, frère du célèbre Abel Servien, ambassadeur en Savoie sous Louis XIV, de 1648 à 1676.

fit hier veoir le saint suaire, l'un est iezuite et père du roy de Feez, et l'autre iacobin qui dist estre frère du granc seigneur; mais ie crois qu'il n'en est frère qu'à la mode des iuifz qui comprenoient les couzins germains dans le nombre des frères, c'est celuy qui fust pris, il y a vingt-quatre ans ou enuiron auec sa mère alant à la meque sur un grand galion par les galères de Malte, on dist que M. le cardinal Antoine le fait aler à Paris. »

Deuxième pièce :

Servien au Roi :

« Turin, 1er novembre 1664 [1].

« Je dois auscy me donner l'honneur de l'advertir que le père Ottoman, dominicain, m'ayant visité dimanche dernier, je le receus sur le lict pour ne pas manquer aux honneurs que ie devois luy rendre. Il me dist qu'il estoit frère aisné du grand seigneur d'aujourd'hui, quoy que ie ne l'eusse jusques-là crû que son cousin germain, dont on peut s'éclaircir du commandeur de neuchaise, qui se treuua sur une des galères de Malte à la prise du galion dans lequel il estoit auecque sa mère il y a vingt ans ou environ, et de M. de la Haye, ainsy que des vieux domestiques de feu M. de Sezi, et ie luy rendis sa visite le mardy suivant après m'estre enquis si ie devois accepter le pas et la main chez luy, puisque s'il est vray qu'il soit frère aisné du grand seigneur, il doit estre traité en roy, l'empire en ce cas, luy appartenant légitimement par droit d'aînesse, dont mesme quelques-uns disent qu'il va faire cession de droitz à Votre Majesté, et qu'il est apellé pour cela à Paris par le cardinal Antoine, comme protecteur de son ordre, mais il me fust respondu que luy mesme ne vouloit point les honneurs royaux, et qu'on se pouvoit dispenser de les luy rendre, à cause des vœux qu'il a faictz de pauvreté et d'humilité, il doit partir bientost pour ce voyage après m'avoir faict demander une lettre de recommandation à M. de Lionne, pour le servir après de Votre Majesté.

[1] Affaires étrangères. Savoie, corresp. tome 58, fol. 138.

« Le père Balthazar jésuite, père du roy de Feez, qui est venu de Gennes en ceste ville, pour y voir le saint suaire, y est encore, et s'en doit retourner bientost ».

Troisième pièce :

Servien au ministre :

« Turin, le 8 novembre 1664 [1]

« Le père Ottoman partit lundy dernier d'icy après m'auoir fait faire beaucoup de complimens et moy à luy. S'il estoit vray qu'il fasse une cession de ses droits au roy, je croy qu'il seroit à propos de le faire traiter en roy pour les complimens, en luy donnant de sa hautesse qui est le grand titre à Constantinople, et qui est assez commun en France, on en donnait à Rome au roy de Pologne d'auiourd'huy, lorsque n'estant que frère du roy il estait jésuite, et en cas de cession de droits, je croy qu'il importeroit au roy, qu'il soit traité en roy, ne doutant pas qu'on ne le puisse faire sans s'exposer à grande dépence étant religieux profez. »

Bulgarini prétend que de Turin à Lyon le père Ottoman ne fut plus l'objet des honneurs reçus en Italie. Il va jusqu'à affirmer que dans différentes localités les voyageurs furent souvent insultés et qu'à ces affronts Dominique répondait chrétiennement en demandant pardon des offenses qu'on lui faisait !

Pourquoi ce changement et que signifie cette indignité après ces excès d'honneur ? Notre auteur ne s'explique point, et je crains fort que ce racontage soit uniquement là pour démontrer, en passant, les vertus évangéliques de son héros.

De Lyon, le père Ottoman part pour Paris, où il arrive le 27 janvier 1665.

Le chevalier de Jant, déjà cité, et Bulgarini, nous informent que cette entrée dans la grande ville fut un véritable événement pour les Parisiens. Une foule de monde et beaucoup de gens de

[1] Affaires étrangères. Savoie, corresp. tome 58, fol. 142.

qualité allèrent à la rencontre du père Ottoman. Le commandeur de Souvré[1], ambassadeur de l'ordre de Saint-Jean à Paris, fut lui-même recevoir en personne dans un carrosse de la duchesse de Chevreuse (?) ce noble ecclésiastique pour le conduire au couvent des Jacobins, où il devait demeurer deux ans.

Nos recherches tendant à découvrir dans les mémoires du temps quelques détails sur la vie intime qu'a menée à Paris le père Ottoman pendant ces deux années sont restées malheureusement infructueuses. Il semble dès lors que Bulgarini dit vrai lorsqu'il prétend que Dominique tenait avant tout à mener une existence retirée et studieuse, comme il convenait d'ailleurs à son état. Il fut donc fort surpris et intimidé lorsque, à peine arrivé, M. de Souvré l'informa que le Roi le recevrait au Louvre le 7 février 1665.

Voici comment la *Gazette de France* annonce cette audience à la date du 14 février de la même année :

« Le père Ottoman, religieux de l'ordre de Saint-Dominique, fils aîné du sultan Ibraïm, et frère du grand seigneur qui règne aujourd'hui, que les chevaliers de Malthe prirent en 1644, sur la route de la Mèque, avec la sultane, sa mère, estant arrivé ici, depuis quelques jours, fut, le 7 du courant, amené au Louvre par le commandeur de Souvré, accompagné de plusieurs autres commandeurs et chevaliers de Malthe, du vicaire général de la congrégation de Saint-Louis, du prieur des Jacobins réformez du couvent de la rue Saint-Honoré, et de grand nombre d'autres religieux de cet ordre. Le roy, qui avoit témoigné passion de le voir, le receut dans son grand cabinet, d'une manière si obligeante, qu'il en demeura merveilleusement satisfait ; et ayant vu au mesme lieu, Monseigneur le dauphin, et assisté à la messe de Sa Majesté, dans la chapelle du Louvre, on le conduisit en

[1] Souvré (Jacques de), né en 1600, mort à Paris, le 22 mai 1670. Reçu dans l'ordre de Malte à l'âge de cinq ans, il fut attaché à la personne de Louis XIII. Fidèle à la Cour et à Mazarin pendant la Fronde, le commandeur de Souvré (commandeur de Saint-Jean-de-Latran), abbé du Mont-Saint-Michel, du Tréport et de Tonnerre, fut le représentant attitré de l'Ordre de Malte auprès de Louis XIV.

l'appartement de la reyne mère, qui ne l'accueillit pas moins obligeamment. Le lendemain il fut, pareillement, conduit vers la reyne, qui lui donna une audience très favorable. »

Loret, dans sa Gazette rimée, n'a pas manqué aussi de faire part à Mme de Longueville des aventures du bon père Dominique.

La réception au Louvre racontée par Bulgarini, conforme en ses parties essentielles au récit de la *Gazette de France*, en diffère seulement en ce point curieux que cet auteur fait prononcer au père Ottoman un étrange discours en italien adressé au Roi.

Nous sommes fortement tentés de considérer ce texte comme une fantaisie préparée après coup. Le père Ottoman en s'inclinant devant Sa Majesté lui aurait dit :

« Sire, mieux que la reine de Saba, j'estime avoir bien employé mes voyages d'Italie à sa cour, en admirant en Votre Majesté la science et la grandeur de Salomon. En échange des présents que cette reine porta au roi pacifique, je lui présente mon cœur, n'ayant rien de plus digne à offrir à un monarque qui mérite l'admiration et l'amour du monde entier. Vous voyez en ma personne l'effigie de Moïse confié par les siens dans son enfance, non pas aux eaux du Nil, mais à celles de la mer et, par un sort différent, reçu par la religion de Malte, non comme la fille, mais comme l'ennemi du Pharaon d'Orient.

« Votre Majesté daignera excuser la modestie de l'offrande en faveur du sentiment qui l'apporte. Ainsi font les grands monarques dont c'est le propre d'accepter les dons les plus infimes. »

Le Roi, dit Bulgarini, fut charmé de la modestie, de la bonne grâce et de l'éloquence du père Ottoman. Il lui fit réponse qu'il appréciait beaucoup les sentiments qu'on lui témoignait et que, pendant son séjour en France, il serait l'objet, en toutes circonstances, de la bienveillance de Sa Majesté.

Ces paroles dites, le Roi quittait subitement son cabinet et se rendait à la chapelle sans donner congé, ce qui surprit beaucoup les assistants; mais cette surprise fut vite dissipée lorsqu'un chevalier vint apporter au père Ottoman le message suivant :

« Le roi, mon maître, attend Votre Altesse dans la chapelle pour entendre la messe. »

Arrivé à la chapelle le père Ottoman prit place dans un fauteuil doré à côté du Roi.

Sa Majesté aurait en plus ordonné que la cour ait à observer vis-à-vis du père Ottoman le cérémonial prescrit pour les princes du sang.

Le duc d'Orléans reçut sa visite également avec beaucoup de civilité et lui donna de l'*Altesse*.

Les ambassadeurs des puissances étrangères, le nonce apostolique allèrent le voir à son couvent. L'archevêque de Paris lui rendit visite plusieurs fois, et lorsque le père Ottoman venait le voir, l'archevêque ne manquait pas de l'accompagner jusqu'à son carrosse.

Les chevaliers de Malte l'entouraient sans cesse. Il y avait parmi eux quelques-uns qui avaient pris part à la capture du grand galion et qui lui montraient les cicatrices de leurs blessures. Son portrait a été gravé dans plusieurs villes. Peu de temps après la prise on publia, à Paris, une grande estampe représentant la sultane Zafira et son fils alors tout enfant

Tous ces honneurs, toutes ces démonstrations pompeuses ne parvenaient pas à vaincre l'humilité et la modestie du père Ottoman. Ses yeux, d'ailleurs, avaient un autre objet en vue; sa pensée se portait constamment vers cette Crète où des milliers et des milliers d'êtres souffraient, périssaient à cause de lui. Depuis son enfance, on n'avait cessé de le lui dire. Il y croyait donc et voulait se racheter de ce péché originel en payant de sa personne; en allant là-bas porter la bonne parole au defaut de ses bras débiles, consacrés, d'ailleurs, au service de Dieu, non à l'œuvre de la mort !

De Rocoles, dans son *Histoire des Imposteurs insignes*, prétend avoir connu le père Ottoman.

« Je l'ai vu et visité, dit-il, à Paris, en l'année 1654, si ma mémoire ne m'abuse pour ce temps (sa mémoire le trompe, en effet, car le père Ottoman n'est venu en France qu'en 1665), et

ai eu une conversation de demi-heure avec lui dans le couvent des Jacobins de Saint-Honoré, avec lesquels il logeait. Ces pères le traitaient d'une manière extraordinaire : car ils lui permettaient de manger en son particulier dans l'infirmerie, où était son appartement et de ne point faire maigre, ou manger de la viande contre leur règle. Il avait trois religieux en sa compagnie, deux prêtres dont l'un était Français et l'autre Italien, de même que le vieux frère Laïc. Il portait une robe de chambre de couleur, étant en son particulier ou dans son appartement et l'on lui permettait de faire jouer des violons en sa présence pour le divertir et chasser sa mélancolie ; dans le chœur il n'avait rien de singulier qui le peût faire distinguer des autres, étant dans le banc inférieur, psalmodiant avec modestie et édification, etc. »

Quoi qu'il en soit, en 1665, à Paris comme à Malte on semble persuadé que le père Ottoman est fils de sultan. Une note légèrement sceptique se dégage néanmoins de la dépêche que l'ambassadeur de Venise à Paris, Alvise Sagredo, adresse à son gouvernement, le 20 mars 1665.

« A l'exemple, écrit-il, de Monseigneur le nonce et des autres ministres, j'ai fait complimenter le père Ottoman sur son heureuse arrivée en France. Ce religieux, qui est très en vue ici à cause de ses aventures et que l'on va voir beaucoup est venu de suite me rendre visite. De mon côté, je n'ai pas manqué aux règles de la civilité. Notre conversation ne s'est rapportée qu'à son histoire présumée ou à sa légende imaginée *(La di lui supposta historia, od imaginata mythistoria, che sia.)*

« Du reste, il compte terminer dans ce pays ses études pendant un an ou deux et aller ensuite tranquillement à Rome en traversant l'Allemagne et la Vénitie. Il parcourt actuellement la ville dans les carrosses du commandeur de Souvré, qui le reçut dès son arrivée, pour l'accompagner au Louvre, où il présenta au roi des lettres de son père général. Sa Majesté l'a accueilli avec bienveillance, mais sans aucune des démonstrations qui ont été publiées ; attendu qu'Elle se couvrit et brièvement le congédia. Après la visite au roi, le père Ottoman s'est rendu auprès des

reines, des princes du sang et de toute la maison royale. »

Cette dépêche de Sagredo est évidemment en contradiction flagrante avec tout ce que nous a raconté Bulgarini quant aux honneurs faits à son protégé. Qui croire entre les deux? Est-ce l'ambassadeur de Venise qui est mal informé? ou n'est-ce pas Bulgarini qui voit grand et double, en vertu de ce touchant strabisme que donne l'amitié? En tout cas, au sceptique ambassadeur pouvons-nous opposer la *Gazette de France*, et supposer que sa notice lui venait du Louvre.

En dehors de ces informations, d'ailleurs brèves, nous ne savons rien de particulier sur la vie du père Ottoman à Paris de 1665 à 1667, date à laquelle il quitta la France.

Bulgarini nous apprend toutefois qu'en 1666, alors que la guerre de Crète prenait toute son ampleur par suite de l'arrivée dans l'île du célèbre grand vézir Ahmed Kieuprulu, deux émissaires, un gentilhomme arménien dont il ne donne pas le nom et le vicaire général du patriarche grec d'Alexandrie, seraient venus à Paris afin d'engager le père Ottoman à se mettre à la tête des populations chrétiennes de l'Orient mécontentes, pour combattre les armées de Mahomet IV ! Le patriarche assurait que *le soulèvement des Grecs et des Arméniens de l'Empire ne manquerait pas d'avoir pour auxiliaires le Moscovite, le Valaque, l'Ethiopien (?) et d'autres provinces mécontentes de l'Empire.*

L'ambassadeur de Venise, auquel Padre Ottomano avait fait part de ce projet audacieux, l'aurait engagé à ne pas négliger de continuer avec MM. les Grecs les négociations, afin de le mettre en œuvre le cas échéant en y associant la République de Venise. Une correspondance se serait établie à ce sujet entre le père Ottoman et le dit vicaire général Cosme Maurice Paléologue. Bulgarini publie quelques unes de ces pièces Voici, à titre de curiosité, la traduction de l'une d'elles :

« Digne Majesté !

« La confiance que Votre Majesté s'est plu à m'accorder m'encourage non seulement à me mettre à son service pour

exhorter toute la Grèce à la reconnaître comme Roi, mais encore, si elle le veut, à faire l'ambassadeur auprès du Roi de Moscovie, du Roi d'Ibérie, lesquels sont voisins, et je lui procurerai « autant de peuples qu'elle voudra ».

« Son serviteur :

« Cosme Maurice Paléologue,

« Vicaire général et assistant du patriarche d'Alexandrie. »

Au cours des recherches que nous avons faites, il nous a été donné de trouver à la Bibliothèque nationale de Paris, une lettre (1) du susnommé vicaire adressée à Colbert le 25 novembre 1666, lettre sans intérêt pour nous, mais qui démontre au moins que le dit personnage est bien venu à Paris en ce temps-là avec un Arménien nommé Chazi Murat, qui peut bien être celui que Bulgarini a mentionné plus haut.

Cet auteur raconte aussi que pendant son séjour en France Padre Ottomano avait reçu les hommages des envoyés ottomans venus à Paris pour l'affaire de Gigeri et qu'il avait aussi, par bonté d'âme, sollicité et obtenu du roi d'Angleterre la restitution à de malheureux Arméniens de certaines marchandises que des corsaires anglais avaient prises sur un navire ottoman dans les eaux de Smyrne.

Le père Ottoman quitta Paris le 27 juillet 1667, après accord avec l'ambassadeur vénitien qui l'engageait à se rendre à Venise, où l'on agitait alors l'idée de soulever la Morée et de créer ainsi une diversion à l'ennemi en Crète. A Venise, le sénat l'engagea à se rendre à Rome, afin de se faire confirmer par le pape Clément IX la mission que les Grecs lui avaient donnée. Le voici donc à Rome, où il arrive le 10 janvier 1668, et à la date du 14 avril de la même année l'ambassadeur de Venise auprès du Saint-Siège écrit à son gouvernement :

« Le père Ottoman, fils aîné du grand seigneur Ibraïm, fait

[1] Bib. nationale, Colbert, mél. 142. Fol. 175.

jadis esclave par les Maltais, est arrivé ici. Il porte le costume de dominicain, mais ne compte point s'adonner au sacerdoce. Il connaît sa naissance et nourrit des sentiments généreux. Il prétend que son frère (Mahomet IV) est détesté par ses peuples ; que l'Empire est dépeuplé de Turcs et que la guerre de Candie a ruiné cette monarchie. Il espère qu'en se faisant voir sur les escadres de Votre Sérénité au Levant et en écrivant et s'exhibant aux chefs, il parviendrait à produire une grande agitation en Orient et une diversion dans la guerre de Candie ; que le vézir pourrait bien en profiter pour échapper au péril dans lequel il se trouve ; que pour convaincre toutefois ce grand empire, il faut lui montrer quelqu'un ; qu'il a des relations avec quelques patriarches grecs ; que le pacha de Mossoul, en Babylonie, est en révolte depuis plus d'un an sans le secours du Persan ; qu'il espère que les Grecs, les chrétiens, et les bons Turcs s'uniront à lui et que beaucoup d'entre eux se décideront à embrasser la vraie foi catholique ; que peut-être Dieu a voulu laisser Vos Seigneuries continuer depuis tant d'années une si pénible guerre afin de lui faire succéder ce grand bonheur pour ses peuples ; que lui a une grande confiance dans la bonté divine ; que l'on ne saurait douter de sa foi, puisqu'il est certain qu'en mettant le pied en Turquie, sa vie court les plus grands dangers. Mais que c'est une félicité pour lui de l'exposer au service de Dieu ; que toutefois il croit nécessaire d'agir avec les populations d'une manière adroite ; que s'il plaisait à Dieu de faire réussir ses entreprises, il ne lui manquerait pas de moyens de montrer sa reconnaissance ; que ce qu'il y a de mieux à faire c'est de procurer des armes à ces peuples qui voudraient concourir à son avènement ; qu'il se pourrait que ce projet fût accepté par le général Rospigliosi qui le conduirait avec lui et que ses généreuses intentions fussent également protégées par les glorieuses armes de votre Sérénité.

« *Signé :* Antonio Grimani,
« ambassadeur. »

Huit jours après, Grimani écrit de nouveau à Venise qu'il a cru bien faire en retenant le père Ottoman, en attendant de connaître les sentiments de Leurs Excellences sur son départ qui pourrait être désapprouvé.

Venise lui a répondu sans doute, car le 28 avril l'ambassadeur fait savoir « qu'ayant pris connaissance des considérations très prudentes de Leurs Excellences, il s'est entretenu avec le père Ottoman, et lui a laissé entendre que son départ, en somme, ne pouvait faire aucun mal ».

Le pape, en effet, envoyait en Crète une escadre commandée par son neveu Vincenzo Rospigliosi, chevalier de Malte. Il fut décidé que le père Ottoman partirait avec lui. L'ambassadeur de Venise déjà cité raconte avec quelle bonté le pape a reçu le père Ottoman. Sa Sainteté a daigné lui donner une belle médaille ; elle l'a béni et elle lui a envoyé des *Agnus Dei* pour en faire don à ses amis.

« Lorsque le père Ottoman a quitté l'audience, dit Grimani, Sa Sainteté fit son éloge. Elle a dit que c'était vraiment un bon religieux, un ange; qu'elle le connaissait très bien; qu'elle n'espérait pas le voir réussir, étant donnée la difficulté de l'entreprise ; mais qu'il fallait employer tous les moyens afin de n'avoir point à se reprocher plus tard une négligence quelconque. »

Avant de quitter Rome pour s'embarquer à Civita-Vecchia, Padre Ottomano adresse une lettre à l'ambassadeur de Venise, pour demander à la République l'envoi des instructions nécessaires à ses représentants en Crète en vue de ce qui se prépare. Il reçoit, de son côté, une lettre datée du 10 mai 1668 de Marc Antoine Giustiniani, ambassadeur de Venise à Paris, qui lui accuse réception de la sienne en date du 1er mai et le félicite de « l'imminence des événements qui amèneront son avènement ». Il lui fait connaître que le Seigneur Arménien continue à parler et à écrire, mais qu'on ne voit pas encore les effets de son activité ; que M. le duc de Lorraine a promis à la République un secours de deux mille soldats.

« Je ne manquerai pas (ajoute-t-il) de faire connaître ici la

résolution qu'ont prise le pontife et la République d'envoyer Votre Altesse Royale dans le voisinage de son empire usurpé.

« Je pense que ces messieurs d'ici, maintenant que la couronne est en paix, se décideront à passer à votre service. Il serait bon que Votre Altesse Royale autorisât quelqu'un à promettre en son nom, des charges, rangs et récompenses, attendu que les Français, comme on dit ici, sont entreprenants.

« J'envoie à Votre Altesse une lettre du seigneur arménien et je reste comme toujours, de Votre Altesse, le très dévoué et très obligé serviteur,

Signé : Marco Antonio Giustiniani.

La flotte pontificale quitta Civita-Vecchia vers la moitié de juin et après avoir embarqué le généralissime à Palo se dirigea sur Naples, où le vice-roi Pierre d'Aragon vint à sa rencontre avec toutes les galères pavoisées et ornées.

De Naples l'escadre se rendit à Messine où elle devait se rencontrer avec celle de Malte, qui était prête à partir. Elles firent donc voile ensemble vers Candie dont la situation était devenue de plus en plus intenable. L'armée du grand vézir Ahmed Kieuprulu avait réduit les assiégés au désespoir. On se battait avec rage de part et d'autre, pour mettre un terme enfin à cette guerre qui durait depuis vingt-quatre ans.

Le père Ottoman remit les lettres dont il était porteur au généralissime Francesco Morosini, au vice-généralissime Catarin Cornaro et à M. le général de Candie Nani. On décida qu'il se rendrait à la forteresse de Suda et y serait reçu pompeusement et au bruit du canon, afin que les Turcs fussent informés de l'arrivée de leur souverain légitime. Le gouverneur Nani le reçut, en effet, à la porte de la forteresse et le conduisit avec beaucoup de solennité à sa propre maison. Des conférences y eurent lieu avec les principaux chefs, auxquels le père Ottoman remit un mémoire contenant ses vues et ses projets. Il fut convenu qu'un esclave du père Ottoman nommé Youssouf serait envoyé en parlementaire au camp turc.

Youssouf partait, en effet, avec des lettres écrites par le père Ottoman au pacha de la Canée et au grand vézir. Les Vénitiens comptaient beaucoup sur la présence de cet esclave dans le camp turc pour y susciter de l'agitation. Mais le gouverneur de la Canée, homme avisé, semble avoir deviné cette secrète pensée de l'ennemi. Il fit garder à vue le dit Youssouf sans lui permettre de s'aboucher avec qui que ce fût et expédia les lettres au grand vézir qui approuva sa conduite et lui ordonna de faire bonne garde autour du messager.

Ahmed Kieuprulu, qui se doutait de ce que pouvaient contenir les lettres du père Ottoman, les envoya au Grand Seigneur sans même les ouvrir, afin de donner une nouvelle preuve de sa fidélité à son ombrageux maître.

Plusieurs tentatives ultérieures des Vénitiens tendant à fomenter des troubles dans le camp turc échouèrent. Aux lettres du père Ottoman on répondit à coups de canon.

Les projets du pauvre prétendant étaient anéantis. On se demanda alors si on ne l'enverrait pas en Morée pour y tenter la diversion manquée en Crète. Il partit pour Zante, fatigué, meurtri et peut-être honteux de sa déconvenue.

Les archives de Venise nous fournissent la dépêche que Francesco Morosini a adressée, à cette occasion, à son gouvernement pour annoncer ce départ :

« Candie, 20 novembre 1668[1].

« Prince Sérénissime,

« Le père Dominique Ottoman, malgré tous ses efforts, n'a pu obtenir aucune réponse aux lettres et messagers expédiés. A sa demande d'aller se remettre de son indisposition à Cérigo, je lui ai conseillé de se rendre plutôt à Zante où l'air est meilleur et le pays plus fertile. Il part donc avec les navires qui s'en vont vers cette île, muni de mes lettres recommandant au général de lui donner un logement convenable à lui et à ses gens, et de lui fournir les fonds nécessaires à son entretien.

« *Signé :* Francesco Morosini. »

[1] Archivio di stato in Venezia. Dispacci Candia, n° 107.

Cette pièce importante est malheureusement le dernier document officiel que nous ayons pu nous procurer jusqu'ici sur l'existence du père Ottoman. Il nous faudra désormais nous contenter de ce que raconte Bulgarini sur la suite de cette existence agitée qui fut aussi triste que courte.

Padre Ottomano essaya en vain de s'attacher le pacha de Patras. Il reprit ensuite ses négociations avec les Grecs de la Morée et les Albanais qui l'engageaient toujours à venir se placer à leur tête.

Les choses en étaient là lorsqu'on reçut à Zante la nouvelle de la reddition de Candie aux Turcs. Le père Ottoman en fut cruellement frappé et désolé. Sa douleur grandissait plus encore à la vue des malheureux blessés et malades que les bâtiments amenaient à Zante avec les débris de ce qu'avait été l'armée candiote. Il ne restait plus à Dominique qu'un parti à prendre : rentrer en Italie. Mais il voulut faire un dernier effort encore et retourner à Venise pour y conférer avec le sénat.

A lire entre les lignes, on voit que les Vénitiens se montrèrent peu disposés à entreprendre une nouvelle guerre contre le Turc. Le père Ottoman, de plus en plus désillusionné, quitta peu de jours après cette ville pour aller à Rome où il arriva vers la fin de l'année 1669.

Clément IX venait de mourir. A la perte de ce protecteur vint se joindre bientôt celle du cardinal Antoine Barberini. Dès ce moment le père Ottoman ne se montra plus nulle part. Il vécut six ans à Rome dans l'isolement et la prière.

Un instant, il demanda à être envoyé en Arménie, où sa connaissance des langues turque, arabe et française lui aurait permis, disait-il, de rendre service à l'Église ; mais ce projet ayant paru fort périlleux au père général des dominicains, on le nomma prieur et vicaire général des couvents de Malte. Il quitta donc Rome en 1675 ; alla à Naples, puis à Palerme et enfin à Malte, où il arriva le 28 mars 1676. Sa santé était délabrée. L'homme de trente-quatre ans n'était plus que l'ombre de lui-même. Il ne put se remettre.

Le 26 octobre 1676, il s'éteignit doucement dans les bras de ses fidèles compagnons.

On l'enterra dans le couvent de Porto Salvo, où l'on voit encore, dans la sacristie de l'église, son portrait avec une inscription latine qui le proclame le fils aîné du sultan Ibrahim.

Étrange similitude des choses! L'histoire se répète sans cesse, et l'expérience des uns ne sert jamais à conjurer les désillusions des autres!

En voyant ce malheureux prêtre hanté, dominé par la pensée de disputer à son prétendu frère le trône des Ottomans, comment ne pas songer à cet autre malheureux, un vrai prince celui-là, Djem Sultan, frère de Bajazet, chevauchant aux côtés de Charles VIII de France, sur les routes d'Italie, en quête, lui aussi, d'un chimérique empire et mort également à la fleur de l'âge sur la terre étrangère!

H. Missak.

[1] Voir à ce sujet le remarquable ouvrage de M. L. Thuasne : *Djem-Sultan, fils de Mohammed II, frère de Bayezid II (1459-1495)*. Paris. Ernest Leroux. 1895. 1 vol. in-8°.

UN AMBASSADEUR AU XIIe SIECLE

MATHIEU DE GOULAINE

(1160-1185)

Vers l'an 1158, les Nantais chassèrent Hoël, leur comte, et se donnèrent à Geoffroy, comte d'Anjou, frère de Henri II Plantagenet, roi d'Angleterre.

Or, à cette époque, le duc Conan IV régnait sur toute la Bretagne, exception faite du comté de Nantes. Cependant les seigneurs de ce pays lui devaient rendre hommage à leur avènement.

Ce Conan, que les Bretons avaient surnommé Conan le Petit, était aussi faible et aussi pusillanime qu'il était chétif de corps et mal fait. Aussi lui importait-il peu que Geoffroy ou tout autre prince s'emparât du comté de Nantes pourvu qu'on ne vînt pas troubler sa tranquillité et son indolence. Mais les seigneurs de son entourage ne l'entendirent pas ainsi et ils le contraignirent, non sans peine, à formuler une protestation.

Cette protestation resta naturellement sans effet et, bien malgré lui, Conan rassembla une armée vers laquelle accoururent volontairement tous les Bretons capables de tenir une épée.

Mais lorsque le duc de Bretagne vit s'accumuler sur la frontière une armée anglo-normande, il s'empressa de capituler avant d'avoir livré bataille et, le jour de la Saint-Michel de l'an 1158, il alla lui-même confirmer à Henri Plantagenet la cession du comté de Nantes.

Tant de lâcheté excita la colère des seigneurs bretons qui se révoltèrent. Conan n'hésita pas à appeler à son secours Henri d'Angleterre qui s'empressa d'accourir.

Les Bretons si odieusement trahis par leur duc, n'ayant aucun chef qui possédât une incontestable autorité, se soumirent après quelques défaites, pensant d'ailleurs qu'il valait mieux être à Geoffroy d'Angleterre qu'à ce Conan, lâche et imbécile, qui offrait aussi bénévolement à son mortel ennemi les plus beaux fleurons de sa couronne, sans même en tirer personnellement aucun avantage.

Ce qui devait arriver arriva. Henri II vainqueur se fit payer par Conan le prix de son assistance et, pour se réserver dans l'avenir un droit indiscutable sur le duché de Bretagne tout entier, le roi d'Angleterre exigea que son troisième fils, Geoffroy, épouserait Constance, fille unique de Conan.

Ce dernier ne manqua pas d'accéder à la demande du roi et, dès que le mariage eut été accompli, il abdiqua en faveur du jeune Geoffroy d'Angleterre, se réservant seulement le comté de Guingamp.

Cette abdication honteuse eut lieu à Thouars en 1166.

Henri Plantagenet, à qui la lâcheté de Conan venait de livrer la Bretagne tout entière, était le prince le plus froidement cruel et le plus débauché de son temps. D'ailleurs la tradition populaire voulait que les Plantagenet descendissent d'une sorcière. Et l'on prête ce mot à Henri II : « Il est d'usage en notre famille que le fils haïsse le père : nous venons du diable et au diable nous retournerons. »

Au cours de ses luttes contre les seigneurs bretons, ayant plusieurs fois battu le comte Raoul de Fougères, Henri exigea de celui-ci qu'il lui remît sa fille en otage. A peine revenu en Angleterre, il abusa de cette jeune fille qui n'était âgée que de quinze ans.

Mais ce monarque violent et pervers était cependant un fin politique. Aussi se garda-t-il de compromettre sa victoire. Même il déploya toute son habileté pour éviter de froisser l'amour-propre des Bretons. Il savait leur fierté, leur amour de l'indépendance et de la liberté, leur ténacité dans la résistance. Aussi eut-il bien soin de déclarer qu'il agissait dans le comté de Nantes et

dans le duché de Bretagne non comme roi d'Angleterre, mais comme tuteur de Geoffroy, son fils, devenu duc de Bretagne par son mariage avec la jeune Constance, fille de Conan, et, pour affirmer la loyauté de ses intentions, ce fut un Breton qu'il désigna comme capitaine de Nantes : Jean, seigneur de Goulaine.

Ce dernier, très riche et très brave, très aimé de ses compatriotes, prit possession de ses nouvelles fonctions au milieu de l'allégresse générale. De grandes fêtes furent données à Nantes, auxquelles assista le roi d'Angleterre.

Avant le départ d'Henri Plantagenet, Jean de Goulaine lui donna, comme gage de sa fidélité, son fils Mathieu, alors dans sa quatorzième année.

Le roi déclara aussitôt que ce jeune homme serait élevé à la cour, près du jeune Geoffroy, afin que celui-ci, parvenu à l'âge d'homme et régnant effectivement sur le duché de Bretagne, pût avoir pour confident et pour ami un fidèle et loyal Breton.

La foule ne manqua pas d'applaudir à cet acte si habile du roi d'Angleterre et ce fut au milieu de l'enthousiasme populaire qu'Henri quitta Nantes pour rentrer dans ses États.

Lié par sa promesse, contraint d'ailleurs de l'exécuter dans son propre intérêt même, Henri II fit donner au jeune Mathieu de Goulaine les mêmes maîtres qu'il destinait à son fils.

Geoffroy, plus jeune cependant que Mathieu de quelques années, ne tarda pas à concevoir pour lui la plus franche et la plus cordiale amitié. Au surplus, Mathieu de Goulaine était d'un naturel aimable et enjoué et tous ceux qui l'approchèrent ne purent s'empêcher d'admirer les brillantes qualités de son cœur et de son esprit.

Aussi Geoffroy n'eut-il plus tard d'autre conseiller que cet ami intime et à diverses reprises il lui confia d'importantes missions. Même en mourant, il tint à recommander ce fidèle serviteur à sa femme la duchesse Constance.

Celle-ci ne termina depuis aucune affaire importante sans l'avis de Mathieu de Goulaine dont on trouve en effet la signa-

ture dans la plupart des chartes, traités et conventions consentis par la duchesse de Bretagne [1].

Cependant, ces missions et ambassades pour le compte du prince Geoffroy, signalées seulement sans autres détails dans les manuscrits de l'époque, n'auraient pas permis de retracer ici le rôle de Mathieu de Goulaine.

Mais il était appelé à de plus grandes missions. Il lui était réservé par la Providence d'être l'instigateur de plusieurs traités entre les deux plus grands princes de l'Europe chrétienne : les rois de France et d'Angleterre.

Très jeune encore, il y prit une part active et plusieurs fois il y réussit pleinement en dépit des situations les plus tendues, des colères les plus violentes, des ressentiments les plus aigus.

Henri II venait d'engager la lutte contre le comte de Toulouse. Le roi de France, se rendant compte que le succès probable du roi d'Angleterre allait accroître sa puissance d'une manière formidable et lui ouvrir le Languedoc, résolut d'intervenir.

A la nouvelle de l'arrivée de Louis VII, Henri II, doutant désormais du succès, lève précipitamment le siège de Toulouse et se retire, la rage au cœur, bien résolu de se venger [2]. Il rallie de nombreux partisans et, pour la seconde fois, il se dispose à envahir le Querci. De son côté, Louis VII n'est pas resté inactif et les deux armées sont sur le point d'en venir aux mains.

Une telle guerre cependant apparut à certains presque sacrilège. Plusieurs grands seigneurs, vassaux de l'un des deux princes, devaient également hommage à l'autre pour une part de leurs biens. Ils ne savaient à quel parti se ranger; aussi résolurent-ils de tout mettre en œuvre pour empêcher la bataille imminente [3].

[1] Entre autres, la charte du don de dix muids de sel à l'hôpital de Saint-Jean d'Angers.

C'était une donation considérable pour l'époque.

[2] En même temps, avec une fine ironie, il fait dire au roi « que le respect qu'il a pour son seigneur l'empêche de continuer l'attaque d'une ville qu'il défend en personne ».

[3] Il y eut à cette époque un besoin extraordinaire de concorde et de paix. Un charpentier du Puy-en-Velay nommé Durand publia que Dieu lui avait

Cette décision nous paraît d'autant curieuse qu'on devrait y voir sans doute le prélude d'un patriotisme nouveau, ou plus exactement l'indice du développement de sentiments patriotiques. Jusqu'à cette époque, en effet, il y a des Normands, des Bretons, des Provençaux... il n'y a guère de Français. Cependant voici que se fait jour, bien timidement, il est vrai, cette idée qu'il est une patrie plus grande que celle qui se limite à l'église et au castel.

Tous ces chevaliers, appartenant tantôt au roi de France, tantôt au roi d'Angleterre, selon la fortune des armes, éprouvent quelque remords à lutter contre les frères de la veille, ennemis du lendemain.

Et cette idée, qui s'éveille à peine, va grandir sans cesse jusqu'au jour où pleinement épanouie elle fixera pour frontières à la France le Rhin, les Alpes et l'Océan.

Mais au moment où Louis VII et Henri II sont sur le point d'engager la lutte, la patrie est bien loin encore de se définir. Elle n'est chez les seigneurs, obligés par un double serment d'allégeance, qu'une sorte d'instinct en révolte contre une guerre

commandé de prêcher la paix. Il apportait comme preuve de sa mission une petite statuette que la Vierge lui aurait dit de prendre dans un arbre où elle était cachée.

Il fabriqua sur ce modèle des images qu'il vendait.

Bientôt cette dévotion prit des proportions considérables et il se créa une archiconfrérie pour la paix dont voulurent faire partie évêques, seigneurs et manants.

Les confrères portaient sur la poitrine les images fabriquées par Durand et sur la tête un capuchon de linge blanc que leur vendait aussi l'ancien charpentier.

Tout homme porteur de ces insignes était non seulement en sûreté, mais en vénération, si bien que tous les malfaiteurs s'empressèrent d'entrer dans la confrérie. Les prédicateurs durent bientôt s'élever contre leur dépravation, les seigneurs durent les combattre.

Les confrères à leur tour s'élevèrent contre le luxe des seigneurs.

Ces collectivistes du dix-septième siècle prétendaient que les prés, les bois, le gibier, le poisson étaient des présents de la nature à tous ses enfants.

Aussi pour justifier ces doctrines, ils envahirent et incendièrent les châteaux. Les seigneurs les poursuivirent sans merci et en firent pendre un grand nombre, si bien que cette confrérie de la paix fut la cause d'une guerre d'extermination.

qu'ils devinent fratricide. Aussi quelque résolus qu'ils soient à tout provoquer pour empêcher une bataille, aucun d'eux n'ose une intervention.

Il faut avouer d'ailleurs que la situation était à ce point délicate qu'il semblait à peu près impossible à quelque seigneur anglais ou français de s'entremettre utilement. On fit appel à plusieurs hommes d'église, évêques, voire cardinaux, qui, persuadés d'un insuccès, se récusèrent, laissant à Dieu le soin de mettre lui-même l'accord entre les deux rivaux.

On désespérait donc d'obtenir la paix si ardemment désirée des deux côtés lorsque plusieurs seigneurs anglais, qui avaient déjà pu apprécier les éminentes qualités de Mathieu de Goulaine, proposèrent de le choisir en cette grave occurrence. Ils firent valoir que son origine bretonne lui assurerait un accueil bienveillant de la part des deux princes. Mais son âge inquiétait un peu les seigneurs français qui ne le connaissaient que par les éloges des Anglais. Le jeune homme, en effet, venait d'avoir seize ans.

Néanmoins, on décida de le convoquer à une assemblée des seigneurs venus des deux camps adverses. On le mit au courant de l'importante mission qu'il allait avoir à remplir. Dès les premières discussions il fit preuve d'un si grand tact et d'une si claire intelligence qu'il étonna ceux mêmes qui le connaissaient le mieux et son départ fut salué des plus sympathiques acclamations.

Mathieu de Goulaine allait justifier pleinement le choix qu'on avait fait de lui.

Il obtint, en effet, de Henri II les concessions que les plus habiles diplomates n'auraient même pas tenté de lui arracher. Séduit par l'esprit et la grâce du jeune ambassadeur le roi sentit fondre sa colère, et ce fut muni des pouvoirs les plus étendus que Mathieu de Goulaine partit pour la cour de Louis VII, emportant cette parole d'Henri Plantagenet qu'il était tout disposé à conclure une paix durable et honorable pour les deux princes.

Avec la même bienveillance Mathieu de Goulaine se vit

accueillir en France. Il étonna le roi par sa sagesse précoce et son intelligence de la situation.

Aussi le traité de paix fut-il conclu, au mois de mai 1160. Une partie du Vexin, alors aux Anglais, faisait retour au roi de France; mais ce dernier devait la donner en dot à sa fille Marguerite qui devenait l'épouse d'Henri, fils du roi d'Angleterre. Celui-ci serait mis en possession de tout le Vexin trois ans après l'Assomption prochaine. Le motif de ce délai était l'âge des deux époux. (Ils n'avaient alors que *quatre ans* et il n'était pas permis par les lois de l'Église de les marier avant qu'ils en eussent *sept*.)

Il était d'ailleurs convenu que si avant ces trois années il arrivait que la fille du roi de France fût mariée au prince Henri, *de l'avis et du consentement de l'Église*, le roi d'Angleterre entrerait dès cette époque en possession de tout le Vexin au nom de son fils.

En attendant le mariage, les places du Vexin données en dot à la princesse Marguerite devaient être remises en garde au grand maître des Templiers.

Ce traité élaboré par un jeune homme de seize ans était une œuvre habile.

En effet, le Vexin avait déjà été donné en dot par le roi de France à une fille de sa maison devenue l'épouse d'un prince anglais. Certes, il était logique que cette fille de France, veuve, et revenue dans son pays recouvrât toute sa dot, mais il y avait de nombreux précédents contraires dont s'autorisaient les Anglais pour refuser de rendre le Vexin. C'était évidemment d'une suprême habileté de le faire rétrocéder aux Français à condition qu'on le redonnât en dot à la jeune Marguerite.

De cette manière, si à la vérité les Anglais conservaient le Vexin, d'autre part Louis VII mariait sa fille à un prince anglais sans lui constituer de dot, ce qui ne s'était jamais vu, et si le roi de France n'en éprouva pas un absolu contentement, la satisfaction du père de famille du moins fut parfaite.

S'il m'était permis quelque digression, je pourrais indiquer peut-être que c'est bien l'éducation qui fait l'homme.

Mathieu de Goulaine, élevé dans le but d'être l'intime conseiller d'un prince, possède à l'âge des plaisirs la maturité d'esprit d'un homme accompli et, au lieu de nous étonner d'un fait que nous sommes disposés à considérer comme une rare exception, nous devrions peut-être par des études mieux appropriées, une éducation mieux comprise, tenter de redonner à nos fils cette pleine possession de soi-même qui dès l'âge de vingt ans leur permettait d'éviter les écueils de la vie.

Quant à l'âge des jeunes époux dont je parlais plus haut, je n'aurai garde d'insister en faveur de la renaissance d'une telle coutume, encore que j'y vois entre autres avantages celui d'une absolue fraîcheur de sentiments.

Ce fut, en tout cas, grâce à la possibilité d'un tel mariage que Mathieu de Goulaine dut de compter un aussi brillant succès dans ses premiers essais diplomatiques.

Aussi fut-il magnifiquement traité par les deux souverains. Chacun d'eux essaya de le retenir désormais à son service.

Mais au roi de France, Mathieu de Goulaine fit entendre qu'il devait trop au roi d'Angleterre pour accepter d'être accrédité auprès d'un autre prince.

Au roi d'Angleterre, il fit valoir que, Breton de naissance et Français de cœur, il ne pouvait s'exposer, en se mettant au service d'un prince étranger, à lutter contre son suzerain...

Puis, modestement, il reprit le chemin de sa Bretagne, et revint à Nantes n'ayant désormais pour ambition que de gagner à Geoffroy d'Angleterre alors régnant les derniers seigneurs rebelles et à mettre fin, par sa médiation, aux luttes qui avaient depuis trop longtemps ensanglanté son pays.

D'autres événements devaient plus tard l'arracher à cette obscurité qu'il avait préférée aux honneurs les plus justement mérités.

C'est en 1184 Héraclius, patriarche de Jérusalem et le grand maître de L'Hôpital viennent d'arriver en France. De par l'ordre du Pape, ils vont saluer le roi Philippe à Paris et lui présentent, avec des lettres de Sa Sainteté, les clefs du Saint-Sépulcre et de

la Tour de David dont ils le nomment protecteur. En même temps, ils le supplient de venir au secours des chrétiens de Syrie, « affligés par les Sarrasins ».

Philippe, très ardent et brûlant de se signaler par des exploits magnifiques, rassemble aussitôt ses États et leur fait part de son projet de partir pour la terre sainte. Mais les seigneurs français, au lieu de partager son enthousiasme, lui font comprendre qu'il est trop jeune, qu'il n'a point encore d'héritier et qu'il doit se borner à laisser prêcher la croisade en France sans y prendre aucune part personnelle.

Sur ces entrefaites, Henri d'Angleterre, qui avait reçu à son tour la visite du patriarche de Jérusalem, vint en conférer en France avec Philippe.

Les deux souverains n'étaient pas en mesure de se promettre mutuellement qu'ils respecteraient la paix entre les deux pays si l'un des deux princes s'éloignait. Aussi le résultat de cette entrevue fut-il de les affermir tous deux dans la résolution de ne pas quitter leurs Etats et ils se bornèrent à laisser prêcher la croisade. Cette prédication n'eut aucun succès et bien qu'on dût prélever la dîme pour les frais, les seigneurs anglais et français restèrent chez eux.

Le moment d'ailleurs n'était guère propice à une expédition d'outre-mer. La France et l'Angleterre, ces éternelles rivales, s'observaient depuis longtemps et n'attendaient que l'occasion de recommencer la lutte.

Il avait été convenu que le duc Richard de Guyenne, protégé du roi de France, devait épouser Alix, fille du roi d'Angleterre. Mais encore une fois, le Vexin était la dot de la jeune princesse. Cette province, donnée deux fois aux Anglais comme dot des filles de France, devait revenir définitivement à celle-ci comme dot d'une fille d'Angleterre. Aussi comprend-on que les Anglais n'étaient nullement pressés d'accomplir cette union.

Furieux de voir son mariage constamment retardé sous les plus futiles prétextes, et sur le conseil du roi de France, le duc de Guyenne revendiqua les droits qu'il prétendait avoir sur le

comté de Toulouse alors aux mains des Anglais. C'était une fois de plus la guerre inévitable.

A cette nouvelle, la cour de Rome est plongée dans la consternation. Le pape Urbain III, qui a voulu de cette croisade faire la grande œuvre de son pontificat, se voit dans l'impossibilité de porter secours aux malheureux chrétiens d'Orient.

Mais à ce moment arrive à Rome Mathieu de Goulaine, qui est venu rendre hommage au Pape au nom du duc Geoffroy de Bretagne, fils du roi d'Angleterre.

Urbain III veut voir dans cette visite la main de la Providence. *Sachant combien Mathieu est connu, aimé, estimé des deux rois pour les traités qu'il leur a fait conclure à leur satisfaction réciproque*, il le supplie de bien vouloir encore s'entremettre entre les deux princes.

Mathieu de Goulaine accepte cette nouvelle mission, et c'est avec la plus grande bienveillance qu'il est accueilli par les deux souverains. Il réussit à leur persuader qu'ils doivent mettre fin à leur querelle et il les décide à recevoir les légats du Pape. Philippe ne se laisse pas persuader par ceux-ci sans résistance. Au cours des négociations, il tente plusieurs fois de les rompre, prétendant que *la conduite des légats sent les florins anglais.*

Cependant ceux-ci obtiennent enfin qu'Henri et Philippe soumettront leur litige au Parlement de Paris [1].

L'institution de ce tribunal d'arbitrage au douzième siècle est bien curieux et la création récente du tribunal de la Haye confirme une fois de plus le vieux proverbe : « Nil novi sub sole. »

L'heure sonnera bientôt peut-être de savoir si l'humanité a

[1] Philippe céda surtout parce qu'il savait que le peuple lui reprochait de sacrifier à un ressentiment personnel la guerre sainte ordonnée par le Pape, inspiré de Dieu.

Les imaginations populaires en effet étaient frappées des signes épouvantables qui, disait-on, annonçaient une terrible catastrophe.

Ainsi on racontait que vers ce temps-là on avait vu la lune couleur de sang quitter la voûte du ciel, descendre lentement et venir poser son grand disque rouge au milieu de la plaine d'Argenteuil. Elle s'y arrêta quelques instants, et aux yeux de plusieurs spectateurs épouvantés elle remonta toujours lentement et reprit sa place dans le ciel.

fait un progrès dans la voie de l'arbitrage depuis huit cents ans et si la cour internationale fait respecter ses arrêts mieux que ne put le faire le Parlement de Paris.

Ce jugement du Parlement n'eut qu'un effet purement platonique, en dépit des difficultés immenses que Mathieu de Goulaine et les légats du pape avaient dû vaincre pour l'obtenir. Sur les bases de ce jugement un traité de paix fut élaboré : le mariage du duc Richard avec la princesse Alix était enfin décidé; de son côté, le duc de Guyenne renonçait à ses prétentions sur le comté de Toulouse. Les deux rois s'engageaient à faire à nouveau prêcher la croisade; d'autre part, leurs plus puissants vassaux déposèrent les armes, jurant de ne les reprendre qu'après leur retour de la terre sainte.

La paix, signée en 1185, n'eut qu'une durée éphémère.

Néanmoins le Pape et les deux rois de France et d'Angleterre félicitèrent Mathieu de Goulaine de ce nouveau et brillant succès et lui offrirent une récompense pour ses peines et les nombreux voyages auxquels il avait été obligé. Mathieu de Goulaine refusa d'abord. Cependant, à force d'instances, il accepta de Henri II, pour lui et ses successeurs, le droit de porter les armes pleines d'Angleterre. Ce qu'ayant appris, le roi de France lui octroya la même faveur et lui permit à lui et à ses successeurs de porter les armes qui sont encore aujourd'hui celles de la famille de Goulaine :

« Parti d'Angleterre et de France, timbré d'un taré de front, supportant une couronne à hauts fleurons d'or, de laquelle sort pour cimier un aigle issant de sable couronné d'or, tenant deux aigles avec cette devise :

« *A cestuy-ci, à cestuy-là, j'accorde les couronnes.* »

Un moine du seizième siècle, Petrus Abeilardus, qui a écrit l'histoire généalogique de la famille de Goulaine, a composé sur l'ambassadeur du douzième siècle le distique suivant :

Arbiter hic ambos reges conduxit amore
Et tenet illustris stemma ab utroque domus

Louis Hébert.

LE CONGRÈS DE ROME

(2 - 7 AVRIL 1903)

Sans enfreindre ses traditions, la Société d'histoire diplomatique a estimé qu'elle ne pouvait ni ne devait s'abstenir de participer à la grande manifestation des Sciences Historiques qui s'organisait à Rome par les soins du gouvernement italien et sous le haut patronage de S. M. le roi Victor-Emmanuel III.

Dans sa séance du 19 mars dernier, le Conseil a désigné son président et l'un de ses secrétaires pour le représenter en cette circonstance. Toutefois, M. le baron de Courcel, retenu au dernier moment par un devoir qui ne souffrait pas d'ajournement, n'a pu, à son grand regret, se rendre à Rome.

Le congrès s'est ouvert le 2 avril, sous la présidence de M. Pascal Villari, sénateur du royaume, président de l'Académie des *Lincei*. La séance d'inauguration a eu lieu au Capitole en la présence de Leurs Majestés.

Sur les huit sections entre lesquelles s'étaient répartis les travaux du congrès, la seconde, consacrée à l'étude de l'histoire du moyen âge et de l'histoire moderne, comprenait un groupe d'*Histoire diplomatique et napoléonienne* (Storia diplomatica et napoleonica). C'est aux travaux de cette deuxième section, et spécialement à ceux du groupe susdit, qu'a pris part le délégué de la Société.

Ce groupe a tenu deux séances. L'une d'elles a été présidée par M. Félix Bouvier, membre de la Société, l'auteur si apprécié de *Bonaparte en Italie;* l'autre par M. Edouard Rott, délégué du Conseil.

La première séance a eu lieu le 5 avril. Des communications très variées ont vivement intéressé le nombreux auditoire. Il

suffira de rappeler le travail magistral de M. le Dr Ognibene, directeur des archives de la maison d'Este à Modène, sur le classement méthodique des documents confiés à sa surveillance [*Regesti del carteggio degli ambasciatori, agenti e corrispondenti Estensi presso le Corti e le Signorie italiane e straniere (Secoli* XIII-XVIII) *e de quello dei Principie delle Signorie d'Italia e urori d'Italia colla casa d'Este* (*secoli* XII-XVIII)] ; la lecture si attrayante de M. le comte Greppi sur un épisode diplomatique de la Question d'Orient (1828-1829), à savoir les efforts tentés par la Turquie, après la bataille de Navarin, pour ramener à Constantinople les représentants des cours alliées qui l'avaient abandonnée ; les aperçus ingénieux du professeur Sergio Terlizzi sur la nature et les conséquences des relations de Charles Ier d'Anjou avec la Toscane (1165-1275) ; l'étude très documentée du savant bibliothécaire du Sénat italien, M. A. Martini, sur l'emploi du latin dans les instruments et les actes diplomatiques ; enfin les intéressants exposés de M. le Dr Ovary et du professeur Darvai, tous deux de Budapest, sur les richesses des archives de cette ville, ainsi que sur le développement historique de la monarchie hongroise.

Les communications relatives à l'histoire napoléonienne n'ont pas présenté un moindre intérêt. Signalons, entre autres, le travail très consciencieux et très documenté de M. le professeur G. Gallavresi, de Milan, sur les nouvelles sources qu'il a découvertes dans des archives privées concernant la campagne de 1796 en Italie ; et la lecture par M. le Dr Simonsfeld d'une étude fort originale de l'éminent professeur Hermann Huffer, de Bonn, sur Marengo et la convention du 15 juin 1800.

La seconde séance, tenue le 6 avril, dans la matinée, a été marquée par d'importantes communications. M. le commandeur Gorrini y a lu un travail tout à fait inédit sur l'évasion de Napoléon de l'île d'Elbe et la façon dont cet événement fut porté à la connaissance des puissances italiennes. M. Félix Bouvier y a exposé les diverses hypothèses par lesquelles pourrait s'expliquer l'abstention, véritablement inconcevable, de toute visite à

Rome de Napoléon Bonaparte, général, premier consul ou empereur.

Le président a levé la séance et clos les travaux du groupe en exprimant, au nom de la Société qu'il représentait, les vœux chaleureux de ses collègues pour la diffusion toujours plus large des études d'histoire diplomatique et en faisant appel à la collaboration à la *Revue* des membres italiens de la Société.

Pendant la durée des travaux du congrès, le délégué du Conseil et l'un de nos membres qui l'assistait ont été l'objet de témoignages d'une bienveillance particulière de la part des membres italiens de la Société : l'éminent comte Greppi, ancien ambassadeur d'Italie à Saint-Pétersbourg, sénateur du royaume; le très aimable commandeur Gorrini, directeur des archives des Affaires étrangères, dont l'érudition, à la fois si vaste et si sûre, est universellement appréciée; le comte d'Aspremont, l'un des membres les plus distingués de la carrière diplomatique italienne, et bien d'autres encore.

Ajoutons, en terminant, que le délégué de la Société a eu l'honneur d'être convié, en sa dite qualité, au dîner offert par Sa Majesté le Roi en l'honneur des représentants des délégations étrangères au congrès.

UN POINT D'HISTOIRE COMMERCIALE

LES PREMIÈRES RELATIONS

ENTRE LES PAYS-BAS ET LA PORTE

(1610-1613)[1]

Lorsqu'en 1569 le sultan Sélim renouvela les capitulations concédées trente ans auparavant par Soliman le Magnifique au roi François Ier, il voulut gratifier la France d'un privilège nouveau en lui attribuant le monopole de la protection étrangère. Jusque là, en effet, le pavillon fleurdelisé ne couvrait que des bâtiments français, comme la bannière de Saint-Marc ne flottait que sur les vaisseaux de la République. Dès lors, les navires de toutes nations durent, dans les mers turques, arborer nos couleurs devenues, par tout l'Islam, un inviolable et nécessaire passeport L'ambassadeur de la France auprès de la Sublime Porte put se dire le représentant officiel de la chrétienté, son seul avocat et son unique défenseur.

Les autres puissances commerçantes d'Europe ne tardèrent pas à nous envier une situation si éminente et à se sentir impatientes de cette dépendance. Humiliées sous un joug, dont elles s'exagéraient volontairement le poids, elles cherchèrent à le

[1] Les dépêches des barons de Salignac, du Carla et de Sancy, ambassadeurs de France à Constantinople (Bibl. nat , mss. français 16145, 16146, 16147, 16172); de Thomas Glover et Paul Pindar, ambassadeurs d'Angleterre dans le même poste (Londres, Public Record Office, state papers, foreign series Turkey, vol. V-VIII); de Léon, notre représentant à Venise à la même époque (Bibl. nat., mss. français 16083), nous ont principalement servi pour ce travail. Nous avons aussi consulté avec profit les *Relations des bailes vénitiens*, publiées par Barozzi et Berchet, Venise, 1871.

briser et à se créer respectivement, sur les bords du Bosphore, une situation analogue à la nôtre, où l'égalité des droits remplacerait une prééminence que leur amour-propre jugeait insupportable.

En 1579, le Sultan, habilement circonvenu par les émissaires de l'astucieuse Élisabeth, octroyait à l'Angleterre des capitulations semblables aux nôtres. Deux protections s'offraient désormais aux navires étrangers : c'était une concurrence redoutable, un perpétuel assaut livré à notre priorité commerciale, la perte probable de nos principaux clients, la ruine méthodique et prompte de notre influence d'Orient. Henri IV, à son avènement, trouva le mal déjà avancé : dix ans de patience et de labeur suffirent à peine pour l'enrayer. Admirablement secondé, là-bas, par un collaborateur de grand talent et un serviteur d'une rare fidélité, Savary de Brèves, s'il ne put dépouiller l'Angleterre de cette autonomie acquise à l'ombre de nos discordes et de notre négligence, il fit du moins rétablir, en sa faveur, le monopole de la protection étrangère (1603).

Monopole bien amoindri, sans doute, puisque notre puissante voisine s'y soustrayait, mais fructueux et appréciable encore. La place que l'Angleterre occupait dans le monde commercial était en effet prééminente, mais non exclusive : derrière elle, et à divers intervalles, venaient d'autres nations actives et prospères. La France avait retrouvé, ou plutôt s'était assuré de nouveau toute cette clientèle d'avenir ; le privilège de Selim n'était donc nullement devenu illusoire. De plus, elle avait acquis une salutaire expérience de l'avidité ambitieuse et de l'égoïsme jaloux de sa rivale : tirée brusquement de sa somnolence, elle serait désormais en éveil. La présence de l'Angleterre à Constantinople était pour elle un constant avertissement, une perpétuelle invitation à la maintenir dans les limites étroites où l'habileté de Savary avait confiné son entreprenante activité

De tous nos protégés, les Flamands étaient, dès lors, les plus importants. Le remarquable sens commercial de ce peuple, le nombre déjà grand de ses vaisseaux, l'habileté consommée de

ses négociants lui avaient, en effet, ménagé sur le marché de Constantinople une place considérable, et le patronage que nous n'avions jamais cessé de lui accorder n'était pas une des plus médiocres causes de notre considération là-bas. L'Angleterre avait compris aisément le prix que nous devions attacher à cette suprématie, et à peine affermie sur les bords du Bosphore elle avait cherché à nous en dépouiller. Les capitulations obtenues par Henri IV étaient venues l'entraver dans ses plans et la contrecarrer dans ses projets.

Elle ne renonça pas cependant à une entreprise que tout autre qu'elle aurait jugée vaine ; avec son habituelle opiniâtreté, elle essaya d'obtenir, par ruse et par fraude, ce qu'elle ne pouvait plus solliciter ouvertement. A cette fin, ses représentants eurent recours aux expédients les plus inopinés et montrèrent une fertilité d'imagination qui n'avait d'égale que la crédulité turque. Un de ses ambassadeurs, Thomas Glover, n'alla-t-il pas, un jour de mai 1608, jusqu'à prétexter de fabuleuses victoires de son roi sur les Flamands et à réclamer leur protection au nom d'une prétendue vassalité. Et Henri IV d'être obligé d'envoyer, à Constantinople, un témoignage officiel de l'indépendance de cette nation [1].

Mais quand les Flamands eurent définitivement secoué le joug des archiducs et que les Provinces-Unies eurent imposé leur autonomie à l'Europe, le danger devint tout autre et singulièrement plus pressant pour nous. Dans l'esprit de ce peuple, grisé de sa jeune liberté, germa bientôt la même pensée qui jadis avait obsédé la reine Élisabeth : pourquoi continuer à subir l'ascendant de la France? L'Angleterre avait donné l'exemple, et le sultan reconnaîtrait, sans peine, une indépendance qui s'était imposée au fils de Charles Quint. Cette idée prit chez les Hollandais d'autant plus de consistance qu'ils virent qu'ils n'avaient même pas à faire des avances. Le grand amiral, Ali-Pacha, un des personnages les plus importants de l'entourage

[1] Voir à ce sujet notre travail : *Deux Ambassadeurs à Constantinople (1604-1610)*, Paris, Plon, 1902, in-8°.

du sultan Achmet, avait engagé officiellement des pourparlers avec le stathouder Maurice de Nassau, et écrit, dès juillet 1610, aux États pour leur exprimer tout le plaisir que causeraient, au grand Seigneur, l'envoi d'un ambassadeur hollandais à sa Porte et des consuls dans les différentes villes de l'Empire. C'était un fait sans précédent car jamais, de mémoire de musulman, le Commandeur des Croyants n'avait fait des avances à un infidèle. Sous quels mobiles agissait-il donc, et pourquoi attacher tant de prix à l'amitié d'une puissance encore au berceau et dont la politique ne devait pas avoir grand poids dans les affaires européennes?

Le sultan Achmet qui retrouvait parfois, au milieu des plaisirs et des débauches, une surprenante lucidité d'esprit, s'était fait ce clair et logique raisonnement : la Hollande était l'amie de la France puisqu'elle lui devait, en grande partie, son émancipation, et l'ennemie de l'Espagne puisqu'elle avait gémi longtemps sous sa domination ; donc elle pouvait facilement, par son influence, empêcher tout rapprochement entre ces deux nations : or, dans l'imagination maladive du prince, l'alliance franco-espagnole, c'était la croisade assurée, l'invasion de l'empire, le sac de Constantinople. En second lieu, l'ambassadeur de Hollande pourrait non seulement être, à la Haye, l'écho fidèle des craintes et des cauchemars impériaux, mais encore transmettre, à l'occasion, le résultat des espionnages, des investigations, des enquêtes secrètes que les États faisaient dans toute l'Europe ; l'habile service de renseignements, organisé par Maurice de Nassau, était connu d'Achmet, qui pensait pouvoir utilement le mettre à profit. Enfin, à la différence de la France et de l'Angleterre, la Hollande viendrait à Constantinople dans un but uniquement commercial : on n'aurait en un mot qu'à se servir d'elle sans avoir jamais en s'en méfier.

Les États firent bon accueil à une proposition qui servait si bien leurs plans. Des pourparlers s'engagèrent, mais l'entente ne s'établit pas sur-le-champ, comme on aurait pu le supposer. L'affaire, après avoir traîné quelques mois, ne fut remise, en

réalité, sur le tapis qu'au printemps suivant. A peine était-elle reprise avec quelque vigueur qu'une porte mal close du sérail en laissa filtrer la nouvelle qui se répandit par tout Constantinople. L'émotion fut grande.

L'ambassadeur de France, le baron du Carla, se rendit aussitôt chez le grand vizir et lui demanda si ce bruit avait quelque fondement et si le sultan songeait réellement à amputer à nouveau, et de si notable façon, notre droit de protection. Le Turc répartit, sans s'émouvoir, que, la Porte étant ouverte à tous, nul n'en pouvait interdire l'accès aux Hollandais, mais que d'ailleurs leur venue resterait sans résultat. Cependant le grand amiral, qui avait écrit quelques mois auparavant aux États et favorisait fort leur cause, leur délivrait sous main un sauf-conduit pour envoyer des députés à Constantinople. Tant d'attention et de prévenance ne précipita point cependant la décision des États : Maurice de Nassau hésitait-il à prouver, si étrangement, à la France la reconnaissance qu'il lui devait, ou plutôt doutait-il encore de la sincérité du sultan ? Si cette entreprise échouait en effet, il aurait compromis son pays dans sa dignité et blessé inutilement sa puissante mais irascible alliée, dont la jeune Hollande avait encore besoin. Cet état d'esprit explique facilement l'attitude ambiguë du stathouder durant toute l'année 1611 : de son propre avis, il jouait gros jeu et il ne voulait jouer qu'à coup sûr. On délibéra, on réfléchit, on temporisa ; à plusieurs reprises les intentions de la Porte furent à nouveau sondées : on les trouva toujours aussi favorables. C'eût été folie que d'hésiter plus longtemps. L'envoi d'une ambassade fut décidée. A la fin de décembre 1611 sa venue était officiellement annoncée à Constantinople.

Des trois ambassadeurs accrédités auprès du Sultan, ceux de France et de Venise étaient décidés d'avance à faire aux nouveaux venus la plus froide mine du monde. Harlay de Sancy, arrivé tout récemment dans le poste qu'il occupait, avait apporté de France des instructions toutes fraîches : des ordres sévères et précis lui avaient été donnés en particulier au sujet des

Flamands dont les menées n'étaient pas ignorées du roi. Sa consigne était de s'interposer de tout son pouvoir et de ne leur laisser prendre pied à Constantinople sous aucun prétexte[1]. Le Vénitien, Simon Contarini, s'était engagé à faire cause commune avec Sancy et à le seconder en tous points. Il quitta d'ailleurs Constantinople deux mois après : son successeur, Valier, devait montrer les mêmes dispositions.

L'ambassadeur d'Angleterre, Paul Pindar, s'était posé au contraire dès le début en champion de la cause hollandaise. Une nation protestante, qui pouvait causer du préjudice à la France, devait lui être forcément sympathique. Mais le crédit dont il jouissait auprès des Turcs était assez mince : c'était un nouveau venu dans le poste et dans la carrière et qui succédait à un assez pitoyable sire dont les créanciers et les victimes étaient loin d'être apaisés.

Du côté des Turcs, les Hollandais n'avaient à craindre aucune animosité. Naturellement indifférente, la cour leur était devenue sympathique, à cause de la faveur que le Grand Seigneur paraissait leur témoigner. De plus, ils avaient pour avocat convaincu l'amiral Ali-Pacha, dont la popularité jointe à la toute-puissance que lui conférait l'absence du grand vizir alors en campagne, aurait suffi à dissiper toute haine ou même tout mauvais vouloir.

Cornélius Aghe, le chef de l'ambassade et le plénipotentiaire des États, avait songé un instant à gagner Constantinople par la Pologne : l'état de trouble dans lequel se trouvait ce pays lui fit renoncer à ce projet et il s'en alla prendre la mer à Raguse. Son passage était signalé à Scio à la fin de février 1612, et malgré

[1] « Leurs Majestez ont sceu pareillement que les estatz des provinces unies des Pays-Bas sollicitent et font instance pour avoir une bannière à part, de quoy ayans esté adverties, elles ont escript à celluy qui faict leurs affaires par-delà de s'y opposer et d'en empescher l'effect, affin que le crédit de la leur (soubz laquelle lesdicts Estatz sont compris) ne soit diminué et que pour ce regard (comme pour tout autre) il ne soit rien innové au préjudice des anciennes capitulations, ledict Baron à charge d'avoir l'œil à ceste affaire et y maintenir de tout son pouvoir l'authorité et dignité de sa Majesté. » (*Instruction baillée à Monsieur le Baron de Sancy le 28 avril 1611.* Bibliothèque nationale. Fonds français, ms. 17843, f° 93 v°.)

les efforts de Sancy, qui allait vainement de porte en porte réclamer son renvoi, il débarquait à Constantinople dans la première quinzaine de mars. Selon l'usage, il s'en alla loger avec tous ses gens à Péra, dans une maison que les soins des marchands flamands lui avaient aménagée et y attendit patiemment l'audience ou, comme on disait, le *baise-main* du Grand Seigneur. Cette réception qui se faisait toujours avec grande pompe et un cérémonial compliqué était d'une importance capitale pour tout ambassadeur : c'était là, en effet, sa consécration officielle et sa reconnaissance solennelle ; un ambassadeur non reçu au Sérail n'avait plus qu'à songer au retour, et l'on vit le cas s'en produire à plusieurs reprises. Ni Cornélius, ni Sancy n'ignoraient ces précédents. L'ambassadeur français vit encore là une dernière chance de victoire et, aidé du baile vénitien [1], tenta un suprême effort. Le tout puissant Ali-Pacha fut visité ; il resta impénétrable. Les menaces comme les flatteries restèrent sans effet ; et la perspective des escadres royales le laissa aussi insensible que celle de tous les présents et de toutes les rémunérations possibles. Les dignitaires de moindre importance, les vizirs en second, les courtisans, les officiers intérieurs du palais furent aussi flattés et cajolés, mais nul d'entre eux n'eut la franchise et le désintéressement du grand amiral et chacun promit de s'employer de son mieux à une cause qu'il savait perdue d'avance.

Cependant de son côté le Hollandais, patronné par l'ambassadeur d'Angleterre, intriguait sans relâche et faisait aussi tinter

[1] Voici ce qu'écrivait à la reine régente, le 27 mars 1612, Léon, notre ambassadeur à Venise : « Pour les nouvelles du Levant, quoyque M. de Sancy tienne vostre Majesté bien advertye de tout ce qui si passe néanmoins je pense la devoir informer de ce qui est mandé à ces Seigneurs que leur baile faict tous les offices à luy possibles pour empescher que le *verdemer des aaiata* ne soyt admis et receu à la Porte, pour la jalousie qu'ilz ont avec juste raison conceue contre eux à cause du traffic qu'ilz font en Levant qui diminue leur revenu ordinaire de beaucoup, le domage estant pour augmenter quand par le moyen de l'establissement d'un ambassadeur auprès dudict Grand Seigneur, leur navigation sera encore plus libre... » (Bibl. Nat. Ms. 16083, f° 379 v°). Dans la correspondance de Léon, où l'on trouve l'emploi d'un certain nombre de mots à clef, le *verdemer des aaiata* est l'ambassadeur des Hollandais.

aux oreilles des personnages influents le joyeux carillon de récompenses sonnantes et trébuchantes : or chacun sait combien les Turcs sont friands de cette musique. Le sultan lui-même est tenté : Cornélius lui promet de la poudre, des armes et des lances en quantité ! Rien de plus curieux et de plus amusant que cette rivalité effrénée, cette lutte de la dernière heure. Et cependant les dehors et les convenances étaient respectés, car Sancy s'enquérait poliment des nouvelles de son futur collègue et lui faisait souhaiter la bienvenue !

Achmet, malgré tout, conservait une hiératique impassibilité et un imperturbable silence. Comme il arrive toujours en pareille circonstance, les bruits les plus divers, les versions les plus contradictoires circulaient et s'entrechoquaient à l'envi : chaque parti se prenait à espérer et à désespérer tour à tour. On suit dans les dépêches de Sancy l'impatience et les craintes croissantes de Cornélius. Ce ne sont plus des armes qu'il offre au Grand Seigneur, mais des vaisseaux, sachant combien la Porte en est dépourvue : ne va-t-il pas jusqu'à s'autoriser de la reconnaissance qu'on devrait garder aux États de la mise en liberté d'esclaves turcs, faits prisonniers à l'Écluse quelques années auparavant !

Le Sultan se laissa enfin toucher : le 1er mai 1612 Cornélius Aghe était reçu en audience avec toute la pompe et tout le cérémonial désirables. Après les harangues et les compliments d'usage, Achmet l'interrogea sur les affaires d'Europe. Cornélius, entrevoyant là une occasion de se venger méchamment de Sancy, donna comme certaine au prince l'alliance de la France et de l'Espagne. C'était, comme on le sait, le cauchemar du monarque. Déjà défaillant, il demanda sur-le-champ des explications à l'ambassadeur de France, présent à la cérémonie, et l'autre eut toutes les peines du monde à le rassurer et à dissiper son effroi. Cornélius, sans se laisser autrement intimider, se retrancha alors derrière la difficulté qu'on avait à être renseigné exactement et l'intérêt qu'il portait aux affaires et au bien de l'Empire : il affirma en tout cas que les États étaient en relations suivies avec les

huguenots ainsi qu'avec deux grands personnages français : ils pouvaient donc mieux que personne, par cette double et différente influence, empêcher tout rapprochement entre les cours de Paris et de Madrid. On ne pouvait pas mieux s'imposer, ni plaider plus éloquemment sa propre cause. Le Sultan congédia l'habile avocat ; mais, par une malicieuse subtilité, l'agréa comme plénipotentiaire chargé de jeter les bases d'une alliance turco-hollandaise, et non comme ambassadeur résidant auprès de lui.

On juge du dépit de Cornélius et de la joie maligne de Sancy. Le même manège de courses et de démarches recommença de part et d'autre. Cependant Achmet semblait se départir de sa faveur première et refusait systématiquement toutes les demandes formulées par le Hollandais. Trois vaisseaux flamands pris par des corsaires de Tunis avaient été envoyés à Constantinople ; malgré les justes réclamations de l'ambassadeur, les marchandises furent confisquées et les équipages réduits en esclavage. Un marchand de même nationalité qui désirait faire nommer son frère à la place de Cornélius, poursuivi par les gens de ce dernier, s'était sauvé chez Sancy après avoir tenté de poignarder son secrétaire. Le Hollandais alla se plaindre et réclamer son extradition ; pour toute réponse le Grand Seigneur fit reconduire le coupable dans sa demeure avec défense de l'inquiéter.

Toutes ces vexations remplissaient d'aise le cœur des ambassadeurs de France et de Venise ; ils les colportaient soigneusement par toute la ville, les racontaient, les amplifiaient, s'en gaussaient à qui mieux mieux. On comprend leur stupéfaction quand ils apprirent, le 7 juillet au matin, que le sultan, par un bizarre changement d'humeur, avait accordé, la veille, à la Hollande des capitulations analogues à celles de l'Angleterre. Les Provinces-Unies pouvaient désormais trafiquer librement par tout l'Empire et sous leur propre bannière, entretenir un ambassadeur à Constantinople et des consuls dans les Échelles. Leurs nationaux n'étaient plus soumis à la justice turque ; nul ne pouvait mettre la main sur leurs biens ou leurs personnes ; même on leur concédait un droit que nous étions seuls à posséder,

celui de trafiquer de la cire, du coton et des peaux. La défaite était pleine et entière, il n'y avait plus qu'à s'incliner devant le fait accompli. Sancy le comprit et dissimula son dépit.

Quelque temps après, une misérable question d'étiquette ménagea à son amour-propre endolori une mince compensation. L'Empereur ayant, en effet, envoyé à Constantinople, en septembre 1612, une mission extraordinaire, le Grand Seigneur lui fit une magnifique et solennelle réception à laquelle tous les ambassadeurs résidents furent conviés. Au moment de la cérémonie, Cornélius voulut prendre place à côté de ses collègues, et même avoir le pas sur le baile de Venise. Mais si les capitulations récemment concédées autorisaient les États à entretenir un ambassadeur à Constantinople, Cornélius n'avait pas encore été agréé comme tel. Le Français et le Vénitien jetèrent donc les hauts cris à de telles prétentions, et obtinrent d'ailleurs gain de cause.

Cornélius, comme on le voit, n'avait aucune raison de tenir en grande affection Sancy qui était la cause incessante de tous ses ennuis. Il se dispensa donc de l'aller visiter, tandis qu'il remercia officiellement Paul Pindar de son constant appui. Ce manque bien naturel de courtoisie outra l'ambassadeur français, dont la défaite avait exaspéré la susceptibilité. De concert avec le nouveau baile, Valier, il imagina un stratagème qui devait perdre à jamais les Hollandais dans l'esprit du soupçonneux Sultan. Il rédigea une lettre qui leur prêtait des desseins de conquête sur la Morée et des intelligences avec les rebelles de ce pays. On s'arrangea pour faire tomber cette lettre entre les mains d'un pacha qui, selon toute vraisemblance, en devait aviser sur le champ le grand vizir, le cruel et sanguinaire Nassouh. C'était l'empalement assuré pour Cornélius. Mais, contre l'attente de Sancy, le Turc se trouvait être un homme modéré et intelligent qui fit simplement prévenir l'ambassadeur, pensant naïvement qu'il se sauverait s'il se sentait coupable. L'autre vint, au contraire, sur-le-champ, reconnut la trame et prouva son innocence. Trois vaisseaux flamands, chargés « de poudre,

de mousquets et d'arquebuzes », vinrent d'ailleurs à propos témoigner éloquemment de l'inanité de cette accusation et de l'entier dévouement de Cornélius au Grand Seigneur.

Mais, malgré tous ces frais dispendieux, le Hollandais n'était toujours pas agréé comme ambassadeur résident; il supportait mal la situation fausse où il végétait, et que Sancy et Valier prenaient soin de souligner sans cesse. Le Sultan, supplié par lui, lui fit savoir combien il serait heureux de combler ses désirs, quand il aurait envoyé les présents habituels. L'usage turc voulait, en effet, que tout nouvel ambassadeur, en guise de joyeux avènement, fit, non seulement au prince, mais aux vizirs et aux dignitaires, des cadeaux dont la richesse ou la pauvreté avait toujours une grande influence sur l'esprit de tous ces personnages qui n'estimaient les représentants étrangers que d'après ce qu'ils pouvaient en tirer.

Cornélius fut d'autant plus marri de cette réponse qu'il était alors assiégé par les créanciers de son premier drogman, Paulo. Cet homme avait jadis servi d'intermédiaire entre l'ambassadeur et les autorités turques, et contracté à cette occasion des dépenses considérables, auxquelles il ne pouvait plus faire face. Ses débiteurs, de guerre lasse, portèrent l'affaire jusqu'au tribunal du grand vizir. Cornélius, appelé, déclina toute responsabilité et le drogman fut simplement envoyé en prison. L'ambassadeur se retirait heureux d'en être quitte à si bon marché, lorsque survint une femme en pleurs qui se jeta aux pieds du ministre, déclarant que Cornélius avait séduit sa fille et l'avait dédommagée de la perte de sa virginité, en lui donnant un diamant qu'on avait reconnu pour du simple verre. Nassouh simula une grande colère, malmena fort le Hollandais, lui fit de violents et publics reproches et finalement, par manière de punition, le condamna à payer les dettes de son drogman.

C'était sa réception indéfiniment retardée, car sa bourse, après avoir été allégée d'une pareille somme, ne serait guère en mesure de subvenir à l'achat des présents. Cornélius fit alors preuve d'une grande habileté : de magnifiques cadeaux envoyés

à propos à Nassouh firent rapporter le malencontreux jugement, et, le 29 mai 1613, avait lieu en grande pompe la cérémonie du baise-main. Cornélius salua le Sultan comme ambassadeur résidant à sa Porte et lui remit, avec ses lettres de créance, un simple message des États, qui le remerciaient de ses faveurs et de son alliance.

L'incident était définitivement clos. Sancy et Valier firent savoir à Cornélius qu'ils seraient heureux d'une réconciliation. Ils se visitèrent mutuellement, s'assurèrent de leurs bons offices et, amis un peu par dépit, oublièrent tous les ennuis qu'ils s'étaient causés, toutes les difficultés qu'ils s'étaient suscitées durant plus d'une année.

Ainsi finit, presque de comique façon, cet épisode diplomatique. Personne n'y prêta attention, et pourtant c'était une atteinte de plus à notre suprématie orientale, un nouveau lambeau arraché du patrimoine séculaire.

Gabriel de Mun.

LE JOURNAL

DE LA

MÈRE ADOPTIVE DE BERNADOTTE

I

A Stockholm vient de paraître le premier tome de mémoires volumineux sur le dix-huitième siècle, qui seront d'une très haute valeur politique et intellectuelle. Les notes, écrites en français et s'étendant sur un espace de quarante-deux années, sont de la main de Hedvige-Élisabeth-Charlotte, dernière reine de la maison Holstein-Gottorp en Suède et mère adoptive de Bernadotte. Elles sont traduites en suédois et publiées par le baron Carl-Carlson Bonde, — lui-même descendant en ligne directe de ce Carl- Knutsson Bonde, qui était roi de la Suède vers la fin très agitée du moyen âge. Quelques mois avant sa mort, la reine confia ses mémoires, enfermés dans un coffre-fort, à deux seigneurs de sa cour, le comte de Ruuth et le baron Carl-Göran Bonde, leur permettant de les lire eux-mêmes, mais leur défendant de les publier avant cinquante ans passés. L'arrière-petit-fils de ce dernier, qui garde ce document important dans ses archives de famille, au château d'Ericsberg, s'est fait récemment le devoir — d'après les intentions de la reine — de le communiquer au public.

La princesse, qui a écrit ses souvenirs, était née en 1759, fille du prince-évêque de Lübeck et duc de Holstein-Gottorp, Frédéric-Auguste, dont le frère, Adolphe-Frédéric, était le fondateur de la dynastie de Holstein-Gottorp sur le trône suédois. L'union

du roi Gustave III avec la princesse danoise Sophie-Madeleine restant inféconde, le roi voulait donner le plus tôt possible une épouse à son frère Charles, duc de Sudermanie et plus tard roi de Suède sous le nom peu glorieux de Charles XIII, et son choix tomba sur la cousine de la petite cour d'Eutin. Au mois de mai 1774, on dirigea une suite de dames d'honneur à la rencontre de la jeune princesse, sous la direction de la comtesse de Fersen, mère de ce comte Axel de Fersen qui joua un rôle si sinistre dans l'histoire de Marie-Antoinette et pendant la fuite de Louis XVI, et qui, après son retour en Suède, fut massacré dans les rues de Stockholm par la populace furieuse. La comtesse de Fersen avait chez elle sa fille Sophie, qui devint l'amie intime de la princesse Charlotte et à laquelle celle-ci adressa son journal sous la forme de lettres mensuelles. Les fiançailles solennelles avaient lieu en juin dans la ville de Wismar; le baron de Hëptien représenta par « procuration » le futur mari; et au commencement de juillet la jeune fiancée, âgée de treize ans, arriva dans sa nouvelle patrie.

La mission qu'on lui avait imposée, de donner au pays un héritier, sembla s'accomplir assez rapidement. Quelques semaines déjà après son entrée à Stockholm, un des chroniqueurs du temps, le chancelier de la cour, comte de Sparre, raconte dans son journal qu'on s'attendait de voir dans peu de temps le fruit du ménage heureux. En janvier de l'année suivante, la grossesse de la duchesse était un fait publiquement présumé, et en avril elle était tellement hors de doute que, d'après la même source, les prières de l'Église pour une prompte délivrance étaient demandées. En attendant, la mère *in spe* fut entourée des plus grands soins pour prévenir un accident. En effet, une certaine précaution était de rigueur, vu que Sparre écrivait dans ses notes, en mars, qu'un laquais ivre, qui s'était égaré pendant la nuit dans sa chambre à coucher, venait d'effrayer la duchesse, tellement que les médecins craignaient les pires complications. Une demi-année plus tard, la chose n'était pourtant pas plus avancée; Sparre raconte encore une fois que la grossesse de la duchesse

est hors de doute, mais il ajoute qu'elle semblait dater du jour de naissance du roi (janvier), comme tout le monde l'avait présumé. En octobre, le chroniqueur peut fixer un jour précis pour la délivrance, le 24 octobre. Ce jour pourtant, il constate humblement qu'on s'était trompé de plusieurs mois et que la délivrance ne serait qu'en février. Peu de temps après, il fut constaté que la duchesse n'était nullement grosse, et Sparre ne revint plus sur cette affaire. La duchesse elle-même ne fait qu'une fois mention de ses espérances ; c'est dans la première lettre de son journal, où elle dit que sa grossesse était regardée comme incertaine depuis plusieurs mois, et que les médecins se trouvaient en désaccord. Pour elle, toute cette histoire, qui rappelle d'une manière frappante des procédés pareils de nos jours, était finie. Le roi se réconcilia avec la reine par l'entremise de son écuyer Munck ; quant à Charlotte, elle se mit à écrire son journal et s'occupa tout de suite de l'affaire Munck.

II

Le livre contient un portrait de Charlotte par le peintre suédois Roslin, probablement de l'année 1775. La toile est dans le style du temps et accuse les traits prononcés du type des Holstein-Gottorp, pourtant avec une nuance tout à fait personnelle et intime. C'est une grâce riante et une sagesse de bonne humeur, qui caractérisera aussi le journal. La princesse se présente ici comme une petite personne propre et paisible, honnête et droite, pleine de charme naturel ; une tête posée, le regard clair, bonne observatrice, curieuse et prudente, tempérée et placide, peu inclinée pour les intrigues et les amours frivoles de la cour, qu'elle trouve ridicules et malpropres, sans pourtant être prude, avec plus de sentiment que de sens et avec plus d'intelligence que de sentiment.

Dans une introduction « au lecteur », précédant le journal, elle a ébauché un portrait d'elle-même, où elle montre qu'elle se connaissait très bien, avec une implacabilité moqueuse qui serait

coquette mêlée d'une autre nuance. Voilà comme elle décrit son physique :

« Je suis de taille moyenne, assez proportionnée, plutôt petite que grande... Mon front est très haut, ce que je cache assez habilement en laissant les cheveux tomber négligemment dessus; mes cheveux sont assez joliment cendrés; mes yeux sont grands et doux et ils prennent facilement une expression tendre si je le veux; ils sont de couleur bleu clair et interprètent assez distinctement les sentiments de mon âme...; mon nez est presque trop grand pour être bien pris, c'est un nez d'aigle, et il serait mieux si je ne l'eusse pas déformé par des grimaces que je faisais étant enfant et que je fais encore quand je n'y fais pas attention. Ma bouche a eu le même sort, mes grimaces l'ont rendue trop large ; mes lèvres sont d'une assez belle rougeur, mais un peu trop épaisses; mes dents sont assez bien placées et passablement blanches, mais trop grandes pour être belles, et quand je souris, je montre deux dents qui ont l'air de dents de sanglier. Mon menton est long et pointu; mon teint est assez beau, mais n'a que peu d'incarnat, et ce qu'il y en a eu, le fard l'a corrompu; mes oreilles sont petites et bien faites, mes sourcils assez finement dessinés. Ma gorge et mon sein sont blancs et bien faits. Ma taille est passablement jolie et assez proportionnée, et ma stature droite; n'en ferait-elle pas l'impression, ce serait ma faute, car je suis négligemment mise; honteusement, il me faut confesser que je fuis toute parure... Je suis très propre, et je hais le contraire. Mes mains sont laides, parce que je ne voulais pas de gants étant enfant, mais elles sont petites et passablement bien formées. Mes jambes sont droites et, comme mes pieds, bien faites; je pourrais même prétendre qu'elles sont la meilleure partie de moi-même. Je me tiens mal quand je n'y fais pas attention, et je suis affreusement voûtée; mais je puis, si je le veux, être assez gracieuse. »

La jeune princesse esquisse les traits de son âme avec la même exactitude et la même franchise : « Elle sait bien jouer du clavecin et de la guitare, mais sa trop grande vivacité lui donne rarement le temps de cadencer juste. Elle aime à danser et à

monter à cheval et sait bien dessiner. Si elle s'est passionnée pour quelque chose un ou deux jours, cela passe vite. Elle n'aime le jeu que quand elle n'a rien à faire; le pharaon et le hasard seuls seraient peut-être à son goût. Elle a plus de religion qu'on présume, parce qu'elle ne veut pas des sermons. Elle est de nature assez fière, mais accoutumée à feindre, afin que les gens n'y fassent pas attention. Elle aime à être confiante jusqu'à l'extrême avec ses amis, et il lui est très difficile de se tenir au juste milieu. Elle aime à se moquer de ce que les autres font; et il lui faut faire des efforts pour ne pas aller trop loin. Elle hait toute apparence d'avarice, et, s'il lui fallait choisir entre l'avarice et la prodigalité, elle préférerait celle-ci. Elle aime à montrer de l'esprit, mais elle sait se taire quand elle a peur de dire des fadaises. L'amour ne s'empare pas facilement de son cœur; mais qui a gagné son amitié peut être sûr de sa fidélité. Elle est persévérante dans tout ce qu'elle a décidé, et il est inutile de la contredire, parce qu'elle ne change jamais d'opinion. »

III

Le premier volume s'étend de 1775 à 1782. Il s'occupe par préférence des événements de la cour et dépeint d'une manière précise comment la cour, la famille royale en tête, vivait et faisait ses intrigues, s'amusait et se faisait la guerre dans la capitale et châteaux des environs. Les choses publiques et sérieuses n'y prennent pas beaucoup de place, ce dont il ne faut pas trop s'étonner, vu que l'auteur est une jeune dame, étrangère d'abord dans ce milieu nouveau. Au surplus, ces années du règne de Gustave III sont assez vides et paisibles. Elle fait pourtant consciencieusement narration des quelques événements de politique intérieure et extérieure : le monopole de la production de l'eau-de-vie, le riksdag de 1778, la neutralité armée, etc., sans pouvoir rapporter quelque chose de nouveau. Elle connaît fort bien ce qui lui manque et se fait un devoir d'approfondir et

d'étendre ses connaissances ; ce qui se fit au cours des années.

Tel qu'il se présente, le tome premier fait l'impression d'une pièce bien montée. Au centre de cette foule nombreuse et hétérogène, flottant entre les médisances et les plaisirs insipides, et dont les personnages sont caractérisés par Charlotte assez plaisamment, il y en a trois principaux : la reine mère, la reine et le roi. L'histoire que l'on représente devant nous, comme sur un théâtre, se résume pour ainsi dire en une intrigue tragi-comique entre ces trois personnages et entre les puissances qui se trouvent derrière eux et les mettent en mouvement. Et le *nervus rerum* de cette pièce politique larmoyante de famille, c'est le fils, l'héritier et le successeur, qui d'abord hésitait longtemps à venir et qui vint enfin pour faire la rupture irrévocable dans la maison royale et pour enflammer une querelle entre les deux reines, qui ne finit qu'avec la mort de la reine mère et sans réconciliation. Car il restait une question non résolue, celle de savoir si le petit prince royal était un Holstein-Gottorp ou un Munck. La ressemblance de cette histoire avec celle de Caroline-Mathilde et de Struensee à la cour danoise saute aux yeux ; et Charlotte elle-même l'observe à plusieurs reprises dans son journal, en exprimant la crainte que l'histoire de Copenhague ne se réitère à Stockholm.

Le nimbe, dont le « roi enchanteur » était entouré, fut déchiré entièrement par sa belle-sœur. Un des meilleurs traits de son journal, c'est sa sincérité frappante ; son ambition est d'écrire un témoignage de son temps pour la postérité ; et ses observations et ses jugements sur le monde où elle vécut n'ont pas seulement la fraîcheur de notes immédiatement composées ; mais ils font apparaître sans parti pris les personnages et les choses dans ce déshabillé intime, où ils se présentent encore aujourd'hui comme ils étaient il y a un siècle. « Le roi, écrit Charlotte, est loin d'être un bel homme. Mal fait, comme il est, de corps et de figure, avec le front aplati d'un côté, il a pourtant de beaux yeux pénétrants et un regard aigu qui pourrait faire perdre la contenance à une personne timide. La bouche et le nez ne sont ni jolis ni

laids. Il est de moyenne taille, les pieds petits, les jambes grêles. Mais l'extérieur le plus imposant même disparaîtrait à cause de sa terrible malpropreté, avec ses dents sales et vilaines, et l'odeur peu agréable que répand sa bouche. Il aime toute parure, surtout les bijoux... Malgré cela, il est mis très négligemment et parfois ses culottes font sortir le genou nu; il déteste tout vêtement ajusté; c'est pourquoi son costume pend autour de lui. » Au nouvel uniforme qu'il introduisit obligatoirement — le général Sinclair raconte que personne n'en était exempt sauf les paysans et les ecclésiastiques — il ajouta un manteau large, qui avait pour but principal de cacher sa difformité.

Il était bien doué et avait de vraies connaissances. Sa conversation était agréable et brillante, et il voulait toujours être entouré de beaucoup de monde. Mais il n'avait pas de dons de société et il ne prenait pas plaisir aux exercices corporels. Il montait mal à cheval et dansait sans goût et sans cadence. A la musique il ne comprenait rien du tout; il n'aimait que des mélodies bruyantes. Il se moquait du travail et ne voulait pas le plus souvent s'occuper des affaires politiques. Les documents les plus secrets flottaient sur sa table à écrire et en disparurent assez souvent. Ordinairement, il avait pris sa résolution avant de consulter ses ministres. Il tenait à l'étiquette à outrance et avec toute sévérité. Sa plus grande marotte était le théâtre : d'abord il y jouait lui-même; mais, comme Charlotte l'écrit, le peuple suédois ne voulait pas d'un roi acteur; et il comprit heureusement qu'il lui seyait plus de choisir des acteurs que d'en être. On ne pouvait en rien se fier à lui, et personne ne pouvait croire à ses promesses. Il ne permettait pas qu'on le contredît, et les flatteurs avaient ses bonnes grâces. Curieux et méfiant, il se servait d'une armée de mouchards dans sa capitale, qui n'avaient pas seulement le devoir de lui rapporter tout ce qu'on disait dans les familles et dans la vie privée, mais qui rapportaient aussi les désaccords entre parents et enfants, entre mari et femme; le tout avec sa protection spéciale. L'opinion publique n'existait pas pour lui; et, des États, il disait qu'on en pouvait faire ce qu'on

voulait. On lui rendit sa monnaie par une haine et un mépris répandus dans toutes les classes, — dans la bourgeoisie de Stockholm comme parmi les paysans, dans la marine comme dans l'armée, où il vendait les hautes charges à des jeunes gens qui pouvaient payer de grosses sommes, de manière qu'à peu près tous les lieutenants étaient des petits garçons de douze ans, tandis que tous les vieux militaires quittaient le service.

« Ma tâche, écrit Charlotte, est parfois assez difficile, quand il s'agit de gens qu'il est impossible de pénétrer et qui savent si bien cacher leurs pensées secrètes qu'ils ne les connaissent pas eux-mêmes et par conséquent traversent le monde inconnus toute leur vie. » Vis-à-vis de la reine, elle se trouvait dans ce cas. Le portrait que Charlotte fait d'elle diffère, comme celui du roi, de l'image traditionnelle, dans laquelle l'abrutissement était le trait prédominant. La reine lui restait une énigme insoluble, quoiqu'elle prît la plus grande peine à la comprendre. Jamais on ne sait où on en est avec elle; elle n'a pas de société et personne ne gagne sa confiance. Quand Charlotte tâche parfois de pénétrer dans ses pensées sur différentes choses, sa conversation peut d'abord dénoter un esprit et un jugement excellents; mais tout d'un coup elle ne dit pas un mot, sans que Charlotte puisse voir si cela venait de méchanceté ou de son naturel inabordable et de sa timidité mal placée. Parfois elle semblait prouver une bonne tête, parfois la stupidité absolue. D'après l'opinion de Charlotte, la dissimulation était le trait principal de son caractère : par peur d'être attrapée, elle parlait toujours à si basse voix qu'il fallait deviner, et alors elle changeait le plus souvent d'opinion et se confondait singulièrement. Il était impossible de tirer d'elle une réponse précise, et c'est pourquoi le roi ne la consultait jamais. Une grande part de son apanage fut dissipée pour des veuves et des orphelins; le reste allait à sa toilette. » Elle changeait de vêtements trois fois dans l'avant-midi; son plaisir préféré était de se regarder au miroir et de fouiller dans sa garde-robe. Des objets d'art, des livres, des choses pour embellir son appartement, elle n'en achetait jamais; son château de

veuvage, Stromsholm, qui était charmant, tombait en ruines. Si elle faisait parfois des présents, c'était toujours avec abondance et royalement. Dans sa première jeunesse, elle passait pour très belle; après la trentaine passée, elle déclina vite. Elle avait un beau nez romain, une bouche agréable, le regard un peu oblique; elle était de taille grande et imposante, les seins peut-être trop abondants, les bras bien faits, les mains blanches et belles, peut-être trop grandes, les pieds laids, la démarche incertaine, les doigts des pieds tournés en dedans. Son immobilité et ses mouvements automatiques nuisaient à l'effet de son aspect. »

De la reine mère, Louise-Ulrique, sœur de Frédéric le Grand, et veuve du dernier roi, Adolphe-Frédéric, la belle-fille ne donne pas de portrait. Telle qu'elle se présente pourtant dans les descriptions intimes, éparses par çi par là, elle répond absolument au portrait traditionnel. Impétueuse et dominante, ambitieuse et intrigante, dure et vigoureuse dans ses mots et dans ses actions, inflexible et entêtée, accoutumée du temps de son mari à porter la culotte, elle tomba pour le reste de sa vie en rage permanente, quand son fils, dont elle sut si bien dire qu'il n'avait rien de mâle, le lui défendit.

IV

Le comte Axel de Fersen, le père de l'amie intime de Charlotte, lui raconta une fois des détails sur les antécédents et le point de départ des conflits dans la famille royale. L'année 1772 la reine mère, qui détestait sa belle-fille, avait voulu persuader à son fils de divorcer avec sa femme. Le roi, qui se trouvait alors entièrement sous l'influence da sa mère et qui n'avait jamais eu d'inclination pour sa femme, confia à Fersen qu'il céderait aux désirs de sa mère, et ajouta que cela se ferait d'autant plus facilement que leur mariage, justement en prévision de cela, n'était pas encore accompli. Fersen parvint à le retenir; mais de ce moment, la reine mère perdit la confiance de son fils.

Le mariage ne s'accomplit qu'en 1775 et sous l'intervention de Munck, après que les espoirs mis sur la grossesse de la duchesse furent déçus. Cette intervention se fit d'une manière assez singulière. L'écuyer, ayant uni le couple royal, qui se réconcilia solennellement en sa présence, accompagnait toujours le roi quand celui-ci se rendait la nuit chez sa femme. Une des femmes de chambre de la reine était sa maîtresse, et il passait commodément les quelques heures pendant lesquelles il attendait son maître. Des erreurs de toute sorte n'étaient pas impossibles dans de telles circonstances, un contrôle suffisant étant difficile, même quand quelques dames de la cour se cachaient par curiosité derrière un paravent dans la garde-robe de la reine pour faire des observations sur ces visites nocturnes, ou quand — comme on le raconta plus tard — les grenadiers de la garde, qui étaient de service devant la porte de la reine, voyaient souvent pendant la nuit passer Munck. La première conséquence était qu'on se persuadait de plus en plus que Munck était l'amant de la reine, sous prétexte d'être le confident du couple royal, surtout après que la reine lui eut fait présent, comme signe de sa gratitude, d'un anneau avec un grand solitaire et d'une montre qui contenait son portrait entouré de bijoux — le plus noble cadeau qui jamais fut donné en Suède par la famille royale, dit le comte de Sparre dans son journal. La reine faisait au surplus tout ce qui pouvait éveiller les soupçons de son entourage. Étant d'ordinaire très réservée avec les hommes, elle s'entretenait sans cesse confidentiellement avec Munck et chuchotait par exemple avec lui dans une embrasure de fenêtre devant la cour assemblée. On ne peut que faire l'observation qu'un tel zèle à se compromettre marque plutôt la préoccupation de dérouter l'opinion, en la mettant sur une fausse piste.

Au commencement de 1778, on assura que la reine était grosse, et tout de suite la tempête éclata dans la maison royale. Pendant la répétition d'un ballet, la reine mère emmena Charlotte dans une chambre voisine et conseilla à celle-ci de prendre garde que leurs droits ne soient pas lésés par un bâtard. Elle dit

craindre que l'enfant ne fût pas du roi. Quand Charlotte se mit à la calmer, la reine mère répondit : « Vous êtes une enfant et vous parlez contre votre propre intérêt ; pour ma part, je crois que le roi est d'accord avec sa femme et que c'est lui qui a poussé la reine à cette intrigue, sachant très bien qu'il n'aurait pas d'enfant d'autre manière. » Quand Charlotte refusait de faire des remontrances à son mari pour cette affaire, la reine mère déclarait vouloir elle-même parler à son fils. Elle le fit et la conséquence fut que le duc Charles appela Munck et lui raconta ce que la reine mère disait sur la grossesse de la reine. Munck rapporta le tout au roi immédiatement : et, après un nouvel entretien entre les deux frères, il y eut une grande scène entre la mère et le fils, où elle l'accusa d'avoir persuadé à la reine de prendre Munck pour amant.

Pour amener une réconciliation et pour persuader au roi de faire une visite à sa mère et de lui pardonner, tous les membres de la maison royale s'assemblèrent chez lui un jour au commencement de mai, — le couple ducal et les deux enfants favoris de la reine mère qui n'étaient pas encore mariés, la princesse Sophie-Albertine, personne gâtée et insignifiante, et le fils cadet, Frédéric-Adolphe, jeune homme viveur et beau, qui était toujours en train de s'unir avec des dames de la cour ou de la noblesse. Celui-ci surtout insista longtemps pour faire comprendre au roi que l'entente seule entre le père et la mère eût préservé la famille de la crise pendant les « riksdag » tumultueux de l' « époque de la liberté », et que, cette chaîne une fois rompue, leur existence tranquille serait finie. Il ajouta que non seulement la reine mère, mais toute la ville parlait de l'affaire et disait que le roi n'était pas un véritable mari, et qu'à cause de cela il avait invité la reine à se procurer un héritier de cette façon. Le roi invita son frère à se rendre avec lui dans la pièce voisine, où il lui montrerait qu'on se trompait. Contre toutes remontrances, le roi insista, disant que si sa mère avait seulement offensé la reine, ce ne serait pas grand'chose, mais ses accusations contre lui ne pouvaient point se pardonner. La reine mère ayant oublié qu'elle

était sa mère, il lui fallait oublier qu'il était son fils. Après une heure et demie de conférence et s'étant tous agenouillés devant le roi, de manière qu'il était ému jusqu'aux larmes, on parvint à lui persuader d'aller chercher la reine, avec Charlotte, afin de la faire pardonner à la reine mère. Mais le roi entra seul chez la reine et quand Charlotte fut reçue, la reine déclara ne point pouvoir pardonner à sa belle-mère et elle embrassa le roi. Voilà que Charlotte se mit à s'agenouiller devant elle; mais le roi la conjura de ne pas le faire, parce que de l'émotion pourrait résulter un accident. Charlotte répondit que la reine n'avait pas l'air malade; mais le roi la fit sortir de la chambre. Sur les instances de Charlotte, le roi avoua qu'il avait lui-même persuadé à la reine de refuser. Nouvelle rentrée dans la chambre de la reine, nouvelles conférences, nouveau refus.

Un mois plus tard, un document solennel fut rédigé, où la reine mère n'acceptait pas l'enfant à venir comme légitime; elle le signa et, après elle, tous les membres de la maison royale et six conseillers d'État. On le déposa dans les archives de la maison de la noblesse. Le roi devint de plus en plus envieux et méfiant, la reine de plus en plus morose. Sa dame de cour favorite, Mme Ehrengranat, dit diplomatiquement à Charlotte : « Si l'enfant n'est pas légitime, qu'est-ce que cela fera au roi! Il le prendra à son compte, et ce lui sera tout à fait égal, pourvu que la Suède ait un héritier du trône. »

Le 1er novembre l'héritier naquit. Charlotte seule semble avoir fait bonne contenance. Elle raconte que les explosions de joie et de colère et les scènes de famille la remplissent encore d'effroi pendant qu'elle les note. Un courrier avait été envoyé à la reine mère avec une lettre de la main du roi. Tout le monde attendit la réponse avec impatience. Le roi se retira dans la pièce voisine et rentra pâle et effaré. Il tendit la lettre au mari de Charlotte, qui pâlit aussi et fut près de s'évanouir. Le frère cadet lui arracha la lettre. L'ayant lu à peine, il perdit connaissance, eut des convulsions qu'il avait souvent et tomba dans les bras du roi qu'il fit tomber aussi. Les voilà tous les deux par terre. Quand

on les eut remis sur leurs jambes, le roi dit : « Voilà mon frère tout à fait réhabilité. » Charlotte avait vite éloigné son mari de la chambre, pour qu'il ne se mît pas aussi à avoir des convulsions, ce qui lui arrivait assez souvent. Les passages principaux de la lettre étaient : « Monsieur mon fils, je suis mère, et cette qualité sainte ne peut pas être arrachée de mon cœur... J'espère que le temps déchirera le voile devant vos yeux. Alors vous me donnerez raison... » La conduite de la reine mère suscita beaucoup de mécontentement à la cour et dans le peuple. La reine mère corrigea alors le sens de sa lettre et provoqua encore une suite de scènes tumultueuses dans la famille royale; comme en même temps elle ne mangeait ni ne dormait, lançait des mots terribles contre le roi et avait des attaques convulsives, son fils cadet et favori craignait qu'elle ne tombât en démence. Elle, au contraire, l'accusa de l'avoir vendue, parce qu'il avait accepté du roi un cadeau de quelques mille riksdaler.

Sous ces auspices le petit prince fut baptisé. Compères étaient les députés des quatre États du riksdag, qui se trouvaient assemblés. Charlotte le porta à l'église. Une quantité de désastres — des incendies, des faillites, des morts et surtout les cent personnes écrasées pendant un divertissement de danse publique organisé pour fêter la convalescence de la reine — tout cela fut regardé comme des présages sinistres.

V

La maladie de la reine augmenta, et en même temps les malentendus avec son fils. Quand Charlotte, en juin 1781, envoyée par le roi qui était sur le point de partir pour le sud de la Suède et voulait s'informer d'abord de son état de santé, vint lui faire visite, elle lui dit : « Ça m'est tout à fait égal, s'il s'intéresse à moi ou non : je ne veux rien entendre ni de lui, ni de son bâtard ; je donne ma malédiction à tous les deux et je vous défends, Madame, d'en parler jamais devant moi, car je veux oublier leur existence. Ce ne sont que mes bijoux qui le tentent

et auxquels il en veut après ma mort; à présent, il s'imagine que je suis assez malade pour mourir et il a peur probablement que j'en fasse cadeau à quelqu'un. » Charlotte raconte de plus qu'elle évitait de parler du roi, mais cela ne plut point à sa mère; elle se mit à parler de lui continuellement, mais quand Charlotte y consentit, elle lui défendit de le nommer. Une réconciliation ne serait possible que quand il se soumettrait à ses conditions et lui demanderait pardon en présence de témoins.

En avril 1782, la reine était de nouveau grosse. Charlotte n'en sut quelque chose de précis qu'un jour avant les prières d'église. En même temps elle, son mari, les six conseillers d'État et leurs femmes, invités à la délivrance, reçurent une circulaire du roi dont on rit beaucoup.

En juin, l'état de la reine mère devint inquiétant; un rhume et une forte fièvre firent craindre une inflammation de poitrine, qu'elle avait eue plusieurs fois. La reine mère demeurait au château de Svartsjö; la reine vint s'installer au château voisin de Drottningholm pour y attendre sa délivrance. Plus celle-ci approchait, plus la maladie de la reine mère augmentait. Le temps marcha et les négociations continuèrent, pour dire sous quelles conditions le roi viendrait lui rendre visite, Gustave III n'ayant pas vu sa mère depuis quatre années. Il se servit de Charlotte et d'autres personnes pour savoir si sa mère en vérité était si près de la mort, parce qu'il ne voulait venir la voir avec le petit prince qu'en ce cas. La reine consentit, en observant que le petit prince appartenait à l'État. Après beaucoup de va-et-vient, la reine mère déclara ne recevoir le roi et le petit prince qu'accompagnés de la reine.

Ce fut, dit Charlotte [1], comme du feu sous la cendre jusqu'au 13 juin. Ce jour, le roi demanda la voiture et se rendit à Svartsjö;

[1] Il est regrettable que le récit de la princesse s'arrête à la mort de sa belle-mère. On sait que son mari, Charles XIII, devint régent en 1792 après l'assassinat de son frère aîné, puisqu'en 1810 lui et sa femme contribuèrent à choisir comme héritier du trône de Suède le général Bernadotte, prince de Ponte-Corvo, qui administra le royaume en véritable souverain jusqu'à son avènement sous le nom de Charles XIV, en 1818.

en même temps il donna des ordres concernant les prières de l'Église pour sa mère mourante. La reine mère consentit enfin à recevoir le roi sous la condition qu'il s'engageât par écrit à respecter son testament. Cette déclaration du roi, faite en français, est communiquée par l'éditeur — qui la garde dans ses archives — tandis que tous les autres documents sont traduits en suédois. L'authenticité du document est témoignée au revers par la princesse Sophie-Albertine.

La rencontre entre le roi et sa mère fut d'abord froide, et devint plus chaude un instant; mais la reine mère était toute émue quand on lui amena le prince. Elle tardait à le laisser aller, mais après elle dit à Charlotte : « ...Entre nous, j'ai peur que ce garçon ne soit jamais quelque chose. »

Au jour suivant, le roi était tout à fait changé en rendant visite à sa mère. Il était taciturne et embarrassé et pressé. La cause en était encore plus singulière que sa conduite, dit Charlotte : il voulait aller à la représentation ou au théâtre et lui demandait d'y être aussi, ce qu'elle refusa, en arguant qu'on ne pouvait en même temps faire faire des prières à l'église et aller au théâtre. Le roi ne resta qu'une heure chez sa mère et, la mère et le fils commençant à parler politique, Charlotte quitta la chambre.

A l'après-midi du 15, le roi reçut à Drottningholm des nouvelles que la fin de sa mère était imminente. Charlotte, qui s'y trouvait, voulait tout de suite partir pour Svartsjö; le roi l'invita à l'accompagner dans sa voiture et retarda le départ pendant des heures. Sur les remontrances de Charlotte, il répondit : « J'espère qu'elle sera morte avant que j'arrive; il ne me plaît pas en effet d'y être en ce moment. » Seul avec elle en voiture, il pria Charlotte de lui aider à déboutonner son collet, au cas ou il serait trop ému au moment de la mort, car il portait un signe de franc-maçonnerie autour du cou, et devant elle, qui était franc-maçonne aussi, il ne voulait pas le cacher. Enfin arrivé à Svartsjö où la reine mère semblait aller un peu mieux, le roi demanda aux médecins combien de fois ils recommenceraient de

telles scènes avant que la reine mère fût morte ou guérie. Il ne resta qu'une heure.

A une heure de la nuit, l'agonie commença; elle était si atroce qu'on pouvait entendre les cris à travers plusieurs chambres. Après trois heures, elle mourut dans un accès d'étouffement. La nouvelle ne devait être annoncée au roi qu'à son réveil.

Pendant la nuit, le prince Frédéric et sa sœur envoyèrent, raconte Charlotte, l'homme d'affaires et le nègre de la reine mère au château Fredrikshof pour y aller chercher — d'après l'ordre de la défunte, comme ils disaient — les papiers gardés là. Quelques heures après la mort de la reine mère, Charlotte observa que le prince, la princesse et toute la cour étaient disparus. Elles les trouva enfermés dans une chambre, lisant et brûlant les papiers. Charlotte se retira tout de suite; mais, après une demi-heure, le prince et la princesse venaient la chercher, en la priant de dire au roi qui s'inquiétait de ces papiers, qu'ils étaient brûlés par l'ordre de la reine mère. Charlotte consentit sous la condition qu'ils ne feraient jamais usage des papiers non brûlés. Sous les papiers se trouvaient probablement les mémoires commencés par la reine mère et sa correspondance avec le roi de Prusse, mais il n'aurait pas fallu brûler celle-ci, le roi ouvrant toutes les lettres qui lui venaient de Berlin.

Une semaine avant sa mort, la reine mère avait adressé au roi son fils une lettre, en copie vérifiée, contenant ses dernières volontés où elle disait : « Ma vie est finie et c'est à vous que je dois le contentement que j'éprouve de la finir... Je lègue tout mon mobilier, mes bijoux et tout ce que je possède à mon fils cadet et à ma fille par parts égales; et si vous osiez, sous quelque prétexte que ce soit, en ôter quelque chose, tremblez! car alors je prononce la malédiction qui est due aux fils ingrats; si, au contraire, vous faites ma volonté, elle ne vous frappera pas et je vous rends à vos propres remords, qui sont les seules vertus d'un criminel. » Les bijoux et les papiers brûlés donnèrent encore quelque temps lieu à des scènes de famille de toutes sortes.

Au 25 août, un second petit prince vint au monde. Charlotte

raconte que sa naissance fut très facile ; mais il était beaucoup plus lourd quand elle le porta au baptême. La plupart des souverains de l'Europe le reconnurent.

Dans toutes les querelles entre les membres de la maison royale, Charlotte fut requise d'être conciliatrice. Elle avait à faire la paix entre mère et fils, entre mère et fille, entre les frères. Elle était apte à cela par son caractère et par sa position, et les dignitaires de la cour suédoise lui dirent qu'elle seule pourrait entreprendre cette mission difficile avec un peu de chance de succès. Mais ils lui dirent aussi que ce serait elle qui succomberait et paierait les dépens. Elle le comprit de plus en plus, après plusieurs expériences amères, et elle résolut de se tirer du jeu, ne pouvant servir à personne et ne nuisant qu'à elle-même. Elle renouvelle cette résolution à plusieurs reprises dans son journal, qui donne l'impression d'être écrit sous une influence politique, d'où elle recevait ses renseignements; mais avec une consciencieuse appréciation sur les personnages, les situations et les événements de la cour suédoise.

Ola Hansson.

LES GARNISONS DE LA BARRIÈRE

DANS LES

PAYS-BAS AUTRICHIENS[1]

(1715-1782)

« Quand la lutte prit fin, il restait, au lieu de Belgique, une barrière, où des garnisons étrangères montaient la garde. » Ces paroles d'Émile Banning[2] données par M. Eugène Hubert pour épigraphe à son livre résument très précisément la conclusion qui se dégage des faits dont il vient de nous offrir, le premier, un exposé impartial, méthodique et clair. Le rôle prépondérant joué par la Barrière dans les rapports de Louis XIV avec la République des Provinces-Unies et les coalitions dirigées contre la France depuis 1663 jusqu'en 1715 a fait que les historiens se sont dans la suite beaucoup plus préoccupés de la formation de celle-ci et de son établissement que de son fonctionnement et de sa décadence. Cela était dans un certaine mesure légitime ; toutefois, à ne considérer une constitution que du dehors on risque de l'apprécier inexactement. Pour énoncer un jugement fondé, il importe de pénétrer dans le détail de son organisation, d'en examiner de près le mécanisme, de s'assurer qu'elle a suivi son développement normal et ne s'est pas vue fausser dans son prin-

[1] *Étude d'histoire politique et diplomatique*, par Eugène Hubert, professeur à l'Université de Liège, 1 vol. gr. in-4° de 399 p. Bruxelles, Lebègue et Cie, rue de la Madeleine, 46, 1902.

[2] Publiciste et diplomate, mort en 1898. Sur cet homme remarquable, trop peu connu en France, consulter la notice du général Brialmont, écrite pour l'Académie royale de Belgique et qui a été reproduite en tête des *Réflexions morales et politiques* de Banning, publiées par Ernest Gossart, Bruxelles, 1899.

cipe par les circonstances extérieures. C'est le mérite de l'ouvrage dont je m'occupe ici de répondre à toutes les questions que l'on se posait jusqu'à lui sans pouvoir leur donner une solution. L'état intérieur de la Belgique, les rapports qu'entretenaient les garnisons hollandaises avec les autorités civiles et religieuses, les relations entre les deux gouvernements de Vienne et de la Haye sont étudiées d'une manière qui ne laisse rien à désirer. Le plan même adopté par M. Hubert ajoute à la force de la démonstration; il n'a voulu envisager les régiments étrangers qu'au point de vue de leurs relations avec l'indigène et jamais en eux-mêmes; il a ainsi volontairement négligé de nous renseigner sur la composition des troupes fournies par les États-Généraux et sur les motifs qui rendirent si fréquentes les désertions parmi elles. Si les causes accidentelles de la décadence du système de la Barrière nous échappent ainsi, les raisons profondes qui devaient l'empêcher de subsister ne s'en dégagent qu'avec plus de netteté. Aussi bien, je ne veux pas insister davantage sur des considérations qui trouveront mieux leur place à la fin de cette étude et je vais m'efforcer de présenter auparavant ce que le chevalier Descamps a défini d'une expression heureuse : « Le tableau vivant de la colonisation militaire de la Belgique par la Hollande au dix-huitième siècle [1]. »

On sait que le grand traité de la Barrière, signé le 16 novembre 1718, consacrant définitivement une situation dont l'établissement était depuis longtemps décidé, accordait aux Provinces-Unies le droit de garnison exclusive dans les places de Namur, Tournai, Menin, Furnes, Warneton, Ypres; dans le fort de la Knokke, clef de cette ville, et le droit de garnison commune à Termonde. Il est aisé de comprendre que des conflits devaient nécessairement naître entre les autorités militaires et les autorités locales, entre la population civile catholique et la soldatesque mercenaire protestante. Les plus graves, ceux tout

[1] *Bulletin de l'Académie royale de Belgique.* Classe des lettres et des sciences morales et politiques, n° 8, août 1901. Rapport sur le mémoire cité de M. Hubert.

au moins qui eurent le plus de portée, se produisirent, en matière religieuse, mais ce ne furent pas les seuls. On peut affirmer que les vexations provoquées par la présence de troupes étrangères s'étendirent à tous les domaines. Abus en matière de police, contestations au sujet des taxes; litiges relatifs au logement des garnisons, au régime des fortifications, à la chasse et à la pêche, dissentiments entre les soldats et les corps de métier; réclamations résultant des dettes contractées par des militaires hollandais; incidents occasionnés par leurs violences à l'égard des habitants des Pays-Bas, se prolongèrent pendant toute la durée de l'occupation et même la précédèrent.

Dès le 28 mars 1711, Fénelon écrivait au pape dans une lettre officieuse pour lui signaler l'inconvénient de la présence des troupes des États-Généraux dans la diocèse de Tournai[1] : « Si cette peste ne disparaît pas à bref délai, déclarait-il, c'en est fait de la foi catholique dans les Pays-Bas[1]. » On prit à la paix les

[1] On peut à bon droit s'étonner de cette intervention du célèbre prélat; elle n'a rien en soi d'extraordinaire et nous en pouvons citer d'autres exemples. Les frontières ecclésiastiques entre le territoire belge et l'archevêché de Cambrai n'ont pas toujours été nettement limitées et, bien que ce ne soit pas de mon sujet, j'en voudrais citer un exemple curieux encore inédit. Cinq communes belges : Barbençon, Boussu-les-Walcourt, Erpion, Renlies et Vergnies, occupant un territoire de 7,000 hectares et ayant aujourd'hui une population d'environ 3,000 habitants, faisaient jusqu'en 1888 partie du diocèse de Cambrai. On les désignait sous le nom de communes de l'enclave de Barbençon; complètement séparées de la France au point de vue civil et politique, elles ressortissaient de la province de Hainaut. Jadis, la terre de Barbençon était une des douze pairies de cette province; érigée en principauté le 8 février 1614, elle faisait partie de la principauté de Liège. Cédées à la France en 1678 à Nimègue, ces communes restèrent jusqu'en 1789 soumises à la juridiction ecclésiastique de l'évêché de Liège, bien que le prince-évêque n'y eût plus aucun droit seigneurial. En 1802, lors du premier concordat, ces communes furent rattachées à l'évêché de Cambrai, décanat de Solze-le-Château. Restituées aux Pays-Bas par le traité de Paris du 20 novembre 1815, elles continuèrent à se trouver sous l'obédience du prélat français. Les Recueils de droit belge n'expliquent pas cette bizarrerie, non plus que les archives locales. Il est très probable que ce n'était là dans le principe qu'une situation de fait dont la régularité n'a jamais été approfondie. D'aucuns prétendaient que Talleyrand avait rêvé de se faire attribuer un titre souverain en négociant sous main la création de la pairie de Barbençon en duché indépendant. Celui-ci lui eût été attribué. Je n'ai rien trouvé à ce sujet, et les meilleurs talleyrandistes ignorent ce projet; il serait cependant

précautions réclamées par l'illustre archevêque de Cambrai pour empêcher la contamination du pays. Il fut stipulé que l'exercice

imprudent de l'écarter sans débat. Peut-être se souvenant qu'à la paix de Nimègue le duché de Bourbon avait été enlevé à l'évêché-principauté de Liège pour être donnée à la maison de La Tour d'Auvergne, le célèbre diplomate espérait-il voir le même fait se reproduire pour la maison de Talleyrand. Sa vanité et son orgueil eussent trouvé leur compte à cette combinaison. A tout le moins, l'explication est plausible.

Les événements de 1815 et de 1830 ne modifièrent rien à la situation que je viens d'indiquer. C'était là, au point de vue de droit public, une situation étrange : les paroisses françaises de l'archevêché de Cambrai se trouvant sous le régime du Concordat, et les paroisses belges sous l'empire de la Constitution belge proclamant la séparation absolue de l'Église et de l'État, l'archevêque avait en Belgique des pouvoirs plus étendus qu'en France. Il lui arriva de s'adresser au gouverneur belge dans les mêmes termes qu'au préfet au sujet de la nomination à des cures vacantes ; ces fonctionnaires lui répondirent qu'ils ne pouvaient à aucun titre s'occuper de pareilles nominations. En un mot, tous les droits dont jouissent les évêques belges, Mgr de Cambrai les avait, y compris celui de disposer de fonctions publiques qu'un étranger ne peut pas même remplir. La direction des paroisses fut confiée longtemps à des prêtres français qui entretenaient avec les autorités locales les meilleures relations. Sous Napoléon III, ces cures furent une précieuse ressource pour les prêtres mal vus aux Tuileries. Le clergé de l'enclave évita d'ailleurs de s'ingérer dans les luttes religieuses de 1879 à 1882, sauf celui de Boussu-les-Walcourt. Jamais, en tout cas, il ne fut question d'excommunication dans les cinq communes, chose exceptionnelle pour l'époque. Il est juste aussi bien d'ajouter que l'article de loi contre lequel protestaient les cléricaux belges (il stipulait que les enfants recevraient dans leurs églises l'enseignement religieux) était alors donné par l'archevêque de Cambrai comme exemple au gouvernement français. La situation anormale où se trouvait l'enclave de Barbençon se fût sans doute prolongée si le prélat n'eût commis la faute de se jeter dans la mêlée des partis. Le traitement du curé de Boussu ayant été supprimé le 1er janvier 1883, il protesta et s'attira cette judicieuse réponse du ministre de la justice belge : « J'ai été amené à examiner au point de vue du droit la juridiction temporelle que vous exercez sur quelques communes belges. Les fabriques d'églises, étant des établissement publics, relèvent exclusivement de la souveraineté nationale ; elles ne peuvent donc sous aucun rapport et à aucun titre quelconque être soumises à une autorité religieuse étrangère. Votre intervention dans la question des fabriques d'églises de ces communes, contraire à la loi, ne pourra plus à l'avenir être admise. » Elle ne le fut plus, en effet, même après que le cabinet libéral eut été remplacé par un ministère clérical. Réalisée en fait dès le 11 février 1885, la séparation le fut officiellement le 17 juin 1889 en vertu d'un décret présidentiel, exécuté canoniquement le 20 du même mois. — Je dois ces détails originaux à M. le comte O. de Kerchove de Denterghem, sénateur de la Flandre orientale, qui eut à s'occuper de l'enclave de Barbençon comme gouverneur du Hainaut sous le dernier cabinet Frère-Orban. Qu'il me permette de lui en adresser ici mes plus vifs remercîments.

de la religion serait librement accordé aux régiments de la Barrière, « mais cela dans des endroits particuliers, convenablement proportionnez au nombre de la garnison, que les magistrats assigneront et entretiendront dans chaque ville et place où il n'y en pas d'assignez, et auxquels endroits on ne pourra donner aucune marque extérieure d'église, et on enjoindra sévèrement de part et d'autre aux officiers politiques et militaires comme aussi aux ecclésiastiques et à tous autres qu'il appartient d'empêcher toute occasion de scandale et de contestation, qui pourroient naître sur le sujet de la religion; et quand il naîtra quelques disputes ou difficultés, on les applanira à l'amiable de part et d'autre [1] ». Tout acte de prosélytisme était rigoureusement défendu, mais il était plus aisé d'en prononcer l'interdiction que d'en assurer le respect. Soutenus par leur gouvernement, les pasteurs hollandais ne tardèrent pas à se dégager des obligations que les États-Généraux avaient souscrites, tandis que soldats et officiers de la garnison, par des offenses calculées, blessaient les populations dans leur foi. En 1735, à Namur, ces derniers, aux jours des fêtes du Saint-Sacrement et la de Visitation « exposent leurs soldats et filles de mauvaise vie sur un cheval de bois qui est placé au milieu du grand marché dans l'heure et le moment que les processions doivent y passer »; ils affectent même de fustiger une femme et de le faire au son du tambour au moment du passage du clergé [2]. A Ypres, la situation est déjà telle en 1718 que le magistrat se voit obligé de publier une « Ordonnance pour empêcher la population d'insulter les pasteurs dans les rues et de se porter contre eux à des voies de fait [3] ». Mais surtout les mariages mixtes provoquent des incidents de plus en plus fréquents; désapprouvés par l'Église, ils soulèvent de continuelles réclamations. A Ruremonde, à Namur, à Ypres, à Tournai [4]

[1] Eug. Hubert, *l. c.*, p. 42.
[2] *Id.*, p. 45, note 2.
[3] *Id.*, p. 48.
[4] *Id.*, p. 54.

l'autorité municipale dénonce la conduite des aumôniers hollandais qui proclament les bans et célèbrent les unions prohibées « avec la plus scandaleuse publicité ». On vit même ces faits singuliers : deux catholiques s'unirent devant l'aumônier calviniste de la garnison de Tournai; des diocésains de Cambrai, mariés au mépris des lois françaises par les pasteurs de la même ville[1]. A diverses reprises, le gouvernement de Bruxelles et les États-Généraux s'efforcèrent d'arriver à un accommodement, mais toujours sans succès. Cependant les mariages mixtes n'occasionnèrent jamais d'émeutes comme ce fut le cas des actes de prosélytisme. « En 1736, le bruit se répandit à Namur qu'un des aumôniers de la garnison avait attiré chez lui une jeune fille catholique et préparait son apostasie »; le magistrat dut faire une descente de justice chez le pasteur et emmener de force la jeune fille; « puis la populace assaillit la maison, brisa les carreaux et fit entendre des clameurs menaçantes[2] ». Nous trouvons un fait analogue à Ypres en 1762. Chaque fois que des plaintes furent portées devant les États-Généraux, elles le furent sans succès. Le zèle qui poussait les Hollandais à intervenir en faveur de leurs coreligionnaires de tous pays, France, Hongrie et Salzbourg, ne devait pas se laisser ralentir en Belgique par des conventions consenties à regret. On les voit se livrer à des démarches comminatoires, entre 1717 et 1719, en faveur d'un pasteur du nom de Brand qui se livrait à la propagande dans les environs d'Audenarde; à plusieurs reprises, ils appuyèrent de représailles des réclamations arbitraires[3]. La longanimité souvent éprouvée de la cour de Vienne les encouragea dans leur attitude peu conciliante. Je ne relèverai pas d'autres exemples parmi les faits très nombreux et très judicieusement choisis par M. Hubert; il se produisit des conflits prolongés et plus graves sur lesquels je n'ai pas voulu insister, mais je serais incomplet si je ne disais que des actes

[1] Eug. Hubert, *l. c.*, p. 57.
[2] *Id.*, p. 61.
[3] *Id.*, p. 66 et suiv.

de prosélytisme doivent être également relevés à la charge du clergé belge; s'ils n'eurent pas la même gravité et furent toujours rares, il convenait toutefois de les signaler.

On a dit que les garnisons de la Barrière avaient été pour la Belgique une école de tolérance religieuse; je ne le pense pas : il aurait fallu, pour que cela fût exact, que des sentiments modérés animassent les deux partis; que l'intransigeance des sujets fléchît devant la ferme volonté des gouvernements de faire respecter, dans la limite des traités, la liberté des cultes. Ni l'Autriche ni les Provinces-Unies n'étaient préparées à ce rôle; les traditions nationales qui avaient fait leur force au siècle précédent s'opposaient encore à ce qu'elles le remplissent. Pour les troupes d'occupation, les Belges demeuraient des papistes que leurs ancêtres avaient combattus et qu'il était de chrétiens zélés de molester; pour les habitants des Pays-Bas, les régiments étrangers restaient des hordes d'hérétiques que l'on subissait en les détestant. Pendant un siècle de vie commune, il ne semble pas que les idées de libéralisme confessionnel aient fait de progrès dans les villes de la Barrière; elles durent plutôt subir un léger recul.

Les contestations en matière de police donnèrent souvent lieu à de graves difficultés ; dans un pays ombrageux, le maintien de l'ordre public doit être assuré avec beaucoup de discrétion et de tact; c'était le cas pour la Belgique dont les provinces méridionales ont toujours fait preuve d'une certaine susceptibilité. Les commandants hollandais ne parurent jamais s'en douter ou voulurent toujours l'ignorer. On les voit multiplier les tracasseries, interdire au Magistrat de désigner les endroits où l'on peut déposer le fumier et les immondices, vouloir forcer l'habitant à briser la glace des fossés de leurs places; fermer les portes de celles-ci pendant des heures en pleine paix, sous prétexte de satisfaire aux nécessités de la défense. A Termonde, ville de garnison mixte, où l'Autriche détient le commandement supérieur, « le 28 août 1724, la gilde de Saint-Sébastien, avant de commencer son tir de kermesse, parcourt la ville précédée de sa bannière et de ses tambours. Deux officiers hollandais préten-

dent que la caisse ne peut être battue que moyennant leur autorisation ; comme la gilde ne cède pas de suite à leurs ordres et excipe d'un privilège impérial, ils font prendre les armes à la troupe, et placent en batterie sur la grande place des canons chargés à mitraille, ce qui manque de provoquer une bagarre sanglante[1] ». La mesure a été si brutale que leur général est obligé de les désavouer ; mais l'un d'eux récidive quelques jours plus tard sans qu'il lui en coûte rien. L'exaspération est telle que le bourgmestre, pour écarter un conflit sanglant, prend des ordonnances dignes d'un état de siège ; en 1773, le Magistrat, « pour éviter des occasions de rixes, tant les rapports sont tendus », supprime les fêtes du carnaval. Arrestations arbitraires, bastonnades injustifiées, affaires de désertion, donnent lieu à des plaintes du gouvernement de Bruxelles, qui n'obtiennent que rarement satisfaction, et toujours de mauvaise grâce. Le droit d'asile provoque des incidents répétés. On vit la garnison hollandaise investir la cathédrale de Tournai, dans laquelle s'était réfugié un soldat ; empêcher les fidèles de sortir, user de ruse et de duplicité avec les chanoines pour recouvrer le délinquant ; finalement l'enlever par un coup de force de la prison capitulaire où il était enfermé. Marie-Thérèse protesta contre cette atteinte portée aux privilèges de l'Église et aux siens. Ce fut sans aucun succès, bien qu'elle eût, cette fois, revendiqué ses droits avec une hauteur justifiée[2]. Les États-Généraux durent pourtant reconnaître leurs torts dans une affaire assez grave pour que, le 1er mars 1751, une conférence spéciale se tînt à Vienne afin d'en connaître. Les époux Gobert, sujets autrichiens, accusés d'avoir indûment favorisé la désertion d'un soldat, avaient été arrêtés ; réclamés par le Magistrat appuyé par le gouverneur général, le commandant hollandais refusa de les livrer. Le mari même, bien qu'il ne fût passible que d'une amende, ayant affirmé son innocence malgré toutes menaces, fut soumis à la torture. « On lui rasa la tête ; puis, son crâne ainsi dénudé, on

[1] Eug. Hubert, *l. c.*, p. 118
[2] *Id.*, p. 142 et suiv.

laissa dégoutter du suif brûlant alternant avec des douches d'eau glacée. » L'impératrice indignée ne put obtenir que la remise des inculpés, mais sans qu'il lui fût fait d'excuses. Dans le conseil qui se tint à cet effet, le comte de Nény, l'auteur de remarquables Mémoires sur les Pays-Bas autrichiens, avait proposé, pour mettre les Hollandais à la raison, « de hausser les droits d'entrée sur les principaux produits de leur industrie et de leur commerce ». C'était les bien connaître que de vouloir les frapper dans leurs intérêts; mais son avis fut écarté « comme étant de nature à abaisser le conflit au niveau d'un débat mercantile [1] ».

Les débats de cette sorte furent assez fréquents dans les relations des garnisons de la Barrière avec les habitants. Ruinées par les guerres du dix-septième siècle, les villes avaient besoin de percevoir très strictement leurs impôts pour pouvoir subsister. La question des taxes souleva de nombreuses difficultés [2]. A Namur, les Hollandais émirent la prétention d'introduire en franchise de droits l'alcool nécessaire à leurs besoins. Ils n'y réussirent point, non plus qu'à obtenir une exemption sur les bières. A Tournai, le règlement des accises amène une émeute en 1739. Il faut convenir que les demandes formulées par les gouvernements militaires semblent parfois justifiées. Les privilèges sollicités par les hôpitaux de Menin et d'Ypres leur sont refusés; assurément la fraude était à craindre, mais peut-être une tolérance sur ce point eût-elle été de sage politique. Le comte de Laleck, commandant de cette dernière place, intervient dans le conflit, « injurie et insulte verbalement le corps du Magistrat »; puis, ayant fait brasser à la campagne quarante tonnes de bière, les introduit dans la ville sous l'escorte de la garnison, « sabre en main et bayonnette au bout du fusil [3] ». Ces violences se renouvellent à Menin. En 1755, nous voyons les

[1] Eug. Hubert, *l. c.*, p. 161 et suiv.

[2] Elle était réglée par les articles 16 à 35 du règlement arrêté à Anvers le 30 janvier 1716 par les plénipotentiaires de l'Empire et de la République.

[3] *Id.*, p. 180.

échevins de Namur, très en avance sur leur temps, manifester des sentiments anti-alcooliques et proscrire le rhum comme nuisible à la santé; ces précautions hygiéniques dissimulent mal une mesure de prohibition. Les municipalités n'ont pas tout à fait tort de se défier des corporations ou des personnages, si haut placés soient-ils, qui sollicitent des exemptions. On en a conseillé une au commandant d'Ypres; il la met à profit « pour emmagasiner des quantités considérables de spiritueux qu'il vend secrètement » et dont il a le bénéfice[1]. Dans une valise diplomatique, on découvre du linge fin. Les États-Généraux protestent contre cette violation du sceau de l'État; enquête faite, il s'agit d'un simple fraudeur qui usurpait une qualité profitable; on ne lui en sut pas mauvais gré à la Haye.

Le logement des garnisons donna lieu à de nombreux incidents qu'explique encore la pauvreté des villes; les indemnités ou les locaux à fournir obéraient cruellement les finances communales que les magistrats eurent peine à défendre, contre les prétentions aussi bien des officiers que des soldats.

Le régime des fortifications prêtait à mille tracasseries. On sait que de nos jours il en soulève constamment entre les municipalités et le génie des places fortes; que devait-ce être dans la Barrière? Le gouverneur des Pays-Bas nous l'apprend d'un mot quand il écrit le 10 avril 1734 au résident des Provinces-Unies, Van Assenfeldt, que les troupes de ses maîtres « sont dans les places pour les défendre et non pour les opprimer[2] ». A Furnes, afin de consolider les remparts, les soldats vont, sans titre aucun, découper les gazons dans les meilleures prairies de la banlieue qu'ils détériorent ainsi gratuitement. Les choses en viennent à ce point que les paysans retournent le sol et sèment des céréales : mais, en conséquence, ils doivent renoncer à l'élève du bétail qui était une source de richesse pour la contrée[3] ». A Nassau et à Tournai, les commandants militaires modifient les fortifications

[1] Eug. Hubert, *l. c.*, p. 184.
[2] *Id.*, p. 197.
[3] *Id.*, p. 197.

et s'emparent de terrains sans expropriation et sans indemnité. Le général de Burmania arrête le travail de quatre moulins par le barrage d'un ruisseau; aux observations qu'on lui présente, il répond qu'il faut considérer « la consomption considérable des troupes hollandaises qui soutiennent les gabelles de la ville et font vivre les bourgeois qui, sans la garnison, crèveraient de misère [1] ». Je n'insiste pas sur les coupes d'arbres effectuées au bénéfice des commandants, sur les bâtiments militaires indûment loués à leur profit.

Comme ces officiers sont désœuvrés, ils pêchent et ils chassent, et tous leurs subordonnés à leur exemple. On vit des gentilshommes molestés sur leur propre domaine sous des prétextes d'une légalité fallacieuse, et des champs dévastés. La pêche constituait une usurpation. Cependant, un commandant désireux d'offrir à son fermier, auquel il avait concédé un droit qu'il ne possédait pas, tous les poissons d'un vivier, le fit mettre presque à sec [2].

La présence des garnisons atteignit parfois aussi les Belges dans leurs intérêts matériels; ce fut le cas dans les conflits qui se produisirent avec les corps de métiers. Ces groupements professionnels avaient des privilèges nettement déterminés ; ils éprouvèrent quelque peine à les faire respecter. Les incidents généralement secondaires qu'occasionnèrent leurs réclamations souvent excessives firent beaucoup pour l'impopularité des troupes dans la petite bourgeoisie.

Les dettes contractées par les militaires étrangers ne furent pas non plus sans influence. Il y eut même des complications diplomatiques à la suite du changement du général de Schwarzenberg, gouverneur de Namur, qui était parti en 1757 sans acquitter le prix de son loyer. Un huissier saisit la vaisselle plate que cet officier avait laissée en dépôt à la légation de Bruxelles, ce qui lui valut d'aller en prison pour avoir méconnu les règles de l'exterritorialité [3].

[1] Eug. Hubert, *l. c.*, p. 202.
[2] *Id.*, p. 223.
[3] *Id.*, p. 245.

Il ne me reste plus, pour en avoir fini avec toutes les vexations dont fut cause la présence des troupes hollandaises, qu'à mentionner les excès commis par elles; ils ne prouvent guère en faveur de leur composition. En 1715, à Namur, des officiers insultent les échevins et les menacent de voies de fait; en 1720, à Furnes, « ils assaillent à coups de canne et de plat de sabre les huissiers qui signifient à l'entrepreneur des fortifications un exploit au nom du propriétaire du terrain[1] ». Le 9 juillet 1764, à Tournai, à la suite de plaisanteries faites par des soldats aux dépens d'un bourgeois qui a fait une chute, une rixe survient entre les passants et la troupe; elle dégénère bientôt en émeute. de nombreuses décharges ont lieu; il y a un mort et cinq blessés. Les États-Généraux montrèrent dans cette affaire toute leur partialité; le mémoire même qu'ils rédigèrent témoigne contre eux; ils se bornèrent d'ailleurs à infliger quinze jours de prison seulement à leurs soldats, alors qu'ils réclamaient contre les bourgeois coupables d'être intervenus un châtiment exemplaire. « Jusqu'à la suppression de la Barrière, les mêmes plaintes reviennent[2]. En 1775, c'est le bataillon de Mackay qui a saccagé le hameau de Sainte-Anne, à la Tête de Flandre, et pour clôturer l'occupation, le corps hollandais évacuant la forteresse de Namur le 18 mars 1782, incendie en passant plusieurs fermes, maisons et granges situées sur sa route et livre enfin aux flammes l'hôpital de Perwez. Le gouvernement ne fit entendre aucune réclamation; il est tellement satisfait d'être débarrassé d'une humiliation de plus de soixante-sept ans, qu'il accepte d'ignorer les excès qui en marquent le terme définitif[3]. »

On comprend cet état d'esprit à lire le livre de M. Hubert : le système de la Barrière apparaît beaucoup moins comme une coopération des Provinces-Unies à la défense des Pays-Bas que comme une occupation de la Belgique. Tout a été dit sur son efficacité militaire; je n'y veux pas revenir; je ferai pourtant

[1] Eug. Hubert, *l. c.*, 249
[2] *Id.*, p. 251 et suiv
[3] *Id.*, p. 258-259.

remarquer que l'Autriche eût certainement mieux entretenu les forteresses dont on lui avait ravi la garde que ceux auxquels on la contraignait à s'en remettre de ce soin. Mais à d'autres points de vue, la Barrière a trouvé des avocats, même en Belgique, et Rahlenbeck dans la brochure qu'il lui a consacrée en 1884 a vanté la défense des communes contre l'arbitraire du pouvoir central par les officiers hollandais; il a insisté sur le désintéressement des Provinces-Unies venues généreusement pour défendre les Pays-Bas ; il a déclaré que les garnisons apportèrent la prospérité dans les villes où elles séjournèrent. Cette apologie ne résiste pas à l'examen des faits. De la défense des communes, je n'ai jamais trouvé un exemple probant dans aucun ouvrage, pas même dans celui que je viens de rappeler; le désintéressement des États-Généraux lorsqu'ils occupèrent les forteresses belges, je l'ai montré ailleurs, n'exista jamais ; aussi bien ne s'en targuèrent-ils point; pour ce qui est des avantages économiques de l'institution, les incidents que j'ai rapportés, d'après M. Hubert, permettent de savoir ce qu'il faut en penser. Récemment, un historien très averti [1] appréciait en ces termes d'autres avantages du système de la Barrière : « Il garantissait à la Belgique une quasi-neutralité et une demi-indépendance. Certes, il n'a pas la beauté juridique. Il n'est pas simple ni clair. Il combine en les unissant deux tendances contraires qui, dissociées, réaliseront l'émancipation définitive d'une Belgique neutralisée, aussi bien que l'annexion de la Belgique à la Hollande. Il est bâtard. Mais il a vécu. Donc il était viable. Et surtout il a donné une solution à la question belge d'autrefois. » Cela, je ne le crois pas. C'est la lassitude des parties qui a permis l'établissement du régime de 1715, et s'il a subsisté quatre-vingts ans, c'est pour les mêmes raisons qui l'avaient fait reconnaître à l'origine. Il a eu une valeur représentative en ce sens qu'il a montré l'importance de la Belgique au point de vue des conflits européens, mais il n'a pas contribué à la protéger directement. Il aurait été viable,

[1] M. G. Pariset, *Revue critique*, 1902, p. 150.

peut-être, si les Pays-Bas et les Provinces-Unies avaient été séparés par plusieurs degrés de civilisation, et que les dernières eussent joui des avantages d'une culture supérieure. Alors et dans ce cas, la tutelle de la Hollande se fût justifiée. Il n'en était pas ainsi; malgré certaines apparences contraires sur lesquelles il serait trop facile d'insister les deux Etats se trouvaient à bien des égards au même stade de leur développement. République ou province éloignée d'un grand empire, tout deux étaient investis des prérogatives de la souveraineté. Les garnisons de la Barrière eussent-elles été plus soigneussment recrutées et mieux commandées, les conflits que nous avons signalés se seraient nécessairement produits; ils résultaient de la force des choses, du système, non des hommes. Il est probable que Marie-Thérèse, sinon Charles VI, ne se résigna au maintien de la Barrière que pour éviter d'aggraver encore la crise si redoutable que traversait alors la monarchie. A défaut de cette raison, il en est une autre plus profonde qui peut expliquer comment en présence de l'entêtement des États-Généraux à approuver partout et en toute occasion la conduite de leurs états-majors, en face du sans-gêne et de l'impertinence de leurs répliques, le gouvernement autrichien se montra toujours conciliant à l'extrême, manqua presque de dignité. C'est que les Habsbourg envisagèrent constamment la possibilité d'un échange des Pays-Bas contre la Bavière. Il est possible qu'ils aient estimé superflu d'engager dans ces conditions d'irritants débats au sujet d'une possession dont ils aspiraient à se défaire. On peut objecter, à la vérité, que pour faciliter le troc qu'ils ambitionnaient de réaliser ils avaient intérêt à libérer la Belgique des servitudes auxquelles elle était soumise. Cela peut assurément se soutenir, mais il est à croire qu'ils n'entrèrent jamais dans ce point de vue.

On voit comment, en se limitant à l'étude des garnisons de la Barrière, M. Hubert a permis de porter sur l'ensemble du système un jugement définitif. Documents des grands dépôts publics de Belgique ou de Hollande, archives locales, il a tout consulté; son livre est un monument d'érudition; il est aussi un modèle

de la manière d'écrire l'histoire. De volumineux appendices et des notes très riches dégagent les chapitres qui se développent ainsi sans surcharge dans une langue d'une grande sobriété non dépourvue d'élégance. L'œuvre fait un égal honneur à l'auteur et au pays. La Belgique possède en ce moment une remarquable école d'historiens; aussi érudits que leurs devanciers, ils apportent plus d'art à la composition de leurs livres; la double influence des méthodes française et allemande s'exerce sur leur talent. Pour m'en tenir aux professeurs des deux universités d'État : à Gand, M. H. Pirenne élève enfin à sa patrie un monument digne d'elle, tandis que M. Paul Frédéricq apporte une impartialité qui ne se dément pas à l'étude de l'Inquisition ; à Liège, M. G. Kurth a jeté de nouvelles lumières sur les débuts du christianisme dans les Gaules et débrouillé le délicat problème des frontières linguistiques de son pays et de la France, tandis que M. Eugène Hubert a fait du dix-huitième siècle son domaine propre [1]. C'est vers ce temps, en effet, qu'il a surtout fait porter son effort et dirigé l'activité des élèves qui se pressent autour de sa chaire depuis vingt ans. Il paraît depuis quelque temps surtout sollicité par l'étude du protestantisme dans la même période ; mais il faut espérer qu'il reviendra, ces intéressants mémoires terminés, à des travaux plus larges et nous donnera une histoire complète des Pays-Bas sous Joseph II [2]. Je ne vois guère d'époque plus

[1] Principales œuvres : *Étude sur la condition des protestants en Belgique depuis Charles-Quint jusqu'à Joseph II*, Bruxelles, A.-N. Lebègue, 1882. — *Les Réformes de Marie-Thérèse dans l'enseignement moyen*, Gand, Van den Haegen, 1883. — *L'Origine des libertés belges*, Bruxelles, A.-N. Lebègue, 1884. — *Un Chapitre de l'histoire du droit criminel dans les Pays-Bas autrichiens au dix-huitième siècle. Les Mémoires de Goswin de Fierlant*. Bruxelles, Hayez, 1895. — *La Torture aux Pays-Bas autrichiens pendant le dix-huitième siècle (ses applications, ses partisans et ses adversaires, son abolition)*. Bruxelles, J. Lebègue et Cie, 1897. — *Les Finances des Pays-Bas à l'avènement de Joseph II* (1780-1781). — *Le Voyage de l'empereur Joseph II dans les Pays-Bas* (31 mai 1781-27 juillet 1781). *Etude d'histoire politique et diplomatique*. Bruxelles, J. Lebègue et Cie, 1900. — *Notes et Documents sur l'histoire du protestantisme à Tournai pendant le dix-huitième siècle* (Notes et Documents), sous presse.

[2] Je n'oublie pas l'ouvrage de A. Borguet sur *la Belgique à la fin du dix-huitième siècle;* mais, outre qu'il s'agit d'un travail plus restreint, ce livre a vieilli sur plus d'un point depuis quarante ans.

curieuse et plus profitable à nous faire connaître dans l'évolution de la Belgique d'autrefois ; je ne sais pas d'historien plus capable de nous en présenter l'exact et vivant tableau.

René Dollot.

LA MISSION DE SÉBASTIANI

A CONSTANTINOPLE

EN 1801

I

Quand la nouvelle de la destruction de la flotte française en rade d'Aboukir, le 1er août 1798, parvint à Constantinople, les Turcs se sentirent rassurés sur les suites que l'expédition d'Egypte pouvait avoir pour le reste de leur empire. Désormais l'armée française, bloquée dans sa conquête, était dans l'impossibilité de tenter quoi que ce fût en Asie-Mineure ou sur le Bosphore. Débarrassé de toute inquiétude, le Divan se porta aux extrêmes.

Le 10 septembre, notre chargé d'affaires Jean-Pierre Ruffin[1] fut mandé chez le reis-effendi ou ministre des affaires étrangères et conduit séance tenante aux Sept-Tours, avec tout le personnel de la légation de France ; tous nos nationaux présents à Constantinople, arrêtés par la police, sont enfermés dans le palais de la légation.

Une semblable mesure envers un diplomate était contraire aux prescriptions du droit commun, mais employée de temps immémorial par le Divan envers les représentants des nations avec lesquelles il avait des difficultés. Aussi son arrestation ne causa nulle surprise à Ruffin; il s'y attendait d'un jour à l'autre et s'étonnait même qu'elle n'eût pas été opérée plus tôt. Il faut dire que dans cette désagréable occurrence les Turcs se conduisirent

[1] Depuis la mort du général Aubert-Dubayet, ambassadeur de France en Turquie, survenue en 1796, Ruffin gérait ce poste important.

envers lui avec une décence et une politesse rares et s'efforcèrent de rendre sa captivité supportable.

Vivant à Stamboul depuis 1758, époque à laquelle il avait débuté comme interprète de l'ambassade de France, Ruffin, par son aménité et les nombreux services qu'il avait rendus, s'était concilié l'estime et l'affection des musulmans.

En l'enfermant dans le sombre château, on déclara à Ruffin que sa captivité durerait autant que l'occupation de l'Égypte par nos troupes. Cela n'était guère rassurant, mais le diplomate prit son sort en philosophe ; d'ailleurs la vie n'était pas pénible et il ne se plaint que du manque d'exercice. Au début, il est presque au secret; mais avec le temps la surveillance se relâche et il peut correspondre avec le ministre de Danemark, puis écrire quelques lettres à Talleyrand.

Sa captivité aux Sept Tours dura exactement trois années. Le 25 juillet 1801, c'est-à-dire un mois après la capitulation d'Alexandrie signée par Menou, le 27 juin, Ruffin était encore détenu. C'est que les Turcs ne savaient de quelle manière ils lui rendraient la liberté. Lui ouvrir publiquement et en plein jour les portes des Sept-Tours, c'était reconnaître aussi publiquement une violation du droit des gens. Le Divan, après de nombreuses discussions, s'arrêta au plan suivant. Dans les derniers jours d'août, on vint annoncer à Ruffin qu'il eût à se préparer à quitter sa prison dans la nuit du lendemain. A l'heure dite, un officier turc vint le chercher. Ils s'embarquèrent sur un caïque qui les conduisit à un appontement situé à une certaine distance. Trois chevaux les attendaient ; ils traversèrent ainsi les cimetières et après de longs détours arrivèrent à une petite maison de Péra qu'habitait la femme de Ruffin [1].

Dès le lendemain, notre chargé d'affaires reprit ses occupations diplomatiques comme si rien ne s'était passé, et reçut bientôt ses lettres de recréance.

En même temps qu'il mettait Ruffin en liberté le Divan,

[1] Archives des affaires étrangères de Paris : Turquie, correspondance manuscrite, t. 603. Ruffin à Talleyrand, 8 fructidor, an IX.

poussé par la Russie à traiter avec la France et désirant aussi lui-même cette solution, s'empressait d'envoyer à son ancien ministre à Paris, Esseyd Aly effendi, l'ordre de reprendre ses fonctions et de négocier un rapprochement entre les deux nations. Esseyd n'avait pas quitté la capitale depuis le début de la guerre ; il lui fut donc facile d'exécuter rapidement ces ordres.

Les pourparlers avec Talleyrand ne furent pas longs, et le 10 octobre 1801, dix jours après la signature des préliminaires de la paix d'Amiens, et le surlendemain de la signature du traité de paix entre la France et la Russie, l'accord de la France et de la Turquie était rédigé dans les quatre articles suivants :

1° L'Égypte sera évacuée par l'armée française (elle l'était déjà) et restituée en son entier à la Porte telle qu'elle était avant la guerre.

2° La République française reconnaît la constitution des Sept Iles [1] et des pays Vénitiens situés sur le continent ; elle garantit le maintien de cette constitution. La Sublime Porte reconnaît et accepte la garantie de la République française, ainsi que celle de la Russie.

L'article 3 mentionne l'arrangement entre les deux puissances relativement aux biens et effets des sujets respectifs saisis et confisqués pendant la guerre.

4° Les traités qui existaient entre la France et la Turquie avant la présente guerre seront renouvelés en entier. La République française jouira dans toute l'étendue des États de Sa Hautesse des droits de commerce et de navigation dont elle jouissait autrefois, et de ceux dont pourront jouir à l'avenir les nations les plus favorisées.

Bonaparte désirait vivement ouvrir la mer Noire au commerce français ; or si les diverses capitulations signées depuis trois siècles avec la Turquie et notamment celles de 1740 nous accordaient la protection des chrétiens dans le Levant ainsi que de nombreuses prérogatives de préséance et d'honneurs, elles ne nous

[1] Un traité relatif aux îles Ioniennes avait été conclu entre la Russie et la Turquie le 20 mars 1800.

avaient jamais acquis le droit de commerce dans la mer Noire.

Le Premier Consul, sachant ce qu'une telle prétention de notre part entraînerait de difficultés et de longueurs, résolut de ne pas la faire figurer dans les préliminaires, la réservant pour la conclusion du traité définitif. Le renouvellement des capitulations et le traitement de la nation la plus favorisée ne pouvaient produire la moindre difficulté. Quant à une augmentation des droits de douane dont il était alors question à Constantinople, il n'y fallait pas faire allusion si on voulait une prompte ratification, par le Sultan, des préliminaires du 10 octobre.

II

Pour flatter l'amour-propre du Sultan et le préparer à de nouvelles concessions, le Premier Consul, au lieu de lui faire présenter les préliminaires par Ruffin, choisit pour les lui porter un des plus brillants officiers de l'armée, le colonel Horace Sébastiani[1], chef de brigade du 9e régiment de dragons.

Ses instructions doivent être retenues, car elles contiennent les dispositions actuelles de Bonaparte vis-à-vis de l'empire ottoman. Il le veut grand et puissant, afin de s'en servir éventuellement contre l'Angleterre ou la Russie, et c'est en s'appuyant

[1] Campi, *Vie du maréchal Sébastiani*, 1890. Cet ouvrage, qui est la biographie la plus complète de Sébastiani que nous ayons, le fait partir pour Constantinople « après la paix d'Amiens, pour remettre une lettre de Bonaparte à Sélim et négocier le rétablissement de la paix entre la France et la Turquie. Il triompha de l'obstacle que lui opposaient l'étiquette et les usages de la cour ottomane et déjoua habilement les intrigues des ambassadeurs étrangers ». Ce passage est en opposition avec les papiers des archives des affaires étrangères.

Le général Lavœstine, dans son oraison funèbre du maréchal Sébastiani, en 1851, confond la mission de 1801 avec celle de 1802 en Égypte et en Syrie. A. Thiers et la *Biographie* de Michaud sont muets sur la mission de 1801. Jucherau de Saint-Denis, dans *l'Histoire de l'Empire ottoman*, dit que la paix fut signée entre la France et la Turquie le 7 décembre 1801 ; Armand Lefebvre, *Histoire des Cabinets de l'Europe*, la fait signer le 9 octobre ; ni l'un ni l'autre ne parlent de la première mission de Sébastiani à Constantinople

Bignon n'est pas plus exact qu'eux, car il écrit que les préliminaires du 10 décembre 1801 furent ratifiés par le Sultan.

sur lui qu'il espère réaliser sur le Levant, par la paix, les plans que l'expédition d'Égypte lui avait suggérés naguère. Il désire avant tout étendre l'influence française dans ces régions grâce à une augmentation du commerce, et essayer de reconquérir l'Égypte et la route des Indes par les moyens pacifiques, puisqu'il n'a pu les conserver par les armes.

Donc, loin de désirer le démembrement de la Turquie, il souhaite que toutes ses parties si disparates gardent entre elles la plus grande cohésion. Pendant la guerre, les provinces slaves du Danube se sont agitées et Passavan Oglou, pacha de Widin, a essayé dans son pachalick d'insurger les troupes et les populations contre l'autorité de Selim. Sébastiani et Ruffin devront assurer solennellement la Porte que la France n'a pas appuyé ces menées, qu'elle les a même ignorées [1], et qu'elle est prête à donner à la Turquie les moyens de prévenir de semblables événements. C'était faux, car Bonaparte venait de recevoir une lettre d'Oglou lui offrant d'attaquer la Porte en somme et se mettant à l'entière disposition des Français [2].

Mais à ces assurances ne doivent point se borner les efforts de Sébastiani et la seconde partie de ses instructions n'est pas, aux yeux de Bonaparte, la moins importante. Une idée fixe s'en dégage : le Premier Consul a des doutes sur la loyauté des Anglais et dix jours après la signature des préliminaires de la paix d'Amiens il les soupçonne déjà de ne pas vouloir évacuer l'Égypte.

Sébastiani devra être, en cette affaire, moins diplomate qu'observateur sagace. Il saura dans quelles conditions s'effectuera l'évacuation de l'Égypte, et comment se fait la remise de ce pays aux autorités ottomanes; quels sont leurs intentions, leurs projets pour l'avenir de ce pays. Les relations entre l'Angleterre, la Russie et la Porte doivent aussi fixer son attention, car tout est à craindre de ce côté. Ruffin, qui connaît si bien la langue et

[1] *Loc. cit.*, Turquie, corresp. V, 203, f° 29, 19 vendémiaire an X. Instruction à Sébastiani et à Ruffin.

[2] Archives nationales, carton AF IV, 1688. Lettre d'Oglou à Talleyrand.

les usages orientaux, mettra Sébastiani au courant des formalités à remplir et sera son auxiliaire précieux dans l'accomplissement de sa tâche.

Le colonel reçut cinquante mille francs, partie en argent comptant, partie en papier, et se mit en route le 10 octobre 1801.

Il s'arrêta d'abord à Munich pour remettre à l'Électeur une lettre de Bonaparte ; l'accueil du prince fut des plus distingué. A Vienne, Sébastiani est présenté à l'Empereur et à l'archiduc Charles et a une entrevue avec notre ambassadeur Champagny. Il comptait passer par la Croatie et la Bosnie, mais la révolte des janissaires dans cette dernière province l'obligea à changer son itinéraire et à passer par la Valachie. A Bucharest, le prince grec Michel Sutzo, gouverneur pour le Sultan, le reçut avec empressement et lui fit ses doléances sur la dureté de la Porte, qui écrasait son pays d'impôts exorbitants. Après avoir passé le Danube à Kustendjé, « où il est d'une largeur prodigieuse », le colonel traversa la Bulgarie, qu'il trouva plus peuplée et mieux cultivée que la Valachie ; puis la Roumélie, au sol si riche, mais rendu complètement inculte par suite des incursions continuelles de brigands [1].

Pendant que Sébastiani était en route, Ruffin discutait avec le reis-effendi, ou ministre des affaires étrangères, les quatre articles préliminaires signés à Paris le 10 octobre. Il en eût détenu la promesse de *ratification par le Sultan* si les représentants de l'Angleterre et de la Russie à Constantinople n'avaient multiplié leurs efforts pour arrêter la sanction impériale.

Lord Elgin, ministre très peu scrupuleux d'un gouvernement qui ne l'était guère ; jeune encore, actif, remuant, ayant l'esprit et l'habitude des affaires, était très amateur des objets d'art provenant de l'Égypte ou de la Grèce ancienne et se les procurait par tous les moyens. Haïssant profondément la France ; ami intime de Grey et de Windham, chefs de l'opposition anglaise,

[1] Archives nationales, AF IV, 1688. Rapport de Sébastiani au Premier Consul.

il escomptait la chute du cabinet Addington et rêvait d'entrer dans un nouveau ministère. Son influence à Stamboul était considérable sur le Divan, et auprès du corps diplomatique qu'il traitait avec une hauteur insultante. Il représenta au reis-effendi que l'article premier des préliminaires du 10 octobre manquait de netteté dans la forme ; il épiloguait sur ces termes : « L'article dit que l'Égypte *sera* évacuée par les troupes françaises ; or il est incontestable qu'à l'époque où il fut signé on savait à Paris que cette évacuation était déjà un fait accompli ; alors pourquoi employer le futur ? » Tel était le langage de lord Elgin, et il insinuait que le Premier Consul avait des idées toutes différentes quant à l'Égypte.

En réalité, c'était tout le contraire. Le rétablissement complet de l'autorité du Sultan en Égypte, où il pensait que l'Angleterre avait intérêt à fomenter l'anarchie, mettait lord Elgin hors de lui, et il était furieux de voir la France profiter des avantages acquis en Turquie depuis quelques années par les autres nations.

Il trouvait un concours empressé dans le ministre de Russie, Tamara, sur lequel il exerçait un grand ascendant. Grec d'origine, mais naturalisé russe, ce personnage avait acquis une immense fortune comme comptable militaire dans la dernière guerre russo-turque, et, grâce à ses largesses à Saint-Pétersbourg, s'était fait nommer au poste de Stamboul. Il avait la finesse, pour ne pas dire la fausseté, des Grecs et était détesté des véritables Russes. L'incident que voici donne la mesure de son caractère. Un jour il visite la mosquée de Solomanié avec sa femme et sa suite. Le peuple s'irrite à cette vue, les arrache du sanctuaire, les frappe et traîne Mme Tamara dans la boue. Pour une telle insulte, le représentant du tsar pouvait exiger d'éclatantes réparations; il consentit à étouffer l'affaire, moyennant 60,000 piastres d'indemnité.

Il était aussi hostile que lord Elgin à la ratification des préliminaires, mais pour d'autres motifs. Par orgueil personnel, il voulait que le traité définitif entre la France et la Turquie fût négo-

cié à Constantinople et il prétendait en être le médiateur. Markof, ministre de Russie à Paris, était dans les mêmes idées. La mort du tsar Paul Ier venait de jeter le désarroi au Divan; mais Tamara lui donnait l'assurance que le nouveau tsar, Alexandre Ier, ne changerait rien à la politique russe en Orient et qu'il possédait sa confiance. Il employa même les menaces pour détourner Sélim de ratifier les préliminaires[1].

Elgin et Tamara trouvèrent donc une oreille complaisante au conseil de Sélim, malgré les observations pleines de logique que Ruffin ne cessait de faire au reis-effendi et au prince Callimachi, premier interprète de la Porte. Ce qu'il y a de curieux, c'est que le Sultan désirait au début ratifier les préliminaires; mais il dut s'incliner devant les observations de son ministre des affaires étrangères qui, longtemps attaché à l'ambassade de Londres, professait pour les Anglais et leur politique une grande admiration.

III

Sur ces entrefaites le colonel Sébastiani, accompagné du capitaine Lagrange, parut à Stamboul, le 26 novembre, après un voyage de sept semaines.

La question du logement de ces officiers se posa et ne put au début être résolue convenablement. La petite maison de Péra dans laquelle habitait Ruffin depuis sa sortie des Sept-Tours était trop exiguë pour les loger conformément à leur rang.

Et le palais de France, la plus belle résidence européenne de Constantinople, celle qui abritait nos ambassadeurs depuis des siècles, Ruffin ne l'habitait donc plus?

Les Anglais le lui avaient pris; voici dans quelles conditions. Pendant la guerre, lord Elgin, trouvant cette résidence inoccupée, avait eu l'indélicatesse de s'y installer avec la légation britannique et, depuis la signature des préliminaires entre la

[1] *Loc. cit.*, Turquie, supplément, t. 23, f° 271. Hauterive à Talleyrand, 7 pluviôse an X.

France et l'Angleterre, il commettait la grossièreté d'y rester.

Ruffin réclamait depuis six semaines la restitution du palais de France ; Elgin répondait que ce n'était pas la peine de déménager puisqu'il allait bientôt s'embarquer pour l'Angleterre, mais le vent du sud l'empêchait de mettre à la voile, et ne prétendait pas changer de direction.

Sébastiani et son officier d'ordonnance furent donc obligés de descendre, le jour de leur arrivée, à l'auberge de Bourlan. Comprenant qu'un tel logement compromettait le caractère de l'envoyé de France, Ruffin en chercha un autre. Grâce au prince Callimachi, on finit par en trouver un au Fanal[1], digne du représentant de la France.

Le jour même de l'arrivée de Sébastiani à Constantinople, Tamara, ministre de Russie, donnait une grande fête pour célébrer le couronnement d'Alexandre Ier. Il s'empressa d'y convier le colonel, le combla de caresses, le présenta au corps diplomatique; puis le prenant à l'écart, l'interrogea sur sa mission. Sébastiani lui en confia sans hésitation le véritable motif : savoir remettre au Sultan en personne une lettre de Bonaparte. — « Il n'y faut pas songer, reprit Tamara, cela est absolument contraire aux usages, au cérémonial, à l'étiquette de la Porte.

« — Mais, répliqua Sébastiani, cet usage était aussi nouveau à la cour de Russie, et pourtant le tsar n'a fait aucune difficulté pour recevoir une lettre du Premier Consul dans une circonstance analogue. »

Cette réponse mortifia le ministre de Russie; il resta quelques instants silencieux, puis déclara nettement qu'il ferait son possible pour empêcher Sélim de recevoir la lettre et de ratifier les préliminaires du 10 octobre; et ne gardant aucune retenue il ajouta que, pour avoir décidé Esseyd Ali effendi à signer un pareil traité, le Premier Consul avait acheté la conscience de Codrika, secrétaire de l'ambassadeur ottoman, qui méritait d'avoir la tête tranchée.

[1] Fanal ou Fanar, quartier de Constantinople habité par l'aristocratie grecque.

« — Mais, s'écria le colonel justement froissé, le Premier Consul n'achète jamais personne; pour faire des traités il n'a de règle que la justice et l'intérêt de son pays, et lorsque les puissances étrangères résistent à la voix de la persuasion, il a recours à celle de la guerre, qui persuade toujours. »

Dès le lendemain de son arrivée et sans perdre un instant, Sébastiani sollicita une audience du reis-effendi. Il ne fut question dans cette conférence que de la méthode à suivre pour l'accomplissement de la mission du colonel. Le 1er décembre, suivi de son officier d'ordonnance, il fut de nouveau reçu par le reis. Accompagné d'un interprète, on les introduisit dans une somptueuse salle d'audience, on les revêtit de pelisses magnifiques en martre zibeline, on les combla d'honneurs; mais le genre de mission de Sébastiani semblait si insolite au Divan, et la prétention de remettre au sultan en mains propres la lettre de Bonaparte au lieu de la délivrer au caïmakan, ou lieutenant du grand vizir, était si contraire aux usages que le reis-effendi ne décida rien [1].

Sébastiani fut inébranlable sur ce point; il avait reçu l'ordre de remettre la lettre à Sélim personnellement, il la remettrait ou bien il partirait sans avoir accompli sa mission.

Le 3, il presse Callimachi d'obtenir une solution, et transmet par écrit au reis-effendi sa volonté bien arrêtée sur ce point Le Divan céda devant cette attitude énergique; Sélim se décida à voir Sébastiani, mais incognito. En conséquence, le 8 décembre, vers dix heures du matin, l'envoyé français et Lagrange se rendaient chez le prince Callimachi; on les invite à s'embarquer, ils traversent un canal et débarquent en face d'un kiosque. Après un moment d'attente on les y fait entrer; le Sultan les a précédés sans aucun cérémonial.

Le reis-effendi en personne vient dans l'antichambre chercher Sébastiani seul. Vêtu de son uniforme, son grand panache sur la coiffure, mais sans armes, il pénètre dans la salle d'au-

[1] *Loc. cit.*, Turquie, corresp., t. 203, f° 16. Ruffin à Talleyrand. 15 frimaire an X.

dience, ayant à sa droite le reis-effendi et à sa gauche le prince Callimachi. Arrivé en face de Sélim il fait trois révérences, tenant à la main la lettre du Premier Consul recouverte d'un sac en drap d'or, puis s'avance à distance respectueuse du Sultan, et lui adresse les paroles suivantes :

« Très auguste Empereur des Ottomans, le Grand Consul Bonaparte m'a chargé de remettre à Votre Majesté Impériale cette lettre, gage de ses dispositions amicales et de sa haute considération pour votre auguste personne. »

La lettre à Sélim était ainsi conçue :

« Les préliminaires de la paix qui ont été signés, il y a peu de jours, à Paris, entre la France et Sa Hautesse, me décident à lui envoyer un officier, à lui écrire moi-même pour lui exprimer directement le désir que j'ai de voir se rétablir cette antique et vieille amitié qui a duré plusieurs siècles et qui a toujours été utile aux deux États.

« L'expédition d'Égypte n'avait point été faite dans des vues hostiles contre l'Empire ottoman. Mais, enfin, Dieu a voulu qu'elle servît de prétexte à la rupture de deux nations, pour nous convaincre de part et d'autre que notre véritable intérêt est l'union et la paix. Nous y voilà ramenés. Si Votre Hautesse partage les sentiments qui animent le gouvernement français, le passé sera pour toujours oublié et une paix solide, un commerce réciproquement avantageux consolideront la prospérité de l'une et l'autre nation.

« Je prie Votre Hautesse de voir dans cette communication directe le désir de lui donner une preuve toute particulière de mon estime et de ma considération.

« Bonaparte. »

Le Sultan prit la lettre, la donna au reis-effendi, et demanda es nouvelles de la santé de Bonaparte.

« — Le Grand Consul, répondit Sébastiani, est sensible à l'intérêt de Votre Majesté ; il désire rétablir les anciennes relations es deux plus grandes nations de l'univers, leur prospérité et

leur bonheur seront le fruit de l'amitié de leurs invincibles chefs. Mon vœu sera pour la durée de cette heureuse union : mon bras et mon sang pour la défense et la gloire du Grand Consul, pour la gloire et la défense de Sa Majesté Impériale. »

Ces paroles, qui eussent été déplacées dans la bouche d'un diplomate de carrière, plurent dans celle d'un soldat. Elles étaient calculées pour frapper l'esprit du Sultan et lui donner une haute idée de ses adversaires d'Égypte. Sélim en parut enchanté.

Le caïmakan[1] fit un long discours sur le désir de Sa Hautesse de voir revivre les anciennes relations et resserrer les liens antiques entre la France et la Turquie. Sébastiani s'inclina trois fois profondément et se retira escorté du reis-effendi et de Callimachi. Le premier le quitta à la porte de la salle d'audience ; le second l'accompagna jusqu'au caïque, et lui dit que le Sultan avait dit au caïmakan « qu'il avait trouvé agréable le son de voix du colonel et qu'il lui avait parlé avec une aimable fierté ».

Conformément aux ordres de Sélim, la barque de Sébastiani passa très près des fenêtres du kiosque, afin que le Sultan pût voir de nouveau sa figure. Callimachi ne manqua pas de faire remarquer au colonel l'honneur sans exemple qui lui avait été accordé de paraître devant le Grand Seigneur en costume de soldat français et sans pelisse[2].

En somme, Sébastiani obtint un succès personnel complet auprès de Sélim et, s'il ne put lui arracher la ratification des préliminaires, il contribua beaucoup par sa personne à opérer un rapprochement entre les deux nations.

Les jours qui suivirent furent bien employés par l'envoyé français, conformément à ses instructions. Le 10, il sollicita dans une audience du reis-effendi : l'expulsion de lord Elgin du palais de France, la remise de cette demeure à Ruffin et la récep-

[1] Le caïmakan est le lieutenant du grand vizir.

[2] *Loc. cit.*, Turquie, corresp., vol. 203, f° 172. Ruffin à Talleyrand, 19 frimaire an XI. Sébastiani avait catégoriquement refusé de paraître devant le Sultan autrement qu'en grand uniforme de colonel français, malgré la loi du Prophète qui ne permet point à son vicaire sur la terre de recevoir les chrétiens dans leur costume. Ils doivent revêtir une pelisse fourrée.

tion à la cour de ce chargé d'affaires en qualité de représentant officiel de la France jusqu'à la nomination d'un ambassadeur. Le 17, n'ayant pas obtenu réponse satisfaisante sur le premier point, il présenta une note très ferme au Divan pour réclamer la restitution du palais de France.

Le colonel désirait visiter les principales mosquées de Stamboul; mais tout récemment l'ambassadeur de Russie, ainsi que plusieurs autres diplomates accompagnés de leurs femmes, s'étaient livrés dans ces sanctuaires à des observations et à des pratiques qui avaient scandalisé les Turcs, et le Divan refusait d'accorder des permis de visite. Force fut de se rabattre sur les édifices civils, et les deux officiers français n'y manquèrent pas.

D'abord les Sept-Tours, dont le gouverneur les reçut avec empressement et les initia aux sombres dédales; puis l'arsenal, où le capitan-pacha les accueillit cordialement; enfin les casernes des janissaires. Là, Sébastiani fut reçu avec de grands honneurs par les officiers et les troupes; tous s'empressaient à considérer ces représentants de l'armée française, qui par ses exploits en Égypte prenait pour les Orientaux des proportions extraordinaires. Sébastiani, en mâles accents, félicita les janissaires de leur bravoure et fit une profonde impression sur ces guerriers.

Au cours de leurs promenades dans Constantinople, le colonel et Lagrange rencontrèrent le Sultan qui s'en allait à Sainte-Sophie. Les regards du Grand Seigneur tombèrent sur eux, ils le saluèrent en inclinant la tête à plusieurs reprises; et Sélim ravi suivit longtemps des yeux les gracieuseses ondulations de leurs immenses panaches.

La mission touchait à sa fin et il était inutile de la prolonger davantage puisqu'on savait que le Divan ne ratifierait pas les préliminaires du 10 octobre. Le 18 décembre, Sébastiani reçut des mains du reis-effendi la réponse de Sélim à la lettre du Premier Consul. Elle est banale dans le fond et la forme. Le Sultan exprime la joie que lui a causée la mission de Sébastiani et le désir qu'il éprouve de renouer les anciennes traditions avec la France; enfin l'espoir que Bonaparte voudra bien concou-

rir à la confection d'un traité définitif de paix et d'amitié[1].

Si cette lettre était nulle, l'écrin qui la contenait était remarquable. C'était une boîte enrichie de brillants, dont plusieurs solitaires ; artistement disposés, ils représentaient la pointe du Sérail avec ses tourelles. Le croissant le dominait ; deux colombes planaient dans les airs, l'une portant un rameau d'olivier ; un navire voguait au loin représentant le commerce ; et le soleil levant éclairait ce tableau symbolique. Des châles, des étoffes de l'Inde pour Lagrange complétaient ces présents. Le capitan-pacha donna ainsi au colonel des cadeaux somptueux ; contrairement aux traditions mahométanes, il avait fait faire son portrait et désirait vivement le donner à Sébastiani, mais il n'osa le lui dire et le colonel ignorant cette infraction aux lois religieuses n'aurait jamais eu l'idée de lui demander un semblable souvenir.

Le reis-effendi remit à l'envoyé une lettre banale pour Talleyrand ; d'autres pour les pachas de Roumélie, de Serbie et quelques fonctionnaires habitant sur la route de Hongrie.

Sébastiani ne voulut pas quitter Stamboul avant d'avoir réglé la question de la restitution du palais de France par lord Elgin. Il lui consacra tous ses soins. Le 19, le reis-effendi lui fit dire que lord Elgin retardait son départ, mais quitterait le palais de France dans huit jours pour aller demeurer au palais de Prusse ; que déjà il avait enlevé l'écusson aux armes d'Angleterre qui en décorait l'entrée. Sébastiani ne se contenta pas de cette promesse et à un drogman de la légation anglaise qui le priait de ne plus insister, il répondit catégoriquement qu'il lui fallait la fixation d'une date définitive. Lord Elgin engagea sa parole d'honneur que le 30 décembre il serait parti. Il ne la tint pas et ne quitta notre palais que le 1er janvier 1802 ; et encore fit-il à Ruffin beaucoup de difficultés au sujet du mobilier, dont il revendiqua une partie comme lui appartenant. Ainsi finit cette comédie dans laquelle le représentant de l'Angleterre ne joua pas le beau rôle.

Loc. cit., Turquie, corresp., t. 203, f° 198.

IV

Avant de quitter Constantinople, Sébastiani provoqua une manifestation en faveur du Premier Consul. Réunissant tous les Français, y compris les émigrés qui se trouvaient à Stamboul et aux environs, il leur fit un tableau magnifique de l'état florissant de la France et de la puissance de Bonaparte ; les engagea à contribuer de toutes leurs forces à la continuation de cet état de choses et finalement exhorta les émigrés à revenir dans leur patrie.

Ayant reçu une dépêche de Talleyrand qui lui annonçait que les conférences d'Amiens avançaient rapidement, Sébastiani annonça son départ pour le 25 décembre 1801. Les Turcs lui rendirent de grands honneurs; trente cavaliers l'escortaient et les mesures les plus minutieuses furent prises pour faciliter le pénible voyage en territoire ottoman. Il passa à Andrinople, le 29, et atteignit Paris le 27 janvier 1802. Sans prendre la peine de se reposer un instant, il alla rendre compte à d'Hauterive ; car Talleyrand était à Lyon avec le Premier Consul[1]. On se souvient que le but du voyage était double : faire ratifier par Sélim les préliminaires du 10 octobre 1801 ; se renseigner sur la situation de la Porte en Égypte. Le premier résultat ne fut pas atteint. Sélim ne ratifia point les préliminaires, sous prétexte que ceux signés à Londres le 1er octobre les rendaient inutiles, mais demanda à se faire représenter aux conférences d'Amiens, et ainsi la Turquie se trouverait comprise dans le traité à intervenir.

Enfin, un traité particulier serait signé à Constantinople entre la France et la Sublime Porte. Cette réponse était une victoire pour la diplomatie anglo-russe.

Quant au second objet de la mission de Sébastiani, de ses nombreuses expériences avec les dignitaires ottomans, il acquit

[1] *Loc. cit.*, Turquie. supplément, t. 23, f° 271. Rapport d'Hauterive à Talleyrand, 7 pluviôse an X.

la certitude que le Sultan était encore très éloigné de pouvoir se dire maître de l'Égypte, où les Anglais continuaient d'exciter les beys à la révolte. Sébastiani constata que les autres parties de l'empire n'étaient guère dans un meilleur état : Passavan-Oglou à Widin, Ali à Janina, Djjan à Acre refusaient l'obéissance et semblaient sur le point de lever l'étendard de la révolte. Pour contenir ces agitateurs et faire la police de ses immenses possessions, le Sultan n'avait que soixante mille soldats soldés; les janissaires, tous pères de famille, étaient bien déchus; son artillerie de provenance française était magnifique, mais mal servie. Vingt-sept vaisseaux de ligne, dont trois à trois ponts, et vingt frégates portaient son pavillon. Ces navires, construits par des ingénieurs français, auraient constitué une force redoutable si leurs officiers avaient été moins incapables. Ils ne relevaient jamais le point et ne se servaient même pas de boussole, au dire de Sébastiani.

Bonaparte se montra satisfait du résultat de la mission de Sébastiani ; il considéra que les relations les plus amicales étaient désormais établies entre la France et la Porte ; la lettre de Sélim au Premier Consul, que le colonel rapportait, contenait des assurances très nettes sur ce point [1], malgré la non-ratification des préliminaires de Paris.

Les renseignements sur l'Égypte frappèrent vivement le Premier Consul ; mais il ne prit sur le moment aucune résolution ; car les conférences d'Amiens touchaient à leur terme. Esseyd-Ali effendi, ministre de Turquie à Paris, sollicita d'y participer; mais, outre qu'il n'avait pas les pouvoirs nécessaires pour le faire efficacement, son intervention ne pouvait que compliquer les choses et entraîner des délais [2]. D'un commun accord on l'écarta, mais la Turquie fut comprise dans le traité aux articles 8 et 9, comme si elle avait pris part aux négociations ; et le Sultan

[1] *Loc. cit.*, Turquie, corresp., t. 203, f° 198.
[2] *Loc. cit.*, Turquie, corresp., t. 203, f° 283. Talleyrand au reis-effendi, 24 pluviôse an X.

donna le 15 mai son adhésion au traité d'Amiens du 28 mars.

Ainsi la Porte était virtuellement en paix avec nous, et aucun instrument diplomatique constatant cet état n'avait été signé directement. Pour régulariser cette situation et abandonnant enfin la prétention de négocier le traité à venir, à Constantinople, Sélim se décida à envoyer un ambassadeur extraordinaire le signer à Paris, et remplaçer Esseyd Ali effendi.

Said-Ghalib effendi, suivi d'une suite de trente personnes et traînant une quantité énorme de bagages, arriva le 9 juin et de suite se mit en rapport avec Maret, désigné par Bonaparte pour conférer avec lui. Trois semaines suffirent à dresser les dix articles du traité, et le 25 juin 1801 il fut signé.

Comme ce traité eut une importance considérable sur les événements qui suivirent, il est indispensable d'en rappeler sommairement les dispositions.

Les anciennes capitulations sont entièrement renouvelées : la France jouira en Turquie des avantages conférés ou à conférer à toutes les autres puissances les plus favorisées; les vaisseaux français navigueront librement dans la mer Noire; on détruira en commun les forbans; des compensations seront accordées par la Turquie aux Français qui ont subi des pertes ou ont été emprisonnés pendant la dernière guerre ; s'il existe encore des prisonniers; ils seront immédiatement remis en liberté ; les deux puissances contractantes s'accordent réciproquement les avantages de la nation la plus favorisée.

A la suite de ces concessions réciproques qui confirmaient nos droits séculaires et nous donnaient de nouveaux avantages, venaient des stipulations plus importantes encore.

Article quatre. — Le Sultan accepte le traité d'Amiens; ses articles en ce qui concerne la Sublime Porte sont formellement renouvelés dans le présent traité. Ces articles étaient les huitième et neuvième du traité d'Amiens. Le premier disait : « Les territoires, possessions et droits de la Sublime Porte sont maintenus dans leur intégrité, tels qu'ils étaient avant la guerre » et le second était ainsi conçu : « La république des Sept Iles est maintenue. »

Enfin, par l'article cinq, la République française et la Sublime Porte se garantissaient mutuellement l'intégrité de leurs possessions.

Comme cet article pris au pied de la lettre pourrait entraîner la Turquie dans des guerres engagées par les puissances européennes pour reprendre les immenses conquêtes de la République, on signa comme correctif un article secret ainsi libellé : « Il est convenu que l'article cinq du traité patent exprimant la garantie mutuelle de l'intégrité des possessions ne pourra engager la Sublime Porte que de son plein gré, dans les guerres que la France pourra avoir à soutenir entre les autres puissances. »

C'est ce même article cinq auquel Napoléon manqua lorsque, cinq ans plus tard, il sacrifia deux provinces turques pour se concilier l'amitié du tsar Alexandre.

La première idée de Bonaparte fut de renvoyer Sébastiani à Constantinople pour présenter le traité au Sultan et le faire ratifier. Ruffin est avisé de la nouvelle mission du colonel; il doit la faciliter en préparant la Porte. Les instructions de Sébastiani sont établies ; elles l'autorisent à négocier avec le Divan le quantum des compensations à accorder aux victimes de la guerre, et les autres questions qui pourraient s'élever pour l'interprétation du traité. Talleyrand écrit au reis-effendi pour lui recommander Sébastiani ; enfin le capitan-pacha est avisé que le colonel lui porte un magnifique nécessaire d'armes françaises. Toutes ces pièces sont datées du 28 juin[1] ; le 30, Bonaparte change d'avis ; Sébastiani ne partira pas ; il le réserve à une autre mission plus importante. Celle d'Égypte, Ruffin saura bien faire ratifier le traité tout seul.

Il n'eut en effet aucune difficulté à y parvenir ; le sultan ratifia avec empressement le traité, le 28 juillet 1802, quatre jours après sa réception à Stamboul ; et les relations séculaires furent définitivement rétablies entre la France et la Sublime Porte.

[1] *Loc. cit.*, Turquie, corresp. t. 204, f°s 145, 147, 151, 191 et 192. 9 messidor an XI.

P. Coquelle.

LE DUC DE CHOISEUL

ET L'ANGLETERRE

LES POURPARLERS DE LA HAYE

Le duc de Choiseul, que l'on a souvent accusé d'avoir voulu la guerre à outrance pour se plier aux volontés de l'impératrice Marie-Thérèse, a fait preuve au contraire, en bien des circonstances, du désir de mettre fin à des hostilités dont il voyait le résultat désastreux. Il avait trop le respect de la parole donnée pour ne pas témoigner à nos alliés toute la condescendance compatible avec notre honneur; mais, en en observant les clauses de l'accord, il gardait ses vues personnelles et se réservait toujours l'indépendance des démarches qu'il jugeait utiles à nos intérêts. Le seul principe qui dirigeait sa politique était de ne rien faire qui pût ressembler, de la part de la France, à une attitude humiliée ou à un empressement trop marqué pour la paix. Il le manifesta clairement lors des pourparlers qui s'engagèrent en Hollande entre le comte d'Affry et le représentant de l'Angleterre. Les archives du quai d'Orsay jettent sur ces négociations un jour particulièrement intéressant.

Le 25 novembre 1759, le prince Louis de Brunswick, tuteur du prince de Nassau, convoquait les ambassadeurs de France et de Russie et le ministre de l'Impératrice-Reine pour leur dire qu'il avait reçu, le 3 du même mois, une lettre du comte de

Holderness le priant de leur remettre une déclaration. Dès le 6, il avait répondu qu'il s'en chargeait. La lettre, retenue par les vents contraires, était arrivée à Londres le 17, et le 20 les ministres anglais et prussiens lui confiaient le document suivant :

« Leurs Majestés britannique et prussienne étant touchées de compassion des maux qu'a déjà occasionnés, et que doit nécessairement causer encore, la guerre qui s'est allumée depuis quelques années, croiraient devoir manquer aux devoirs de l'humanité, et particulièrement à l'intérêt qu'elles prennent à la conservation et au bien-être de leurs royaumes et de leurs sujets respectifs, si elles négligeaient les moyens propres à arrêter le fléau aussi cruel et à contribuer au rétablissement de la paix publique. C'est donc dans cette vue, et afin de constater la pureté de leurs intentions à cet égard, que leurs dites Majestés se sont déterminées à faire la déclaration suivante qu'elles sont prêtes à envoyer des plénipotentiaires dans le lieu qui sera estimé le plus convenable, afin d'y traiter conjointement d'une paix solide et générale avec ceux que les parties belligérantes jugeront à propos d'autoriser de leur côté pour parvenir à un but aussi salutaire [1]. »

D'Affry s'empressa de transmettre au cabinet de Versailles l'important courrier qu'on lui confiait ainsi, et la première pensée de Choiseul, en le recevant, fut de se demander quels pouvaient bien être les motifs d'une démarche aussi inattendue. Il avait peine à croire qu'elle eût seulement pour principe les sentiments de modération et d'humanité dont les cours de Londres et de Berlin affectaient de paraître animées. Quoi qu'il en fût d'ailleurs il chargea d'Affry, en accusant réception de ce document au prince de Brunswick, de lui dire que le roi de France allait se concerter incessamment, avec ses alliés, sur la réponse commune à faire à cette pièce diplomatique. L'ambassadeur devait ajouter que Louis XV croyait pouvoir l'assurer d'avance

[1] Hollande, 502, f° 333.

« de leurs dispositions, non moins sincères que les siennes, à se prêter aux moyens convenables pour parvenir au rétablissement du repos public ».

Choiseul ne perdit pas de temps, puisqu'en ce même jour (1er décembre 1759) il écrivait à nos agents de Vienne et de Pétersbourg pour leur faire demander la façon de penser des deux Impératrices sur la proposition de l'Angleterre et de la Prusse. Le ministre témoignait toutefois son étonnement que la déclaration anglo-prussienne n'eût pas été faite également à la Suède qui était, elle aussi, partie belligérante et il annonçait à d'Affry que le roi avait l'intention de la communiquer à ces fidèles alliés. C'est ce que fit Choiseul en envoyant les « instructions relatives à la circonstance » à nos ambassadeurs en Russie, en Autriche et en Suède. Il leur ordonnait de déclarer formellement que nous distinguions notre guerre particulière avec les Anglais de celles de l'Europe continentale. Louis XV, en ce qui concernait la première, la regardait comme nous étant exclusivement personnelle et entendait conserver toute sa liberté de mouvements pour y mettre fin, quand il le pourrait, sans avoir à s'engager avec ses alliés. Il ne voulait donc pas traiter dans un congrès général les points litigieux qui l'avaient occasionnée et mêler ces questions aux intérêts des autres belligérants. Pour la guerre d'Allemagne, au contraire, la France était toute prête à se concerter avec ses alliés sur la solution à donner aux conflits alors engagés et Choiseul, en mettant d'Affry au courant de ces diverses particularités, tenait à ce qu'il fût à même de « diriger son langage en conséquence, quand on le mettrait à même de s'expliquer sur cette matière ». Il lui recommandait aussi de communiquer aux représentants de la Russie et de l'Autriche à la Haye la réponse provisoire que le roi lui avait ordonné de faire au prince de Brunswick.

Les choses en étaient là quand, le 13 décembre 1759, le comte de Golowkin, ambassadeur de l'impératrice Élisabeth à la Haye, invita d'Affry à dîner avec M. de Reischach (l'envoyé autrichien)

et sa famille. Ils furent très étonnés d'y trouver aussi l'agent de l'Angleterre, mais on était entre gens bien élevés et le dîner se passa à merveille.

M. de Reischach partit le premier. Leur hôte en profita pour mener Yorke et d'Affry dans un coin du salon et les laissa ensemble, leur disant, sur un ton d'aimable badinage, que s'ils pouvaient arranger la paix, ils feraient une très bonne œuvre. D'Affry lui répondit qu'elle ne dépendait ni de lui ni du général Yorke qui désirait tout autant que lui, il en était sûr, voir finir les malheurs de l'Europe. Yorke ayant alors exprimé l'espoir que tout allait s'arranger, d'Affry ne voulut pas se montrer moins optimiste; mais, se conformant aux instructions reçues de Versailles, il ajouta qu'il croyait nécessaire de « tenir les deux guerres séparées en les terminant comme elles l'avaient été dès le commencement[1] ». L'agent anglais riposta, avec beaucoup de vivacité, qu'il valait bien mieux « tout terminer ensemble ». L'espoir dont se flattait la cour de Vienne d'arriver plus facilement à triompher de Frédéric, une fois la paix entre la France et l'Angleterre faite, était d'après lui tout à fait chimérique. Si l'on croyait à l'écrasement du roi de Prusse, on ne se rendait pas, disait-il, un compte exact de la situation. Ce prince avait des ressources que l'on n'imaginait pas, ressources morales surtout, dues à son caractère fortement trempé. Yorke en parla à d'Affry avec un enthousiasme qui surprit notre ambassadeur car, à cette époque, on n'estimait pas le roi de Prusse à sa juste valeur. Cette admiration d'un ami doit être comprise aujourd'hui, même par des adversaires, quand on se souvient de quelle façon Frédéric mérita le nom de Grand par sa persévérance et son énergie.

L'entretien entre Yorke et d'Affry se prolongea assez longtemps. Au moment de se séparer, le ministre anglais redit encore à son interlocuteur combien on devrait terminer cette guerre « dont le seul effet était que nous enrichissions l'Allemagne en

[1] Hollande. D'Affry à Choiseul, 14 décembre 1759.

y jetant des trésors immenses les uns et les autres ». D'Affry lui répondit qu'il fallait, sur cela, attendre patiemment ce que les rois de France et d'Angleterre en décideraient, mais qu'il avait été fort aise de pouvoir causer avec lui.

En transmettant à Choiseul cette intéressante conversation, l'ambassadeur lui disait qu'à son avis la démarche de l'agent anglais provenait de la crainte inspirée à sa cour par la médiation du roi d'Espagne et les secours que nous pouvions, au besoin, attendre de ce prince. L'état dans lequel se trouvait alors le roi de Prusse avait également pu (malgré les allégations de Yorke) lui inspirer à lui-même et faire naître chez ses alliés l'appréhension qu'il ne succombât sous les forces de ses divers adversaires. La peur de voir les puissances protestantes de l'empire finalement assujetties aux volontés et à l'autorité impériale était peut-être encore pour quelque chose dans l'attitude nouvelle de nos ennemis.

Quoi qu'il en fût, la démarche du représentant de l'Angleterre à la Haye méritait d'être prise en considération. La place de lord chancelier que son père occupait dans le ministère anglais, les relations personnelles (empreintes de la plus grande intimité) que Yorke avait lui-même avec le premier ministre, tout cela donnait du poids à ses paroles. Si M. de Golowkin avait ménagé cet entretien entre d'Affry et lui c'était, à coup sûr, la preuve qu'il avait témoigné le désir de parler en particulier à l'ambassadeur de France. Il y avait là un moment à ne pas laisser échapper.

II

Ce fut l'avis du cabinet de Versailles. Puisque Yorke avait fait les premiers pas, Choiseul ne voyait aucun inconvénient à poursuivre de pareils entretiens. Il donna donc l'ordre à d'Affry de profiter, le plus tôt qu'il pourrait, d'une occasion naturelle de traiter pareille matière avec l'envoyé du roi Georges. Il lui répétait seulement de bien distinguer la guerre contre les Anglais de

celle d'Allemagne. « Vous direz à ce ministre sur un ton moins sérieux que badin, écrivait-il le 20 décembre 1759, que les troubles qui agitent l'empire germanique ne nous regardent qu'indirectement; que nous désirons sincèrement d'en voir la fin, par l'intérêt que nous prenons à la satisfaction de nos alliés et au repos public, mais *que nous nous occupons directement et principalement de notre querelle personnelle avec les Anglais.* »

D'Affry pouvait d'ailleurs laisser entendre à son interlocuteur que, toutes les fois qu'il voudrait l'entretenir sur cette matière, il l'écouterait avec plaisir. Il devait ne pas lui cacher que l'on avait, à Versailles, assez bonne opinion de sa façon loyale de penser et de la droiture de ses intentions pour désirer que le soin de notre réconciliation lui fût confié par sa cour et qu'il vînt en France travailler lui-même à ce grand ouvrage. L'important, aux yeux de Louis XV et de son ministre, était de bien faire admettre que, les cours de France et d'Angleterre étant simplement auxiliaires dans la guerre d'Allemagne, elles n'avaient pas d'autre rôle à jouer dans la paix de cette partie de l'Europe. « Ce serait, disait Choiseul, mal entendre nos intérêts respectifs si nous voulions confondre l'accessoire avec le principal, et faire dépendre celui-ci de l'autre [1]. » Tel était le canevas sur lequel d'Affry devait broder « sans trop approfondir » dans ses conversations avec Yorke. Choiseul espérait que la suite des temps fournirait des occasions de traiter plus sérieusement le même sujet.

Il y a, dans la correspondance de notre ambassadeur, un portrait du ministre avec lequel il devait poursuivre ces entretiens, qui prouve en quelle estime d'Affry tenait son collègue, et qui vaut, à ce titre, la peine d'être reproduit : « M. Yorke, écrivait-il à Choiseul, a la réputation d'un galant homme et je crois qu'il la mérite. Je crois même qu'il serait très propre à traiter notre réconciliation. Il est avantageux, très vif et sujet à des fougues dont il convient de bonne foi. *Je ne vous parle de ses défauts que*

[1] Hollande. 502, f° 414.

parce que je crois devoir le dépeindre tel que je le connais. Ses défauts n'affectent que son esprit et ne portent point sur le cœur. Je dois même vous dire que, dans les malheureuses circonstances qui ont intéressé la personne du roi ou son auguste famille depuis que j'ai l'honneur de résider ici, M. Yorke m'a donné les preuves les moins douteuses de son respectueux attachement pour la personne de Sa Majesté. »

On comprend sans peine que d'Affry promit à Choiseul de saisir la première occasion naturelle qui se présenterait pour parler à Yorke. Il pensait que la chose serait d'autant plus facile que celui-ci semblait la rechercher. C'est ainsi qu'il était allé à un concert où il n'assistait jamais d'habitude, et où d'Affry se rendait couramment. Les circonstances avaient voulu qu'il ne s'y trouvât précisément pas ce jour-là, mais la rencontre ne se fit pas longtemps attendre.

Le prince de Brunswick avait annoncé à notre ambassadeur que, vraisemblablement, M. Yorke serait un des plénipotentiaires de l'Angleterre au congrès projeté. D'Affry crut devoir en faire son compliment à son collègue, qui s'en défendit faiblement. Après cette entrée en matière, il lui dit que non-seulement il le verrait avec plaisir s'occuper de la paix générale, mais qu'il voudrait encore qu'on le choisît pour traiter des affaires spéciales à nos deux pays, et il profita de cette rencontre pour lui exprimer les sentiments de la cour de Versailles à son égard. Il termina la conversation en répétant « que la seule manière de parvenir à la paix était de faire notre réconciliation particulière », et il demanda à Yorke si les lettres de Londres n'en parlaient pas. Yorke répondit que non. « Cette circonstance, remarquait d'Affry, prouve combien le ministère anglais voudrait éviter l'influence de l'Espagne dans notre pacification. »

Ce qu'il y avait de plus grave encore, c'était que le cabinet de Londres semblait dans des dispositions absolument différentes de celles qui régnaient à Versailles au sujet de la séparation des deux guerres. Pour lui, il appartenait au congrès projeté de

liquider la situation générale et il avait fait savoir au prince Louis de Brunswick ses intentions à cet égard. En communiquant cette nouvelle à d'Affry, ce prince parut fort embarrassé et ne cacha pas l'étonnement que lui causait une pareille manière de voir. Il n'en comprenait même pas, dit-il, les motifs. A quoi l'ambassadeur riposta qu'il n'en imaginait que deux — ou la peur d'une médiation qui forcerait l'Angleterre à être juste — ou l'envie de calmer les cruelles inquiétudes dans lesquelles devait se trouver le roi de Prusse à la pensée de rester seul en présence des forces austro-russes.

Afin de lui éviter ce danger, la cour de Londres avait fait tout ce qui était en son pouvoir pour détacher la Russie des engagements qu'elle avait contractés avec ses alliés; mais ces efforts étaient demeurés inutiles[1]. Peut-être fallait-il voir là une des raisons pour lesquelles nos adversaires avaient proposé un congrès, répondant ainsi aux plus ardents désirs des populations dont le territoire servait de champs de bataille. A ce propos M. de Golowkin raconta à d'Affry que, le courrier envoyé en Russie ayant apparemment répandu le bruit que son voyage avait la paix pour objet, la joie causée par cette nouvelle fut si grande que les maîtres de poste prussiens le défrayèrent presque tous jusqu'à la frontière.

Le prince de Brunswick, choisi comme agent de transmission par la Prusse et l'Angleterre, attendait aussi, avec impatience, la réponse aux ouvertures de ces deux pays, et Choiseul, pour ne pas le laisser trop longtemps sans nouvelles, lui fit annoncer, le 10 février 1760, que la réponse de Marie-Thérèse et celle de Louis XV étaient toutes prêtes. La cour de Pétersbourg, à cause de son éloignement, n'avait pas encore donné la sienne et on l'attendait pour remettre les trois à la fois. Comme le disait Choiseul : « Ce n'est pas notre faute si la Russie est à neuf cents lieues de nous. » C'était la seule cause du retard mis à la contre-déclaration, et d'Affry était autorisé à en donner l'assurance au général Yorke.

[1] Cf. Choiseul à d'Affry, 27 janvier 1760.

Il eut l'occasion de revoir bientôt ce dernier. S'étant en effet rendu, le 14 février, chez la comtesse de Bechterev, il y rencontra son collègue d'Angleterre qui n'avait jamais été, dit-il, aussi prévenant et aussi poli et qui lui servit « les choses du monde les plus obligeantes sur la manière dont le ministère britannique pensait à son égard et sur son opinion personnelle ». D'Affry, estimant que c'était une réponse à ses compliments antérieurs, le remercia, mais « sans dépasser une certaine mesure ». La conversation n'en resta pas à ces bagatelles de la porte et elle prit assez vite une tournure intéressante, à en juger par le compte rendu que notre ambassadeur en fait au cabinet de Versailles, le 15 février 1760 : « M. Yorke me dit ensuite qu'il avait demandé en Angleterre ce que je lui avais dit, il y a quelque temps, chez Mme la comtesse de Linden, sur le système où nous serions de séparer notre guerre avec l'Angleterre de celle d'Allemagne, et de l'opinion où j'étais qu'un congrès général ne pourrait pas terminer les troubles de l'Europe et, qu'au contraire, notre réconciliation avec l'Angleterre entraînerait bientôt la pacification de l'Allemagne, ou nous laisserait plus de liberté et plus de moyens pour soutenir nos alliés respectifs. Il ajouta qu'on sentait actuellement cette vérité à Londres, mais que le gouvernement craignait encore qu'une paix séparée n'eût l'air d'un abandon d'un allié, tel que le roi de Prusse. *Il me dit que S. M. Britannique,* en considération de son grand âge et autres raisons, *désirait sincèrement la paix, si nous ne proposions pas d'abandonner le roi de Prusse ; que lui, M. Yorke, était chargé de me le dire, de me prier de vous le mander et autorisé à recevoir de moi les ouvertures que vous m'adresseriez là-dessus et à les faire passer en Angleterre.* »

III

Il y avait de quoi surprendre d'Affry dans cette attitude nouvelle du gouvernement anglais, et l'on comprend ce que dut éprouver notre ambassadeur en entendant ces paroles. Il s'ef-

força néanmoins de cacher son étonnement et il exposa à son collègue, avec autant de tranquillité qu'il lui fut possible, qu'il avait appris la démarche accomplie à Londres par M. d'Abreu. Du moment où des ouvertures sur la paix avaient été faites à l'Angleterre, par les soins de l'Espagne, tout ce que lui disait Yorke lui semblait surprenant. Celui-ci répondit avec assez d'embarras qu'il n'ignorait pas les pourparlers engagés, mais que l'on y trouvait une certaine obscurité. « Le terme de médiation, dit-il, n'y était pas employé et celui d'interlocution ou interlocutoire, dont on se servait, ne paraissait pas clair au ministre britannique. »

D'Affry, en rapportant à Choiseul cette conversation, ne lui cachait pas qu'à ses yeux il y avait là un piège tendu à la France par le cabinet anglais, afin d'éveiller la jalousie de l'Espagne, dont il redoutait de plus en plus l'intervention dans nos affaires; puis il ajoutait : « J'ai parlé expressément de M. le chevalier d'Abreu, pour faire sentir à M. Yorke que je croyais notre négociation entre les mains de l'Espagne et pour ne pas lui laisser croire que je vous ferais parvenir ce qu'il m'avait dit, comme une route nouvelle à la négociation qui pourrait ou détourner ou invalider celle que l'Espagne avait ouverte à Londres. J'ai tâché, d'autre part, de ne pas rejeter assez ce que M. le général Yorke me disait pour qu'il fût impossible de revenir à cette voie si des circonstances inattendues venaient à l'exiger. »

Choiseul approuve l'attitude observée par notre ambassadeur à la Haye. Louis XV n'attendait, en effet, aucun secours de ses alliés pour sa guerre personnelle avec l'Angleterre, et il avait déclaré qu'il ne leur demanderait jamais « ni dédommagement, ni agrandissement à raison des hostilités continentales ». En présence de cette situation il était donc tout à fait aisé à la cour britannique de traiter directement avec nous si, de bonne foi, elle désirait le retour de la paix.

C'était d'après ces principes que le roi de France avait accepté la médiation espagnole et même, poussant les choses plus loin, qu'il s'en était absolument rapporté à Charles III sur les condi-

tions de la paix et sur le règlement des contestations relatives à l'Amérique, cette cause première de la lutte en cours Le peu d'empressement que la cour de Londres avait témoigné à entrer en négociations avec la France, par l'intermédiaire de l'Espagne, faisait que le cabinet de Versailles mettait un peu en doute les dispositions pacifiques du roi Georges. Si celui-ci voulait sincèrement concilier nos différends, il n'avait qu'à répondre aux ouvertures de l'Espagne. « Alors on verra à Londres, écrivait Choiseul, que nous avons prévu tous les cas qui peuvent concourir au rétablissement général de la tranquillité publique. Au reste, *quoique le Roi ait accepté la médiation de l'Espagne* et qu'il ne puisse pas s'en départir, *si le roi d'Angleterre veut expliquer* plus en détail et plus précisément, *par le canal de M. Yorke, quelles pourraient être les conditions qu'il jugerait propres à procurer la paix, le roi, en demandant la liberté de communiquer ces conditions à l'Espagne, les recevrait avec grand plaisir par la voie de M. le général Yorke dont Sa Majesté voit la probité et pour qui elle a une véritable estime.* »

La question se trouvait ainsi clairement posée et d'Affry était autorisé à lire cette lettre en entier au ministre d'Angleterre, mais sans lui en laisser copie. C'est ce qu'il fit peu de jours après. Dans une promenade, aux environs de la Haye, il rencontra le vis-à-vis de M. Yorke. Tous deux descendirent de voiture et se saluèrent courtoisement; puis, comme d'Affry avait des invités dans la sienne, il monta dans celle de son collègue. (On peut remarquer, en passant, que les diverses conversations entre ces deux hommes qui, pourtant, agitaient de si graves intérêts, n'avaient jamais l'allure officielle et conservaient plutôt la forme de causeries entre gens du monde.) Yorke témoigna le plus grand étonnement de ce qu'on lui disait sur la médiation espagnole, et jura, sur son honneur, qu'il n'en savait rien par le ministère. C'était la première fois qu'il en entendait parler, car ce qu'il avait appris indirectement ne portait que sur des ouvertures très vagues faites par M. d'Abreu. A l'en croire, d'ailleurs, ce représentant de l'Espagne avait beaucoup perdu de son crédit

à la cour de Londres et il était fort à désirer que M. de Fuentes, son successeur désigné, pût s'y rendre bientôt. Yorke était sûr que ses propositions seraient mieux reçues que celles de M. d'Abreu. Il ajouta toutefois qu'à ses yeux la médiation de l'Espagne, pour réussir, devait éviter les allures d'une médiation armée. « La manière forte ne saurait, en effet, rien concilier, dit-il, car Pitt ni aucun ministre anglais ne voudraient avoir l'air de céder à la crainte d'une intervention possible. » Il y avait là une indication utile pour le cabinet de Versailles. D'Affry s'empressa de la lui transmettre en déclarant que la conversation s'était à nouveau terminée par des protestations d'estime et de confiance. Yorke avait même ajouté combien il serait heureux que la paix pût se faire avant l'ouverture de la campagne projetée.

Des propos aussi catégoriques décidèrent notre ambassadeur à croire que le roi d'Angleterre désirait réellement la paix. Il était convaincu que Frédéric II la souhaitait plus ardemment encore. Cela résultait d'un incident qui venait de se produire et dont il rendait compte à Choiseul le 4 mars 1760. Un homme de condition, au service des États-Généraux, et qui occupait « un rang distingué », déclara à d'Affry, en dînant chez lui, que M. de Hellen (l'agent du roi de Prusse à la Haye) voudrait fort lui parler et « plus tôt que plus tard ». Il ajouta que, si son hôte y consentait, il allait le mander par billet à sa femme et que les deux ministres pourraient se rencontrer le jour même chez elle.

Étant autorisé à écouter tout ce qu'on lui dirait pour en rendre compte au roi, d'Affry ne fit aucune difficulté à l'envoi du billet. Il engagea les parties de jeu à l'ambassade, puis sortit sous le prétexte d'une visite indispensable et se rendit dans le salon où il devait trouver son interlocuteur. Voici en quels termes il rend compte à Choiseul de leur entretien : « *On nous laissa seuls et je laissai M. de Hellen parler tant qu'il voulut, sans l'interrompre.* Le premier point de son discours ne contenait que des exagérations sur le bon état actuel et le nombre des forces du roi, son maître. Il parla ensuite de l'intérêt que nous devions avoir à ne pas

laisser écraser ce prince par les deux Impératrices et appuya surtout sur la différence qu'il y aurait pour nous, en nous accommodant avec l'Angleterre et la Prusse, de donner tous ensemble ensuite la loi à ces deux princesses ou de la recevoir d'elles si Sa Majesté, en s'accommodant avec les Anglais seuls, continue ensuite à ne représenter par ses armes dans l'empire que comme auxiliaire.

« Lorsqu'il eut achevé, je lui dis que je ne pouvais répondre à aucun de ces articles; que je n'étais autorisé qu'à faire passer au roi mon maître les ouvertures qu'on me ferait, que je ne pouvais même lui rendre compte de tout ce qu'il venait de me dire parce que j'étais assuré que Sa Majesté n'abandonnerait aucun de ses alliés et je lui demandai s'il n'avait pas autre chose à me dire. Il me dit que oui. Je pris un crayon; il me dicta ces mots : *M. de Hallen, comme particulier, a dit qu'il croyait pouvoir assurer M. le comte d'Affry que si la France veut faire des propositions à l'Angleterre où Sa Majesté prussienne soit comprise, qu'on serait prêt à écouter ces propositions* [1].

Une dernière fois notre ambassadeur s'informa auprès de son collègue s'il n'avait plus rien à ajouter à cette conversation; M. de Hellen lui ayant répondu que non, d'Affry ne lui laissa pas ignorer qu'il ne croyait pas que nous consentions jamais à confondre les deux guerres, puis il lui demanda s'il avait confié à M. Yorke la démarche qu'il venait de faire. L'entretien prit fin sur la déclaration du ministre prussien qu'ils n'avaient rien de caché l'un pour l'autre.

[1] Hollande, 303, f° 78.

Alfred Bourguet.

(A suivre.)

COMPTES RENDUS

Essai sur l'évolution de la civilisation indienne, par le marquis DE LA MAZELIÈRE. Paris, Plon-Nourrit et Cie, 1903; 2 vol. in-8°.

Il convient d'affirmer la sérieuse valeur du nouvel ouvrage de M. de la Mazelière, son intérêt tout ensemble historique et actuel, surtout la haute qualité de son inspiration, que des faisceaux de faits heureusement choisis et fortement groupés éclairent et justifient.

Le tome premier est tout entier consacré à l'histoire de la civilisation de l'*Inde ancienne,* depuis les origines jusqu'à la décadence de l'empire mongol, à la fin du seizième siècle. Dans la période préhistorique des races sauvages, autochtones ou immigrées, peuplent l'Inde : *Tódas, Negritos, Kolariens.* Puis par la vallée du Brahmapoutra les *Mongols* envahissent la péninsule, tandis que les *Dravidiens* y pénètrent par les défilés du Panjab. Ce sont ces mêmes défilés qui, entre les vingtième et quinzième siècles de l'ère ancienne, donnent passage aux *Aryens* : ceux-ci se répandent bientôt dans les vallées de la Jamna et du Gange. Perdus au milieu des indigènes de couleur, ils y formèrent des îlots de blancs. Ils apportaient avec eux la formation aryenne type : le groupement familial sous l'autorité absolue de l'aïeul, la propriété collective, et le culte des ancêtres défunts. Avec le temps, les familles isolées se groupèrent en colonies, la colonie donna naissance à la caste, et ce fut la caste qui eut à son tour ses sacrifices et son culte.

Mais tandis qu'en Grèce et à Rome la presque unité de race permettait la fusion de la *famille,* puis de la *gens,* dans l'unité plus compréhensive de la *cité,* le développement, dans l'Inde, s'arrêta à la *caste* : seul, en effet, ce groupement familial et professionnel, impliquant par essence une hiérarchie de dignité, et des inégalités d'origine, pouvait être transmis, sans inconvénient, par les aryens, aux cudras de race inférieure; ceux-ci, à qui incombaient les besognes répugnantes ou pénibles, formèrent donc les castes les plus basses. Finalement toutes les castes purent se répartir en quatre grandes classes : les brahmanes, gardiens du culte ; les guerriers et leurs rois; la masse des aryens agriculteurs; enfin les cûdras, ou indigènes de couleur.

Durant des siècles, brahmanes et rois se disputèrent la prééminence; les rois finirent par triompher; et vers l'an 250 avant Jésus-Christ, l'un d'entre eux, Açoka, réunissant la plupart des royaumes sous son hégémonie, fondait le premier empire hindou.

En même temps que ce premier essai d'unité politique, s'accusait un parallèle effort vers l'unification de la pensée philosophique et religieuse : la conception panthéiste et moniste de l'aryen, la croyance primitive du dravidien à la transmigration des êtres, se fondirent dans ce système de l'illusion des apparences terrestres, de l'universel phénoménisme qu'est le bouddhisme, avec sa morale de pessimisme attendri, de fraternité dans le néant; avec son universelle aspiration des êtres vers le nirvâna final, par le moyen des successives métempsycoses.

L'empire d'Açoka ne dura pas un siècle; la décadence, dans l'Inde, du bouddhisme, trop opposé à la formation réaliste de la caste, ne fut pas moins rapide. Mais à l'heure même où ils disparaissaient, une civilisation, plus compréhensive encore, asiatique, voire asiatico-européenne, était en formation. Dans les premiers siècles de l'ère moderne, des caravanes venues de Perse et de Byzance visitèrent le Panjab; déjà les ports du Deccan recevaient des bateaux romains, byzantins, persans, arabes, chinois; à leur tour, des émigrants hindous colonisaient la Birmanie, le Siam, le Cambodge, les îles de la Sonde; avec le bouddhisme transplanté, les peuples de l'Asie apprenaient de l'Inde le goût de la spéculation métaphysique et des imaginations mystiques, tandis que la Chine insufflait à l'Inde un peu de ses qualités de pondération, d'ordre, de respect du gouvernement établi. Des habitudes d'esprit étaient, d'ailleurs, originairement communes aux races du continent tout entier : le fatalisme, qui incline à l'acceptation du despotisme; le régime patriarcal, source d'absolu respect de toutes traditions.

L'Europe elle-même réagissait sur l'Asie : l'hellénisme y avait pénétré à la suite des invasions d'Alexandre; des dynasties grecques se fondaient en Syrie et en Bactriane. L'Inde reçut de la Grèce les principes des mathématiques et de la médecine; le goût des arts plastiques, de la poésie et de l'art dramatique; le culte des images, qui fit se muer en polythéisme le brahmanisme populaire.

Cette civilisation nouvelle florissait au quatrième siècle, sous la dynastie nationale des Guptas de Kanauj; au septième siècle elle était en pleine décadence. Religion, littérature, arts, mœurs avaient suivi durant cette période une semblable évolution. En même temps que le polythéisme anthropomorphique se substituait au panthéisme primitif, l'épopée remplaçait la spéculation métaphysique des *Upanishads* et des *Sutras;* puis à l'épopée guerrière du *Mâhabhârata*, à l'épopée religieuse des *Purânas* succédait l'épopée purement littéraire du *Ramayana*. La poésie épique elle-même s'énervait, la poésie lyrique prenait sa place, puis la poésie proprement érotique; enfin, les contes en prose, les romans lascifs, les raffinements épicés du *Kamasoutra*.

Même évolution dans le théâtre : d'abord la tragédie religieuse avec le *Çandakaucika;* puis la tragédie héroïque, *Çakuntala*, *Urvasi;* le drame réaliste, *Chariot de terre cuite;* enfin la comédie romanesque et d'intrigues, *Mâlarika* et *Agnimitra*. Au huitième siècle, dans un décor de mollesse et de luxe, une société raffinée, avide de tous les plaisirs, capable de toutes les cruautés, annonce l'épuisement de la race et la décomposition d'une civilisation.

Alors commence la longue période d'anarchie, de guerres civiles, et d'invasions. Des hordes de Scythes et de Huns blancs, s'abattent sur l'Inde; ils se fixent dans le nord et dans l'ouest; sans culte particulier, ils deviennent bientôt d'ardents sectateurs de la religion hindoue et prennent place dans la hiérarchie des castes sous le nom de *Rajputs*. En revanche ils implantent dans l'Inde leur organisation sociale propre : la féodalité : par eux les neuf dixièmes de la population hindoue vivant d'agriculture, sont réduits en servage. Mais les caractères essentiels de la civilisation indienne, la puissance des brahmanes, l'organisation familiale et communautaire, la caste, ne sont point modifiés.

L'empreinte laissée sur l'Inde par la conquête musulmane devait être beaucoup plus profonde; elle fut aussi plus laborieuse : du neuvième au treizième siècle, Hindous et Rajputs, d'une part; Arabes, Turcs et Afghans, d'autre part, se livrèrent dans le Panjab leurs plus rudes combats. En 1286, un aventurier turc, Kutab, fonde l'empire de Delhi, le premier empire musulman de l'Inde. Au quatorzième siècle, les deux civilisations, l'hindoue et la musulmane, se sont déjà pénétrées; des royaumes mahométans se créent dans toute la péninsule, à Golconde, à Bijapur, dans le Panjab, le Gujarat, à Benarès.

Enfin, au seizième siècle, Babar, arrière-petit-fils de Tamerlan, fonde l'Empire mongol dans l'Inde, et cet empire atteint son apogée sous le règne d'Akbar. Avec ce grand prince, la Renaissance pénètre l'Inde, tout comme elle a fait de l'Europe. Souverain absolu d'un empire fortement centralisé, Akbar est encore un passionné de lettres, d'art, et de philosophie; à Lahore, il donne audience aux ulémas, docteurs de la loi musulmane, aux shiites, aux parsis, aux brahmanes, aux franciscains, aux jésuites portugais; sceptique sur les dogmes confessionnels, il rêve d'établir une religion de lumière et de bonté, synthèse originale et puissante des grandes vérités éparpillées dans les pseudo-orthodoxies des sectes. Par lui, l'Inde connut la prospérité et la paix, et Akbar n'eut point de dignes successeurs. Il fut un despote de génie : mais le despotisme vaut par celui qui l'incarne. Parmi ses successeurs, les uns, comme Aurangzeb, sont des musulmans fanatiques et persécuteurs; les autres s'aveulissent dans la débauche, deviennent le jouet d'eunuques ou de femmes, et, lorsqu'ils ne succombent pas à des intrigues de harem, abdiquent le pouvoir effectif entre les mains des ministres brahmanes, des *peshwas*. En même temps les gouverneurs feudataires s'émancipent; les révoltes éclatent; les paysans hindous, les *marathes*, se forment en confédérations démocratiques et guerrières. Au dix-huitième siècle, l'anarchie est complète, et, comme aux plus mauvais temps des invasions barbares, l'Inde est la proie de la misère, de la famine et de la guerre civile.

Pourtant la caste subsiste encore; elle demeure comme la dernière sauvegarde de l'originalité religieuse, sociale et nationale; par cela même qu'elle est un organisme plus primitif, elle possède une vie plus résistante; de fait elle a soutenu les assauts du bouddhisme et de sa doctrine égalitaire, du régime féodal des Rajputs, du monothéisme mahométan; pourtant ces secousses l'ont ébranlée; et des symptômes significatifs, confusion, morcellement, font présager sa désagrégation prochaine.

Le tome II de l'ouvrage est consacré à l'histoire de la civilisation de l'Inde moderne, laquelle se confond avec celle de la conquête et de la domination anglaise. Les essais de colonisation des Portugais, puis des Hollandais au dix-septième siècle, l'œuvre même de Dupleix au dix-huitième, cet empire français un moment créé dans le Deccan, avaient été éphémères. Ce furent les factoreries anglaises établies sur l'Hugli, sur la côte de Malabar, sur celle de Coromandel qui allaient donner naissance à cette grande Compagnie des Indes orientales, dont le rôle, dans l'Inde, durant la première moitié du dix-neuvième siècle, devait être prépondérant... Elle se fonde à l'époque où meurt Aurangzeb, où s'écroule l'empire mongol. Tout d'abord avec lord Clive, elle n'exerce qu'un simple protectorat sur le Bengale; bientôt, avec Warren Hastings, elle substitue au protectorat le gouvernement direct. De 1798 à 1857,

par des guerres et des annexions successives, la Compagnie réussit à étendre sa domination ou sa suzeraineté sur l'Inde entière.

Mais pour brillante qu'elle fût, l'œuvre avait été trop hâtive, le choc des deux civilisations trop brutal. La religion brahmanique, la caste, le régime familial, la propriété communautaire, tout ce qui constituait le fond resté intact de la nationalité hindoue, se trouvait directement menacé par la civilisation et les idées européennes. L'élément musulman n'était pas moins atteint : la puissance de l'empereur et des peshwas était annihilée ; tous les rajahs mahométans, tous les nobles féodaux voyaient leur suzeraineté rendue purement nominale et la propriété de leurs fiefs leur échapper. Le paysan lui-même, à qui cette propriété de la terre était restituée, en prisait mal l'avantage, soumis qu'il était à l'obligation nouvelle pour lui de payer l'impôt foncier, lourd, et surtout régulièrement perçu. Pour comble d'imprudence, les conquérants avaient accordé des privilèges exorbitants à une armée indigène beaucoup trop nombreuse et peu disciplinée : c'était — qu'on pardonne cette locution, commune, mais exacte, — l'allumette près du tonneau de poudre.

En 1857, l'insurrection éclata : elle fut réprimée, non d'un seul coup, mais progressivement, et sûrement. Toutefois, la Compagnie des Indes y perdit son privilège ; la couronne lui substitua son autorité directe. Pour la troisième fois, après Açoka, après Akbar, l'empire des Indes était restauré.

Depuis lors, le gouvernement britannique poursuit méthodiquement l'œuvre qui, jusque-là, avait été presque inconsciemment élaborée. Il a créé de toutes pièces un pouvoir exécutif, un pouvoir législatif, une administration forte, sans rudesse. Un vice-roi représente la couronne : il est le suzerain effectif de plus de sept cents États, gouvernés par des vassaux, petits ou grands, musulmans ou hindous, dont l'autonomie est largement respectée. Un conseil législatif composé de 23 membres, fonctionnaires, juges, avocats, représentants de corps élus, forme le premier embryon d'un parlement indien.

Au point de vue administratif, l'Inde est divisée en deux présidences : Bombay et Madras, et sept provinces : Bengale, Provinces-Unies du Nord-Ouest et de l'Oudh, Panjab, Birmanie, Provinces-Centrales, Assam, Province frontière Nord-Ouest ; le tout réparti en 248 districts, ayant chacun à leur tête un *collector-magistrat*, chargé de tous les grands services : justice, police, perception des impôts. Les hauts chefs de cette administration sont anglais ; la plupart des fonctionnaires sont hindous.

Qu'a donné l'influence de la civilisation européenne et plus particulièrement anglaise, en réagissant activement de la sorte sur la civilisation indienne ?... Quelle évolution a-t-elle déterminée ? C'est ce que M. de la Mazelière examine dans les deux derniers chapitres, extrêmement touffus, riches en informations précises, bourrés de faits et de documents. Ils constituent un véritable précis de droit public et de droit privé, d'économie politique, d'histoire des religions, de la littérature et des mœurs de l'Inde contemporaine. Nous ne saurions évidemment les résumer ici. Tout ce qu'on peut dire, c'est qu'avec impartialité et justesse, sous réserves de critiques sérieuses et modérées, l'auteur conclut d'une manière nettement favorable à l'Angleterre.

Il déplore les malentendus inévitables, mais sans doute passagers, entre les deux races. Il reconnaît la nécessité d'endiguer certaines dépenses exa-

gérées d'administration, de reviser l'assiette de l'impôt foncier; enfin, de substituer prochainement au gouvernement absolu le régime représentatif. Mais il nie que la pauvreté de l'Inde soit imputable à l'Angleterre : si la population hindoue connaît encore la misère et la famine, ce n'est pas que les Anglais l'affament; c'est que, misérable dans l'anarchie du dix-huitième siècle, elle n'a pu que s'enrichir lentement au dix-neuvième. Quant à la cause même de cette séculaire détresse, elle réside moins dans le manque de richesse générale que dans la criante inégalité de sa répartition, due à l'accaparement de la fortune publique par les seigneurs féodaux et les congrégations de brahmanes. Un mot synthétise le sens de l'évolution actuelle de la civilisation indienne : progrès de l'individualisme. C'est à l'individualisme qu'il faut attribuer la disparition de la communauté familiale, du *joint family system*, la dissociation rapide et définitive de la caste, son remplacement par des associations professionnelles spécialisées et spontanées.

Et c'est ainsi qu'apparaît l'idée maîtresse de toute l'œuvre de M. de la Mazelière. La civilisation humaine est une; son évolution, nécessaire: sans doute, en tous les points de l'espace, toutes les civilisations ne sont pas arrivées au même moment de cette évolution; la multiplicité des civilisations particulières s'explique précisément par ce fait, que, suivant les pays, les climats et les races, elles sont plus ou moins avancées dans la voie de cette évolution générale. Mais il reste qu'après avoir suivi des procès identiques, toutes tendent à se fondre dans une civilisation commune. Et le sens de cette évolution, c'est la substitution aux formations communautaires et despotiques primitives, de la formation individualiste moderne dans laquelle chaque homme reconnaissant l'identité de dignité et d'essence de chacun de ses semblables accepte librement la loi de solidarité sociale.

Longtemps l'Inde, trop vaste, formée d'éléments ethniques trop disparates, incapable de s'unifier elle-même, a tâtonné dans la recherche de cette orientation nécessaire. Aujourd'hui, éclairée par la civilisation européenne, guidée par l'Angleterre, elle s'y engage résolûment. Le temps viendra où se sera formée une civilisation anglo-indienne ; où l'Inde sera capable de se gouverner elle-même soit comme État indépendant, soit plutôt comme État confédéré de l'Empire britannique. Telle est la conclusion de M. de la Mazelière. Il l'appuie sur une forte culture philosophique et de sérieuses inductions historiques. Sa lecture est considérable, son information précise et sûre. Les documents et statistiques se pressent sous sa plume, la place manque pour les caser; ils débordent du texte, ils s'amoncèlent en notes au bas de chaque page, en appendices à la fin de chaque tome. Le principal reproche qu'on pourrait faire à l'auteur, c'est d'avoir voulu condenser en deux volumes ce qui eût pu faire la matière d'un ouvrage beaucoup plus considérable.

Raymond PERRAUD.

L'Europe et la Révolution française, par ALBERT SOREL, de l'Académie française. Paris, 1903, in-8°.

Le grand ouvrage que poursuit M. Albert Sorel et dont il reprend, après dix ans d'intervalle, la publication qui, désormais, ne sera plus interrompue, est une étude à la fois politique et diplomatique, où les idées tiennent autant de place que les faits. Non pas que les événements ne soient merveilleusement résumés et présentés, soit qu'il s'agisse des opérations militaires,

soit qu'on mette en présence les petits hommes d'État du Directoire avec les vieux représentants de l'Europe monarchique : mais c'est toujours vers la philosophie de l'histoire, comme on disait autrefois, que l'éminent écrivain dirige toutes ses conclusions. On connaît sa thèse précédemment exposée : la politique étrangère de la Révolution, c'est toujours la politique de l'ancien régime, l'accroissement de la France dans sa sphère latine et jusqu'à ses limites naturelles vers le Rhin. Ce sont seulement d'autres hommes qui la pratiquent, et le peu de stabilité de leur gouvernement à l'intérieur les empêche de rendre vraiment durables les conquêtes que la faiblesse des puissances coalisées, beaucoup plus que leur supériorité, avait permis de faire. De telle sorte que la paix, souhaitée par tous et par eux-mêmes, n'est jamais qu'essentiellement précaire et que la guerre est le seul moyen par lequel ils peuvent vivre et par lequel ils devront fatalement mourir. C'est l'histoire de Napoléon, premier consul, aussi bien qu'empereur. C'est pourquoi, en esquissant pour la première fois cette grande figure de Bonaparte, soutenant le Directoire pour le mieux renverser, M. Sorel semble-t-il avoir la constante préoccupation de l'avenir et faire pressentir à chaque ligne les événements qui amèneront à leur tour la chute de l'empire et l'échec définitif de la politique de la Révolution française, que l'empereur était obligé de continuer. Car, selon la très juste remarque de l'auteur, Bonaparte, porté par le prestige de ses victoires, soutenu par l'opinion, aidé par l'impopularité du Directoire, ne fit pas œuvre de réaction par le coup d'État de brumaire : il se contenta de continuer la Révolution, d'assurer les conquêtes démocratiques, et il lui eût été impossible de faire autre chose. Quand quinze ans plus tard, après un régime tout de gloire, consolidé en apparence par une centralisation administrative et un despotisme contre lesquels personne ne protestait, Napoléon succomba sous les efforts de l'Europe victorieuse et sous l'influence de ses propres fautes, ce furent les mêmes hommes qui l'avaient élevé sur le pavois en 1799, qui furent en 1814 ses plus acharnés adversaires : Talleyrand, Fouché et tant d'autres jacobins devenus sénateurs de l'empire. Et la masse, oublieuse de tout, si ce n'est de ses préjugés et de ses passions, revint ensuite naturellement à ses idées révolutionnaires et bonapartistes, quand elle crut qu'un gouvernement monarchique, par une réaction maladroite, pouvait mettre en péril des avantages égalitaires, auxquels elle tenait plus encore qu'à la gloire, à la paix ou à la liberté.

Tel est le bel enchaînement de faits et d'idées, le merveilleux panorama, si l'on veut, se déroulant dans ce volume, qui n'a rien de sévère, tant il est égayé par des portraits, des anecdotes, un tableau de la société du temps, en France comme à l'étranger. Un diplomate trouverait un singulier plaisir à lire les chapitres qui racontent la double mission de lord Malmesbury à Paris et de Clarke en Autriche : il s'amuserait de la manière dont le jeune vainqueur d'Italie se moque du Directoire, en négociant à sa place et en concluant des traités en dépit de ses « instructions » ; il admirerait la façon dont sont analysés les caractères de Sieyès ou de Bernadotte.

Ce volume comprend, du reste, tant de matières diverses qu'il serait impossible de l'analyser en quelques lignes : la campagne de 1796, Campo-Formio, le congrès de Rastadt, la fondation des républiques italiennes, les affaires de Suisse, la politique du Directoire vis-à-vis de l'Angleterre et de la Russie, l'avènement de Paul Ier et l'influence d'outre-tombe du grand Fré-

déric, les révolutions intérieures du Directoire, la campage d'Egypte, la situation précaire de la France en Europe à la fin de 1799, tels sont les principaux sujets qui y sont traités avec une facilité d'exposition et une hauteur de vue dont le lecteur le moins attentif est aussitôt frappé.

G. Baguenault de Puchesse.

Mémoires d'Aimée de Coigny, avec une introduction et des notes, par Étienne Lamy, 1 vol. in-8°. Paris, Calmann Lévy, 1902

Les mémoires de la Révolution et de l'Empire citent souvent le nom d'Aimée de Coigny, duchesse de Fleury. C'était une vraie fille du dix-huitième siècle, jolie, légère, spirituelle et sceptique; les gens goûtaient son charme et craignaient ses malices. Elle eut des amis comme Népomucène Lemercier et Mme Vigée-Lebrun; des admirateurs comme André Chénier, à qui elle inspira, dans la prison de Saint-Lazare, à deux pas de l'échafaud, son immortelle *Jeune captive;* elle eut surtout des amoureux, tels : Lauzun, le grand seigneur anglais lord Malmesbury, Montrond, le secrétaire de Talleyrand, ou le tribun Mailla-Garat; et, en leur compagnie, elle gaspilla son cœur cyniquement. Mais, sous la frivolité de sa vie, qu'elle étalait sans pudeur, Aimée de Coigny cachait une intelligence large et avisée; elle était capable de s'intéresser aux choses sérieuses, même à la politique; de se passionner pour une idée, de l'exposer clairement, de la défendre avec habileté : ses très remarquables Mémoires, que vient de publier M. Étienne Lamy, la rangent parmi les femmes du siècle dernier qui ont su penser et écrire.

Vers 1812, Aimée de Coigny était intimement liée avec un gentilhomme de grande maison, le marquis Bruno de Boisgelin, qui, capitaine de dragons sous l'ancien régime, jeté hors de France par les horreurs révolutionnaires, était revenu à Paris dès que le Premier Consul eut entr'ouvert la porte aux émigrés. Boisgelin était royaliste par tradition, et plus encore par raison : il admirait Napoléon, rendait hommage à son génie; mais, au temps même de ses victoires, il sentait la fragilité de son colossal empire, et songeait au lendemain. Le lendemain pour lui ne pouvait être que la monarchie légitime. Cet esprit très libre et très profond, qui comprenait son temps avec toutes les nécessité issues des circonstances nouvelles, n'était pas du premier coup arrivé à cette réponse. Ainsi qu'il l'expliquait à Aimée, dans ses entretiens qu'elle rapporte fidèlement, il avait envisagé tour à tour les solutions possibles quand le maître du monde tomberait : maintenir l'empire par une régence, confiée aux hommes actuellement au pouvoir; asseoir le duc d'Orléans sur le trône de Louis XVI; doter la France d'un président et de congrès à la mode américaine. Toujours, il n'avait trouvé au fond de ces solutions que des expédients dangereux. Une royauté, au contraire, basée sur le principe de la légitimité, s'appuyant sur les traditions et, en même temps, appropriée à l'état actuel des esprits, aux idées, aux besoins et aux intérêts de la société moderne, offrait à ses yeux les meilleures garanties de stabilité et de paix publique. Plutôt que d'analyser sa conception politique, il vaut mieux d'ailleurs l'écouter lui-même, parlant à son amie : « Retournons en royaume, me dit-il. — Mais je voudrais bien cependant, repartis-je, quelque chose de neuf. Tout ce qui a été, en fait de puissance,

n'a eu qu'une force passagère et tyrannique qu'il faut éviter. La France, érigée en royaume, ressemble à l'évocation de tous les abus arriérés et des sottes coutumes qui ont fini par perdre la vieille machine sociale, sans laisser même survivre un regret. — Je suis entièrement de votre avis, répondit Bruno, et pour vous le prouver, je veux quelque chose de savamment combiné, de fort, de neuf; en conséquence, j'opine pour établir la France en royaume et pour appeler Monsieur, frère du feu roi Louis XVI, sur le trône! »

Ayant ainsi affirmé sa préférence, Boisgelin traçait à grandes lignes un programme de gouvernement : « Il faut ici un gouvernement protecteur des intérêts de tous, où les lois posent les limites des pouvoirs et dont la forme soit monarchique, les rangs distincts. Il faut un gouvernement, où la discussion publique soit confiée à deux Chambres qui consentent l'impôt; que la représentation repose sur la propriété et que cette propriété, plus considérable dans la Chambre des pairs, assure l'indépendance de ses membres, dont le titre et les droits doivent être héréditaires. Qu'on parte de partout, à toute heure, j'y consens, pour arriver à ce haut but; mais que la carrière qui y conduit soit marquée par de grands services et surtout par une grande fortune, qui rend bien plus sûrement indépendant toute sa vie que le plus noble caractère, sujet peut-être à des faiblesses. Dans ce gouvernement, dont la liberté doit être le résultat, on établira un trône héréditaire sur lequel sera placée une famille qu'on aura eu l'habitude de voir dans l'exercice de la suprême puissance, afin que le respect, dont elle doit être l'objet, ne soit pas dérisoire, et que tout ambitieux, qui se sent de l'audace et du talent, ne nourrisse point l'espoir de s'emparer de cette première place. »

Un autre jour, Aimée de Coigny ayant prononcé le nom du duc d'Orléans, Boisgelin reprit : « Je ne parle que pour une combinaison d'idées dans laquelle la légitimité entrerait comme le gage du repos public, qui mettrait le peuple à l'abri des mouvements que cause l'ambition de parvenir à la suprême puissance, et d'une forme de gouvernement dans laquelle le trône ayant une place assignée, légale et précise, se trouverait partie nécessaire du tout, mais serait loin d'être le tout. Je demande que la représentation française se compose de deux Chambres et du trône et que, sur ce trône, au lieu d'un soldat turbulent ou d'un homme de mérite aux pieds duquel notre nation, idolâtre des qualités personnelles, se prosternerait, je demande, dis-je, qu'on y place le gros Monsieur, puis M. le comte d'Artois, ensuite ses enfants et tous ceux de sa race par rang de primogéniture : attendu que je ne connais rien qui prête moins à l'enthousiasme et qui ressemble plus à l'ordre numérique que l'ordre de naissance, et conserve davantage le respect pour les lois, que l'amour pour le monarque finit toujours par ébranler. Mon roi légitime, comme je l'entends, aura beau vouloir venger ses vieilles injures, rétablir le pouvoir absolu de ses pères : serré dans la machine légale dont il ne sera qu'une partie, ses volonté *comme individu* n'auront aucune puissance. Ainsi je m'inquiète peu, comme vous voyez, de l'union qu'il pourrait y avoir entre ses bons sentiments et ses mauvaises actions. M. le duc d'Orléans, qui n'a pas un de ces avantages, serait le choix le plus absurde qui pourrait venir à la pensée; ce serait couronner les plates intrigues de son père, établir une guerre civile, retremper les faulx de la Vendée, aiguiser les piques des faubourgs et reprendre enfin les querelles violentes et sanglantes du commencement de la Révolution. Bonaparte ou le frère de

Louis XVI, voilà où est la question : car c'est là seulement que se trouve la différence. Le premier a été le maître du monde et tentera toujours de le redevenir; le second peut prendre, sans humiliation pour les Français, le sceptre du roi de France dans le territoire qui composait le royaume de ses pères : les Français peuvent le redemander sans honte, pour remplir la place assignée par une loi que des Assemblées nationales sanctionneront. »

Boisgelin, afin de réconcilier la France avec les Bourbons, jeta les yeux sur un homme qui, éloigné depuis quelque temps des affaires publiques, attendait : cet homme, c'était M. de Talleyrand. Aimée de Coigny le connaissait; elle l'avait à plusieurs reprises rencontré chez ses bonnes amies, la princesse de Vaudémont et la vicomtesse de Laval; et la finesse de l'esprit autant que l'absence de scrupules avaient vite établi des liens entre eux. Le matin, Aimée se rendait souvent, à pied, à l'hôtel de la rue Saint-Florentin; elle trouvait Talleyrand dans sa bibliothèque et, quand ils étaient seuls, elle plaidait près de lui, en déployant toute sa coquetterie pour plaire et conquérir, les vues hardies et justes de M. de Boisgelin. Dans le programme politique, que lui exposait sa visiteuse, Talleyrand pouvait reconnaître beaucoup des idées que lui-même avaient soutenues à la veille de la Révolution, lorsque, évêque d'Autun, il s'était présenté aux États-Généraux. Il fut donc tout de suite charmé, bientôt ébranlé et gagné; et dès que les circonstances le permettront, il s'emploiera, comme on sait, à remettre la couronne des Bourbons sur le front de Louis XVIII.

Ce sont ses conversations avec Boisgelin et ses négociations avec Talleyrand qu'Aimée de Coigny raconte tout au long dans ses Mémoires. Son récit est clair, alerte, piquant; il jette un jour nouveau et curieux sur un épisode important de notre histoire, et c'est un vrai service qu'a rendu M. Lamy en le publiant avec des notes copieuses et une intéressante introduction.

B. DE LACOMBE.

Pages de l'histoire du Second Empire, d'après les papiers de M. Thouvenel, par L. THOUVENEL, avec une préface de M. Albert Vandal. Paris, librairie Plon, 1903, in-8°.

M. L. Thouvenel semble nous donner le dernier volume des souvenirs de son père. C'est, si nous ne nous trompons, le septième de la série; et il comprend en grands détails toute l'histoire de la guerre de Crimée, des négociations diplomatiques qui la précédèrent et du congrès de Paris qui la termina en 1856. Durant cette période, M. Thouvenel avait été successivement directeur des affaires politiques au Ministère, ministre des Affaires étrangères *par intérim* et enfin ambassadeur de France à Constantinople. C'est dire que personne ne pouvait être mieux au courant de la glorieuse politique de cette courte période, durant laquelle l'empereur Napoléon III aurait dû mettre la France au premier rang, s'il n'avait déjà été imbu de ces utopies généreuses et contradictoires qui le menèrent fatalement à l'unité de l'Italie et à l'hégémonie de la Prusse, quand l'Autriche eut terminé son rôle en Allemagne. Ce que relève M. Thouvenel, c'est que M. Drouyn de Lhuys, le grand politique de l'époque, prévoyait très clairement le danger qui nous menaçait, et qu'il aurait voulu le conjurer par une alliance intime avec l'Autriche. Malheureusement cette puissance, toujours hésitante, ne sut ni prendre parti pour la Russie qui l'avait sauvée de la révolution, ni pour les alliés qui défendaient pour la dernière fois l'équilibre européen. Et c'est au congrès de Paris que

M. de Cavour put poser la question italienne, qui devait marcher si vite et avoir de si funestes conséquences.

Nous retrouvons M. Thouvenel aux prises avec ces difficultés, quand il fallut céder au jeune royaume d'Italie, en sacrifiant le pouvoir temporel du pape : la convention qu'il avait préparée en 1862 fut repoussée, pour reparaître deux ans plus tard; mais ce fut M. Drouyn de Lhuys qui la signa. A cette époque, M. Thouvenel n'était plus que simple sénateur et président du conseil d'administration de la compagnie des chemins de fer de l'Est. Il devint, en 1865, grand référendaire du Sénat : faible compensation de la sorte de disgrâce qu'il avait encourue pour s'être permis d'exposer une politique un peu personnelle et de dire la vérité publiquement. L'année suivante vit sa santé décliner chaque jour. Il ne cessait cependant de s'intéresser à la politique et s'était lié très intimement avec M. Rouher, le dernier homme d'État du second Empire. Leurs conversations et leurs lettres, analysées pieusement par M. L. Thouvenel, jettent un jour intéressant sur les préoccupations qui déjà à cette époque inquiétaient les amis dévoués de Napoléon III. Au fond, même dans l'entourage du souverain, personne n'était d'accord et on ne savait pas où on allait. M. Thouvenel, mort à quarante-huit ans, dans les sentiments les plus élevés et les plus chrétiens, aura eu du moins la consolation de ne pas se survivre à lui-même, au milieu de désastres qu'il aurait été, comme tant d'autres, impuissant à conjurer. Ses souvenirs seront précieux à consulter pour ceux qui cherchent dans l'histoire une leçon perpétuelle, assurément bien utile, si on voulait en profiter.

B.-P.

La duchesse de Bourgogne et l'alliance savoyarde sous Louis XIV, par M. le comte D'HAUSSONVILLE, de l'Académie française. Paris, Calmann Lévy.

La Société d'histoire diplomatique n'a pas oublié l'intéressante communication qui lui fut faite en 1899, dans son Assemblée générale, sur la négociation ayant amené, à la fin du règne de Louis XIV, le mariage d'une princesse de Savoie avec le jeune duc de Bourgogne, petit-fils du grand roi, l'élève de Fénelon, l'espoir de la France « libérale » de cette époque. Depuis, le cadre s'est agrandi : il est un peu sorti de notre sphère diplomatique, et il n'a pas embrassé moins que l'histoire du duc de Bourgogne et celle de la monarchie même, pendant les années de dures épreuves qui suivirent l'établissement du duc d'Anjou sur le trône d'Espagne malgré la résistance de l'Europe. Trois volumes ont déjà paru; le dernier raconte d'une façon fort attachante la peu glorieuse campagne du duc de Bourgogne et du duc de Vendôme en Flandre, aboutissant à la perte de Lille. Il nous est impossible de suivre l'éminent historien dans cet attachant récit; mais il se rencontre un chapitre qu'il nous convient mieux d'analyser, c'est celui que M. d'Haussonville intitule « l'Affaire de Turin », c'est-à-dire l'examen des accusations portées contre la duchesse de Bourgogne, pour avoir contribué par son influence secrète à l'échec des armées françaises en 1709 devant la capitale du Piémont et, partant, au salut de la monarchie savoyarde et de Victor-Amédée. Il est certain que la jeune princesse était fort déférante pour son père et très désireuse de le voir sortir de la passe dangereuse où sa mauvaise foi et son ingratitude envers la France l'avaient placé. Mais de là

à dire qu'elle ait trahi la France, en avertissant la Savoie du siège prochain de Turin, il y a toute une distance qui ne fut pas franchie, en dépit des assertions légères d'un Duclos ou des attaques venimeuses d'un Michelet La légende présentait assurément de faciles vraisemblances : les pièces apportées par M. d'Haussonville, les lettres si naturelles et si dignes de la duchesse à son père ou à sa mère défendent mieux la vérité.

L'attitude de la duchesse de Bourgogne fut de tous points semblable à celle de sa sœur, la reine d'Espagne, qui avait comme elle un double intérêt, et qui sut rester fort dévouée à la Savoie, sans trahir ses devoirs envers son mari et surtout envers ses sujets. Toutes les deux auraient voulu voir la paix se rétablir en Piémont; et, avant le succès du prince Eugène et de Victor-Amédée, elles firent dans ce sens des efforts bien naturels La guerre continuant, ce n'est pas à elles qu'il faut attribuer une défaite de la France, qui leur était, après tout, singulièrement préjudiciable Ce n'est point les trahisons, c'est l'incapacité manifeste de généraux français, du duc de la Feuillade en particulier, et de Marcin, envoyé par la cour pour le seconder, qui fut la seule cause du désastre Le témoignage des contemporains, l'opinion des historiens étrangers, les pièces inédites tirées par l'auteur du dépôt de la Guerre le démontrent de la façon la plus évidente.

Si nous avons relaté cet épisode, c'est, qu'outre son intérêt en quelque sorte international, il donne une idée très précise de la manière dont M. d'Haussonville a traité son sujet. La vie de Versailles, les conversations des courtisans, les nouvelles qui circulent, l'influence croissante de Mme de Maintenon, la majesté un peu olympienne du grand roi, les jalousies des princes qui entourent le trône, la volonté quelquefois énigmatique du maître, tout cela est retracé avec une juste mesure, sans faire aux anecdotes une part plus grande qu'elles ne le méritent, mais avec une sereine impartialité qui est résolue à ne rien cacher.

Pour ce qui est du duc de Bourgogne, sa dévotion farouche et étroite, son manque d'initiative, sa maladresse constante, font un singulier contraste avec le caractère primesautier et généreux de sa jeune femme, légère assurément, mais sachant prendre au sérieux ses épreuves de mère, ou ses chagrins domestiques, les épanchant peut-être avec trop de franchise, séduisante après tout, et très digne d'attirer longuement l'attention d'un psychologue et d'un historien.

G. Baguenault de Puchesse.

Situation internationale de l'Égypte et du Soudan, par M. Jules Cocheris, docteur en droit. Paris, Plon, 1 vol. in-8°.

La question égyptienne fut depuis un demi-siècle une vraie école de diplomatie. Malheureusement, nulle part l'impéritie de la politique française ne s'est montrée aussi complète et aussi désastreuse. Les phases diverses de cette affaire sont connues; mais le détail échappe à la mémoire la plus fidèle, et on manque souvent de documents originaux et de dates précises M. Jules Cocheris vient de suppléer à cette lacune historique, en écrivant un exposé clair et complet, en composant même un véritable répertoire, accompagné de tables, d'indications de sources, de cartes : travail considérable, qui sera désormais indispensable à quiconque voudra parler ou écrire sur un sujet si capital et, il faut ajouter, si embrouillé.

L'auteur a fait partir ses recherches de 1841 et il les a poursuivies jusqu'à 1902. Naturellement, il retrace surtout le tableau des luttes que se sont livrées sur la terre des Pharaons la France et l'Angleterre depuis vingt ans, sous les yeux de l'Europe, qui y prit de temps en temps sa petite part. Le rôle des hommes d'État des deux pays rivaux est exposé très judicieusement, en même temps qu'on analyse le caractère et la qualité de chacun des champions. Là encore, notre infériorité semble la seule cause de nos échecs; car il n'est pas douteux que nous n'ayions eu presque toujours pour nous la justice et le bon droit.

On comprendra qu'il soit impossible en quelques lignes de donner une idée de toutes les révélations qui se rencontrent dans ce gros recueil, de tous les problèmes diplomatiques qu'il soulève, des considérations très patriotiques et très élevées qu'il fait valoir. Mais nous tenions à le signaler sans retard à l'attention très particulière dont il est digne.

G. Baguenault de Puchesse.

Souvenirs sur Mme de Maintenon. Les cahiers de Mlle d'Aumale, avec une Introduction, par G. Hanotaux. Paris, Calmann Lévy, 1903, in-8°.

Nous avons déjà signalé dans la *Revue* le premier volume que deux graves académiciens avaient consacré à la mémoire de Mme de Maintenon (Voir le n° 3 de 1902, p. 477). Un second recueil vient de paraître, qui contient la reproduction presque complète du manuscrit des cahiers de la dernière secrétaire et confidente de la compagne de Louis XIV. Ce document inédit, mais non pas inconnu, après avoir appartenu à Monmerqué, fait partie de la riche collection de M. Georges Hanotaux; et il était tout naturel qu'il le présentât au public. Il l'a fait dans une étude très neuve et très complète, par laquelle il a résumé tout le cycle des travaux faits sur Mme de Maintenon « racontant à la postérité ce qu'elle voulait qu'on sût... et ce qu'elle voulait qu'on ne sût pas ».

Ces révélations peuvent se résumer en plusieurs chapitres : Mme de Maintenon et Mme de Montespan, jusqu'à la mort de la reine et au mariage, aujourd'hui indiscuté, avec Louis XIV; la duchesse de Bourgogne à la cour; la vie intérieure du roi ; la charité de Mme de Maintenon et ses fondations à Saint-Cyr, la mort de la duchesse de Bourgogne et la mort de Louis XIV. Si on ajoute la reproduction d'un beau portrait inconnu de Mme de Maintenon, on aura indiqué ce qu'il y a de nouveau dans une publication historique bien faite pour piquer la curiosité.

Le gérant : J. BOURDEL.

LE PAPE BENOIT XIV ET LA FRANCE

MISSIONS A ROME DE TENCIN ET DE CHOISEUL[1]

(1740-1757)

I

Lorsque le 6 février 1740 Clément XII mourut, la France était représentée à Rome par l'ambassadeur en titre, le duc de Saint-Aignan, et un chargé d'affaires également officiel, le cardinal de Tencin, tout puissant sur l'esprit du premier ministre le cardinal Fleury et qui, récemment pourvu de la pourpre, brûlait du désir de montrer ses talents de négociateur. Le président de Brosses, qui se trouvait par hasard à Rome dans ce moment, a tracé de lui un portrait que l'histoire n'a pas désavoué : « L'archevêque d'Embrun — cardinal de Tencin — est dur, haineux et vindicatif par tempérament, grave et politique par état, aimerait par goût le commerce du monde et des femmes ; souple et ambitieux à la cour de France, fin et hautain à celle de Rome ; représentant bien et tenant un plus grand état que nul autre : très redouté, très considéré, très accrédité. On a ici une opinion de sa capacité au moins égale à tout ce qu'il en peut avoir. Joignez à cela que le nom du roi de France est tout puissant en Italie : pour cette raison et par le pouvoir qu'a le génie français sur la faction d'Es-

[1] Nous ne faisons que résumer ici les recherches d'un jeune écrivain, M. Maurice Boutry, qui connaît à merveille les sources de l'histoire diplomatique et qui vient de publier deux volumes intitulés : *Intrigues et missions du cardinal de Tencin* et *Choiseul à Rome*, nouvelle édit. Calmann Lévy, in-8°, 1903.

pagne, très puissante en nombre, on est persuadé que ce sera le cardinal de Tencin qui fera le pape, et cela doit être. »

L'affaire pourtant n'alla pas toute seule. Le Sacré-Collège se trouvait, comme souvent, partagé en deux factions : les partisans de la politique du pape défunt et les amateurs de changement. Cependant le neveu du mort, le cardinal Corsini, d'une des premières familles romaines, semblait devoir exercer une influence considérable sur les trente-quatre cardinaux qui avaient été créés par son oncle. Fleury avait recommandé dans ses instructions de marcher d'accord avec Corsini, mais en même temps de ne pas donner « d'exclusives » formelles, — politique toujours dangereuse pour les couronnes. Le ministre de Louis XV avait pourtant désigné dans l'ordre de ses préférences un certain nombre de cardinaux « papabiles » et quelques autres à repousser avec cette mention peu flatteuse, *tanquam insufficiens*. C'est dans ces conditions que Tencin entra en cellule, non sans conserver quelque défiance contre le duc de Saint-Aignan, qui, malgré ses dettes et son peu de considération, restait maître de son action, tandis que comme cardinal-électeur, maintenu dans un secret pour le moins apparent, il ne pouvait correspondre comme il aurait voulu avec la cour de France. Cent quatre-vingts jours se passèrent en discussions et en intrigues, au milieu desquelles le cardinal de Tencin fit preuve d'une patience très habile. Un moment il paraissait battu dans la personne du cardinal Aldrovandi, auquel il ne manquait plus que deux voix pour être élu. Mais il sut faire à temps une heureuse diversion sur un candidat qu'au commencement il croyait peu sérieux, puisqu'il en avait écrit : « Il y a des doutes sur l'archevêque de Bologne, Lambertini, parce que, bien qu'excellent prêtre et remplissant tous ses devoirs dans la plus grande exactitude, il n'a pu vaincre en lui le penchant à la bouffonnerie et à des paroles un peu libres. » Quand il voit le vent tourner fortement vers lui, il prend l'initiative d'aller le trouver dans sa cellule, de lui dire qu'il a fait beaucoup pour son élévation, de lui manifester le plus profond respect ; et il en rapporte ces brèves paroles, qu'il

s'empresse de transmettre à Paris : « Nous sommes amis depuis vingt ans. Vous serez content de tout. » Le matin du 17 août 1740, Prospero Lambertini avait dit plaisamment à un fort groupe de cardinaux réunis : « Eh ! pourquoi nous consumer ici en discussions et en recherches ? Voulez-vous placer sur la chaire pontificale un saint ? Élisez Gothi ; un politique ? Choisissez Aldrovandi ; un bon compagnon ? Prenez-moi. — Et le soir, l'élection se faisait au premier scrutin. Ce que proclamèrent ainsi les Italiens : « Qu'on vienne nous dire après cela que ce n'est pas le Saint-Esprit qui fait le pape ! *Digitus Dei hic est.*

Sans se faire prier, le nouveau pontife Benoît XIV distribuait aussitôt les charges à ses amis. Corsini, selon son désir, était nommé archiprêtre de Saint-Jean de Latran ; Valenti, très dévoué à la France, eut la secrétairerie d'État ; Aldrovandi, comme consolation, fut nommé dataire, avec offre de l'archevêché de Bologne, dont il était originaire.

Le président de Brosses, qui dans le cours de son voyage en Italie avait été reçu familièrement par Lambertini, le dépeint en ces termes : « Bon homme, uni, facile, aimable et sans morgue, chose rare à ceux de son espèce ; goguenard et licencieux dans ses discours, exemplaire et vaillant dans ses actions ; plus d'agrément dans l'esprit que d'étendue dans le génie ; savant surtout dans le droit canon ; passe pour pencher vers le jansénisme ; estimé et aimé dans son corps. »

C'est ce « bonhomme » de soixante-cinq ans qui, avec sa simplicité très ouverte, fut un des plus grands papes, aussi prisé des dissidents que des catholiques ; ayant su apaiser en France la querelle religieuse soulevée par la bulle *Unigenitus ;* auquel Walpole voulut rendre hommage par l'inscription la plus élogieuse ; qui fut en coquetterie avec Voltaire, avec lequel il dissertait sur des questions de prosodie latine, et qui mourut à quatre-vingt-huit ans, laissant des ouvrages estimés, ayant réformé par ses bulles nombre d'abus, ayant fondé des Académies à Rome, érigé l'obélisque du Champ de Mars et restauré plusieurs monuments anciens, encouragé les littérateurs et les savants, corres-

pondu avec la Sorbonne et semé dans sa vie tant de mots d'esprit, que l'on aurait pu, selon la mode du dix-huitième siècle, en faire un recueil en *ana*.

Benoît XIV contribua à une autre œuvre plus difficile et plus imprévue : il convertit Tencin. Le cardinal resta à Rome, seul chargé des affaires de France, après le départ de son ancien rival le duc de Saint-Aignan, jouissant de la faveur du pape, nommé par lui dans plusieurs congrégations, consulté comme une autorité. De ce jour, il fit taire ses rancunes, se réconcilia avec ses ennemis, se mit consciencieusement au travail, s'appliqua à seconder le cardinal Fleury dans les choix qu'il indiquait à Rome pour l'église de France. Promu à l'archevêché de Lyon, il resta près de Benoît XIV qui l'en priait, et ne retourna en France que rappelé par les événements malheureux de la guerre de la succession d'Autriche. Le vieux Fleury lui offre sa succession comme premier ministre ; et il la refuse, envoyant un courrier spécial pour déclarer à Son Éminence « qu'il est incapable de la place qu'elle lui destine. » Il accepte seulement au mois d'août 1742 d'être nommé dans le Conseil du roi en qualité de ministre, « ce qui ne l'engagera à autre chose qu'à dire son avis. » Il écrivit alors au pape pour lui faire connaître la nouvelle dignité qui l'empêchait de retourner à Rome, et Benoît XIV crut devoir mander à Louis XV :

« Tout ce que fait Votre Majesté pour le soutien de la vraie foi et pour le bonheur de son royaume est digne des plus grands éloges. Votre Majesté a mérité en particulier cette louange quand elle a choisi, pour un de ses ministres d'État, le cardinal de Tencin. Elle l'a éprouvé et elle le connaît. Nous connaissons aussi depuis longtemps sa parfaite fidélité, son entier dévouement, sa haute prudence dans la conduite des affaires, ses combats et ses victoires sur les ennemis de l'Église et son respectueux attachement pour le Saint-Siège... »

La lettre se poursuivait ainsi en compliments bien tournés et qui semblent sincères ; ce qui n'empêchera pas plus tard le pape de dire méchamment du roi : « Est-il besoin d'autre preuve de

l'existence d'une Providence que de voir prospérer le royaume de France sous Louis XV ! » Quoi qu'il en soit, on avait oublié alors que Tencin devait sa fortune au cardinal Dubois, pour lequel il s'était prêté à toutes les besognes. Le nouvel archevêque de Lyon se montrait d'une modestie et d'une réserve extrêmes, étonnant au Conseil ses anciens adversaires par sa modération. « Il a, disait de lui le duc de Luynes, un visage agréable, beaucoup de politesse et d'acquis ; son caractère est doux, aimant, cherchant à plaire à tous et ne négligeant aucun moyen d'y parvenir. Il donne à dîner deux fois par semaine, une fois aux ministres étrangers et une fois aux gens de la cour, jamais à aucune femme... S'il a encore de l'ambition, c'est une ambition patiente, qui ne se rebute point des obstacles et des difficultés... » Nous sommes loin du portrait tracé par le président de Brosses. Quand son protecteur le cardinal Fleury mourut, en janvier 1743, il se retira peu à peu des affaires, prêcha des retraites pour les dames pieuses, se mit à résider dans son diocèse, et sembla retrouver plus de calme encore quand sa sœur, la fameuse Mme de Tencin, eut disparu. Au pape qui lui reprochait de ne plus intervenir dans les affaires politiques, il répondait : « Votre Sainteté m'a cru plus utile à l'Église et à la religion que je ne le suis. » Il vivait à Lyon ou à son château archiépiscopal d'Oullins, s'occupant avec zèle des moindres détails de son administration et usant de sa grande fortune pour répandre de larges aumônes.

M. Maurice Boutry semble tout heureux de cette réhabilitation d'un personnage qui, comme les vieilles coquettes, eut du moins le mérite, assez naturel pour un cardinal, de finir dans la dévotion.

II

Pour bien connaître les débuts politiques du futur duc de Choiseul, comme les dernières années du cardinal de Tencin, c'est au pape Benoît XIV qu'il faut s'adresser. On sait que la

fortune du comte de Stainville commença par un service tout spécial qu'il rendit à Mme de Pompadour et qui lui valut d'être nommé ambassadeur du roi à Rome, de maréchal de camp qu'il était. Quand à la fin de 1754 il succéda au duc de Nivernais, dont la santé était devenue très précaire, il s'appliqua à gagner les bonnes grâces du pape par une attitude effacée, qui contraste singulièrement avec l'insolente audace qu'il déploiera plus tard contre le Saint-Siège à l'occasion du renvoi des jésuites. Sa mission avait particulièrement pour but d'obtenir une encyclique qui mît fin aux divisions de l'Église de France. Benoît XIV avait reçu souvent des plaintes des évêques, le sollicitant d'intervenir en leur faveur contre le Parlement; mais il se tenait sur la réserve, fidèle à cette vieille maxime de la cour pontificale de ne point se mêler même des affaires religieuses des États chrétiens sans en être prié par le souverain. Lorsqu'en mai 1755 l'assemblée du clergé de France se réunit à Paris, il arriva fatalement qu'elle se divisa sur la question de l'attitude à avoir vis-à-vis des anciens jansénistes; et Louis XV fut obligé d'en appeler au Saint-Siège en le constituant arbitre de la querelle. Le rôle de l'ambassadeur consista, à partir de ce jour, à obtenir du pape une décision conforme aux vues du roi. Toutes les dépêches roulent sur la rédaction de cette fameuse bulle, qui eut le mérite de ramener la concorde dans le clergé de France. Les intransigeants, à la tête desquels était l'archevêque de Paris, Christophe de Beaumont, la trouvèrent trop modérée : il avait été de ceux qui s'étaient déclarés pour les « billets de confession » et les refus de sacrements, qui avaient été condamnés solennellement par le Parlement. Quelques années plus tard, une nouvelle assemblée du clergé célébrait les bienfaits de la bulle; et l'évêque de Boulogne terminait ainsi son rapport : « En suivant la route tracée par l'encyclique, on ne pèche ni par défaut, ni par excès; on n'est ni trop indulgent, ni trop rigide. On n'expose ni le plus auguste sacrement à une profanation scandaleuse, en le donnant à des réfractaires, ni des personnes auxquelles il ne doit pas être refusé publiquement à une diffamation injuste. »

On comprend qu'après des disputes qui se prolongaient depuis près d'un demi-siècle et souvent avec d'étranges violences, les opinions tolérantes du pape aient semblé à quelques-uns bien tièdes. Choiseul écrivait au ministre des Affaires étrangères, Rouillé : « A l'égard de la coaction, c'est-à-dire des peines spirituelles à décerner aux réfractaires à la bulle *Unigenitus*, le pape va plus loin que je ne pensais ; car, outre qu'il n'admet aucune punition publique, il déclare qu'il ne regarde la résistance à la bulle que comme un péché véniel. » Assurément ce pontife avait plus de bon sens que de passion ! Il était singulièrement secondé dans ses négociations par le cardinal Silvio Valenti Gonzaga, qui dès le premier jour avait été d'une rare prévenance vis-à-vis de Choiseul. « Monsieur l'ambassadeur, lui avait-il dit, il y a beaucoup de petites choses qui sont quelquefois arrivées à cette cour aux ambassadeurs. J'espère que si, par malheur, vous vous trouviez dans le même cas, vous ne prendriez pas avec vivacité des vétilles au-dessous de vous. » De son côté, le représentant du roi ne négligeait rien pour plaire à chacun. Benoît XIV s'était fait une très belle bibliothèque qu'il légua plus tard à l'Université de Bologne. Choiseul écrivait à Paris : « Je crois que le présent de livres que Sa Majesté veut bien faire au Pape fera très bon effet ; le Pape n'est point un prince avare ; mais il a conservé des premières situations où il s'est trouvé un goût assez vif pour les présents. » Il savait au besoin en faire. Le docte abbé Gagliani avait été chargé d'étudier et de recueillir des matières sortant du Vésuve. En envoyant à Benoît XIV une caisse remplie de ces pierres curieuses, il lui avait écrit un billet avec ces simples mots : « *Dic ut lapides isti panes fiant.* » Le pape comprit qu'il devait faire un miracle à propos ; et il remercia l'abbé, en lui adressant le brevet d'une pension considérable.

Nous ne saurions, à la suite de M. Maurice Boutry, analyser la correspondance de Choiseul avec la cour pendant les trois années qu'il demeura à Rome ; il faut la lire avec attention : on y trouvera de très justes observations et d'intéressants ren-

seignements sur l'époque. L'éditeur a de plus eu la bonne pensée de donner une nomenclature complète de toutes les dépêches du comte de Choiseul-Stainville conservées aux archives des Affaires étrangères, dans les volumes de la correspondance de Rome cotés DCCCXV-DCCCXXII. Il a donc fait de son joli volume une vraie publication diplomatique. Pour la compléter, il a donné *in extenso* trois mémoires, dont un sur le Sacré-Collège en 1756, et l'autre sur la cour pontificale et la société romaine en 1757. A cette époque, Benoît XIV avait été si malade, qu'on avait cru que sa succession allait s'ouvrir et qu'il avait paru nécessaire de savoir dans quelle condition se présenterait le prochain conclave. Le pape vécut encore deux années, ayant très peu perdu de ses facultés. Mais les portraits de son entourage sont restés, peints par un observateur dont la malice et la finesse étaient proverbiales de son temps, à tel point qu'on a prétendu que Gresset l'avait pris pour type dans le *Méchant*. Ce sont morceaux de choix, qu'il faut savourer cependant avec une certaine défiance. Tout n'est pas parole d'évangile. Ainsi, Choiseul classe parmi les « cardinaux indifférents », qui pourraient être secrétaires d'État, Rezzonico, Vénitien, évêque de Padoue. C'est justement celui-là qui le 6 juillet 1758 devint pape sous le nom de Clément XIII à la mort de Benoît. Les plus habiles se trompent souvent dans leurs prévisions.

G. Baguenault de Puchesse.

LA FAYETTE AVANT L'ANNÉE 1800

La Révolution française a rendu aux hommes publics les conditions d'être fort différentes d'autrefois. Elle les a mis aux prises avec des situations rapidement changées. La dissemblance de l'une à l'autre a jeté devant eux en conséquence, pour garder l'unité d'impression et avoir l'unité de conduite par quoi les noms s'honorent, des difficultés de plus que celle dont la vie est naturellement semée. Tout au moins depuis l'avènement de Louis XIV les circonstances se suivaient d'afilée, comme les jours ou les années dans la marche du temps. Le lendemain ne dériva pas toujours absolument de la veille, mais le courant se produisait de soi. Il n'y avait qu'une voie d'ouverte, celle où la royauté était le guide. Le fanion du Roi couvrait les contradictions, les inconséquences même. A partir de 1789 ce n'est plus du tout cela. Les faits uniquement gouvernent. Ils sont produits par des hommes ne prenant mandat qu'en eux seuls, de sorte que le cours des choses traverse des époques les moins pareilles entre elles. De s'être fait un rôle dans l'une ou dans l'autre suffit pour une carrière, et bien peu ont été de toutes. Entre les rares qui le furent, c'est une exception d'avoir pu y figurer avec la constance des idées ou des sentiments.

La littérature historique ramène en ce moment devant nous le personnage de La Fayette. La mémoire de ce plus idéaliste peut-être des politiques du dernier siècle, est soumise ainsi à une épreuve ingrate, le temps étant au positivisme et peu d'hommes publics l'ayant dédaigné plus que lui. D'autre part, aussi divisés que nous ont faits les événements, nous le restons en histoire.

Nous jugeons le passé suivant l'opinion qui est la nôtre dans le présent. A plus forte raison quant à l'histoire on dirait contemporaine que demeure celle de la Révolution, tout le courant du dix-neuvième siècle provenant d'elle. Les écrivains de l'heure actuelle n'apprécieraient pas tous La Fayette avec des dispositions d'esprit identiques et ne porteraient pas tous sur lui un jugement semblable.

Dans nos données toutes modernes ce n'est pas moins une très belle vie que la sienne. Elle s'est passée en trois périodes, chacune marquée par des faits plus que divergents entre eux, fort tranchés des uns aux autres ; elles le montrent chacune sous un invariable élément d'inspiration et de conduite : l'élan. Il l'avait en lui de naissance. Au début, sa période américaine ; elle le désigna assurément en partie pour la suivante, celle de 1787 à 92. Singulièrement brillante d'abord, celle-ci, à la fin rendue démesurément dure. La dernière, la plus longue, celle de coryphée politique qu'il devient à partir de 1815 ; il n'est plus là que le représentant des réminiscences de la Révolution au sein des générations d'alors. Dans aucune, dans les deux dernières comme dans l'autre, pas un indice ne le fait paraître un autre homme, par les mobiles ou la pensée, qu'animé d'idéal et d'impulsion.

I

ANNÉES D'AMÉRIQUE

Ce sont des années de jeunesse comme en ont eu bien peu d'hommes dont l'histoire parlera, celles que voua aux colonies anglaises révoltées le gentilhomme d'Auvergne appelé avec enthousiasme, par la génération de 1830, « le héros des deux mondes. » Ces années s'ouvrent avant la vingtième de son âge, il n'en compte pas vint-cinq quand elles s'achèvent, et dans l'intervalle il a eu le temps d'apprendre la guerre au point de conduire à l'heureux résultat de la capitulation de Yorktown un corps de soldats des États-Unis contre l'armée anglaise de Vir-

ginie, le temps, après cela, d'être recherché par le gouvernement du roi dans les combinaisons, les plans, les préparations de l'entreprise des ministres de Louis XVI dès son avènement, pour faire sortir enfin la Couronne de l'abaissement où l'a jetée l'Angleterre et rétablir sa situation en Europe.

Entreprise menée sans fracas, que l'art, le dévouement, la persistance ont fait réussir, que l'avenir admirera; La Fayette s'y est taillé une part notable. Lord Cornwallis, de qui il amena la défaite, le désignait couramment, « l'enfant », dans sa correspondance militaire, *the boy*; peut-être faudrait-il traduire : « le gamin. » Enfant dont les ancêtres dataient en France de l'an 1000. Il en avait eu un devant Saint-Jean-d'Acre en 1250. Maintenant dernier arrière-neveu du glorieux maréchal de la guerre de Cent ans, il ravive là pour un siècle de plus l'illustration de son nom. Sa vie n'eût-elle pas été liée ensuite à d'autres grands événements, cette hâtive préface à elle seule ressortirait à l'histoire, faisant voir en lui sinon l'auteur, du moins l'auxiliaire effectif, presque la cheville ouvrière de la patriotique conception qui infligea une soumission retentissante à notre implacable ennemie, dans les parages même où, il y avait vingt ans, cette ennemie avait donné le signal d'une guerre néfaste pour nous en ses résultats et ses humiliations.

Dans la vie de La Fayette, la période américaine pourrait sembler une partie distincte. Quoiqu'elle se soit accomplie toute sous le gouvernement royal, à la gloire de ce gouvernement autant qu'à la sienne propre, elle n'a pas mis tout le monde d'accord quant à lui. La sanction du temps seule le fera. En attendant, les Américains tiennent à en avoir eu pour eux l'intention par dessus tout, reconnaissant qu'ils en ont eu le bénéfice. A la vérité, les Français aussi ont cru longtemps qu'en effet ç'avait été ainsi. Chez les uns et chez les autres la légende l'a dépeint comme un adolescent de grand nom dont l'audace entraîna les forces militaires et navales de la monarchie au secours des colonies insurgées; cela uniquement parce qu'il leur amena à ses frais une douzaine d'officiers comme lui, et

qu'il devint ensuite l'aide de camp, puis l'un des lieutenants de Washington. Les choses, il faut le dire, s'agencèrent de telle sorte que lui-même a pu, au premier moment, se considérer sous cette apparence. La réalité, c'est que lorsque, en 1777, parti aussi furtivement qu'on l'avait pu, et échappé aux croisières anglaises il débarque, à nuit tombante, dans une anse de la côte d'Amérique, il est un élève-officier du régiment de Noailles démissionnaire juste à temps pour se jeter en avant avec la passion personnelle la plus sincère, mais, sans qu'il le sache tout à fait et ayant un peu lieu de le supposer, allant ouvrir une campagne qu'en secret les ministres du jeune roi s'occupent à nouer.

La politique de Louis XV et les défaites de ses armées avaient cruellement déprimé la couronne de France. Attirer le monarque dans des voies qui auraient conduit peut-être aux moyens de la relever, des auxiliaires intimes n'avaient pu y parvenir. Après, toutefois, le gouvernement fut en d'autres mains. Les mêmes aspirations qui précédemment s'étaient vues dans l'impuissance guidaient ces mains nouvelles. La préoccupation première des ministres de Louis XVI est de le familiariser avec les perspectives que son oncle s'est retenu de suivre. La pensée les a de suite attirés de venger la France des inimitiés anglaises, en soutenant de son appui le séparatisme latent manifesté dans les colonies d'Amérique. Dix ans auparavant, ç'avait été l'obsession de Choiseul. A s'y complaire il avait apporté toute la vive activité d'esprit qui le caractérisait. De la correspondance d'État entretenue par lui dans cette vue avec ses agents on a pu dire, non sans vérité, qu'elle « atteste une passion de servir la France dont le parfum remonte le cœur au milieu de l'affaissement général. » Maintenant que ces colonies sont insurgées, les ministres du roi se sont repris aux vues de leur devancier.

Tout le monde est ému de la Déclaration de 1776, qui a appelé l'Europe civilisée à témoin du droit provenu, pour ces révoltés, des procédés de leur métropole. Pour les jeunes hommes de la

cour ç'a été comme un appel. Il y a quelqu'un, le comte de Broglie, en qui, sous le roi d'auparavant, le sentiment français semblait s'être incarné. Directeur sans cesse déçu de la correspondance secrète du monarque, il a rempli les missions comportées au dehors par les projets l'un après l'autre délaissés ou non suivis. Lui et les ministres, les yeux tournés vers les événements, conçoivent ensemble l'idée d'une autre mission analogue aux précédentes. Il irait porter son épée et son nom à ces Anglais révoltés ; il les pousserait vers le giron de la France, de sorte que l'on assurerait peut-être ainsi à la domination anglaise des échecs qui déplaceraient en Europe les situations.

Le rôle caché donné jadis au comte de Broglie l'a couvert d'hostilités de Cour. Non moins que les régimes démocratiques, ceux de monarchie autoritaire connaissaient les rancunes politiques. Elles allaient quant à lui jusqu'à l'animosité et à une sorte de proscription morale. Par cela même, le jeune roi personnellement est en défiance ; avant tout il faut le faire revenir du décri qui lui a été enseigné à l'égard du comte. Pour Vergennes, c'est le premier acte. Lui aussi a appartenu à cette correspondance secrète dont les auxiliaires furent un moment victimes ; avec une fidélité que son expérience rendra souveraine il en porte au gouvernement les inspirations. Le comte de Broglie et le maréchal son frère ont eu sous leurs ordres comme officier un Allemand, Johann Kalb, que son alliance avec une van Robais a fait, depuis, le baron de Kalb. Antérieurement Choiseul l'avait envoyé étudier sur place les dispositions des Colonies. On l'y expédierait de nouveau cette fois pour leur offrir le chef, jugé opportunément précieux, que serait le frère même d'un maréchal de France, et préparer sa venue.

A Metz en 1775, à la fin de l'été, le comte commandait, en intérim du maréchal, le gouvernement des Trois-Évêchés. La Fayette se trouve là, élève officier sous la conduite de son cousin le prince de Poix, qui est le colonel du régiment de Noailles. La Fayette va avoir dix-huit ans. Il est l'un des jeunes qu'enflamme la pensée de se battre quelque part contre

les Anglais, son esprit entre tous est monté par les nouvelles d'Amérique. Arrive un jour, en voyage de plaisance, le duc de Gloucester, frère du roi d'Angleterre. A un dîner chez le général, la conversation du prince est toute en faveur des « insurgents », qu'à Londres on entend réduire coûte que coûte. Encore plus excité par ce langage La Fayette veut aller servir aussitôt sous la bannière américaine. Il s'exalte à cette idée, il y insiste; le comte essaye de le détourner, toutes les représentations sont vaines ; le comte devient alors celui même qui l'aidera.

Du caractère prompt aux chimères politiques qu'a fait ressortir en ce dernier le récit presque familial auquel le duc de Broglie donna l'intitulé de *Secret du Roi*, on a lieu de penser que l'ancien confident de Louis XV se voyait déjà statoudher des colonies soulevées et ne jugeait pas inutile que, pour garant certain de sa venue et des avantages à espérer d'elle, son émissaire affidé pût leur montrer ce gentilhomme portant un nom de la Cour, tenant de plus à l'une des maisons de France qui approchait le souverain. D'autres peut-être suivraient, des Noailles, des Ségur, leurs amis, tous réputés pour avoir des propensions au mouvement qui animait les esprits. Noyau d'un état-major pour l'heure où le comte de Broglie mettrait le pied en Amérique, apportant les habitudes de la grande guerre et des organisations qu'elle commande. Dès ce moment c'est de lui que tout dérive pour l'issue de la conception. Son secrétaire et le baron de Kalb en sont les agents. Kalb est en rapport avec le commissaire américain à Paris, il lui amène La Fayette. Ils sont enrôlés ensemble sous des grades militaires élevés. Quand il s'agira définitivement de partir, un navire sera frété par un autre émissaire encore du comte de Broglie.

Presque une année s'est écoulée dans les combinaisons de cette entreprise. Elle n'a pas été sans se laisser pressentir. L'ambassade d'Angleterre exerce une police plus que vigilante sur les inclinations de Versailles. L'embarquement au Havre est découvert prêt à s'accomplir, les intimes de La Fayette ne pourront plus le suivre. Lui-même est envoyé des semaines

chez son oncle le maréchal de Noailles, ambassadeur à Londres, pour dépister les soupçons ou les détourner. Mais sa résolution n'en fait que grandir. Un autre navire est acheté, de son argent cette fois. Lui maintenant emmènera Kalb et les autres enrôlés de l'agence américaine, avec trois ou quatre amis redevenus décidés comme lui. On partira de Bordeaux. Kalb et lui ont passé deux jours chez le comte de Broglie, attendant en Saintonge où il est retiré. La Fayette connaissait-il les visées du comte, les a-t-il apprises alors ? Sur cela nul indice. Elles ne l'auraient probablement ni retenu ni déterminé davantage. Cinquante années plus tard, retraçant pour l'Américain Sparks, historien de Washington, ces circonstances fiévreuses, il rapportait tout à l'impression éprouvée des paroles du duc de Gloucester à Metz. « Dès ce jour mon cœur fut enrôlé », écrivait-il, et certainement cela lui avait suffi. Tout le reste, détail secondaire, hormis qu'au moment définitif il aurait voulu une autorisation ou positive ou tacite. Alors se produisent de la part du gouvernement et de celle de sa famille des démarches combinées ou qui semblent l'être, à la fois pour tromper les suspicions de l'ambassadeur d'Angleterre à Versailles et pour laisser supposer le gré qu'il embarquât.

Continuation naturelle des espérances fondées sur le commandement de l'insurrection américaine par le comte de Broglie. Au commencement de 1777 où l'on se trouvait, les ministres de Louis XVI ne voyaient que plus de raisons encore d'y persister. L'expédition, toutefois, ne fut pas arrivée d'une semaine en Amérique, que leur inanité apparaissait. Kalb eut de suite le regret d'écrire au comte qu'il avait tout intérêt à se taire sur sa mission. Par d'autres volontaires de France qui les avaient précédés, les services étrangers s'étaient fait décrier. Ce ne fut pas sans des difficultés décourageantes que La Fayette d'abord, Kalb après lui, parvinrent à être admis. Kalb commanda enfin utilement dans l'armée du Congrès jusqu'au jour où il fut tué, un an plus tard ; à ce moment-là La Fayette s'était déjà acquis, et brillamment acquis, à côté de Washington ou sous

ses ordres, un renom qui ensuite s'est accru de plus en plus.

Comment tout était arrivé et se continua, c'est un historique étendu. Le détail embrasse près de six années, les belles années, les années heureuses du règne de Louis XVI. Pour la première fois il y a bientôt vingt ans, au moyen de cinq in-quarto relatant cette participation de la France à l'établissement des États-Unis, la relatant par les documents d'État eux-mêmes textuellement reproduits de la première heure à la dernière, ce détail a été retracé. Bien que l'Académie française ait conféré à l'ouvrage le grand prix Gobert qu'elle décerne chaque printemps, il n'y a pas lieu ici de le vanter, sinon en constatant que les Américains y ont trouvé l'exposé attentivement authentique du rôle que La Fayette se fit chez eux. C'était l'histoire la plus complète et la plus autorisée qui eût encore été donnée et qui pût l'être de leur avènement comme une des nations du monde. On n'exagèrerait pas beaucoup à dire que jusque-là, sauf les correspondances de leurs quelques citoyens principaux d'alors, publiées presque toutes depuis, ils n'avaient guère d'autres archives que la gratitude universelle et comme instinctive vouée par eux à ce gentilhomme de l'ancienne France, venu se battre avec eux contre l'Angleterre. En tout cas celui-ci en acquit auprès du gouvernement de son pays une telle estime, qu'il devint le guide d'abord, en conséquence l'auxiliaire positif ensuite, du concours de la France à quoi leur existence est due.

Chez quelqu'un du moment actuel des États-Unis a surgi l'idée de grouper tout ce qui, dans le volumineux ouvrage en question, concerne La Fayette. En ajoutant soit des témoignages soit des indications provenant de contemporains dont les dires, ou de pièces dont le texte n'étaient pas connus en Europe, il formerait pour sa nation un tableau de la période insurrectionnelle achevé, nouveau, définitif. Tel est bien le caractère et tel parait avoir été le but de deux volumes composés par M. Charlemagne Tower, en 1895, sous l'intitulé : *The marquis de La Fayette in the american revolution*[1].

[1] Philadelphie, J.-B. Lippincott C°, édit.

L'auteur n'a point caché les avoir tirés surtout de ces in-quarto développés. On les voit d'ailleurs cités à la plupart des pages, çà et là presque littéralement, et nombre de documents ou signalés ou transcrits comme pris à d'autres sources ont été, en réalité, fournis par lui. Consécration précieuse, toutefois, pour l'écrivain originaire. Un prix non moindre, il s'en faut, résulte de la traduction française qu'une femme distinguée a dernièrement publiée des deux volumes américains. *Le marquis de La Fayette et la révolution d'Amérique*, dont Mme Gaston Paris a enrichi la bibliographie d'une de nos plus importantes librairies historiques [1], va être le plus séduisant des agents de propagande qui pût écheoir au trop peu maniable ouvrage d'où ces volumes avaient tiré naissance.

A découvrir en Mme Gaston Paris une compatriote de La Fayette on ne s'étonnerait point, en la voyant se donner la tâche d'amener par sa traduction le lecteur français d'aujourd'hui à l'admiration appelée jadis sur les étonnants commencements de ce fils de la vieille Auvergne. Nous voici tellement pratiques, et ces commencements connurent si peu d'autre calcul hormis celui de l'abnégation et du dévouement ! Le livre de M. Charlemagne Tower est bien conduit, écrit comme ne l'aurait pas mieux fait un universitaire de France. Il n'a sans doute pas été sans entr'ouvrir à son auteur une carrière diplomatique qui l'a déjà conduit de Bruxelles à Vienne, de Vienne à Berlin, qui lui met Londres ou Paris en perspective et donne à son livre un poids particulier. A Mme Gaston Paris non seulement le féminisme aujourd'hui en pied, mais la littérature historique, ce qui vaut peut-être un peu plus, seront reconnaissants. Sa transcription de l'ouvrage en notre langue aura mis à la portée du commun des lecteurs la première existence, à coup sûr rare et jusqu'ici presque ignorée, de l'homme dont le nom captiva l'enthousiasme de deux générations du dernier siècle. Mme Gaston Paris a traduit l'intitulé de M. Charlemagne Tower par : « La Fayette

[1] Librairie Plon, édit. (2 vol. in-8°, raisin, 1902 et 1903).

et la révolution d'Amérique ». L'Américain avait écrit : « Dans la révolution d'Amérique », c'était plus vrai. C'était le fait lui-même. Le livre américain se borne, en effet, à montrer le rôle rempli par La Fayette dans les péripéties militaires de cette révolution, soit par lui seul, soit, après un temps, par la France qu'il a, cette fois, positivement amenée. Et du reste, même quand il y est pour son seul compte, il s'y fait voir comme s'il savait y être pour nous.

Nos prédécesseurs d'il y a soixante ans n'ont guère connu La Fayette que par ses rôles de 1789 et de 1830. De sa période d'Amérique lui seul avait alors parlé, et si brièvement que c'était presque la constatation pure et simple de sa présence. L'intérêt sera nouveau, de voir dans une parfaite traduction ce tout jeune gentilhomme de France soudain en action dans le soulèvement contre l'Angleterre. Né au déclin de Louis XV, où tout se débilite, il est là avec tout le chevaleresque encore et la vaillance native des Français de cour de Fontenoy. Ce soldat de vingt et un ans à peine fait preuve d'une intelligence militaire, d'une rapidité, d'un sang froid, à la fois d'une séduction dans l'obéissance et dans le commandement qui seront la gloire d'autres Français après lui dans les campagnes contre la coalition de la vieille Europe. Et ce n'est pas affaire d'un jour. Les mois, les années passent et chaque heure enfante des difficultés plus grandes qu'à l'heure d'avant : celles qui viennent de l'ennemi, celles en outre nées des circonstances où des hommes, des incompatibilités surgies des ambitions, des caractères, des préventions, celles qui sont crées par l'inconstance des éléments et trompent le calcul et les situations. L'écrivain américain n'a pas omis un détail des années 1777 et 1778, l'âpre période où La Fayette traverse aux côtés de Washington les combats de résistance ou les surprises heureuses, les défaites promptement ensuivies qu'il faut pallier, les marches hasardées avec des fragments d'armée réduits à des poignées d'hommes à peine habillés et abrités. Minutieusement aussi, avec quelques détails que ne possédaient pas nos archives françaises, est relatée la

campagne de Virginie. Dans « le marquis », comme on appelait communément La Fayette pour personnifier en lui, dirait-on, l'appui de Versailles, dans le marquis alors devenu un chef, elle fait admirer des audaces, des endurances, un aplomb d'attaque et de recul auxquels fut due la décisive et grande fortune de la reddition des Anglais. Trop volumineux pour se voir recherché, se présentait l'ouvrage français qui avait donné entrée dans l'histoire écrite aux longues préparations et aux péripéties patriotiques qu'eut le concours prêté par les ministres de Louis XVI ; en transportant de l'anglais dans notre langue, c'est-à-dire au service de tout venant, le résumé fragmentaire qu'en a fait M. Tower relativement à La Fayette, Mme Gaston Paris à rendu à la bibliographie historique du dix-neuvième siècle un véritable service.

L'auteur traduit s'était naturellement placé au point de vue surtout de son pays, en conséquence très attentivement dans le récit des faits qui ont eu lieu en Amérique. Il n'a pas oublié, cependant, que la vie américaine de La Fayette s'est passée en France à de certains moments. Une part considérable dans les résolutions de Versailles, à une heure critique, fut en effet due à la présence à Versailles de l'aide de camp que Washington avait promptement appris, lui-même l'a écrit, à regarder « comme un fils ». On est au commencement de 1779. Le comte d'Estaing, qui a déclaré solennellement la guerre à la Grande-Bretagne au nom de la France en portant son escadre et ses troupes vers les eaux de la Delaware, est resté impuissant à atteindre les forces anglaises. Celles-ci demeurent en possession, attendant d'être refaites et doublées pour avancer la soumission et résister à une attaque future plus vigoureuse contre elles. Les soldats des États-Unis campent à l'intérieur, en faible nombre, disséminés, dans l'expectative. De conversations avec le comte d'Estaing, de rumeurs aussi parvenues à Boston, La Fayette a auguré que la guerre contre l'Angleterre, qu'il est venu chercher par delà l'Atlantique, va s'ouvrir en Europe. L'idée l'a pris alors que là est à présent sa place. D'ailleurs,

l'insuccès de l'escadre française détournera peut-être les dispositions de Versailles pour les Américains, si ce sont des correspondances uniquement qui expliquent les circonstances. Correspondances de l'amiral, que la déception a pu aigrir, correspondance aussi du plénipotentiaire français auprès du Congrès, nouveau venu, inévitablement orienté d'une manière encore insuffisante dans la dédale des faits et dans celui des compétitions ou des intrigues. Deux raisons supérieures pour que le marquis aille en France en ce moment, et il ne semble pas que Washington lui-même pense autrement.

Le gendre de la maison de Noailles, maintenant un général des États-Unis, a donc demandé et obtenu du Congrès un congé. Ramené à Brest par une frégate qu'en expression de gratitude cette assemblée a baptisée l'*Alliance*, il est reçu avec enivrement par le public, en informateur désiré par le gouvernement. Huit jours d'arrêts simulent pour le dehors la désapprobation de son départ il y a deux ans, et le commandement du régiment Dragons du Roi, auquel il est bientôt appelé, témoigne de l'assentiment qu'au fond on y a donné. La Fayette est aussitôt un entretien avec Vergennes, avec Maurepas, le roi trouve du prix à l'entendre. Les ministres de Louis XVI sont près d'engager avec eux l'Espagne contre l'Angleterre, on suppute de jeter ensemble les marines des deux pays sur ses côtes mêmes : avec ce général encore mineur on examine les combinaisons qui s'agitent. L'une, d'aller révolutionner l'Irlande, est étudiée, abandonnée ensuite ; une autre de se porter sur Plimouth, de là sur Londres, et c'est celle qui prend corps. Dans cette vue une armée est formée, La Fayette en sera l'aide-major général, sous le comte de Vaux qui la commande. Ils sont au Havre, tout est prêt : l'impossibilité d'avoir le concours des escadres fait tout avorter. Pendant ce temps, La Fayette a été en correspondance privée avec Vergennes, en associant sans cesse l'Amérique aux problèmes du moment. En même temps il tient et Washington et le président du Congrès au courant des choses de Versailles, afin qu'ils en profitent pour les leurs, les suppliant

d'arrêter les divisions intérieures qui font péricliter leur pays et qui au loin le déprécient. Non moins d'ardeur de sa part à démontrer au gouvernement du roi l'utilité de s'assurer les plus efficaces de nos auxiliaires contre l'Angleterre, en ces anciens serviteurs de la puissance anglaise près de devenir les nôtres, et aux démarches pour leur procurer à nouveau l'assistance ou les secours. « Démeubler Versailles pour l'Amérique », ainsi que lui répond un jour Maurepas. Par lui les ministres du roi, se font entendre de l'autre côté de l'Atlantique. C'est lui qui recommande à Philadelphie le représentant français par qui va être remplacé notre premier plénipotentiaire, que sa santé contraint à revenir, et c'est cet autre chargé d'affaires qui emportera ses plis.

Dès le premier moment on avait demandé au marquis un mémoire écrit, en vue d'une intervention armée dont les effets fussent plus positifs que ceux de l'escadre d'Estaing ; lorsque l'obligation de renoncer à atteindre l'Angleterre sur son territoire même est entrevue, on revient aux « quelques idées sur une expédition en Amérique, » qu'il avait rapidement fournies. Maurepas les avait lues après Vergennes. Au fond, ce dernier, était converti. Il avait mandé à La Fayette que le tout « avait plu ; » or « le tout » ne concluait à rien moins qu'à la nécessité première d'expédier un corps de troupes aux États-Unis. « Même s'ils ne le désiraient pas, » écrivait-il pour être plus certain de les servir en invoquant un autre intérêt que le leur, « même s'ils ne le désiraient pas, je croirais que nous devons leur en faire naître l'envie et jusqu'à chercher des prétextes. » Au mois de juillet seulement il a pu compléter le mémoire, le parfaire en toutes les raisons ; du Havre il l'envoie alors de nouveau. En septembre l'opportunité d'y donner suite semblant supérieure, il le mande avec instances. Bientôt les derniers pas à franchir consistent à convaincre tout à fait Maurepas ; lui encore remplit cette mission. C'est ainsi que, dès le premier mois de l'année 1780 est décidée la formation d'un corps de 6,000 hommes pour les États-Unis, sous le commandement du

comte de Rochambeau, et les premiers jours de mars la frégate française l'*Hermione* lève l'ancre, ramenant aux ordres de Washington La Fayette muni d'instructions, signées du roi, pour annoncer au Congrès l'arrivée des troupes françaises, tandis que notre plénipotentiaire auprès de cette assemblée mettra au service de l'Union américaine un secours de trois millions de livres, qui bientôt sera doublé.

Tout cela et la suite qui en est provenue jusqu'à la reddition de lord Cornwallis, les deux volumes de M. Charlemagne Tower le présentent aussi au long que le comportait la pensée de concentrer dans leur cadre cette partie de l'ouvrage développé dont l'auteur a pris texte. A nous autres Français de ce temps-ci, la traduction de Mme Gaston Paris procure l'attrait dont sont pleins les faits en eux-mêmes. Ces faits, l'histoire future pourra les honorer à autant de titre que d'autres de l'antiquité dont nous sommes accoutumés à les tenir essentiellement pour grands. Plus de détails, dans le livre, n'auraient pas été sans intérêt. Il s'arrête lorsque La Fayette rentre en France après la reddition de Yorktown. Puisque M. Tower avait surtout en vue la vie américaine du marquis, il devait aller jusqu'au moment où le gouvernement de Louis XVI ayant à craindre, après des préliminaires, de ne pouvoir compter sur la paix, La Fayette est chargé, en chef cette fois, d'une nouvelle expédition en faveur de l'Amérique, avec le comte d'Etaing de nouveau pour amiral.

Lorsque l'*Hermione* partait de Brest, les circonstances n'étaient guère faites pour encourager Versailles. La déception de l'entreprise décidée contre les côtes d'Angleterre, l'inutilité trop démontrée de la précédente du comte d'Estaing au rivage d'Amérique suffisaient déjà pour inquiéter. Or l'amiral, après d'heureux coups de main aux Iles, venait de subir un gros échec, s'étant porté devant Savanah. Aux États-Unis, les divisions de partis et les rivalités de personnes sévissaient, produisant les fausses démarches qui en naissent toujours, puis la lassitude ou l'indifférence à persister dans la lutte; il en résultait, en plus, d'étranges susceptibilités de la part de ces révol-

tés qu'on allait soutenir, se montrant blessés de voir à côté d'eux les troupes qui les aidaient. Un Français comme le vicomte de Noailles, qui n'ayant pu suivre La Fayette en 1777 servait comme aide de camp du comte d'Estaing, pouvait écrire : « Pourquoi les Américains sont-ils aussi peu dignes de notre alliance? Nous allons faire des efforts pour eux, encore faut-il prendre garde de les choquer, leur dire qu'ils savent ce qu'ils ignorent, se livrer à eux quand nous devrions les conduire. » Et ce n'était que trop vrai.

Plus de détails dans le livre de M. Charlemagne Tower n'aurait pas, en tout cas, fait connaître davantage la riche nature de La Fayette. On l'y voit pleinement ce qu'il était, tout de promptitude et de feu, unissant néanmoins à la fougue de l'exécution, avant vingt-deux ans, la hâtive intelligence des choses, le sens des précautions, des considérations à garder, et, sous son impulsive rapidité à agir, se pliant aussitôt aux raisons ou aux avis des plus autorisés que lui avec une bonne grâce dont la sincérité lui devenait une force de plus. Ces dons lui ont conquis à tout jamais Washington, dans l'épreuve à bien peu d'autres égale de leur campagne commune ; ils viennent de lui attacher Vergennes dans les concerts de gouvernement qui ont abouti à l'envoi de l'armée de Rochambeau ; ils lui valent l'admiration de ce dernier dans les inquiétantes conjonctures dont, pour beaucoup grâce à lui, l'Amérique et la France sortent ensemble à Yorktown. Au demeurant, une nature étonnamment ardente, douée en plus d'une intelligence qui, précocement vive en présence des faits et de leurs circonstances, est servie à la fois par la sagacité d'un vétéran.

Quand il arrive à Versailles avec le congé du Congrès, il est reçu par les ministres de Louis XVI, par le monarque lui-même, comme aurait pu l'être un Français éminent. En témoignage pour ce qu'il vient d'accomplir on lui a donné le commandement d'un régiment, on a supputé avec lui les conditions et les chances d'attaquer l'Angleterre sur son territoire même. A une telle entreprise il brûle d'avoir part ; il écrit à Vergennes :

« Mon sang bouillonne dans mes veines ; mon imagination « s'avance souvent en pays ennemi à la tête d'une avant-garde « ou corps séparé... Songez que j'adore ma patrie et que l'idée de « voir l'Angleterre humiliée, écrasée, me fait tressaillir de joie ; « jugez si je dois être impatient de savoir si je suis destiné à « arriver le premier sur cette côte et à planter le premier dra- « peau français au milieu de cette insolente nation. S'il est ques- « tion de quelque chose, monsieur le comte, je vous prie de rap- « peler à M. le comte de Maurepas l'intention qu'il a témoignée « de m'employer un peu en grand. Un détachement de deux « mille hommes, quoique ne faisant pas le tiers de plusieurs de « mes commandements américains, est cependant tout ce qu'on « peut donner à mon grade de colonel. Si l'on ne veut pas m'en « donner autant, j'en accepterai jusqu'à cinquante inclusive- « ment, je désire seulement qu'ils soient d'élite et plus exposés « qu'aucuns [1]. » La Fayette est peint là tout entier. La fougue du gentilhomme projeté à dix-neuf ans en Amérique, il l'aura en 1792, accourant du camp de Maubeuge à Paris avec la persuasion qu'il va tenir l'Assemblée nationale dans la constitution et la ramener au respect du roi ; la même à 77 ans, en 1834, prêt à suivre à l'Hôtel de Ville de Paris les républicains d'alors pour renverser Louis-Philippe au retour des obsèques de Dulong, si son fils ne l'avait pas retenu.

II

DANS LES CACHOTS DE L'EUROPE MONARCHIQUE

Les *Mémoires* récemment publiés de l'un des assistants à la fête de la Fédération en 1790, un assistant devenu le général Thiébault, racontent que La Fayette semblant commander à la France entière, au galop de son cheval dans la vastitude du Champs de Mars, quelqu'un dit : « Le voyez-vous, il galope

[1] Voir mon *Histoire de la participation de la France*, etc., t. IV, annexes du chapitre V.

dans les siècles à venir ». Depuis lors, en effet, on s'est plu à regarder passer le héros de ce jour-là, et après nous s'y plaira l'histoire. Lui et Bonaparte, à eux deux résumant la Révolution; à trente ans de distance les monarchies de la vieille Europe le leur ont fait expier durement l'un après l'autre. Lui, elle le regardera à cause surtout de cet élan tout français, l'élan de cœur qu'il y apporta. Comparativement à l'autre, il est un héros de l'espèce antique, Carlyle a eu raison de l'écrire et il l'a écrit éloquemment. Tous les deux des dictateurs, à leur moment. Lui, toutefois, dictateur par les aspirations nobles entre celles qui poussaient son pays vers une évolution profonde. Deux années consécutives maître ainsi des choses et uniquement ainsi, qui exerça son pouvoir par la hauteur des sentiments et par elle seule, par l'empire tout d'ordre moral né de la conviction, la conviction poussée jusqu'au dévouement même inconsidéré qui peut provenir d'elle !

Les républicains de 1830 lui en ont beaucoup voulu de n'avoir point fait avec eux et par eux la république à cette date. Au moment de sa mort, en 1834, l'un d'eux, dans *le National* devenu leur organe, parla encore de lui avec acrimonie, en raison de cette rancune greffée rétrospectivement de celle de 1792[1]. Ce n'est peut-être pas fini. On trouverait des plumes pour reprendre le thème, car il existe en nombre des républicains de même essence que ceux d'alors. On entre si aisément dans la politique ! On y est sans tradition native, en conséquence sans considérations pour le passé, tenant même à peu près pour rien ce passé parce que l'on n'en porte pas en soi l'intuition et qu'on n'a guère été, par suite, à même d'en faire efficacement l'étude. Pour ces esprits nouveaux, toute la conception organique se résume à prodiguer les séductions au populaire afin de se faire suivre par lui, à surenchérir ensuite ces séductions sans cesse pour rester sûr de le manier. Hommes simplement d'impulsion, eux aussi, mais qui tiennent les faits pour des principes, s'y cantonnent avec

[1] Article de Jules Bastide.

toute l'intransigeance qu'a l'impulsion en soi, et, quand ils regardent dans l'histoire, n'admettent pas que d'autres semblables à eux aient su, par réflexion ou par expérience, s'arrêter en deçà.

Même au temps du *National*, il n'y avait cependant pas à se donner beaucoup de peine pour apprendre que si La Fayette pensa à la république, soit en 1792, soit après, il ne la comprit que sous les cadres de la monarchie, ce qui veut dire sous la nécessité d'un gouvernement prenant sa force dans le concours des éléments dont la nation se compose et de leurs précédents. Toutes les preuves souhaitables s'en trouveraient dans ses correspondances ou ses écrits connus, et pas une seule contraire ne résulterait de paroles avancées par lui à la tribune ou autrement. L'intéressant est à se demander si l'histoire doit l'accuser d'avoir été par là un ennemi de la démocratie, ou si ce n'était pas plutôt la manière sûre de la servir.

A cet égard les attestations viennent d'être ravivées, il faut presque dire de s'accroître. La vie américaine de La Fayette n'a été retracée en détail que de notre temps parce que des années étaient nécessaires pour que les documents se trouvassent; quant à sa vie politique, on avait à passer les moments où les contestations et les animosités tiennent encore presque toute la place. Cette vie politique est particulièrement bonne à regarder maintenant, les hommes publics n'ayant plus à se conduire sous une autorité supérieure ou sous un organisme habitué, mais bien sous leur inspiration personnelle. Nous avons besoin d'exemples de force morale empruntés aux temps un peu semblables aux nôtres. Les choses s'agencent dans des conditions analogues à celles où d'autres furent en scène; il nous sert de regarder de près comment ceux-là agirent. La mise au jour de correspondances de La Fayette jusqu'ici inconnues, ou de compléments et de rectifications à celles qu'on possédait déjà, le ramène sous les yeux juste au moment où la traduction en langue française de sa biographie américaine est venue vulgariser dans la littérature politique ses commencements, à peu près ignorés par elle en leur menu.

Ces correspondances présentent La Fayette prisonnier d'État

de l'Europe monarchique, à cause de 89 par quoi il est et restera un héros pour la France. Lettres du cachot et d'aussitôt après le cachot, elles apportent des témoignages de plus relativement à l'idée qu'il s'était faite du gouvernement pour cette France de son temps. Des témoignages, bien plus, que leur occasion successive dans leur lieu d'origine rendent tout spécialement probantes. En 1798, sorti enfin de geôle, La Fayette a retrouvé ces lettres chez leurs destinataires, qui presque tous l'entourent. Il aurait voulu qu'elles allassent au public. Un de ses anciens aides de camp affectionnés les a colligées avec lui, classées, en a emporté le manuscrit pour chercher éditeur, toute ressource d'argent faisant défaut. L'aide de camp, c'est Louis Romeuf, d'Auvergne comme lui, parti de France avec lui, plutôt relâché seulement et qui vient d'activement s'employer à le rendre libre. Mais l'armée rappelle Romeuf, le conduit devant Malte puis aux campagnes du continent jusqu'en 1812, et il périt à la Moskova. Lors de la publication des *Mémoires et correspondances* du général en 1837, le manuscrit n'était pas retrouvé : il s'échappe aujourd'hui pour la première fois de l'héritage du détenteur.

Un universitaire de valeur, un professeur de philosophie des grands lycées a tout dernièrement édité ces documents. Il a apporté à les reproduire les soins qui invitent à lire, les indications qui attirent parce qu'elles aident. Des « notices » préalables analysent successivement leur contenu, établissant avec minutie les références des uns aux autres, leurs rapports avec les lettres antérieurement connues. Le format, la typographie ajoutent les agréments de l'apparence. Si nous étions moins loin de l'époque ou le souvenir du personnage émouvait l'esprit, le livre passerait en bien des mains [1] ; livre tout d'érudition politique qu'il se présente à cette heure, il a l'attrait offert par l'érudition pour pénétrer la nature intime d'une personnalité pareille;

[1] *Correspondance inédite de La Fayette, lettres de prison, lettres d'exil* (1793-1802), par Jules Thomas, professeur agrégé de philosophie. Un vol. in-8°, Ch. Delagrave, édit., Paris, 1903.

de plus il a celui de fixer l'histoire sur le rôle que l'homme, en elle, a réellement voulu remplir dans le mouvement de la Révolution.

Nous n'aimons pas avoir à distinguer des moments chez nos hommes publics, des différences ou des temps d'arrêt. Il nous les faut tout d'une pièce. Nous nous plaisons à les concevoir tellement dans la ligne des faits, du commencement à la fin, qu'ils paraissent en être les auteurs, tout au moins les guides. Comme, depuis cent ans, un tel rôle est peu possible à une vie longue, à moins qu'elle ait été simplement un écho plus qu'attentif, adroitement calculé des faits ! Malgré elle les faits auront devant elle inévitablement changé à plus d'une reprise. Depuis le renversement de l'ancienne monarchie, les sentiments seuls pu pu rester les mêmes à travers les circonstances. Celles-ci sont devenues trop mouvantes pour que l'attitude des acteurs n'ait pas été modifiée, interrompue, peut-être retournée. C'est ce qui a eu lieu chez La Fayette. L'unité de sa vie n'est pas moins flagrante, quoi que l'on en ait dit ou que l'on veuille à présent en dire ; elle l'est autant que l'histoire ait jamais eu à l'applaudir en d'autres, justiciables d'elle comme lui. L'unité morale s'entend, celle qui donne aux actes leur valeur parce qu'elle les dicte. Cette unité aurait cessé d'exister si, l'homme de la monarchie représentative selon l'exemple anglais que plus qu'aucun il s'était montré, comme la plus probable des garanties pour la liberté politique à son moment, on l'avait vu consentir à accepter l'invasion permanente et bientôt systématisée de la foule dans la mission de gouverner que devint la République. Il a été dit, depuis, qu'à moins d'être un adversaire on ne pouvait rien séparer dans le cours de la Révolution, qu'elle formait un tout attaché par le lien d'un même et indivisible fil. C'est une idée née des excitations de la politique quotidienne. L'éditeur des lettres retrouvées de La Fayette a un peu l'air de lui être acquis ; on peut douter qu'à distance l'histoire y adhère.

Dans les documents dont les arrière-héritiers de Louis Romeuf complètent aujourd'hui, par la main de M. Jules Thomas, une

biographie qui jadis fut bien des fois refaite, l'intérêt est surtout appelé par les lettres que des forts de Magdebourg et de Neisse en Prusse, où il a été écroué dès sa sortie de France avant de l'être sous la garde de l'empereur d'Autriche à Olmutz, le général parvint à écrire en secret et à faire arriver à des amis. Une fois transféré à Olmutz, les raisons d'écrire se trouvèrent changées pour lui par le partage autorisé bientôt de sa prison à Mme de La Fayette et à ses filles. Il n'a plus besoin alors que de penser tout haut, même de laisser écrire ; il a une interprète qui sait d'avance et qui traduit avec la fidélité de l'affection la plus pénétrée les sentiments de l'incarcéré. Les monarques en campagne contre la Révolution s'y connaissaient, quant à la criminalité politique qu'il leur importait de frapper et à la vindicte méritée par elle. La Déclaration des droits de l'homme et la Constitution qui avaient entendu plier à la souveraineté de la nation une royauté du continent, à leurs yeux c'était là le crime et cent fois coupable ; comment se punissait de leur part un tel forfait, celui à qui ils le faisaient payer après l'avoir capturé lui et ses compagnons contre toute morale politique, en a décrit les raffinements dans la première lettre qu'il s'ingénia à tracer : « Ce qu'on a imaginé de précautions pour couper toute communication entre nous et le reste du monde, pour nous retenir dans notre prison, nous y garder à vue et multiplier nos privations demanderait une fort longue description... Imaginez-vous une ouverture pratiquée sous le rempart de la citadelle et entourée d'une haute et forte palissade ; c'est par là qu'en ouvrant successivement quatre portes dont chacune est ornée de chaînes, cadenas, barres de fer, on parvient, non sans peine et sans bruit, jusqu'à mon cachot, large de trois pas et long de cinq et demi. Il est lugubre, humide et m'offre, pour tout ornement, deux vers français qui finissent par *souffrir* et *mourir*. Le mur du côté du fossé se moisit et celui du devant laisse voir le jour, mais non le soleil, par une petite fenêtre grillée. Ajoutez à cela deux sentinelles dont la vue plonge dans notre souterrain, mais en dehors de la palissade, pour qu'ils ne parlent pas, des obser-

teurs étrangers à la garde, tout ce qu'il y a de murs, de remparts, de fossés, de gardes en dedans et en dehors de la citadelle de Magdebourg, et vous jugerez que les puissances étrangères ne négligent rien pour me retenir dans leurs États. La bruyante ouverture de mes quatre portes se renouvelle le matin pour introduire mon domestique, à dîner pour manger en présence du commandant de la citadelle et de celui de la garde, et le soir pour ramener mon domestique en prison. Après avoir refermé sur moi toutes les clefs, le commandant les emporte dans le logement où, depuis notre arrivée, le roi lui a ordonné de coucher. J'ai des livres dont on ôte les feuillets blancs, mais point de nouvelles, point de gazettes, point de communications, ni encre, ni plumes, ni papier, ni crayon; c'est par miracle que je possède cette feuille et je vous écris avec un cure-dent. Ma santé se détériore journellement... le peu d'air qui m'arrive, en séjournant dans ce souterrain, détruit ma poitrine... je ne me plains plus, et je sais par expérience qu'il est au moins inutile de le faire, mais je m'obstine à vivre[1] ». Plus tard, à Neisse, c'est l'équivalent : « Le fort prussien où je suis ne contient que des corps de garde et des prisons. Sa cour est très resserrée et souvent marécageuse et ne laisse voir que des murailles noires et des fenêtres grillées. Mon logement reçoit le jour par des soupiraux barrés de fer dans un mur de huit pieds d'épaisseur; la terre du rempart qui est sur ma tête en est séparée par une voûte et un entresol, et mon plafond est nécessairement très bas[2]... »

Par quels moyens, pour dire cela, tromper les raffinements de dureté qu'avaient les précautions à son égard comme à celui de ses officiers Maubourg et Puzy, murés ainsi que lui, il ne fallut pas grand'place à La Fayette pour l'expliquer à la princesse d'Hénin d'abord, à l'Allemand Archenholz ensuite, les premiers à qui il eut intérêt à s'ouvrir. « Une feuille de papier, un peu de vinaigre, du noir et un cure-dents »: avec cela il a mené à fin

[1] 15 mars 1793.
[2] 1er avril 1794.

onze missives dont quelques-unes fort longues. A quoi s'ajoutait le dévouement du serviteur auvergnat emprisonné à sa suite ; celui-ci se procurait auprès des sentinelles de garde des facilités pour acheminer ces missives chez les agents diplomatiques des États-Unis. A la suite ou au milieu des lettres secrètes, viennent celles qu'après six mois de mutisme imposé il fut permis au prisonnier d'écrire en présence du major prussien chargé de le garder, et qui arrêtait au passage soit les plaintes soit les idées ou les expressions sonnant mal à ses oreilles, puis soumettait le feuillet à un contrôle encore plus expert que le sien. Le ministre des États-Unis à Paris, Gouverneur Morris, avait, au nom de son gouvernement, obtenu du roi de Prusse, dans les premiers mois de 1793, la réception de lettres qui seraient décachetées préalablement, et l'autorisation d'y répondre. Le commandant de la forteresse les apportait ; elles étaient lues puis remportées aussitôt ; le lendemain, le commandant revenait avec papier, plume, encre, faisait écrire devant lui et transmettait la feuille à la place. Là la transcription s'en effectuait sur un registre, la traduction partait pour le Conseil de guerre de Berlin, finalement la lettre allait à destination si le gouvernement l'agréait, ou bien était retournée pour correction. De ces lettres-là quinze ont été jointes aux *Mémoires* publiés en 1837 ; mais, arrivées tronquées, retouchées, il n'avait pas été facile alors d'en établir exactement le texte : de plus les éditeurs eurent des motifs pour en modifier parfois l'expression ; relativement à plusieurs d'entre elles le manuscrit de 1798 a permis de reproduire les termes originaires.

Ramenée ainsi à son émission native, cette correspondance est d'une réelle beauté ; les lettres qui ont trait à la personne privée, à ses affections ou à ses amitiés, pénétrantes de sentiment dans une simplicité de langage et une grâce de cœur qui rendent l'impression plus vive ; celles qui se rapportent au rôle public saisissantes d'élévation et de vigueur morale, de constance dans la candeur politique, de droiture de pensée et de

patriotisme. Et ces vertus pas un moment cherchées, venant de source quelque jour que ce soit, la cinquième année de séparation souterraine du monde dans une infinité de privations et de souffrances, autant qu'à la première heure. Une édition scolaire que l'on en ferait formerait une merveilleuse *Morale en action* pour ce qu'on appelle aujourd'hui l'enseignement « civique » dans l'instruction primaire ; devant l'histoire elles consacrent pour la génération du dernier siècle, qui admira tant La Fayette, le droit qu'elle se crut de le faire. Ce n'est pas sans étonner un peu que son éditeur actuel les interprète, à trop de reprises et parfois avec excès, dans un sens opposé; la mémoire du Général a encore des contempteurs qui s'en réjouiront.

Nous sommes portés à regarder le passé avec les yeux du présent, M. Thomas semble y avoir beaucoup cédé. Mais c'est une erreur d'histoire d'apprécier les choses, la conduite, les actes, à la fin du dix-huitième siècle, à raison d'idées qui ne sont nées qu'à l'heure d'aujourd'hui, où les préoccupations de démocratie ont introduit des aspects inusités auparavant. Incriminer les premiers auteurs de la Révolution parce qu'ils n'ont pas eu ces idées, on le peut par prévention, non avec vérité. Contre sens notamment de transporter, à propos de La Fayette et pour parler de lui, les conceptions de « bourgeoisie » et de « peuple », avec la signification qu'elles n'ont reçue que très postérieurement. De « bourgeoisie » et de « peuple », depuis 1848 d'autres dont M. Thomas suit sensiblement la leçon ont fait deux classes, presque deux castes prétendant chacune dominer l'autre, à cette fin se combattant. Appliqué à la Révolution, c'est parfaitement inexact. En ce temps là, « démocratie », au sens actuel du mot, c'est le « Tiers-État » de l'Assemblée constituante, des assemblées d'après, et à côté, nullement au-dessous, la masse du peuple qui les a nommés, approbateur elle et soutien ardent. On se méprend à imaginer dans ce Tiers-État deux éléments bientôt séparés et en guerre. Ce qui se produit, c'est ce qui s'est vu partout, à toute époque ; plus de hâte chez les uns que chez les autres à cause d'appréhensions plutôt prétextées ou entrevues

et redoutées, chez plus d'un, à cause de visées personnelles. En conséquence plus d'impatience ou plus de feu, mais tous de même famille, mus des mêmes sentiments. Le seul dessous, le véritable, ce sont les agents de destruction qui ne manquent en aucun état social, les vicieux et les misérables, éléments de subversion au service des meneurs de rue ou de coups de main.

Ces éléments-là, bien que nombre de fois mobilisés par les mouvements politiques, n'étaient alors « le peuple » ni sous l'acception qu'avait le mot ni dans celle qu'il a maintenant. Il y a essentiellement anachronisme et une étrange erreur d'appréciation des hommes, outre un jugement immérité sur La Fayette, à écrire, ainsi que le fait M. Thomas, que les Lameth, Duport, Barnave en créant et syndiquant les sociétés jacobines, désiraient « étendre au Peuple, auteur du 14 juillet, les bénéfices de la Révolution, dont la bourgeoisie voulait consacrer à son seul profit les résultats; La Fayette au contraire représentait, au début de la Révolution, cette bourgeoisie triomphante qui prétendait, avec la garde nationale et son chef, se maintenir entre la cour et le peuple, avec Mirabeau à la tribune dominer l'Assemblée, et avec Bailly à la mairie disposer de Paris ». La réalité, c'est que la diversité des esprits se marquait à mesure du temps, et qu'à l'inverse du premier jour tout le monde ne voyait plus de même; c'est que parallèlement les choses aussi avaient changé et qu'il se trouvait déjà des anciens et des jeunes, ceux de l'époque des Notables, des États-Généraux, de la grande Constituante, qui ont établi les principes, et s'en tiennent à leur vertu, à l'endurance de la pratique, et ceux à l'opposé qui sont pressés d'agir. Pressés parce que tout se trouve à présent différent, que les retours se font craindre et que si La Fayette est convaincu, lui, qu'il sera assez supérieur pour les empêcher ou les vaincre, tous n'ont pas la même assurance, de sorte que plus d'un entendent demander aux couches secondaires de la nation plus d'appui pour la Révolution que celles par qui elle a été lancée n'auraient maintenant la force d'en donner. Et d'ailleurs, n'y a-t-il pas, en plus, ceux qui ont pris

situation et travaillent à l'accroître, les politiques d'intrigue aussi à la manière des Lameth? A ceux-ci La Fayette ne pardonnera jamais. Dans les cachots de Magdebourg ses compagnons et lui trouveront l'un d'eux, Alexandre, malade; il aura pour lui toutes les attentions permises par le régime de la prison, mais ne lui rendra jamais l'amitié. Il le lui dit cinq ans après, dans une lettre en réponse franchement positive[1]. Lameth s'était fait libérer à des conditions qui sont restées obscures, et sans s'inquiéter des autres à cette heure-là ni après.

Du premier jour de son écrou comme de celui où il a franchi la frontière avec les officiers qui l'ont suivi, toute la nuit de cinq années par lui subie comme aussitôt sorti à la lumière, La Fayette a la préoccupation de se faire juger pour ce qu'il a été et ce qu'il a fait, au contraire des imputations jetées sur lui. Il y a à Hambourg une Revue, *Minerva*, que rédige Archenholtz, un des Allemands enthousiastes de la France. Le fascicule de février 93, apporté parmi les livres de prison, contient sur le rôle politique du Général un article qui le loue avec chaleur. Par une de ces rencontres on dirait calculées auxquelles se complaît le le hasard, l'escouade qui emmenait en Prusse ses compagnons et lui s'arrêta à une auberge où passa, avec les frères de Louis XVI, l'émigré Charles de Damas, et celui-ci l'avait instruit des hécatombes de Paris. A peine enfermé ensuite, sa prison s'était ouverte devant le frère du duc de Brunswick, qui avait pensé le porter à des confidences sur les défenses de la France en l'affligeant de détails et le troublant de craintes pour les existences qui lui étaient le plus chères. Toutes les raisons lui étaient ainsi données de se justifier à lui même sa répulsion de la politique d'anarchie où, dès la fin de 1791, il lui avait paru qu'on s'avançait. Pour marquer sa gratitude au publiciste de la *Minerva*, qui élève le premier la protestation contre la vengeance des monarchies sur sa personne, il reprend le cure-dent qui a servi

[1] 30 novembre 1777 (*Mémoires*, t, 4, p. 386).

à écrire l'autre lettre : « Vous m'avez fait entendre la voix de la liberté honorant mon tombeau », et dans une suite de pages il trace, d'une plume singulièrement mâle et de l'âme ardente de 1789, l'exposé des considérations par lesquelles il s'est conduit, des ennemis qu'elles lui ont suscitées, de l'avenir que doit avoir la Révolution[1]. Programme de principes et de sentiments dicté par le plus conscient amour de l'humanité, du bien, et par une irréductible aversion pour l'oppression sanguinaire sous laquelle est la France. Le prisonnier s'y référera à plusieurs reprises, ensuite, comme à la positive expression de sa pensée, à l'irréfragable légitimation de ses actes. Il répétera ce programme aux Américains en situation de travailler à sa délivrance, plus tard à ses anciens aides de camp qui s'efforceront de s'employer pour elle, à un Français, Masclet, qui dans le journalisme de Londres s'est donné pour mission de lui assurer et de lui maintenir l'appui moral des wighs contre la participation effective de Pitt à l'expiation qu'à cause de ces principes et de ces sentiments les monarchies coalisées lui infligent.

Dans la conduite des hommes à une époque où le terrain politique a été si mouvementé, changé devant eux avec tant de promptitude, leur éducation intellectuelle antérieure et celle que les impressions leur ont faite, le fond d'idées qui dut, conséquemment, travailler en eux à travers les faits, sont le facteur essentiel. On les jugera sans justesse, pas même avec équité, si l'on ne tient compte des causes de différence résultées pour eux de ces précédents. C'est surtout à dire s'agissant d'une vie publique comme celle de La Fayette, commencée si tôt et qui dura sous toutes les formes fournies après par le temps. Entre un moment et celui qui succède il y a tantôt quelques années, tantôt quelques mois seulement, et dans chacun il semble que c'est une génération nouvelle qui opère. A la fin de 1791 une autre que celle dont l'avènement datait des derniers temps de Louis XV paraît entrer en scène, le 9 thermidor 1793 une seconde, en

[1] 27 mars 1793, à M. Archenholtz, à Hambourg.

1799 une troisième. Sauf des insignifiants ou des muets, il n'y a guère eu que Sieyès pour parcourir toutes les périodes; les autres ont péri victimes plus ou moins précocement; La Fayette ne s'est retrouvé vivant que grâce à la séquestration de sa personne par les ennemis de la Révolution, comme y ayant, suivant eux, rempli le premier rôle. Sortant, on le revoit intact. Il est de nouveau pleinement l'homme de 1789 et de la Déclaration des droits. Il s'écartera par abstention de Bonaparte et de l'Empire; il est l'impénitent de la liberté politique jusqu'au gouvernement de Juillet, en qui il pensa établir enfin définitivement le règne de cette liberté, comme il avait eu la persuasion de la fonder dans la personne de Louis XVI. C'est à se demander si, entouré d'assentiment et de gratitude comme on le trouve en dernier lieu, ce n'est pas lui qui a eu raison, non les faits. Les faits se sont ensuivis pendant un demi-siècle, osés, violents, parfois grandioses, mais se renversant ou s'anathématissant les uns les autres, pour revenir finalement avec enthousiasme, en 1830, à cette solution de 1791 pour laquelle il avait sombré.

Il serait temps que s'expliquant au vrai le rôle de La Fayette dans la Révolution, on cessât de diminuer en lui l'homme public parce qu'il accomplit ce rôle tel que le moment le présentait et comme l'y portèrent et ses idées acquises et sa nature. Un énorme pouvoir de résistance contre les assauts qui leur sont livrés, les assauts parfaitement mérités même, défend les organismes politiques dont l'existence est ancienne et surtout a été grande. Les hommes par qui ils sont renversés, à la fin, ne tiennent pas compte à leurs aînés de l'œuvre antérieure. Les créateurs de l'association jacobine de 1791 et les Girondins unis à eux qui écartèrent La Fayette de la politique quotidienne parce qu'il avait été maître en quelque sorte de la Révolution depuis le premier jour, ne se rappelaient nullement qu'ils étaient encore dans leur obscurité native tandis que, avec des gentilshommes de Cour adolescents comme lui, il s'exerçait, aux conférences parlées du « cabaret de l'Épée de bois », contre le régime suranné de la monarchie d'alors. Les ardents de 1792 vivaient de ce

régime au fond de leur province, dans quelque charge achetée ou quelque greffe seigneurial, pendant que lui, ayant déjà accompli son rôle d'Amérique, s'instruisait des questions publiques autour du monde où elles s'agitaient, dans des voyages au dehors pour les mieux connaître, dans l'Assemblée des Notables qui, en débattant celles d'où surgiraient toutes les autres ou en les posant, provoquera la réunion des États-Généraux où le mouvement prit cours. Il faut avoir regardé à ce passé pour juger La Fayette. On en a les documents explicites dans ses lettres d'alors avec l'Amérique, avec Washington surtout, avec Jefferson. A elles seules elles sont l'historique le plus précis qui existe des précédents de 1789. Historique de l'heure même, par un témoin déjà acteur et qui va l'être davantage, elles projettent le jour sur ce qui suivit. On y voit, en outre, que si prompt, si enlevé et pressé d'agir, il sait se rendre compte ou l'a maintenant appris. Personne de cette époque n'a fait oralement ou n'a écrit un exposé mieux reconnu ni plus justement groupé de l'état politique et administratif de la France, qu'on ne le trouve dans une lettre de lui à Washington, du 9 octobre 1787 [1].

La Fayette est donc préparé pour les États-Généraux, et exactement préparé. Il n'a pas été le moins actif à les appeler, il n'est pas parmi les derniers à les ériger en Assemblée nationale. Ce ne sont point les faits qui le conduisent ou le poussent, il les raisonne. Il est toujours vite épris de ce qu'ils démontrent, mais il comprend qu'il est nécessaire d'attendre de la pratique et du temps l'assurance des changements apportés. Il a l'esprit de gouvernement associé à toute la philanthropie politique qui caractérise cette heure. Nul plus profondément imbu des droits de la personne humaine, des notions qu'en a données la philosophie et qu'ont diffusées la propagande presque avouée des loges maçonniques. Il a de plus la persuasion régnante qui fait envisager la monarchie représentative instituée en Angleterre

[1] Les chapitres VIII et IX du volume de M. Étienne CHARAVEY *Le Général La Fayette* sont incontestablement ce qui a été donné à ce sujet de mieux cherché et de plus complet.

comme le plus favorable agent de l'organisme gouvernemental. Dans les lettres éditées ou complétées par le manuscrit de Louis Romeuf, il dit plusieurs fois explicitement pourquoi, à ses yeux, c'est l'institution demandée par les conditions politiques de la France, tout en indiquant qu'il faudrait les compléter et les causes des dificultés à en voir naître. L'organisme sera si différent de l'ancien! Il n'y aura plus de soumission qu'à la loi; les hommes, égaux dans le droit civil, égaux dans la proportion des charges, pourront donner cours librement à leurs sentiments et à leurs facultés; le fait de gouverner viendra de la collaboration du roi avec les délégués que désignera la nation; le gouvernement aura dans les gardes nationales sa milice pour retenir ou faire plier les factions, dans l'armée militaire la force seulement défensive contre les attaques ou les insultes du dehors!

Aujourd'hui, il faut dire qu'à cela faisait défaut une notion, celle qui avait amené l'Angleterre à changer de dynastie pour rendre définitive l'installation du nouveau régime. Cette notion ne se trouve que chez un petit nombre intriguant autour du duc d'Orléans, mais à qui manque l'autorité morale. Il n'est pas douteux, d'ailleurs, que nul éloignement n'existait envers la dynastie régnante, qu'au contraire les préventions étaient pour elle. Aux Anglais il avait fallu plus d'un demi-siècle pour se détacher tout à fait des Stuarts, il en faudrait davantage en France pour passer aux Bourbons de branche cadette. Tout le temps que l'Assemblée de 1789 travailla à constituer l'idéal de monarchie désormais conçu et qu'elle pensa le pratiquer en le débattant, La Fayette fut en quelque sorte le répondant de cet idéal. Sous un assentiment public à peu près universel, avec une popularité qui aurait enivré de plus insensibles que lui, il en était comme le garant. C'est pour préserver des atteintes cet idéal à vrai dire incontesté, qu'il a approuvé la répression affectuée à Nancy par Bouillé, que lui et Bailly n'ont pas hésité à convoquer et à conduire au Champ de Mars les forces municipales contre le commencement d'organisation de la foule révélé par le pétitionnement en masse qui s'y préparait. Bien peu d'hommes

publics ont jamais pu se voir sous la prisme d'un ascendant comme le sien. Aussi, lorsqu'éloigné de l'Assemblée et de Paris par le parti de la Gironde afin que sa présence n'empêche plus rien, envoyé commander une des armées de la frontière, de son commandement même il multiplie des avis qui sont des blâmes; puis, à la veille du 10 août, il vient en personne rappeler à cette assemblée, qui se pose en souveraine, le roi et la constitution dont elle a la garde.

Rien, en cela, des coups militaires. On en était loin encore, et jamais, du reste, on n'y eût vu La Fayette. C'est ici tout autre chose. Il se sait importun au roi, détesté de la cour : c'est pour le principe qu'il agit, pour la constitution qui a été faite et qui a été souhaitée. Excepté de ne point croire que le monarque manque à son serment, trame des connivences au dehors, il n'a pas d'illusion sur la confiance qu'il lui inspire, il ne le soutient pas moins de tout ce qu'il peut. Dans la seconde lettre secrète écrite de sa prison, il explique très naturellement cela : « surveillant incommode pour lui, haï de ses entours, je cherchais à lui inspirer des sentiments et des démarches utiles à la Révolution, à garantir ses jours et sa tranquillité ». C'est à l'esprit de la constitution qu'il obéit, c'est le régime enfin conquis de monarchie représentative qu'il entend faire vivre. Ultérieurement il semblera, au fond, sentir que l'histoire lui reprochera son acte; mais il l'a accompli dans une si entière conviction de sa légitimité et du devoir imposé par elle, qu'il trouverait opportun que l'on traitât avec l'ennemi, afin de disposer d'assez de forces pour tenir la constitution debout, plutôt que de courir à des batailles dont l'état de l'armée ne laisse pas augurer une issue heureuse et qu'il l'a fait savoir au roi.

Une faute assurément; une faute de conduite qui, déjouée aussitôt par elle-même, hâte ce qu'il avait cru empêcher. Faute du moment, toutefois, partagée en réalité par beaucoup d'autres n'ayant pas situation comme lui pour la commettre et approuvant qu'elle fût commise, mais, dès que les éléments qui voulaient en paralyser l'effet se mettent en mouvement contre elle,

n'abandonnant pas moins celui qui l'a assumée. « J'ai résisté le dernier et presque seul, ajoute-t-il véridiquement dans la lettre de tout à l'heure; mais si l'intrigue égarait plusieurs citoyens, la terreur les glaçait presque tous[1]. » L'esprit de gouvernement dans l'ordre d'idées de 1791 pratiqué sincèrement de concert par la royauté et par les sujets, La Fayette l'avait essentiellement. Ne voyant que le cours suivi des choses pour remédier aux insuffisances ou retenir des emportements, et cet esprit dominant chez lui tout esprit de sagacité ou d'artifice, il se refusa à reconnaître que soit par infidélité du côté de la royauté soit par mouvement des conceptions nées de l'usage même de cette liberté et des écarts inévitables en elle, l'équilibre était rompu au point de ne pouvoir se rétablir de soi. Alors il commit la faute. Seulement, ce fut sans aucun des mobiles reprochables dont a été entachée la vie de plus d'un homme appartenant à l'histoire. Parce que jeune il dit chercher la « gloire », que plus d'une fois, ensuite, sa réputation le préoccupe et la popularité lui est chère, il faut chasser la pensée qu'il les ait jamais comprises autrement que motivées par l'expression en lui des aspirations publiques et par l'idée d'être en cela supérieur. En aucune occasion, à aucun moment un indice contraire valant qu'on y regarde ne serait rencontré. Dans cette seconde lettre écrite à la suie il mande à l'Allemand plein d'admiration pour lui à qui elle s'adresse : « Si dans les correspondances, les paroles, les actions, les pensées de ma vie entière on en a cité une seule que la liberté et la philanthropie puissent désavouer, assurez hardiment qu'elle n'est pas de moi. » C'est l'exergue à graver au frontispice de sa médaille.

Chez La Fayette fut absent l'esprit politique au sens courant du mot, l'habileté ou la tactique qui savent de soi voir et prévoir, qui réduisent les écueils ou les écartent et font aboutir. Mirabeau, cherchant à se porter au pouvoir sur les épaules de ce maître alors des choses, a vu et dit cela, un des seuls, avec

[1] A Archenholtz. 27 mars 1793.

une vérité pleine de félonie, en correspondant secrètement avec Louis XVI. La Fayette se souvenait de ce jugement et en visait l'auteur, semble-t-il, quand il écrivait dans ses *Souvenirs de prison :* « Je ne suis pourtant ni homme d'État ni orateur, c'est-à-dire propre à toutes les combinaisons et à toutes les causes. » Il avait mieux que cet esprit-là. Si l'on préfère, il en avait un autre : l'esprit que donne l'impression profonde, raisonnée, agissante, autrement dit la conviction. Cet esprit-là, il l'avait à un degré rarement dépassé, et ce n'était point celui du puissant orateur poussé, par l'ambition de conduire après ses déportements, jusqu'à mettre à prix maintenant sa parole et ses facultés. Seulement, l'esprit dont s'animait La Fayette émeut, remue, fait prendre la tête entre les hommes, mais ne résout que dans les moments où son souffle agite l'air ambiant tout entier. Ainsi lors de la fédération de 1792. C'est pourquoi quelqu'un pouvait s'écrier ce jour-là prophétiquement : « Il galope dans les siècles à venir. »

III

AU SORTIR D'OLMUTZ

Dans des feuillets adressés en octobre 1799 à Maubourg, La Fayette dit à propos de lui-même : « Les hommes à sentiments ne sont pas toujours aussi bêtes que le pensent les spéculateurs en fortune » ; les écrits qui restent de lui, correspondance ou morceaux, prouvent amplement cela à son sujet. Le 22 juin 1793, dans sa seconde lettre secrète à la princesse d'Hénin, qui fut le plus actif de ses amis pendant les années de prison, il fait voir en quoi il est un homme à sentiments : « ... Cette liberté, qui eut mes premiers vœux, qui a tant balloté ma vie, est ici le perpétuel objet de mes méditations solitaires. C'est ce qu'une de nos amies appelait ma sainte folie, et soit qu'un miracle me tire d'ici, soit que je représente sur un échafaud, liberté, égalité seront mes premiers et mes derniers mots. » Ces « méditations » ont duré tout le temps qu'il a été séquestré. Aussi, tout ce qu'il

lui fut possible alors d'en confier à un chiffon de papier est une pièce intéressante pour l'historique de la Révolution ou essentielle pour celui de ses mobiles propres, de ses idées quant à la constitution du pouvoir en France, de la conduite qu'il a suivie. Des détails s'y trouvent, bientôt recouverts et oubliés sous le dramatique des événements, mais qui importent aujourd'hui pour l'explication des faits : le personnage de Dumouriez ; les manœuvres du duc d'Orléans ; le double jeu entre la reine et ce dernier ; celui qu'elle mena par elle-même ; les concerts des coalisés pour avoir raison de la France, à la fois la dépecer sous l'apparence de rétablir le roi, en attendant pour supprimer en La Fayette le moteur pernicieux des principes qui menacent leur existence [1] ; les éléments jacobins en qui réside la force du personnel gouvernant et dont il pressentait l'action funeste quand il lutta contre la formation de leur club. La part accordée à l'accent que légitimait à son heure l'amertume du sort, tout cela est dit dans des termes de dignité, de raison, d'impression profonde qui reportent l'esprit avec attrait à ces jours de conviction ardente et d'émotion forte. Sa lettre à Archenholz du 27 mars 1793 porte ces trois lignes, et elles résument l'homme : « Dans la sincérité de mon cœur je vous lègue ici cette consolante vérité, qu'il y a plus des jouissances dans un seul service rendu à la cause de l'humanité, que la réunion de tous ses ennemis, que l'ingratitude même des peuples ne peuvent jamais causer des tourments. »

Le voici plus tard sous un autre aspect. Par la privation d'air et d'exercice à Magdebourg, sa santé s'était altérée au point de lui faire croire que ses geôliers visaient à se défaire de lui en l'empoisonnant. Il le pensait tellement qu'en apprenant l'ordre qui le transférait au fort de Neisse et le séparait de ses compagnons de fers, il avait, dans une autre lettre secrète à la princesse d'Hénin, fait à tous les siens et à ses amis des adieux

[1] A ce dernier égard il y a, dans la lettre secrète XI à la princesse d'Hénin, des indications précises, puisées par l'incarcéré à une audition authentique dans son cachot même.

émouvants : « C'est au moment où la mort de M. du C... me livre aux plus violents mouvements de la tendresse et de la terreur, où de nouvelles anxiétés pour ma femme et mes enfants, pour ma tante, déchirent mon âme ; où les fureurs des jacobins excitent plus que jamais une douleur et des craintes sans bornes comme leur scélératesse ; qu'éloigné encore plus des lieux, des nouvelles, des communications qui m'intéressent, arraché à l'ami qui partage et adoucit toutes mes peines je vais voir le complément de ma solitude et l'entière fermeture de mon tombeau. Je me suis juré à moi-même de ne pas compromettre mes amis de France par une ligne de ma main ; mais que celles-ci puissent un jour assurer les personnes que vous savez m'être si chères, que dans ce moment mon cœur leur adressait l'hommage le plus tendre de tout ce qu'il sent pour eux. Adieu donc, ma chère femme, mes enfants, ma tante, vous aussi, mon excellente amie, plus excellente que jamais dans le malheur, que je chérirai jusqu'à mon dernier soupir[1]. » Dans ce billet la princesse ne pouvait que voir et vit en effet « une espèce de testament de mort » qu'elle et ses amis devaient certifier et conserver pour témoigner ultérieurement. Toutefois il avait écrit : « Je m'obstine à vivre », il ne pensa plus qu'à en appeler en France du traitement qu'il subissait. L'heure, pourtant, était loin de sonner, à laquelle, acclamé comme il l'avait été, on se souviendrait de lui. En 95, on échangea la fille de Louis XVI pour les quatre commissaires de la Convention livrés à l'Autriche par Dumouriez ; aucun des bénéficiaires de la Révolution, excepté Barthélemy, ne s'inquiéta de le faire profiter de l'occasion, tandis qu'il remplaçait les autres à Olmutz. Plus d'un, évidemment, qui l'avaient admiré ou flatté lors de sa puissance. Après coup Larevellière, alors membre du Directoire, excuse le fait en disant, dans ses *Mémoires*, que la demande eût été « prématurée puisqu'elle fut très difficilement admise en 1797 ». Sauf ses aides de camp intimes et deux ou trois anciennes amitiés fidèles, les

[1] Magdebourg, 3 janvier 1794.

Américains seuls lui restèrent constamment dévoués quelque rang qu'ils eussent, tramant des évasions, en entreprenant, faisant agir leur diplomatie à Berlin, à Vienne, à Londres, à Paris même; aussitôt que nos victoires eurent fait retirer de la coalition la Prusse et abaissé la jactance européenne de l'Autriche, il y eut un mouvement général d'opinion pour sa liberté; c'est à eux pour beaucoup qu'il était dû. Louis Romeuf, devenu ensuite l'aide de camp de Clarke, alors de la mission de celui-ci pour assister Bonaparte dans la négociation de la paix, fit presque tout le reste, par l'actif attachement qui le pénétrait.

Il paraîtra étrange que l'un des premiers soins du Directoire ayant été de faire libérer La Fayette, ce fût pour le mettre aussitôt comme en bannissement. Eut-on peur de l'ancienne popularité ou du monarchiste de 1791, c'est possible; d'après Larevellière encore c'est certain. Bonaparte avait la mission de préciser les conditions à Campo-Formio, et il s'empressait peu; le 1er août 1797 le Directoire le lui rappelait par la main de Carnot, qui, lui, semble bien avoir été personnellement pour la libération. Dans ce moment, autre chose que ces apparentes appréhensions préoccupait en réalité le gouvernement, tout au moins ceux qui dans le gouvernement avaient l'action. Sur la note qu'il était chargé de remettre aux plénipotentiaires, note portant que les prisonniers pourraient aller où ils voudraient excepté en Autriche, Bonaparte ajoutait, par ordre suivant les uns, de lui seul suivant d'autres : « sans pourtant qu'ils puissent actuellement se rendre en France ». Or, à la même heure un émissaire allait attendre La Fayette en route vers Hambourg, afin de lui faire entrevoir, sous les auspices de Carnot et de Sieyès, un nouveau rôle dans la substitution d'un gouvernement sérieux au Directoire, décrié, incapable ou impuissant d'autre manière que par des coups de Fructidor, en face des Conseils de la constitution de l'an III appuyés du mouvement de réaction auquel cédaient les esprits. D'un autre côté Masclet, de la part de Barras, l'attirait vers ce dernier. Le volume de M. Thomas rend le ser-

vice de faire relire, à cette occasion surtout, les correspondances et mémoires de La Fayette parus antérieurement au nouveau livre. Par ces premiers documents nous savions comment les perspectives ouvertes ainsi laissèrent froid le libéré, qui réprouvait Fructidor parce que les institutions représentatives avaient tout prix à ses yeux, et qui, d'ailleurs, enfermé si longtemps, n'était pas en état de voir bien clair dans les circonstances. Il fallut donc rester dehors, et y être dans la position d'émigré que la Convention lui avait faite. Sieyès objecta cette condition à Mme de La Fayette, qui insistait pour qu'on laissât rentrer le Général : « Nous avons des lois dont nous ne pouvons nous écarter ». A la vérité il avait répondu tout d'abord : « Qu'il attende ! »

Voici l'homme de la Révolution comme banni et sans un toit à lui, sans ressources aussi pour lui et les siens, qui plus est ne pouvant être sûr de résider librement ici ou là parce que la guerre l'expose tantôt à se trouver en territoire français d'où il est exclu, tantôt en pays germanique, qui lui est interdit à titre de criminel. Le temps s'écoule en épanchements de famille rendus par là perplexes, en nécessités de changer de lieu, en supputations d'établissement en Amérique. Au fond il a la constante espérance de revenir enfin en France, où son admirable femme, dans ses séjours successifs, s'ingénie à obtenir son retour. Les lettres d'après la prison qui nous arrivent aujourd'hui portent presque toutes sur les péripéties de cette situation. Elle est pleine d'anxiété, mais elle dicte au général d'autres témoignages d'affection émue envers cette campagne absente, ce « cher cœur » à qui, d'Amérique, il en adressait autrefois de si remplis de tendresse jeune enivrée par la guerre de libération qui le captivait. Un moment il est en Hollande ; il avait un jour rêvé de s'y voir pour la France à la tête des républicains du pays, mettant fin au stathoudérat qui était l'agent de l'Europe. il y penserait presque encore ; or au nom du même ostracisme qui l'éloigne de France Brune l'oblige à quitter.

Les éditeurs de 1837 trouvèrent opportun de laisser à peine voir qu'aussitôt rendu au jour La Fayette s'était empressé de

remercier, outre le Directoire à qui il le devait, les ministres du Directoire y compris Barras, et aussi Bonaparte. Il ne serait pas plus valable de le lui reprocher aujourd'hui, car il n'y chercha et n'y prit que des moyens de procurer à tous ceux qui avaient été autour de lui, aides de camp, parents, amis, le bénéfice de la radiation des listes d'émigrés ou de suspects et celui de leur rentrée dans la plénitude de citoyens de leur pays. Toutefois il fallait aviser au lendemain. On est venu le rejoindre. Il recueille ses lettres de cachot afin de les rendre publiques. La Colombe, Romeuf, Puzy les recherchent, les classent, les préparent avec lui ; il a hâte de se faire juger pour ce qu'il a été vraiment, au lieu de l'ennemi que les animosités ont dénoncé en lui. L'urgence s'augmente de celle de demander à plus d'une source des moyens d'existence. Il s'ingénie alors à découvrir des sujets de publication correspondant aux idées publiques ou à celles qu'il serait opportun de susciter. Il conçoit des ouvrages expliquant la Révolution, il en écrit qui vont à ce but et par là donnent le pourquoi de ce qu'il a fait. Entre ces derniers, les morceaux qui ont pris place dans les *Mémoires* en 1837 : *La démocratie royale*, les *Souvenirs en sortant de prison*, les *Lettres à M. d'Ennings*.

Ultérieurement, quand on aura cessé de n'être attiré aux choses de cette époque que par leur côté dramatique ou héroïque, on reviendra à ces documents aujourd'hui oubliés, de même à diverses correspondances de La Fayette antérieures ou de ce moment, pour avoir l'exacte signification de ce qu'entendaient effectuer, lui plus qu'aucun autre, ceux qu'il comprend sous l'appellation non impropre, il s'en faut, de « républicanisme des vrais constitutionnels[1] ». Il imagine un recueil des discours tombés des tribunes française et anglaise, il se préoccupe d'un tableau des changements à l'état social et dans la condition humaine apportés par la Révolution. Ce dernier sujet surtout l'appelle. On dirait un devoir que son passé lui dicte. Il en entretient Mme de La Fayette, qui est à Paris, et il lui demande, à

[1] *La démocratie royale de 1789 et le républicanisme des vrais constitutionnels* (*Mémoires*, etc., t. III).

l'égal d'une « commission qui lui tient fort à cœur », de susciter à Dupont de Nemours l'idée de l'entreprendre. « Les aristocrates et les royalistes assourdissent l'univers des délices de l'ancien régime, mande-t-il [1]. Il semblerait à les entendre que le peuple français fût le plus heureux du monde ; ils profitent de quelques rapports à l'Assemblée constituante où vraiment on a un peu confondu les vexations tombées en désuétude avec celles qui ont subsisté jusqu'à la fin, pour assurer impudemment que les lys n'étaient que des roses. Tant de malheurs et de crimes ont souillé la Révolution, qu'on les objecte toujours à ceux qui parlent de l'ancien régime, et il semble qu'on ne puisse haïr celui-ci sans faire l'apologie de Robespierre. Je crois donc que pour l'édification publique il faudrait qu'un homme instruit, bon écrivain et bon patriote, fît un petit relevé de ce qu'on appelle modestement les vieux abus. » Avec une rare possession du sujet il trace après cela du détail, de ses rapports avec l'état civil, économique, social, le programme de dix chapitres, à récapituler en un dernier qui « montrerait ce qu'était la France avant la Révolution ». Il voudrait qu' « en déplorant avec énergie les crimes de l'anarchie et de la tyrannie », on fît connaître néanmoins « les avantages qu'ils n'ont pas pu empêcher notre patrie de retirer du nouvel ordre de choses et tout ce qu'assure à un pays tel que la France la jouissance de la liberté et de l'égalité ». Qui plus est, l'œuvre exécutée il faudrait l'étendre à l'Angleterre, à l'Italie, à l'Allemagne ; à l'Angleterre, afin « de faire un relevé de toutes les lois absurdes ou atroces des trois royaumes qui ne sont pas abrogées et dont quelques-unes sont en vigueur... de toutes les dilapidations et privilèges que leur régime entraîne, et que tout cela n'est pas si admirable qu'on le dit ». Et il ajoutait : « Ainsi successivement on ferait paraître un cours de droit public sur toutes les sottises de la vieille Europe. » Cette lettre est une de celles qui sont nouvelles pour l'histoire, dans le volume de M. Thomas. La biographie intellectuelle de La Fayette y trouve la bonne fortune,

[1] 26 septembre 1798.

inattendue : voir cet homme public en qui nombre de fois on a dit n'exister qu'un esprit léger, en son personnage qu'un acteur inconsidéré, manifester sa pénétration quant à ce côté juridique de la Révolution au degré que révèlent ce programme et le plan d'exposition qu'il en conçoit. C'est le pendant du tableau si expressément exact qu'à l'époque des Notables il faisait à Washington, quant aux conséquences produites dans la France d'alors par l'organisme politique.

Mais rien de tout cela n'a eu de suite et le temps s'est écoulé. A Paris la solution de brumaire est imminente; le lendemain du 18, La Fayette rentre inopinément, sur l'avis de sa femme conseillée par Romeuf, qui a apporté pour plus de hâte un passeport à nom inconnu. Le jour où s'écrira une histoire sincère du gouvernement créé en l'an III, une histoire non empruntée aux partisans de la réaction, qui cherchaient à le détruire pour redevenir dominants, mais bien aux sources où régnait l'esprit de la Révolution tel qu'il persistait, et l'esprit de ses conséquences normales, ce jour-là on aura tous les éléments de la biographie politique du Général. Elle stigmatisera ce qu'il y avait eu de monstrueux dans ses errements, souhaitera de voir affaiblir ou réparer les malheurs, toutefois regardera comme une rétrogradation néfaste cause de malheurs de plus des retours à ce qu'elle avait détruit. On aura pu, alors, étudier l'inspiration de La Fayette en elle-même et la bien connaître. Si la plénitude de cet esprit de la Révolution est chez quelqu'un, c'est chez lui quand il revient en France. Il n'y a qu'à lire, pour n'en pas douter, outre les lettres récemment éditées, celles qu'il a écrites après, en 1797, 98, 99, et les morceaux indiqués il y a un moment, les *Souvenirs en sortant de prison* notamment. Carnot et Sieyès n'avaient voulu l'attirer à leurs projets que parce qu'ils savaient devoir trouver en lui l'expression supérieure des sentiments qui étaient et resteraient l'âme de la France.

Que La Fayette revint le monarchiste d'auparavant et un homme mu de rancune ou amoureux de lui, aucunement. Le monarchiste? déjà en écrivant à Archenholtz il n'était plus l'homme

de la constitution de 1791. Il avait regardé cette constitution « comme le meilleur point de ralliement contre nos ennemis malgré ses défauts », il ne concevait pas moins qu'on la modifiât. « Si en assurant l'indépendance des élections et des délibérations la nation avait voulu revoir l'acte constitutionnel, m'en serais-je plaint, moi le premier, le plus opiniâtre défenseur des conventions ? » Ce qu'il est, il l'a dicté à Olmutz à Mme de La Fayette, en récapitulant sa conduite pour fournir des arguments aux amis qui agissent en sa faveur devant l'opinion : « dans toutes les circonstances il a été le même homme, conduit par les mêmes principes, tel qu'il est aujourd'hui, faisant des vœux ardents pour que la République s'établisse sur des bases solides[1]. » La vérité, c'est d'abord qu'il est amoureux de son pays et, ensuite, épris de la liberté politique qu'il a été des premiers et des plus résolus à lui donner. Il l'est autant qu'aux premiers jours mêmes. Durant ses cinq années de geôle, on voit lui aller au cœur tout ce qu'il peut apprendre des campagnes soutenues ou engagées ; les faits qui se produisent maintenant le transportent, « les bonnes nouvelles arrivées de l'armée par douzaines », écrit-il à Mme de La Fayette[2]. Brune, qui s'est fait son ennemi, qui a été secrétaire du club des Cordeliers, protégé de Robespierre, vient de battre et de chasser de Hollande les Anglo-Russes; La Fayette mande à Romeuf : « Il n'y a plus qu'à se réjouir des triomphes et je le fais de tout mon cœur ; rien de plus juste que les fêtes dont Brune est l'objet ; s'il passait ici, j'applaudirais avec empressement ; si j'avais à voter, ce serait de la manière la plus honorable pour lui[3]. » Nombre de fois il est dans l'admiration de Bonaparte ; même après le coup de brumaire il faudra l'expérience qu'il prend de son auteur pour qu'il s'écarte ; n'eût-on point possédé son récit : *Mes rapports avec le Premier Consul*, ses correspondances du moment dévoilent trop d'attachement à des institutions libres pour que l'on n'eût point présagé qu'il s'écarterait

[1] Février 1797, Mme de La Fayette à Pillet.
[2] 9 octobre 1799.
[3] 29 octobre 1799.

Ces derniers temps, à cause d'une apparente analogie de situation, des écrivains se sont tournés vers l'expéditive solution de 1799 pour en exposer la genèse. Ils n'auraient eu qu'à se reporter aux *Mémoires* de La Fayette et à ses lettres datées des approches de cette solution. Le désarroi politique où l'on se trouvait n'est plus authentiquement ni mieux reflété nulle part. Au moins celui qui en parle est quelqu'un de la Révolution, quelqu'un d'autorisé entre tous sur ce sujet et qu'inspire seule la préoccupation de sauvegarder les principes de cette Révolution et leurs conséquences. Ligne à ligne ressort l'impuissance de gouverner où a conduit peut-être l'organisation du pouvoir, certainement l'incapacité des hommes et l'improbité de plus d'un, en présence de l'action destructive que se sont acquise, par le jeu même des institutions, les dépossédés qu'elles ont faits cette révolution et leurs adversaires de fond, les plaintes des victimes, l'affaissement public provenu des incohérences et de l'incertitude. Nulle part n'est plus sincèrement montrée la nécessité, pour n'être pas détruit par le mouvement de réaction, de savoir unir dans la résistance et pour la réfection tous les éléments, distants entre eux semblent-ils être, en qui réside l'esprit de la liberté et celui de gouvernement libre. Du point de vue qu'aujourd'hui beaucoup pensent préciser suffisamment en le disant celui de « la démocratie », on objecterait sans doute, et il me semble l'avoir lu, que ce sont là « de significatifs indices de l'incapacité de La Fayette à concevoir la république autrement que sous les formes qui la nient », et que « la liberté n'est pour lui que la tranquille jouissance des privilèges et des intérêts de la bourgeoisie. » Ce fut toutefois le programme réalisé par le Consulat; il n'est guère probable que, voire arrivée ultérieurement à la toute-puissance, la démocratie comprise ainsi efface l'immense mérite dont l'histoire enveloppera le pouvoir d'alors, pour avoir suivi et accompli ce programme. Or, ce programme, on le trouve écrit presque en entier dans la correspondance de La Fayette, avant que le 18 brumaire ait rendu facile de le pratiquer.

La France est maintenant plus que centenaire; il est l'heure

pour elle de faire, dans les souvenirs de son passé, un rang définitif, incontesté aux hommes qui lui ont ouvert l'essor et l'y ont soutenue. Ils personnifièrent les principes de sa vie nouvelle. Grâce à eux les Français venus ensuite purent développer leurs facultés effectives dans des voies autrement multipliées et larges. Cette France de la Révolution a dans leur individualité historique un patrimoine de fond qu'il lui importe de voir révérer. Dans celle de La Fayette au-dessus de beaucoup d'autres. Ses lettres de prison ou d'après la prison, qui viennent compléter ou corriger celles dont avait été accompagnée la publication de ses *Mémoires*, sont loin, même avec le commentaire quelquefois peu favorable qu'en fait leur éditeur, d'abaisser le rang où l'ont tenu les générations qui nous ont précédés. Le publicisme incline de soi à redresser les vies publiques suivant la conception qui successivement l'attire. Leur soit-elle très postérieure, il la leur attribue où il les malmène de ne l'avoir pas eue. C'est le contraire de l'histoire. A qui veut juger historiquement, l'histoire impose son cadre. Les actes doivent être expliqués selon son cours, elle n'admet pas qu'on les reproche aux hommes à raison d'un point de vue encore ignoré à leur moment. Une entité relativement récente ne laisse comprendre la démocratie qu'en tant que gouvernement non pas seulement dérivé du nombre, mais où le nombre intervient tellement qu'il commande. A l'automne de 1792, le nombre c'est déjà une meute que des meneurs pousseront en s'étayant du sentiment qui a fait de la Révolution le bien commun : elle le deviendra davantage et elle dominera la Convention. Du point de vue qui dérive de cette conception, la constitution de 1791, que La Fayette défend, est une constitution « bourgeoise » ; c'est par esprit « bourgeois » qu'il discerne dans les mouvements dirigés contre elle le commencement de l'anarchie et qu'ensuite, dans ses lettres de prison, il s'afflige avec répulsion du gouvernement par l'échafaud sous l'inspiration de qui la représentation nationale est jetée.

On fait injure aux aspirations politiques du dix-neuvième

siècle, en qualifiant de « république démocratique » la période de 1793 et à plus d'un égard celle du Directoire. La démocratie ainsi comprise, c'est avec raison que l'on peut en montrer La Fayette méconnaissant. Pour l'en blâmer quelle place voudrait-on donc qu'il eût prise? Celle de Robespierre tout de suite, un Robespierre à qui ses qualités personnelles auraient facilité de contenir et régler cette démocratie en la suivant, ou bien qui l'aurait laissé faire couverte de son nom? Or, elle a tué l'un après l'autre tous les hommes qui cherchèrent un rôle sous elle, jusqu'à ce qu'elle ait été tuée elle-même par ceux qui, après l'avoir érigée, l'avaient suivie dans l'action. Si l'on se contentait de moins, serait-ce que, commandant bientôt l'armée du Nord tout entière, La Fayette eût eu tous les succès de l'Argonne et fût devenu de suite Bonaparte, seulement le Bonaparte de la liberté? Mais que de temps encore, avant Bonaparte! En attendant, avec sa nature, aurait-il pu échapper aux dénonciations des Sans-Culottes, à celles des Représentants en mission, conséquemment au sort de Custine et d'autres? Hoche avait failli le subir. Au lieu de cela voudrait-on que rentré à la Convention, l'homme d'élan qu'il était il restât un muet de la « plaine » ou un sourd au comité de la guerre, d'ailleurs quelqu'un ne portant pas ombrage? Est-ce qu'il n'aurait pas précédé ou accompagné soit les Girondins, soit Danton, aux hécatombes révolutionnaires? Les publicistes, il est vrai, se seraient étendus depuis en épitaphes émues sur cette personnalité étonnamment commencée, tombant inachevée sous la faux des événements. Que seraient de peu ces exaltations posthumes, éloquentes les donnassent-ils à lire, comparativement au sort de victime expiatoire de la Révolution où l'ont élevé les monarchies du continent, et à la personnification sans cesse agissante jusqu'aux approches de l'octogénat, qu'ont trouvée en lui les droits de la créature humaine, dans le fonctionnement de l'état social, par la discussion publique, autrement dit par la liberté politique dans le gouvernement des nations!

Henri Doniol.

LE

JOURNAL D'UN SECRÉTAIRE D'AMBASSADE

A CONSTANTINOPLE EN 1611

Parmi les ambassadeurs que les rois de France envoyèrent en Turquie pendant la longue histoire de leur alliance avec la Porte, les uns furent de hardis pionniers de l'idée de leurs maîtres, comme La Forêt, La Garde, d'Aramon, et d'habiles exécuteurs de desseins mûris dans les cours et dans les chancelleries, comme Rincon et les Noailles; les autres des agents dévoués encore, mais qui durent à l'affaiblissement temporaire de la France de jouer un rôle plus effacé et moins glorieux, comme Dolu et Pétremol; d'autres enfin, comme le comte de Césy, de simples gentilshommes, ignorants de tout et qu'un long séjour en Orient ne transforma jamais en négociateurs avisés.

Mais, peut-être aucun, — hormis Henri de Marcheville, que les Turcs durent embarquer de force pour la France, et cet étrange Ferriol qui, de singularités en extravagances, finit ses jours dans la folie, aucun ne fut moins digne des hautes fonctions qu'il avait assumées qu'Achille de Harlay, baron de Sancy, — si du moins nous en croyons le journal inédit de Denis, secrétaire de l'ambassade depuis plusieurs années déjà [1], au moment de l'arrivée du nouvel ambassadeur, en 1611.

Sancy résida huit années à la Porte, mais les souvenirs de

[1] Louis Denis accompagnait Jean de Gontaut-Biron, baron de Salignac, qui arriva à Constantinople dans les tout premiers jours de 1605. Il conserva toujours le meilleur souvenir de son premier maître, qui lui laissa cinquante écus par testament. — V. *Ambassade de Turquie de Jean de Gontaut-Biron... relation inédite...* Paris, 1888, in-8°.

Denis, très délayés dans un verbiage souvent sans intérêt ne comprennent que les derniers mois de 1611. A t-il arrêté là le récit de ses mésaventures ou la suite ne nous en est-elle pas parvenue[1]? Jeté en prison pour des motifs qui restent assez obscurs, mais probablement à l'instigation de l'ambassadeur, c'est dans les fers, en 1614, lui-même nous le dit[2], qu'il écrivit son journal; aussi les sentiments qu'il témoigne envers son maître sont ils empreints de la plus grande partialité. Nous ne rechercherons point ici la part, assurément très large, qu'il convient de faire à l'exagération et au parti pris; dans les trois cent cinquante-cinq pages de petit format qui nous sont parvenues, ce ne sont qu'imprécations contre « le plus misérable homme, non seulement qui aye esté, mais qui soit et sera jamais »; les moindres actions de l'ambassadeur sont, à l'entendre, celles d'un méchant sans scrupules et sans honneur, et, si nous n'avions pour nous éclairer la correspondance assez volumineuse de l'inculpé lui-même, le baron de Sancy devrait être condamné sans rémission.

Légèreté, orgueil, paresse, avarice, cruauté, malhonnêteté, tels sont ses moindres défauts. Denis nous le représente comme passant à sa toilette le meilleur de ses journées et délaissant avec insouciance les affaires de l'ambassade. Sa garde-robe l'occupait particulièrement; il cherchait à éblouir son monde par l'étalage d'habits variés dont il vantait la forme et exagérait la valeur. Écoutons son secrétaire : « Dieu te gard, Denis, mon ami, mon enfant; ay-je pas de beaux habitz? Voi-tu, celuy-là de drap d'Espagne gris en broderie avecq le manteau me couste mil escuz; ce manteau, tout de velours, tant. Il en disoit le double. Il m'en montroit d'autres de satin noir qu'il apretioit soixante et quatre vingts escus, qui n'en avoient pas cousté vingt-cinq. » Il s'attachait à paraître quelque magnifique et puissant personnage.

Or, il était précisément le contraire. Il n'y a pour ainsi dire

[1] Bibl. nat. ms. fr. 5813.
[2] Journal ms. fol. 272 v°.

pas de pages de son journal où Denis ne cite des traits de son avarice sordide. Dès son arrivée, il prétend ne pas faire l'entrée solennelle qu'aucun de ses prédécesseurs n'a voulu éviter; les trois ou quatre cents écus qu'il économiserait de la sorte suffisent à ses yeux pour excuser cette dérogation aux usages, et, se voyant pressé par tous les Français de l'ambassade, il décide, pour apaiser leurs reproches, de jouer le malade et de s'enfermer dans sa chambre. Ce fut pour Denis un jour néfaste que celui qui vit le nouvel ambassadeur sauter de sa petite barque sur les quais de Top-Hané, où l'attendaient les domestiques de ses deux derniers prédécesseurs, messieurs de Salignac et de Carlat. « Entre ce misérable, écrit-il, dans la maison de France, le mardi ou mercredi 13 de septembre 1611, je ne me ressouviens bien de ce malheureux jour, — tout déséquipé, son train tout nud, — sans foy, sans loyauté, sans parole ny sans promesse... »

L'ambassadeur attendit plus d'un mois avant de visiter le Caïmacam, Giurgi Mehemet. Il revêtit ce jour là son bel habit de drap gris d'Espagne, ceignit son épée malgré la coutume, et se rendit chez le Turc, sur un grand cheval blanc des écuries de M. de Salignac, soignant son port, étudiant son attitude, « faisant grande attention si ses pieds estoient dans l'étrier aussi juste qu'il avoit esté enseigné en l'Académie, si la haute plume de son pennache n'oposoit point trop d'ombrage à la lueur de son balache ». Quelques jours après, il allait chez le mufti; le 1er novembre, chez le Grand Seigneur pour la cérémonie du baise-main : là, sa morgue serait tombée, sa faconde aurait disparu et c'est presque en tremblant, au dire de l'impitoyable Denis, qu'il aurait affronté l'« œil de Roy » du Sultan, dont la « contenance de vraye mine d'Empereur bien superbe, bien glorieux, bien magnifique » fait l'admiration de notre auteur. Il ne dit rien des cadeaux que dut certainement faire Sancy à cette occasion.

Par contre, il remarque que l'évêque de Milo[1], qui n'avait

[1] Nicolas Lesdos, aumônier de M. Salignac.

cessé d'être un commensal des précédents ambassadeurs espace de plus en plus ses visites à Sancy; il le presse de questions et le force à dire que l'avarice de ce dernier en est la cause; il interroge encore M. d'Orgeville, prêtre, cousin de l'ambassadeur, et obtient de lui une réponse analogue, C'était du reste, d'après lui, une détermination bien nette chez Sancy de n'inviter que rarement à sa table et de renvoyer le ventre vide les nombreux visiteurs qui, au début, venaient à l'ambassade dans l'espoir d'y trouver à souper.

De l'avarice à la malhonnêteté il n'y a souvent qu'un pas. Sancy n'aurait pas hésité à le franchir : il met, en arrivant, la main sur les biens de MM. de Salignac et de Carlat, force les drogmans de l'ambassade à jurer qu'il leur est dû de l'argent, découvre aisément d'autres créanciers, auxquels il a bien l'intention de ne donner ensuite que le moins possible, fait estimer la succession par des Grecs et des Juifs qu'il a choisis, arrête l'inventaire avant même qu'il soit terminé et ordonne de procéder à la vente dans la maison de France, loin du trafic et des marchands. Par des personnes tierces, il s'adjuge à bas prix tous les objets de valeur; ses serviteurs prennent le reste, et Denis, écœuré, « voyant tous ses monopoles », se retire dès le troisième jour de vente.

Plus tard, il développe à Denis un plan qu'il a longuement mûri : réclamer au Grand Seigneur tout ce que, depuis dix ans, les corsaires de Barbarie ont pris au commerce de Marseille et des autres ports provençaux; c'est dix millions de marchandises qui rentreront en France, grâce à quelques libéralités qu'il s'engage à faire : cent mille écus à celui-ci, cinquante mille à celui-là. Mais, l'argent et les marchandises une fois rendus, les commerçants n'en auront ni un écu ni une aune de drap. « Ce sera, dit Sancy à Denis, ce sera pour madame ma personne ». Comme le secrétaire lui représentait l'impossibilité où il se trouverait de faire taire les marchands ainsi dépouillés, il lui insinua cyniquement qu'il en serait quitte pour faire « un présent à la reyne de quelque belle chose de la valleur de 40 ou 50 mille escuz, et

au Roy d'autant. Qui dira rien, ajoute-t-il, qui osera parler? » Et Denis de conclure : « Voilà pas un brave ministre d'ambassade royale de mettre et nommer ses princes en roolle et leurs principaux officiers de la couronne, pour espérer des licences de fripponnerie sur les biens de leurs subjets perduz en pays étranger. »

Il était décidé à faire argent de tout; aussi juge-t-on de sa déception lorsqu'il apprit, en débarquant, que les Marseillais avaient obtenu de M. de Salignac l'abolition du droit de 2 pour 100 payé par les négociants qui naviguaient en Levant sous la bannière de France. Il n'eut de tranquilité que lorsqu'il eut obtenu du Sultan, à la fin de 1611, un commandement qui le rétablissait dans les Échelles. Sa joie déborda sans mesure; « il sautoit en cabriolles, tressailloit d'ayse et mouroit de joye », Denis, qu'il pensait être pour quelque chose en l'affaire, grâce à ses amitiés dans l'entourage du Grand Seigneur, Denis n'était rien moins que « son grand ami, son fils ». Le secrétaire lui remontrait néanmoins que cette mendicité n'allait pas sans quelque honte et que sa pension devait lui suffire pour vivre; à cela, il répondait fort gravement et sans s'offenser : « Voy tu, mon ami, nous sommes en un siècle qu'il ne faut point avoir tant de considérations ni de scrupules; il n'y a que d'avoir de l'argent; qui en a est gallant homme et qui n'en a point est un sot. » L'indignation de Denis éclate : « Voilà les jugemens, les actions, les sentimens, les respects, les honneurs, les retenues, les devoirs que l'avarice donne au baron de Sansi. »

Celui-ci, une fois le commandement obtenu, voulut que Denis le portât dans les Échelles; mais, sans refuser ouvertement, notre homme chercha des détours pour n'y pas aller, assurant que l'ordre du Sultan n'aurait aucun effet et qu'on n'obtiendrait rien sans apporter un écrit du Grand Tefterdar, et surtout sans débarrasser une des plus importantes places, Alep, du fermier de la douane, l'Arménien Bédic, dont les exigences grandissaient et ruinaient le commerce. C'est en vain que Sancy lui promit, « en faisant ses soupirs accoustumez », deux mille écus comptant s'il rétablissait le fameux droit : il ne céda point.

A lire son journal, il paraît avoir été, sinon dans la suite, du moins au début, un des plus intimes du baron. Celui-ci, qui n'aimait pas se coucher tôt et bavardait fort avant dans la nuit, assemblait parfois tous ses gens; mais il préférait s'entretenir avec celui qui avait déjà une expérience de plusieurs années. Alors que certains étaient rudoyés, comme ce malheureux Fouzibé, ancien serviteur de M. de Salignac, qui se voyait traiter de maître sot pour ne point avoir su arranger la couche de son maître, Denis jouait le rôle de confident, était considéré, admis à apprécier et à conseiller. Sancy lui soumettait ses projets, lui exprimait son désir d'aller en Perse, et, de là, de passer « en Laoux, qui est le pays du Grand Tartare où croissent les diamans. » Pendant ces causeries, il pressait son secrétaire de l'accompagner, de ne pas se hâter de rentrer en France, qui était devenue « une barbarie ». Il lui avouait qu'un astrologue lui avait prédit de grande félicités dans son existence [1]. On ne sait à la suite de quels incidents il fut envoyé en Turquie; toujours est-il qu'il ne semble pas regretter son pays natal; il médit de tous ceux qu'il y a laissés, amis et parents; lui seul, à l'entendre, avait toutes les vertus.

C'est en chemise, le plus souvent, qu'il tient ses discours, le dos au feu, « une jambe toujours en l'air comme les grues, ou bien la frotte l'une contre l'autre », pendant qu'un valet de chambre prépare sa robe fourrée; il est minuit sonné qu'il n'a point encore gagné son lit. « Il se tut, dit quelque part notre narrateur, le coq chanta et le coup d'une heure après minuit le fit retirer. »

Un jour, il envoie chercher Denis, toujours pendant la soirée, et le retient au classement de ses livres : « J'en ay tant que je ne sçay où les mettre, lui dit-il. Je t'en veux donner quelqu'un ». Les *Sonnets* de Pétrarque en main, il déclare que c'est là qu'il apprit à lire l'italien, reste encore « une grosse heure à barbouiller parmy ses livres », et finit par obliger son secrétaire à en

[1] Sancy disait alors avoir vingt-huit ans. (Fol. 109 v°).

emporter un. S'il se piquait de lettres et prétendait passer pour poète, il se disait aussi initié aux mathématiques et traînait avec lui tout un appareil scientifique.

Le personnage serait incomplet si Denis ne l'accusait encore de cruauté et ne mettait à sa charge l'histoire d'un soldat du régiment des gardes du roi de France, natif de Troyes, qu'il avait, sur sa demande, envoyé en avant avec son train et ses bagages, dont il s'était quelque temps servi à Constantinople en attendant la venue de son apothicaire et son chirurgien, qu'il voulut finalement renvoyer en France sans lui donner quoi que ce fût pour payer son passage, malgré les réclamations du capitaine du bateau où le pauvre homme devait prendre place, et que, croyant ainsi s'en débarrasser, il fit bastonner par ses janissaires et même par les Français de sa suite. Le malheureux dut se réfugier chez l'ambassadeur de Venise, qui le prit sous sa protection ; si nous en croyons Denis, les bastonneurs auraient poussé la cruauté jusqu'à détacher le haut de chausses du patient, ce que les Turcs ne font jamais, se contentant de rouer leurs compatriotes, couchés à la renverse, sur la plante des pieds, et les chrétiens, couchés à plat ventre, sur les fesses et les cuisses, sans jamais dénouer l'aiguillette des chausses, celles-ci fussent-elles aussi pleines « qu'une balle de cotton, et ont à grand honte et vergongne de voir la chemise ou le calson de quelque homme que ce soit [1] ».

Il ne faut rien chercher, dans ses souvenirs, ni sur les relations diplomatiques de la France et de la Turquie, ni sur l'état du commerce à cette date, ni sur le rôle particulier de l'ambassadeur. On voudrait y trouver autre chose que la mauvaise humeur, l'exaltation, les récriminations, les injures même d'un serviteur disgracié. Mais Denis n'écrivait que pour écouler sa bile et non pour documenter les chercheurs à venir ; s'il s'adresse parfois à des interlocuteurs imaginaires, ce n'est que dans la chaleur de son indignation : « Et vous, dit-il, tout à coup

[1] Fol. 62.

femmes et filles de la France, ne traitez jamais ni de mariage ni d'amitié avecq ce desloial, fuyez sa société, sa compagnie en toutes, en toutes, en toutes choses, je le vous dis trois fois, car si sa langue est mauditte, et toute fauce et déloiale, encores plus le doit estre sa semence et son germe. Et vous les braves cavalliers du monde, généreuse noblesse de la France, ostez de vostre roolle ce failly, puis que luy mesme se raye de voz tiltres, qu'il les souille et infame partout... »

Tel qu'il est, cependant, ce journal, utilisé par une critique avertie, peut contribuer à dresser la figure du personnage principal; il serait à souhaiter que pareil croquis, si grossier et si caricatural qu'il fût, vînt aider à reconstituer le portrait de bien des premiers rôles de l'histoire, dont les actes sont illustres, mais dont la silhouette reste vague et nuageuse avec seulement quelques rares points lumineux.

Pierre Flament.

LE DUC DE CHOISEUL

ET L'ANGLETERRE

LES POURPARLERS DE LA HAYE

(Fin[1]*)*

IV

Après avoir reçu avis de ces entrevues successives avec Yorke et M. de Hellen, Choiseul ne contredit plus à l'idée que le roi Georges fût favorable à la paix. Mais il savait le peu d'influence que le sentiment de ce prince pouvait avoir à Londres. Aussi gardait-il la conviction que Pitt, qui gouvernait despotiquement l'Angleterre, avait le projet de continuer la guerre, de s'emparer successivement de nos possessions en Amérique et dans les Indes et de réduire la France au seul continent. « Ce ministre, disait-il, est avide de gloire. Ses succès l'enivrent et il est très capable d'avoir adopté un projet aussi vaste. D'ailleurs il connaît le peu de fond qu'il doit faire sur la confiance du roi d'Angleterre. Il sait que ce prince a une répugnance invincible pour lui et que du moment où il n'aura plus besoin de lui, moment qui arrivera à la paix, il sera obligé d'abandonner le ministère. »

Tout en redoutant ses projets et en sachant combien sa présence dans le cabinet anglais offrait de dangers pour la France, Choiseul n'en avait pas moins pour son adversaire une véritable

[1] Voir la *Revue* du 1er juillet.

estime puisqu'il continuait en ces termes : « M. Pitt, peut-être, pourrait regarder cet abandon avec une hauteur indifférente, mais ses entours qui n'existent que par lui et qui ont du crédit sur son esprit, ne le regardent pas du même œil et, en même temps qu'ils servent la gloire de M. Pitt en échauffant en lui l'ambition de réduire la France par la continuation de la guerre, ils trouvent leurs intérêts en la maintenant en place jusqu'à la mort du roi d'Angleterre [1]. »

Que cette persévérance à vouloir les hostilités provînt du seul ministre anglais ou de son entourage, elle n'en paraissait pas moins évidente, et ce qu'il y avait de piquant, c'est que ce désir de continuer la guerre se rencontrait également chez nos alliés. Aussi Choiseul pouvait-il dire que la situation politique était assez singulière, puisque, dans les deux camps qui se partageaient alors l'Europe, on remarquait entre partenaires une divergence de vues qui n'existait pas entre certains des adversaires. En d'autres termes, la France, la Prusse et le Hanovre souhaitaient la paix que ne désiraient ni l'Angleterre, ni l'Autriche, ni la Russie.

La preuve en était dans le retard que ces deux puissances mettaient à répondre définitivement à la déclaration de la Haye. La cour de France trouvait même que cette affaire traînait si fort en longueur que Choiseul comptait déclarer aux ministres autrichien et russe l'intention du roi Louis XV de ne plus différer à remettre sa réponse personnelle. Il pensait, d'ailleurs, que le congrès était un point secondaire parce que la seule question sérieuse lui paraissait être la paix entre la France et l'Angleterre. Comme il l'écrivait à d'Affry le 10 mars 1760 : *Quand ces deux cours seront convenues entre elles du rétablissement de la tranquillité, leurs alliés seront obligés de revenir à leurs sentiments réciproques.*

C'était là l'idée dominante du cabinet de Versailles et l'on en retrouve la trace dans une longue délibération du conseil qui avait eu pour objet d'examiner la démarche faite à la Haye par

[1] Hollande, 503, f° 203.

M. de Hellen. Louis XV et son ministère exprimèrent l'avis qu'il n'y avait aucune réponse officielle à faire au ministre prussien. D'Affry devait simplement lui déclarer que « le roi n'étant point en guerre directe contre le roi de Prusse, ne pouvait pas traiter directement avec ce prince » et que l'on comptait négocier avec l'Angleterre seule. Rien d'ailleurs, dans cette attitude, ne dénotait l'intention de blesser la Prusse ou de se montrer hostile de parti pris à son égard. Il n'y fallait voir que la conséquence de cette théorie de la cour de Versailles d'après laquelle Frédéric n'était, en quelque sorte, qu'un adversaire par ricochet.

En ce qui concernait la cour de Londres, ordre était donné à d'Affry de lui faire savoir par l'intermédiaire de son représentant à la Haye que « jamais le roi Louis XV n'avait entendu séparer la guerre de mer d'avec celle de l'électorat de Hanovre, mais bien ces deux guerres de celles que les impératrices font au roi de Prusse. Il comptait donc bien que si l'on parvenait à ajuster les différends entre la France et l'Angleterre, ceux qui pourraient regarder l'électeur de Hanovre, le landgrave de Hesse et le duc de Brunswick seraient ajustés en même temps [1]. »

Sans mettre aucune précipitation dans ses démarches, notre ambassadeur devait ne pas laisser échapper une seule occasion d'accélérer ce que Choiseul appelait avec raison le grand ouvrage de la paix. « Dans votre conversation avec le général Yorke », lui recommandait-il le 10 mars 1760, « vous ne lui cacherez pas que la méfiance que nous avons que l'on ne veuille, en Angleterre, faire un mauvais usage de nos sentiments, retient notre franchise et que, *quand nous serons parvenus réciproquement à détruire cette défiance, je crois que nous parviendrons en peu de temps au but de la paix qui doit être l'objet des désirs des deux nations.* »

Pour arriver à dissiper les malentendus ou la réserve hostile qui existaient entre les deux cabinets, Choiseul avait conçu le projet d'envoyer à Londres un agent secret qui, en même temps que M. de Fuentès, pourrait traiter avec Pitt et lord Halifax les

[1] Hollande, 503, f° 209.

questions relatives à l'Amérique. Il pensait que, si Yorke demandait au ministère britannique des passeports qui permettraient à cet envoyé de se rendre en Angleterre, ce serait un prompt moyen de rétablir la confiance. Le choix de l'homme qui aurait à remplir cette mission, si elle recevait l'agrément de Pitt, était même déjà fait. Louis XV avait jeté les yeux sur M. O'Dunne, un Irlandais qui, par son mariage avec une fille du maire de Londres, pouvait parfaitement résider un certain temps dans cette ville sans que sa présence éveillât de soupçons ou parût avoir une signification politique. C'était un ami particulier de Choiseul, qui le jugeait doué « d'autant de sagesse que de circonspection ». Il avait en outre l'avantage de ne s'être jamais mêlé des affaires du prétendant et, par conséquent, de ne pas être suspect à la maison de Hanovre. Si la cour anglaise ratifiait ce projet, la fonction de O'Dunne serait « d'être incognito sous la main du ministère britannique pour les détails des affaires qui se traiteraient à Madrid ou à La Haye ».

La première fois que d'Affry rencontra Yorke après avoir reçu ces instructions, ce fut à une assemblée nombreuse où ils n'auraient pas pu se parler longuement sans éveiller beaucoup de curiosité. Ils convinrent de se rencontrer à une promenade écartée, dans le bois qui touchait la Haye, et notre ambassadeur put s'acquitter de sa commission. Il remarqua chez son interlocuteur une véritable satisfaction à l'annonce que l'accommodement avec l'Angleterre comprenait celui avec le Hanovre, la Hesse et le Brunswick, et il fut persuadé que cela produirait une réelle impression sur le roi Georges. Yorke, en effet, n'hésita pas à reconnaître que c'était un grand pas de notre part. Il avoua également à d'Affry qu'à ses yeux deux puissances comme la France et l'Angleterre pouvaient fort bien, en s'arrangeant entre elles, déterminer le sort de leurs alliés et les obliger à s'y soumettre. Il eut soin, toutefois, de faire observer à d'Affry qu'il s'exprimait ainsi « en tant que particulier et non pas en tant que ministre ».

En ce qui concernait l'envoi d'un agent secret en Angleterre,

Yorke le trouva non seulement sans inconvénient, mais même très propre à avancer la fin des hostilités. Il ne présenta de réserves qu'au sujet de la personnalité choisie, en émettant la crainte que M. O'Dunne ne convînt pas entièrement au cabinet anglais. Il ajouta qu'à son avis un employé du ministère des affaires étrangères ou, du moins, quelqu'un de très instruit dans les contestations en Amérique, aurait plus de chance de travailler efficacement à Londres.

Choiseul, en apprenant l'impression du général Yorke à cet égard, fut désagréablement surpris et il chargea d'Affry d'une nouvelle démarche auprès de son collègue pour l'engager, disait-il, « à renoncer à ses propres préjugés ou à détromper M. Pitt de ceux qu'on peut lui avoir inspirés contre M. O'Dunne. C'est un homme de mérite et qui joint à la plus exacte probité beoucoup de talents et de connaissances, une grande douceur dans le caractère et les qualités les plus estimables dans la société. J'ai d'ailleurs pour lui une estime et une amitié particulières et je puis assurer qu'il n'a jamais rien dit ou rien fait qui puisse rendre sa personne et ses intentions suspectes en Angleterre. » Le ministre jugeait d'ailleurs impossible d'employer à la mission projetée un des deux premiers commis qui travaillaient sous ses ordres aux bureaux des affaires étrangères. En dehors de toute autre raison, il estimait que l'un et l'autre étaient trop connus à Londres pour y pouvoir garder l'incognito sans lequel le motif de leur voyage serait bien vite percé à jour.

V

Dans le compte rendu d'une de ses entrevues avec le général Yorke, d'Affry avait fait part au cabinet de Versailles de ses craintes que la méfiance de M. de Reischach ne fût, à la longue, mise en éveil. Il demandait donc au ministre l'attitude qu'il devait observer vis-à-vis de son collègue autrichien. Choiseul lui répondit qu'il avait à témoigner aux représentants de nos alliés la plus grande confiance sur tout ce qui regardait les intérêts com-

muns, mais il l'engagea à réserver « absolument pour lui seul et sans aucune exception » ce qui était relatif à notre négociation directe et particulière avec la cour de Londres. Du moment où l'on considérait notre guerre avec l'Angleterre comme complètement distincte de l'alliance avec les deux impératrices, il entendait, ainsi qu'il en avait averti la cour de Vienne, se réserver la plus grande liberté en ce qui la concernait. Il prévenait d'Affry que, si les négociations de la Haye prenaient « une forme assez décidée et assez active pour nous en faire espérer un succès certain » le roi lui permettrait de venir passer quelques jours à Versailles pour y recevoir les instructions et les ordres dont il pourrait avoir besoin.

Le moment était d'ailleurs arrivé où l'on allait enfin répondre à la déclaration de l'Angleterre et de la Prusse. Le 31 mars 1760, Choiseul donna l'ordre à d'Affry de se concerter avec MM. de Golowkin et de Reischach pour porter conjointement la pièce diplomatique au prince de Brunswick. L'ambassadeur devait ensuite la confier confidemment, au nom de Louis XV, aux principaux ministres de la République. Le roi désirait aussi qu'on en fît prendre connaissance aux envoyés de Suède et de Saxe à la Haye. Le cabinet de Versailles comptait que les agents russe et autrichien concourraient à la démarche qu'il prescrivait à d'Affry, mais, pour le cas où ils auraient soulevé quelque difficulté, celui-ci ne devait pas hésiter, après leur avoir fait les représentations convenables, à exécuter auprès du prince Louis la commission du roi et à lui donner, sans attendre de nouveaux ordres, la réponse de la France.

La contre-déclaration avait été d'une élaboration assez lente pour qu'il vaille la peine de la faire connaître : « LL. MM. britannique et prussienne ayant trouvé bon de témoigner... que désirant sincèrement contribuer au rétablissement de la tranquillité publique, elles étaient prêtes à envoyer des plénipotentiaires... S. M. très chrétienne, S. M. l'impératrice-reine de Hongrie et de Bohême et S. M. l'impératrice de toutes les Russies, également animées du désir de contribuer au rétablissement de la paix

publique sur un pied solide et équitable, déclarent en échange que S. M. catholique ayant bien voulu offrir sa médiation pour la guerre qui subsiste depuis quelques années entre la France et l'Angleterre et, cette guerre n'ayant d'ailleurs rien de commun avec celle que soutient également depuis quelques années S. M. l'impératrice-reine avec ses alliés contre le roi de Prusse, *S. M. T. C. est prête à traiter de sa paix personnelle avec l'Angleterre par les bons offices de S. M. C., dont elle s'est fait un plaisir d'accepter la médiation,* et que, *quant à la guerre qui regarde directement S. M. prussienne, S. M. le roi très chrétien et l'impératrice-reine de Hongrie et de Bohême et l'impératrice de toutes les Russies sont disposées à donner les mains à l'établissement du congrès proposé*, mais comme en vertu de leurs traités elles ne peuvent prendre aucun engagement relatif à la paix que conjointement avec leurs alliés, il sera nécessaire, pour qu'elles puissent s'expliquer définitivement à ce sujet, qu'avant tout il plaise à LL. MM. britannique et prussienne, de faire parvenir leur invitation à un congrès à toutes celles des puissances qui se trouvent directement en guerre contre le roi de Prusse, nommément à S. M. le roi de Suède ainsi qu'à S. M. le roi de Pologne, électeur de Saxe, lesquels spécialement doivent être invités au futur congrès [1].

C'est le 3 avril 1760 que les ambassadeurs de France et de Russie ainsi que le ministre impérial remirent au prince Louis de Brunswick cette pièce diplomatique en réponse à la déclaration transmise par lui le 25 novembre 1759. Il avait donc fallu plus de quatre mois pour aboutir à ce document qui ne pouvait satisfaire personne, puisqu'il laissait encore à traiter les questions Suède et Saxe. On comprend combien Choiseul devait trouver le résultat médiocre et tâcher, par ailleurs, d'en obtenir de plus satisfaisants. A cet effet, il chargea d'Affry de prévenir le général Yorke que malgré l'énonciation solennelle de la médiation espagnole contenue dans la contre-déclaration, le roi Louis XV n'entendait pas renoncer au droit de traiter directement sa paix avec

[1] Hollande, 503, f°s 145, 146 et 281.

l'Angleterre. Charles III en était avisé et il ne voyait aucun inconvénient à cette méthode.

Cette précaution d'avertir Yorke ne fut pas inutile, car l'article de la contre-déclaration relatif à l'Espagne l'avait piqué au vif. Il dit même à d'Affry, dans le bois où ils s'étaient donné rendez-vous, qu' « il ne considérait pas cela comme un acheminement vers la paix ». Mais il se ressaisit tout à fait quand l'ambassadeur lui montra la lettre de Choiseul, et il parut très content de pouvoir mander à sa cour que le roi de France s'était réservé la liberté de négocier directement avec l'Angleterre.

Si Yorke semblait sincèrement désireux d'arriver à un résultat, le cabinet de Londres ne partageait pas cet empressement, à en juger par la dépêche suivante de lord Holderness, que l'agent anglais communiqua à d'Affry : « Le roi Georges (disait le secrétaire d'État) avait vu avec satisfaction que S. M. T. C. entendait comprendre dans sa paix les états de Hanovre, de Hesse et de Brunswick. Il serait toujours prêt à négocier *pourvu qu'il soit préalablement expliqué et entendu que, au cas où les deux couronnes parvinssent à s'accorder sur les conditions de leur paix, la cour de France conviendra expressément et confidentiellement que les alliés de S. M., et notamment le roi de Prusse, seront compris dans l'accommodement à faire* [1]. »

Du moment où le ministère anglais, averti par Yorke des dispositions de la France, persistait dans son idée de vouloir unir les deux guerres, n'y avait-il pas à craindre d'attendre longtemps encore la fin des hostilités? C'est ce que se disait Choiseul, et il ne comprenait pas, même au point de vue de Frédéric, pourquoi l'Angleterre s'obstinait dans sa méthode. Il était loin d'avoir pour le roi de Prusse une inimitié pareille à celle de Marie-Thérèse et il ne désirait pas l'écrasement complet de ce prince, dont il jugeait l'existence plutôt utile que nuisible à l'équilibre européen, pourvu toutefois que sa puissance ne fût pas trop grande. Aussi, aurait-il voulu persuader à l'Angleterre qu'il y avait

[1] Hollande, 503, f° 309.

intérêt pour son allié à conclure notre paix particulière. « Tout autre moyen, écrivait-il à d'Affry, est inutile à tenter vis-à-vis d'alliés aussi acharnés que les nôtres à l'abaissement total de la maison de Brandebourg. Les idées que je vous développe vous feront connaître clairement le système du roi. Il n'est pas possible à S. M. d'y rien changer et je ne dois pas vous cacher qu'elle a pris les précautions vis-à-vis de ses alliés, en leur donnant connaissance de sa négociation, pour qu'ils ne soient pas blessés de voir le roi faire sa paix avec l'Angleterre et, en conséquence, retirer toutes ses troupes de l'Allemagne. *Ou le ministère anglais est de bonne foi, et alors quand il comprendra la sûreté et la vérité de la marche que nous lui proposons, il la prendra, ou il est de mauvaise foi, et veut se servir du désir que nous avons de la paix pour nous désunir de nos alliés; mais, dans les deux cas, nous ne devons pas nous départir de ne faire aucune mention du roi de Prusse dans la négociation entamée, ce qui ne veut pas dire qu'à la suite de la négociation nous ne nous prêtions, conjointement avec l'Angleterre, à chercher les moyens de terminer les différends de nos alliés réciproques.* » Ce que je viens de vous mander vous servira, Monsieur, d'instructions dans les conversations que vous aurez avec le général Yorke [1]. »

Il était difficile de parler plus clairement et, comme le disait Choiseul « si la cour de Londres ne nous entend pas, c'est qu'elle ne voudra pas nous entendre ». La partie la plus compliquée dans la tâche de d'Affry était de persuader chez son collègue de l'utilité d'une paix séparée pour que celui-ci, à son tour, fît partager aux ministres anglais une pareille conviction. Il y avait aussi, dans les insinuations à faire à Frédéric II, quelque chose d'assez délicat. Il fallait, tout en se faisant comprendre, ne pas trop s'avancer et ne pas risquer que le cabinet de Londres, en communiquant nos confidences aux cours de Vienne et de Pétersbourg, s'en servît auprès d'elles pour jeter entre nous la méfiance et la désunion.

[1] Hollande, 503, f°s 323 et 323.

Choiseul espérait que le roi Georges se laisserait convaincre par la réflexion que, s'il ne faisait pas sa paix particulière avec la France, les deux pays seraient obligés de suivre absolument les désirs de leurs alliés au lieu de leur imposer leur volonté et qu'il y aurait, de ce chef, un retard apporté à la cessation des hostilités. En tous cas, il tenait à savoir sur quoi l'on pouvait compter, car il estimait inutile, si l'Angleterre ne devait rien conclure, de s'exposer trop longtemps à être sa dupe. Si, au contraire, elle était de bonne foi, bien qu'il en coûtât au roi et à son cabinet de faire certaines démarches, Louis XV était décidé à envoyer à Londres le comte d'Hérouville, lieutenant général de ses armées. C'était, d'après Choiseul, un homme sage qui avait « des connaissances théoriques de nos colonies » et qui pourrait, avec un négociant qui l'accompagnerait, suivre sur les limites de nos possessions les détails qui feraient la base du traité. Sa mission devait consister simplement « à écouter ce que les ministres anglais voudraient bien lui dire pour le rendre à la cour avec exactitude », puisque la négociation politique se poursuivrait et, s'il y avait lieu, se terminerait à la Haye.

Du moment où le cabinet de Londres avait marqué autant de répugnance pour M. O'Dunne, le roi Louis XV ne voulait pas insister sur son nom. Comme le faisait remarquer Choiseul, il faut éviter, « quand on veut se raccommoder de bonne foi », tout ce qui peut être désagréable aux deux parties. Voilà pourquoi M. d'Hérouville avait été choisi pour remplacer M. O'Dunne. Ce qui l'avait désigné aux suffrages du roi, c'était qu'en dehors de ses connaissances et de sa probité, il avait des prétextes plausibles pour s'absenter de France et se rendre en Hollande, d'où il partirait pour l'Angleterre si le ministre britannique y donnait son assentiment. Il fallait en effet, avant de l'envoyer, que le général Yorke eût répondu sur ce sujet à d'Affry et que les passeports nécessaires pour le voyage de M. d'Hérouville fussent arrivés à la Haye.

VI

Le cabinet de Versailles avait jugé indispensable de communiquer à l'Espagne la négociation particulière poursuivie par Yorke et d'Affry. Charles III approuva pleinement Louis XV de profiter, sans se départir de la médiation espagnole, de toutes les occasions favorables pour traiter de la paix. Afin de ne pas être une cause de retard, le roi d'Espagne ordonna de son côté, à son ambassadeur auprès des États-Généraux, d'avoir à rejoindre son poste. Le marquis de Grimaldi était un ministre fort éclairé, très bien intentionné pour la France, et l'on pensait que sa présence donnerait plus de poids encore aux entrevues de Yorke et de d'Affry. Ce dernier fut donc avisé par Choiseul de lui marquer confiance et intimité. C'était répondre au désir témoigné par la cour de France vis-à-vis de l'Espagne « soit pour accélérer notre paix, soit pour l'engager dans notre cause contre l'Angleterre si la paix n'avait pas lieu cette année[1]. » Il y avait toutefois un écueil à cette attitude et Yorke le fit vite sentir à d'Affry en lui exprimant la crainte d'avoir un intermédiaire entre eux. Il en témoigna son chagrin et alla jusqu'à dire que s'il devait en être ainsi, il préférerait que la négociation passât tout à fait à Londres. Notre ambassadeur s'efforça de le rassurer, car il le jugeait « aussi favorablement disposé qu'un Anglais pouvait l'être au travail de notre réconciliation ».

Ce ne fut pas de Yorke, en effet, que partirent les difficultés qui allaient enrayer ces pourparlers. Le 5 mai 1760 il avertit d'Affry qu'il venait enfin de recevoir des nouvelles d'Angleterre et ils convinrent tous deux de se rencontrer chez Mme de Nagel, où ils se rendirent dans l'après-midi. L'agent anglais communiqua à son collègue la note de lord Holderness. Elle était courte et claire. La personne de M. d'Hérouville, disait-elle, serait des plus agréables au roi Georges, mais son voyage paraissait inutile tant que la France ne voulait pas comprendre le roi de

[1] Hollande, 503, f° 328.

Prusse dans sa paix avec l'Angleterre, parce que c'était pour le cabinet de Londres une condition *sine qua non* des négociations.

Yorke sentait chanceler cette œuvre de pacification rêvée par lui et il ne pouvait s'empêcher de le regretter. Il s'efforça de justifier sa cour en énumérant très longuement à d'Affry toutes les raisons pour lesquelles il lui était impossible de séparer sa cause de celle de Frédéric II. « Il s'est servi de tous les arguments qu'il a crus capables de me persuader, écrivait notre ambassadeur, et il m'a dit enfin qu'il ne s'agissait pas moins que de sauver Sa Majesté prussienne et que l'Angleterre ne pouvait pas s'y refuser[1]. » D'Affry le laissa parler tant qu'il voulut et répondit ensuite qu'il voyait avec autant de chagrin que lui que son pays ne consentît pas à accepter la seule manière possible de parvenir à la paix. Il ne lui cacha pas, en terminant, qu'il regardait les négociations entre eux comme finies. York protesta contre cette allégation et déclara qu'il était prêt à continuer ces conversations toutes les fois que son collègue le désirerait.

Choiseul fut aussi d'avis, quand d'Affry l'eut mis au courant, de ne pas laisser complètement tomber ces pourparlers. C'était le moment où notre ambassadeur allait enfin pouvoir prendre un congé après avoir si heureusement rempli ses fonctions auprès des États-Généraux[2]. Le ministre ne voulut pas que le général Yorke pût voir dans ce départ une fuite ou une rupture. Il chargea donc d'Affry de demander une conférence à son collègue et de lui dicter le passage suivant : « Le Roi (Louis XV) voit avec peine que ses sincères dispositions pour la paix ne sont point entendues en Angleterre aussi favorablement qu'elles méritent de l'être. Sa Majesté ne regarde cependant pas la négociation de la Haye comme rompue et elle espère que le Roi de la Grande-Bretagne, animé des mêmes sentiments qu'elle pour le bonheur de la chrétienté, trouvera conjointement avec le Roi les moyens de rendre à l'Europe une tranquillité désirable[3]. »

[1] D'Affry à Choiseul, 5 mai 1760.
[2] Cf. *Revue historique*, juillet 1902. Le duc de Choiseul et la Hollande.
[3] Hollande, 504, f° 28.

Deux raisons engageaient le cabinet de Versailles à ne pas rompre la négociation. Choiseul voulait, avant toutes choses, éviter qu'il fût possible aux Anglais et à l'Europe de nous imputer, même injustement cette rupture. Le second motif était d'ordre économique et financier. Les bruits de paix influaient avantageusement sur notre crédit, et comme le contrôleur général était sur le point de faire deux emprunts, il était essentiel de maintenir dans l'opinion publique l'espoir de la réconciliation et de laisser croire que le voyage de l'ambassadeur de France avait précisément trait à cet objet.

Voilà pourquoi Choiseul jugeait à propos de ne pas fermer la porte aux pourparlers entamés en Hollande. Aussi d'Affry devait-il dire à son collègue qu'il était obligé de venir en France, mais que son absence durerait un mois seulement. Si dans l'intervalle Yorke avait une communication importante à nous faire, il n'aurait qu'à écrire à Versailles, soit à l'ambassadeur, soit à Choiseul lui-même, à moins qu'il ne préférât recourir à l'intermédiaire de M. de Grimaldi. A ce dernier nom, le ministre Anglais riposta avec vivacité qu'il n'avait sur cela ni ordre ni instructions, et qu'il se garderait bien de s'adresser à lui jusqu'à ce que sa cour le lui eût enjoint. « Il ignorait d'ailleurs, dit-il, à quel titre il le ferait et il croirait même manquer à ce qu'il devait au roi de France en s'adressant à d'autres qu'au duc de Choiseul ou à M. d'Affry[1]. »

Peu de temps après cette conversation l'ambassadeur quittait la Haye pour venir reprendre l'air de la cour, qu'il n'avait plus vue depuis deux ans. Il eut l'occasion de s'entretenir longuement avec Choiseul et de causer avec lui de tout ce qui intéressait « le service du Roi ». C'est pendant son séjour en France que l'on apprit la perte définitive de Québec. Un événement aussi douloureux n'était pas destiné à arranger les affaires, puisqu'il ne pouvait qu'augmenter les prétentions et l'intransigeance de la cour de Londres. Aussi quand d'Affry revint à son poste, le

[1] Hollande, 594, f° 47.

11 juillet 1760, il estimait n'avoir plus rien à faire en ce qui concernait les négociations avec l'Angleterre.

Choiseul lui avait recommandé, au sujet de la paix, de ne marquer « ni empressement ni réticence » et de laisser venir les propositions anglaises. Elles ne vinrent pas et Yorke ne rechercha plus l'occasion de rencontrer son collègue de France.

VII

Le hasard ne les remit en présence que deux mois après, le 14 août 1760, et l'entrevue se passa fort « décemment » de part et d'autre. D'Affry crut devoir toucher deux mots de la conduite que le roi Louis XV lui avait ordonné de tenir. Yorke s'empressa de couper court là-dessus en lui disant qu'il ne leur restait plus qu'à attendre les ordres de leurs cours respectives si elles jugeaient à propos de leur en envoyer. Mais pour ne pas laisser notre ambassadeur sous une impression plutôt désagréable, il s'exprima aussitôt après en termes des plus obligeants sur le compte de son fils aîné, qui s'était distingué à l'affaire de Corbach.

Bien qu'il ne pût résulter aucun inconvénient de cette causerie, Choiseul ne dissimula pas à d'Affry qu'il eût préféré ne pas lui voir entamer la conversation sur ce sujet. Il craignait que le ministre anglais n'eût considéré son propos comme une invitation à rouvrir les entretiens des mois précédents, et il recommanda à notre agent d'éviter à l'avenir tout ce qui pourrait faire soupçonnner quelque avance directe ou indirecte de notre part. Il jugeait en effet que tout espoir de conclure la paix devait être abandonné tant que l'Angleterre persisterait à vouloir faire figurer le roi de Prusse dans son traité avec la France.

Il n'y avait donc plus qu'à laisser tomber cette affaire. C'est ce que fit l'ambassadeur, après avoir rassuré les envoyés de Saxe et d'Autriche sur les inquiétudes que nos ennemis avaient tâché de leur causer à propos de ces pourparlers. Il était fâcheux, à coup sûr, que la bonne volonté du général Yorke et le zèle de

d'Affry n'eussent pas pu donner de meilleurs résultats, mais il fallait bien un peu s'y attendre, puisque, dès le début, il existait entre les vues des deux pays une opposition et une divergence aussi complètes au sujet de la séparation des guerres.

Cette idée, que devaient pourtant consacrer les traités de Paris et d'Hubertsbourg, n'était pas encore assez mûre et semblait trop neuve lors de ces premières négociations. Elle était cependant logique et répondait à la situation aussi bien en droit qu'en fait, puisque nos hostilités avec l'Angleterre avaient des causes absolument différentes de celles qui mettaient le roi de Prusse et les deux impératrices en guerre.

Choiseul désirait la paix et il pensait y arriver plus facilement par des négociations particulières qu'avec la lourde machine d'une assemblée où tant de difficultés viennent toujours s'entrecroiser et où des plénipotentiaires trop nombreux se heurtent bien plus souvent qu'ils ne font avancer les affaires. Il donna la preuve de ses dispositions conciliantes en acquiesçant néanmoins au principe du congrès, mais il travailla surtout soit à Londres, par l'intermédiaire de l'Espagne, soit à la Haye, par l'envoyé de France, à mettre fin aux funestes rivalités qui ruinaient l'Europe.

Ses efforts demeurèrent provisoirement inutiles. C'est qu'en effet, comme il l'a écrit un jour : « Ceux qui disent si facilement et à tous propos qu'il faut faire la paix, ne pensent pas que, quelle que soit la volonté d'un souverain pour le rétablissement de la tranquillité, son désir ne peut être efficace que lorsqu'il est également sincère de la part des autres parties belligérantes [1]. » Cette sincérité existait-elle de la part du cabinet de Londres ? Il est difficile de l'admettre. Si Pitt a tout le temps joué du roi de Prusse (qui, lui, aspirait ardemment au repos) pour entraver les négociations particulières avec notre pays, c'est qu'il n'avait pas encore réalisé les plans que lui dictait sa conception de la grandeur britannique. On peut dire de lui, comme de Guillaume

[1] Angleterre, 444, f° 453.

d'Orange, qu'il eut au plus haut point la haine de la France. Il ne la trouvait pas encore suffisamment abaissée et il ne voulait pas signer un traité qui n'aurait pas été ce que M. Sorel a si énergiquement dénommé « la paix anglaise », c'est-à-dire la paix écrasante et désastreuse pour l'adversaire [1].

Ce que Choiseul réclamait, au contraire (et pareil désir est tout à son honneur), c'était *l'égalité des couronnes*. Mais il sentait l'infériorité de nos ressources et, tout en conservant le ton de fierté nécessaire à la dignité de notre pays, il se montrait moins intransigeant que son rival britannique. Il faut lui tenir compte de la situation difficile où il se trouvait et lui garder de la reconnaissance pour les efforts accomplis. Si ces pourparlers de la Haye n'ont pas abouti, je ne crois pourtant pas inutile de les avoir retracés. N'est-il pas bon de faire connaître toutes ces tentatives de conciliation, même celles qui échouent? Malgré leur insuccès temporaire elles donnent aux adversaires les moyens de se mieux connaître et leur apprennent, peut-être, cette mutuelle estime que Yorke et d'Affry ressentaient l'un pour l'autre. Les germes semés à la Haye devaient fructifier plus tard et permettre à l'Europe, épuisée par une guerre néfaste, de se reprendre à respirer pour un certain espace de temps.

Alfred Bourguet.

[1] La preuve du vif désir que Frédéric II ressentait de la paix se trouve non seulement dans la démarche de son agent en Hollande, mais encore et surtout dans les ouvertures qu'il fit à la France, le 17 février 1760, par l'intermédiaire du bailli de Froulay, ambassadeur de Malte à Versailles. — Cf. Archives des Affaires Étrangères, Berlin, 186, f°s 163 et suiv.

LE JOURNAL

DE LA

DUCHESSE DE SUDERMANIE

(1775-1782)

ET LES DÉPÊCHES DU COMTE DE KAGENECH

Le baron Carl Carlson Bonde vient de publier à Stockholm le premier volume du Journal de la reine Charlotte de Suède, d'abord duchesse de Sudermanie [1]. Nous avons pensé qu'il serait intéressant d'en présenter une courte analyse ; et nous y ajouterons quelques extraits des dépêches inédites du comte de Kagenech, ministre de l'impératrice Marie-Thérèse à la cour suédoise, que nous donnons en allemand pour ne rien leur ôter de leur saveur. Ce sont deux sources d'informations parallèles pour les diplomates et les historiens.

De toutes les cours qui au dix-huitième siècle ont essayé d'imiter la cour française, on prétend que celle de Suède réussit le mieux : même esprit, même goûts, mêmes mœurs et même organisation. Il n'y avait pas à Stockholm de grand louvetier, ni de fauconnerie ; mais toutes les autres grandes charges et les premiers gentilhommes de la Chambre n'y manquaient pas, ni les chambellans, écuyers tranchants, pages et drabants. Le nombre des dames était assez grand ; car, outre les grandes-maîtresses de la maison de la Reine et de sa belle-sœur la duchesse de Sudermanie, née princesse de Slesvig-Hol-

[1] *Hedvig-Elisabeth Charlottas dagbok, öfversatt och utgifven af* Carl Carlson Bonde. Stockholm, 1902.

stein, il y avait des *sous*-grandes maîtresses, des dames de palais appelées « Statsfruar », littéralement traduit « dames d'État », et plusieurs demoiselles d'honneur, choisies parmi la noblesse. Quelques-uns des titulaires étaient très lettrés : le comte Oxenstierna, poète éminent; le baron Manderström, versificateur plus inégal; le baron Armfelt, auteur de quelques impromptus et de quelques comédies. Quand le roi lui-même voulait écrire des drames historiques, il exposait l'intrigue au poète Kellgren, qui collaborait pour le style avec le Roi. La comédie se jouait beaucoup à la cour, et le Roi prenait lui-même part aux répétitions avec une ardeur qui inquiétait le comte de Vergennes, l'ambassadeur français, et il corrigeait l'interprétation et donnait des conseils aux acteurs. Parfois, on oubliait d'avertir des dames de l'heure de la répétition et il fallait les envoyer chercher ; les mamans se révoltaient, les demoiselles protestaient ; et il s'ensuivait une perturbation qui constituait elle-même une comédie, et non la moins curieuse.

Les tournois étaient aussi souvent, à cette époque, l'objet des amusements de la cour suédoise. Le journal de la duchesse de Sudermanie donne des descriptions détaillées de plusieurs de ces fêtes, tant à Stockholm, qu'à Droltningholm et à Ekholmsund. Le Roi et ses frères, ainsi que la duchesse, ne dédaignaient pas d'y prendre part, quelquefois non sans danger; car le ciel n'était pas toujours propice. La foudre une fois s'est mise de la partie : les chevaux attelés au char de la princesse Albertine, sœur du Roi, ont pris le mors aux dents et les décorations de la roche Galtare, de l'*Amadis de Gaule*, ont failli prendre feu quand les furies secouaient leurs torches. Ces tournois duraient quelquefois trois jours de suite et se basaient sur des événements les plus divers. C'était une fois « la cour française en visite imaginée chez la reine Christine de Suède. » Parmi « les divertissements » joués il faut noter : *Les Quatre éléments, la Rosière de Salenci*, *le Temple de Cythère*, une *Noce Chinoise*, une *Fête Vénitienne*, *l'Enchantement à Gripsholm*, *Cassandre*, *la Foire de Saint-Germain;* parmi les comédies : *Le dépit amoureux*, *la Veillée*

du village (dans laquelle jouait le chevalier de Sainte-Croix), et parmi les tragédies, *Régulus*.

Plusieurs amourettes sont relatées par la duchesse ; mais généralement les convenances étaient observées. Le nombre des prudes était restreint; celui des dames vertueuses prévalait. Il n'est question que d'un seul enlèvement : celui de la jeune mademoiselle de Fersen par le duc d'Ostrogothie, frère cadet du Roi ; mais cet enlèvement n'a pas eu lieu, grâce à l'intervention de la duchesse, amie intime de la demoiselle de Fersen, plus tard connue sous le nom de comtesse Pigier, une des plus charmantes dames de la cour. C'est par sa présence d'esprit que le journal de la duchesse a été sauvé de la destruction qui le menaçait, en 1810, lors du massacre de son frère le comte de Fersen et des troubles qui s'ensuivirent à Stockholm. De duels, il est rarement question.

Il faut admirer le tact de la duchesse, qui feignait de ne rien voir, quand le duc faisait une cour publique à la comtesse Löwenhielm. La duchesse avait trop de dignité pour se laisser entraîner à des récriminations, à des scènes et à des explications désagréables.

Quelquefois la duchesse se lance dans des réflexions politiques au sujet de la neutralité armée, de la décadence de l'Angleterre par les troubles intérieurs et de la révolte des colonies américaines, etc. Et là elle montre un jugement très sûr. Du roi, la duchesse dit qu'il a les meilleures intentions, mais qu'il néglige les affaires sérieuses pour ses plaisirs. Les apparences ont égaré l'opinion de la duchesse; car Gustave III était son propre ministre des affaires étrangères et souvent aussi des finances, et on a de lui assez de pièces manuscrites qui le prouvent. Étant prince royal, il travaillait beaucoup comme chancelier de l'Université d'Upsala, où il séjournait souvent ; et les documents laissés de cette époque par lui témoignent d'une activité rare, tant dans l'histoire que dans la poésie. Une « Histoire de Gustave Wasa par un de ses descendants » existe encore en manuscrit et son *Mémoire de Torstenson* a obtenu le prix de

l'Académie. Plus tard la comédie *le Connaisseur* et les drames historiques *Gustave Wasa*, *Gustave Adolphe* et *Ebba Brahe Helmfelt*, *La magnanimité de Gustave Adolphe* sont sortis de l'esprit et de la plume du Roi, ainsi que plusieurs discours modèles. Mais Gustave III n'était pas exclusivement homme d'État et auteur. Sa nature était plus riche que cela. Il savait également se rendre la vie agréable, en cultivant le bon goût dans la conversation mondaine et en charmant ses loisirs par des fêtes superbes, et des correspondances avec des dames et des hommes d'esprit comme la comtesse de la Marck, la comtesse d'Egmond le comte de Vergennes, et plusieurs savants.

Les diplomates à Stockholm étaient quelquefois mécontents de l'étiquette établie à la cour, qui exigeait le baise-main de la Reine par les femmes des ministres étrangers. La comtesse Kagenech, née comtesse de Salm, a refusé de s'y soumettre et la cour Impériale l'a approuvée, ce qui finalement a amené le comte, ministre de l'impératrice Marie-Thérèse, de demander son déplacement. Avant que la réponse au référendum du comte arrivât, de Vienne, le Roi, dans une soirée à la Bourse où on payait l'entrée, s'est aperçu de la présence de la comtesse, qui n'était pas encore présentée à la duchesse de Sudermanie, qui s'y trouvait, et a de suite envoyé un sous-maître des cérémonies pour fixer l'attention du comte sur cette irrégularité, de sorte que la comtesse a quitté la soirée. En quittant enfin Stockholm le comte Kageneck a protesté contre l'admission à sa table de dîner à la cour d'un des pages de la chambre du Roi. Pour comble de malheur, celui qui, à son audience de congé de la Reine, devait — dans l'absence du maréchal de cour — répondre de sa part au discours d'adieux du comte Kageneck, a par erreur dit : « La Reine est bien aise de vous voir partir d'une cour où vous avez resté » (*sic*) au lieu de dire : « La Reine *regrette* de vous voir partir d'une cour où vous êtes resté trop peu. » Tout cela avec des documents à l'appui se trouve dans une brochure imprimée à vingt exemplaires à Stockholm en 1842, éditée par M. le baron, puis comte, Manderström, alors

secrétaire général (ou selon la traduction littérale « secrétaire du cabinet ») au ministère des affaires étrangères. Dans cette brochure intéressante, il est dit que la comtesse Kageneck « forma la prétention d'*embrasser* la Reine au lieu de lui baiser la main », mais cela n'est pas d'accord avec les dépêches du comte de Kageneck qui se trouvent au Haus-Hof-und Staats Archiv à Vienne, dont ci-joint quelques extraits comme curiosité de style et de contenu.

N° 7. *B.* — Mit Etiquets und Ceremonial Difficultaeten hat es hier Kein End. Ich bin so glüchlich gewesen, dass sich mit mir nicht der minderste Anstand ergeben ; nun aber geht der Lärm los und zwar wegen meiner Gemahlin welche dem König durch die Frau Gräfin von *Fersen* vorgestellt und wie ich zu melden die Ehre hatte auf das gnädigste empfangen worden. Indessen zeigte sich der König ungemein freundschaftlich sowohl gegen sie als mich. Vor ein paar Tagen fragte (ich) Herrn Grafen von Scheffer, wenn meine Gemahlin so glüchlich seyn würde dem übrigen Königlichen Hause presentiert zu werden, welcher den König hierüber zu besprechen mir versprochen hat. Heute wurde mir die Antwort durch den Unter-Ceremonien Meister *von Morian* gebracht : dass Seine Majestät der König, ohngeachtet es nicht in der Ordnung wäre, meiner Gemahlin erlaube sich bei der verwitweten Königin und Prinzessinen presentiren zu lassen, dass jedoch mir bewusst sein müsse, dass man *denenselben* die Hand Küsse. (La Reine était empêchée de recevoir par ses couches.)

Ich versezte ihm darauf, wer ihn an mich mit diesem Auftrag schicke ? Er sagte « de la part du Roi » und als ich mich damit nicht begnügte bestand er, dass *Graf Scheffer* (Ministre des affaires étrangères quasi titulaire) ihn zu mir sende. Ich stellte Ihme vor, dass dieses eine Sachewäre, worüber (ich) Befehl von meinen Hofe abzuverlangen hätte, wornach ich mich dann richten würde. Eine Stunde kam der Unter-Ceremonien-Meister abermal zu mir mit der fernern Erklärung :

« Que Sa Majesté était fâchée de se voir privée d'une société aussi « agréable et charmante *que* celle de Madame de Kageneck, mais *que* « l'étiquette de sa Cour exigeait *que* l'on baise la main aux Princesses « de la famille roiale, *que* la femme du Ministre de Danemark ne « faisait aucune difficulté, et *que* l'on attendait la même chose de « Madame de Kageneck. »

Ich bezog mich, ohne mich einzulassen, auf meine erste Erklärung.

zeigte meine Empfindlichkeit für die gnadige Ausdrücke des Königs und dass ich den von meinem Hofe erhaltenen Bafehlen nachleben werde. Euere fürstliche Gnaden haben also die Gnade mir solche gnädig zukommen zulassen. Indessen hab ich die Ehre folgende Umstände und Betrachtungen zu aüssern. Es kommen sehr wenige Ministers Frauen in das hiesige ungemein rauh entlegene Land.

Graf *Herberstein*, Kaiserlich Königlicher Gesandter hier brachte seine Gemahlin im Jahr 1731 mif sich, welche dem Vernehmen nach der nun verwittweten, damals regierenden Königin allein, als einer Preussischen Prinzessin, aber keiner andern die Hand küsste. Ein gleiches geschah auch in Ansehung das Dämischen Gesandten, Baron *von Güldencrona* Gemahlin, welche keinen Anstandt machte der regierenden Königin, einer geborenen Dänischen Prinzessin die Hand zu küssen und alsdann, da sie ohnehin als in bürgerlichen Stande geboren, den Zutritt an keinen andern Hofe verdient, um sich einzuschmeilchen auch den übrigen Prinzessinen ein gleiches thate. Des vorigen Sächsischen Gesandten Grafen *Zinzendorffs* Gemahlin, war mehrere Monate hier ohne nach dem Hofe zu gehen, weil Ihr der Handkuss zugemuthel wurde. Endlich fügte sie sich dahin der regierenden Königin allein solche zu küssen.

Dies sind die jüngsten Fälle. In den älteren Zeiten waren zwei Spanischen Gesandten Frauen alhier, die niemals die Hände geküsst. Auch (hat) dieser Gebrauch erst unter der Regierung des verstorbenen Königs mit der Preussischen Prinzessin seinen Anfang genommen. In Kopenhagen hat sich zugetragen dass, bei der ersten Audienz der Gräfin *Wurmbrand*, die Königin von Dänemark den Handschue von der Hand streifte und solche, da die Gräfin Wurmbrand etwelche Schritte zurück trat, erröthend wiederum angezogen ohne ferners eine Rede mehr über den Handkuss zu stellen. Ob die *Gräfin Cobentzl* zu Kopenhagen und Berlin die Hände denen dasigen Prinzessinen geküsst, ist mir nicht bewusst, es kean aber selber allenfals sehr leicht hierüber befragt werden. Die Kurfürstin von Pfalz forderte den Handkuss von des damaligen k. k. Gesandten Grafen von *Neiperg* Gemahlin, welche abgeschlagen und, dem Sagen des Grafen von Neiperg nach, verboten wurde. *Gräfin Podsdazky* und *Hartig* sollen niemals die Hand der Churfürstin geküsst haben.....

N° 8. *F.* 20 *novembre* 1778. — Wegen der Presentirung meiner Gemahlin sind die meisten hiesigen Minister an mich gekommen, um mir die übeln Folgen vorzustellen wenn den Kaiserlich Königliche Hof des Schwedischen Hofen Verlangen in Ansehung des Handkusses sogar auch bei den jungen Prinzessin und der Gemahlin des

Herzogs von Södermanland, des Bischofs von Eutin Tochter, erfüllen Wollte.

Der Dänische Gesandte bestand dass er von seinem Hofe Verweise erhalten, da seine Gamahlin den Prinzessinen besonders letzteres die Hände geküsset und ihm solches auf die Zukunft untersagt worden.

Der Französische Botschafter sagte mir, dass das beste wäre von der Sache gar nicht mehr zu reden; dass von Seite des hiesigen Hofes schwerlich mehr eine Meldung geschehen werde; meine Gemahlin würde nicht mehr nach Hof gehen, welches ohnehin sehr selten und nur auf einen Augenblich zu geschehen pflegte und die würde hier auf die nähmliche Art leben als zwei Spanischer Minister Frauen mehrere Jahre gethan hätten.

Euer fürstliche Gnaden haben die Gnade mir gnädig vorzuschreiben, ob meine Gemahlin beiden Königinnen, der Schwester des Königs und der Herzogin von Sudermanland (die Hande) küssen solle oder nicht.

N° 10. *C.* 1er *décembre* 1778. — Ich habe die Ehre gehabt Euer fürstlichen Gnaden in meinen Vorigen Depeschen zu meldan dass wegen den Hof-Etiquetten in Ansehung des Handkusses zu keine Meldung mer gemacht worden. Indessen hat sich vorgestern eine Scene ereignet die niemand erwartete und welche ein sehr grosser Aufschen bei jedermann besonders aber bei den Gesandten auswärtiger Höfe verursuchet hat. Euere Fürstliche Gnaden haber die Gnade Sich zu erinnern, dass mir durch den sous-introducteur des Ambassadeurs von Morian die Erscheinung meiner Gemahlin bei den Hoffeierlichskeiten N. B. *bei Hofe* untersagt worden. Dieses wurde genau beobachtet. Ich verdoppelte meinen Eifer den König die Cour zu machen und erhielt von diesem die gnädigsten Begegnungen. Es wurde mir auch von bewährten Leuten versichert, dass Seine Majestät viele Schätzung für mich hätten, welche zu verdienen ich mir zu einer augenehmen Pflicht mache. Vor ein par Tagen fuhr meine Gemahlin mit des Dänischen Gesandten seiner (Frau) spazieren. Der König, der meine Livrée noch nicht kennen musste, traf sie unterwegs an, ritt scharf auf sie zu, grüsste mit vieler Freundlichkeit die Frau von Guldencrone, als er aber meine Gemahlin erblickte, rannte er spornstreichs ohne dieselbe zu grüssen zurück als wenn er sie fürchtete. Diese Unhöflichkeit haben wir ohne jemand etwas davon zu sagen eingeschlücket. Den nämlichen Tag var maskirter Ball, wo meine Gemalin auch in einer Maske erschien. Der König hatte die Gnade sich sehr viel mit mir zu unterhalten und meiner Geamalin die gnädigsten Sachen verschiedene Male zu sagen. Ich hatte mir den Plan gemacht bis zu Empfang

meiner Verhaltungs Befehle über diese Sache so viel möglich meine Frau zu Hause zu halten, als die ansehnlichsten der Noblesse sowohl Cavaliers als Damen besonders die fremden Minister und am meisten der Französische Botschafter mit dem Ausdrucke « *qu'*en restant chez « nous on aurait l'air de bouder » in sie drangen, vorgestern auf den Ball nach der Bourse zu gehen. Es ist zu bemerken, dass ein altes Herkommen hier ist dass die Bürgerschaft alle Sonntage einen Ball auf der Bourse gegen Erlegung eines halben Reichsthalers gebe, wo alles sowohl von Noblesse als der Bürgerschaft ja sogar Kammerdiener und Jungfern, mit einem Worte alles was zahlt sich einfindet. Der Hof kommt auch. Um aber sich nicht zu vermischen so erscheint solcher mit einem Venetianischen Mantel und der Masque in der Hand, tanzt niemals, also dass diese Zusammenkunft der Bürger vor Jedermann ist und von Niemand für ein Hoffest angesehen wird. Meine Frau wie oben gemeldet worden, liess sich bereden und ging auch dahin, hielt sich in einergeziemenden Entfernung von den nach ihr erscheinenden Prinzessinnen, welchen die Hand zu küssen man hartnäckig darauf dringt. Nach etwa einer viertel Stunde kann der Ceremonien Meister von *Plommenfelt* und fürhte mich auf die Seite um mir mit der grösster Verlegenheit zu sagen, wie mir bewusst sein musste dass der König nicht gern sehe, dass sich meine Gemalin da einfinde wo er oder die Prinzessinnen anzutreffen wären. Ich sagte ihm trocken : qu'elle ne se trouvait à la Cour, dont les inten- « tions m'avaient été communiquées, que je partais du principe de « ma bourse, comme tous les présents, pour croire et prétendre que « Madame de Kageneck fut dans une assemblée générale où tout le « monde jusqu'à la plus basse bourgeoisie, etc., se trouvait et que « je le priais de me dire s'il venait de me parler par ordre du Roi, « parce que je le dispenserais de me donner des conseils. » Er versetzte, dass wenn ich verlangte, er die Befehle des Königs holen und mir bingen würde. Meine Antwort war : « pas seulement que je « l'en priais, mais que je l'exigeais de lui et que je l'attendais à la « même place. » Indessen war meine Gemahline, welche denselben Abend bei dem Dänischen Gesandten sum Soupé eingeladen war, fort gegangen, als der Introducteur wieder kam und mir sagte : « qu'il ne pouvait approcher la personne du Roi ; mais que je devais « être persuadé que, s'il n'avait pas des ordres précis, il n'aurait « jamais le courage de tenir un pareil discours vis-à-vis un Ministre « et surtout vis-à-vis un homme qu'il respectait tant que moi. » — « Monsieur je vous suis bien redevable du dernier compliment que « vous me faites » versetze ich « mais sachez qu'il n'y a aussi que

« les ordres précis de Sa Majesté, qui peuvent vous autoriser de me « tenir de pareils discours desquels je vous rends responsable : car « les ordres de Sa Majesté vous doivent être saints comme ils me « servent de règle dans mes actions », und hiermit verfügte ich mich zu den Prinzessinnen, mit welchen ich mich einen Augenblick unterhielt und dann zu meinen, Soupé gieng. Richtig ist, wie ich indessen erfahren, dass der König auch das zweitemal mit dem Introducteur gesprochen. Euer. F. G(naden) ermessen das unangenehme dieser Scene und dass es viel Bescheidenheit und Mässigung brauchte, um nicht eine völlig gehässige zu verursachen.

Es kommen verschiedene Betrachtungen auf diesen Vorfall zu deuten. Sicher ist, dass der König den Kaiser nicht liebet. Die Erkentniss seiner Unvermögenheit hält ihn vielleicht nur noch allein ab, sich von den Franzosen zu trennen und in die Arme unsere Feinde zu werfen. Er hat seit einiger Zeit keine Gelegenheit ausser Acht gelassen dem Kaiserlichen Hof empfindlich zu begegnen. — Der König sich sogar dahin geaüssert : « Je les forcerais bien de faire ce « que je veux, ou de quitter mon pays. » Der Französische Botschafter und alle Gesandten sind begierig zu vernehmen wie der k. k. Hof diesen Schimpf bezahlen wird. « Et comme l'honneur de toutes les « Cours en est attaqué, » so haben Sie um Verhaltungs Befehle geschrieben.

N° 11. *F.* 4 *dec.* 1778. — Von den Handküssüng redete nur Graf Scheffer und gab mir zu verstehen wie unangenehm ihm falle, in dergleichen Geschichten gemischt zu werden, sagte dabei Zugleich dass all dieses Keinen Einfluss in die Geschäfte haben, « qu'il pouvait « m'assurer de la plus haute estime que le Roi avait conçue pour ma « personne. »

N° 20. *B.* 5 *febr.* 1779. — In der gestrigen Conferenz erklärte ich dem Grafen Scheffer die Aufträge der Reichskanzlei wegen der Presentirung meiner Gemahlin ohne Handkuss und das mit allmöglichen freundschaftlichen Benehmen. Er erviderte mir dem Könige die Sache vorstellen und mir dann den Willen derselben erklären zu wollen hinzusagend, dass wenn nicht schon einige Ministers frauen die Hände wirklich küsseten, die ganze Handkuss-Ceremonie auf gehoben werden sollte.

N° 24. 5 *mars.* — Le Roi invite le Comte Kageneck de passer l'été au château de Carlberg, qu'il met à sa disposition.

N° 33. *B.* 7 *maj.* 1779. — Vor ein paar Tagen hatte ich Gelegenheit den Grafen Scheffer über die Vorstellung meiner Gemahlin zu besprechen, wo ich dann die vorgesehene, Euerer fürstlichen Gnaden

schon gemeldte, abschlägige Antwort erhalten. Der Graf liess sich sehr wenig in die Sache ein und ganz kurz erklärte er sich, dass bei vorliegenden Umständen nicht möglich sei das eingefürte etiquette aufzuheben.

Déjà, le 9 avril, le baron D.-W. van Lynden, ministre de la Hollande à Stockholm, avait annoncé à son gouvernement le déplacement du comte de Kageneck comme ministre à la cour du Danemark.

N° 43. *A.* 20 *juli* 1779. — Gestern hatte ich bei dene regierenden Königlichen Hause meine Abschieds Audienzen, wo es wie bei meinen Vorfahren gehalten wurde, mit dem einzigen Umstande, dass der Hofmarschall Baron *Düben* statt mich auf den ersten wenigen Staffeln der aüsseren kleinere Stiege zu empfangen. er mir nur einige Staffeln oben auf der innern grossen entgegen kam, alwo ich ihm das Compliment mit anständige Art machte : « Je comptais, Monsieur le « Baron, vous rencontrer sur la moitié de cet escalier ; » wo er dann nach der Audienz zu mir kam und mir erwiderte, dass die Etiquette ihn bis auf die 3 Treppe verweise. Meine Antwort war, dass er selbst als Ceremonienmeister den Herrn Grafen von *Belgioiozo* von dem Ende der unteren Treppe begleiteit habe und dem Kanzler Baron *Sparre* sagte ich : dass ich dieses Vorrecht für alle zukünftigen Kaiserlichen Königlichen Minister vorbehatte und man keine neuen Einführungen ohne Genehmigung des allerhöchsten Hofes leiden würde. Baron Sparre sagte mir ganz vernünftig, dass es ein Uebersehen in dem Protokoll sein müsse ; man würde nachschlagen und er solle alles nach dem alten Fusse gehandelt werden.

Nach meiner an den König gehaltenen kurzen Anrede und übergebener Kaiserlich Königlichen Abberufungs Schreiben antwortete-mir der König persönlich, versicherte mich der zarten Freundschaft und wahrer Hochachtung gegen unsere allergnädigste Monarchen, wo er diese Ausdrücke gebrauchte : « Qu'il avait toujours taché de « convaincre Leurs Majestés de la parfaite estime et amitié, qui lui « était innée, qu'il chercherait toutes les occasions pour les en « convaincre et irait au devant de toutes les choses qui pourraient « leurs faire plaisir ; qu'il regrettait beaucoup ma personne, désirant « de trouver des occasions pour me convaincre de l'estime, qu'il avait « conçue pour moi. » Nach noch mehreren mir sehr schmeichelhaften Sachen und nach dem ich den Herrn Legations Secretaire *Preindt*

als Geschäftsträger vorgestellt, machte ich die gewöhnlichen 3 Verbeugungen und wurde von dem Ceremonien Meister und dem Hofmarschall zum Tempel hinaus und zu der Königin geführt, welche mich sitzend und von vielen Damen umringt und wo die Obersthofmeisterin abermal auf einem Tabouret sass, empfing. Als ich mein Compliment geendigt, autwortete mir ein sicherer Staats-Secretaire *Helland* auf eine unglaublich ungeschikte und unglückliche Art, so dass ein allgemeines Gelächter in dem Gemache entstand, welches den armen Mann immer mehr und mehr in Verlegenheit sezte, der ohne was gesagt zu haben, verstummte. Ich konnte unmöglich etwas errathen, als den Anfang, der sehr deutlich war und in und in folgenden Worten bestand : « Sa Majesté est charmée de Vous voir « partir, Monsieur le Comte, d'une Cour, où Vous Vous avez été. » Nach einer halben Viertelstunde Pause und da er ein in dem Hute habendes Papier überlesen Kamen diese Worte zum Vorschein : « Les sentiments de Leurs Majestés Imperial-Royal sont naturels — « elles ont beaucoup d'estime pour elle — Sa Majesté la Reine est pré- « sente » — noch ein Paar einzelne Worte und die Anrede hatte ein possierliches Ende gefunden. Die Königin war in ungemeiner Verlegenheit, welche durch das allgemeine Gelächter vermehrt wurde. Man kann sich kein lächerlicheres Spectacle als dieses war, vorstellen.

Von da gieng der Zug nach dem halbjährigen Kron Prinsen, welche auf dem Schosse der Oberst-Hofmeisterin, der Gräfin *Rosen*, unter einen Throne[1] sizend mich empfangen musste. Hier gieng es sehr Kurz. Die Oberst-Hofmeisterin sagte mir in Namen des Prinzen auf mein Kurzes mich persönlich betreffendes Compliment etwas daher, so ich eben so wenig als die übrigen anwesenden verstand. In diesem meiner Compliment machte ich gefliesentlich gar keine Meldung von unseren Kaiserlichen Königlichen Majestäten, weil ich hiezu keine Instructionen hatte und ich diesen Prinzen niemals vorgestellt worden, auch eine Neuerung dadurch eingefürt werden will.

Die Herzogin von Södermanland antwortete mir persönlich mit allen Anständigkeit und Freundlickheit und bat mich beide Kaiserlichen und Königlichen Majestäten über ihrer wahren Verehrung zu versichern hinzusetzend, « qu'Elle aurait vivement désiré de se « trouver dans le cas de me rendre ce pays-ci agréable. » Da schnufte Sie die Achseln und gab sehr viel durch Ihr Stillschweigen zu verstehen, — und damit hatten die Audienzen ein Ende.

Bei der mir nach der Etiquette gegebene Mahlzeit war ein Leibpage

[1] Un dais.

in schwarzer Kleidung *Isenfels*[2] genannt, mit unter den von König selbst schriftlich genannten Gasten, welches ich höchst unanständig für das Ansehen eines Kaiserlichen Königlichen Minister finde und welches der erste Fall dieser Aufdringung eines Pagen bei der Tafel eines Ministers ist. Ich wollte darum keine gehässige Scene bei der Tafel selbst machen, weil ich auf meinen gehorsamsten Bericht vom 4 Dezember 1778, wo ich von den Tagen zu berichten die Ehre hatte und da ich den Casum schon vorgesehen, keine gn(adige) Anweisung erhalten.

Ich gedenke aber heute dem Kanzler Baron *Sparre* schriftliche Vorstellungen zu machen gegen diesen Spas ein für alle mahl zu protestiren und dadurch alle zudringlichkeit ins Künftige zu salvieren.

La note du comte Kageneck au chancelier du royaume est imprimée dans la brochure susnommée du baron Manderström, ainsi que la réponse du baron Sparre, que les pages de cette espèce tenaient leur rang tout de suite après les gentilshommes de la chambre et les écuyers tranchants et dormaient dans la chambre à coucher du Roi.

Die Herzogin von Södermanland ist wiklich ein würdige Prinzessin. Sie führt einen sehr bescheidenen Lebenswandel und hat mehr Vernunft und Bescheidenheit als die ganze Königliche Familie. Da diesem Reiche verschiedene gehässige und traurige Scenen bevorstehen, to wird Sie in diesem Reiche, noch eine grosse Rolle spielen.

Cette prévision du comte Kageneck s'est en quelque sorte réalisée. Par exemple, dans le différend entre le Roi Gustave III et la Reine mère Louise-Urique, sœur de Frédéric le Grand, la duchesse de Sudermannie jouissait de la confiance des deux avec tant de tact et de discrétion, qu'elle a toujours gardé leur amitié en essayant de les rapprocher l'un de l'autre. Pour mieux juger du caractère de la duchesse, lisons ci-dessous le portrait qu'elle fit d'elle-même. Après une description plus ou moins détaillée de l'extérieur de sa personne, elle continue textuellement :

[2] Jernfeltz.

« J'ai plus de religion qu'on ne le croit, puisque je ne marque pas une grande envie d'assister au sermon, ce qu'on attribue toujours à l'irreligion, mais je me ferai toujours gloire de remplir les devoirs qu'elle me prescrit. J'ai été extrêmement orgueilleuse, mais mon éducation a déraciné de mon cœur cette peste du genre humain, quelquefois il me revient, mais comme je sais me cacher, je tâche à le dompter sans qu'on s'en aperçoive ; je sais qu'il y a des occasions, où il faut se sentir, mais cela doit se faire avec ménagement, il faut se faire respecter avec douceur et par ses qualités estimables, et non par le rang qu'on occupe ; voilà une raison, qui m'engage à être fort polie envers tout le monde, puisque je demande un même retour ; je suis familière avec ceux qui me plaisent et même jusqu'à l'excès, il me coûte de trouver un juste milieu ; mon cœur est foncièrement bon, mais je l'obscurcis par mes mauvaises qualités ; j'ai été fort capricieuse, mais comme j'ai le bonheur de pouvoir me dompter, cela ne se remarque pas infiniment. Je suis fort vive et un peu méchante quand je ne puis me contraindre, mais comme j'ai assez d'empire sur moi-même, cela n'arrive pas volontiers. Je sais me cacher, quand le public ne doit pas savoir ce que je pense et j'inclinerais même un peu à la fausseté, mais ma mauvaise qualité revient toujours à la charge. Je suis médisante et j'aime assez me moquer de ce que les autres font, il faut que je travaille infiniment pour ne point me laisser entraîner par ce défaut. Je déteste le vice et j'aime la vertu, aussi je tâcherai de la conserver dans mon cœur. Je hais les flatteurs, mais j'aime à être louée quand je le mérite. J'aime assez à plaire, mais plus par mes qualités de cœur que par ma figure. J'aime à soulager les pauvres et suis compatissante envers les malheureux ; jusqu'à l'ombre d'avarice m'est en horreur et, si je dois choisir entre elle et la prodigalité, cette dernière aura la préférence. Je ne manque pas d'esprit et j'ai assez de jugement, aussi je cherche à le cultiver par des lectures sérieuses et amusantes, qui sont convenables à mon sexe ; les sciences m'intéressent beaucoup. J'ai assez de présence d'esprit dans les occasions. Je ne parle ni peu ni beaucoup, mais j'aime la conversation de personnes raisonnables, je badine volontiers surtout par l'esprit et souhaiterais pouvoir dire des saillies, je pourrais en dire quelquefois, mais de crainte qu'elles deviennent des platitudes, je me tais. Je ne me mêle jamais dans des conversations auxquelles je ne comprends rien, comme font ordinairement les gens qui aiment à jaser. Je suis très curieuse de mon naturel, mais jamais pour faire du tort à qui que ce soit, car je suis incapable de toute action basse et noire. Quoique toujours gaie, j'incline à l'hypocondrie

quelquefois ; le moindre désagrément m'affecte et me rend triste, quoique j'aie le don de ne point le faire remarquer, car j'ai l'humeur fort sensible, je l'ai assez égale et suis la plupart du temps la même. Je suis remuante et reste rarement tranquille sans m'occuper, car je hais la paresse ; j'aime l'exercice et les promenades. Je ne cours pas infiniment après les plaisirs et ne les aime point à l'excès, puisqu'en ayant trop ils m'ennuient, préférant la tranquillité et de vivre dans le sein d'une amie ou de quelques personnes raisonnables, qui sont de mon intimité.

« J'aime et je respecte mes parents avec la plus vive tendresse et je tâcherai de leur prouver que je ne suis point indigne de la leur ; mon cœur est fort reconnaissant, surtout envers ceux qui m'ont élevé ; je leur suis bien redevable de ce qu'ils ont voulu me rendre digne du rang dans lequel la Providence m'a fait naître. L'amour ne s'empare pas aisément de mon cœur, mais je suis extrêmement sensible à l'amitié et ceux qui la possèdent peuvent être persuadés de ma constance ; une amie de cœur me suffit et si elle ne change envers moi, mon cœur ne la trompera point et la mort seule pourra rompre les promesses que je lui ai faites ; je demande seulement pour preuve de son amitié qu'elle ne me ménage point et me dise les fautes que j'ai faites : c'est par là que je jugerai son amitié ; je demande aussi qu'elle ait de la confiance en moi pour que je puisse la consoler dans ses chagrins et me rendre plus digne de son amitié ; comme je lui donne ma confiance, il est naturel que je demande une amie discrète, aussi je le suis beaucoup moi-même, et me croirais indigne d'être tolérée dans la société si je divulguais un secret qui m'a été confié.

« J'avoue que je suis un peu jalouse, mais en aimant bien je crois qu'il est impossible de ne pas l'être un peu. Etant non mariée, je trouvais qu'ayant un époux qui me plairait, je l'aimerais beaucoup, mais qu'il devrait me marquer le même retour et me donner sa confiance, pour me marquer par là son estime et amitié, que sans cela l'indifférence pourra prendre aisément de l'empire sur moi ; je trouve que je n'ai point changé de sentiments en me trouvant dans cet état ; pourvu qu'un mari ait un bon traitement avec sa femme, il faut lui passer ses défauts : le sexe masculin est trop privilégié dans le mariage pour le gêner dans ses passions.

« Je suis ferme dans les choses que je me suis une fois proposées : il n'est pas bon de me contredire, puisque je ne change pas aisément de résolution.

Voici ce que je puis dire de mon caractère à ceux qui veulent me connaître particulièrement..... »

Ce portrait a été écrit en 1778 par la duchesse de Sudermanie et copié d'après l'original qui se trouve à Ericsberg, chez le baron Carl-Carlson Bonde : il achève de la bien dépeindre et complète le mémoire dont nous venons de donner des extraits.

Charles de Burenstam.

POLITIQUE ET DIPLOMATIE

DE

JACQUES CŒUR

LE PROCÈS

I

PRÊTS ET EMPRUNTS DE L'ARGENTIER

« Jupiter rend aveugles ou fous ceux qu'il veut perdre », disaient les Anciens.

L'Argentier de Charles VII fut sans doute victime d'une fatalité de cette sorte, car à la veille même de son arrestation il écrivait à sa femme : « Quelque chose que l'on en dise, mon fait est aussi bon et je suis aussi bien auprès du roy que j'aie jamais été. »

Plus d'un indice cependant aurait dû l'avertir des intrigues ourdies à la Cour et à l'étranger contre lui. L'année 1450 avait été tellement fertile en événements précurseurs de sa ruine qu'on se demande comment Jacques Cœur, si prudent et si habile, n'avait rien vu, rien prévu.

Une révolution de palais s'était opérée après la mort d'Agnès Sorel ; elle avait été le point de départ d'une série de procès financiers ; celui de l'Argentier en fut le couronnement.

Jacques Cœur restait en forts bons termes avec les mignons du roi, qui se faisaient allouer les dépouilles des gens d'affaires ; il ne voyait pas que sa fortune portait ombrage ou faisait envie

aux favoris; il ne prenait point garde à la conspiration qui se tramait contre lui sur les invites et avec l'appui des Florentins groupés autour d'Otto Castellani.

Ceux qui allaient bientôt se montrer ses ennemis, ses dénonciateurs acharnés le flattaient et faisaient appel à ses services. Le 7 juillet, avec Jean Havart, Jacques servait de témoin à l'acte reçu par les tabellions de Caen pour la renonciation officiellement consentie par Dunois, en faveur d'André, sire de Villequier, de tous ses droits sur la vicomté de Saint-Sauveur en Cotentin, la baronnie de Nehou et toutes leurs dépendances.

« Monseigneur de Villequier » acquit un crédit extraordinaire quelques mois plus tard en épousant, au milieu de fêtes pompeuses, la nouvelle favorite Antoinette de Maignelais. Certaines possessions domaniales de la Dame de beauté, la châtellenie d'Issoudun entre autres, avec les revenus de son grenier à sel, avaient servi de dot au singulier ménage réalisé d'après le désir et sous les auspices du roi.

Les sœurs d'André de Villequier, Jeanne, Marguerite et Antoinette avaient eu part aux largesses et maintenaient en faveur leurs maris : les sieurs Louis de la Rochette, Antoine d'Aubusson, seigneur de Monteil, et Jean de Lévis, seigneur de Vauvert.

Une sorte de pacte de famille avait été ainsi tacitement conclu pour mettre en coupe réglée les passions du maître et le circonvenir de telle façon que nulle autre influence ne pût prévaloir auprès de lui. On s'était assuré l'alliance et l'appui de Guillaume Gouffier qui jouissait, depuis plusieurs années déjà, du privilège envié de partager, à certains moments, la couche royale. On lui avait fait donner la seigneurie de Roquesezière en Rouergue, qui avait appartenu à Agnès; puis, le 9 avril, à l'occasion de son mariage avec Louise d'Amboise, nièce du grand amiral de France Jean de Bueil, et alliée aux plus hautes maisons, il avait reçu les terres d'Oirod, de Rocheford, etc., confisquées à Jean de Hanicoins.

Presque en même temps, Guillaume demandait à Jacques

Cœur une avance de deux mille écus pour son ménage et ses ustensiles d'hôtel, lui écrivant familièrement plusieurs lettres, entre autres celle-ci : « Mon parrin, je vous envoie Henriet auquel vous prie que bailliez jusques à la somme de soixante dix livres, ce qu'il voudra prendre de vous [1]. »

On revenait du reste aux mœurs désordonnées des plus mauvais jours. Charles VII laissait créer, pour son usage, aux Montils-lez-Tours, une espèce de sérail digne d'être comparé à ceux des potentats d'Orient.

Juvénal des Ursins osait faire allusion aux mauvaises influences de « telles jeunes gens peu aptes à donner sages conseils ». Il rappelait l'instructif exemple de Roboam qui, s'étant entouré d'adviseurs inexpérimentés, mécontenta son peuple et fut cause ainsi de la funeste division de son royaume.

Mais la passion dominait trop pour que la voie de la raison pût se faire entendre avec succès; l'écho de la *vox clamans in deserto* se perdit dans le vide et le désordre continua.

Jacques Cœur, par nature, aimait les fêtes; par intérêt il les favorisait, car son commerce croissait à mesure que se développaient les goûts luxueux et les dépenses folles. Ses magasins étaient toujours pourvus d'une foule d'objets coûteux et recherchés; lui-même se plaisait à se montrer vêtu d'habits somptueux que son exemple mettait à la mode. Il avait train de grand seigneur, belle table ornée de vaisselle plate. Les épices, les mets délicats, les plus coûteuses friandises d'Orient attiraient chez lui de nombreux et riches convives qui devenaient ses clients. Toutefois il était obligé d'accorder d'assez longs crédits pour les paiements et de livrer de nouvelles fournitures sans régler les comptes précédents.

Le Grand Marchand tenait les nobles par la bourse. L'inventaire de ses papiers, dont une partie a été conservée, montre que les plus hauts personnages du temps étaient ses débiteurs et qu'en outre il prêtait à toutes sortes de gens.

[1] Ms. franç. nouv. acq. 2497, f. 18.

Après avoir rendu aux fils Cuer et à Guillaume de Varie une partie des biens de l'Argentier, le roi se réserva pour en ordonner à son plaisir les sommes que Jacques Cuer avait prêtées à diverses personnes dont les noms sont spécifiés dans une longue liste. On trouve dans cette liste des évêques, des maréchaux, des chevaliers, des chambellans, des échansons, des secrétaires du roi, des maîtres des requêtes, des domestiques de la maison royale, des peintres et même des lavandières.

Cependant on s'aperçoit aussi qu'il lui fallait emprunter pour prêter, ce qui le mettait parfois à découvert. Quand il fut arrêté, ses affaires étaient loin d'être aussi brillantes qu'on l'eût pu croire.

Les témoignages produits au cours de son procès prouvent que, pendant la campagne de Normandie, par exemple, il avait emprunté 16,000 florins. Il résulte d'une lettre de Dunois que celui-ci lui avança, à plusieurs reprises, des sommes importantes. Le 5 juillet 1449, Pierre Auffroy, receveur au diocèse de Viviers, lui prêtait comptant 300 écus d'or.

Il existe des lettres de Charles VII, en date du 10 avril 1453 dans lesquelles il est fait mention d'une somme de 94,575 livres tournois « en quoy, dit le roy, ledit Jacques Cuer nous estait tenu sur ce faict, par escript entre lui et nous ».

En conséquence, il ordonne que 5,233 écus d'or, somme versée en billon par Jacques Cœur et son facteur Antoine Noir à la monnaie de Montpellier, le 5 août 1451, soit allouée aux comptes du trésorier et receveur général du Languedoc, Étienne Petit.

Par une sentence rendue le 5 septembre 1455 à Paris, on voit que Pierre Bruneau, prêtre et chanoine de Saint-Pierre le Puellier et de Nostre Dame de Selles de Bourges, avait mis opposition à la vente des biens de l'Argentier en raison d'une dette de six cents royaux et trente escus d'or contractée envers lui par Jacques Cœur à l'occasion du mariage de sa fille Perrette avec Jacquelin Trousseau.

« En traictant ledit mariage ledit Cuer avait promis à sa fille

certaine grant somme de deniers, avec ce lui assigner certaine rente; pour asseoir partie de laquelle rente iceluy Jacques Cuer avait chargé ledit opposant de acheter des deniers de sa recepte d'iceluy archeveschié, certaine rente que messire Pierre de Grassay, chevalier, avait au lieu de Chabris qui pouvait valoir par an trente livres tournois de rente et que la somme qu'il conviendrait pour ce faire il prenist des deniers de la dite recepte et il en ferait tenir quicte ledit opposant envers l'archevesque. Depuis iceluy Jacques Cuer n'avait appointié ni parlé audit monseigneur l'archevesque et si n'avait voulu iceluy allouer audit défendeur ladite somme de six cents royaux, mais lui avait seulement alloué celle de trente escus[1]. »

L'opposition du défendeur fut rejetée parce que sa dette n'avait été ni « ensaisinée, ni inféodée, mais gisait seulement en simple action ». Il n'en est pas moins prouvé qu'au moment du mariage de sa fille Jacques Cœur avait dû emprunter à un prêtre 600 royaux et trente écus et lui donner comme garantie la recette de l'archevêché de Bourges dont son fils était titulaire.

Lors de la notification qui lui fut faite de l'arrêt de condamnation en date du 29 mai 1453, l'Argentier déclara au procureur général Dauvet qu'il lui était impossible de payer la somme de 400,000 écus qui lui était réclamée, que ses biens ne la pouvaient fournir à beaucoup près, qu'il devait de cent à six-vingt mille escus qu'il avait empruntés de diverses personnes pour les affaires du royaume; c'est pourquoi il priait le sieur Dauvet et M. de Dammartin de remontrer au roi son pauvre fait et lui supplier qu'il lui plaise avoir pitié et compassion de lui et de ses pauvres enfants.

L'amende exigée ferait aujourd'hui 4,223,360 livres. Si énorme que fût cette somme, Jacques Cœur eût été en état de la payer sans même recourir à ses facteurs si tous ses biens lui eussent réellement appartenu. Le roi, en effet, s'était saisi de

[1] J. du Clercq et Saint-Remy, Jugement contre J. Cœur. (Choix de chroniques et Mémoires, p. 641. Desrez, Paris, 1838.)

100,000 écus dès le commencement de la procédure. La vente des terres qui composaient plus de quarante paroisses, celle des maisons et meubles qui se trouvaient en plusieurs provinces du royaume devait fournir une somme plus que suffisante pour payer les 300,000 écus.

Mais les biens étaient grevés d'hypothèques prises en garantie de prêts contractés par l'Argentier, qui avait emprunté de diverses personnes pour les affaires du Roi. Quelles étaient ces personnes dont les titres, ne sont pas cités, comme s'il y avait intérêt à ne les point faire connaître? Tout porte à croire que la plupart de ces créanciers mystérieux appartenaient au clergé séculier et régulier.

Les évêques et les abbés de monastère ont toujours, à travers les siècles, conduit ou suivi les grands mouvements financiers. Les obligations de leurs chargés, leur rôle d'administrateurs, la nécessité où ils se trouvaient de faire face à une foule de dépenses et d'entreprises ayant pour objet l'entretien du culte, la mise en valeur de leurs possessions domaniales ou l'accroissement des œuvres civilisatrices, leur faisait un devoir d'être instruits des questions économiques, de tirer parti de leurs connaissances et de profiter des lois du change ainsi que des conditions du transit international ou interprovincial.

Rien d'étonnant, par conséquent, à ce que l'action diplomatique et politique de Jacques Cœur ait trouvé dans le clergé des appuis matériels. Les traités de commerce avec les Timourides ouvraient aux capitaux des champs de placement avantageux et facilitaient grandement la pénétration des missionnaires chrétiens dans les contrées de l'Asie centrale. Il est très vraisemblable que les prélats et les moines ne restèrent pas indifférents à ce double avantage et fournirent au grand armateur de quoi construire, fréter et armer ses navires ; au grand marchand de quoi créer et achalander ses magasins ; à l'Argentier les moyens de tirer parti du mécanisme des changes et d'opérer pratiquement la transmutation des métaux.

Ce n'est pas par hasard que Jacques Cœur apparaît sur sa

maison de Bourges comme maçon des Loges de Saint-Jean et donne le signe du maître. Il est vraiment, ainsi que certains actes de son procès le démontrent, le *Kaileber* ou élu de l'Eglise pour mettre au travail les *Kormogons* ou manieurs de creusets et en ouvre tous les frères de la grande compagnie industrielle et mercantile dont son nom était la raison sociale.

Plus attentifs et aussi intéressés que lui au maintien de sa fortune les membres du clergé, dont il était le fidéi-commissaire, s'étaient alarmés avec juste raison des procès de Culant et de Xaincoins. Le 6 décembre 1450, dix mois après la mort d'Agnès Sorel, huit mois avant l'arrestation de Jacques Cœur, le chapitre de Saint-Étienne de Bourges, ému de crainte pour le crédit et la sûreté de l'Argentier, faisait dire une messe *pro domino Argentario*[1]. Ainsi certains prêtres de l'église de France avaient publiquement fait prier pour la Pucelle avant qu'elle ne fût prise, jugée et condamnée. C'est que, dans le silence du sanctuaire, ces hommes avaient entendu et compris les menaces que le ministre de Charles VII ne percevait pas au milieu du tumulte de la cour.

II

PRINCIPAUX CHEFS D'ACCUSATION CONTRE JACQUES CŒUR

Le prétexte de son arrestation fut la mort d'Agnès Sorel. Il y avait dix-huit mois que la Dame de beauté, munie de tous les sacrements et absolutions de l'Eglise, avait rendu son âme à Dieu lorsque l'Argentier fut accusé de l'avoir empoisonnée.

Cette calomnie, lancée par Jeanne de Vendôme, damoiselle de Mortagne, trouva créance parmi les favoris intéressés à perdre un homme dont ils convoitaient les richesses et qui leur avait maintes fois prêté des sommes que nul d'entre eux ne lui avait rendues. La façon la plus simple de payer leurs dettes, c'était de supprimer le créancier : ils le firent.

[1] *Mémoire de la Société archéologique de l'Orléanais*, t. II p. 84, année 1853.

« Ayant entendu dire que l'on faisait certains procès contre luy, ledit Jacques Cuer nous fist requeste d'avoir égard à son faict, de luy tenir termes de raison et justice en nous offrant de soy mettre en prison et tenir tel arrest qu'il nous plairait pour soy justifier des cas dont on l'accusait. » Ainsi s'exprime Charles VII dans la sentence de condamnation et il ajoute : « Par l'advis et délibéracion des gens de notre grant conseil nous fismes dire auquel Jacques Cuer que sadite offre estait juste et raisonnable et que, en icelle acceptant, voulions et ordonnyons qu'il tenist arrest en nostre chastel de Taillebourg. »

L'Argentier se constitua donc prisonnier; il était tombé dans le piège que, malignement, on lui avait tendu : l'accusation dont on le chargeait lui paraissait si insensée, si facile à détruire, il se croyait, en outre, si sûr de l'amitié et de la faveur du roi, qu'il n'avait pas soupçonné la gravité de cette affaire, dont il ne devait pas sortir

« Au regard des poisons et autres choses vilaines, pour ce que le procès n'est pas en estat de juger pour le présent, nous n'en faisons aucun jugement, et pour cause. » Telle est la conclusion de l'arrêt du 29 mai 1453. Dès le début des enquêtes, instructions et interrogatoires la question des tentatives d'empoisonnement avait été écartée et la procédure avait pris une marche très différente; elle avait désormais trait à des crimes d'État.

Les principaux chefs d'accusation étaient :

1° D'avoir falsifié les monnaies en abaissant le titre pour tirer du marc-poids une plus grande quantité de pièces ayant plein cours légal;

2° D'avoir exporté la monnaie d'argent, d'avoir fondu des pièces frappées, d'avoir fait transporter par ses gens, facteurs et serviteurs, grande quantité de billon, tant d'or comme d'argent, *en Avignon* et ailleurs;

3° D'avoir employé un faux scel, imité du sceau secret du roi, pour marquer les briques d'argent et de cuivre fondues à Rhodes chez les chevaliers de Saint-Jean et vendues ensuite aux Musulmans;

4° D'avoir obligé un Allemand à s'embarquer sur les galères partant pour l'Orient et d'avoir, par ce fait, causé la mort de cet homme qui, pris de désespoir, s'était noyé;

5° D'avoir contraint un de ses facteurs, Michelet Teinturier, à restituer à son maître un esclave qui s'était réfugié sur son navire et que ledit Teinturier avait ramené en France;

6° D'avoir cumulé ses charges d'argentier et de receveur des finances avec l'exploitation des droits et péages des foires et marchés, et d'avoir fait baisser le prix de ces fermes au détriment du trésor royal;

7° D'avoir commis des malversations en Languedoc, de s'être fait allouer des « espices » par les bonnes villes et de n'avoir pas versé au trésor toutes les sommes perçues.

Quand on examine ces différents chefs d'accusation et qu'on rapproche les faits reprochés à l'Argentier des indices que l'on peut relever çà et là, on s'aperçoit que Jacques Cœur avait évidemment commis les délits à lui imputés.

Mais qui connaît un peu les questions de finances comprendra facilement que le but poursuivi par le ministre de Charles VII était très supérieur à la question du gain personnel et des bénéfices particuliers.

Jacques Cœur avait, il est vrai, falsifié les monnaies, mais c'était au moment de la conquête anglaise; la défense nationale rendait indispensable une telle initiative.

Nous l'avons montré au cours de cette étude : les monnaies de faible poids servaient à payer l'équipement, la nourriture, les dépenses des francs archers et autres compagnons de Jeanne d'Arc. En outre elles attirèrent l'or anglais dans les creusets du « roi de Bourges ». La France doit donc aux monétaires sa délivrance; qui pourrait, dès lors, reprocher à Jacques Cœur et à Ravaut le Danois d'avoir trouvé le moyen pratique de remporter financièrement la victoire et de briser les griffes du léopard d'or pour lui arracher les lis?

Charles VII n'avait point ignoré les combinaisons de ses monétaires pour faire, d'une nation ruinée, un peuple prospère,

comment donc fit-il poursuivre et laissa-t-il condamner l'Argentier, qui était l'artisan de cette prospérité? C'est que les Florentins, qui voyaient avec peine s'élever la puissance des Hanses germaniques, firent entrevoir au roi une conspiration contre son pouvoir et l'exercice de ses droits régaliens en accusant Jacques Cœur d'avoir fait fabriquer un petit sceau semblable au « scel de secret » du monarque pour en marquer les briques d'argent fondues à Rhodes pour être échangées contre de l'or dans les pays musulmans.

Dans les contrées soumises au joug de l'Islam, on n'exigeait que six livres et demie d'argent pour payer une livre d'or. Le rapport entre les métaux précieux était, en Europe, très différent. En France, le rapport varia, suivant le caprice des monarques ou les nécessités de l'État, de 12 à 10; de 10 à 20; de 20 à 9 (en 1329), de 9 à 13 puis redescendit jusqu'à 1 (en mars 1359) remonta à 16 3/4 et redescendit à 11. En 1348, Philippe de Valois avait abaissé secrètement les monnaies d'argent de France de manière à les amener au rapport arabe de 6 1/2 entre les métaux précieux; il avait contraint les employés de l'hôtel des Monnaies à jurer solennellement qu'ils garderaient le secret [1]. Pour leurs altérations monétaires ses successeurs avaient agi de même. Le « petit scel de secret du monarque était destiné à couvrir d'une estampille royale tous ces virements financiers.

Jacques Cœur avait intérêt, puisque le taux de rapport en France était de 12 à 16 livres d'argent, pour une d'or, à exporter l'argent en Orient et à rapporter de l'or. Précisément l'acte d'accusation lui reproche « d'appauvrir le royaume d'argent blanc ». Effectivement le ministre de Charles VII tendait à constituer en France une réserve or afin de créer au royaume une force financière susceptible de lui assurer l'arbitrage économique des peuples occidentaux.

Devait-on lui reprocher d'avoir appauvri la France d'argent puisqu'en même temps il l'enrichissait d'or?

[1] Alex del Mar, *Histoire des systèmes monétaires*, France

C'est là une question qui vaut la peine d'être examinée. Si on se place au point de vue des résultats immédiats, on peut dire que les pertes se trouvaient amplement compensées par les gains; la preuve en est que la prospérité renaissante permettait de projeter de grands travaux publics que l'on devait exécuter dès la conclusion définitive de la paix avec l'Angleterre.

Mais si on envisage les conséquences plus lointaines de l'exportation de l'argent, on s'aperçoit que la raréfaction des monnaies divisionnaires, qui sont indispensables au petit commerce, aux échanges entre particuliers et aux dépenses quotidiennes des familles, devait amener une élévation des prix, un accaparement de la propriété et de la puissance par les possesseurs d'or et une impossibilité de lutte des petits marchands contre le monopole acquis par « iceluy Jacquet » et les pouvoirs auxquels son nom servait de raison sociale.

Les pièces d'argent arrivaient à n'être plus que des pièces de cuivre blanchi, elles n'avaient plus de valeur intrinsèque, tandis que les pièces d'or étaient fort peu altérées. On en changeait la valeur par décret royal; un édit du prince disait, par exemple, que telle pièce valant six livres en vaudrait désormais sept ou huit, mais on n'adultérait pas l'or au moyen d'alliage frauduleux. D'où venait ce respect des rogneurs de monnaies blanches pour celles en métal jaune? Qui sait si ces altérations perpétuelles de l'argent, ainsi que l'exode de ce métal, n'étaient pas une préparation lointaine à l'étalon d'or, au monométallisme-or dont l'adoption assure aux financiers la maîtrise sur les peuples après avoir amené le servage des rois et des chefs d'État?

Jacques Cœur, nous l'avons montré, fut un précurseur de l'ère actuelle. Il inaugura le système des grands magasins, des compagnies maritimes, des cités ouvrières, et tout porte à croire qu'il eût réussi à instaurer, par le monométallisme-or, une sorte d'empire comparable à celui du Basileus romain si les seigneurs avaient voulu admettre l'autorité naissante d'une monarchie absolue et si les républiques italiennes n'essent pas défendu leurs privilèges séculaires contre l'hégémonie occidentale de la

France. L'accusation d'avoir fourni au soudan de Babylone des harnais de guerre et des armes était également fondée. Jacques Cœur ne nia point, du reste, que cette exportation avait eu lieu. Il se borna à déclarer que le roi en avait eu connaissance, ce dont on ne saurait douter après avoir lu le firman d'Olong-Beg.

La croisade projetée par les papes pour arrêter les progrès menaçants des conquêtes turques, le mouvement sioniste qui avait fait l'objet de la vraie mission de Jeanne d'Arc, destinée à clore son action à Jérusalem par l'établissement de la maîtrise du roi de France sur la Palestine, avaient comme appuis les alliances secrètes avec les Timourides.

Nous avons montré les rapports de diplomatie et d'affaires qui existèrent au quinzième siècle entre la cour de Samarkande, celle des Valois et celle de Rome. Évidemment Jacques Cœur avait équipé les troupes transoxianaises en vue de la conquête de la Judée par les efforts combinés des Asiatiques et des Européens.

Charles VII ne voulut-il pas dévoiler cette grande politique ?

Avait-il conclu d'autres pactes qui lui firent renoncer aux projets de croisade ?

Conçut-il contre l'Argentier une jalousie mesquine ou prit-il peur lorsque les Florentins lui présentèrent Jacques Cœur comme un ennemi et un conspirateur ?

Il est assez difficile de le dire, mais on doit constater que la dernière ambassade reçue par Charles VII, avant sa mort, était composée de princes orientaux, venus pour hâter l'envoi des secours promis par la cour de France contre les Turcs et que Marie d'Anjou, attribuant la triste fin de son époux à son refus de se mettre à la tête d'une croisade, fit vœu d'aller elle-même à Jérusalem en pèlerinage de pénitence. Elle écrivit au duc de Bourgogne pour lui faire part de son dessein, mais la mort empêcha la reine de le mettre à exécution

On voit d'après les faits ci-dessus rappelés que si les trois premiers chefs d'accusation sont indéniables, la falsification des

monnaies, l'exportation de l'argent blanc et celle des armes s'expliquent par des motifs de trop haute politique pour être imputés comme crimes de lèse-patrie à un homme coupable d'avoir voulu faire la France très puissante en la délivrant des Anglais, en la rendant arbitre des finances de l'Occident et lui donnant la maîtrise sur Jérusalem, c'est-à-dire sur un des nœuds des traditions et du transit des peuples de l'Eurasie.

Quant au fait d'avoir embarqué un Allemand contre son gré sur une galère en partance pour l'Orient, il paraît assez probable que cet homme appartenait à la maçonnerie de Saint-Jean et qu'il avait contrevenu à certains engagements secrets des loges hanséatiques. Il subissait sans doute un châtiment rituel et Jacques Cœur, lié par ses serments, ne put le déclarer aux juges royaux. Il opposa le silence à toutes les questions qui lui furent faites à ce sujet.

Michelet Teinturier était un des « hayneux » du Grand Armateur. Son histoire d'esclave amené en France, puis rendu à son maître sur l'ordre de Jacques Cœur le prouve. Les traités de commerce et d'alliance perpétuelle portaient que les droits des Musulmans comme ceux des Francs, devaient être scrupuleusement respectés. Si les facteurs se mêlaient d'enlever, sous un prétexte quelconque, les esclaves des mahométans qui étaient en rapports avec eux, ils s'exposaient à des conflits de toutes sortes et à la rupture des traités.

Du reste, qui était cet Aboleris ? Était-il vraiment chrétien ? Dans quel but venait-il en France ? L'histoire renferme trop d'exemples d'espions envoyés en Occident par les khalifes ou par d'autres pouvoirs plus secrets pour qu'on ne se demande pas si les juifs, hostiles aux projets de renaissance sioniste, n'avaient pas chargé ce jeune homme d'épier ce qu'on disait sur les galères et dans les entrepôts afin d'en rendre compte au retour.

Le fait que Benjamin de Tudèle, dans le récit de son voyage à travers les synagogues, dit que les agents du Prince des Captifs, quand ils sont par petits groupes, sont toujours *teinturiers* donne à penser que ce Michelet et cet Isaac Teinturier pou-

vaient fort bien être juifs et livrer à leurs princes des prêtres les secrets d'un homme qui travaillait à la renaissance de Jérusalem comme capitale d'un État palestinien.

Restent les charges d'avoir reçu des « espices » à lui données par les « bonnes villes » et d'avoir accaparé l'exploitation des péages des foires, de s'être attribué le montant des assurances maritimes de la galère de Saint-Denys et d'avoir fait des malversations dans les finances du Languedoc.

Ces accusations jettent un jour très curieux sur l'histoire du quinzième siècle et montrent que, si les noms des choses changent, les mœurs des hommes politiques ne varient guère.

Ce qu'on nomme aujourd'hui « pots de vin » s'appelait alors des « espices »; c'était toujours une commission prélevée, par l'homme influent, sur les solliciteurs de grâces, de bénéfices, d'exemptions d'impôts ou autres faveurs de même sorte. Le cumul des fonctions n'est pas non plus chose nouvelle et l'on constate que notre époque n'est ni plus décadente, ni plus corrompue que d'autres. La France a traversé des crises autrement dangereuses que celles du moment présent. Elle en est sortie, et si notre patrie avait enfin conscience du mécanisme de l'histoire, du jeu des pouvoirs secrets et de la vitalité de son propre organisme, elle entrerait enfin dans une ère nouvelle : l'ère de pacification, l'ère d'arbitrage, l'ère du progrès.

III

OPPOSITIONS A LA VENTE DES BIENS DE JACQUES CŒUR

L'Argentier était accusé d'une foule de crimes dont il ne pouvait pas se justifier, étant donné que les délits existaient et qu'il lui était impossible d'en dévoiler les causes et d'en démontrer les vrais effets.

Ceux qui l'avaient renversé soudain de la haute situation qu'il occupait visaient surtout à se partager ses biens et à détruire les vestiges de leurs dettes. Ils amenèrent donc le roi à confisquer les propriétés de Jacques et à les mettre en vente. Ils comptaient

se les faire allouer pour des sommes insignifiantes ; aussi les mises à prix furent-elles dérisoires.

Mais soudain se produisuirent des oppositions que ni le roi ni les courtisans n'avaient prévues. Elles prouvèrent que Jacques Cœur n'avait été qu'un prête-nom, un fidéi-commissaire chargé d'acquérir des terres pour des bailleurs de fonds qui hypothéquaient ces domaines, grevés, du reste, d'autres charges, de telle façon que l'Argentier n'était que l'usufruitier du sol.

Les documents suivants le prouvent :

Les évêques de Carcassonne, de Nevers et de Montauban, Jehan et Guillaume d'Étampes et leurs frères mettent opposition à la vente des seigneuries de Saint-Morise, Saint-Fargeau et autres terres sises au pays de Puisaye, sous prétexte « qu'ils ont hypothèque sur les héritaiges criés pour la somme de 5,333 livres 6 sous 8 deniers tournois et dont ils doivent être payés avant tous autres sur l'argent qui ystrait de la vente, et que, de plus, ces terres sont grevées d'une rente de 325 livres tournois, laquelle rente estait constituée dès avant que les dits héritaiges aient appartenu audit Jacques Cœur » ; les défendeurs disaient qu'« il ne pouvait y avoir prescription. puisque iceulx défendeurs et ceux dont ils avaient le droit avaient toujours tenu le parti du roi et lesdits héritaiges criés avaient esté occupez par les ennemis dudit seigneur, tandis qu'ils avaient saisine, inféodation et jouissance de ladite rente. »

Ces réclamations ayant été rejetées par l'arrêt rendu à Paris le 23 mai 1455, les évêques et leurs frères firent appel de la sentence le 29 mai de la même année, maintenant ainsi leurs droits d'hypothèque et leurs prétentions à la rente antérieure.

Les biens avaient été cependant mis en vente, et cela malgré les oppositions de Jean Cœur, archevêque de Bourges et des tuteurs de ses frères Renaud et Geoffroi, demandant qu'on fît au moins soustraction de ce qui leur devait revenir de l'héritage de Macée de Léodopart, leur mère.

D'autres oppositions se produisirent, mais le roi les prit très mal en gré.

« Quant aux causes d'oppositions et à la demande que formaient les enfants de Jacques Cœur pour l'annulation de l'arrest contre leur père, il fut dit que lesdits articles posés ès causes d'oppositions seraient rejetés comme impertinents à l'honneur et autorité du Roy; on défendit aux opposants d'user d'ores en avant de proposer telles paroles ne langage contre contre Sa Majesté royale, ni des arrêts et jugements donnés contre Jacques Cœur comme criminel de lèse-majesté; tous avocats, procureurs et autres, quels qu'ils soient, eurent défense de proposer ou faire proposer telles ou semblables frivoles allégations sur peine de privation de leur office et de tous les autres offices s'ils sont officiers royaux, et les avocats et procureurs de patrociner et frapper d'amende arbitraire, et au surplus ladite cour déboute lesdits opposants de leurs causes d'opposition les conquêts faits par Jacques Cœur, lesquels conquêts seront vendus, baillés et délivrés au plus offrant et dernier enchérisseur. »

Cet arrêt n'empêcha pas les autres réclamations de se faire jour.

Jehan Lebrun, receveur de l'équivalent en la sénéchaussée de Toulouse, mit opposition aux criées parce que, avant la prise de Jacques Cœur, « il avait baillé à la requête d'iceluy et sur lettres lui promettant décharge du roi des sommes montant à 1,608 livres tournois, desquelles sommes Jacques Cœur n'avait pu tenir compte à iceluy défendeur et opposant, obstant que brièvement il en avait esté empesché. » Le trésorier général du Languedoc n'avait voulu allouer audit défendeur aucune somme, ni lui en tenir compte, lui répondant qu'il se pourvût sur les biens dudit Jacques Cœur.

Jehan Lebrun fut débouté de sa réclamation, sous prétexte que les choses acquises pour crime de lèse-majesté appartenaient au roi, qui n'était tenu de payer aucune dette, et que celles présentées n'étaient du reste ni ensaisinées, ni inféodées, n'emportaient point hypothèque, n'étant que simples cédules ou promesses dudit Jacques Cœur.

On déboutait les opposants sous prétexte que leurs réclama-

tions étaient impertinentes, mais personne ne leur prouva qu'elles étaient mal fondées.

L'évêque d'Auxerre, défendeur et opposant aux susdites criées pour la baronnie de Toussy, dit « qu'icelle baronnie estait tenue de luy en foi et hommage à cause de sondit éveschié et aux droits et devoirs de quint deniers quand le cas y escheait. En l'an 1445, Jacques Cœur qui avait acquis ladite baronnie de Toussy, avait fait la foi et hommage audit défendeur et à cette occasion était tenu de lui payer le quint denier pour ses droits et devoirs, mais ledit défendeur n'avoit à ce contraint ledit Jacques Cœur, à l'occasion du grand port qu'il avait lors en ce royaume et jusques à ce que ledit Jacques Cœur avait esté constitué prisonnier ; tantost après ledit emprisonnement le défendeur avait fait mettre en sa main la baronnie de Toussy par défaut de devoirs non payés. »

Pour ses répliques la partie du demandeur dit que le quint denier prétendu par le défendeur n'était qu'une simple hypothèque qui n'estait ensaisinée ni inféodée... et que la baronnie de Toussy serait adjugé au plus offrant et dernier enchérisseur.

On suspendait le droit seigneurial pour permettre au roi de saisir et de laisser prendre par ses favoris des propriétés grevées d'hypothèques. Mais il n'est point de droit contre le droit, et l'arbitraire fait fléchir la balance de justice; il n'en est pas moins établi, par des documents authentiques que Jacques Cœur, ainsi qu'il l'assura, ne possédait point en toute propriété les richesses qu'on lui attribuait.

De tous côtés s'élevaient des réclamations : « la dite confiscation ne pouvait avoir lieu, disait un nommé Guillaume Lallemant, au regard des biens et héritaiges assis au pays de Berry, car les bourgeois et habitants de la ville de Bourges et les particuliers d'icelle, par privilège, ne pouvaient voir confisquer leurs biens pour quelque crime qu'ils fussent atteints, à moins que leurs créanciers ne fussent payés de leurs dettes. Or estait ledit Jacques Cœur bourgeois d'icelle ville de Bourges et ainsi n'avait pu confisquer ses biens quy que ce soit que ses créanciers ne fussent

payés. Et de ce avaient jouy lesdits habitants de si longtemps qu'il n'estait mémoire du contraire. En concluant ledit défendeur réclamait 300 écus d'or à lui promis pour la vente d'une petite maison située à Bourges, au lieu dit « la Porte Gardanne », vente faite à Jacques Cœur, alors qu'il bâtissait sa grande maison. »

Pour ses reppliques le demandeur dit que : « quant au roy eschéait aucuns héritaiges par confiscation mesmement pour crime de lèze-majesté, iceluy seigneur n'estait tenu de payer aucunes debtes, ne hypothèques, sinon qu'elles fussent ensaisinées ou inféodées. Or n'estait la debte dudit opposant ensaisinée, ni inféodée, mais estait simple promesse qui chéait seulement en action et ainsi n'estait ledit seigneur tenu de payer ladite debte et devaient être lesdits héritaiges adjugez sans la charge de l'opposition du défendeur. Et pour répondre au privilège et à la jouissance d'iceluy disait le demandeur que, de ce privilège, ne savait rien et ne le croyait pas, mais supposé que aucune chose en fust, il estait tenu de la faire apparoir, autrement il en devait être débouté. Or n'en avait ledit defendeur fait apparoir, jà ce que en matière de criées l'on doive bailler et produire lettres et titres pour fonder ses causes d'opposition, et ainsi dudit privilège ledit demandeur ne se pouvait ayder et encore moins de la jouissance, car contre le roy nostre dit seigneur on ne pouvait prescrire, et ainsi quelque jouissance que l'on eut, ce dont le demandeur ne savait rien et le nyait, si ne pouvait-elle préjudicier audit seigneur. »

Si veut le roy, si veut la loy, telle était, en deux mots la conclusion de ces longues plaidoieries. Les droits seigneuriaux, les droits des villes, les droits ecclésiastiques, les droits d'hypothèque étaient suspendus ; contre les défendeurs on posait la raison d'État.

Mais à cette raison d'État et à la prétention de Charles VII à la royauté absolue, les évêques et les prêtres opposaient leurs revendications.

Guillaume Turrault, prieur séculier de l'église collégiale de Saint-Austrille du chasteau lez Bourges, réclamait pour Jehanne

Godart la somme de 2511 livres 18 sols 1 denier tournois comme montant de la part revenant aux défunts Pierre et Barthomier Godart dans la société en fait de marchandises qu'ils avaient fait, de leur vivant avec Jacques Cœur.

Guillaume Lemoine, prieur de Plainmarchis, Robert Sarradin, curé de l'église de Chasteau Regnart, Pierre Bruneau, chanoine de Saint-Pierre le Puellier, produisaient à l'envi des réclamations. Les évêques de Poitiers et de Tours étaient déjà intervenus auprès des juges pour réclamer Jacques Cœur comme clerc et, par ce moyen, l'arracher aux magistrats royaux pour le placer sous la judicature des tribunaux ecclésiastiques. Ce n'est pas la partie la moins curieuse de ce singulier procès que ces revendications des gens d'église en faveur d'un laïque accusé de malversations fiscales, de rapts et falsifications de monnaies, de fabrication d'un faux scel et autres délits qui n'avaient rien de commun avec les droits du clergé.

IV

INTERVENTION DE L'ÉGLISE EN FAVEUR DE L'ARGENTIER

La famille Cœur s'était engagée dans les ordres. Dès 1441, le frère de Jacques avait été promu à l'évêché de Luçon. Son fils aîné, qui avait été nommé chanoine de la Sainte-Chapelle de Bourges le 24 décembre 1442, en remplacement de son oncle, avait reçu, en 1446, à l'âge de vingt-cinq ans, l'archevêché de Bourges. Le frère cadet de Jean, Henri Cœur, était devenu chanoine de la Sainte-Chapelle le 20 juillet 1446. Les enfants de l'Argentier détenaient ainsi les fiefs religieux du Berry, tandis que l'influence épiscopale de leur oncle s'étendait sur le bas Poitou. Il n'est pas invraisemblable de supposer que Jacques Cœur, en ses jours de fortune, ait fait le même rêve que les Médicis et n'ait, comme eux, entrevu la possibilité de faire, dans l'avenir, poser la tiare pontificale sur la tête d'un de ses proches parents. Aussi s'était-il assuré de solides appuis dans le clergé en France et à Rome.

Nous l'avons vu par les lettres d'Eugène IV et de Nicolas V, Jacques Cœur avait des rapports personnels de diplomatie et d'affaires avec le Saint-Siège. L'acte d'accusation mentionnait que « ledit Jacques Cœur avait transporté ou fait transporter par ses gens, facteurs et serviteurs, grande quantité de billon tant d'or que d'argent en Avignon ». Ce transport de pièces et lingots dans une terre d'église mettait le pape directement en cause dans le procès. Nicolas V n'hésita donc pas à intervenir officiellement. Il envoya, comme ambassadeur, le clerc de la chambre apostolique auprès de Charles VII pour traiter du fait de l'Argentier. Ce fut à cette intervention diplomatique que Jacques Cœur dut de n'être pas condamné à mort.

« En contemplacion et faveur de nostre saint Père le pape qui nous a, pour lui, rescript et fait faire requeste et pour autres causes et considéracions à ce nous mouvans, nous avons remis et remettons audict Jacques Cuer la peine de mort. » Telles sont les paroles de la sentence de condamnation rendu par Charles VII le 29 mai 1453.

Le 26 du même mois, l'évêque de Poitiers avait député ses vicaires généraux à Lusignan, où se tenait alors le roi, pour demander qu'on lui remît la personne de Jacques Cœur, parce que l'Argentier était clerc solu, c'est-à-dire non engagé dans les liens du mariage depuis la mort de Macée de Léodepart.

Les juges avaient répondu « qu'il ne serait, ni ne devait être rendu; c'est pourquoi ledit évesqué, considérant l'Église et la juridiction ecclésiastique estre grevées par ladite réponse et dénégation en appela, et de ceux par qui ou par l'autorité desquels elle avait esté faite et donnée, à celui ou à ceux à qui ou auxquels de droit et de raison il devait et pouvait appeler », et il demanda acte de son appel, qui fut reçu, non par le greffier de la commission, mais par Louis Pial, notaire royal, qui s'était, pour cela, transporté dans l'hôtel épiscopal.

Les commissaires interrogèrent les barbiers des différents lieux où Jacques Cœur avait été prisonnier pour savoir si, en le rasant, ils lui avaient fait la tonsure et s'ils en avaient aperçu

quelques vestiges. En même temps, ils refusaient d'admettre ses « lettres de tonsure », que l'archevêque de Tours, l'évêque de Poitiers et Jean Cœur, archevêque de Bourges, offraient de montrer.

Jean Cœur, voyant qu'il n'y avait point de justice à attendre pour son père, alla, à sept heures du matin, la veille de la signification de l'arrêt, accompagné d'un notaire, chez Geoffroi Garin, clerc, garde du scel royal, établi aux Coutreaux, à Poitiers, pour y former un acte d'appel, où il exposa que « puis naguère il estait venu à sa notice et cognoissance que certains hayneux malveillants de Jacques Cuer son père s'efforçaient de pourchasser plusieurs griefs, dommages, intérêts, troubles et empeschements à sa délivrance dont et desquels griefs par lui dits et exposés il a appelé et appelle où il pourra et devra et de ce requiert instruments et lettres testimoniales pour lui servir et valoir ce que pourra et devers qui il pourra. »

Cinq jours après la condamnation, les commissaires, chancelier en tête, se transportèrent à Poitiers pour la signifier à Jacques Cœur. Le jour même de leur arrivée, qui était le 4 juin, Pierre de Chaumont, abbé de Saint-Cyprien, et Maître Jean Tripault, vicaire général et official, députés par l'évêque de Poitiers, s'adressèrent au chancelier et aux autres seigneurs du grand conseil du roi, assemblés au prétoire du palais, et montrèrent les lettres de tonsure de Jacques Cœur, afin de bien prouver qu'il était clerc solu.

Ils ne purent avoir réponse sur leur réquisitoire et revinrent le lendemain ; mais les huissiers leur refusèrent l'entrée du prétoire par ordre des commissaires; bien que tout le monde y entrât librement, ils furent contraints de rester seuls dans la grande salle du palais, où deux des commissaires, Hugues de Couzai, lieutenant du sénéchal de Poitou, et Hélie de Tourette, lieutenant de Saintonge, accompagnés du greffier du grand conseil, leur vinrent demander ce qu'ils désiraient et leur dire que, s'il s'agissait du réquisitoire qu'ils avaient présenté la veille, ils avaient ordre de leur signifier qu'ils n'entreraient point

au conseil, ni ne parleraient à messeigneurs les conseillers.

A quoi les députés répliquèrent que le réquisitoire fait par eux était juste et raisonnable, puisqu'il s'agissait de rendre à l'Église, *comme sujet*, Jacques Cœur, pour être puni et corrigé selon l'exigence des cas, crimes et méfaits par lui commis; mais au reste ils leur signifiaient aussi, à leur tour, « qu'au cas où messeigneurs du conseil voudraient procéder contre ledit Jacques Cœur et le contraindre à faire amende honorable ou autre exécution, de quoy pourrait estre infamé, ils en appelaient et de fait en appellent au roi, leur souverain seigneur bien conseillé ou *à autre à qui il appartiendra* ».

Il prièrent ensuite ces deux commissaires de notifier aux seigneurs du conseil l'appel par eux fait et la cause pourquoi ils appelaient, de les supplier qu'il leur plût au moins de surseoir et différer de procéder contre Jacques Cœur jusqu'à ce qu'ils eussent nouvelles du roi, vers lequel l'évêque Poitiers avait renvoyé pour lui faire de très humbles remontrances.

Malgré ces prières, ces menaces et tant de protestations réitérées, les seigneurs du conseil firent venir Jacques Cœur à la vue d'une foule de peuple accourue à ce spectacle et ils lui firent faire amende honorable publiquement, une torche au poing, sans ceinture ni chaperon [1].

Ainsi se dénoua le drame judiciaire durant lequel l'Argentier avait été emprisonné pour crimes de lèse-majesté qui apparaissent évidents, et pour certains cas touchant la foi catholique qui restent dans l'ombre, malgré les interventions officielles du clergé.

Afin de jeter un peu plus de lumière sur cette question, il faut maintenant examiner l'évasion de Jacques Cœur, son règlement de compte avec le pape et sa mort à Chio. Ce sera le sujet du prochain article.

[1] Mémoires de Saint-Rémy.

C.-B. Favre.

LA DOCTRINE DE MONROE

ET

LES ÉVOLUTIONS SUCCESSIVES DE LA POLITIQUE ÉTRANGÈRE DES ÉTATS-UNIS

(1823-1903)

Le 2 décembre 1823, le président Monroe adressait au Congrès un message dont trois paragraphes, les paragraphes 7, 48 et 49, étaient consacrés aux rapports que les États-Unis entendaient avoir avec l'Europe et à ceux qu'ils voulaient bien permettre au vieux monde de conserver avec les divers états du continent américain.

Les déclarations contenues dans ces trois paragraphes devinrent le dogme fondamental de la politique internationale des deux Amériques et constituèrent ce qu'il est convenu d'appeler la doctrine de Monroe.

Mais que d'entorses n'a pas reçues cette doctrine en ces derniers quatre-vingts ans ! Que de transformations, voulues ou inconscientes, n'a-t-elle pas subies ! De purement défensive qu'elle était à l'origine, elle en est arrivée de par l'extension de la puissance américaine et les transformations successives de la mentalité nationale, conséquence logique et fatale de cet accroissement de force et de vitalité, à devenir une véritable arme de combat. Le président Roosevelt l'invoque encore par un reste d'habitude ; mais la façon, dont il la conçoit et l'applique en est plutôt la négation que la conséquence. Rien ne ressemble moins au message de 1823 que le récent discours de San-Francisco. Rien n'est plus différent de l'esprit qui régnait aux États-Unis

au commencement du dix-neuvième siècle que l'impérialisme qui pousse aujourd'hui la grande république américaine à revendiquer dans le monde entier ses droits de grande puissance et à s'immiscer, au même titre que n'importe quel État européen, dans toutes les questions internationales qui préoccupent ou agitent les chancelleries du vieux monde.

L'histoire de cette importante transformation de la politique des États-Unis mériterait d'être refaite. Les divers ouvrages parus sur ce sujet comptent déjà plusieurs années d'existence, et l'impérialisme marche d'un tel train en Amérique qu'ils ne sont plus au point. Le dernier paru, du moins à ma connaissance, *les États-Unis et la doctrine de Monroe*, publié en 1900 par M. Hector Petin, n'est plus lui-même entièrement conforme à la situation actuelle. Je vais donc, à mon tour, essayer d'étudier les évolutions successives de la politique étrangère des États-Unis depuis 1823 jusqu'à la minute présente, ou plutôt d'en crayonner à grands traits une rapide esquisse.

I

LA DOCTRINE PRIMITIVE

En 1823, les États-Unis ne comptaient même pas encore un demi-siècle d'existence ; les autres pays qui du nord au sud du nouveau continent s'étaient constitués en États indépendants n'avaient conquis leur liberté que depuis quelques années à peine. Leurs métropoles en contestaient encore la récente autonomie, et les divers États européens, qui voyaient avec crainte l'esprit d'indépendance gagner leurs propres colonies, ne paraissaient pas éloignés d'appuyer éventuellement, au moins sur certains points, des tentatives de recolonisation. La Russie essayait d'arracher à la fédération constituée à Washington certains territoires, que celle-ci déclarait faire partie de ses domaines. L'Angleterre, elle-même, élevait parfois des contestations de frontières assez ennuyeuses. L'Espagne n'avait pas

renoncé à la chimère de remettre la main sur quelques-unes de ses anciennes possessions. Le Portugal rêvait encore de ramener le Brésil à l'état colonial. Et comme avec l'esprit de la Sainte-Alliance régnait alors en Europe un vent de réaction, d'autoritarisme et d'absolutisme monarchique ; comme les alliés prétendaient imposer partout leur volonté de par d'orgueilleuses interventions armées, les États-Unis se sentirent menacés et comprirent que le meilleur moyen de sauvegarder leur propre indépendance matérielle et surtout leur indépendance morale, était de défendre l'indépendance matérielle et morale de tous les nouveaux États des deux Amériques. Une étroite solidarité s'établit ainsi entre ces peuples, qui, esclaves hier, avaient encore à lutter pour la conservation de leur liberté. Or, comme de tous ces pays, les États-Uuis étaient le plus puissant, tous tournèrent vers eux de suppliants regards, tous leur demandèrent de devenir les champions de l'indépendance, les protecteurs de l'autonomie dans tout le nouveau monde.

Assez forts déjà pour se défendre eux-mêmes, assez forts peut-être, l'éloignement aidant, pour imposer à l'Espagne et au Portugal le respect des faits accomplis, les États-Unis ne se sentaient pas encore assez puissants pour tenir tête à l'Europe entière. Il fallait donc, tout en se montrant fermes et même un peu arrogants, se montrer aussi prudents,

De là le double caractère du message du président Monroe. Il y était déclaré que les États-Unis n'entendaient céder aucune parcelle de leurs droits territoriaux, qu'ils n'abandonneraient aucun des peuples du nouveau monde dont l'indépendance avait déjà été reconnue par eux, qu'ils ne permettraient à aucun État européen d'essayer de recoloniser une partie quelconque devenue libre du continent américain ; mais il y était déclaré aussi que les États-Unis ne patronneraient aucune tentative de révolte des colonies encore soumises à des métropoles européennes. Cette dernière assurance, donnée à l'Angleterre, à la France, à la Hollande, à la Russie, à la Suède, à l'Espagne même en ce qui concernait les îles de l'archipel des Antilles, était

destinée à éviter le danger d'une vaste coalition européenne, qui se fût indubitablement formée, si le gouvernement de Washington avait voulu se lancer dans une propagande révolutionnaire en vue de l'affranchissement total de l'Amérique, comme certains esprits aventureux le poussaient à le faire. Voilà pourquoi le message était et restait une affirmation de solidarité purement défensive de la part des États-Unis, comme de la part de tous les autres jeunes États indépendants du nouveau monde.

Un coup d'œil sur le texte même des paragraphes 7, 48 et 49 du message de 1823 en convaincra le lecteur.

Le paragraphe 7 était consacré au différend qui était survenu depuis quelque temps entre les États-Unis, l'Angleterre et la Russie, à propos d'un règlement de limites de leurs possessions respectives sur les côtes nord-ouest du continent américain. Après avoir traversé une période assez aiguë, ce conflit venait d'entrer dans une phase d'apaisement et les trois gouvernements avaient résolu de le terminer à l'amiable par une conférence, qui devait se tenir à Saint-Pétersbourg. Les Américains venaient d'y envoyer leurs plénipotentiaires munis d'instructions détaillées pour le règlement définitif de la question et avec les pouvoirs nécessaires pour la signature du protocole qui devait la terminer. Monroe annonçait au Congrès ces heureuses nouvelles, et il ajoutait :

« Dans les discussions auxquelles cette question a donné lieu, et dans les arrangements qui pourront la terminer, l'occasion nous a paru bonne pour affirmer, comme un principe engageant les droits et les intérêts des États-Unis, que les continents américains, de par la libre et indépendante condition qu'ils se sont donnée et qu'ils maintiennent, ne doivent plus être considérés désormais comme susceptibles de future colonisation par aucune puissance européenne. »

C'était, on le voit, la première explosion de ce légitime orgueil des peuples du nouveau monde, qui les portait déjà alors, qui les porte encore plus aujourd'hui, à se considérer comme les

égaux des peuples d'Europe en civilisation, en culture intellectuelle et partant en dignité.

Mais, comme de son côté, la Sainte-Alliance érigeait en principe que les signataires de cette ligue avaient le droit et le devoir de se constituer en juges de paix, pour ainsi dire, et en gendarmes du monde entier; comme elle intervenait à tout propos dans le règlement des affaires intérieures des divers pays d'Europe et qu'il était à craindre qu'elle ne voulût étendre ce système jusque par delà l'Océan, le président crut devoir traiter aussi dans son message cette question si souvent controversée du droit d'intervention. Il consacra à l'exposition des idées américaines sur la matière, tant au point de vue théorique qu'à celui de la pratique immédiate, les paragraphes 47 et 48 de son discours. En voici la traduction :

« Dans les guerres des puissances européennes, ou tout au moins dans les matières qui les concernent seules, nous n'avons jamais pris aucune part, et notre politique ne comporte pas que nous en prenions. Ce n'est que lorsque nos droits sont lésés, ou sérieusement menacés, que nous nous sentons atteints et que nous faisons des préparatifs de défense. Dans les événements de cet hémisphère, nous sommes nécessairement en plus grande connexité, et ce pour des motifs qui doivent paraître évidents à tout observateur impartial et éclairé. Le système politique des puissances alliées est, sous ce rapport, essentiellement différent de celui de l'Amérique. Cette différence procède de celle qui existe entre la forme de leurs gouvernements respectifs. Et toute notre nation est dévouée à la défense du nôtre, qui ne s'est pleinement développé qu'au prix de tant de sang et d'argent, qui a été porté à son degré actuel de maturité par la sagesse de nos citoyens les plus éclairés et sous lequel nous avons joui d'une félicité sans exemple. Nous devons donc à la franchise et aux amicales relations qui existent entre les États-Unis et ces puissances de déclarer que nous considérerions toute velléité de leur part d'étendre leur système à une partie quelconque de cet hémisphère comme dangereuse pour notre paix et notre

sécurité. Nous ne nous sommes pas mêlés, et nous ne nous mêlerons pas des colonies ou dépendances actuellement existantes d'aucune puissance européenne. Mais en ce qui concerne les gouvernements qui ont proclamé leur indépendance et qui la maintiennent, et dont nous avons nous-mêmes reconnu l'autonomie pour de sérieux motifs et d'après de justes principes, nous ne pourrions envisager l'immixtion d'une puissance européenne quelconque, de nature à les opprimer ou à exercer un contrôle sur leurs destinées, que comme la manifestation de dispositions hostiles à l'égard des États-Unis. Dans les guerres, qui se poursuivent actuellement entre l'Espagne et ces nouveaux gouvernements, nous nous sommes déclarés neutres, à partir du jour où cette reconnaissance fut considérée comme inévitable au jugement des autorités les plus compétentes et même comme nécessaire à notre propre sécurité. Les événements récents de l'Espagne et du Portugal montrent que l'Europe est encore irrésolue. De ce fait important aucune meilleure preuve ne saurait être donnée que celle-ci : les puissances alliées ont considéré qu'il était de leur devoir, comme de leur satisfaction personnelle, d'intervenir par la force dans les affaires intérieures de l'Espagne. Cette campagne d'intervention s'est même étendue à des gouvernements qui ne leur offrent, comme les États-Unis, aucun motif spécial d'intérêt personnel, quoique moins éloignés. Jusqu'à quel point cette campagne d'intervention pourra-t-elle être développée ? Voilà ce qu'il importe à tout gouvernement indépendant, soucieux de ses destinées intérieures, de connaître exactement, même à ceux qui sont plus éloignés et plus en sûreté que les États-Unis. Notre politique vis-à-vis de l'Europe reste néanmoins la même que celle que nous avons adoptée dès le début des guerres qui ont agité cette partie du monde depuis si longtemps : elle consiste à ne pas intervenir dans les affaires intérieures d'aucune puissance européenne, à considérer le gouvernement de fait comme le gouvernement légitime, à entretenir avec lui des relations amicales et à maintenir ces relations par une politique franche, ferme et virile, prenant en considéra-

tion, en toutes circonstances, les justes revendications de chaque puissance, mais n'admettant pas, de la part d'aucune, la moindre atteinte à nos droits. Toutefois, en ce qui regarde ce continent, les circonstances sont évidemment autres. Il est impossible que les puissances alliées étendent leur système à aucune portion des deux continents américains, sans mettre en danger notre sécurité et notre bonheur, et il serait inadmissible de supposer que nos frères du sud pourraient adopter de leur propre mouvement pareil système politique, s'ils étaient laissés à eux-mêmes. Il est donc pareillement impossible que nous puissions admettre nous mêmes de semblables interventions, sous quelque forme qu'elles se puissent produire, et y rester indifférents. »

Dégagée de la phraséologie un peu embrouillée que nous avons traduite le plus littéralement qu'il nous a été possible, toute cette partie du message peut, comme on voit, se résumer en ces quelques mots : « Ne vous mêlez pas de nos affaires. Laissez l'Amérique, ou du moins la partie de l'Amérique qui est devenue indépendante, se gouverner à sa guise, et nous vous laisserons vous imposer réciproquement à vous-mêmes et aux colonies que vous possédez encore toutes les formes de gouvernement que bon vous semblera : mais si vous intervenez dans le régime intérieur d'un pays indépendant quelconque des deux Amériques, vous trouverez sur votre chemin les États-Unis, qui considéreraient pareille intervention comme une menace pour leur propre liberté. »

II

L'APPLICATION IMMÉDIATE

Le principe une fois posé, il s'agissait de l'appliquer, d'abord dans les contestations territoriales, qui étaient pour ainsi dire personnelles aux États-Unis, ensuite par rapport aux velléités d'intervention des puissances signataires de la Sainte-Alliance

dans le régime intérieur des pays nouvellement affranchis d'Amérique.

La première partie de cette tâche fut assez facile à remplir. La Russie avait commis une grosse faute en prétendant régler la double question des limites de l'Alaska et de l'étendue de ses mers territoriales, non par un accord diplomatique, mais en vertu d'un simple ukase impérial. L'Angleterre se trouvait lésée et froissée au même titre que les États-Unis. Elle joignit donc sa protestation à celle de ses anciennes colonies. Depuis longtemps déjà elle avait renoncé à recouvrer sur ces dernières la souveraineté d'autrefois; mais ce nom même d'États-Unis d'Amérique, donné par Washington à leur fedération, restait, en son ambitieuse généralité, une menace et un danger. La contagion de l'indépendance ne s'étendrait-elle pas aux possessions qui restaient encore à la Grande-Bretagne dans l'Amérique du Nord, et surtout à la plus précieuse de toutes, au Canada? Les anciennes colonies émancipées ne voudraient-elles pas exciter et entretenir dans ce contrées, si voisines de leur territoire, et au profit de l'extension de leur puissance, l'esprit de séparation et de révolte qui leur avait assuré à elles-mêmes le rang de peuple libre? Le passage du discours de Monroe dans lequel cet homme d'État affirmait sa parfaite indifférence pour le sort des pays américains qui demeuraient encore sous le régime colonial était une réponse à ces alarmes. De plus, faute de mieux, les Anglais désiraient entretenir avec leurs anciens sujets de profitables rapports commerciaux. Ils voulaient rester les principaux et presque les seuls pourvoyeurs des États-Unis, qui étaient encore à cette époque un pays exclusivement agricole, en produits manufacturés de toute nature. Dans l'espèce enfin, les intérêts de l'ancienne métropole et ceux des anciennes colonies demeuraient identiques, au point de vue notamment de la liberté des pêcheries dans la mer de Behring. La Grande-Bretagne avait, en un mot, dix raisons pour une de faire cause commune avec les États-Unis dans leurs différends avec la Russie. Par contre, elle n'avait plus grand intérêt à ménager

cette dernière puissance, dont la lutte contre Napoléon l'avait momentanément rapprochée, mais dont tout, en définitive, la séparait : conception gouvernementale, rivalités diplomatiques, et même intérêts matériels. Lord Castlereagh n'hésita donc pas et se mit à soutenir les droits des États-Unis avec autant d'énergie que ceux de son propre pays.

La Russie, qui affectait de traiter encore les Américains en peuple secondaire, vis-à-vis duquel on pouvait se permettre des allures un peu cavalières, modifia du tout au tout son attitude quand elle les sentit épaulés par l'Angleterre. Elle offrit spontament de remettre à une conférence qui se réunirait à Saint-Pétersbourg le règlement de frontières qu'elle avait prétendu naguère trancher unilatéralement de sa seule autorité, donna à ses plénipotentiaires les instructions les plus conciliantes et se hâta de se débarrasser ainsi d'un conflit inutile à propos de l'Alaska. La conférence de Saint-Pétersbourg donna, en droit comme en fait, satisfaction au gouvernement de Washington et les intérêts matériels des États-Unis se trouvèrent pleinement sauvegardés.

Restait à écarter le danger de voir les puissances européennes s'ingérer dans les affaires du nouveau monde, tenter d'en recoloniser une partie, essayer de soumettre le reste à son influence et à son patronage, menacer ainsi l'Union et dans son domaine matériel et dans son indépendance morale. Ne serait-ce pas en effet une menace pour la souveraineté matérielle de la république que la recolonisation du Mexique ou des États de l'Amérique centrale, voire de ceux des côtes septentrionales de l'Amérique du Sud? Si le golfe du Mexique et la mer des Antilles se trouvaient de nouveau sous l'autorité de l'Europe, de quelle liberté jouiraient dans cette région le commerce de la Louisiane et celui de la Floride? Si l'Europe enserrait le territoire de la fédération, au nord, par des colonies anglaises et russes; au sud, par des colonies espagnoles, anglaises encore, françaises et hollandaises, quelle pourrait être l'indépendance morale des États-Unis en face de quelque pression collective de ces diverses

puissances? Cette situation géographique avait existé jadis; mais à une époque où l'Europe était profondément divisée. La France et l'Espagne patronaient alors l'affranchissement des États-Unis par haine de l'Angleterre; la Russie contribuait à la conquête de leur indépendance en fondant cette fameuse ligue de neutralité des marines secondaires qui gêna tant la Grande-Bretagne; la Hollande se trouva entraînée elle-même dans une guerre avec les Anglais à propos de son attitude maritime et de sa sympathie pour la cause des rebelles américains. Bref, si concert il y avait parmi les états européens, c'était un concert contre l'Angleterre. Ceci se passait avant la Révolution française. Depuis, la lutte titanesque soutenue par la plupart des puissances contre la France avait procuré aux États-Unis une parfaite tranquillité. Chacun avait assez d'occupations dans le vieux monde pour n'en pas chercher d'autres dans le nouveau. Les États-Unis avaient même su tirer habilement parti de la situation pour acheter à beaux deniers comptants la Louisiane à la France en 1808 et la Floride à l'Espagne en 1818. Mais après Waterloo tout était bien changé. L'Europe, enivrée de son triomphe sur la révolution couronnée en la personne de Napoléon, ne songeait qu'à combattre partout les progrès des idées libérales et à achever ainsi sa victoire sur l'esprit nouveau, qui avait failli emporter toutes les monarchies traditionnelles. Or l'indépendance des colonies d'Amérique révoltées contre la Grande-Bretagne avait été la première manifestation de cet esprit. Si donc l'on revenait dans le nouveau monde à l'ancien état de choses au point de vue géographique, cet état de choses ne serait aucunement le même au point de vue politique. Ce qui avait pu dans le passé ne point paraître menaçant pour les États-Unis de 1785 à 1815, serait maintenant un effroyable danger. De là un soudain esprit de confraternité témoigné par les États-Unis à l'égard des autres peuples de l'Amérique du Nord, du Centre et du Sud indistinctement; de là ces déclarations de solidarité, qui ravissaient d'aise toutes les Amériques, que dans le nouveau monde on prenait pour une explosion sincère de

patriotisme panaméricain, et qui n'était qu'une très politique mais très égoïste tactique de *self-defence* pour les seuls États-Unis.

Dans cette seconde partie de l'application de la doctrine de Monroe, ce furent encore les Anglais qui tirèrent d'embarras leurs anciens sujets et appliquèrent ainsi, bien inconsciemment du reste, le précepte évangélique du pardon des injures, en rendant le bien pour le mal.

L'adhésion de la Grande-Bretagne à la réaction anti-libérale inaugurée en 1815, au congrès de Vienne, par les grandes puissances européennes, était trop peu conforme aux traditions de ce pays pour pouvoir durer. Elle n'avait été et ne pouvait être qu'un accident, qu'un expédient temporaire, que le résultat momentané de la frayeur causée par le retour de l'île d'Elbe et, malgré Sainte-Hélène, par la crainte d'un revenez-y de la France aux idées et à la politique napoléoniennes. Aussi, à mesure que Metternich exagérait le système de la Sainte-Alliance aux congrès qui se tenaient successivement à Carlsbad en 1819, à Troppau en 1820, à Laybach en 1821 et à Vérone en 1822, l'Angleterre allait se détachant de l'alliance. Déjà lord Castlereagh, tout *tory* qu'il fût, refusait de s'associer aux interventions de l'Autriche en Italie et de la France en Espagne; ce fut bien autre chose quand les *whigs* reprirent le pouvoir et que Canning devint premier ministre : la Grande-Bretagne ne se borna pas à refuser de prendre part aux répressions qui terrorisaient les libéraux d'Allemagne, d'Italie, d'Espagne et de France, sans réussir d'ailleurs à les mater complètement; elle commença à prendre sous sa protection plus ou moins officielle ces persécutés qui se posaient en martyrs, oubliant que la veille encore ils étaient des persécuteurs et le redeviendraient demain. En ce qui concernait le nouveau monde, l'Angleterre alla plus loin encore et s'opposa à toute tentative de recolonisation de l'Amérique, du moins pour le compte de l'Espagne, car pour son propre compte elle n'eût sans doute pas dédaigné de mettre la main sur quelque port de l'Amérique du Sud et de s'implanter dans l'Amé-

rique Centrale. Elle s'opposa aussi à toute intervention, même morale.

Dire qu'en agissant de la sorte Canning et le gouvernement britannique se laissaient conduire par le seul amour d'une doctrine philosophique et par le respect d'un principe serait méconnaître le sens pratique des hommes d'État anglais et presque leur faire injure. Dans les rapports internationaux, l'homme politique anglais se sert de ses théories et de ses principes quand il peut en tirer un profit matériel pour la satisfaction des intérêts ou de l'ambition de sa patrie; mais, lorsque théories et principes peuvent le gêner dans la poursuite d'un avantage ou d'un profit national, il les laisse de côté tout simplement. Cette fois l'intérêt s'accordait avec les principes; on mit donc en avant les principes pour masquer l'âpre poursuite des intérêts. Permettre à l'Europe d'aider l'Espagne à remettre sous son joug les jeunes nationalités qui s'étaient formées en Amérique; permettre même qu'on obligeât tous ces nouveaux États à renoncer à la forme républicaine, qu'ils avaient librement choisie, pour se constituer en autant de monarchies gouvernées par des princes de la maison de Bourbon, comme l'avait fait spontanément le Brésil en proclamant empereur un prince de la maison de Bragance, c'eût été mentir aux théories du parti libéral, qui était revenu au pouvoir avec Canning; mais c'eût été aussi ramener dans les ports de la péninsule ibérique tout le commerce de ces contrées, qui depuis quelques années enrichissait ceux de la Grande-Bretagne. Les Anglais avaient su, en effet, profiter de l'occupation de l'Espagne et du Portugal par les Français et ensuite de la rupture des colonies espagnoles et portugaises avec leurs métropoles respectives, pour faire ce que dans l'industrie des transports on appelle du *détournement*. Ils entendaient conserver l'avantage acquis.

Seule la Grande-Bretagne disposait alors en Europe d'une flotte puissante. Entreprendre, sans le secours de cette flotte, des expéditions militaires par delà l'Océan était chose difficile; en entreprendre malgré elle et surtout contre elle eût été chose

impossible. Jamais d'ailleurs les puissances signataires de la Sainte-Alliance n'avaient songé d'une façon sérieuse à intervenir militairement elles-mêmes en Amérique, ayant en Europe assez d'interventions sur les bras; mais jusqu'alors elles avaient parfois envisagé la perspective de prêter à l'Espagne et au Portugal quelque appui moral, et peut-être même matériel, pour permettre à ces deux pays de lutter avec plus de chances contre leurs colonies révoltées, ou au moins de leur parler de compromis et de transactions avec plus d'autorité. A partir du moment où l'Angleterre changea de système, de politique et de langage, il ne fut plus même question de ces vagues velléités. On laissa les Espagnols et les Portugais se débrouiller tout seuls avec leurs anciens sujets révoltés. Et comme ni l'Espagne ni le Portugal ne disposaient de ressources ou de forces suffisantes pour mener à bien l'œuvre gigantesque d'une seconde conquête du nouveau monde, il fallait bien qu'ils se résignassent à reconnaître les faits accomplis, et les diverses puissances s'empressèrent de les reconnaître à leur tour.

Voilà comment les États-Unis se trouvèrent débarrassés du cauchemar d'interventions européennes, que leurs rodomontades n'eussent peut-être pas empêché de se produire, mais que l'Angleterre écarta d'un seul geste.

Pleinement rassurés pour leur propre sécurité matérielle et morale, les États-Unis ne songèrent plus dès lors qu'à se dépêtrer des embarras que leur suscitait, en Amérique même, la doctrine émise par Monroe. Les peuples frères, pour lesquels ils avaient eu un si bel élan d'amour et dont ils s'étaient déclarés si chevaleresquement solidaires, avaient pris tout cela au sérieux, et, voulant faire de la sainte-alliance à rebours, proposaient de s'unir pour la défence de leur indépendance et de leur républicanisme, comme s'étaient unis les puissances européennes pour celle de la monarchie et de l'absolutisme. Et singeant jusqu'au bout l'Europe, Bolivar invita tous les peuples d'Amérique à un congrès, où seraient tranformés en articles d'un traité international les principes d'aide réciproque contre l'ingérence de l'Eu

rope qu'avaient proclamés le fameux message de 1823. Mais autant il avait paru opportun aux États-Unis de parler de leur esprit de solidarité américaine tant qu'ils s'étaient crus menacés personnellement, autant ils trouvaient inopportun de remettre cette question sur le tapis maintenant qu'ils estimaient n'avoir plus rien à craindre pour eux-mêmes. Ah! les citoyens des États-Unis avaient eu beau secouer le joug de la Grande-Bretagne, ils n'en étaient pas moins restés de vrais et pratiques anglais, prêts à mettre leurs principes au service de leurs intérêts, mais non à sacrifier leurs intérêts à leurs principes.

Ils le prouvèrent bien au pauvre Bolivar et aux promoteurs du congrès panaméricain de Panama.

Raconter ici comment ils firent pour en retarder le plus possible la réunion et pour en amoindrir le programme et la portée, comment enfin, aidés par des circonstances fortuites, ils n'arrivèrent à Panama que quand tout était fini, ou plutôt abandonné faute d'entente, serait sortir des limites restreintes de ce travail. Qu'il nous suffise de constater que, dès 1826, les États-Unis, tout en protestant de leur enthousiasme pour la doctrine de Monroe, la jetaient déjà par dessus bord, sans vergogne, quand elle gênait leur égoïsme, comme ils devaient la jeter par dessus bord plus tard quand elle gênerait leur ambition.

Mais de même que l'Angleterre n'abroge jamais une loi et que c'est toujours en l'invoquant qu'on finit par faire très juridiquement tout le contraire de ce qu'elle prescrit, de même ce fut en couvrant de fleurs le président Monroe qu'on refusa de s'engager, en 1826, à pratiquer ce que cet illustre homme d'État avait affirmé, trois ans auparavant, être le plus imprescriptible des devoirs.

La doctrine de Monroe, issue de circonstances politiques particulières, n'était donc bien qu'une simple règle de conduite politique. Mais, comme le dit fort bien M. Hector Potin dans son étude sur cette doctrine, « le message avait recueilli un tel succès aux États-Unis et remporté une telle victoire en Europe, qu'à première vue on serait tenté de soutenir le contraire. Les

publicistes et les hommes d'État se sont laissés fasciner par ce mirage et ont essayé d'expliquer l'influence de la parole du président en représentant qu'il avait émis une véritable règle de droit. Partant, pour justifier leurs dires, ils ont érigé des théories, bâti des systèmes, dont l'unique but était de démontrer que, soit dans le fond, soit dans la forme, la doctrine de Monroe avait le caractère d'une loi obligatoire. »

Nous venons de voir ce que, dès 1826, le gouvernement américain pensait lui-même de cette obligation. Toutefois, au rebours de ce qui arrive d'habitude, plus on s'éloignait du moment où avait été lu le message de Monroe, plus les théories de droit et les règles de politique générale qui s'y trouvaient en substance allaient se dégageant des ambiances dont elles avaient été primitivement entourées ; plus elles s'épuraient et s'immatérialisaient en quelque sorte ; plus elles acquéraient, par conséquent, de prestige et d'autorité ; plus elles revêtaient dans l'opinion publique le caractère d'une sorte de sainteté et se transformaient en une espèce de *credo*, auquel il eût été impie de ne pas se conformer. Ce fut ainsi que les assertions de Monroe allèrent se synthétisant en cet adage populaire : « L'Amérique aux Américains ».

Il est vrai que les présidents et les ministres américains ajoutaient : « aux Américains, oui ; mais aux Américains des États-Unis ».

Malgré cette restriction mentale, la doctrine de Monroe restait défensive, au moins à l'égard de l'Europe. L'impérialisme des États-Unis naissait timidement ; mais il ne se manifestait encore que par une tendance à imposer aux peuples frères de l'Amérique, en même temps qu'une protection qu'ils accueillaient avec joie, un protectorat dont ils ne se souciaient aucunement. Déjà la force d'expansion des États-unis débordait sur le reste de l'Amérique indépendante ; mais elle respectait encore la domination européenne dans toutes les parties du nouveau monde où cette domination s'était maintenue. Un jour vint cependant, où cette force d'expansion s'exerça même sur ce terrain réservé,

et alors l'adage « l'Amérique aux Américains » servit à justifier ce que Monroe avait le plus défendu de faire, c'est-à-dire une intervention directe des États-Unis dans la querelle qui se poursuivait entre une puissance européenne et les habitants d'une des colonies de cette puissance, j'ai nommé Cuba. La doctrine de Monroe, de défensive qu'elle avait été jusqu'alors, se faisait agressive à l'égard de l'Europe. Et comme rien ne développe plus l'ambition que le succès, le lendemain de la victoire remportée sur les Espagnols matériellement, et moralement sur toute l'Europe, les Américains se demandèrent pourquoi, étant devenus aussi puissants que les plus vieux peuples de l'ancien continent, ils ne revendiqueraient pas une part de l'empire et de l'hégémonie du monde proportionnée à leur force, à leur richesse et à leur prestige, comme faisaient les grandes nations d'Europe. Alors d'agressive qu'elle était devenue déjà, mais agressive seulement en Amérique, la politique des États-Unis devint envahissante et conquérante même en dehors de ce continent, et, pour nous servir de l'expression à la mode, elle se fit mondiale. Le véritable impérialisme, l'impérialisme à l'européenne, s'était emparé des esprits américains, et il sera difficile désormais de l'enrayer et d'en amoindrir l'envergure. Au Greater Britain de M. Chamberlain va répondre et correspondre le Greater United-States de M. Roosevelt.

Il va donc y avoir lieu dans le reste de cette étude sur les évolutions successives de la mentalité politique des États-Unis de distinguer quatre phases : la phase envahissante, le temps d'arrêt de la guerre de sécession, la phase agressive et enfin la phase mondiale.

III

LA PHASE ENVAHISSANTE

La phase envahissante ne commença guère qu'une dizaine d'années après l'échec de la tentative de Bolivar. De 1826 à 1835, le gouvernement des États-Unis laissa suspendue au crochet

l'arme, devenue inutile, de la doctrine de Monroe. Il devait recommencer à la brandir, vers cette dernière date, pour justifier ses velléités d'expansion et de conquête.

Le Texas, ancienne colonie espagnole, avait proclamé son indépendance en 1812 et vivait depuis lors dans un perpétuel état d'anarchie, tantôt se joignant à la fédération des États-Unis du Mexique, tantôt prétendant vivre en république autonome; mais toujours en lutte contre les Espagnols de la Floride et plus ou moins déchiré par la guerre civile. Depuis que le gouvernument de Washington avait acquis de la France la Louisiane, à prix d'argent, et cherchait à acquérir de même la Floride, le Texas tentait son ambition. Souveraine du Texas, de la Louisiane et de la Floride, la fédération américaine fût en effet devenue maîtresse de toute la partie septentrionale du golfe du Mexique. Aussi, devançant l'action gouvernementale, le général Mac Gregor avait-il, de sa seule autorité, envahi et à peu près conquis le Texas en 1816; mais un pareil empiétement sur les droits d'un peuple indépendant de l'Amérique était un mauvais exemple donné à l'Europe et eût singulièrement affaibli les théories par lesquelles on prétendait déjà, même avant le fameux message de Monroe, s'opposer à toute intervention de celle-ci dans les affaires du continent américain. « Du moment où vous intervenez vous-mêmes dans le régime intérieur d'un pays américain pour y faire cesser l'anarchie, de quel droit, lui eût répondu l'Europe, prétendez-vous nous empêcher d'en faire autant? » Le général Mac Gregor fut donc désavoué par son gouvernement et, lorsqu'en 1818, l'Espagne, désespérant de conserver la Floride, se fut décidée à vendre cette colonie aux États-Unis, ceux-ci durent s'engager à laisser le Texas vider seul sa querelle et avec la métropole et avec le Mexique. Les Texiens désappointés se donnèrent de nouveau au Mexique. Mais, en 1830, de graves dissentiments étant survenus entre le pays annexant et le pays annexé, le Texas voulut rompre de nouveau ses liens avec le Mexique et se constitua pour la deuxième ou la troisième fois en république autonome. Les

Mexicains protestèrent et la guerre éclata. Mais les troupes mexicaines furent plusieurs fois battues par celles du Texas et le nouvel État réussit à maintenir intacte, pendant cinq ans, sa coûteuse indépendance. La lutte était toutefois inégale. Les forces et les ressources du malheureux Texas s'épuisaient et il devenait évident que, tôt ou tard, il lui faudrait céder, si personne ne lui venait en aide. Le président de l'héroïque petite république était alors un certain Houston, qui n'avait jamais pu se consoler de l'abandon où les États-Unis laissaient, officiellement du moins, son infortuné pays. Il persuada aux chefs les plus populaires que le seul salut pour le Texas serait son incorporation à l'Union américaine. La nation consultée émit un vote favorable à cette idée, et Houston vint offrir au gouvernement de Washington la souveraineté du Texas.

L'offre était singulièrement tentante ; mais l'opinion publique n'était pas encore mûre aux États-Unis pour une semblable conquête. Car, il n'y avait pas à se le dissimuler, accepter l'offre de Houston, c'était faire un acte de guerre. Après l'avoir reçu des mains de ceux qui exerçaient au Texas le gouvernement de fait, il eût fallu le disputer au Mexique et le défendre contre cette république, qui s'en prétendait la maîtresse légitime. C'eût été aller au devant de graves difficultés ; c'eût été rompre avec les traditions de non-intervention qui avaient été jusqu'alors la gloire et la force de la politique américaine ; c'eût été compromettre peut-être le pacifique développement de la grandeur et de la richesse des États-Unis. Le gouvernement de Washington décida donc que la poire n'était pas assez mûre et, quelque envie qu'il en eût, refusa de la cueillir. Mais pour qu'elle achevât plus facilement de mûrir, il résolut de reconnaître l'autonomie de la république du Texas. C'était faire la moitié du chemin ; puisqu'on la reconnaissait comme indépendante et souveraine, on lui reconnaissait, par là même, implicitement le droit de disposer d'elle-même. On ne contestait pas que le Texas n'eût eu le droit de s'offrir ; on se bornait à considérer comme inopportune l'acceptation de cette offre.

Une autre cause militait aussi en faveur de la non-acceptation, et celle-là était une cause de politique tout intérieure. Déjà commençait la rivalité des États anti-esclavagistes du Nord et des États esclavagistes du Sud, qui devait, quelques années plus tard, déchaîner une si longue et si terrible guerre civile entre les diverses parties de l'Union. Accroître, avec l'annexion du Texas, l'importance et le nombre des États à esclaves, n'était-ce pas augmenter les difficultés économiques du pays? Bref, tout contribuait à dicter le refus des États-Unis : la tradition, l'économie et la prudence.

Un pareil échec éloigna naturellement du pouvoir le président Houston, qui fut remplacé par un partisan de l'autonomie absolue ; mais les difficultés de la lutte qu'il fallait continuer de soutenir contre le Mexique ramenèrent les esprits à l'idée de l'adjonction du Texas à une autre puissance quelconque. Imitant l'exemple des États-Unis, la France, l'Angleterre et la Hollande, qui avaient toutes des établissements dans les Antilles et sur la côte septentrionale du golfe du Mexique, qui toutes par conséquent entrevoyaient la possibilité de tirer parti de la situation, reconnurent successivement l'indépendance du Texas, en 1839 et 1840. Le mobile de ces reconnaissances intéressées n'échappa point au gouvernement américain. Il poussa de nouveau Houston à la présidence et, dès que celui-ci eut repris le pouvoir, se hâta de bâcler avec lui un traité d'annexion, qui fut signé par M. Calhoum pour les États-Unis, par MM. Van Zandt et Henderson pour le Texas, le 12 avril 1844.

Mais cette fois encore, le gouvernement des États-Unis allait plus vite que l'opinion publique de ce pays, et de même qu'en 1816 Mac Gregor avait été désavoué, en 1844 le sénat refusa de suivre le président Tyler et ne ratifia point le traité.

Et cependant, pour justifier sa politique et lui enlever toute apparence d'aventure et de conquête inutile, le président avait fait remarquer dans son rapport que l'annexion du Texas ne serait qu'un acte défensif absolument conforme à la doctrine de Monroe, que le Texas ne voulait pas redevenir mexicain, qu'il

ne pouvait pas continuer seul la lutte soutenue depuis près de quatorze ans, et qu'il était à craindre par conséquent qu'il ne se jetât dans les bras de quelque puissance européenne. C'était donc pour préserver l'Amérique tout entière du danger de l'intervention européenne et peut-être même de la honte de la recolonisation d'un de ses territoires devenu autonome, que les États-Unis devaient s'empresser d'ouvrir l'accès de l'Union au peuple du Texas.

Ce raisonnement était, il faut l'avouer, très juste et très conforme à la sainte doctrine de 1823. Il était on ne peut plus prévoyant. Il n'avait cependant pas réussi à convaincre le sénat, mais la diplomatie française allait se charger d'ouvrir les yeux même aux moins clairvoyants. Le ministre de France au Mexique proposa à ce pays la médiation du roi son maître pour terminer le différend existant entre lui et le Texas. La nouvelle de cette proposition se répandit rapidement aux États-Unis et fit ce que n'avait pu obtenir toute la dialectique du président Tyler. La chambre des représentants d'abord, le sénat ensuite, s'empressèrent de voter une loi qui admettait le Texas parmi les territoires de l'Union. Le président la sanctionna avec joie le 1er mai 1845 et ainsi le Texas se trouva définitivement incorporé aux États-Unis par un simple acte législatif.

L'ère de la politique envahissante était ouverte. Elle ne devait plus se fermer de sitôt.

Si ce fut en prévision d'une demande éventuelle d'intervention européenne que les États-Unis s'annexèrent le Texas, comment n'eussent-ils pas songé à s'annexer aussi le Yucatan, quand ce dernier pays, après s'être offert successivement à qui voudrait le prendre pour l'affranchir du joug du Mexique, en arrivait à demander ouvertement à l'Angleterre et à l'Espagne de venir rétablir l'ordre troublé sur son territoire par la plus effroyable des anarchies? Mais l'opinion publique des États-Unis, peu préparée encore à la politique d'agrandissement et de conquêtes dans laquelle se jetait le gouvernement, s'opposa à cette nouvelle aventure, comme elle l'avait fait si longtemps à

l'incorporation du Texas. Déjà le Mexique protestait contre l'annexion de ce dernier pays et menaçait d'envahir le territoire de l'Union. La prise du Yucatan eût rendu la guerre tout à fait inévitable. D'ailleurs, disaient les timorés, si on admettait un pareil précédent, il faudrait le lendemain s'annexer quelque pays de l'Amérique du Sud. Car le Yucatan, situé dans l'Amérique Centrale, n'était déjà plus, comme le Texas, contigu aux possessions de l'Union. Et puis, pour le Yucatan, on n'avait même pas l'excuse, qu'on avait eue pour le Texas, de ne répondre affirmativement à sa proposition que parce qu'il s'agissait d'un pays indépendant, libre de ses destinées et par conséquent justifié à apporter à un autre État sa propre souveraineté. Jamais le Yucatan n'avait fait aucune déclaration d'indépendance, il n'était officiellement qu'une simple province du Mexique. Le prendre était faire acte de guerre et de conquête directe sans *distinguo* d'aucune sorte, sans aucune subtilité d'interprétation possible. Une fois engagé dans cette voie, où et quand se serait-on arrêté? « Jamais et nulle part », répondrait orgueilleusement aujourd'hui le président Roosevelt; mais en 1845 on n'en était pas encore là. Polk dut plaider les circonstances atténuantes : « Le Yucatan, disait-il dans son message du 29 avril 1845, a appelé plusieurs fois à son aide des puissances européennes. Elles ne sont pas encore venues, mais elles arrivent. Elles vont demander, en échange de la protection qu'elles apportent, le pouvoir et la souveraineté de l'État auquel elles auront prêté secours. Nous ne pouvons le tolérer. »

En attendant, le Mexique, résolu à ne point se laisser spolier, décidait de s'opposer par la force à l'annexion du Texas, remettant à plus tard le soin de repousser par les armes, s'il y avait lieu, l'occupation du Yucatan, où la discorde des blancs et des noirs rendait pour le moment son autorité trop illusoire pour qu'il pût y agir efficacement. Il déclara donc la guerre aux États-Unis et envahit le territoire de l'Union. Mais cette tentative hardie devait avoir de cruels lendemains. Une escadre américaine vint bloquer les côtes mexicaines et s'emparer des ports

les plus importants du littoral, tandis qu'une armée levée à la hâte repoussait sur terre l'invasion et pénétrait à son tour jusqu'au cœur du Mexique.

En 1846, Matamoros, Santa-Fé, Monterey, Tabaco, Tampico et San-Luis de Potosi tombèrent au pouvoir des marins américains. En 1847, c'étaient la Puebla, San-Juan d'Ulloa et la Vera-Cruz, qui étaient obligés de capituler. Et pendant que ses ports étaient ainsi conquis un à un par l'ennemi, le Mexique voyait ses troupes de terre essuyer défaites sur défaites. Le 7 mai 1846 elles étaient battues à Palo-Alto, le 22 février 1847 à Buena-Vista, le 18 avril au défilé de Cerro-Gordo, les 19 et 28 août à Contreras et sur les rives du Churobosco, les 12 et 13 septembre à Chetulpu et à Molino del Rey. Le 15 septembre enfin l'étendard étoilé de l'Union flottait sur Mexico.

Et pourtant les Mexicains résistaient encore. Il fallut cependant finir par se soumettre, et le 2 février 1848 fut signé le traité de Guadalupe-Hidalgo, qui mettait fin à la guerre. Il fut terriblement dur pour le Mexique. Ce n'était plus le Texas seulement dont il fallait accepter l'accession à la puissante confédération : c'était encore la Nouvelle-Californie, dont il fallait reconnaître l'incorporation soi-disant volontaire aux États-Unis ; c'était enfin le Nouveau-Mexique qu'il fallait céder purement et simplement, sans que l'ombre même d'un prétexte eût été invoqué pour légitimer cette dernière conquête. Les États-Unis rectifiaient leur frontière parce que tel était leur bon plaisir, comme n'importe quel peuple despotique, militaire et conquérant du vieux monde. Et si pour le Texas et la Californie ils donnaient à leur ambition la prétendue raison d'une satisfaction à accorder au vœu des populationt annexées, pour le Nouveau-Mexique ils n'invoquaient que le droit du plus fort, le *Faust Recht* du moyen âge, l'*ultima ratio regum* devenue également le dernier argument des républiques. La seule innovation était celle d'une indemnité dédaigneusement accordée aux vaincus. Ce peuple de marchands croyait peut-être sincèrement que les pays et les nations s'achètent comme des fermes après saisie, avec leurs

cheptels, à prix d'argent ; et ils achetaient de force le Nouveau-Mexique, comme ils avaient acheté la Louisiane et la Floride, en exploitant les embarras de la France et la détresse de l'Espagne.

Le traité de Guadalupe-Hidalgo était muet sur le Yucatan ; aussi, avant de demander au congrès la ratification de cet instrument diplomatique, le président des États-Unis essaya-t-il une dernière fois de faire sanctionner par le sénat la mainmise projetée sur cette partie de l'Amérique centrale. Si son occupation était décidée, on ajouterait une clause de plus au traité de Guadalupe-Hidalgo, et si les Mexicains faisaient mine de crier, on leur jetterait, pour les faire taire, quelques nouvelles poignées de dollars.

Le sénat ne voulut pas suivre la Maison-Blanche sur ce terrain. Cette fois encore c'étaient les présidents qui tiraient l'opinion publique, non l'opinion publique qui poussait les présidents. N'en avait-il pas été ainsi pour la question du Texas ? N'en fut-il pas ainsi bien des fois depuis ? N'en est-il pas ainsi encore aujourd'hui ? Cette constante initiative de l'exécutif, devançant les pouvoirs législatifs dans presque toutes les voies, tant au point de vue de la politique extérieure qu'à celui de la politique intérieure elle-même, sera sûrement une des caractéristiques les plus originales de l'histoire des États-Unis. En 1848, cependant, elle ne parvint pas à galvaniser le congrès.

Le traité de Guadalupe-Hidalgo fut ratifié le 30 mai, sans adjonction nouvelle, et comme d'ailleurs la querelle des noirs et des blancs s'était apaisée au Yucatan et qu'il n'y était plus question d'intervention étrangère, l'occupation de ce pays fut définitivement abandonnée par le gouvernement de l'Union.

A ce premier recul de la politique envahissante vint s'en ajouter un autre, dans cette même année 1848, à propos de l'Orégon. Les Anglais prétendaient reprendre certains territoires indûment occupés par les Américains sur les confins de cet État. Les Américains reconnaissaient eux-mêmes que lesdits territoires n'avaient été pris par eux que par suite d'une fausse

interprétation des traités. L'occupation n'en avait pas moins existé, et s'était prolongée pendant si longtemps que les populations étaient en droit de se considérer comme jouissant, en fait, de cette libre constitution des pays anciennement affranchis, que Monroe en son message avait déclarée si inviolable. Le retour de ces territoires à la couronne britannique eût donc été une véritable recolonisation d'une portion de l'Amérique indépendante et libre; c'eût été une terrible atteinte aux principes de Monroe. Cette fois c'était l'opinion publique qui poussait le président à la résistance. Mais la résistance eût été la guerre. Or la guerre avec la puissante Angleterre était une tout autre aventure à risquer que ne l'avait été la guerre avec le faible et anarchique Mexique. La Maison-Blanche fit donc fléchir la rigueur des principes devant de simples et pratiques considérations de prudence. Elle fit semblant, pour la forme, de discuter un peu; mais elle finit par accepter les dispositions d'un traité, qui fut signé le 15 janvier 1848 et qui, tout en accordant quelques concessions aux États-Unis, remettait la plus grande partie des territoires revendiqués par l'Angleterre sous la souveraineté de S. M. Britannique.

Ainsi marchaient de front, selon qu'on avait à faire à plus fort ou à plus faible que soi, l'arrogance ou la souplesse.

De 1848 à 1860, époque où commencèrent presque à la fois l'expédition française du Mexique et la guerre de sécession, le gouvernement de Washington eut encore plusieurs occasions, qu'il serait trop long d'énumérer ici, de montrer son double désir de faire échec à l'influence de l'Europe dans le nouveau monde et d'y rendre exclusive sa propre hégémonie. La plus importante de ces occasions, ou plutôt la plus importante série de ces occasions, fut fournie par la question du canal interocéanique [1].

[1] Voir à ce sujet une étude toute récente publiée par M. Charles-Henry Huberich, professeur à l'Université du Texas, sous ce titre : « Le canal transisthmique, étude d'histoire diplomatique américaine. » Extrait de la *Revue du droit public et de la science politique en France et à l'étranger*. Paris, 1903.

L'idée de faire communiquer l'Atlantique et le Pacifique, en perçant l'un des isthmes de l'Amérique Centrale, datait du temps de Bolivar; mais l'état d'anarchie qui avait suivi la mort de ce grand Américain, dans les pays dont il avait été le chef, avait fait perdre de vue ce projet par les peuples qui y étaient le plus directement intéressés. D'autres le reprenaient; et le roi de Hollande, notamment, essaya de lui donner un corps, mais sans y réussir. Cependant la question du canal interocéanique était redevenue une question d'actualité, et il était évident que, tôt où tard, le projet de Bolivar se réaliserait. Les Anglais, toujours soucieux de conserver la domination des mers et par conséquent de s'assurer les points stratégiques commandant toutes les routes navigables présentes ou futures, cherchèrent à se procurer dans l'Amérique Centrale des ports où leurs escadres pussent faire escale, et d'où ils pourraient éventuellement bloquer l'entrée du futur canal, quelle que fût la nation qui arrivât à le construire un jour. Ils essayèrent, en conséquence, de s'implanter dans le pays des Mosquitos, pays situé entre les deux isthmes qu'il était alternativement question de percer, celui de Panama et celui de San-Juan de Nicaragua. Ils essayèrent en même temps de négocier avec le Nicaragua et avec la Colombie des traités qui leur donneraient le privilège de construire eux-mêmes le canal projeté, soit d'un côté soit de l'autre de la côte de Mosquitos. Les États-Unis ne demeuraient pas non plus inactifs. Eux aussi voulaient être les maîtres de la nouvelle voie navigable, en tous cas la soustraire au contrôle de l'Europe. De là des intrigues sans nombre, des négociations interminables et compliquées avec les diverses républiques de l'Amérique Centrale, enfin des pourparlers avec la Grande-Bretagne elle-même. Ces derniers aboutirent, en 1850, à la signature de la fameuse convention Clayton-Bulwer, par laquelle l'Angleterre renonçait à la côte de Mosquitos, que le traité de paix signé entre le Mexique et les États-Unis en 1848 avait déjà déclaré appartenir au Nicaragua. En échange de l'acceptation de cette clause du traité de Guadalupe-Hidalgo par la Grande-Bretagne, les États-

Unis imposaient au Nicaragua l'engagement de neutraliser à perpétuité les ports auxquels aboutirait le futur canal et une zone de terrain déterminée sur le parcours dudit canal.

Pour raconter toutes les péripéties auxquelles donna lieu, avant et après 1850, cette importante question autour de laquelle s'agitent encore les diplomaties du vieux et du nouveau monde, il faudrait tout un volume[1]. Bornons-nous à les rappeler ici pour mémoire, comme autant d'incidents de la phase envahissante. Elles en furent les dernières manifestations avant le temps d'arrêt imposé aux États-Unis par la longue guerre civile qui paralysa leurs forces de 1860 à 1865.

[1] Le traité Clayton-Bulwer est aujourd'hui remplacé par un traité Hay-Pauncefote, dont l'approbation par le sénat américain a donné lieu tout récemment encore à plusieurs péripéties intéressantes.

BARRAL MONTFERRAT

COMPTES RENDUS

Le socialisme et la question sociale, par M. O. Noël. Paris, Pedone, 1902, in-8°

Sous ce titre, M. Noël vient de consacrer à l'étude du socialisme un livre considérable à tous égards. A la doctrine de la communauté des biens et de la répartition égalitaire des revenus sociaux faite par la collectivité, il oppose, en la reprenant pour son compte, la thèse individualiste de l'école libérale anglaise, mais modifiée d'ailleurs dans une assez large mesure, adaptée, si j'ose dire, et enrichie de développements très intéressants empruntés à l'histoire contemporaine. (L'exposé des faits y est conduit jusqu'aux derniers mois de l'année 1901.) Par ce caractère d'actualité, l'ouvrage complète ceux de Leroy-Beaulieu, de Garofalo, etc., où des idées analogues sont appuyées à peu près par les mêmes arguments. Il est abondant sans prolixité; la lecture en est agréable et le style, généralement simple et aisé, se soutient par la chaleur douce d'une conviction fondée sur des raisons à la fois morales et intellectuelles.

Nous voudrions cependant soumettre à l'auteur quelques remarques qui visent moins ce qu'il dit que ce qu'il ne dit pas. L'histoire diplomatique y est plus intéressée qu'on ne pense; car l'internationalisme voudrait devenir le lien commun entre les peuples par dessus les gouvernements et par dessus les frontières.

La première moitié du volume expose et discute les thèses du socialisme, sur la propriété, le capital, le travail; — la religion, la famille, l'éducation, l'armée; — enfin les instruments de production et de richesse de la société. Le plan est clair, mais répond à des préoccupations presque exclusivement économiques. Cette division par tranches ne met pas en lumière les idées d'ensemble ou la philosophie de la doctrine socialisme; et elle laisse de côté un élément tout à fait caractéristique du socialisme contemporain, à savoir la justification des revendications prolétariennes et du communisme par l'histoire.

Considérons, par exemple, le système de Karl Marx, qui est devenu la Bible de la nouvelle religion. Il y a d'abord dans Marx une théorie économique, et particulièrement une application des principes de Ricardo sur la valeur, qui aboutit à la découverte de la spoliation de l'ouvrier par le capitaliste : théorie que M. Noël expose assez rapidement, en marquant d'ailleurs avec justesse dans Marx une contradiction au moins apparente sur le principe de la valeur (p. 89); mais il y a chez l'auteur du manifeste communiste d'autres choses dont M. Noël ne parle pas, du moins explicitement :

le matérialisme historique, la double action évolutive et révolutionnaire du prolétariat, etc. — Tout cela cependant est essentiel au marxisme. En effet, le propre de ce système, en opposition avec le socialisme utopiste ancien, c'est de présenter la « socialisation démocratique des moyens de production » non comme un idéal subjectif à poursuivre et à espérer, mais comme une nécessité objective à constater et à prédire pour un avenir plus ou moins prochain, d'après les données inéluctables de l'histoire. Marx part de l'existence d'un mouvement prolétarien comme d'un problème, d'un fait à expliquer scientifiquement, à encadrer entre les causes et les conséquences. Et de l'étude de ce problème il résulte qu'un pareil mouvement n'a rien d'accidentel et de passager, de « météorique» comme dit Labriola, mais qu'il est commandé rigoureusement, développé, fortifié par la forme moderne de la production, et qu'il aboutira fatalement au collectivisme, car le processus économique, qui dépossède ainsi le protecteur, exproprie à leur tour les petits capitalistes, grossit indéfiniment les rangs du prolétariat, amène enfin la révolte universelle des dépossédés contre la « féodalité » financière, et ne laisse plus d'autre moyen de reconstituer l'unité sociale que la communauté des biens. Loin d'être un rêve utopique, la société collectiviste est donc présentée ici comme l'aboutissement naturel et forcé d'une loi historique. Et c'est là-dessus que se fonde la foi scientifique du marxisme. La classe des prolétaires à qui incombe la « mission » d'accélérer et de régulariser en la précipitant cette marche des choses, sait désormais que son action est soutenue par cette providence sans intention qui s'appelle la fatalité. Il était donc indispensable aux fins de la propagande communiste et conforme d'ailleurs à la direction donnée par les fondateurs de la doctrine (Lassalle, Marx, Engels), de présenter, comme une dépendance logique des faits et une prophétie de l'histoire, le triomphe de cette Jérusalem nouvelle. Il fallait poser d'abord en principe que toutes les idées morales et juridiques ne sont que la « superstructure » dont la vie économique est la charpente; car ce « matérialisme historique » écarte l'objection que nos idées — supposées éternelles — sur la justice pourraient troubler, en le rectifiant, le processus de l'économie bourgeoise. Il n'était pas moins nécessaire de montrer dans les événements de l'histoire cette « dialectique » fatale de la thèse, de l'antithèse et de la synthèse, que Hegel considérait abstraitement dans les idées, et que Marx met « sous ses pieds », à laquelle il fait toucher terre, en l'appliquant aux luttes des classes, souci de tout le mouvement de la vie des peuples. La société bourgeoise doit périr d'une « contradiction » interne, d'une antinomie, qu'elle ne peut pas surmonter par son propre principe, entre la forme de plus en plus collective, sociale, de la production, et le caractère individuel de la propriété; structure économique, où le système de la propriété se nie lui-même dans l'universelle expropriation, où la surabondance aveugle des richesses aboutit à la misère du producteur par le dur travail, les crises périodiques, le chômage, et où l'ouvrier, par qui tout le monde vit, ne peut plus vivre. D'où la seule voie de salut pour une société qui veut cependant persévérer dans l'existence : la rupture du cadre actuel par le collectivisme, qui détruit la lutte des classes et fait la « synthèse » des oppositions dans l'égalité de tous.

Si telle est la méthode du socialisme, on ne peut plus sans pétition de principes lui opposer les idées morales et juridiques traditionnelles, sur le droit, la patrie, etc. La critique du système doit le suivre sur le terrain

scientifique, ou pretendu tel, où il s'est placé. Elle devra donc comprendre outre l'analyse plus complète des sources de la valeur que fait M. Noël (les formes multiples du travail et la part du hasard), une détermination rectifiée du processus historique. Il faudra se demander avec Bernstein, par exemple, mais en individualiste, si la marche des faits signalée par Marx est bien exacte; si la concentration industrielle et la concentration de l'échange ont l'intensité, la rapidité ou même la nécessité indiquées par l'auteur du *Capital* : si les grandes entreprises ne développent pas aussi les petites à côté d'elles, si on ne peut pas conserver l'équilibre du Capitalisme par une répartition plus équitable des bénéfices du Capital, sans refonte totale de la société, etc. Élargissant encore la critique, il faudra poser le problème de la valeur même de l'histoire pour la prévision de l'avenir. Y a-t-il vraiment des lois historiques? Bien plus, connaissons-nous l'histoire objectivement et ne sollicitons-nous pas toujours ses enseignements dans le sens de nos désirs, ou du moins de nos idées préconçues, sous l'influence d'hypothèses psychologiques ou métaphysiques? Tandis qu'un Marx explique l'évolution morale et religieuse par celle des intérêts économiques, un Quinet « déduit de la religion la société politique et civile ». N'est-il pas évident que l'auteur du *Capital* n'a vu dans les événements du passé que ce qui lui paraissait de nature à justifier le mouvement prolétarien, à la lumière obscure de la philosophie de Hegel? N'y a-t-il pas une autre conception des lois de la vie, développée par Spencer et Darwin, la doctrine de l'évolution, vainement rapprochée par Enrico Ferri des principes du marxisme, et qui nous montre au contraire dans la nature et dans l'homme un progrès constant non vers l'uniformité et l'égalité, mais vers la différenciation et la solidarité? Dès lors, qui nous dit que les luttes sociales ne prendront pas fin, ou du moins ne s'adouciront pas, par une intelligence plus complète des intérêts réciproques, qui semblent exclure à la fois l'oppression des faibles et la disparition de certaines supériorités bienfaisantes? N'y a-t-il pas d'ailleurs du factice et de l'abstrait dans l'opposition radicale des classes, surtout de nos jours où il y a tant de moyens de s'élever ou de tomber de l'une à l'autre? Enfin, même en admettant les principes de l'école allemande, peut-on considérer le collectivisme comme la fin de toutes les antithèses sociales? Non, car dans une philosophie où tout devient, où tout est relatif, le collectivisme a aussi un devenir. Celui de la préhistoire, dont l'universalité a été montrée par Morgan, a révélé des contradictions internes; celui de l'âge futur, s'il existe jamais, en révèlera aussi: et il n'y a pas de société individualiste que ne puisse dépasser une société communiste : il n'est pas non plus de société communiste sur laquelle ne puisse et ne doive se greffer un individualisme supérieur. La synthèse absolue n'est jamais faite : elle exprime seulement notre besoin de l'idéal; et l'espérance confiante du nouveau Paradis terrestre n'est, dans l'être qui aspire au bonheur, qu'une nouvelle forme, un nouveau « stade » de ce qu'Hartmann appelle « l'indestructible Illusion ».

Pour établir que le socialisme soi-disant scientifique est encore une « utopie » malgré les réalisations partielles de son principe dans la préhistoire et même dans l'histoire, il n'eût pas été inutile de soulever les problèmes précédents et d'autres encore. Mais M. Noël s'attarde peu au côté purement spéculatif des questions, et acceptant d'instinct la philosophie de l'école psychologiste et naturaliste anglaise, il passe aussitôt aux discussions

économiques. C'est son droit, en définitive ; et nous aurions tort de trop lui reprocher ce qu'il n'a pas fait, s'il a bien fait tout ce qu'il a voulu faire. Or au point de vue de l'économiste qui est le sien, l'important est évidemment de chercher si la société collectiviste serait capable de satisfaire les besoins naturels et acquis de l'homme actuel. Rousseau se résignait allègrement à la pauvreté de sa République et limitait ses besoins à ceux de la vie « à quatre pattes ». Mais les socialistes modernes ne croient plus que l'on puisse remonter le cours de l'histoire; le collectivisme de l'avenir ne sera pas, selon eux, la répétition, mais la transfiguration et la seconde puissance de la communauté primitive ; et il ne s'agit plus de simplifier l'homme, mais au contraire de le compléter. Aussi, les socialistes s'efforcent-ils de prouver que le collectivisme de la production augmenterait la richesse publique par l'intelligence technique, par l'élimination des intérêts sous-productifs, etc.; de telle sorte que la masse y gagnerait (quoique d'ailleurs dans la perte de la propriété privée l'individu puisse regretter comme artiste l'usage et l'abus qu'en fait aujourd'hui la libre fantaisie). M. Noël est loin de partager ces idées, et il établit par une argumentation bien conduite les profits sociaux de l'appropriation individuelle (p. 51, et suiv.). L'histoire du passé nous apprend que les sociétés collectivistes ont toujours été pauvres, qu'elles ont réalisé simplement le mariage de la faim et de la soif; et la Psychologie nous dit aisément pourquoi D'ailleurs elles se sont ordinairement constituées par de tout autres fins que des fins économiques (Sparte; les chrétiens primitifs; les jésuites du Paraguay.) Tout porte donc à croire qu'il faut choisir entre deux biens incompatibles : la satisfaction logique et morale de l'égalité avec un minimum de jouissances matérielles, et le développement de la richesse générale, malheureusement avec la misère pour quelques-uns peut-être, et, pour tous moins un, l'ennui très réel d'avoir des supérieurs.

M. Noël n'est pas d'ailleurs un individualiste intransigeant. Un de ses principaux mérites, c'est la mesure. La vie active et la pratique des hommes l'ont heureusement préservé de l'esprit de système. On a l'impression en le lisant que le socialisme et l'individualisme sont vrais tous les deux, d'une vérité relative et complémentaires l'un de l'autre, puisqu'il s'agit « d'individus » vivant « en société ». Il arrive de là qu'aucun socialiste, s'il est véritablement intelligent des réalités, ne peut pousser jusqu'au bout son principe abstrait, la collectivité de tout; et les marxistes les plus résolus réservent à l'individu tout au moins la propriété privée de son revenu social. Par contre l'individualité sans limites serait absurde, car avec la disposition absolue de soi la notion même de société s'évanouirait. Il n'est pas de pays qui n'ait et ne doive avoir quelque propriété sociale : routes, canaux, postes, arsenaux, manufactures, etc. Sans les sectaires, il semble donc que les doctrines opposées pourraient faire la paix, en réduisant le différend à l'opération pratique d'une délimitation de frontières.

C'est le travail que M. Noël paraît avoir eu l'intention de faire dans la seconde partie de son livre. Elle traite des « procédés défensifs et moyens préventifs pour faciliter le rapprochement du capital et du travail : syndicats, grèves, assistance, coopération etc. » Ici l'individualisme de l'auteur dépasse la règle étroite du laisser-faire et de la concurrence brutale, et il va jusqu'à admettre l'intervention organisatrice de l'État complétant son rôle de police sociale (V. p. 510 un excellent passage). M. Noël sait

trop bien que les circonstances historiques, où s'est affirmée légitimement la thèse du libéralisme absolu, n'existent plus de nos jours, par le fait de la science qui a créé la grande industrie et réalisé une situation toute nouvelle des travailleurs. Aussi, sa doctrine est-elle un individualisme socialisant. Mais il reste néanmoins l'adversaire de toute doctrine qui tend à substituer l'action collective à l'effort individuel; et il marque avec vigueur, après M. Demolins, l'effacement des physionomies morales non moins que l'infériorité économique qu'il croit trouver chez les peuples « communautaires » (V. p. 24 sur la société du Paraguay, par ex.). Tout le livre est dirigé contre le socialisme d'État, contre l'apathie, l'esprit de servitude, l'abaissement des caractères, le travail des antichambres, etc., qui ne peuvent manquer d'accompagner ce régime (V. sur la nécessité de la décentralisation toute la fin du volume).

Il est vrai que les « Libertaires » du parti ne veulent pas non plus de cette organisation autoritaire : tactique fausse de politiciens qui pensent arriver à la liberté par l'esclavage. Labriola l'appelle « l'utopie des crétins ». Mais à défaut de la conquête progressive des pouvoirs publics, il ne reste que la Révolution sociale pour réaliser cette société communiste qui doit remplacer l'État. Or comment une révolution « à haute lutte », comme dit Karl Marx, fera-t-elle surgir comme par miracle la paix et la liberté universelle? Les socialistes ne se sont jamais expliqués sur cette « Démocratie sociale », qui doit se substituer à l'État. Si on les interroge sur ce point, ils parlent avec l'obscurité d'un oracle, ou refusent de répondre. On nous dit vaguement que cette société ne sera plus l'État, parce que l'État, c'est l'exploitation de la société tout entière par une classe. Soit : c'est une définition nominale. Je veux bien encore qu'il n'y aura plus de gouvernements, mais une « administration technique et pédagogique » réglant scientifiquement toutes les formes de la production sociale; plus de salaires, mais des appointements, revenus ou dividendes sociaux sous forme de bons de travail, etc. Tout cela, c'est des changements dans les mots. Mais il s'agit de savoir si la nature des hommes sera changée. L'histoire reste muette sur ce point; mais la Psychologie répond qu'il y aura toujours des querelles entre individus, sinon des luttes entre classes, pour des idées non moins que pour des intérêts; que la répartition suscitera des réclamations et des haines; qu'il faudra donc un gouvernement quelconque pour établir la paix comme par le passé. Mais dès lors l'égalité n'existe plus: car tout gouvernement est un bien grand privilège, qu'il s'agisse d'un délégué de Dieu ou d'un mandataire du peuple. Sous l'administration collectiviste il n'y aurait plus de rentiers par définition; mais les rentes ne seraient-elles pas remplacées par des sinécures? Le travail des ouvriers ne serait plus confisqué par le capital privé; mais ne le serait-il jamais par les appointements de la gérance, par le patron anonyme et d'ailleurs dépensier qui s'appelle la Société, et par ses contre-maîtres non anonymes mais aussi irresponsables en fait, souverains de la répartition et de la justice? L'aristocratie féodale et financière détruite, restera l'aristocratie politique, parlementaire, ou du moins administrative et bureaucratique. Est-ce que la Révolution sociale ne se réduirait pas par hasard à un changement de personnes dans les situations de faveur? Quant à imaginer une société où il n'y aurait plus d'égoïsme, où les plus forts et les plus habiles se contenteraient de la portion commune, ou pourraient y être réduits sans peine

par l'ordre social, ce n'est pas connaître le Lion et le Renard, c'est rêver les yeux ouverts. Les socialistes libéraux devront renoncer à leur fête idyllique, annoncée par une salve de canon : leurs principes ne seront jamais appliqués que sous leur forme absolue par la tyrannie de l'État.

Ne reste-t-il donc rien du socialisme ? Tant s'en faut ! Il représente chez les meilleurs de ses partisans, et en un sens chez tous, une grande vertu : le mécontentement, — cette espèce de mécontentement qui naît de la comparaison instinctive du réel avec un idéal obscur, métaphysique et mal défini. S'il était réalisé sous la forme qu'il poursuit dans les appétits vulgaires, dans l'invasion des « barbares de l'intérieur », c'est-à-dire le nivellement universel, l'idéal à rebours, — ce serait une triste chose; mais si l'esprit inconscient qui l'anime et suscite de haut les passions basses elles-mêmes venait à disparaître, ce serait une chose terrible : la résignation animale des uns, tous les excès chez les autres. Il est la digue des injustices montantes de la société actuelle et l'agent d'une régénération toujours possible, malgré les sarcasmes de Marx contre les « Socialistes en chambre de tout acabit » et de Labriola contre « les pharmaciens de la question sociale ». En le concevant ainsi, nous ne nous écartons pas beaucoup, semble-t-il, des sentiments si larges et si humains qui animent d'un bout à l'autre le livre de M. Noël.

J. Pacaut.

Mémoires de Langeron, général d'infanterie dans l'armée russe. Campagnes de 1812, 1813, 1814, publiées d'après le manuscrit original pour la Société d'histoire contemporaine, par L. G. F. — Paris, Alphonse Picard et fils, 1902, in-8°.

Quelqu'un a dit qu'après une bataille il arrivait fréquemment que le *Te Deum* de la victoire était simultanément chanté chez les vaincus comme chez les vainqueurs. Rien n'est plus vrai que cette constatation quand on a lu les mémoires de Langeron, général d'infanterie dans l'armée russe, lorsqu'il raconte les campagnes de 1812, 1813 et 1814. A l'entendre, les Russes sont presque toujours victorieux, les Français presque constamment battus; d'où il résulterait que la gloire des armées de Napoléon risquerait de singuliers amoindrissements, si on l'examinait avec le gros bout de la lorgnette que tient à la main le général russe. D'autre part, il est permis de supposer que cette patriotique partialité dont est pleine l'âme de Langeron a influencé en sens contraire les bulletins de nos généraux et les récits de nos historiens nationaux : que ceux-ci, à leur tour, ont exagéré l'importance de nos succès et atténué les hontes de la défaite. En ce cas, il y aurait une moyenne à prendre entre les exagérations des deux parties, de manière à ramener à une cote, acceptable pour les esprits sérieux, l'étiage de l'enthousiasme de quelques emballés.

Puisque nous avons parlé de partialité, nous tenons à justifier par quelques exemples notre accusation.

Langeron raconte le séjour de Napoléon à Moscou, l'incendie de la ville, l'immobilité fatale pour nos troupes où l'Empereur semble se complaire, les tentatives pacifiques répétées par Kutusof et par Alexandre, enfin le signal de la retraite et l'explosion du Kremlin. Jusque-là, tout le récit semble exact et paraît d'accord avec les données actuelles de l'histoire. Mais tout à coup, délaissant le récit des événements pour faire la philoso-

phie de l'histoire, il se met à examiner les raisons qui décidèrent Napoléon à aller à Moscou, et il accouche du raisonnement monstrueux que voici :

« Enfin il (Napoléon) voulait aller à Moscou, et obéissant à son caractère dont la vanité et l'amour-propre formaient les bases, défauts assez ordinaires des parvenus, il voulait dater un ordre du jour ou *un décret sur les spectacles de Paris*, ou sur un autre objet, de l'antique capitale des Czars »

Ainsi donc, il n'en faut pas douter, c'est pour promulguer le fameux décret de Moscou qui réglemente encore aujourd'hui le Théâtre-Français, que l'Empereur a fait la guerre de Russie. Cette énormité se passe de tous commentaires; il suffit de la signaler pour montrer à quels sophismes peut entraîner l'esprit de parti pris et de haine.

Plus loin, Langeron raconte qu'il se rendit maître de la ville de Minsk, et qu'il fit main basse sur d'immenses magasins. Napoléon y avait fait entasser de la farine, des fourrages, de l'eau-de-vie de toutes les parties de la Pologne qui lui étaient soumises; il y avait de quoi nourrir son armée pendant une partie de l'hiver. Dans cette ville se trouvaient également des hôpitaux français; mais leur état était horrible. Cinq mille infortunés y gémissaient. Langeron dépeint leurs souffrances, et oubliant qu'il vient d'énumérer la richesse des magasins entassés dans Minsk par la prudence de Napoléon, il s'écrie : « Qu'un général est coupable quand il ne prend aucune mesure pour préparer tout ce qui est nécessaire aux malades et aux blessés de son armée !... Mais quand ce général est un souverain ... il est bien plus coupable encore, car tout dépend de lui, et il n'a que la peine d'ordonner et de faire voir si ses ordres sont exécutés. »

A cette tirade emphatique il est facile de répondre : 1° que de l'aveu même de Langeron, l'Empereur avait parfaitement réussi à faire de Minsk un lieu de concentration pour ses approvisionnements et ses malades; 2° que l'Empereur, en pleine retraite derrière la Bérésina, ne pouvait aucunement s'occuper de ce qui se passait à Minsk; et 3° qu'il arriva pour les malades de Minsk ce qui arrive toujours au moment de la prise par l'ennemi d'une ville ouverte : tous les hommes valides disparaissent afin de n'être pas traités en prisonniers, et les malades restent seuls, sans secours et sans nourriture, fussent-ils, comme à Minsk, au centre d'énormes quantités de farine, de bétail et d'eau-de-vie.

Nous avons voulu par ces quelques exemples prouver à quel point il faut se défier des appréciations morales des principaux acteurs d'une guerre. L'air ambiant qu'ils respirent est impropre à développer chez eux la critique historique; ils ont trop souffert pour être de sang-froid, la passion altère leurs raisonnements, et le lecteur patient et attentif à la recherche de la vérité ne trouve le plus souvent que doutes et invraisemblances dans les récits qui lui sont présentés.

Ces réserves faites, le livre de Langeron est intéressant, surtout pour les gens de guerre et les stratégistes. S'il ne brille pas par l'envolée de la narration, tout au moins donne-t-il des détails minutieux sur ce que nous pourrions appeler la cuisine de la guerre, c'est-à-dire sur les ordres du jour à lancer, sur les préoccupations journalières des états-majors, sur les ruses de guerre à accomplir, sur la manutention des vivres et l'approvisionnement en matériel de guerre, etc. Un officier y puisera de salutaires enseignements, et l'historien y rencontrera des détails inédits qui seront de précieux matériaux pour l'histoire à faire. Édouard TROPLONG.

Villes et châteaux de la vieille France. Duché d'Auvergne, par M. C. Casati de Casatis. A. Picard, édit. [1].

La Bibliothèque nationale possède un manuscrit très important, datant du dix-huitième siècle, œuvre inachevée du chanoine Audigier, qui comprend quatorze tomes et qui est intitulé : *Projet d'histoire d'Auvergne.* C'est bien en effet un projet, une mine de documents précieux, qui a été souvent exploitée par les historiens de cette province : dans sa forme originale ce n'est pas un ouvrage d'une lecture facile pour le public. Aussi n'y a-t-il pas lieu de s'étonner que l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Clermont-Ferrand, qui en avait entrepris la publication, se soit arrêtée après l'impression d'un premier volume paru en 1894. Pour le faire connaître, M. Casati de Casatis a procédé autrement : il en a fait un résumé dans lequel il a intercalé de copieuses citations.

Un des premiers chapitres, et ce n'est pas le moins intéressant, est consacré à une étude de l'architecture civile. L'auteur divise l'art français en six époques et s'attache particulièrement à la première « inexactement confondue, dit-il, avec la Renaissance »; il émet sur ce point des idées nouvelles, qu'il aura quelque peine à faire adopter, mais qui sont fort ingénieuses et qui dénotent une connaissance approfondie du sujet.

P. C. L.

La Révolution française racontée par un diplomate étranger. Correspondance du bailli de Virieu, ministre plénipotentiaire de Parme. 1788-1793, publiée par MM. le vicomte de Grouchy et A. Guillois. Un vol. in-8°, chez Flammarion, Paris, 1903.

La très curieuse correspondance que viennent de publier MM. de Grouchy et Guillois tient un peu plus et un peu moins que ne semblerait le promettre le titre du volume : *Correspondance d'un diplomate étranger.* — Était-ce à proprement parler un diplomate étranger, ce bailli de Virieu, auquel le hasard de certaines relations avait donné la position et le rang de ministre plénipotentiaire du duc de Parme près le Roi Très-Chrétien? Est-il possible de voir en ce diplomate étranger autre chose qu'un Français parlant des choses de notre pays avec les idées d'un Français ? La correspondance de M. de Staël, malgré ses attaches avec la famille Necker, est déjà bien plus la correspondance d'un étranger. Celle de l'ambassadeur d'Angleterre, publiée il y a quelques années par M. Oscar Browning, l'est tout à fait. Pour eux les choses de France sont *res inter alios acta*, qu'ils jugent sinon en observateurs impartiaux, du moins en témoins désintéressés. On y trouve parfois l'indication d'un secret plaisir de nos embarras, parfois même l'explosion non dissimulée de certaines jalousies politiques, de certaines haines de race, qui ne se rencontrent point dans les lettres du bailli de Virieu.

En revanche, ce dernier, en sa qualité de Français écrivant à un prince de la maison de Bourbon, prend, au moindre détail des événements auquel il

[1] Une première édition de cet ouvrage, parue en 1899, comprenait de nombreuses planches tirées du manuscrit du héraut d'armes Reyel ; M. Casati de Casatis les a supprimées pour rendre le volume d'un prix plus accessible, peut-être aussi parce que les dessins reproduits se trouvaient antérieurs de trois siècles au manuscrit du chanoine Audigier dont il faisait l'analyse.

assiste, un intérêt beaucoup plus grand que ses collègues de Suède et d'Angleterre. Pour lui rien n'est indifférent ou secondaire. Potins de cour et cancanages de salons bourgeois; émeutes de la rue et discussions de palais, tout est suivi avec une sollicitude, qui ne se dément pas un seul instant, et minutieusement raconté. Aussi cette correspondance est-elle une nouvelle et féconde mine de renseignements à consulter pour l'historien. Il y trouvera d'utiles éléments de contrôle et de comparaison avec les récits déjà connus, une abondante provision de matériaux pour ses propres récits.

La dernière partie enfin de la publication de MM. de Grouchy et Guillois a un intérêt propre qui en rend la lecture éminemment attachante, même pour le simple liseur, et en fait quelque chose de dramatique et de poignant. Le bailli de Virieu lutte pied à pied pour le maintien de ses droits diplomatiques contre des ministres sans tradition et généralement peu soucieux des coutumes et des usages. Aussi, en défendant ses prérogatives, c'est sa tête et sa fortune qu'il joue plusieurs fois, et la querelle diplomatique, brisant la limite d'un froid protocole, y côtoie le drame à chaque instant.

Bref, la publication que nous avons sous les yeux est chose intéressante à bien des titres, et pour plus d'un motif le livre de MM. de Grouchy et Guillois mérite de prendre sa place dans toutes les bibliothèques.

B. M.

Le maréchal Moncey, duc de Conegliano (1754-1842). Lettres et documents. Paris, Calmann Lévy, 1902, in-8.

Dans la vie des hommes qui ont occupé une place importante dans leur pays et méritant l'attention et le souvenir durable de l'histoire, il se rencontre presque toujours un événement ou un acte qui les peint mieux que les analyses les plus scrupuleusement conçues, parce que cet événement ou cet acte semble avoir concentré et résumé, avec un éclat et une sincérité particuliers, leur tempérament, leur caractère, la personnalité intime de leur être, en un mot leur vie tout entière.

Cet événement et cet acte ont été pour le maréchal Moncey l'offre par Louis XVIII et le refus par le maréchal de présider le conseil de guerre du maréchal Ney. Rien de plus noble et de plus touchant que la lettre par laquelle il exprime au roi les motifs de son refus. Soldat toute sa vie, mais fidèle avant tout au serment qu'il a prêté à Louis XVIII en 1814, il n'a pas pris part aux Cent Jours. Il n'en revendique qu'avec plus de force et d'autorité le droit de défendre ses vieux compagnons d'armes, aussi bien que les intérêts véritables de la France et de son roi, sacrifiés à de détestables conseils de vengeance. Cette lettre, c'est lui tout entier. Doux et sensible pour ceux qui souffrent et qui sont menacés, généreux, même au delà de ses ressources et de la prudence la plus élémentaire pour sa situation personnelle, il est insensible seulement au danger qu'il court et qui sera, quelques jours après, la défaveur et même la prison. Son intelligence lui fait prévoir avec une rare perspicacité les conséquences malheureuses des conseils qui poussent le roi à une réaction qui ne peut que diviser la France devant l'étranger. Quant aux alliés eux-mêmes, quelle sûreté d'appréciation et de jugement! Les traits dont il les peint sont frappés à l'endroit exact et donnent la physionomie réelle de leur intervention en France : mobile premier

et dernière raison, l'humiliation de la France. Enfin, quand le cœur et la raison ont parlé, la volonté s'affirme dans une décision que rien ne peut ébranler. Voici quelques lignes extraites de sa lettre au roi Louis XVIII, pour motiver son refus de ne pas présider au jugement du maréchal Ney :

« Il ne reste plus à notre malheureuse patrie qu'une ombre d'existence; et j'irais associer mon nom à celui des oppresseurs ! Le trône des Bourbons est ébranlé par ses propres alliés, et j'irais en saper les fondements !

« Non, Sire, et vous-même ne désapprouverez pas ma résolution Vingt-cinq ans de travaux glorieux ne seront pas ternis en un jour. Mes cheveux blanchis sous le casque ne deviendront pas sur mon front la marque de l'infamie. Non, Sire, il ne sera pas dit que le doyen des maréchaux ait contribué à votre ruine et à celle de la Patrie.

« Ma vie, ma fortune, tout ce que j'ai de plus cher est à mon pays, à mon Roi; mais mon honneur est à moi, et aucune puissance ne peut me le ravir, et si je ne laisse à mes enfants que mon nom pour héritage, du moins ne sera-t-il pas souillé. »

Disgracié et déchu de tous ses grades et dignités, il fut envoyé pour trois mois dans la citadelle de Ham. Le commandant de la prison, occupée alors par les Prussiens, lui répondit « qu'il n'était pas venu en France pour être le geôlier de ses gloires » ; et Moncey dut s'établir dans une auberge de la ville, où la musique d'un régiment prussien venait tous les jours jouer sous ses fenêtres. Hâtons-nous d'ajouter que Louis XVIII ne tint pas longtemps rigueur au vaillant maréchal. Dès le mois de mars 1816, il lui rendait sa faveur avec ses titres et ses dignités, et l'appelait de nouveau à sieger à la Chambre des pairs.

Dans les lettres et les documents recueillis par le duc de Conegliano sur son illustre aïeul, à chaque pas de la vie du maréchal, nous retrouvons ces mêmes qualités de dévouement, de droiture, de noblesse et de volonté indomptable, appuyée sur une intelligence et un jugement d'une loyauté et d'une sûreté à toute épreuve. En toutes circonstances, ces qualités ont aussi forcé, comme à Ham, le respect et l'hommage de ses adversaires.

Il suffit de rappeler ses commandements et ses campagnes, pour indiquer l'importance historique des lettres et des documents laissés par lui. Début en 1793 à l'armée dite des « Pyrénées-Orientales », dont il reçoit bientôt le commandement en chef; expédition d'Espagne en 1794 et 1795 ; poste principal à l'armée d'observation de l'Océan ; commandement de la division de Lyon, sur le choix personnel de Bonaparte ; commandement d'une aile de l'armée en « Helvétie », passage du Saint-Bernard ; campagne d'Italie ; organisation des territoires occupés ; inspection générale de la gendarmerie ; campagne d'Espagne, avec le général Mina comme adversaire ; commandement de la garde nationale de Paris ; défense de Paris en 1814, dont le souvenir est immortalisé par sa statue sur la place Clichy ; nomination au maréchalat par Napoléon, qui l'avait proclamé le « chevalier sans peur et sans reproche » ; pair de France, membre du conseil du roi ; gouverneur des Invalides, où il reçoit les cendres de Napoléon, avant de s'éteindre en chrétien « sans peur et sans reproche » ; partout et en tout, il sera le Moncey de la lettre au roi Louis XVIII, partout et en tout il donnera, par ses actes et ses écrits, — lettres, documents, rapports — l'impression d'une sincérité et d'une élévation de vues et de caractère dont le spectacle console et réconforte.

« Que chacun remplisse et finisse sa carrière comme moi », disait-il, avant de mourir. Ce témoignage restera celui de la postérité.

Léon Adam.

Isabeau de Bavière, reine de France : La Jeunesse (1370-1405), par Manuel Thibault. 1 vol. in-8 de IV-448 p. Paris, Perrin, 1903.

C'était jusqu'ici une reine très mal connue que la Reine Isabeau de Bavière, femme de l'infortuné Charles VI. On savait bien qu'elle avait pris une part néfaste et tragique à la lutte des Armagnacs et des Bourguignons, qu'elle avait livré la couronne de France au roi d'Angleterre, qu'elle avait déshérité et renié son fils, Charles VII, qu'elle avait commis beaucoup de vilenies et beaucoup de crimes. Mais elle vivait plus dans la légende que dans l'histoire; personne n'avait encore poussé à fond l'enquête sur son caractère et sur son rôle. Cette lacune est aujourd'hui comblée : dans un livre où l'abondance des documents et la sûreté de la critique se mêlent au charme continu du récit, M. Marcel Thibault a ressuscité cette figure justement décriée; il a fait non seulement une étude psychologique fine et fouillée, mais aussi la peinture très neuve d'un temps et d'une société.

Le mariage d'Isabeau de Bavière et de Charles VI fut la réalisation d'un vœu de Charles V mourant. Politique sagace et profond, ce roi du quatorzième siècle avait eu comme l'intuition de l'équilibre européen. A la puissance débordante des Anglais, il avait rêvé d'opposer une coalition de la France et de l'Allemagne, et, après l'avoir recherchée pendant tout son règne, il ordonnait encore, sur son lit d'agonie, que le dauphin Charles fût marié à une Allemande « pour que des Allemands plus grandes alliances se fissent aux Français. » Ce fut le duc Philippe de Bourgogne qui mena à bien ce dessein de Charles V : après de longues négociations, il obtint pour son neveu Charles VI la main de la princesse Isabeau, fille d'Étienne III, duc de Bavière et de Thadée Visconti. Les noces furent célébrées dans la cathédrale d'Amiens, le 17 juillet 1385 : Charles avait alors dix-sept ans; Isabeau en avait quinze.

Après nous avoir retracé, dans des pages pleines de pittoresque, l'enfance d'Isabeau, qui s'écoula, monotone et triste, au fond d'un château fort de Bavière, M. Thibault nous raconte les débuts de la reine de France. Ce fut un enchantement. Partout, elle était admirée, choyée, fêtée; les villes qu'elle traversait l'accueillaient avec des acclamations et des hommages; Paris lui ménagea une entrée merveilleuse; les grands organisèrent en son honneur des spectacles, des bals, des tournois. Et Isabeau jouit sans arrière pensée de cette vie si brillante et si gaie, qui avait pour cadre la cour artistique des Valois.

Soudain, pendant l'été de 1392, éclate la folie de Charles VI — mal atroce qu'on crut d'abord passager et qui devint incurable. La reine aimait son mari; elle fut anéantie par ce coup imprévu; elle pleura et pria. Mais elle était trop jeune, trop légère, pour s'absorber dans sa douleur. Il fallait un but à son activité : puisqu'elle ne pouvait plus uniquement rire et danser, elle s'intéressa aux affaires publiques; et M. Thibault nous la montre à la conquête du pouvoir.

Initiée à la politique par Philippe le Hardi, — personnage tenace qui mettait parfois de la profondeur dans ses desseins, — Isabeau se sépara bientôt

de son maître; elle acquit de l'autorité, s'imposa comme arbitre entre le duc de Bourgogne et le duc d'Orléans, pratiqua un jeu de bascule jusqu'au jour où la présidence du conseil lui fut conférée pour le malheur de la France. Mais ce qui attirait surtout Isabeau, c'était la politique étrangère; elle y apporta des idées et des vues personnelle, que son historien analyse d'une façon très pénétrante.

La reine de France, selon une jolie expression de M. Thibault, « avait réservé dans son cœur comme un jardin secret », un amour persistant pour sa patrie d'origine, pour ce coin de terre allemande où elle était née. Avec une ardeur que rien ne lassa, elle employa sa souplesse d'esprit, son talent d'intrigue, son influence, au service de la maison de Bavière. Elle la voulait grande et prospère. Peu lui importait l'intérêt de la France, quand celui de la Bavière était en jeu. Elle enrichit par ses dons son père, Étienne, et son frère, Louis le Barbu : ne fut-elle pas même sur le point de faire ce dernier connétable? Elle épousa leurs haines; elle appuya leurs ambitions. Ils avaient en Italie un ennemi mortel, Galéas, duc de Milan : elle s'efforça de l'abattre; ils avaient en Allemagne des rivaux, les Luxembourg : elle s'efforça de les ruiner... Pendant dix ans, de 1392 à 1402, cette « politique de famille », déplorable pour la France, fut son idée fixe.

Le livre de M. Thibault est très instructif. C'est une belle page d'histoire générale, où apparaît, avec un relief saisissant, un instant tragique du passé de notre pays. Il nous annonce qu'il va maintenant étudier Isabeau comme régente et comme reine douairière : espérons qu'il ne nous fera pas attendre trop longtemps son second volume.

BERNARD DE LACOMBE.

Anales diplomaticos y consulares de Colombia. Bogota, Tomo segundo, in-8°, 1902.

Le recueil de documents diplomatiques concernant la Colombie, publié par le ministre des relations extérieures de la république, dont nous avons parlé l'année dernière (voir la *Revue*, t. XVI, p. 160), vient de s'enrichir d'un second volume, sous la direction laborieuse de M. Antonio-Jose Uribe, ministre, professeur de droit civil et international à Bogota. C'est à la fois un cours théorique et une collection de pièces d'archives modernes. On y trouve le tableau de l'organisation en Colombie du ministère des affaires étrangères, du service diplomatique, du service consulaire dans le nouveau et l'ancien monde. Un chapitre traite des limites de la Colombie avec le Venezuela, le Brésil, le Pérou et le Nicaragua.

Au point de vue des relations internationales, on trouve une longue analyse, avec documents à l'appui, du traité Hay-Pauncefote de 1901, les conventions et déclarations de la conférence de la paix, réunie à la Haye en 1899, les résultats de la conférence américaine de Mexico en 1901 et 1902, les négociations relatives au canal de Panama, la constitution nouvelle de la république cubaine, sous l'égide des États-Unis. Une table analytique complète ce volume de plus de mille pages, dans lequel on rencontre un ensemble de renseignements fort précieux à consulter et qu'on chercherait vainement ailleurs.

Répertoire alphabétique des thèses de doctorat ès lettres des Universités françaises (1810-1900), par M. Albert MAIRE, Paris, A. Picard, 1903, in-8°.

On sait que depuis quelques années les docteurs ès lettres sont beaucoup plus nombreux qu'autrefois et que leurs thèses, d'abord modestes, sont devenues de véritables ouvrages. M. A. Maire a eu la patience d'en donner une liste complète, qui sera singulièrement utile aux travailleurs, d'autant que cette nomenclature ingrate est accompagnée elle-même d'une table alphabétique et analytique des mieux conçues.

Pour ce qui regarde l'histoire diplomatique, on peut puiser dans ce répertoire quelques renseignements et se reporter aux noms de MM. Auerbach, (*La diplomatie française à la cour de Saxe*); Zeller (*Guillaume Pélicier ambassadeur de François Ier à Venise*); Dégert (*Le cardinal d'Ossat et ses négociations*); Le Roy (*Histoire diplomatique de la bulle* Unigenitus); Bezon. (*Le cardinal de Retz à Rome*); Prévost-Paradol (*Élisabeth et Henri IV*); Peyraud (*Les ambassadeurs de Ferdinand Ier d'Autriche en Turquie*), etc.

L'Invasione francese in Milano (1796) da Memorie inedite di don Francesco Nava, par G. GALAVRESI et F. LURANI; une brochure de 100 pages, tipografia editrice L. F. Cogliati, Milano, 1903.

On ne saurait se flatter de tout connaître; et l'excellente brochure claire et bien ordonnée que le docteur Giuseppe Gallavresi publie sur l'entrée des Français à Milan en 1796 démontre que tout n'était pas dit sur la première campagne de Bonaparte en Italie. Grâce aux descendants de don Francesco Nava, qui remplissait alors à Milan, sous le titre de « vicaire de provision » les fonctions dévolues à nos maires, M. Gallavresi a pu prendre connaissance des curieux papiers laissés par ce haut magistrat et il en a extrait les détails locaux les plus intéressants qu'il met au jour avec la collaboration précisément du comte F. Lurani, descendant de Nava, qui lui a livré les trésors de ses archives familiales.

Si ces documents ne révèlent rien de nouveau sur les événements militaires de l'époque, ainsi qu'il fallait s'y attendre, ils abondent au contraire en renseignements importants sur l'état d'esprit des Milanais à la veille de l'invasion française et sur les sentiments qui agitaient les premiers citoyens de la ville à l'entrée des colonnes de Masséna et de Bonaparte. Ils rectifient en maints endroits les particularités données dans les ouvrages même issus de plumes milanaises telles que celles de Cusani, ou les témoignages contemporains de Melzi, de Botta, de Beccalini ou de Minola, que les historiens étrangers — entre autres celui qui écrit ces lignes, — n'ont pu qu'accueillir de confiance, sans avoir le moyen de les contrôler.

A vrai dire, on entre avec ces pièces dans les controverses politiques. Les Milanais de 1796 accueillirent-ils Bonaparte comme un sauveur qui venait préluder par eux et chez eux à son œuvre de rénovation de l'Italie? N'étaient-ils au contraire que des esprits avisés et prudents, habitués à passer sans regret d'une domination étrangère à une autre, et subissant seulement, tout en le maudissant, le joug du vainqueur? M. Gallavresi incline à croire que, loin d'être les premiers acteurs du *Risorgimento* de 1796, les Milanais souffrirent beaucoup de l'incursion de Bonaparte et la

déplorèrent. Il n'est que trop vrai que des excès odieux furent alors commis contre les biens et contre les personnes, excès inhérents à toute soldatesque ; il n'est que trop vrai également que devant l'apathie ou les résistances qu'il rencontra au début de son œuvre, Bonaparte renonça bien vite au généreux projet de ressusciter l'Italie et, trop complaisant aux ordres du Directoire, se borna à tirer de la Lombardie tous les avantages matériels que ce riche pays était en mesure de fournir à son armée. Son entourage, plus brutal, pressura à l'envi et maltraita, tandis que lui n'avait fait que requérir et réprimer. Mais le coup de clairon n'en était pas moins sonné ; le nom d'Italie avait de nouveau retenti aux oreilles humaines ; la servitude autrichienne n'en était pas moins abolie, la liberté accordée, au moins dans des mots, sinon dans les faits, et l'éducation politique et patriotique du peuple allait pouvoir s'accomplir.

Que Nava et les autres municipaux milanais n'aient pas été les libéraux modérés qu'ils nous semblaient être, tenant le juste milieu entre les proscrits italiens, révolutionnaires ardents, qui pénétrèrent dans Milan à la suite de l'armée française, et les nobles rétrogrades, le clergé apeuré qui regrettaient l'Autriche, cela est fort possible et c'est bien ce qui apparaît à la lecture des papiers produits par M. Gallavresi, et l'on ne peut que le regretter pour leur mémoire. Ils furent pourtant les instruments, inconscients, puisqu'ils l'avouent et qu'on revendique pour eux cet étrange honneur, mais les instruments efficaces de l'œuvre d'émancipation entreprise par la France d'où devait surgir la renaissance de la patrie italienne. Semblables au bûcheron qui d'un coup de sa cognée abat un chêne sans deviner le meuble qui en sortira, ils détruisirent l'ancien régime, sans se douter que de ses débris allait sortir l'édifice où une noble nation opprimée allait se réfugier et grandir. Si cette constatation diminue leur rôle, elle n'amoindrit pas toutefois leur caractère d'hommes honnêtes et dévoués à leurs concitoyens, non plus que l'importance de la tâche qu'ils assumèrent, sans en concevoir toute la portée. L'aigle lui-même, resté quelque temps les yeux clos, ne supporte pas de suite l'éclat du soleil, quand on lui enlève le bandeau qui les couvrait.

Félix Bouvier.

Documents sur l'Escalade de Genève, publiés par la Société d'histoire et d'archéologie de Genève, 1903, in-8°.

Voici un recueil diplomatique considérable et qui fait le plus grand honneur à ses auteurs et à la société savante qui en a pris l'initiative. L'impression est superbe et ornée de belles gravures ; ce qui ne gâte rien.

On sait qu'au seizième siècle l'indépendance de Genève était en quelque sorte garantie par l'Europe. Aucun État ne pouvait se désintéresser du sort d'une ville dont l'importance stratégique se mesurait à sa situation aux confins de la France, de la Savoie, de la Suisse et de la Franche-Comté espagnole. Au fond, Genève n'avait pas d'autre ennemi que le duc de Savoie, voisin ambitieux et fourbe, et qui par son alliance avec Philippe II se croyait le champion du catholicisme. Sa folle entreprise de 1602, heureusement conjurée par le courage des Génevois, a été souvent racontée. Mais elle donna lieu, avant et après, à nombre de négociations qui séparent le traité de

Vervins de celui de Saint-Julien (1598-1603), dans lesquelles toutes les puissances furent mêlées.

Ce sont les documents inédits relatifs à cette période que les collaborateurs de M. Victor van Berchem ont été recueillir à Simancas, à Turin et à Milan, à Rome, à Paris et à Londres, les publiant dans leur langue originale, les analysant et les éclairant de nombreuses notes sur les personnages cités. Charles-Emmanuel Ier n'en ressort pas très grandi; mais en revanche la politique de Henri IV y trouve un lustre nouveau; et de nombreuses lettres inédites du premier Bourbon accusent sa sollicitude pour ses amis et alliés de Genève. Une table chronologique et une table alphabétique très complètes achèvent de faire de ce volume un recueil du plus haut prix pour l'histoire des premières années du dix-septième siècle.

G. Baguenault de Puchesse.

Les occupations militaires en Italie pendant les guerres de Louis XIV, par M. Irénée Lameire. Paris, A.-A. Rousseau, 1903, in-8°.

M. Lameire, professeur d'histoire du droit public à la faculté de droit de l'Université de Lyon, a entrepris une étude de droit international assez nouvelle, dont le titre général est : *Théorie et pratique de la conquête dans l'ancien droit*. Il se propose d'examiner les changements qu'apporte la conquête dans l'organisation administrative des villes et des régions, dans la législation, dans la juridiction contentieuse, dans la perception des impôts, dans la langue officielle. Evidemment, en pareille matière, tout est variable, et il faut une longue analyse de cas spéciaux pour fonder une théorie. L'auteur l'a compris, et réduisant pour le moment son ambition à une époque et une région, il a fait l'histoire abrégée des occupations militaires en Italie à la fin du dix-septième siècle : souveraineté française sur territoire piémontais et souveraineté piémontaise sur territoire français. Autrement dit, il a raconté les conséquences pour chaque ville des hasards successifs de la guerre. Ses chapitres mentionnent, d'une part, Cavour, Bubiane, Suze, Veillane, Fossano, Saluces, Carmagnole, Revel, Carignan, Asti, Verceil, Yvrée, Aoste, Verrue, Pignerol, Raconis, Savillan, d'autre part, une partie du Dauphiné, particulièrement de l'élection de Briançon, cédée à la Savoie par le traité d'Utrecht.

Il y a là des recherches nombreuses, tirées surtout des archives locales, qui ont dû coûter à M. Lameire un travail considérable.

B. P.

Commencements, 1841-1848. **Articles de Revues**, 1846-1901. Paris, 1901, in-8°. **De 1815 à 1900. Notre politique intérieure devant l'histoire**, par Henri Doniol, de l'Institut. Paris, Flammarion, in-12.

« Sur la fin de la vie, nos choses des premiers temps nous attirent. » Telle est la pensée qui a engagé M. Henri Doniol à réimprimer ses travaux de critique historique, ses essais philosophiques et politiques. Il est sévère pour eux en avouant qu'il n'a pas été satisfait de les relire ; il est juste en disant que ses principes n'ont jamais varié « étant le prolongement et la suite des principes de la Révolution française », et en ajoutant que l'ensemble témoigne « d'une unité qui est un peu le contraire des retours

d'esprit et des désertions de maintenant. » Ces études portent sur le Barreau, l'Ultramontanisme, les livres de Michelet sur le *Peuple* et la *Révolution française*, Pascal, son compatriote clermontois, Pierre Leroux, le Parti libéral, M. Thiers, Sieyès et Bonaparte, etc.

Puis, la synthèse de toutes ces idées est résumée dans un livre séparé sur la politique intérieure de la France et sur les phases et les progrès de la conception républicaine du gouvernement. Il y a dans ce volume beaucoup de vues originales, que nous regrettons de ne pouvoir exposer et discuter dans un recueil qui s'occupe spécialement de l'histoire des choses extérieures et qui s'interdit l'examen délicat des affaires du dedans.

G. B. de P.

Chronologisches Verzeichnis der œsterreichischen Staatsvertrage. I. *Die œsterreichischen Staatsvertrage von 1526 bis 1763*, par Ludwig Bittner. Wien, 1903. Adolf Holzhausen, in-8°.

Il existe à Vienne une commission spécialement chargée de publier les documents et les correspondances qui se rapportent à l'histoire moderne de l'Autriche. Placée sous la direction du ministère des cultes et de l'instruction publique, elle est présidée en ce moment par Son Excellence M. le prince François de Lichtenstein, ancien ambassadeur. Son but est de signaler les chartes, les actes et les correspondances existant dans les dépôts d'archives tant privés que publics, d'en faire faire des copies et des analyses, et d'extraire enfin, de l'ensemble des documents ainsi recueillis, un choix de publications critiques. Celles-ci comporteront : 1° les correspondances des souverains autrichiens et des membres de la famille impériale ; 2° les instructions et les correspondances des hommes d'État autrichiens ; 3° les conventions et les traités de l'Autriche ; 4° les relations des ambassadeurs accrédités près la cour d'Autriche ; 5° des extraits de documents conservés dans des archives privées et présentant un intérêt tout particulier.

La publication des traités autrichiens est commencée. Elle sera faite pays par pays. Toutefois, pour remédier à l'inconvénient d'une publication forcément partielle au début, et afin de donner aussitôt une idée de l'étendue et du groupement de la matière, la commission a décidé de faire faire une table chronologique des Traités. Nous avons précisément devant nous le premier volume de cette table, embrassant la période de 1526 à 1763. Dans son introduction, l'auteur nous fait connaître les différents points de vue qui l'ont guidé dans la confection de son répertoire. Il définit tout d'abord ce qu'il entend par traité autrichien, et en indique la forme et le fonds. Il donne ensuite des notes explicatives sur les rapports existant entre les traités et leurs amendements, entre les déclarations, les ratifications, les accessions et les conventions de garantie. Par là il détermine nettement la méthode suivie dans ses analyses, ainsi que le modèle suivant lequel la publication sera faite. Comme il était impossible de faire pour ce travail général et sommaire des recherches complètes dans les archives ou d'examiner à fond la littérature du sujet, l'auteur a dû se borner à grouper les actes les plus importants et le plus facilement accessibles. C'est ainsi qu'il s'est contenté d'exploiter les archives royales et impériales de Vienne et de consulter les recueils de traités déjà publiés. Son répertoire n'en reste pas

moins du plus haut intérêt, et les nombreux documents inédits qu'il nous révèle nous font entrevoir dès à présent que la publication jettera une lumière toute nouvelle sur les relations extérieures de l'Autriche.

Les traités se suivent chronologiquement. Chacun d'eux est brièvement analysé, de même que les différents articles complémentaires qui l'accompagnent. Pour autant que ce fut possible, les ratifications sont données sous la date du traité auquel elles se rapportent. En outre, les accessions, les déclarations de garantie et les amendements ont reçu un numéro spécial, avec renvoi au numéro de la convention principale. A la fin de chaque analyse suivent des indications bibliographiques. Comme les ouvrages publiés ne contiennent très souvent que le texte seul du traité, sans les articles accessoires, ou ne donnent qu'une partie de ceux-ci, l'auteur a jugé utile de nous renseigner à ce sujet. En appendice se trouve un registre alphabétique des puissances contractantes.

H. Schlitter.

TABLE DES MATIÈRES

DE LA DIX-SEPTIÈME ANNÉE (1903)

Bureau de la Société 1

Conseil d'administration 2

Liste des membres de la Société 3

Recueils périodiques avec lesquels la *Revue* échange ses publications .. 17

Politique et diplomatie de Jacques Cœur, par Mme C.-B. Favre 19, 572

Une ambassade portugaise sous Jules II, par le marquis P. Mac Swiney de Mastanaglass 50

Les négociations de 1806 entre la France et l'Angleterre, par M. P. Coquelle 105

Relations diplomatiques de la France avec la Russie au commencement du dix-neuvième siècle, par M. Edouard Troplong 115

Le dernier hiver d'un règne, Paris en 1824, par M. le comte d'Antioche . 124

Documents originaux. Lettres de la reine Elisabeth tirées du Record office . 148

Comptes rendus 153

Les mésaventures d'un ambassadeur vénitien au seizième siècle, par M. Henri Courteault 161

Politique extérieure de Pierre le Grand, par M. Roger Roux 187

L'ambassade du prince Louis de Rohan à Vienne (1760-1771), par M. Maurice Boutry 216

Un attaché militaire français à l'armée russe (1759). *Le marquis de Montalembert*, par M. Fleury de Saint-Charles 261

Documents originaux relatifs au mariage du duc d'Anjou avec la reine Elisabeth 302

Comptes rendus 314

Assemblée générale de la Société 321

Compte rendu de M. le trésorier 322

Rapport de l'un de MM. les secrétaires 324

Allocution de M. le président 338

Le P. Ottoman, par MISSACK EFFENDI 350

Mathieu de Goulaine, par M. L. HÉBERT 379

Le congrès de Rome (2-7 avril 1903) 390

Les premières relations entre les Pays-Bas et la Porte (1610-1613), par M. le comte G. DE MUN 393

Journal de la mère adoptive de Bernadotte par M. Ola HANSSON 405

La garnison de la Barrière dans les Pays-Bas autrichiens (1715-1782), par M. René DOLLOT 421

La mission de Sébastiani à Constantinople en 1801, par M. P. COQUELLE. 438

Le duc de Choiseul et l'Angleterre, par M. Alfred BOURGUET 456, 541

Comptes rendus 469

Le pape Benoît XIV et la France, par M. le comte BAGUENAULT DE PUCHESSE 481

La Fayette avant l'année 1800, par M. Henri DONIOL, membre de l'Institut. 489

Le journal d'un secrétaire d'ambassade à Constantinople en 1661, par M. P. FLAMENT 533

Le journal de la duchesse de Sudermanie (1775-1782), par M. le comte Charles DE BURENSTAM 557

La doctrine de Monroe et les évolutions successives de la politique étrangère aux États-Unis, par M. le marquis DE BARRAL 594

Comptes rendus 622

TABLE ALPHABÉTIQUE

DES AUTEURS

Adam (Léon) 319, 630

Antioche (le comte d') 124

Baguenault de Puchesse (le comte) 148, 154, 158, 307, 478, 481

Barral (le marquis de) 323, 594

Béclard (Léon) 157

Bourguet (Alfred) 456, 541

Boutry (Maurice) 159, 216, 318

Bouvier (Félix) 634

Burenstam (Charles de) 557

Coquelle (P.) 66, 438

Courcel (le baron de) 338

Courteault (Henri) 161

Croze-Lemercier (le comte de) 629

Dollot (René) 422

Doniol (Henri) 489

Favre (Mme C.-B.) 19, 572

Flament (Pierre) 533

Hansson (Ola) 408

Hébert (Louis) 379

Lacombe (Bernard de) 475, 632

Mac Swiney de Mastanaglass (le marquis) 51

MISSAK (H.) 350
MUN (le comte Gabriel DE) 393
NOËL (Octave) 322
PACAUT (J.) 622
PERRAUD (Raymond) 469
ROTT (Édouard) 390
ROUX (Roger) 182
SAINT-CHARLES (Fleury DE) 261
SCHILTER (H.) 637
TROPLONG (Édouard) 105, 315, 627

Le gérant : J. BOURDEL.

JX
3
R48
1903

Revue d'histoire diplomatique

PLEASE DO NOT REMOVE
CARDS OR SLIPS FROM THIS POCKET

UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARY